

Jean-Pierre Bat, Olivier Forcade  
et Sylvain Mary (dir.)

*Jacques Foccart :  
archives ouvertes (1958-1974)*

*La politique, l'Afrique et le monde*

Contenu de ce document : Jacques Foccart : archives ouvertes · J.-P. Bat, O. Forcade & S. Mary (dir.) · PDF complet

« Les archives répondront un jour à vos questions », riposte Foccart pour ne pas en dire plus sur l'opération « Homo » du SDECE contre le Camerounais Félix Moumié en 1960. « Foccart est au parfum », s'écriait-on déjà, à tort et à travers, en pleine affaire Ben Barka en 1966, comme une invocation protectrice immanente mais invisible. Rarement un homme a-t-il suscité autant de fantasmes dans l'histoire contemporaine de la France. Le plus proche collaborateur du général de Gaulle à l'Élysée reste dans l'imaginaire collectif l'homme aux lèvres scellées. Malgré la publication au crépuscule de sa vie de deux tomes d'entretiens et de son *Journal de l'Élysée*, l'image sulfureuse du chef « barbouze » qui emporte dans sa tombe les secrets de la République a longtemps prévalu. C'était ignorer qu'un demi-kilomètre d'archives produites par Foccart et ses collaborateurs au sein de son secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, ancêtre de la cellule Afrique de l'Élysée, avait été collecté par les Archives nationales à partir de 1977.

Au terme de douze années de travail de classement, les Archives nationales ont publié en 2015 l'inventaire des archives du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, dit « fonds Foccart ». Un programme de dépouillement a été mené par des équipes de chercheurs spécialisés dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République, celle des outre-mer et celle de l'Afrique contemporaine. L'exploitation de ces sources offre un nouvel éclairage sur le mythe Foccart, l'histoire de la création de la V<sup>e</sup> République, l'invention des DOM-TOM dans les Antilles, l'océan Indien et le Pacifique, et enfin l'histoire de la décolonisation de l'Afrique subsaharienne et de ce qu'il est convenu d'appeler la « Françafrique ».

Couverture : Premier sommet France-Afrique, dit réunion franco-africaine de l'Élysée, Paris, 13 novembre 1973. Accueil d'Omar Bongo, président gabonais, par Jacques Foccart (AG/5(F)/3285) © Archives nationales (France)

ISBN de ce document :

979-10-231-3398-1



**ARCHIVES  
NATIONALES**



# JACQUES FOCCART : ARCHIVES OUVERTES

# Mondes Contemporains

collection dirigée par Éric Bussière et Olivier Forcade

## Dernières parutions

*Soldats de la loi. La gendarmerie au XX<sup>e</sup> siècle*

Jean-Noël Luc (dir.)

*John Foster Dulles. Secrétaire d'État, Cold Warrior et père de l'Europe*

François David

*L'Afrique indépendante dans le système international*

Émilie Robin-Hivert & Georges-Henri Soutou (dir.)

*Jacques Seydoux diplomate (1870-1929)*

Stanislas Jeannesson

*Louis Jacquinot, un indépendant en politique*

Julie Bour, Olivier Dard,

Lydiane Gueit-Montchal et Gilles Richard (dir.)

*Penser le système international (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle).*

*Autour de l'œuvre de Georges-Henri Soutou*

Éric Bussière, Isabelle Davion,

Olivier Forcade et Stanislas Jeannesson (dir.)

*L'Aéronautique militaire française outre-mer (1911-1939)*

Jean-Baptiste Manchon

*Les Guerres balkaniques 1912-1913*

Jean-Paul Bled et Jean-Pierre Deschodt (dir.)

*Sortir de la guerre*

Michèle Battesti et Jacques Frémeaux (dir.)

*La guerre des polices n'a pas eu lieu. Gendarmes et policiers, co-acteurs de la sécurité publique sous la Troisième République (1870-1914)*

Laurent López

*Émile Guillaumin, paysan-écrivain bourbonnais,*

*soldat de la Grande Guerre*

Nadine-Josette Chaline

*Génération politique. Les « années 68 » dans les jeunesses des partis politiques en France et en RFA*

Mathieu Dubois

*De Munich à Dantzig. Journal (30 août 1938-18 août 1939)*

Paul de Villelume; édition établie par Simon Catros

*Les Gendarmeries dans le monde, de la Révolution française à nos jours*

Jean-Noël Luc et Arnaud-Dominique Houte (dir.)

*Nicholas John Spykman, l'invention de la géopolitique américaine.*

*Un itinéraire intellectuel aux origines paradoxales de la théorie réaliste des relations internationales*

Olivier Zajec

*La Grande Guerre des assiettes*

Jean-Pierre Chaline (dir.)



Jean-Pierre Bat, Olivier Forcade & Sylvain Mary (dir.)

Jacques Foccart :  
archives ouvertes  
(1958-1974)

La politique, l'Afrique et le monde



Ouvrage publié avec le concours de l'université Paris-Sorbonne  
et de l'Agence universitaire de la francophonie (bureau d'Europe de l'Ouest)

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0560-5  
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017  
© Sorbonne Université Presses, 2023

Mise en page 3d2s/Emmanuel Marc Dubois (Issigeac)  
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

**SUP**

Maison de la Recherche  
Université Paris-Sorbonne  
28, rue Serpente  
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

## PRÉFACE

Inscrit dans le projet scientifique, culturel et éducatif 2013-2016 (PSCE) des Archives nationales, le travail de rédaction de l'inventaire Foccart a constitué le socle de la rencontre franco-africaine des 26 et 27 mars 2015 aux Archives nationales et à la Sorbonne et dont les Presses de l'université Paris-Sorbonne publient aujourd'hui les conclusions.

Le fonds du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches constitue le premier âge de la fameuse « cellule Afrique » de l'Élysée, dirigée par Jacques Foccart sous les présidences du général de Gaulle et de Georges Pompidou (1958-1974). Suivant la Constitution de 1958, le domaine colonial d'Afrique subsaharienne (à l'exception de la Guinée qui vote « non »), associé à la République française, devient la Communauté franco-africaine. Le secrétariat général est son organe exécutif. Après les indépendances de 1960, le général de Gaulle conserve ce secrétariat général et le confie à son plus fidèle conseiller : Jacques Foccart. L'Afrique est ainsi partie intégrante des activités présidentielles et constitue le cœur du « domaine réservé ». Foccart dispose de quatre principaux champs de compétences : l'Afrique, les DOM-TOM, la liaison avec le ministère de l'Intérieur et les services de renseignement, et le suivi de la vie politique française et des organisations gaullistes. Les archives conservées dans le « fonds Foccart » intéressent en réalité ces quatre domaines.

L'importance de ces archives (qui représentent presque un demi kilomètre linéaire, soit une masse sans équivalent) tient au fait qu'il s'agit d'activités régaliennes et confidentielles de la présidence de la République, mais aussi qu'il s'agit du fruit d'un travail d'équipe très dense, qui a pour mission de couvrir l'actualité politique, économique, sociale, culturelle et militaire de l'Afrique. Si la priorité porte sur le « pré carré » (anciennes colonies qui bénéficient de la coopération), Paris porte également son regard « hors champ », de sorte que toute l'Afrique est couverte par les archives de Foccart. Au-delà de l'Afrique, ces archives ouvrent de nouvelles perspectives sur l'histoire et la place de l'outre-mer au sein de la République après la décolonisation 1960 ; preuve de cette place et de cet héritage particuliers : jusqu'en 1986, soit un quart de siècle après les indépendances, les compétences du responsable de la « cellule Afrique » de l'Élysée intègrent également les DOM-TOM. Enfin, ces archives interrogent également sur la politique gaulliste et l'enracinement de la V<sup>e</sup> République dans un contexte de tensions redécouvertes par l'historiographie, entre installation

du nouveau régime en pleine crise algérienne, crise de Mai 68 et succession gaulliste : sur ce point encore, le fonds Foccart s'avère une mine pour l'histoire politique française, contenant des documents inédits, allant de notes de renseignements confidentiels à du matériel de campagne électorale.

C'est donc un ensemble d'archives patrimoniales inédites que les Archives nationales ont ainsi mis à disposition du monde de la recherche. Je tiens à renouveler mes remerciements aux partenaires de l'organisation du colloque des 26 et 27 mars 2015 : les universités Paris-Sorbonne, Paris-8 Vincennes-Saint-Denis, Paris-Lumières et Panthéon-Sorbonne, l'Agence universitaire de la francophonie, les trois unités mixtes de recherches que constituent le laboratoire « Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (SIRICE), l'Institut des mondes africains (IMAF) et le laboratoire « Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société » (IDHES), sans oublier le LabEx EHNE (« Écrire une histoire nouvelle de l'Europe »).

8 J'ai plaisir à remercier les personnalités qui ont accompagné la genèse et la mise en œuvre du colloque, en particulier les membres du comité scientifique : Laurence Badel, Jean-Pierre Bat, Claire Béchu, Isabelle Chave, Marie-Laure Derat, Olivier Forcade, Sébastien-Yves Laurent, Françoise Lemaire, Rosine Lheureux, Sylvain Mary, Emmanuelle Sibeud, Maurice Vaïsse et Pierre Vermeren. Plusieurs d'entre eux nous ont fait l'honneur de présider des séances, en premier lieu Hervé Lemoine, directeur des Archives de France, rejoint dans cette mission par Emmanuel Rousseau et Tristan Lecoq. Qu'ils en soient sincèrement remerciés car ils ont mis permis, par leur engagement personnel et professionnel, le succès de ce colloque.

Une mention particulière est faite à Véronique Lahaye, du laboratoire de cartographie de l'UFR de Géographie et aménagement de l'université Paris-Sorbonne, qui a conçu et réalisé les cartes présentées en fin d'ouvrage, et à Sébastien Porte, éditeur aux PUPS, pour son toujours remarquable travail.

Les Archives nationales se réjouissent de la collaboration scientifique et éditoriale avec l'université Paris-Sorbonne, les Presses de l'université Paris-Sorbonne et l'Agence universitaire de la francophonie autour du projet Foccart : il inscrit de la manière la plus concrète qui puisse être les Archives nationales dans les programmes de recherche en histoire contemporaine. Ce dialogue entre archives et histoire contemporaine constitue un axe fondamental de notre projet scientifique depuis l'inauguration en 2013 du site de Pierrefitte-sur-Seine, consacré aux archives de la Nation depuis 1789 et la Révolution française.

Françoise Banat-Berger



## JACQUES FOCCART, UNE VIE POLITIQUE

*Olivier Forcade*

Jacques Foccart ouvre la porte de l'histoire la plus contemporaine de l'État, celle des relations de la France à l'Afrique comme à l'Outre-mer et de la fabrication de l'influence française des années 1950 aux années 1990. Longtemps, il a été tenu pour acquis que le renseignement n'avait pas eu une place centrale dans la politique de Défense nationale, sinon celle étrangère, et que la coordination de l'activité des différents services relevant de plusieurs ministères avait été inégalement assumée, ni même établie, par les successifs Premiers ministres. Il faut revenir aux années de fondation de la V<sup>e</sup> République, et Jacques Foccart en est une clef essentielle. S'il n'a pas juridiquement, comme conseiller, l'autorité sur le SDECE qui relève de l'autorité du Premier ministre, puis du ministre de la Défense après 1966, ses quatre domaines de responsabilités font entrevoir un large pan de la politique française, en particulier de l'activité de l'appareil de renseignement français : l'Afrique, les DOM-TOM, la liaison avec l'Intérieur et les services de renseignement, le suivi de la politique française et des organisations gaullistes. Par-delà le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, il est au cœur des activités régaliennes les plus secrètes de la présidence de la République. C'est dire si le fonds Foccart nourrit une vision approfondie, et en partie encore inédite, du gaullisme : de Gaulle, le renseignement et le secret de l'État. La génétique de la guerre, celle de 1939-1945, marque sa conscience politique gaulliste et sa méthode comme son action par le renseignement.

Sous la V<sup>e</sup> République, le cadre juridique et institutionnel du renseignement a, tardivement, interdit de parler d'une politique publique comme étant une part constitutive de la Défense nationale et de la politique étrangère. Plus encore, ni les pouvoirs publics ni les hommes d'État n'ont assumé, dans leur pratique politique, la part la plus secrète de leur action. Bien sûr, la guerre d'Algérie a figé la question, cantonnant le renseignement au rang de moyen incontournable, sinon inavouable, du maintien de l'ordre. La torture l'a alors symbolisé ; elle n'en est pourtant pas l'histoire, mais une histoire dévoyée, sinon dépravée.

Pourtant, les années gaulliennes consacrent un savoir-faire, du moins une pratique politique et une lecture des institutions de défense et de sécurité policière,

qui marquent le régime de la V<sup>e</sup> République<sup>1</sup>. Ni chez le général de Gaulle ni chez ses successeurs jusqu'à Jacques Chirac inclus, l'enjeu de l'institutionnalisation d'un contrôle politique du renseignement ne fut envisagé, à aucun instant, en dehors de l'exécutif. Le renseignement était contrôlé, par une chaîne courte et directe, pour devoir remonter jusqu'à l'Élysée et, en application de l'article 13 de l'Ordonnance de la Défense de septembre 1959, vers le Premier ministre, qui disposait d'un comité interministériel du renseignement. Cependant, Michel Debré ne devait activer le comité interministériel du renseignement qu'en 1961, laissant à l'Élysée, en cette matière, un rôle dont on découvre qu'il fut majeur dans la conception et la mise en œuvre de la politique de défense et de la politique étrangère<sup>2</sup>.

10

Si la relation de Jacques Foccart à Constantin Melnik, conseiller pour les affaires de police et de renseignement du Premier ministre, conserve encore une part d'ombre, l'inspiration dans l'application du renseignement vient bien, à l'Élysée, de Jacques Foccart, qui rencontre le général Grossin tous les mercredis pour donner des instructions<sup>3</sup>. Puis, après la fin de la guerre d'Algérie, Georges Pompidou, Premier ministre, et Pierre Messmer, ministre de la Défense, établissent une pratique gouvernementale qui laisse au président de la République, à l'heure de la nucléarisation des forces militaires, la décision finale et donc l'impulsion initiale, tout en protégeant l'institution de l'appareil militaire de renseignement, ce dernier quittant le giron de Matignon pour rattachement au ministère des Armées<sup>4</sup>. De Gaulle ne peut écarter ni même minorer le renseignement militaire, en dépit d'une suspicion née à Londres, enracinée à Alger en 1943 et en 1961, sans doute jamais vraiment dissipée, sanctuarisant le renseignement en le faisant remonter à l'Élysée par des circuits

1 Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2012.

2 Olivier Forcade, « Michel Debré et les fins politiques du renseignement 1959-1962 », dans Serge Berstein, Pierre Milza, Jean-François Sirinelli (dir.), *Michel Debré, Premier ministre (1959-1962)*, Paris, PUF, 2005, p. 489-513 ; Constantin Melnik, *De Gaulle, les services secrets et l'Algérie*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010 (rééd. critique et augmentée d'une introduction, d'un entretien et d'une postface de *Mille jours à Matignon. De Gaulle, l'Algérie, les services spéciaux*, Paris, Grasset, 1988) ; Tristan Lecoq, « Les formes et la pratique du renseignement en France depuis les années 1990. Structures, acteurs, enjeux », *Annuaire français de relations internationales*, 17, 2016, p. 135-150.

3 Voir, ci-dessous, Frédéric Turpin, « Jacques Foccart : pourquoi la légende noire ? », p. 265-283.

4 Pierre Messmer, *Après tant de batailles. Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1992 ; Sébastien Laurent, « Pierre Messmer et la gestion de la crise : le ministre des armées, la sécurité militaire et le SDECE (1960-1970) », dans François Audigier et alii (dir.), *Pierre Messmer, au croisement du militaire, du colonial et du politique*, Paris, Riveneuve éditions, 2012, p. 225-237, et « Le gaullisme et la "communauté du renseignement" sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques, quand "l'État secret" s'impose en pouvoir politique », dans François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les Gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013, p. 331-352.

courts et en plaçant des hommes sûrs aux responsabilités vitales. Conseiller du président de la République, Jacques Foccart compte parmi ceux-là, en 1958 ou en 1961, quand il s'agit d'employer et de contrôler des officiers des services spéciaux qui ont renié la politique algérienne gaullienne et rompu les amarres avec le gaullisme politique<sup>5</sup>. Informer le Général le soir, par des canaux de communication courts et cloisonnés, frappe la méthode Foccart au coin d'un pragmatisme d'airain.

Comme souvent, le mythe est constitutif de l'histoire. Si la biographie de Jacques Foccart a longtemps relevé de la gangue des mémorialistes et des écrits personnels<sup>6</sup>, les premières enquêtes de Pierre Péan et Philippe Gaillard jusqu'aux travaux de Jean-Pierre Bat et Frédéric Turpin, en s'élargissant à la faveur du colloque dont atteste ce livre<sup>7</sup>, ont clarifié bien des épisodes de l'histoire nationale et de la biographie de Jacques Foccart. Depuis la vie d'un héros de la Résistance, agent du BCRA homologué en septembre 1943 quoique engagé précédemment, jusqu'au cadre réserviste au 11<sup>e</sup> Choc après-guerre et entraîné aux actions de renseignement au camp de Cercottes, il établit des liens personnels avec le colonel Henri Fille-Lambie, chef du service Action du SDECE. Plongeant dans une quasi-clandestinité qui est aussi un mode opératoire, il est actif dans le retour du général de Gaulle en 1958 pour s'imposer bientôt comme le « Monsieur Afrique » du gaullisme triomphant<sup>8</sup>. Ses responsabilités de secrétaire général des Affaires africaines et malgaches ont fait reposer sur sa légende bien des chapitres de la « Françafrique » jusqu'au recours ou à la couverture logistique de mercenaires par le SDECE sous la V<sup>e</sup> République, engagés dans des opérations et des guerres secrètes au nom de

- 5 Maurice Vaïsse, *Comment de Gaulle fit échouer le putsch d'Alger*, Bruxelles, André Versaille, 2011, notamment p. 47-53.
- 6 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, t. 1 (1913-1969), 1995, et t. 2 (1969-1996), 1997 ; Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, t. 1, *Tous les soirs avec de Gaulle (1965-1967)*, 1997 ; t. 2, *Le Général en Mai (1968-1969)*, 1998 ; t. 3, *Dans les bottes du Général (1969-1971)*, 1999 ; t. 4, *La France pompidolienne (1971-1972)*, 2000 ; t. 5, *La Fin du gaullisme (1973-1974)*, 2001.
- 7 Pierre Péan, *L'Homme de l'ombre. Éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1990 ; Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart, op. cit.*, et *La Fabrique des « barbouzes » : histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2015 ; Frédéric Turpin, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique : décoloniser et coopérer (1958-1974)*, Paris, Les Indes savantes, 2010, et *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir*, Paris, CNRS éditions, 2015.
- 8 Voir, ci-dessous, Jean-Pierre Bat, « Foccart face à ses sources », p. 25-48 et Frédéric Turpin, « Jacques Foccart : pourquoi la légende noire ? », p. 265-283.

l'anticommunisme<sup>9</sup>. Le cas est avéré pour le coup d'État manqué au Bénin en 1977 ou pour le putsch aux Comores en 1995, après le retour de Foccart auprès de Chirac à l'Élysée. Le mythe a longtemps drapé l'homme d'action et le pur politique. D'une histoire des réseaux de Jacques Foccart, en particulier dans le renseignement et la diplomatie parallèle, et des pratiques de pouvoir, il ressort une compréhension de l'État qui marque un écart avec une analyse par trop théorique des institutions. Les institutions gaulliennes montrent des idées et des hommes. L'étude du milieu humain écrit le romanesque de l'aventure foccartienne, qui a longtemps nourri et puisé dans la littérature et le cinéma politique des années 1960-1970.

12

Il y a plusieurs milieux humains dans lesquels se noue l'aventure humaine et politique de Jacques Foccart. D'abord viennent les résistants et les militaires, ceux des services spéciaux, premier cercle de politisation, bientôt immergés dans les guerres coloniales. Toujours le lien fut maintenu, par-delà la période gaullienne et pompidolienne, dans le goût de l'action, au sens physique, et du combat, au sens le plus immédiatement opérationnel chez un homme qui aimait le parachutisme, les armes à feu, le danger<sup>10</sup>. Sa relation à l'armée française, aux militaires, aux parachutistes, aux anciens des réseaux action de la France combattante fixe l'image d'une longue tradition de l'armée en politique avant la déprise de l'ordre militaire dans la société politique consécutive à la sortie de la guerre d'Algérie. Nombreuses sont les figures croisées de parachutistes, de coloniaux, de légionnaires, de méharistes et sahariens et d'officiers des corps d'élite des armées françaises<sup>11</sup>. À ce point de vue, Foccart fait le lien entre une génération de responsables politiques et administratifs qui, depuis 1914, ont fait la guerre ou, enfants, l'ont vécue, et une haute fonction publique qui devient progressivement étrangère au service, sinon à la mystique, des armes<sup>12</sup>. Il n'est qu'à examiner les entourages politiques des plus hauts responsables politiques et administratifs pour que jaillisse la singularité de celui de Jacques Foccart.

9 Walter Bruyère-Ostells, *Dans l'ombre de Bob Denard. Les mercenaires français de 1960 à 1989*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2014, p. 132-136 ; Christophe Bertrand *et alii* (dir.), *Guerres secrètes*, cat. expo. Paris, musée de l'Armée, 12 octobre 2016-29 janvier 2017, Paris, Somogy, 2016, p. 266-303.

10 Voir ci-dessous, Jean-Pierre Bat, « Foccart face à ses sources », p. 25-48.

11 Paul-André Comor, *La Légion étrangère. Histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2013 ; Julie d'Andurain, *Les Troupes coloniales, outil militaire et politique (1870-1962)*, mémoire d'HDR, université Paris-Sorbonne, garant Jacques Frémeaux, 2016, vol. 2, p. 331-341.

12 Olivier Forcade, Éric Duhamel, Philippe Vial (dir.), *Militaires en République. Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France 1870-1962*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, notamment p. 9-24.



Il y a ensuite les adhérents du Rassemblement du peuple français (RPF) et l'ouverture à une autre sociologie du gaullisme, très diverse dans sa captation des passions et des idées<sup>13</sup>. La matrice est la résistance en 1940-1944. Le militantisme est frappé au coin des convictions, relèvement et défense de l'État, service de la France, force du compagnonnage et loyauté à de Gaulle. Cette équation justifie pleinement qu'il défende le maintien du RPF, instrument de lutte contre la IV<sup>e</sup> République et contre le PCF quand de Gaulle s'en éloigne après 1953, élargissant son suivi des affaires d'outre-mer et coloniales au secrétariat général du mouvement<sup>14</sup>. Le RPF est bien un creuset dans lequel Foccart construit ses réseaux, puise ses loyautés, fonde ses actions. Il s'identifie à ses slogans et à sa doctrine, y compris sur le thème de la défense de l'Algérie française, à laquelle il renonce politiquement au début de 1959 sous l'influence du verbe gaullien. La fidélité et la loyauté à la personne de Charles de Gaulle sont consubstantielles à son engagement partisan.

S'ouvre à partir de 1945 au moins un autre milieu qui fait la complexité et la richesse humaine de ses univers d'action, avec le monde africain d'abord. La toile de Foccart est africaine et le secrétariat aux Affaires africaines et malgaches en est le centre jusqu'à sa dissolution par Giscard le 31 mai 1974. La Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Cameroun, Madagascar, le Gabon, les pays de l'Afrique sahélo-saharienne, Mauritanie, Niger... sont le champ de force et d'histoire où se déploient les actions de Foccart et de ses réseaux, cloisonnés plutôt qu'imbriqués. Dans la continuité des années 1930 et 1940, la politique française, qu'elle soit économie, sécurité, échanges humains et culturels, se déploie prioritairement dans un espace euro-méditerranéo-africain. Des personnalités très fortes en ressortent dont celle de Félix Houphouët-Boigny, député et ministre de la République depuis 1945 devenu chef d'État de la Côte d'Ivoire<sup>15</sup>. La Côte d'Ivoire est le laboratoire des relations nouvelles de la France avec les États de la Communauté, engendrée par la Constitution française de 1958 (titre XII), orchestration des rapports de sécurité, diplomatiques, monétaires et économiques à la fois entre eux et préférentiels avec Paris. Par une série d'accords bilatéraux notamment de défense, la stabilité des jeunes États et des nouveaux pouvoirs est recherchée. L'enjeu prioritaire est le maintien des liens avec Paris, par-delà les successions, les transitions et les révolutions. Au Gabon, Foccart accompagne précocement la transition de Léon M'Ba, malade en 1966,

13 François Audigier, Bernard Lachaise, Sébastien Laurent (dir.), *Les Gaullistes. Hommes et réseaux*, op. cit. ; Sabine Tricaud, *L'Entourage de Georges Pompidou (1962-1974)*, Bruxelles, Peter Lang, 2014 ; Bernard Lachaise, Gilles Le Béguec et Jean-François Sirinelli (dir.), *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Paris, PUF, 2007.

14 Fondation Charles-de-Gaulle/Centre aquitaine de recherches en histoire contemporaine, *De Gaulle et le RPF*, Paris, Armand Colin, 1998.

15 Voir, ci-dessous, Frédéric Grah-Mel, « Félix Houphouët-Boigny », p. 65-77.

à Albert-Bernard Bongo en 1967. Mais à Madagascar, clef stratégique avec la base de Diego-Suarez vers l’océan Indien et l’Asie, le renversement en 1972 de Philibert Tsiranana, pro-Français absolu, hypothèque la politique française, rapatriée régionalement à la Réunion et aux Comores. Ailleurs, le savoir-faire des militaires recherche la préservation des bases militaires et les déploiements de forces françaises pré-positionnées, à l’instar de la Mauritanie ou de la Côte d’Ivoire en 1964-1965.

14

L’appareil d’État civil français, diplomates en tête, administrateurs et magistrats coloniaux, est donné à voir. Des figures originales en ressortent, parmi lesquelles celle du juriste René Journiac, issu de la pépinière administrative de l’École nationale de la France d’outre-mer<sup>16</sup>. Pierre Messmer y est passé, et, moins connus, Yves Jouhaud et Martin Kirsch que Journiac retrouve dans les cabinets de l’Élysée et de Matignon. René Journiac entre au secrétariat général des Affaires africaines et malgaches en 1960, avant d’y revenir en 1967 comme principal collaborateur politique de Foccart jusqu’en 1974, interface entre le patron et les chargés de mission. Dans l’intervalle, il est conseiller technique de Georges Pompidou à compter de 1962. Le président Giscard d’Estaing maintint à l’Élysée jusqu’à son décès en février 1980 celui qui, après Foccart, connaissait, comme conseiller Afrique, tous les chefs d’État africains. À la Foccart, il incarne, durant deux décennies de politique africaine, une conception du « pré carré » défensive et offensive. Pourtant, Journiac illustre bien le tournant marquant de 1974 avec le reflux des entourages gaullistes. Entre 1960 et 1974, à Madagascar, l’administrateur colonial et ancien militaire Guy Le Bellec applique, depuis Paris, la méthode du patron, mélange d’information privilégiée, d’action de force et de connaissance des hommes et du terrain politique. Aussi est-il incongru de parler d’un « système Foccart » en raison de la compénétration ou pas de ces milieux humains. En tous cas, les études rassemblées décrivent un milieu d’une grande diversité humaine propice à être saisi par l’analyse prosopographique.

Enfin, sa relation aux diplomates se distingue de son rapport au Quai d’Orsay et à ses titulaires. Il y a une relation originale, forte et étroite, qui échappe aux stricts usages du Quai d’Orsay. À Madagascar par exemple, à l’heure de la seconde révolution qui éloigne la Grande Île de Paris, l’ambassadeur Alain Plantey (1967-1972) dénoue les liens des accords de la Communauté par ceux du 4 juin 1973. Foccart expérimente des relations étroites et, parfois, en toute confidentialité, avec l’ambassadeur en poste à Libreville Maurice Delauney, avant qu’il ne soit nommé à Madagascar en août 1972. D’autres noms viennent qui avèrent le domaine africain de Jacques Foccart, Jacques Raphaël-

<sup>16</sup> Voir, ci-dessous, Pascal Geneste, « Journiac, “le Foccart de Giscard” », p. 49-63.

Leygues, ambassadeur de France à Abidjan, Fernand Wibaux à Bamako, puis à N'Djamena, Roger Barberot à Bangui...

Une autre logique anime Foccart, conseiller présidentiel pour le domaine ultramarin français durant toute la période 1958-1974 puisqu'il est parvenu à prendre le pas politique sur les ministres des DOM-TOM avec l'assentiment de de Gaulle, puis de Pompidou<sup>17</sup>. Il a constamment étendu ses prérogatives aux DOM-TOM, au prétexte du contrôle de la décolonisation et de la sécurité de ces territoires et espaces, parce que la défense et la coopération ont été construites comme des domaines réservés de la présidence de la République. Après un pilotage serré des dossiers ultramarins par Debré entre 1959 et 1962 maintenu pour la Réunion, Foccart opère une captation des dossiers ultramarins, confortée par les Premiers ministres Pompidou et Chaban-Delmas<sup>18</sup>. Il est bridé par Pierre Messmer, fin connaisseur de l'Outre-mer qui reprend en main les DOM-TOM entre 1972 et 1974. Chantre de la départementalisation aux Antilles et combattant contre tous les autonomismes et subversions, Foccart trouve dans la question ultramarine un territoire d'action propice à son tempérament politique et à l'épanouissement de ses réseaux croisés. Développement économique, outil de la stabilité contre « l'inconscient cartiériste » de responsables français et les aspirations séparatistes, et fermeté politique nuancée de déconcentration administrative, le faisant diverger de Messmer entre 1971 et 1974, constituent son programme politique à partir du « plan de sauvegarde » de 1961. L'évolution ultérieure des DOM-TOM, en particulier de la Guadeloupe et de la Martinique dans les années 1980, lui fit abandonner toute idée d'assimilation. Au début des années 1970, il marque sa préférence pour l'idée de l'indépendance des Comores plutôt que leur division d'avec Mayotte. Après les accords du 15 juin 1973, la consultation de 1974 est une autre déception pour Foccart qui débouche le 6 juillet 1975 sur l'indépendance des Comores, soit trois îles moins Mayotte, autre trait ambigu d'une décolonisation inachevée.

Il y a des coupures, sinon des ruptures politiques avec certains de ces milieux, en particulier avec les militaires du service Action du SDECE. Ici réside sans doute l'explication de la longévité et de l'influence politique de Jacques Foccart. Républicain, il s'oppose en 1958 à l'engagement du service Action dans un coup de force qu'il récuse par principe. En 1961, il condamne le putsch et l'OAS, tournant majeur dans sa relation aux services spéciaux que les gaullistes éloignent définitivement du pouvoir par la purge menée par Pierre Messmer dans l'armée et le renseignement, jusqu'à la dissolution du 11<sup>e</sup> Choc en 1963. Demeurent

17 Voir, ci-dessous, Sylvain Mary, « Politique de l'urgence contre la décolonisation. Foccart, conseiller présidentiel pour les départements d'outre-mer (1958-1974) », p. 239-254.

18 Gilles Gauvin, *Michel Debré et l'île de la Réunion. Une certaine idée de la plus grande France*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2006.

des relations interpersonnelles, très vivantes en particulier avec les membres des services de la section Afrique créée à la fin de l'été 1959 par le général Paul Grossin, chef du SDECE, avant que Maurice Robert n'en fasse en 1960 un sous-secteur à la faveur des indépendances, mais dont les contemporains retiennent la seule expression du « secteur N » à partir de 1961<sup>19</sup>. La venue d'Alexandre de Marenches à la direction du SDECE coupe rapidement Jacques Foccart de ses contacts avec le SDECE au début des années 1970, notamment au Moyen-Orient et au Maghreb, y compris au Maroc auquel il prête une attention précise, dans un rôle d'observateur attentif depuis les années 1960<sup>20</sup>. Dans le groupe de Casablanca créé en 1961 (Égypte, Libye, Algérie du GPRA, Guinée, Mali et Maroc), qui regarde vers les pays de l'Afrique sous influence française et anglaise du groupe de Brazzaville, le Maroc a une position intermédiaire non sans ambiguïté à l'égard de la politique africaine de la France. La raison en est le rééquilibrage voulu par le nouveau directeur du SDECE qui délimite le champ d'action africain de Foccart.

16

Il n'est pas trop tôt pour comprendre et mesurer le bilan de l'action de Jacques Foccart, tant au point de vue français qu'africain, en dépassant les ambiguïtés de la décolonisation française et en saisissant les desseins respectifs des acteurs, sans tomber dans les effets de source du fonds Foccart ou des archives. Dans le domaine des affaires africaines, la consolidation de la Communauté est l'objet de tous les efforts de la période gaullienne pour Foccart et ses conseillers. Non sans succès qui établissent des liens politiques et économiques durables, survivant aux alternances politiques françaises et africaines jusqu'aux années 1990. Au tournant des années 2000, les évolutions institutionnelles (rattachement de la Coopération technique aux Affaires étrangères par exemple en 1998), économiques et les changements d'hommes distendent des liens anciens avec la Côte d'Ivoire ou le Gabon par exemple. Dans certains pays africains, le désengagement et la rupture avec la France sont consommés plus tôt, dès les années 1970 : à Madagascar par la révolution politique entre 1972 et 1973. Au Niger, les militaires nigériens renversent le régime Diouri le 15 avril 1974. Enfin, il y a les pays qui ont préféré, dès 1958, l'indépendance à l'association dans la Communauté, telle la Guinée de Sékou Touré. Les reclassements de l'influence française épousent ces épisodes violents<sup>21</sup>.

19 Voir, ci-dessous, Jean-Pierre Bat, « Foccart face à ses sources », p. 25-48.

20 Voir, ci-dessous, Pierre Vermeren, « La France, l'Afrique et la connexion marocaine », p. 163-175.

21 Maurice Vaïsse, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*, Paris, Fayard, 1998 et *La Puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Paris, Fayard, 2009.



Y a-t-il une méthode Foccart ? À l'été 1960, la décolonisation trompeuse du Niger, c'est-à-dire parfaitement contrôlée par la France, avait permis d'installer le régime Diouri, selon la « méthode Foccart » : accord de défense contre base militaire française à Niamey, officiers français comme conseillers techniques de la sûreté nationale et à l'état-major, centralité du pouvoir, liaisons téléphoniques directes et désignation d'un ambassadeur de France, accords commerciaux (ici l'enjeu de l'uranium à l'heure de la nucléarisation militaire française) et aide financière comme technique française, influence culturelle et de la langue. Pour autant, le contrôle n'est pas total, pas plus que l'intervention militaire plaidée par Foccart au lendemain du putsch n'est déclenchée par la France orpheline de Pompidou. Foccart échoue au Niger en 1974. L'alliage du renseignement policier et militaire en mêlant les diplomates conduit à se réapproprier l'idée des trois « corps du renseignement » qui forgent ensemble, à des places distinctes, l'information secrète de Foccart. L'action de Foccart n'hésite pas à se dresser contre les activistes, durant l'épisode algérien et face à l'OAS, en deux conceptions antagonistes de la légitimité et de la légalité de l'action de l'État<sup>22</sup>. Mais avec une certaine parenté dans l'action politique mise entre les mains d'« agents » sinon dans l'action violente, sans reconnaître toutefois l'élimination physique des opposants, avec des moyens logistiques et techniques supplémentaires, dont les écoutes téléphoniques et les synthèses du SDECE adressées par courrier<sup>23</sup>.

À partir de l'été 1959, l'installation de postes de liaison et de renseignement auprès des États africains membres de la Communauté réalise la création par le général Grossin du secteur N au sein du SDECE. Maurice Robert en est l'agent, en liaison directe avec Foccart, hors hiérarchie administrative, aux fins de missions de recherche et d'assistance technique des régimes amis de la France. Le Secrétariat est le cœur de l'action de Jacques Foccart, reléguant le ministère de la Coopération au second plan dans la phase d'installation de la Communauté en 1958-1960, sinon dans les années suivantes immédiates. Puis le ministère prend son envol pour mettre en place, par ses organismes (SATEC, ORSTOM, CIRAD) et ses moyens propres de financement (FIDES, FIDOM...), bridé dans ses pratiques bilatérales par l'approfondissement de logiques multilatérales mises en œuvre par la CEE, par l'ONU, puis par l'Organisation de l'unité africaine à partir de 1963<sup>24</sup>. S'il y a un particularisme des voies diplomatiques

22 Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2011, p. 206-212.

23 Voir, ci-dessous, Sébastien-Yves Laurent, « Foccart au miroir du SDECE des années 1960 : entre "pré carré" africain et guerre froide », p. 231-237.

24 Pierre Berthelot, « De l'OUA à l'union africaine », dans Émilie Robin-Hivert et Georges-Henri Soutou (dir.), *L'Afrique indépendante dans le système international*, Paris, PUPS, 2012, p. 71-84, et Georges-Henri Soutou, *La Guerre de Cinquante ans. Les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001.

françaises, celui-ci s'atténue dans les années 1970, par exemple dans le domaine de la santé et nonobstant les relations particulières maintenues avec des pays tels la Côte d'Ivoire, avec la montée de l'Organisation mondiale de la santé dont la France est exclue du bureau africain en 1975 et celle d'organisations non gouvernementales (ONG).

Que Foccart se soit trompé, par défaut de renseignement, médiocrité d'analyse ou erreur de jugement ne traduit que l'indétermination par essence de l'action politique qui répond aux circonstances! Des activistes en Algérie et de l'OAS, il ne sait que peu avant le putsch et mal après en exploitant une information hétéroclite, incomplète et discontinue tant par des sources d'une fiabilité variée que par une analyse inachevée sinon médiocre du renseignement politique<sup>25</sup>. On touche ici aux limites de la méthode Foccart. Ainsi, au Niger en avril 1974, Foccart ignore tout de la préparation du putsch du lieutenant-colonel Seyni Kountché<sup>26</sup>. Sans doute cela tient-il à l'effet de surprise dû à une politisation extrême du renseignement foccartien : la déformation de la réalité s'explique par l'obsession de la recherche de la stabilité en méconnaissant des facteurs d'influence externes et la nature réelle des oppositions au gaullisme de pouvoir. Après tout, la profusion d'information et des sources ne fait pas nécessairement la fiabilité du renseignement et la sûreté de la décision en vue de l'action. La synthèse des renseignements des différents services qu'il fait établir au secrétariat des Affaires africaines et malgaches ne garantit pas absolument la valeur de son renseignement. On est là au seuil de la limite de la méthode Foccart qui investit, emprunte et empiète sur le territoire de différentes administrations ou services, en perdant de vue la logique d'information et d'action de ceux-ci. Il y ajoute un goût obscur du secret qui s'applique à perdre ses détracteurs et ses adversaires politiques, au risque de perdre soi-même la vision claire de la réalité objective des faits, jusqu'à l'auto-intoxication ou l'auto-subversion.

Durant la crise algérienne, cette situation ne simplifie pas le pilotage national du renseignement, concurrentiellement partagé et cloisonné de fait entre les plus hautes autorités de l'État, l'Élysée, Matignon, les ministères de l'Intérieur et de la Guerre, la préfecture de police de Paris. Ce n'est pas Foccart qui pilote l'appareil de renseignement militaire, mais le directeur du SDECE avec Matignon et le regard de l'Élysée. Puis, à compter de 1966, un ministère des Armées solidement tenu par Pierre Messmer, avec l'exception du secteur N du SDECE pour l'Afrique, contrôle la centrale du renseignement militaire français. Ce n'est pas davantage Foccart qui donne ses instructions au renseignement

25 Voir, ci-dessous, Olivier Dard, « Foccart, l'OAS et l'extrême-droite », p. 203-218.

26 Voir, ci-dessous, Klaas Van Walraven, « Jacques Foccart et le Niger : le briseur du Sawaba dupé par les militaires (1958-1974) », p. 117-131.

policier relevant du ministère de l'Intérieur ; mais en ayant la responsabilité des formations politiques gaullistes à l'Élysée et la tutelle du service d'action civique, *a fortiori* entre 1968 et 1974, il établit, par la force de sa position, des contacts utiles dans la police. La porosité de ces organisations avec le renseignement policier a pu jouer incidemment, mais elle n'est pas un principe. Reste que la présidentialisation du régime trouve au centre de l'État et de ses prérogatives régaliennes, de son mystère et de ses secrets.

Dans le domaine de la diplomatie économique et financière, les années Foccart présentent une forte unité, d'abord par une politique monétaire volontariste et marquée du succès dans les années 1960 avant les remises en question ouvertes en 1971. Le franc CFA est ici l'envers d'un pouvoir monétaire quand le « pré carré » en était l'avant militaire. Établie depuis décembre 1945, la zone monétaire franc a amarré la monnaie de vingt-quatre États coloniaux de l'Empire français par un système de changes fixe, consolidant les liens économiques avec la métropole tout en bridant leur souveraineté monétaire et en limitant les mouvements de capitaux. Les étapes de l'action de Foccart pour maintenir la zone franc, frappée de conservatisme colonial, montrent un outil central de la relation politique et économique de la France avec les États africains de la Communauté durant les années 1960<sup>27</sup>. La Guinée en sort en 1960, avant que n'intervienne l'accord de coopération monétaire du 12 mai 1962 avec sept États africains. Stable jusqu'en 1968, la dévaluation à froid du franc français le 8 août 1969 sans concertation avec les États africains fragilise la cohésion de la zone monétaire, avant que le passage au système de changes flottant par l'abandon américain du système de Bretton Woods, le 15 août 1971, n'ouvre une ère d'instabilité monétaire ébranlant le franc CFA et appelant à la réforme par l'africanisation des banques centrales dans les années 1970, sous la présidence de Giscard. Déjà, les relations commerciales interafricaines se sont établies, y compris pour réagir à la construction de la CEE dont ces mêmes États africains craignaient de faire les frais depuis la fin des années 1950.

L'application des règles commerciales et des préférences tarifaires aux produits africains, dont Foccart est l'ardent défenseur au moins jusqu'en 1961, notamment celles de la politique agricole commune, a été continûment recherchée, avant une convention d'association moins favorable en 1962<sup>28</sup>. L'enjeu est le TEC dans une zone de libre-échange, et les accords de Yaoundé de juillet 1963, puis ceux de Yaoundé II de 1969 consacrent une orientation régionaliste de

27 Voir, ci-dessous, Olivier Feiertag, « La politique du franc CFA (1959-1974) : le tournant de la décolonisation monétaire », p. 287-307.

28 Voir, ci-dessous, Guïa Migani, « La CEE et l'Afrique : quel projet de développement pour la coopération eurafricaine ? (1958-1972) », p. 309-322.

la politique européenne de coopération au développement, dont Washington critique la préférence tarifaire maintenue par Paris, fût-elle diminuée. Le début des années 1970 invite à repenser les relations eurafricaines, mais Foccart ne peut en être l'acteur. Défenseur d'une conception originale de la francophonie économique depuis le début des années 1960, il n'a pas pu en renouveler les voies au début des années 1970 dans une complexité croissante des relations multilatérales qui fait obstacle à la pérennité de la voie économique et monétaire franco-africaine. L'ouverture de l'Afrique à la concurrence internationale ébranle puis condamne à terme le modèle post-colonial de la Communauté, à la fois culturel et commercial<sup>29</sup>. Ici, Foccart apparaît moins présent, moins à l'aise que dans l'articulation des questions stratégiques à celles économiques et minières, à l'instar de l'enjeu du nickel calédonien. Monopole bientôt contesté par le canadien INCO, la Société Le Nickel (SLN), premier employeur du territoire et soutenue par la France achetant à un prix supérieur au cours mondial<sup>30</sup> est le moyen d'arrimer la Nouvelle-Calédonie à la France. Constamment défendue par Foccart, la question du nickel, dans les conseils restreints de l'Élysée, est associée à l'enjeu du maintien calédonien dans l'influence française. Une logique parente prévaut dans l'épanouissement de relations entre l'Afrique du Sud et les pays de la Communauté engagés dans la construction d'une diplomatie proprement africaine, auquel le soutien du secrétaire général de la Communauté n'a pas manqué pour appuyer ses orientations générales. La Côte d'Ivoire y fut particulièrement active, déployant ses initiatives vers l'Afrique australe à partir de 1968 pour affirmer un leadership d'abord africain, face au Nigéria notamment et pour ancrer les dynamiques panafricaines en Afrique de l'Ouest face au renforcement du Kenya, de la Zambie ou de la Rhodésie ; l'influence francophone contre l'influence anglophone se joue. Aussi Foccart appuie-t-il constamment la Côte d'Ivoire en Afrique du Sud jusqu'en 1973<sup>31</sup>.

L'action et la pensée de Jacques Foccart sont intimes de l'histoire des présidences de Charles de Gaulle et, à moindre degré en raison du changement d'équipe et d'une inspiration en partie nouvelle, de Georges Pompidou. Elles en sont à vrai dire le cœur. Le retour auprès de Jacques Chirac en 1995 laisse deviner l'emprise d'une diplomatie parallèle qui, des années de reclassement giscardiennes aux années Mitterrand, n'a cessé de se déployer. Foccart est une

<sup>29</sup> Voir, ci-dessous, Laurence Badel, « Les enjeux de la "francophonie économique" : les voies renouvelées de l'influence française au tournant des années 1960-1970 », p. 323-339.

<sup>30</sup> Voir, ci-dessous, Sarah Mohammed-Gaillard, « Le nickel calédonien, un levier de la puissance française en Océanie (1958-1974) », p. 341-351.

<sup>31</sup> Voir, ci-dessous, Anna Konieczna, « L'Afrique du Sud, un partenaire pour le "dialogue" », p. 353-368.

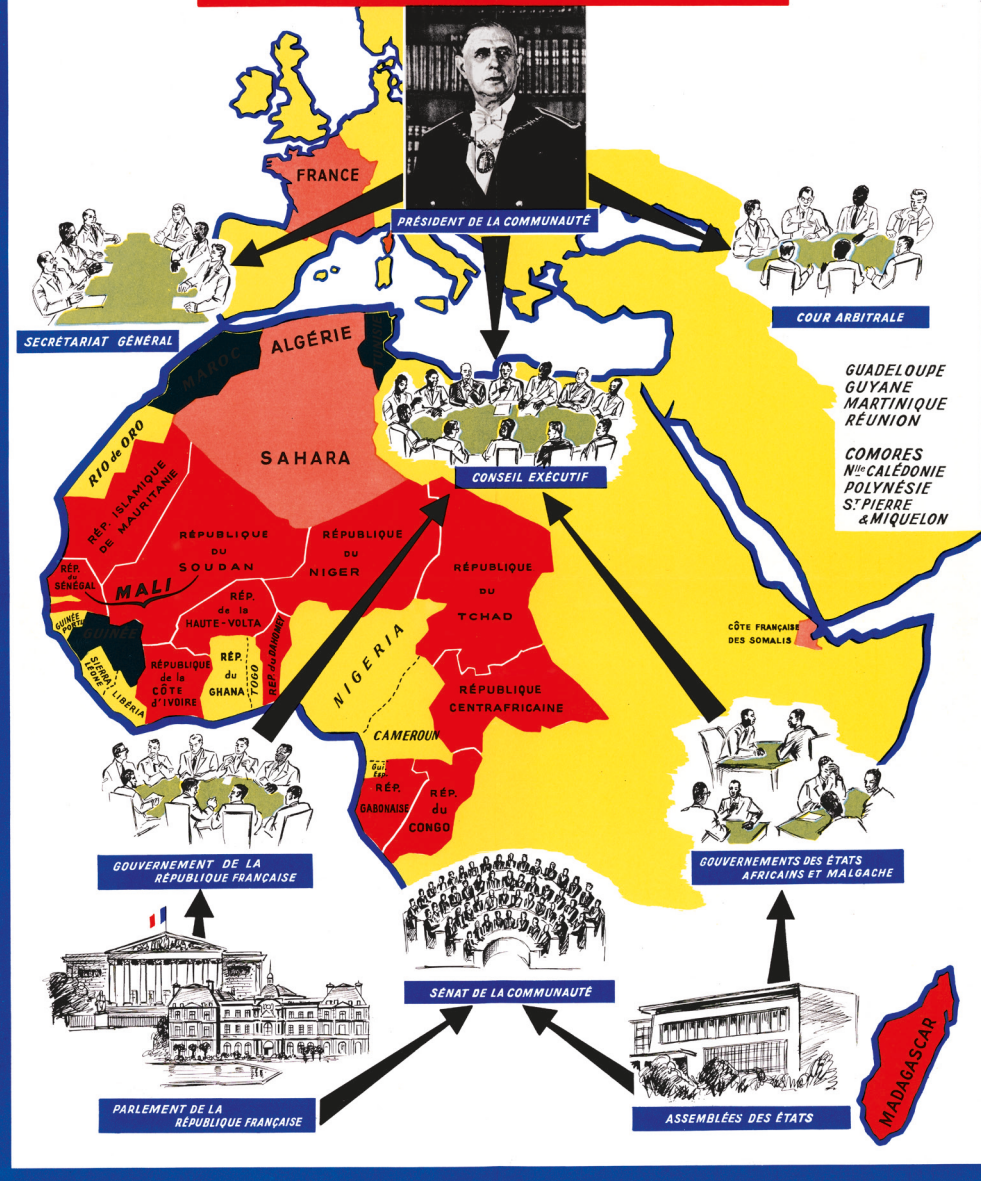


part essentielle du mythe « de Gaulle », dont les éléments historiques constitués se donnent à voir désormais dans les entrailles des archives. La légende noire est celle d'un homme d'ordre qui déborde de son rôle de conseiller présidentiel des questions de renseignement, de son patronage, pas toujours martial du SAC, des « coups tordus » dans une Afrique des indépendances qui tarde à accomplir totalement sa décolonisation<sup>32</sup>. Dès 1969, les détracteurs du gaullisme tiennent, avec Jacques Foccart, l'idéal-type du gaulliste qui n'a rien renié de son idée de la France. Dans le même temps, l'histoire de l'Afrique et de l'Outre-mer délivre, par une perspective croisée, l'histoire nationale française et ses singularités individuelles. Sans doute, dans ces pages consacrées à l'Africain, Jacques Foccart se donne-t-il à voir de plus près, au plus sincère de sa nature. Le présent ouvrage n'épuise pas toutes ces facettes : après 1974, bien des archives doivent encore s'ouvrir.

---

32 Voir, ci-dessous, Frédéric Turpin, « Jacques Foccart : pourquoi la légende noire ? », p. 265-283, et François Audigier, « Foccart et le Service d'action civique », p. 219-229.

# LA COMMUNAUTÉ



ÉDITÉ PAR LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

DILOUTREMER — P.R.

Affiche de la Communauté franco-africaine, 1958  
(AN, AG/5(F)/1087/1)

PREMIÈRE PARTIE

## Portraits d'acteurs



## FOCCART FACE À SES SOURCES

*Jean-Pierre Bat*

Le nom de Foccart s'apparente à une machine à fantômes. En témoigne l'affaire de la « commode de Foccart » révélée par *Le Canard enchaîné* en 1969, à la faveur de l'intérim présidentiel d'Alain Poher : auraient été découvertes, dans un meuble Louis XV du bureau de Foccart, les premières tables d'écoute de l'Élysée. Ce genre d'histoire connaîtra sous la V<sup>e</sup> République une certaine postérité pour dénoncer un cabinet noir présidentiel. L'air du temps des années soixante participe clairement de la réputation de Foccart : surnommé « la Bacille<sup>1</sup> » ou « le chanoine<sup>2</sup> », sa silhouette n'est pas sans faire écho à Bernard Blier qui s'affiche à l'époque sur les écrans de France et de Navarre comme l'archétype du « tonton flingueur » ou du « barbouze »<sup>3</sup>. La première biographie (non autorisée) consacrée à Foccart, sous la plume de Pierre Péan, a directement contribué à entretenir la représentation en clair-obscur de ce personnage, en quête de lumières sur les secrets de « l'homme de l'ombre »<sup>4</sup>.

Aux antipodes de ce portrait au vitriol, les proches et familiers de Foccart le décrivent comme un homme aux manières élégantes de bourgeois, courtois, toujours disponible et prêt à rendre service<sup>5</sup>. Force est de constater que le nombre d'obligés de Foccart, pour services rendus, est insoupçonné : les importants volumes de dossiers d'interventions auprès de lui à l'Élysée en attestent. Les mentions olographes portées de la main de Foccart sur des lettres d'interventions témoignent des brevets de moralité qui importent à ses yeux : patriotisme et activités de résistance sont pour lui les deux principales vertus ; le gaullisme constitue, naturellement, la clé de voûte idéale de cette alliance pour Foccart, en 1944 comme en 1958.

- 1 Ce surnom lui est donné en référence à son nom original : Koch-Foccart (simplifié en Foccart), pour donner « bacille de Koch ».
- 2 Ce surnom lui est donné en référence à sa calvitie et à sa silhouette d'apparence replète d'abbé.
- 3 Films de Georges Lautner : *Les Tontons flingueurs* (1963) et *Les Barbouzes* (1964). Dans ce dernier film, Bernard Blier est d'ailleurs baptisé, pour sa silhouette, « le chanoine ».
- 4 Pierre Péan, *L'Homme de l'ombre. Éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1990.
- 5 Frédéric Turpin, *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir*, Paris, CNRS éditions, 2015.

Foccart occupe une place particulière dans le cercle des conseillers du général de Gaulle. Pas seulement du fait de son statut institutionnel en qualité de secrétaire général des Affaires africaines et malgaches, mais aussi et avant tout par son profil atypique. Il est ainsi en charge de quatre domaines qui pourront trouver sous son autorité des échos les uns avec les autres : l'Afrique, l'outremer (DOM-TOM), les élections et la liaison avec les organisations politiques gaullistes, et les services de renseignement.

Évoquer « Foccart face à ses sources » induit une double perspective : Foccart à la lumière de ses archives, mais aussi, et surtout, Foccart face à ses sources de renseignement. Cette double dimension permet de pénétrer, ou tout au moins d'approcher, les modes de fonctionnement de ce conseiller gaulliste si spécial, entre formel et informel, toujours au service de la raison d'État à l'heure de la décolonisation de l'Afrique.

#### L'EMPREINTE DU RENSEIGNEMENT : L'ÉCOLE DE LA GUERRE ET SES HÉRITAGES

Foccart se qualifie lui-même d'homme d'action. Il convient d'affiner les contours de cette définition pour entendre son propos. En premier lieu, il considère que sa véritable école a été la Résistance. Effectivement, avant-guerre, il semble encore chercher sa voie : sans cursus universitaire (il ne termine pas son baccalauréat), il entre par réseau familial dans une entreprise d'import-export après avoir été commercial chez Renault. Mobilisé comme sergent en 1939, il parvient à ne pas être fait prisonnier ; dès l'été 1940, il s'installe à Râne, dans l'Orne, et y reste l'essentiel des quatre années que dure l'Occupation. Durant cette période où il reste en permanence en territoire occupé, ses activités sont marquées par le sceau du double jeu puis de la clandestinité (à partir de 1944), sous le pseudonyme de « Binot »<sup>6</sup>. En 1958, dans les jours qui précèdent le 13 mai, Foccart retrouve tous ses réflexes de la guerre et retourne en clandestinité, occupant une petite chambre dans le quartier du Panthéon et détruisant quotidiennement les pages de son agenda sans rien cesser de ses activités politiques<sup>7</sup>.

Les liens noués dans l'épreuve de la guerre s'avèrent essentiels dans la psychologie de Foccart. À titre personnel, la meilleure preuve en est fournie par la figure d'Odette Leguerney. Son époux, Roger Leguerney, est le collaborateur de Foccart dans la Résistance. Le 27 avril 1944, alors qu'ils forcent en voiture un barrage militaire, les Allemands ouvrent le feu ; Roger Leguerney se sacrifie

6 Ce nom est choisi en référence au boulevard Bineau, à Neuilly, où il a créé début 1944 sa société d'import-export : la SAFIEX.

7 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, t. 1 (1913-1969), 1995, p. 130.

en s'interposant pour servir de bouclier humain à son chef de réseau qui tient le volant. Il meurt des suites de ses blessures. Sa veuve, également résistante, devient à la Libération la secrétaire personnelle de Foccart et intègre le cercle familial d'Isabelle et Jacques Foccart, habitant avec eux la villa « Charlotte » de Luzarches<sup>8</sup>. À la mort de Foccart, elle s'impose comme la principale vestale de sa mémoire.

S'il ne saurait être question des détails des premières années de guerre (qui ont pu donner lieu, à la suite de la publication du livre de Pierre Péan, à de sévères polémiques<sup>9</sup>), retenons une double particularité du statut de résistant de Foccart : c'est finalement moins son importance dans la hiérarchie de la région M de la Résistance qui importe que le fait qu'il a été résistant intérieur inscrit sur les rôles du Bureau de centralisation du renseignement et d'Action (BCRA)<sup>10</sup>. Agent P2, il dépend du Bureau des opérations aériennes (BOA), puis prend une part active au plan « Tortue ». En juillet 1944, au lendemain de la libération de la Normandie, il rejoint la Direction générale des études et de la recherche (DGER), qui succède au BCRA. Au printemps 1945, il est affecté au *Special Allied Airborne Reconnaissance Forces* (SAARF) intégrant ainsi une troupe d'élite parachutiste où il commande un certain Paul Aussaresses. Il conserve de cette culture de guerre trois caractéristiques.

La première caractéristique est le parachutisme. Foccart effectue son baptême de saut en parachute dès juillet 1944 en Normandie. Le brevet parachutiste, dans les années quarante, devient un sésame des corps d'élite de l'Armée française en reconstruction. Réserviste, il effectue régulièrement des périodes de saut dans les années quarante, cinquante et soixante. Lorsqu'il sera interdit par son médecin de saut pour des raisons physiques et d'âge, à partir de la décennie soixante, il contournera le veto médical en sautant dans des étangs ou en Méditerranée pour amortir le choc.

8 Parmi différentes activités d'Odette, il convient de souligner que c'est elle qui a entrepris les premières transcriptions des cassettes audio sur lesquelles Foccart s'enregistrait, et qui constituent le matériau du *Journal de l'Élysée*.

9 Administrativement, Foccart n'est inscrit comme agent du BCRA qu'à partir de septembre 1943 ; cependant, il aura à cœur après guerre de se faire valider comme membre des FFC (Forces françaises combattantes), c'est-à-dire comme résistant intérieur homologué pour la période antérieure.

10 Sébastien Albertelli, *Les Services secrets du général de Gaulle. Le BCRA 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009.





1. La culture Action : la journaliste Brigitte Friang et l'officier SDECE Marcel Chaumien, amis de Jacques Foccart et anciens des réseaux Action, lors d'un saut de nuit en parachute, s.l.n.d. (archives privées)

La deuxième caractéristique est le tir au pistolet. Sa passion pour cette pratique est connue grâce au stand de tir personnel qu'il a fait construire dans son pavillon de Luzarches. Le rituel des visites veut que les invités africains se sont tous, ou presque, amusé à brûler quelques cartouches dans le jardin de Foccart : on connaît l'anecdote de Bokassa qui, collant son œil à la culasse du pistolet, a manqué s'éborgner. Toutefois, le tir n'est pas qu'un loisir social pour Foccart. Tous les matins, traditionnellement entre 8 h et 8 h 30, le commissaire Sasia, garde du corps du général de Gaulle, lui ouvre spécialement le stand de tir de la police qu'il a créé avenue Foch, pour lui permettre de tirer avant de se rendre à son bureau : c'est pour Foccart une manière de se concentrer<sup>11</sup>. Le pistolet, en tant qu'objet, occupe dans sa vie professionnelle une place qui apparaît à l'historien comme un marqueur distinctif du personnage au regard des autres

<sup>11</sup> Entretien de l'auteur avec Raymond Sasia, garde du corps du général de Gaulle et fondateur du Centre de tir de Paris de la police nationale (CTPPN).

conseillers présidentiels : en 1959, le service Action lui remet un Colt 45, avec un étui, deux chargeurs et des munitions ; en 1974, à l'heure de la liquidation du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, un pistolet lui est offert par certains de ses collaborateurs<sup>12</sup>. Si Foccart reconnaît avoir porté sur lui une arme durant la crise algérienne, ce n'est pas sans raison. Cible prioritaire de différentes organisations nationalistes en qualité de proche conseiller du général de Gaulle, il reçoit en juin 1961 un arrêt de condamnation à mort de la cour de justice des « Forces armées clandestines », une obscure organisation opposée à la politique de décolonisation de l'Algérie. Foccart y est accusé d'atteinte à la sûreté de l'État, d'atteinte à l'intégrité du territoire national et de trahison. De cette parodie de justice militaire, l'élément important est que le document porte le timbre 001 : sa condamnation à mort constitue l'acte fondateur de cette organisation.

La troisième caractéristique est son lien avec le service de documentation et de contre-espionnage (SDECE), héritier de la DGER en 1946. À la sortie de la guerre, Foccart est intégré dans les cadres de réserve du 11<sup>e</sup> Choc, le bras armé du service Action. Il y effectue ses périodes de réserve au camp de Cercottes. Durant toutes les années quarante et cinquante, Foccart a pour patron le chef du service Action, le colonel Henri Fille-Lambie, *alias* Jacques Morlane, avec lequel il entretient une relation de confiance. La réserve n'est pas seulement pour lui un temps militaire : elle est l'occasion, alors qu'il est responsable du Rassemblement du peuple français (RPF), d'entretenir le réseau des « anciens ». Ceux-ci deviennent, au fil des guerres coloniales, de plus en plus hostiles au « régime des partis » de la IV<sup>e</sup> République et Foccart leur apparaît être l'intermédiaire privilégié avec le général de Gaulle. Jouissant d'une réelle aura auprès de ces militaires spéciaux – dont les vétérans continuent à l'appeler « mon colonel » en référence au grade qui lui avait été donné pour les nécessités de missions SAARF<sup>13</sup> –, Foccart conduit au mess des officiers une profonde action de politisation au sein du 11<sup>e</sup> Choc<sup>14</sup>.

Outre les agents actifs, Foccart anime de manière plus large le réseau des anciens de la Résistance : membre constituant de l'Amicale « Action » en décembre 1944 (association amicale d'entraide des anciens officiers chargés

12 De manière plus générale, cet homme d'action entretient un véritable rapport aux armes : sur son bureau dans « sa case à fétiches » de Luzarches trône la grenade qu'il conservait avec lui durant sa période de clandestin pendant la guerre pour se suicider en cas d'arrestation par les Allemands.

13 Foccart n'est pas titulaire de ce grade de lieutenant-colonel, conféré pour les besoins de la mission SAARF ; il est réintégré dans les cadres de réserve du SDECE comme lieutenant, et gravira tous les échelons jusqu'au grade de colonel.

14 Entretien de l'auteur avec Bob Maloubier, ancien officier du service Action et créateur de la Garde présidentielle gabonaise.

de missions Action et de leurs collaborateurs recrutés en France) dont il porte la carte n° 15, il acquiert dès mars 1945 une place essentielle dans les réseaux des anciens de la Résistance. Il se fait bien souvent l'intermédiaire efficace pour arranger des situations administratives embrouillées de vétérans ou de veuves de vétérans<sup>15</sup>.

### FOCCART AU MIROIR DES SERVICES

30

Du 11<sup>e</sup> Choc des années cinquante, Foccart conserve de solides et fidèles amitiés. Parmi elles peuvent être particulièrement mis en avant quatre officiers, surnommés les « Quatre mousquetaires » : Bob Maloubier, René Bichelot, Marcel Chaumien, dit « Monsieur Armand », et René Obadia, dit « Pioche ». Ce dernier incarne aux yeux de Foccart un idéal d'engagement patriotique. Aussi, lorsqu'il lui est demandé une lettre de recommandation auprès du ministère de l'Intérieur, il écrit à son sujet : « C'est un type qui a été formidable pendant la guerre. Me préparer une intervention très pressante<sup>16</sup>. » L'estime gagnée pendant la seconde guerre mondiale et prolongée dans les guerres secrètes du SDECE constituent le socle de la fidélité de Foccart pour un tel homme.

Bob Maloubier sera sollicité par Foccart et le commandant Maurice Robert, chef du secteur Afrique du SDECE, pour créer la Garde présidentielle (GP) gabonaise au lendemain du putsch 18 février 1964 à Libreville. Acteur clé de la restauration du pouvoir du président Léon M'Ba dont il devient le conseiller, Maloubier entretient avec Foccart une relation directe : outre les communications téléphoniques ou verbales, il lui adresse un « point mensuel » tout au long de sa mission. Il s'agit d'un rapport manuscrit, dans une style à l'humour *british* – à l'image de son auteur – sur la situation politique du régime gabonais, avec ses intrigues de palais<sup>17</sup>.

René Bichelot, inquiet parmi les purges du service Action à la suite du putsch des généraux, est nommé par Maurice Robert chef du poste de liaison et de renseignement (PLR) du SDECE à Abidjan en 1963. Bichelot y travaille si bien qu'à la fin de son mandat, en 1968, il est recruté par le président Félix Houphouët-Boigny, qui dit de lui qu'il est « plus précieux qu'un bataillon de l'Armée française ». Il poursuit sa mission comme responsable des services de renseignement ivoiriens, avec l'accord de Foccart et Robert.

Marcel Chaumien, enfin, occupe une place souvent sous-estimée dans l'entourage de Foccart en pleine crise algérienne : les silences de son dossier

15 AN, fonds de l'amicale « Action », 72 AJ / NC\_Action\_Ind/49. Dossiers de Jacques et Isabelle Foccart.

16 AN, fonds du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, AG/5(F)/133.

17 AN, AG/5(F)/650.

militaire et ses relations personnelles avec Foccart laissent à supposer qu'il a, à la demande et peut-être sous les ordres de ce dernier, participé à la lutte contre l'OAS et à la défense du régime gaulliste<sup>18</sup>. À la fin des années cinquante, il est en charge de l'Afrique du sein du célèbre service VII (recherche non conventionnelle). Il crée en 1959 une vaste organisation de renseignement clandestin, en AOF et en AEF : le réseau « Jimbo »<sup>19</sup>. Il s'appuie notamment sur les chefs d'escale de la compagnie d'aviation UTA, dont le directeur des Affaires extérieures, Daniel Richon, est un honorable correspondant du SDECE et un proche de Foccart.

La relation entre Foccart et le service Action évolue entre la fin des années cinquante et le début des années soixante. Il éprouve, à l'évidence, moins d'admiration pour le colonel Robert Roussillat que pour son prédécesseur, le colonel Morlane. Une première tension apparaît autour de l'opération « Résurrection ». Foccart ne l'envisage que comme un moyen de pression et jamais comme l'opération coup de poing contre le régime que veulent les militaires<sup>20</sup>. Mais c'est en 1961-1962 avec la crise de l'OAS que la rupture se consomme : chez Foccart, les impératifs politiques et la raison d'État ont toujours pris le pas sur les considérations personnelles. Un tête-à-tête aurait eu lieu entre Foccart et Roussillat au cours duquel est demandée la neutralisation du colonel Yves Godard, cadre de l'OAS, mais aussi ancien chef du 11<sup>e</sup> Choc<sup>21</sup>. Un doute ayant été émis par le colonel Roussillat sur les intentions des officiers du service Action de neutraliser un ancien camarade, un terme aurait été mis à l'entretien. La République se tourne alors *de facto* vers d'autres services<sup>22</sup>. En 1963, à l'instigation du gouvernement et sur les cendres de la crise algérienne, le 11<sup>e</sup> Choc est finalement liquidé. Foccart n'en conserve pas moins des relations interpersonnelles avec nombre d'anciens qui ont fait la preuve de leur patriotisme ou de leur gaullisme – à l'image de Bichelot, recyclé en Côte d'Ivoire – et n'en sollicite pas moins le service Action pour l'Afrique. Ainsi, entre septembre et décembre 1963, il confie personnellement

18 Archives Chaumien. Il est également permis de s'interroger sur les activités de Pioche à la même période.

19 Archives Chaumien. Rapport de mission sur le réseau « Jimbo », 1959.

20 Christopher Nick, *Résurrection. Naissance de la V<sup>e</sup> République, un coup d'État démocratique*, Paris, Fayard, 1998. Fac-similé du rapport du commandant Vitasse, p. 757-809.

21 AN, fonds Philippe Gaillard, 20140408/1-2, Documents remis par Foccart en 1992 pour préparer les entretiens de *Foccart parle*.

22 La lutte contre l'OAS mérite encore quelques éclairages : il semble qu'à la suite de la disqualification du service Action en particulier et, par voie de conséquence du SDECE, la lutte contre l'OAS glisse de plus en plus entre les mains du ministre de l'Intérieur, Roger Frey. Pierre Messmer, ministre des Armées, fait de la Sécurité militaire le bras armé de la « purge » qui va frapper le SDECE. Entretien de l'auteur avec Roger Muelle, ancien officier du service Action (Pierre Lemarchand, « *Barbouze* » du *Général*, Paris, Le Cherche Midi, 2005).

au service Action l'opération « Austerlitz » : l'organisation de l'évasion de l'abbé Fulbert Youlou, président déchu du Congo-Brazzaville, prisonnier du régime révolutionnaire né le 15 août 1963<sup>23</sup>. Cette opération ne verra finalement pas le jour.

32

Depuis le cardinal de Richelieu, sans doute aucun homme politique n'a accordé autant d'attention au renseignement dans la conduite des affaires de l'État. La création du secteur Afrique du SDECE en porte l'empreinte. Dans le cadre de la guerre d'Algérie, de la décolonisation de l'Afrique et de la sécurisation du régime naissant, Foccart participe à la réforme politique du renseignement. Le SDECE, plus que tout autre service, retient son attention. Relevant à cette date de Matignon, une première évolution est acquise en mars 1959 lorsque Michel Debré étend les compétences souveraines du SDECE aux pays de la Communauté ; une thèse que soutient ardemment Foccart. Depuis la crise du 13 mai 1958, ses liens se sont resserrés avec le capitaine Maurice Robert, alors chef de poste du service de renseignement du SDECE à Dakar depuis 1955. Ce dernier, militant RPF depuis 1947, s'est fait l'informateur privilégié de Foccart sur la situation de l'AOF en marge de toute sa hiérarchie du SDECE<sup>24</sup>. À l'été et à l'automne 1958, il rend compte à Foccart de l'avancée de la préparation (et de la sécurisation) du référendum à travers ses missions en AOF. L'activité du SDECE et de l'administration coloniale en AOF a permis de neutraliser notamment l'influence du Sawaba au Niger, et de faire triompher, partout sauf en Guinée, le « oui ». Après le référendum, Robert ne cesse de solliciter Foccart pour obtenir de lui son maintien en Afrique de l'Ouest ; mais après avoir consommé ses prolongements réglementaires, il est contraint de rentrer en France et attend sa nouvelle affectation au boulevard Mortier.

À partir de l'été 1959 a été négociée avec le général Paul Grossin, directeur du SDECE, la création d'un secteur Afrique au sein du service de renseignement. Cette mission est confiée à Maurice Robert. Dans la coulisse, la main de Foccart se devine. Le secteur Afrique est baptisé secteur N (pour Afrique Noire) et se construit dans le courant de 1960, année des indépendances africaines. Sur le terrain Maurice Robert fait la tournée de tous les palais présidentiels du « pré carré » pour négocier l'installation d'un PLR du SDECE à la droite des nouveaux chefs d'État « amis de la France ». Ces postes répondent à un double besoin spécifique qui préside à la création de N : réaliser les missions de recherche et d'assistance technique. Le champ des compétences du chef N est très large, allant de la recherche clandestine à des tractations délicates avec des chefs d'État

23 Jean-Pierre Bat, *La Fabrique des barbouzes. Histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2015, p. 366-371.

24 AN, AG/5(F)/324.

africains. Cette marge d'action n'est intelligible qu'à la lumière de la relation de Robert avec Foccart. Ce dernier a obtenu de pouvoir travailler en relation directe avec le chef du secteur N ; le général Grossin a donné son accord pour qu'une liaison directe, hors hiérarchie administrative, soit établie entre Foccart et Robert. La collaboration entre les deux hommes devient une signature de la décolonisation. Perdu au milieu des liasses d'archives, un indice ténu permet d'évaluer la nature de leurs échanges : les papillons de notes qui font suite aux appels téléphoniques de Maurice Robert qui souhaite joindre Foccart sur un sujet précis. Les manifestations des 6 et 7 février 1964 à Brazzaville, suivies en temps réel, donnent à voir la chaîne de communication : le commandant P., chef du PLR, informe Maurice Robert (ou de son adjoint, le commissaire Paul Vergé), qui appelle aussitôt le secrétariat général (ou un de ses collaborateurs)<sup>25</sup>. Ce circuit court, qui permet une efficacité de l'information au plus haut niveau de l'État, est sans conteste une marque de la méthode de Foccart. Le téléphone, entre ses mains, est une redoutable arme politique.

Le SDECE a longtemps été considéré comme l'horizon mythique du secret chez Foccart. La réalité est cependant tout autre : c'est parce qu'il en connaît les avantages et les limites qu'il sait l'utiliser à bon escient pour conduire sa politique africaine. Il trouve des correspondants avec lesquels il entretient des relations étroites et de confiance. À l'inverse, il ne faut pas imaginer un SDECE soumis à l'influence totale de Foccart : en cette décennie soixante, les guerres intestines se déchaînent. Dans les années soixante-dix, le comte Alexandre de Marenches, directeur général du SDECE, lance de grandes enquêtes pour débusquer les « réseaux Foccart » au sein du SDECE. En 1973, Maurice Robert quitte le service et rejoint Elf : la dernière attache de Foccart avec le SDECE se dénoue. Dans les années quatre-vingt, alors qu'il est conseiller Afrique de Jacques Chirac à Matignon (1986-1988), Foccart ne manque pas de manifester ses réserves à l'égard des notes de la DGSE. Le fossé s'est irrémédiablement creusé depuis les indépendances.

Une seconde réserve permet de relativiser la place du SDECE dans l'information de Foccart. Il apparaît que c'est pour un autre service qu'il semble avoir encore plus lutté, et dont il apprécie particulièrement les analyses lorsqu'il est secrétaire général des Affaires africaines et malgaches : le service de coopération technique international de la police (SCTIP). Derrière la promesse d'assistance technique que laisse deviner cette titularité, le SCTIP fonctionne comme un véritable service de renseignement, à la croisée entre l'héritage de la police coloniale et les méthodes importées de la DST par le commissaire

---

25 AN, AG/5(F)/1976.



Jean-Paul Mauriat<sup>26</sup>. Ce dernier a fait évoluer le service de sécurité extérieur de la Communauté (sorte de DST ultra-marine) en SCTIP tout en conservant ses atouts (à commencer par son personnel formé au terrain africain à la fin de l'âge colonial)<sup>27</sup>. Ce n'est donc pas un hasard si, en 1968, c'est le préfet André Diefenbacher qui est nommé directeur du SCTIP (1968-1975) : c'est un homme de terrain, spécialiste de la préfectorale outre-mer, qui prend la direction de cette police spéciale. Précédemment préfet de la Réunion (le fief politique de Michel Debré), il a eu à y traiter l'affaire Paul Vergès – en lien avec Foccart<sup>28</sup>.

De ces expériences nourries par la guerre et le monde du renseignement, il est permis d'en conclure que Foccart réfléchit moins en termes de structures institutionnelles qu'en termes de relations (inter)personnelles. Il a, somme toute, une confiance « raisonnable » dans les services à l'heure de la décolonisation, mais privilégie toujours la confiance qu'il place en des individus dont il connaît et apprécie le passé. Avec le temps et l'éloignement des institutions républicaines après 1974, cette tendance ira assez logiquement en s'accroissant.

Si Foccart occupe un rôle à part à l'Élysée, c'est également le cas de son secrétariat général. Il est unique en son genre dans l'histoire des institutions de la République à double titre : parce que c'est la seule fois qu'a existé une telle structure avoisinant, sur un pied d'égalité, le secrétariat général de la présidence de la République, et parce que Foccart y insuffle sa propre méthode de travail.

#### LE RENSEIGNEMENT : PRATIQUE ET RÉFLEXES PROFESSIONNELS DE FOCCART AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

L'établissement du dictionnaire biographique et prosopographique des collaborateurs de Foccart a mis au jour une partie de la nature des relations professionnelles entre Foccart et chacun de ses collaborateurs<sup>29</sup>. Quelques portraits de chargés de mission permettent de préciser ce propos. Dans le

<sup>26</sup> AN, AG/5(F)/2599.

<sup>27</sup> AN, AG/5(F)/2599-2603. Sébastien Laurent et Jean-Pierre Bat, « Jean Poitevin et le SSEC : protéger les frontières de la Communauté », dans Sébastien Laurent (dir.), *Les espions français parlent. Archives et témoignages inédits des services secrets*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011, p. 169-197. À l'heure de terminer sa mission de chef du SCTIP *ad interim* au lendemain du décès du préfet Jean Poitevin, c'est à Foccart – tenu pour le véritable parrain politique du SCTIP – que le commissaire Jean-Paul Mauriat vient rendre compte de sa mission.

<sup>28</sup> Il n'existe aucune trace objective de l'intervention de Foccart, ni de correspondance aussi éloquentes que celle entretenue avec Maurice Robert en 1958. Toutefois, le lien professionnel entre Foccart et Diefenbacher apparaît très spécifique, presque plus qu'avec Jean Parsi, son prédécesseur.

<sup>29</sup> Jean-Pierre Bat et Pascal Geneste (dir.), *Archives de la présidence de la République. Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté (1958-1974)*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 2015, p. 397-432.



classement des archives Foccart, au sein de l'ensemble « Affaires politiques » du fonds Élysée, une section « Affaires réservées » a été (re)composée pour témoigner de pratiques discrétionnaires entretenus par Foccart avec certains de ses collaborateurs<sup>30</sup>. On y retrouve notamment quatre collaborateurs.

D'apparence discret et sans compétence politique au regard d'autres chargés de mission, Vincent Balesi est en réalité un camarade de réserve de Foccart au 1<sup>er</sup> Choc : il se voit confier à ce titre certaines missions sensibles et discrètes, comme la gestion des documents classifiés au sein du secrétariat général. Vincent Balesi dédicace à Foccart son ouvrage *Méharées*, paru en 1975, par ces mots éloquents : « En hommage à Jacques Foccart, sous les ordres duquel j'ai servi fidèlement pendant dix années le général de Gaulle et pendant cinq ans le président Pompidou, en même temps que nous effectuions ensemble au sein du service Action chaque année des périodes militaires avec des sauts en parachute sur les étangs de Cercottes et sur la rade d'Ajaccio à Aspretto, ce qui ne peut s'oublier<sup>31</sup> ».

Dans le même registre, Foccart confie des missions réservées à Guy Le Bellec, un collaborateur au profil atypique au sein des chargés de mission<sup>32</sup>. Comme Vincent Balesi, il a un passé d'homme de terrain, voire de baroudeur, à l'heure du crépuscule colonial. Parmi les différentes tâches dont il hérite – comme la liaison avec les services de renseignement, qu'il partage avec Balesi –, il suit la surveillance des syndicats d'étudiants africains en France, considérés comme le vivier des contestataires des régimes « amis de la France ». Il suit la crise du Congo-Kinshasa et l'affaire Tshombé, aux portes du « pré carré » français en Afrique. Lorsque l'abbé Youlou est exilé à Madrid à partir de 1966, Le Bellec effectue des missions de liaison confidentielles auprès du président congolais déchu<sup>33</sup>. Il remplit également des missions plus quotidiennes pour Foccart. Collaborateur de confiance, il arrive traditionnellement au secrétariat général vers 7 h 30 et procède à une première sélection des télégrammes reçus. À l'arrivée de Foccart à 8 h 30, les deux hommes effectuent en tête-à-tête le premier point d'information de la journée. Sur la base de ce travail, Foccart prépare le dossier à l'attention du général de Gaulle, qui revient traditionnellement en début d'après-midi avec des commentaires et annotations. Ainsi, en amont des entretiens vespéraux à huis clos entre de Gaulle et Foccart, véritable moment

30 AN, AG/5(F)/2592-2640.

31 Bibliothèque de la Fondation Charles-de-Gaulle.

32 Guy Le Bellec, manifestement spécialiste en explosif, est surnommé « le sergent de la Coloniale » par certains collaborateurs de Foccart, en référence à certains de ses exploits passés qui ont dû laisser quelques traces dans son caractère.

33 Entretien de l'auteur avec Alain Plantey, conseiller technique de Jacques Foccart. La liaison est maintenue avec Youlou par l'intermédiaire du poste SDECE de Madrid, avec qui Le Bellec est en contact dans le cadre de ces missions madrilènes.

de communion gaulliste dont la seule trace conservée est le célèbre *Journal de l'Élysée*<sup>34</sup>, on mesure le rôle invisible mais stratégique endossé par un chargé de mission tel que Guy Le Bellec.

Jacques Mouradian occupe également une place particulière auprès de Foccart. Ce spécialiste de l'Afrique musulmane, qui ne reste que les premières années du secrétariat général, semble avoir eu des compétences et un contact tout particulier avec Foccart : malgré quelques restitutions possibles de ses activités (enquêtes sur les questions religieuses en Afrique ou synthèses transversales transcendant les suivis par pays), son champ d'action semble avoir été bien plus vaste que ne le laissent deviner ses archives conservées dans le fonds Foccart<sup>35</sup>.

36

Les archives ont, en revanche, permis de mettre en lumière la continuité politique de relations entre Foccart et certains de ses collaborateurs, à l'image de Joseph Desmarescaux. À lire son dossier de carrière, après être chargé de mission au secrétariat général de la Communauté dès 1959 où il a suivi la décolonisation de l'Afrique de l'Ouest avec l'épineux problème de la fédération du Mali, il réintègre en septembre 1967 son corps d'origine au tribunal administratif de Paris. En réalité, il s'agit d'une astuce administrative. En 1967, Desmarescaux reçoit, en marge des activités officielles du secrétariat général, l'ordre de Foccart d'assurer la liaison avec les équipes de Georges Pompidou à Matignon dans le cadre de la campagne et des élections législatives de mars 1967<sup>36</sup>. Pour continuer à s'attacher ses services, en toute discrétion, Foccart adresse un courrier éloquent au ministère de l'Intérieur : « Compte tenu de la qualité des services rendus par ce fonctionnaire au secrétariat général, je vous serais très obligé de le laisser à ma disposition à compter de la date de sa réintégration dans votre ministère<sup>37</sup>. » Desmarescaux poursuit ses activités politiques auprès de Foccart : il est son principal collaborateur pour les événements de Mai 68, l'organisation de la réaction gaulliste (notamment à travers les comités de défense de la République) et les élections législatives qui suivent<sup>38</sup>. À l'hôtel de Noirmoutier, Desmarescaux occupe une place géographiquement stratégique : il est installé dans le secrétariat

34 AN, fonds du *Journal de l'Élysée*, 20140410/1-10.

35 L'établissement de la prosopographie des collaborateurs de Foccart a permis de mettre au jour les publications de Mouradian, écrites sous pseudonymes. Les deux plus célèbres sont Alphonse Gouilly (utilisé pour ses livres sur l'Islam et la politique) et Oulof-Arméniens (en référence à sa passion pour le Sénégal et à ses origines arméniennes).

36 AN, AG/5(F)/246-272. Desmarescaux semble avoir pris ses quartiers directement à Matignon, rue de Varenne, auprès des équipes de Georges Pompidou qui, à la faveur de ce scrutin, se présente pour la première fois devant le suffrage des Français et s'impose comme le chef de file du parti gaulliste.

37 AN, AG/5(F)/4031.

38 AN, AG/5(F)/274-284.

particulier, à côté de Denise Rieu, la collaboratrice du secrétaire général. Ce bureau est mitoyen de celui de Foccart dont il tient lieu d'antichambre<sup>39</sup>.

Ces personnalités s'avèrent aux antipodes des profils des magistrats coloniaux puis des énarques, sur qui Foccart, par ailleurs, s'appuie tout autant – mais différemment. L'une de ses marques de fabrique est de savoir utiliser les compétences à bon escient, sans corporatisme. Son expérience dans le monde du renseignement autant que dans le secteur privé le distinguent des autres collaborateurs du général de Gaulle, essentiellement issus de la haute fonction publique. Foccart cloisonne ; ses chargés de mission ignorent les missions confidentielles qu'il confie à chacun d'entre eux. Il peut faire travailler deux collaborateurs sur un même dossier sans que ni l'un ni l'autre ne le sache. Mais parallèlement, Foccart informe chacun de ses collaborateurs suivant « le besoin d'en connaître » (pour paraphraser les termes de l'instruction générale interministérielle 1300 portant sur la protection du secret de la défense nationale et dont la première version date de 1966)<sup>40</sup>. Il permet ainsi à chacun de pouvoir travailler de manière aussi complète que confidentielle. Cependant, au final, seul Foccart est en capacité de faire la synthèse globale de la situation quotidienne africaine, qu'il présente au cours de l'entretien du soir au général de Gaulle.

Ainsi « double-t-il » l'information du Quai d'Orsay dans certains cas. Le classement du fonds Foccart a permis de mettre au jour les correspondances confidentielles qu'il entretient avec des ambassadeurs de confiance – parfois qualifiés de choc – qui apparaissent plus comme des hommes de Foccart que comme des diplomates du Quai d'Orsay (ce qui n'est pas sans susciter l'ire le ministère des Affaires étrangères). En marge des dépêches officielles adressées au ministre des Affaires étrangères, et diffusées en copie à Foccart, des personnalités telles que Jacques Raphaël-Leygues (ambassadeur de France à Abidjan), Roger Barberot (ambassadeur de France à Bangui), Maurice Delauney (ambassadeur de France à Libreville), Fernand Wibaux (ambassadeur de France à N'Djamena) – pour ne citer qu'eux – adressent au secrétaire général des courriers manuscrits en toute confidentialité. Leur teneur, au ton souvent extrêmement clair, tranche avec le langage lissé des documents diplomatiques qui apparaissent bien fades et vides au regard des échanges avec Foccart. Le transport de ces lettres manuscrites

39 AN, fonds de la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, AG/5(3)/1171. Indice de l'importance stratégique de ce bureau : il a été précédemment occupé par les chargés de mission qui faisaient fonction de chef de cabinet au cours des années soixante (Maurice Ligot et Paul Bouteiller), aux côtés de Madame Gay, la secrétaire personnelle de Foccart (Entretien avec Maurice Ligot).

40 Le « besoin d'en connaître » est défini dans la version 2011 de l'IGI 1300 comme « la nécessité impérieuse de prendre connaissance d'une information dans le cadre d'une fonction déterminée, pour la bonne exécution d'une mission précieuse. »

d'ambassadeur peut être sécurisé par des envoyés spéciaux qui effectuent la navette entre Paris et des capitales africaines ; d'autres fois, ce transport peut être assuré par les agents de la compagnie UTA soigneusement sélectionnés qui ont, sur consigne de Daniel Richon, vocation à transporter des documents sensibles ou confidentiels dans le plus grand secret afin d'échapper aux « fouilles » des valises diplomatiques par les services spéciaux. Foccart dispose donc d'un véritable réseau de communication adapté aux contraintes techniques et à la géographie de son champ d'action. Le souci de sécurité l'anime en permanence et apparaît comme le revers de ses pratiques de cloisonnement.

La découverte en 2014 par les Archives nationales des documents cachés par Foccart en Mai 68 invite à soulever un peu plus le voile sur sa méthode de travail. Extrêmement soucieux de sécurité, il commande au SDECE dans le plus grand secret une enquête sur ses personnels et le respect des règles de confidentialité dans ses propres bureaux<sup>41</sup>. Quelques semaines après sa prise de fonction en qualité de secrétaire général de la Communauté, il fait procéder à une enquête de filtrage des personnels par le service de sécurité du SDECE. Le 24 juillet 1960, les agents du service de sécurité du SDECE accompagnent une équipe Z (surnom donné aux équipes spécialisées dans les écoutes) effectuent l'opération « Montblanc », en vue de détecter l'éventualité d'une construction clandestine au sein du secrétariat général. Cette opération de « dépoussiérage » sécurise définitivement les locaux du secrétariat général ; à l'insu de ses chargés de mission, Foccart organise la sécurité de son travail, ne laissant rien au hasard et ne cédant à aucun sentiment personnel vis-à-vis de ses collaborateurs face à l'enquête du SDECE.

#### LES *MISSI DOMINICI* : D'UN « SYSTÈME INTÉGRÉ<sup>42</sup> » À UNE DIPLOMATIE PARALLÈLE

Sur le fil entre institutions officielles et univers officieux, les *missi dominici*, ou envoyés spéciaux de Jacques Foccart représentent une dimension cruciale de cette architecture. Jean Mauricheau-Beaupré a sans conteste incarné mieux que quiconque le « barbouze » de Foccart<sup>43</sup>. Ancien résistant, activiste gaulliste anti-IV<sup>e</sup> République, il est à la fin des années cinquante un homme lige de Michel Debré dont il espérait devenir le conseiller « renseignement » à Matignon. Nommé en 1959 chargé de mission au secrétariat général de la

<sup>41</sup> AN, fonds d'archives cachées par Foccart en Mai 68, 113 AJ.

<sup>42</sup> L'expression a été forgée par Antoine Glaser, auteur de *Ces Messieurs Afrique. Le Paris-village du continent noir*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 2005 ; *AfricaFrance*, Paris, Fayard, 2014 ; et *Arrogant comme un Français en Afrique*, Paris, Fayard, 2016.

<sup>43</sup> Jean-Pierre Bat et Pascal Geneste, « Jean Mauricheau-Beaupré : de Fontaine à Mathurin », JMB au service du Général », *Relations internationales*, 142, 2010/2, p. 87-100.

Communauté (dirigé jusqu'en mars 1960 par Raymond Janot), il se tourne très rapidement vers Foccart qu'il noie littéralement de notes adressées à son « cher complice et ami », dans lesquelles il lui soumet plusieurs projets d'action psychologique à destination de l'Afrique<sup>44</sup>. À partir de l'été 1960, il devient conseiller de présidents africains et effectue des navettes permanentes entre Paris et les capitales africaines. Officiellement rayé des cadres du secrétariat général en 1963 pour signer un contrat du ministère de la Coopération auprès de chefs d'État africains, il conserve cependant son bureau et ses entrées à l'hôtel de Noirmoutier<sup>45</sup>. Après avoir été conseiller de l'abbé-président Youlou à Brazzaville, il devient celui d'Houphouët-Boigny jusqu'à la fin de sa vie. Mauricheau, mieux connu en Afrique sous les sobriquets de « Monsieur Jean » ou « Mathurin », est célèbre pour ses « coups ». En ce sens, les années soixante constituent son heure de gloire avec sécession du Katanga, la manipulation de « l'affreux » Bob Denard ou encore la sécession du Biafra<sup>46</sup>. Son caractère autant que son hostilité à Joseph-Désiré Mobutu seront deux des principales causes de sa brouille avec Foccart dans la décennie soixante-dix.

Mauricheau constitue rapidement sa « petite équipe », véritable troupe volante de conseil politique qui sillonne les anciennes colonies françaises. Elle se constitue d'Antoine Hazoume<sup>47</sup>, agent du SDECE et d'Houphouët-Boigny en Afrique centrale, de Philippe Lettéron, jeune et brillant économiste qui devient le bras droit de Mauricheau, et de Pierre Debizet *alias* Debarge, le fondateur du SAC. Lettéron définit l'esprit de leur mission auprès de Tombalbaye, lors de leur rapport pour l'année 1967 : « Pierre Debizet et moi arrivions à Fort-Lamy pour y installer, sur la demande du président Tombalbaye, ce que ce dernier appelle une petite équipe chargée d'établir des liens plus directs et permanents entre lui et ses amis de Paris, et tout particulièrement vous, monsieur le secrétaire général<sup>48</sup>. »

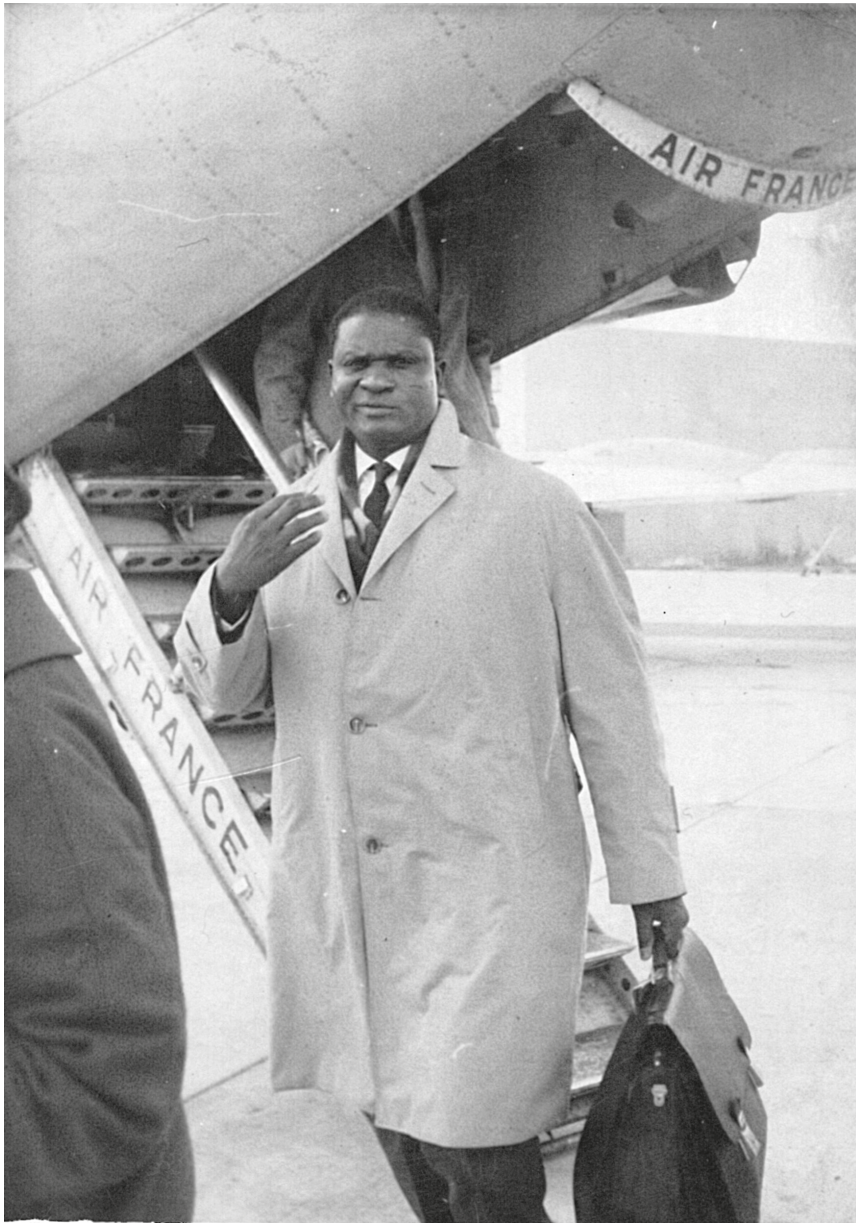
44 Madame Gay, première secrétaire de Foccart à l'hôtel de Noirmoutier, s'efforce par moments de limiter la plume de Mauricheau, véritable « graphomane ».

45 AN, AG/5(3)/1171.

46 Walter Bruyère-Ostell, *Dans l'ombre de Bob Denard. Les mercenaires français des années 1960 aux années 1990*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2014 ; Jean-Pierre Bat, *La Fabrique des barbouzes*, *op. cit.*

47 AN, fonds Antoine Hazoume, 121 AJ.

48 AN, fonds Philippe Lettéron, 90 AJ/144.



2. Antoine Hazoume, Madrid, ca 1963-1965 (AN, 121 A)/5)

Ces conseillers se vivent comme le service d'action politique, pour aller au-delà des frontières imposées par l'administration. Ils se considèrent porteurs de l'esprit de la politique française de décolonisation, délaissant la lettre aux institutions officielles ; à ce titre, ils estiment incarner l'essence des relations franco-africaines. Pour Foccart toutefois, ils ne constituent qu'un des maillons de la chaîne dont il entend bien conserver l'entière maîtrise. Dans cette logique,



ils sillonnent avec l'autorisation d'Houphouët-Boigny le « syndicat » des chefs d'État amis de la France, prodigant de nombreux conseils aux oreilles présidentielles au double titre de leur qualité de fondés de pouvoir du « Vieux » (Houphouët) et du masque africain du général de Gaulle (Foccart).

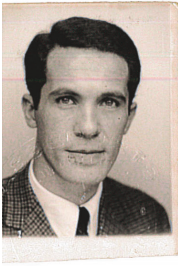
Dans les années soixante, cette « petite équipe » est particulièrement active dans les désordres d'Afrique centrale. Félix Houphouët-Boigny, François Tombalbaye, Moïse Tshombé et Albert-Bernard Bongo accueillent au sein de leur présidence ces conseillers très spéciaux. À Abidjan et à Libreville, ces *missi dominici* travaillent en étroite collaboration avec les services spéciaux locaux : le Service ivoirien pris en main par Raymond Bichelot et Gildas Lebourrier, un ancien capitaine du service Action devenu son bras droit en Côte d'Ivoire, et la Garde présidentielle gabonaise, créée par Maloubier puis dirigée par Yves Le Braz et Loulou Martin, deux anciens militaires français issus des guerres coloniales<sup>49</sup>. Pour mener à bien sa politique sur le terrain, souvent chaotique, Mauriceau s'appuie également sur des baroudeurs de confiance, à l'image Jean-François Chauvel et Paul Ribeaud, deux journalistes nationalistes très proches du monde interlope du renseignement. Il ressort de l'observation de ces réseaux un sentiment « d'entre soi » teinté d'une culture « moustache » (ainsi que la qualifient certains présidents africains influencés par le vocabulaire barbouzard), mêlant les volets renseignement et action des services spéciaux au profit d'une sécurité d'État sanctuarisée, qui passe par la sécurité politique et physique du président africain. Bob Maloubier, mieux que quiconque, résume d'un trait de plume cette atmosphère : « Nos activités concernant la sacro-sainte sécurité nous rendent précieux<sup>50</sup>. »

Ce système intégré des *missi dominici* connaîtra une profonde évolution avec la liquidation du secrétariat général en 1974 : Mauriceau le premier considère que l'action commencée avec Foccart se poursuit plus efficacement depuis Abidjan que Paris. Nombre de ces « barbouzes » développent un ostensible anti-giscardisme ; en 1981, l'élection du premier président socialiste de la V<sup>e</sup> République renforcera leur sentiment que le combat commencé auprès de Foccart en 1960 se poursuit mieux auprès d'Houphouët et Bongo qu'auprès des institutions parisiennes.

49 Cette GP collabore étroitement dans les années soixante et soixante-dix avec les équipes de Bob Denard, à qui elle servira de modèle pour son projet de GP aux Comores entre 1978 et 1989.

50 AN, AG/5(F)/2012.





Signature  
du titulaire

LE DIRECTEUR CENTRAL  
DE LA DOCUMENTATION

Atteste que M. Philippe LETTERON  
dans le cadre des accords de la coopération  
exerce les fonctions de COLONEL  
auprès des Forces de Police Nationales Gabonaises  
pour la conférence au sommet de l'OUA 1977

Les Autorités Civiles et Militaires sont invitées  
à laisser passer et circuler librement le porteur  
de la présente carte, qui est autorisé à requérir  
l'assistance de la Force Publique pour les  
besoins du service.

**P. Le Directeur Central  
la Documentation Générale et P.O.  
Le Directeur Central Adjoint**



42

3. Papiers d'identité établis au nom de Philippe Lettéron,  
conseiller présidentiel d'Omar Bongo, par les services de sécurité gabonais,  
à l'occasion du sommet de l'OUA à Libreville en 1977 (AN, 90AJ/80)

Foccart n'hésite pas, sous couvert de la Coopération, à mandater des *missi dominici* auprès de chefs d'État dont le pouvoir est à consolider: le cas du Gabon, en 1964, n'est pas isolé. Au lendemain de l'insurrection du Sawaba, le parti d'opposition dirigé par Djibo Bakary, un nouveau conseiller s'installe à la présidence à Niamey en 1965, auprès de Diiori Hamani: Jacques Mansion<sup>51</sup>. En réalité, c'est Foccart qui envoie cet ancien pionnier des services secrets de la France libre, compagnon de la Libération. Dès 1960, alors qu'il est au Congo-Brazzaville, Mansion écrit au général de Gaulle par l'entremise de Foccart: « Je tiens à vous féliciter de votre action énergique au sujet de l'affaire d'Algérie, et reste à votre disposition selon mes moyens<sup>52</sup>. » L'Afrique des présidents de Foccart est un petit monde: à Niamey, les pas de Mansion croisent ceux de son vieil ami Bob Maloubier, conseiller de Léon M'Ba.

Le classement des archives Foccart a cependant permis d'aller plus loin: la critique des caractères internes et externes des documents ainsi que leur analyse paléographique ont permis de mettre en lumière certaines des connexions de Foccart, au plus fort de la crise d'Algérie.

<sup>51</sup> Pascal Airault et Jean-Pierre Bat, « L'agent 001 de la France libre est appelé au chevet d'Hamani Diiori. 21 juillet 1965 », dans *Françafrique. Opérations secrètes et affaires d'État*, Paris, Tallandier, 2016, p. 41-46.

<sup>52</sup> AN, AG/5(F)/641.

Les travaux de François Audigier ont mis au jour le rôle de certains contacts « invisibles », mais fondamentaux dans l'information de Jacques Foccart : le capitaine de gendarmerie Dargelos est devenu un cas d'école<sup>53</sup>. Ainsi qu'il le confesse dans ses Mémoires, Foccart doit faire face à une période particulièrement sensible pour le régime entre la semaine des barricades en 1960 et la liquidation de l'OAS en 1962, le putsch des généraux constituant l'acmé de cette crise. Ses adversaires, notamment les anciens de l'OAS et des milieux nationalistes, ont accusé Foccart de disposer de « taupes » et de « barbouzes », c'est-à-dire d'une police politique parallèle chargée de combattre les partisans de l'Algérie française. L'épisode de « séparation » entre Foccart et le service Action, autour de la neutralisation du colonel Godard, montre que l'affaire est moins simple, moins évidente.

Ayant suivi de très près l'organisation et l'exécution de la première phase de « Résurrection » en mai 1958, Foccart sait très bien à quel type de menace il devra faire face. Contrairement à certaines idées reçues, il ne mobilise pas le SAC en tant que tel, mais va solliciter des personnes de confiance, insoupçonnés et insoupçonnables, pour organiser des mouvements capables de résister à tout coup de force en métropole<sup>54</sup>.

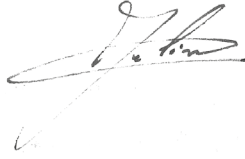
Des notes et rapports manuscrits, à l'écriture très caractéristique (écriture au stylo plume bleu, ductus très incliné, hampes des consonnes prononcées et graphie des « d » très reconnaissable), ont attiré l'attention parmi les archives cachées par Foccart en Mai 68 et que les Archives nationales ont retrouvées en 2014<sup>55</sup>. Ces notes manuscrites côtoient notamment trois cartes Michelin (Chaumont-Strasbourg, Auxerre-Dijon, Paris-Chaumont). La carte Auxerre-Dijon fonctionne avec un papier calque superposable : il s'agit de l'identification des « terrains archivés pendant la guerre » et des « terrains archivés après la guerre » intéressant les atterrissages, les parachutages de personnel et de matériel. Foccart y est d'autant plus attentif qu'il a servi en Mayenne pour le compte du BCRA au sein du Bureau des opérations aériennes. Ce document met en lumière le rôle des réseaux hérités de la Résistance. La signature manuscrite a pu être identifiée comme celle d'un certain « Julien ».

53 François Audigier, « Les réseaux Foccart en outre-mer à la fin de la IV<sup>e</sup> République, une étude de cas : le capitaine de gendarmerie mobile Dargelos », *Outre-mers, revue d'histoire*, 358-359, 2008, p. 59-75. Les travaux de François Audigier s'arrêtent à 1958 : la découverte des archives cachées par Foccart en Mai 68 confirme l'importance du capitaine Dargelos au regard de l'épais dossier de correspondances et de renseignements sensibles fournis par Dargelos entre 1958 et les années soixante, notamment autour de la crise qui traverse le corps militaire en Algérie.

54 Dans ses Mémoires, l'avocat Lemarchand laisse entrevoir explicitement le rôle de Roger Frey, ministre de l'Intérieur, dans la lutte anti-OAS (Pierre Lemarchand, « *Barbouze* » du *Général*, *op. cit.*).

55 AN, 113 AJ.

*Amicalement à Td*



4. Lettre de « Julien » à Foccart, 30 novembre 1961 (AN, 113 AJ)

44

Sous ce pseudonyme se cache en réalité Pierre Henneguier (Julien de son troisième prénom)<sup>56</sup>. Agent P2, le colonel « Julien » a été chef de mission Action en région P. (Paris)<sup>57</sup>, commandant du maquis « Julien » dans Morvan, créateur et unique commandant du 6<sup>e</sup> bataillon de marche de la Nièvre et libérateur de Nevers. Le maquis « Julien », point d'orgue mémoriel de sa résistance, est issu du groupe d'Action immédiate de la mission Lemniscate (FFC)<sup>58</sup>. Il s'est rendu célèbre en août 1944 dans la bataille du Morvan (combat de Sancy où 250 résistants tiennent tête à 5 000 hommes de la Wehrmacht). Dans l'après-guerre, il devient un des vice-présidents de l'amicale « Action »... dont Foccart est l'un des membres fondateurs<sup>59</sup>. Henneguier y joue un rôle de liaison tout particulier en sa qualité de directeur du bulletin de l'amicale : *Gens de la Lune*. C'est dans cette culture « réseau » d'anciens de la Résistance que Foccart fait appel, en 1960, à « Julien » pour constituer un service de renseignement et d'action en marge de toute structure officielle. En 1960, personne ne pouvait imaginer que ce directeur des usines SIMCA œuvre au service de Foccart, en toute clandestinité. S'il est délicat d'évaluer la portée réelle de la contribution de « Julien » à la défense du régime, ces archives permettent de mettre au jour les projets d'Henneguier. « Julien » adresse à Foccart des bulletins de renseignements olographes, établis sur les principes d'un véritable fichier de renseignement. Mais surtout, il imagine pour Foccart l'opération « Miroir »<sup>60</sup> : « Création d'un réseau ayant pour *mission principale* de soutenir la politique du

56 AN, 72 AJ / NC\_Action\_Ind/145, Dossier de Pierre Henneguier. Inscrit à l'amicale le 12 mai 1945, il est titulaire de la carte n° 429. À sa mort en 1992, c'est Foccart qui, pour *Gens de la Lune*, le bulletin de l'amicale « Action », dresse le résumé des citations de « Julien ».

57 Saboteur, il est l'auteur de la neutralisation des usines Hotchkiss à Levallois, Bronze Avis (qui fournit l'aviation allemande) à Courbevoie, Timken à Asnières, et Molicet et Blin à Aubervilliers en 1944.

58 AN, 72 AJ / NC\_Action\_Ind/49. Comme indicatif de son questionnaire provisoire à remplir par les membres du comité et les membres fondateurs de l'amicale « Action », Foccart écrit : « Bineau adjoint de Lemniscate ». Nul doute que « Lemniscate » constitue un lien de confiance supplémentaire entre « Bineau » et « Julien » après guerre.

59 Parmi les membres très actifs de l'amicale « Action », il convient de souligner deux personnalités proches de Foccart et du monde du renseignement : Pierre Fourcaud et Pioche.

60 AN, 113 AJ, Note de projet de « Julien » pour l'opération « Miroir ».

général de Gaulle au moyen d'arguments préparés à l'avance, communiqués par une centrale, et pour *missions secondaires* :

- 1°) Agir rapidement et discrètement sur certains objectifs fixés par la centrale.
- 2°) Recherches de tous renseignements concernant l'activité des adversaires de la politique gouvernementale.
- 3°) Informer la centrale et proposer des solutions aux problèmes d'organisation d'implantation ou d'action, sur le plan local, départemental ou régional. »

OPÉRATION MIROIR  
PROJET

OBJECTIF : *Création d'un Réseau ayant pour mission principale de soutenir la politique du Général de Gaulle au moyen d'arguments préparés à l'avance, communiqués par une centrale, et pour missions secondaires :*

5. Manuscrit du projet « miroir » par « Julien », ca 1960-1961 (AN, 113 A)

L'esprit de l'action psychologique y apparaît pleinement. Le « Patron » serait assisté de deux principaux lieutenants : le premier pour « l'action politique », le second pour « l'action directe ». Ces deux agents seraient secondés par dix responsables « choisis parmi les personnalités les plus diverses sur le plan des activités professionnelles et des relations avec l'opinion mais en tous cas dont le rayonnement est absolument certain. » Ce réseau clandestin aurait comme terrain d'action la métropole et l'Afrique du Nord. Il apparaît que le dispositif de « Julien » a dû connaître certains résultats, ainsi qu'en témoignent les courriers adressés à Foccart en amont et en aval du putsch des généraux. Ainsi écrit-il le 18 avril 1961, pour son dispositif métropolitain : « J'ai pu réorganiser, dans une large mesure, l'appareil prévu, les "sonnettes" sont assez bien placées et la pénétration est en voie de réalisation. » Pas assez toutefois, pour désamorcer le putsch des généraux qui a pris de vitesse Foccart. Au lendemain du 21 avril 1961, Hennegui propose à Foccart la « constitution d'un bataillon parachutiste de réserve et d'intervention », qui constituerait à travers l'amicale des parachutistes un réservoir d'hommes sûrs à la suite de la trahison de plusieurs cadres militaires.

Parallèlement, dans ces mêmes liasses d'archives exhumées en 2014, d'autres projets ont été élaborés, tels que « l'organisation matérielle d'une centrale de

documentation », avec liste nominative de correspondants par départements et protocole de transmission des renseignements (écrits de la main de Foccart). Bayonne et la frontière basque semblent, dès 1960, attirer tout spécifiquement l'attention de Foccart et des défenseurs du régime. Si Foccart n'hésite pas faire appel à certains membres du SAC, il leur demande parfois de quitter ce service pour prévenir toute accusation de compromission du parti gaulliste. L'esprit clandestin l'emporte sur d'autres considérations. C'est dans cet esprit que Foccart se tourne vers les anciens de l'amicale « Action », à la fidélité et aux méthodes éprouvées<sup>61</sup>. En 1962, la vigilance de « Julien » ne désarme pas : il propose à Foccart de « constituer rapidement une implantation en hommes sûrs dans chaque ministère [et de] constituer un appareil clandestin chargé d'enquêter dans les unités militaires et ayant entre autres missions celle de "liquider" les colonels de l'OAS et les leaders politiques de l'Organisation. Mais pas de procès ni de retour en métropole. » L'esprit de lutte qui anime cette « amicale gaulliste » atteste de l'héritage actif de la Résistance. Celui-ci recouvre différentes formes, cloisonnées les unes des autres et dont seul Foccart a la clé.

*Compte tenu de ces deux probabilités  
il faudrait.*

- 10) constituer rapidement une implantation  
en hommes sûrs dans chaque ministère*
- 20) Constituer un appareil clandestin  
chargé d'enquêter dans les unités militaires  
et ayant entre autres missions celle de  
"liquider" les colonels O.A.S. et les leaders  
politiques de l'Organisation - Mais pas de procès  
ni de retours en métropole.*

6. Lettre de « Julien » à Foccart sur la menace OAS après les accords d'Évian, 1962 (AN, 113 AJ)

Pour exceptionnel qu'il est, le cas « Julien » n'est pas isolé. L'opération de classement du fonds du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches a donné lieu à d'autres authentications paléographiques. Le dossier intéressant les relations de Foccart avec ses correspondants en Algérie au lendemain de la semaine des barricades de janvier 1960 dispose de nombreuses lettres manuscrites rédigées d'une même main au stylo bille noir. L'écriture est régulière, parfois ronde et large ; les dernières pages sont souvent marquées

61 AN, 113 AJ, Correspondance avec « Jeanpierre », cabinet du ministre des Armées.

par une accélération de la plume et une apparente nervosité. Au lendemain du putsch des généraux, le ton s’y fait de plus en plus ferme, ainsi que le montre la mention finale de celle du 7 juin 1961 : « Tout en ne mettant pas de nom pour des raisons que vous connaissez, j’espère que vous devinerez l’auteur de cette lettre<sup>62</sup>. » Dans ce courrier, l’auteur se présente comme quelque qui a fait du renseignement « toute [sa] vie, dans la résistance, aux FFL, en Indochine et même Algérie ». Son propos est clair : « Pour frapper au bon endroit, il faut intensifier le renseignement. [...] Si Paris et Alger voulaient bien faire appel à mes services en accroissant mes responsabilités et en me donnant des moyens appropriés, je me sens fort et très à l’aise pour implanter un bon réseau de renseignement qui nous donnera des résultats positifs et spectaculaires dans les deux domaines où gravitent les deux extrêmes, l’activisme européen notamment (OAS – maquis – plastic – assassinats – enlèvements – séquestration, etc.) Faute d’un bon réseau pour démasquer et neutraliser ces gens-là, nous allons vers de mauvais lendemains. »

Dans un courrier du 11 septembre 1961, ce même auteur anonyme précise la mission prioritaire qu’il propose de remplir s’il en reçoit le feu vert de Foccart, hors hiérarchie. « Il est peut-être temps que la “plaisanterie” en Algérie et ailleurs prenne fin. Veut-on oui ou non mettre Salan et consorts en état d’arrestation ? Dans la positive, je revendique cette mission délicate et lourde de conséquences et de responsabilité. Qu’on veuille bien mettre à ma disposition les moyens nécessaires et il ne se passera pas un mois sans que ces “Messieurs” soient mis à “l’ombre”. Faute de ça nous allons droit à une catastrophe sanglante sans précédent. Toujours mon dévouement total<sup>63</sup>. »

La comparaison des courriers avant et après le 21 avril 1961 ne laisse aucun doute sur l’identité de l’auteur : l’inspecteur Augustin Renucci, ancien caporal du BCRA et vétéran d’Indochine reconverti dans la police en Algérie. Ce fervent gaulliste a notamment fait partie de la mission « Alger » qui s’est rendue en Corse (où il a plusieurs attaches personnelles) le 24 mai 1958 dans le cadre de l’opération « Résurrection ». S’il est difficile d’évaluer la portée réelle de ses actions sur la seule foi de ses courriers, il n’en reste pas moins que ses correspondances sont riches d’enseignement. Depuis la semaine des barricades, événement fondateur de la rupture entre Foccart et les activistes, Renucci se vit comme un infiltré de ce dernier au sein de la Sûreté générale d’Algérie passée sous les ordres du colonel Godard depuis le 13 mai 1958. Une fois encore, l’amicale « Action » n’est pas loin. Dans l’environnement de Renucci se retrouve Anne Krug-Basse : personnalité « d’Action », elle est secrétaire à l’école de police

62 AN, AG/5(F)/323, Lettre anonyme, Alger, 7 juin 1961.

63 AN, AG/5(F)/323, Lettre anonyme de la main d’Augustin Renucci, Alger, 11 septembre 1961.

d'Alger, et semble véritablement jouer le rôle d'agent de renseignement de Foccart au plus près du dispositif de Godard.

Ces authentications paléographiques ne sont que deux des nombreuses découvertes que réserve le fonds Foccart. Si elles ne permettent pas de recomposer la réalité de son dispositif voire de ses « réseaux » (formule entendue dans l'acception la plus classique héritée de la Résistance), elles en donnent toutefois la coloration. Foccart a été puissamment forgé par la guerre tant pour sa conscience politique gaulliste que pour ses méthodes et ses réflexes d'homme du renseignement : cette clé de lecture l'inscrit profondément dans une appréhension générationnelle dont il est devenu, dans les années soixante, l'icône – tant pour ses partisans que pour ses détracteurs. Sans doute une importante part de sa légende noire se joue-t-elle là.



## RENÉ JOURNIAC, « LE FOCCART DE GISCARD » ?

*Pascal Geneste*

Journiac, c'est Foccart plus Journiac<sup>1</sup>!

Si Jacques Foccart est qualifié d'« anomalie<sup>2</sup> » parmi les conseillers des présidents de la V<sup>e</sup> République, René Journiac serait plutôt une « exception ». Celui qui fut l'ombre de « l'homme de l'ombre » à l'Élysée entre 1967 et 1974, après avoir été son antenne à Matignon auprès de Georges Pompidou de 1962 à 1967, devient, jusqu'à son décès accidentel en 1980, l'incontournable cheville ouvrière de la politique giscardienne en Afrique noire ainsi que dans les départements et territoires d'Outre-mer. Son expérience et son action auprès de Jacques Foccart, de Georges Pompidou puis de Valéry Giscard d'Estaing marquent sans conteste la nature des rapports franco-africains, de la décolonisation jusqu'aux années quatre-vingt.

### DU RÉSISTANT AU MAGISTRAT COLONIAL (1921-1958)

Avant d'évoquer l'Afrique, disons un mot du parcours de René Journiac, symptomatique des trajectoires d'un tiers des chargés de mission affectés au secrétariat général des Affaires africaines et malgaches de la présidence de la République.

Né le 11 mai 1921 aux portes du Mercantour, à Saint-Martin-Vésubie (Alpes-Maritimes), où son père Robert dirige la scierie du Boréon, René Journiac possède un patronyme qui fleure bon le Sud-Ouest. Il vit le drame de la perte paternelle avant ses quinze ans. Dès lors, il quitte les hauteurs de Nice pour Marseille : il est adopté par la Nation en avril 1936 et, avec sa mère, Madeleine Matton, passe la fin des années trente dans la cité phocéenne où il achève sa

1 Citation d'un ministre giscardien, reprise par Christian d'Épenoux et Christian Hoche, « Giscard l'Africain », *L'Express*, 15 décembre 1979.

2 Samy Cohen, *Les Conseillers du Président de Charles de Gaulle à Valéry Giscard d'Estaing*, Paris, PUF, 1980.



1. René Journiac (AN, collection Jean Montpezat)

scolarité<sup>3</sup>. Bachelier en octobre 1939, il poursuit ses études jusqu'à la licence à la faculté de droit d'Aix-en-Provence<sup>4</sup>.

Ses premiers engagements se font sous l'étendard de défense de la France. C'est la guerre en effet qui révèle ses vrais talents, notamment dans l'action clandestine.

Sa vocation première est militaire. Est-ce lors d'une préparation militaire supérieure qu'il effectue en 1940 dans l'infanterie ou dans les chantiers de jeunesse qu'il apprend le culte de la hiérarchie et de la discipline<sup>5</sup>? Toujours est-il qu'à vingt ans, son choix semble fait : il suivra la voie du gaullisme. Le lendemain du discours prononcé par le général de Gaulle à Londres, le 13 juillet 1942, appelant la population de la zone non occupée à manifester le jour de la fête nationale, René Journiac fait partie de la foule marseillaise prête à en découdre avec les partisans du Parti populaire français, principal parti collaborationniste dirigé localement par Simon Sabiani, et à s'approcher de l'organisme de recrutement des volontaires pour le travail en Allemagne (avant

3 SHD, GR 16 P 313201 (dossier d'homologation des services de René Journiac dans la Résistance) : la fiche individuelle d'officier de René Journiac mentionne l'adresse marseillaise : 244 boulevard Chave. L'extrait du registre des actes de l'état civil de Saint-Martin-Vésubie indique son adoption par la Nation par jugement du 22 avril 1936 du tribunal civil de Marseille.

4 Voir Université d'Aix-Marseille : le dossier d'étudiant de René Journiac révèle des résultats moyens obtenus entre 1940 et 1942.

5 Voir Christophe Pécout, *Les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française (1940-1944)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

la mise en place effective du STO en septembre 1942). Des bagarres éclatent, des coups de feu sont tirés depuis le siège du PPF, faisant deux victimes et des blessés. Journiac n'échappe pas aux arrestations : il est interné pendant trois mois, jusqu'au 16 octobre suivant<sup>6</sup>.

Lorsqu'il est libéré, il doit accomplir ses obligations militaires durant 8 mois, comme tous les jeunes Français en âge (20 ans) : il est incorporé le 6 novembre 1942 dans les Chantiers de Jeunesse, au n° 15, « L'Estérel », basé à Agay (Var) mais déplacé dès le 15 novembre à Saint-Jean-en-Royans dans la Drôme. Il en est relevé le 18 juin 1943, après avoir été fait chef d'équipe en février.

Revenu de la Drôme à Marseille, il s'engage après l'été dans la Résistance, au sein de l'Armée secrète : en septembre 1943, il prend part au maquis du Cantal avant de passer, en novembre, en Haute-Loire et de rejoindre les Bouches-du-Rhône en 1944. Il est alors versé dans les Francs-tireurs et partisans français (FTPF), comme chef d'un détachement. En août, il participe activement à la libération de Marseille, ce qui lui vaut une citation<sup>7</sup> et l'attribution de la croix de guerre 1939-1945, avec étoile de bronze. C'est comme sous-lieutenant FFI qu'il est intégré au 2<sup>e</sup> bureau de la 15<sup>e</sup> région militaire le 16 octobre 1944, puis comme lieutenant FFI le 13 décembre. Il suit le stage à l'École des cadres d'Aix-en-Provence, de décembre 1944 à juin 1945, date à laquelle il est promu lieutenant de réserve dans la cavalerie<sup>8</sup>. En juillet, il est affecté à la délégation régionale du service des recherches des crimes de guerre où il se montre un « excellent officier, [faisant] montre en toutes circonstances des plus solides qualités d'intelligence, d'organisation, de travail et d'initiative réfléchie ». Le chef d'état-major note qu'il possède « une belle culture juridique » et qu'il « a rendu de signalés services à son chef de section », concluant par un : « Jeune officier à soutenir ».

En octobre 1945, il est détaché au tribunal militaire de la 15<sup>e</sup> région comme substitut durant trois mois. Il est ensuite remis à la disposition de son arme et démobilisé, sur sa demande, à compter du 2 février 1946. Admis au stage

6 SHD, Bureau Résistance, GR 16 P 313201, Décision du ministère des Anciens combattants du 24 février 1956 portant attribution du titre d'interné politique. Journiac est domicilié chez son beau-père, le docteur de Laroque, dans un appartement du 28 boulevard Peytral à Marseille.

7 SHD, Centre des archives du personnel militaire, officier 72-1835 : citation à l'ordre du régiment du 10 décembre 1945 : « Officier d'un courage et d'un sang-froid remarquables. Le 22 août 1944, chargé d'une mission de reconnaissance sur la route de Saint-Barnabé aux Caillols, à la tête du groupe qu'il commandait, mit en fuite une patrouille allemande qui laissa deux morts sur le terrain ».

8 *Ibid.* : sur son livret matricule, on lit qu'il est engagé volontaire le 20 février 1945 et qu'il participe jusqu'à l'Armistice à la campagne d'Allemagne. Par décret du 14 juin 1949, il est admis par voie de changement d'arme dans les cadres de réserve de l'infanterie coloniale. Il est arrivé au Cameroun deux ans plus tôt.

d'épreuves en vue de sa titularisation dans l'armée d'active, il y renonce le 28 janvier et met ainsi fin à sa carrière militaire.

René Journiac va avoir 25 ans : il opte pour une carrière de magistrat colonial en obtenant un diplôme d'études supérieures d'économie politique à Aix-en-Provence et entrant major au concours spécial de l'École nationale de la France d'Outre-mer<sup>9</sup> organisé en octobre 1946. Cette même année, à Marseille, il épouse Marie-Thérèse de Laroque, fille d'un médecin marseillais, avec laquelle il aura six enfants<sup>10</sup>.

Les listes d'élèves de l'ENFOM révèlent qu'Yves Jouhaud et Martin Kirsch partagent sa promotion ou la suivante. Leur destin se rapproche à plus d'un titre : tous trois se retrouvent au secrétariat général de la Communauté dès sa création. Jouhaud le remplace au cabinet de Georges Pompidou, Premier ministre, en 1967 ; Kirsch lui succède à l'Élysée en 1980.

52

Le 10 avril 1948, il est nommé substitut au Cameroun. Il devient juge de paix à compétence étendue à Yaoundé, le 19 novembre 1949, et procureur de la République à Garoua, capitale du Nord du Cameroun près de la frontière nigériane, ville natale d'Ahidjo, le 7 août 1951. L'année suivante, le 7 juillet 1952, il est nommé en Côte d'Ivoire, comme procureur dans l'ancienne capitale de Grand-Bassam<sup>11</sup>.

En Côte d'Ivoire, il n'a pu échapper à la toile tissée progressivement par Jacques Foccart, alors secrétaire général du mouvement gaulliste, le Rassemblement du peuple français<sup>12</sup>. Rappelé en métropole en 1955, en même temps qu'Yves Jouhaud, pour œuvrer au sein de la direction de services judiciaires du ministère

9 Le dossier d'élève à l'ENFOM de René Journiac est conservé aux ANOM, 1 ECOL / 99 2512.

10 SHD, Centre des archives du personnel militaire, officier 72-1835, *op. cit.* : acte de mariage du 25 octobre 1946. Madeleine est née à Saint-Mandé, le 29 mai 1947 ; Pierre, le 19 août 1948, à Douala ; Robert, le 17 janvier 1950, également à Douala ; Philippe, le 19 novembre, à Suresnes 1956 ; François, le 15 octobre 1960 et enfin, plus tardivement, Agnès, qui n'apparaît pas dans le dossier d'officier.

11 AN, 19880405. Malheureusement, pour des raisons de fermeture du site de Fontainebleau, le dossier de René Journiac ne peut pour l'instant être consulté. On sait cependant que sa carrière administrative se poursuit puisqu'il est nommé substitut du procureur général à Abidjan le 27 octobre 1955, avocat général à Tananarive (Madagascar) le 8 septembre 1958 ou encore substitut général à Douai le 2 août 1962. Au moment de son rattachement à la magistrature métropolitaine, le 1<sup>er</sup> janvier 1959, il est rétrogradé ; il met plusieurs années pour obtenir de son ministère de tutelle, le ministère de la Justice, une revalorisation méritée au regard de ses services (ANOM, Cameroun 1 C 548).

12 Le RPF n'est pas dissous en 1953 : si de Gaulle prend officiellement ses distances avec le mouvement, Jacques Foccart, lui, croit en la nécessité d'entretenir les contacts et le militantisme des « compagnons ». Jusqu'alors responsable des affaires outre-mer et coloniales du mouvement, il décide en 1953 de prendre le rôle – devenu difficile dans ces conditions – de secrétaire général du RPF.

de la France d'outre mer, il apparaît à la fin des années cinquante comme un maillon utile au dessein communautaire.

Après le retour au pouvoir du Général en mai 1958, lorsqu'est créé le secrétariat général de la Communauté à la tête duquel on place Raymond Janot<sup>13</sup>, il en est l'un des premiers membres.

#### LE CHANTRE DE LA COMMUNAUTÉ, À L'ÉCOLE DE JACQUES FOCCART (1959-1974)

Chargé de mission pour les affaires juridiques et judiciaires dans la cellule d'Alain Plantey, Journiac s'occupe personnellement de la gestion des interventions importantes, des affaires de citoyenneté et de nationalité, des conventions judiciaires et de la coordination du reste des travaux judiciaires. Il suit également les affaires judiciaires – plusieurs sessions du conseil exécutif de la Communauté traitent du contrôle de la justice –, en lien avec le ministère de la Justice confié à Edmond Michelet.

Son collaborateur et ami, Yves Jouhaud, est chargé de la Cour arbitrale, du statut général des magistrats, de l'organisation juridique, de la naturalisation et des recours en grâce<sup>14</sup>.

René Journiac traite également les affaires sociales. Trois éléments méritent d'être soulignés. Le travail s'articule en premier lieu autour de la création du champ social africain et de l'immigration africaine en France, cœur des diasporas des Trente Glorieuses. En conséquence, pour les informations issues d'Afrique aussi bien que de France, le poids des sources policières y est très important. En deuxième lieu, la question de la santé doit être entendue à travers une dimension peu visible des dossiers de coopération technique : le frère de René Journiac est médecin général et spécialiste de médecine tropicale<sup>15</sup>. Il est à ce titre une source d'information considérable. Troisièmement, comme le

13 Raymond Janot est cosignataire avec Michel Debré de la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Le secrétariat général de la Communauté compte à l'origine trois cellules dirigées par Alain Plantey (affaires juridiques), Pierre Angéli (coordination administrative) et Claude Rostain (affaires internationales). Foccart est alors conseiller technique au cabinet du général de Gaulle, à Matignon puis à l'Élysée, pour l'outre-mer, les questions de sécurité (rapport avec les services de renseignement) et les rapports avec les gaullistes.

14 Voir AN, AG/5(F)/1212-1245 : ces cartons permettent de retracer précisément l'activité de René Journiac et Yves Jouhaud entre 1959 et 1961. Le pelurier de leurs notes est par ailleurs conservé sous la cote AG/5(F)/1272.

15 Auteur d'une thèse de médecine rédigée entre 1944 et 1945 sur « La voie sternale, à propos de quelques essais de transfusion sanguine », publiée à Montpellier en 1946, Henri Journiac est devenu l'une grande figure de la médecine tropicale. Il fut nommé sous-directeur de la Santé publique et des Actions sociales au ministère de la Coopération. Il avait épousé Luce Bayrou, tante paternelle de François Bayrou. Tous deux reposent aujourd'hui au cimetière de Bordères (Pyrénées-Atlantiques).



2. René Journiac, entouré de Rémy Dusserre, Martin Kirsch et Jean Montpezat, au secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, 1970 (AN)

rappelle Jacques Foccart dans ses mémoires, une attention toute particulière est accordée par le secrétariat général aux Anciens combattants de l'armée française.

En mars 1960, Jacques Foccart remplace Raymond Janot. Il réforme le secrétariat un an plus tard (mai 1961), faisant de Plantey son adjoint, et de Journiac un proche collaborateur qu'il ne tarde pas à récompenser de la Légion d'honneur<sup>16</sup> et à proposer l'année suivante au nouveau Premier ministre, Georges Pompidou, comme conseiller Afrique.

L'observation politique du « pré carré » constitue alors le cœur de l'activité du secrétariat général. Le travail des chargés de mission consiste à synthétiser les informations en une note qui prépare et accompagne l'entretien quotidien entre Jacques Foccart et le président de la République. Ils rédigent traditionnellement

<sup>16</sup> René Journiac est nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre de la présidence de la République par décret du 28 décembre 1961.



des notes à l'attention du conseiller technique, parfois à l'attention directe du secrétaire général, plus rarement à l'adresse du président de la République. Il en ressort que la main de Jacques Foccart semble largement invisible dans ces dossiers, tandis que celle d'Alain Plantey apparaît beaucoup plus présente, donnant des consignes de correction ou de travail aux chargés de mission.

Le 20 avril 1962, Journiac est nommé conseiller technique au cabinet de Georges Pompidou. Ce que Foccart est à de Gaulle, Journiac le devient dès lors pour Pompidou. À Matignon, il s'applique à maintenir et développer les relations particulières entre la France et les États africains et malgache, restant pleinement en phase avec l'équipe de l'hôtel de Noirmoutier où il est remplacé par son ami Yves Jouhaud. Placé sous la direction successive de Jean Donnedieu de Vabres, François-Xavier Ortoli puis Michel Jobert, il rend des notes au chef du gouvernement sur des sujets suivis plus directement par l'Élysée. Pour Pompidou, l'action à l'égard de l'Afrique doit être « conduite par le sentiment, par le sens des responsabilités » à l'égard de populations jadis dominées et dont la France sent que, vis-à-vis d'elles, elle garde « des responsabilités morales »<sup>17</sup>.

Lorsqu'Alain Plantey est promu ambassadeur à Madagascar en janvier 1967, Journiac apparaît à Foccart comme l'homme qui lui permettra de suivre les affaires politiques intérieures de la France tout en veillant de manière précise sur les affaires africaines : il demande au général de Gaulle de le rappeler au secrétariat général des Affaires africaines et malgaches comme conseiller technique<sup>18</sup>. Durant sept ans, au sein de l'hôtel de Noirmoutier puis, à partir de 1969, au 2 rue de l'Élysée, Journiac constitue le filtre entre le secrétaire général et les chargés de mission : il est son premier collaborateur politique et fait office de numéro 2 du service<sup>19</sup>. Chaque jour, vers 17 heures, il reçoit les notes des

17 Georges Pompidou, *Entretiens et discours*, t. II, 1968-1974, Paris, Plon, 1975, p. 208-209.

18 Yves Jouhaud le remplace comme conseiller technique au cabinet de Georges Pompidou. Il reste le « Monsieur Afrique » de Matignon jusqu'en 1972, dans les cabinets formés par Maurice Couve de Murville et Jacques Chaban-Delmas.

19 Voir AN, AG/5(F)/842-937 : ces cartons permettent de retracer précisément l'activité de René Journiac comme conseiller technique, entre 1967 et 1974. Avec Foccart, René Journiac n'est pas uniquement cantonné aux problèmes africains. Ainsi, au moment du référendum d'avril 1969, Foccart témoigne que, pour une audience du Général, il avait « demandé à Journiac, qui a tous les éléments pour en parler, de traiter de l'état d'avancement du référendum. Mais, avec lui, le Général ne veut aborder que les problèmes africains ou des Dom ou des Tom ; il doit considérer que les problèmes politiques sont mon domaine réservé » (*Journal de l'Élysée*, t. 2, *Le Général en Mai [1968-1969]*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1998, p. 696-697). Pour les législatives de 1973, Journiac participe aux réunions vespérales du comité de rédaction d'*Information Combat*, avec Foccart, Pierre Debizet et Pierre Boutang (*Journal de l'Élysée*, t. V, *La fin du gaullisme 1973-1974*, p. 86) et aux dîners avec les dirigeants du Service d'Action civique, même s'il n'y appartient pas (« Rapport de la commission d'enquête sur les activités du SAC », *Journal officiel*, 18 juin 1982, publié par Pierre Péan, *L'Homme de l'ombre. Éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1990, p. 349).



chargés de mission, compilées dans un dossier rose, et procède à une synthèse définitive en vue de l'entretien vespéral que le général de Gaulle accorde à Jacques Foccart<sup>20</sup>. Le mercredi matin, à l'heure du conseil des ministres, Foccart et Journiac réunissent l'équipe des chargés de mission pour un tour d'horizon des dossiers, en deux temps : l'un, pour les affaires africaines ; le second, pour les départements et territoires d'outre-mer. Les cérémonies des vœux de Nouvel An sont également des moments de cohésion forts durant lesquels Journiac puis Foccart dressent bilans et perspectives, le second ne trouvant pas forcément que le premier manie l'art de la synthèse<sup>21</sup> !



3. Cérémonie de vœux de René Journiac à Jacques Foccart devant le personnel du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, 2 rue de l'Élysée, janvier 1974 (AN, collection Jean Montpezat)

Plus de 175 occurrences sur Journiac apparaissent dans le *Journal de l'Élysée* de Jacques Foccart : environ 35 dans les deux premiers tomes couvrant la période de janvier 1967 à mai 1969 ; 140 dans les trois derniers relatant la période de juin 1969 à mai 1974. La montée en puissance de Journiac se lit d'abord à

<sup>20</sup> AN, AG/5(F)/842-849, chrono de préparation du dossier quotidien du secrétaire général entre 1965 et 1974.

<sup>21</sup> Jacques Foccart évoque, dans son *Journal de l'Élysée*, les vœux présentés par Journiac les 3 janvier 1969 (*op. cit.*, t. 2, p. 702-703), 5 janvier 1970 (t. 3, *Dans les bottes du Général [1969-1971]*, 1999, p. 187), 5 janvier 1971 (« Journiac fait un très gentil discours », *ibid.*, p. 563), 5 janvier 1972 (« Journiac me fait un compliment qui devait être très court et qui est très long », t. 4, *La France pompidolienne [1971-1972]*, 2000, p. 178), 4 janvier 1973 (« Journiac prononce un discours assez long. Il retrace l'activité du secrétariat général dans l'année », t. 5, *La Fin du gaullisme [1973-1974]*, 2001, p. 29) et 3 janvier 1974 (« Journiac prend la parole et me fait un très bon discours, peut-être un peu long, qui retrace l'activité de la maison en 1973 et ses perspectives », *ibid.*, p. 486).

travers ces chiffres significatifs. Elle est aussi illustrée par la description de ses activités. Sous le général de Gaulle, seules les activités officielles sont révélées : les audiences accordées par le chef de l'État lorsque le secrétaire général est en déplacement, souffrant, en congé – le plus souvent à Cavalaire –, les déjeuners ou réceptions, les vœux. Journiac prend une autre dimension avec l'accession au pouvoir de Pompidou : la nomination par Alain Poher de Daniel Pépy en lieu et place de Jacques Foccart durant l'intérim provoqué par la démission du Général n'y est pas innocente. Foccart écarté, il est demandé à Journiac d'assurer la transmission des dossiers avant qu'il ne prenne ses quartiers à l'état-major de campagne de Georges Pompidou installé boulevard de La Tour-Maubourg, pour suivre les questions liées aux départements et territoires d'outre-mer<sup>22</sup>. C'est également à Journiac qu'il est demandé d'assumer la gestion des affaires africaines et ultramarines entre le second tour de l'élection présidentielle, le 15 juin 1969, et la signature du décret confirmant Foccart dans ses anciennes fonctions. Conscient de la tempête qui a failli l'emporter et affaibli par la campagne de presse dont il fait l'objet, Foccart déclare en octobre 1969 au président Pompidou qu'il peut être remplacé sans difficulté : « Des gens ont été formés. Journiac et Jouhaud seraient tout à fait capables de prendre la relève<sup>23</sup> ». Plus qu'un conseiller technique, Journiac est devenu l'homme de confiance à qui on ouvre les portes des conseils restreints avec les ministres et auquel le président remet lui-même les insignes d'officier de la Légion d'honneur le 27 avril 1971<sup>24</sup>.

Cette confiance se double d'une reconnaissance certaine du travail accompli : très attaché à l'évolution de carrière des membres de son équipe, Jacques Foccart propose d'offrir à Journiac le titre de secrétaire général adjoint. Le 18 mai 1973, après avoir évoqué les problèmes des Comores et Djibouti, Foccart avance au président Pompidou :

De plus en plus d'Africains sont sensibles aux titres, et j'aurais beaucoup souhaité que Journiac, qui est véritablement mon adjoint, que je mets au courant de tout, qui peut, du jour au lendemain, s'il m'arrive quelque chose, me remplacer, soit

22 AN, AG/5(F)/230-233, Contribution de René Journiac à la campagne de Georges Pompidou, 1969.

23 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, op. cit., t. 3, p. 131.

24 *Ibid.*, p. 702-703. Après un entretien avec Foccart où il est proposé de promouvoir Journiac comme ambassadeur au Cameroun, en remplacement de Rebeyrol, Pompidou glisse : « En tout cas, c'est un type comme cela qu'il nous faudrait, il en faudrait quelques-uns comme lui ». Lors de la cérémonie intime de remise de la croix, Foccart note les « mots très gentils [du Président] sur sa participation à son cabinet de Matignon et au secrétariat général ». Quelques jours plus tard, lorsque Foccart indique à Pompidou que Journiac n'est pas intéressé par le poste, il rajoute : « J'ai besoin de Journiac. C'est un autre moi-même : quand je ne suis pas là, je suis tranquille, les choses sont faites ». Le président acquiesce : « Je sais bien » (p. 716).

secrétaire général adjoint. Je l'ai entièrement formé, et vous pouvez vous dire que, s'il m'arrive un malheur quelconque, Journiac sera là.

— D'abord, rien ne vous arrivera et il faut que rien ne vous arrive. Enfin, je vais réfléchir. Journiac est de quel corps ?

— Avocat général.

— Oui, en effet. Il est certain que ce pauvre Journiac n'a pas eu beaucoup d'avancement depuis qu'il est là. Il est certain qu'il est très utile.

Et Foccart de poursuivre :

Moi j'ai très grande confiance en lui, il fait du bon travail. Il est un peu long dans ses développements, il me fait perdre un peu de temps, mais il est très net, il a un bon jugement, et c'est un garçon valable qui connaît bien les problèmes et les gens<sup>25</sup>.

58

#### L'INCONTOURNABLE CONSEILLER DE VALÉRY GISCARD D'ESTAING (1974-1980)

Finalement, au décès de Pompidou, le 2 avril 1974, la structure du secrétariat général est inchangée. Ce que son prédécesseur n'a pas souhaité faire en 1969, Valéry Giscard d'Estaing le met en forme dès son élection, en prononçant la dissolution du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches. Moins de deux mois plus tard, le 31 mai au soir, Jacques Foccart quitte l'Élysée, laissant René Journiac, assisté d'une petite équipe de chargés de mission (Alain Richard, Jacques Richard, Vincent Balesi, Robert Mazeyrac et le colonel Périer), procéder à la liquidation du service, officiellement prononcée le 1<sup>er</sup> juillet 1974.

Dès l'été 1974, René Journiac se penche sur la question des archives de l'ancien secrétariat général. Qui d'autre que lui assure cette continuité entre la période gaulliste, l'héritage pompidolien et l'alternance giscardienne ? Au mois de juillet 1974, il prend langue avec Guy Duboscq, directeur des Archives de France : une première mission des Archives nationales dresse un état des lieux. Dès le 31 juillet, il est convenu que deux agents de la section outre-mer des Archives nationales travaillent à mi-temps à l'Élysée pour préparer le versement, avec l'aide si nécessaire de la conservatrice que Giscard d'Estaing fait affecter à la présidence. Deux ans et demi plus tard, en 1977, René Journiac

25 *Ibid.*, t. 5, p. 238-239. Cette proposition de Foccart tombe au moment de la révision constitutionnelle qui porte sur le mandat présidentiel. Certains – dont Alain Poher, qui avait déjà remplacé Foccart en mai 1969 – souhaitent en profiter pour supprimer le secrétariat général. Pompidou reste ferme sur son maintien jusqu'à son décès.



4. René Journiac, Paris, 1970 (AN)

procède au transfert de près de 3 50 mètres linéaires d'archives. Des versements complémentaires en 1978 et 1980 achèveront cette mission<sup>26</sup>.

Grand ordonnateur de la liquidation du service qu'il a fréquenté durant quinze ans, Journiac en profite pour rédiger une note de synthèse en forme de bilan de la politique africaine de Georges Pompidou<sup>27</sup>.

Dans l'équipe giscardienne qui se met en place en mai 1974, Journiac fait figure d'exception : à 53 ans, c'est l'un des collaborateurs les plus âgés du nouveau président ; il a déjà près de 15 ans d'expérience de conseiller à l'Élysée et à Matignon. Le principe de recrutement souvent exprimé par Valéry Giscard d'Estaing consiste à prendre « les meilleurs ». Nul doute qu'il considérait d'emblée René Journiac comme le meilleur conseiller sur l'Afrique et l'outre-mer qui puisse exister. Sur les 16 membres de son cabinet, 13 appartiennent à celui qu'il avait formé au ministère des Finances. Journiac fait donc figure, avec Gabriel Robin et Pierre Richard<sup>28</sup>, de spécialiste incontournable.

60

Qui devinerait cette puissance en croisant ce petit homme sec, au visage émacié, à la mise modeste de « surgé » d'un lycée provincial ? Avec son nez pointu, ses lunettes et ses cheveux trop longs frisottant sur la nuque, il évoque, disparaissant à demi derrière son bureau surchargé de dossiers, quelque Professeur Tournesol. Mais, derrière les doubles foyers, les yeux bleus sont singulièrement scrutateurs. Le bureau est aussi modeste que son occupant : au premier étage, dans une aile de l'Élysée, ses deux fenêtres l'isolent très mal du bruit de la rue ; au mur, en face de lui, une carte d'Afrique comme on en voit dans les communales ; et partout, dans la petite pièce, un déferlement de papiers, de chemises.

Foccart dirigeait un état-major de dix-sept personnes. Celui de Journiac se réduit à ses deux secrétaires : Bernadette et Mlle Heurtebise. Une pauvreté de

26 AN, AG/5(F) (voir Jean-Pierre Bat et Pascal Geneste, *Archives de la présidence de la République. Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté [1958-1974]*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 2015). Déjà, en 1968, au moment du déménagement du secrétariat général de l'hôtel de Noirmoutier vers la rue de l'Élysée, la question des archives et de la bibliothèque avait été posée. Une mission avait alors été confiée à Geneviève Cot, sous la direction de Carlo Laroche, qui la remplit au premier trimestre 1969 en dressant notamment un cadre de classement adapté (voir son rapport de fin de mission, AN, AG/5(F)/4132). Un pré-archivage put dès lors être mis en œuvre, orchestré par Vincent Balesi, chargé des affaires générales, avec l'aide précieuse des secrétaires du service (Mmes Rieu, Heurtebise et Maury). Ce travail fut apprécié au moment du versement aux Archives nationales.

27 AN, AG/5(3)/1171, largement utilisée par Frédéric Turpin, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique (1958-1974). Décoloniser et coopérer*, Paris, Les Indes savantes, 2010.

28 Gabriel Robin a été nommé conseiller diplomatique au secrétariat général de la présidence de la République en 1973, dans l'équipe pompidolienne formée autour d'Édouard Balladur. Pierre Richard vient, lui, du cabinet de Christian Bonnet, secrétaire d'État à l'Aménagement du territoire, à l'Équipement, au Logement et au Tourisme.



moyens qui découle, paraît-il, d'un fâcheux malentendu : quand Giscard l'avait fait venir, en 1974, Journiac avait prévu de rester... entre six et huit mois [...].

Voici comment le personnage est décrit dans un article de *L'Express* publié le 15 décembre 1979 par Christian d'Épenoux et Christian Hoche<sup>29</sup>, grossissant à dessein le trait d'un personnage à l'allure assurément bien plus séduisante<sup>30</sup>. Et les journalistes de poursuivre pour expliquer la permanence de son action auprès du président Giscard d'Estaing :

Les deux hommes s'entendent parfaitement : le Président, qui sollicite constamment Journiac, apprécie sa discrétion, sa rigueur de juriste, sa compétence reconnue par tous. Même ceux que rebute sa froideur et qu'irrite sa tendance « excessive » au secret saluent son intégrité et son dévouement. Sibyllin, un ministre ajoute : « Journiac, c'est Foccart plus Journiac. »

Dans les petits comités sur l'Afrique, autour de Giscard, il désarçonne parfois les participants par son sourire ironique, ou – quand il n'émet pas des borborygmes incompréhensibles – par les commentaires anodins dont il émaille la discussion : « Ah, ces Africains ! Ah, celui-là est terrible », etc. Mais ce qui frappe, c'est « son appréciation extraordinaire de la réalité africaine ». Y compris dans le domaine militaire. Au Tchad, en 1978, Faya-Largeau était tombé aux mains des rebelles, et 1 200 Toubous fonçaient vers le Sud. « Huit automitrailleuses », dit Journiac, « et ils ne passeront pas. » On réclama plus tard l'appoint des Jaguar, mais il ne s'était pas trompé.

Ce n'est pas l'homme des effusions ni des familiarités inutiles : il entretient avec les chefs d'État africains des relations courtoises et, parfois, réellement amicales. Mais il sait se montrer dur, intraitable : le 1<sup>er</sup> août dernier, à Franceville, au Gabon, c'est l'entrevue dramatique avec Bokassa, qui s'accroche au pouvoir. Giscard a décidé que l'Empereur doit partir : le massacre des lycéens a fait déborder la coupe. Et c'est Journiac qu'il charge de cette délicate mission. « Cette fois, Monsieur », dit-il à l'Empereur, « ça ne passera pas ! Il faut vous en aller ». Bokassa, gris de rage, brandit sa canne d'ébène... L'évocation de la scène fait sourire René Journiac, qui assure néanmoins n'avoir jamais été frappé.

Chaque fois qu'il le peut, et toujours dans la plus grande discrétion, il saute dans un Mystère 20 et met le cap sur l'Afrique. Pour rassurer, conseiller, morigéner parfois. Pour « coller » surtout aux évolutions en maintenant le contact direct. À la fin de novembre, il était au Gabon, au Niger, en Haute-Volta, dont la situation le « préoccupe ». Au retour il fait son rapport à Giscard, et tient toujours informé son alter ego au Quai d'Orsay, le ministre plénipotentiaire

29 Christian d'Épenoux et Christian Hoche, « Giscard l'Africain », art. cit.

30 Témoignages d'Yves Jouhaud et Jean Montpezat à l'auteur.

Guy Georgy : de l'Afrique, ce Périgourdin érudit de 60 ans connaît les tribus les plus obscures. Et conte comme personne les anecdotes de brousse, qu'il illumine de son accent rocaillieux.

Journiac a compris combien l'Afrique avait pris, entre les crises pétrolières de 1973 et 1979, « une importance stratégique, économique, mondiale de premier ordre ». Et de dire aux journalistes venus l'interroger : « Nous devons donc être présents partout où nos intérêts vitaux sont en jeu ».

L'influence de Journiac sur Valéry Giscard d'Estaing est certaine<sup>31</sup>. S'il reste en poste jusqu'à son décès accidentel en février 1980 et s'il serait certainement resté jusqu'à l'achèvement du septennat, c'est qu'il a su gagner l'amitié du chef de l'État. À l'annonce de sa disparition, le président se montre très affecté. Il assiste du reste aux obsèques, cinq jours plus tard, en compagnie de son épouse. Dix ans plus tard, voici le portrait qu'il en dresse :

62

En juin 1974, j'ai nommé René Journiac conseiller aux Affaires africaines. C'était un magistrat, qui avait été le collaborateur direct de Jacques Foccart. Je ne pouvais faire un choix plus heureux : Journiac était compétent, connaissait le détail et les antécédents de chaque dossier. Il avait un jugement sûr et rapide. Les difficultés ne le rebutaient pas. [...] Il jouissait de la confiance absolue des chefs d'État et maintenait, entre eux et moi, une liaison étroite. Enfin, il aimait et comprenait l'Afrique. C'était de plus un ami, chaleureux, discret, et délicat. J'ai ressenti sa perte [...] comme inguérissable.

Et le portrait ne s'arrête pas là, dévoilant une forme d'esprit difficilement perceptible à la lecture des documents officiels :

Il était doué d'une grande qualité d'humour, faite de finesse et d'observation, telle qu'on la trouve dans les réparties qui s'échangent dans les repas du Sud-Ouest de la France<sup>32</sup>.

Lorsque le lundi 11 février 1980, Valéry Giscard d'Estaing quitte l'église Saint-Honoré-d'Eylau, à Paris, après avoir assisté aux obsèques de René Journiac, il croise Jacques Foccart qu'il n'a pas revu depuis 1974. Tous deux sont très affectés

31 Cette influence va-t-elle jusqu'à convaincre le président Giscard d'Estaing de nommer Pierre Hunt comme porte-parole en 1978 : diplomate, ancien de l'École nationale de la France d'Outre-mer et de l'École nationale des langues orientales vivantes, il fut ambassadeur au Congo-Brazzaville de 1972 à 1976 puis à Madagascar de 1976 à 1978 et, à ces différents titres, en relations étroites avec René Journiac. Ou Giscard était-il déjà convaincu dès l'enfance, pour avoir fréquenté Hunt sur les bancs de Janson-de-Sailly ?

32 Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la vie*, t. II, *L'Affrontement*, Paris, Compagnie 12, 1991, p. 298.



par le départ de celui qui fut avant tout leur homme de confiance. Sont également présents Alain Peyrefitte, Jean François-Poncet, Yvon Bourges et Robert Galley, respectivement ministres de la Justice, des Affaires étrangères, de la Défense et de la Coopération. On note aussi la présence de Maurice Schumann, ancien ministre des Affaires étrangères, et Jean-Pierre Fourcade, ancien ministre des Finances. Tous rendent hommage aux qualités d'intelligence, de cœur et de travail de Journiac. Monseigneur Pézeril souligne combien cette mort exprime « la gravité, la dignité et le péril qui peuvent exister au service du peuple ».

Cet homme de convictions, et par là même d'influence, est avant tout un homme d'action et de terrain qui protège jusqu'au bout une certaine idée de la France et de sa position dans le monde, avec la reconnaissance du plus haut sommet de l'État, sous les trois premiers présidents de la V<sup>e</sup> République. D'une philosophie de sécurité quotidienne et étroite du « pré carré » développée avec Foccart sous de Gaulle et Pompidou, il a consacré avec Giscard d'Estaing une nouvelle forme d'engagement français en Afrique : une philosophie de défense offensive du « pré carré ».

Il ne connut la lumière médiatique que moins de six mois. « L'éminence noire de Giscard », comme le qualifiait la une d'un numéro du *Nouvel Observateur* en octobre 1979, s'éteint brutalement le 6 février 1980, quelque part dans la brousse camerounaise, en accomplissant – pour le compte de l'État – une énième mission qui le conduisait au Tchad, avant de gagner le Cameroun et le Gabon. Ce jour-là disparaît un haut fonctionnaire qui a cumulé, entre l'Élysée et Matignon, deux décennies d'affaires africaines sans aucune césure – soit un record de longévité sans égal – illustrées par l'ensemble des dossiers qu'il laisse, aussitôt pris en compte par l'archiviste de la présidence, Perrine Canavaggio<sup>33</sup>.

Il repose dans le petit cimetière de Gambaiseuil, commune des Yvelines d'une soixantaine d'habitants au milieu de la forêt de Rambouillet, dans la haute vallée de Chevreuse. Il y fréquentait, dès qu'il le pouvait, une maison forestière mise à disposition par l'Office national des forêts, loin de l'agitation du Palais où il n'est pas certain qu'il ait été remplacé.

33 AN, AG/5(3)/1124-1471 (voir Pascal Geneste, *Archives de la présidence de la République. Valéry Giscard d'Estaing [1974-1981]*, Paris, Archives nationales/Somogy, 2007, p. 126-148). Outre les « notes pour les urgences » dans lesquelles on retrouve la production de René Journiac, les dossiers propres du conseiller Afrique se composent de trois ensembles : les peluriers des notes et de la correspondance, accompagnés des dossiers d'intervention (AG/5(3)/1124-1169) ; les dossiers produits avant l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, qui concernent essentiellement le fonctionnement et la liquidation du secrétariat général de la Communauté et la période pompidolienne (AG/5(3)/1170-1187) ; enfin, la partie la plus importante, les dossiers produits lors du septennat giscardien (AG/5(3)/1188-1471).



## FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY, LE MINISTRE FRANÇAIS QUI EST DEVENU CHEF D'ÉTAT EN CÔTE D'IVOIRE

*Frédéric Grah Mel*

Avant de devenir chef d'État et président de la République de Côte d'Ivoire à l'indépendance du pays le 7 août 1960, Félix Houphouët-Boigny avait été présent pendant quatorze années consécutives dans la vie politique française. Il était arrivé en métropole en décembre 1945 pour siéger au Palais Bourbon comme député du 2<sup>e</sup> collège de la Côte d'Ivoire aux Assemblées constituantes d'octobre 1945 et juin 1946.

Après dix années de vie parlementaire, il était entré au gouvernement à la demande de Guy Mollet qui l'avait nommé, le 1<sup>er</sup> février 1956, ministre délégué auprès de la Présidence du Conseil. Jusqu'à l'indépendance de son pays, il ne quitterait plus les lambris et les ors des lieux du pouvoir. S'estimant par autodérision « otage de tous les présidents du Conseil de la troisième législature », il serait présent, en quatre ans (1956-1960), dans six gouvernements successifs de la très instable IV<sup>e</sup> République. Après la chute du cabinet Guy Mollet le 21 mai 1957, il devient tour à tour ministre d'État dans le cabinet Maurice Bourguès-Maunoury du 13 juin 1957 au 30 septembre 1957, ministre de la Santé publique et de la Population dans le cabinet Félix Gaillard du 6 novembre 1957 au 15 avril 1958, ministre d'État dans le cabinet Pierre Pflimlin du 13 au 28 mai 1958, ministre d'État dans le cabinet Charles de Gaulle du 1<sup>er</sup> juin 1958 au 8 janvier 1959, et enfin ministre d'État dans le cabinet Michel Debré du 9 janvier au 21 mai 1959.

Dans le statut de ministre, le travail abattu par Félix Houphouët-Boigny était loin d'être négligeable. Il suffit de signaler son implication active dans l'élaboration de la loi-cadre dont il sera, avec Gaston Defferre, ministre de la France d'Outre-mer dans le cabinet Guy Mollet, l'un des principaux artisans<sup>1</sup>.

1 Dans un hommage à Guy Mollet intitulé « Sa politique africaine », Houphouët-Boigny écrit que la décision prise par ce « grand homme d'État socialiste français [...] en faisant appel à ma personne [...] m'a amené, sur ses instructions, à participer de très près à l'élaboration de la loi-cadre ». Et il ajoute : « C'est Gaston Defferre qu'il chargera directement, dès sa prise de fonction, de l'étude d'une loi-cadre sur les territoires d'outre-mer » (*Témoignages. Guy Mollet 1905-1975*, Paris, Fondation Guy-Mollet, 1977, p. 98).

La loi-cadre était en fait l'aboutissement d'un combat qu'il avait mené avec détermination depuis la première Constituante, en faveur de l'instauration d'une « Union française ». Ce qu'il entendait par cette désignation, c'était une association garantissant aux peuples colonisés les mêmes chances politiques, économiques et sociales de développement qu'aux métropolitains et aux citoyens français des territoires d'outre-mer. Il n'y avait pas de moyen plus efficace, à ses yeux, pour aider les premiers à sortir de la misère. La Constitution du 27 octobre 1946 avait certes pris en compte « l'Union française », mais avec des restrictions qui l'avaient plutôt déçu<sup>2</sup> et que la loi-cadre corrigeait passablement.

66

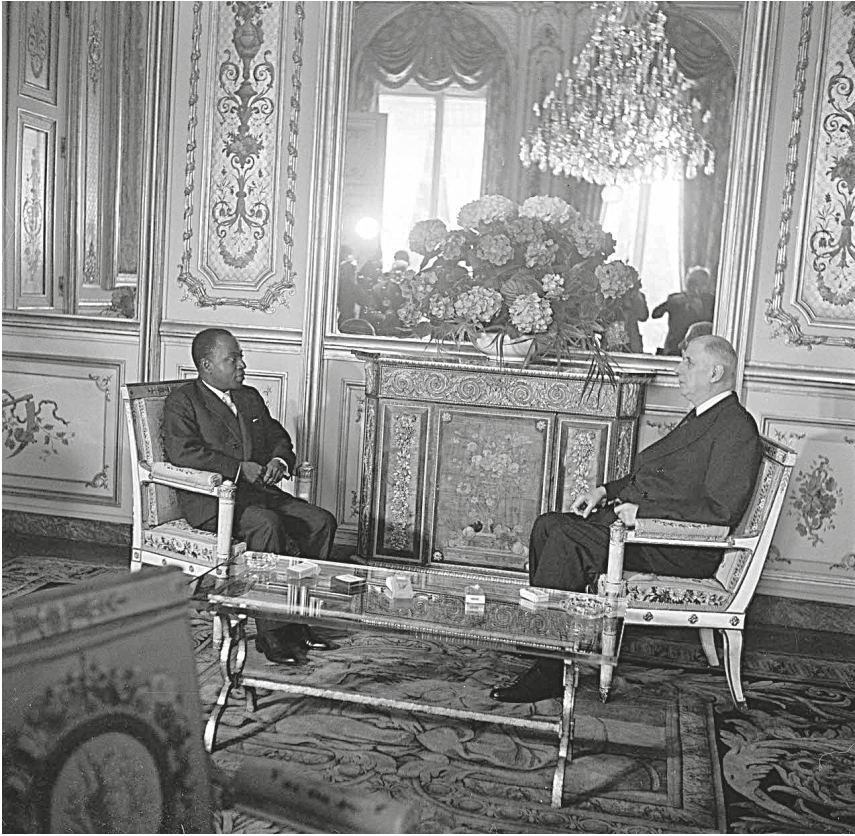
Il avait obtenu, par cette initiative, la suppression du double collège à l'occasion des opérations électorales et l'instauration du suffrage universel dans toute l'Union française, c'est-à-dire la suppression des inégalités entre citoyens. En instaurant par ailleurs la création de Conseils de gouvernement dans les territoires et en autorisant l'élargissement des pouvoirs des Assemblées locales, la loi-cadre avait favorisé l'apprentissage de la gestion des affaires publiques dans les colonies. Elle avait créé, en d'autres termes, les centres de formation pratique qui feraient des originaires des territoires les dirigeants des futurs pays indépendants de l'Afrique française.

On peut également mentionner, après la loi-cadre, la participation à la rédaction de la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Houphouët-Boigny venait d'être maintenu au gouvernement par le général de Gaulle à son retour aux affaires le 1<sup>er</sup> juin 1958. Il avait rencontré « l'homme du 18 juin » deux ans auparavant. C'était son directeur de cabinet<sup>3</sup> qui les avait présentés l'un à l'autre. « J'avais continué, étant gaulliste de la première heure, à voir de temps en temps le général de Gaulle, et je lui avais demandé – il était à ce moment dans sa traversée du désert, rue de Solferino – de recevoir le ministre Houphouët-Boigny [...]. Je me rappelle encore les paroles du général de Gaulle. Il me dit : “Je recevrai Houphouët-Boigny, c'est une réalité”<sup>4</sup> ».

2 Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny. Biographie*, Abidjan/Paris, CERAP/Maisonneuve et Larose, t. 1, 2003, p. 375-376.

3 Félix Houphouët-Boigny, devenu ministre en février 1956, se donne comme directeur de cabinet une personnalité de l'UDSR fortement recommandée par René Pleven et François Mitterrand, Jacques Kosciusko-Morizet. Ce haut fonctionnaire, ancien résistant et professeur de lettres, avait été auparavant directeur du cabinet civil du président de la République Vincent Auriol de 1947 à 1954.

4 « Témoignage de M. Jacques Kosciusko-Morizet », dans *RDA 40 ans. Actes du colloque international de Yamoussoukro 18-25 octobre 1986*, Abidjan, CEDA, 1987, t. 2, p. 153-154.



1. Audience de Félix Houphouët-Boigny avec le général de Gaulle, 7 juin 1961  
(AN, AG/5(1)/892/1404)

L'intérêt du Général à son égard n'avait rien d'étonnant à propos d'un homme connu et apprécié du tout Paris, tout au long des années 1950. Les témoignages étaient légion, à l'époque, à faire état de l'aptitude à écouter de Félix Houphouët-Boigny, de sa grande courtoisie et, sous des dehors de timidité, d'une affabilité naturelle. « Je dois dire qu'il inspire confiance, disait de lui en 1959 l'administrateur de la France d'Outre-mer Jean-Claude Froélich. D'abord son attitude est pleine d'onction, de politesse ; il sait écouter, il est extrêmement aimable et on lui attribue une sorte de magnétisme ; on ne se méfie pas de lui et on a raison d'ailleurs car c'est un homme qui dit la vérité ; c'est un homme qui sait convaincre<sup>5</sup> ».

À son charme naturel, Houphouët-Boigny avait ajouté, quand il était député, les qualités d'un travailleur acharné, parfaitement instruit des dossiers qu'il

5 Jean-Claude Froélich, *Psychologie des leaders africains. Conférence prononcée au CMISOM le 26 mai 1959*, Paris, La Documentation française, p. 29.

devait défendre, conscient des efforts de cohérence qu'il devait s'imposer pour se faire comprendre et soutenir. À la tribune de l'Assemblée nationale, il était de ceux qui faisaient lever de tous les côtés, à chaque intervention, les applaudissements les plus nourris. Son discours, en effet, illuminé par la clarté du verbe, la force de l'argument, l'éclat du bon sens, l'instinct de la formule et une tournure d'esprit typiquement africaine, présentait toujours une densité et un panache qui forçaient l'admiration. On l'appelait « le Thorez africain » ou « le Lénine africain », ce qui convenait parfaitement à un parlementaire affilié depuis le 18 octobre 1946 au groupe parlementaire communiste.

68

Compagnon de route du PCF, il avait naturellement acquis, dans ce statut, les réflexes et l'image d'un bagarreur obstiné et rugueux. En abandonnant les communistes, le 18 octobre 1950, cela favorise progressivement chez lui l'éclosion d'un autre homme, plus lucide et plus ouvert, capable de souplesse, doté d'un sens politique indéniable. Cette initiative l'impose surtout comme un leader. Ce terme, chez l'homme public, renvoie généralement à deux qualités : la capacité de se dévouer à la cause commune corps et âme, transporté par un ressort intérieur susceptible parfois de s'apparenter au messianisme ; l'aptitude à indiquer aux masses la voie à suivre au lieu d'être sans cesse à leur remorque, par crainte de subir leur rejet. Ainsi Félix Houphouët-Boigny était-il apparu aux yeux de toute la classe politique française, depuis la rupture avec le groupe parlementaire communiste et depuis le féroce débat qui s'en était suivi, le dressant seul contre tous ses compagnons du Rassemblement démocratique africain (RDA).

À cette époque cruciale de l'histoire du RDA, René Pleven et François Mitterrand avaient constaté sa détermination à tourner la page. Pour l'avoir reçu en audience tous les deux, ils avaient noté la clarté de ses analyses et sa volonté de faire progresser l'Union française dans la paix. Et tous les deux, membres de l'UDSR, avaient consenti à former un groupe parlementaire avec son mouvement politique, après ce qu'on avait appelé le « désappareusement », c'est-à-dire la séparation entre les députés RDA et le groupe parlementaire communiste.

À Louis Jacquinot et Robert Buron, successeurs de François Mitterrand à la rue Oudinot, comme à Bernard Cornut-Gentile, haut-commissaire de l'AOF à Dakar de septembre 1951 à juin 1956, Houphouët-Boigny avait fait la même impression d'enchantement, finissant d'ailleurs par devenir leur ami à tous. Si l'on en croit Jean-Claude Froélich, il ne bénéficiait pas d'une considération inférieure auprès de la masse des administrateurs français en poste dans toute l'Afrique Noire<sup>6</sup>. Le fait l'avait d'autant plus frappé qu'il avait vu naguère les mêmes administrateurs saturés de méfiance envers le remuant leader RDA,

---

6 *Ibid.*

pour son affiliation au Parti communiste et son implication dans les émeutes qui avaient secoué la Côte d'Ivoire en 1949 et 1950<sup>7</sup>.

Cette mue et cette réputation flatteuse de Félix Houphouët-Boigny qui ne laissaient personne indifférent depuis le tournant des années 1950 n'avaient sans doute pas manqué non plus de frapper le général de Gaulle. On peut raisonnablement penser qu'elles avaient compté à ses yeux et figuré dans les facteurs qui l'avaient décidé à retenir le responsable ivoirien, en juin 1958, comme membre du 25<sup>e</sup> et avant-dernier cabinet de la IV<sup>e</sup> République.

De Gaulle, rappelé aux affaires pour résoudre la crise algérienne, n'est pas l'homme politique français le moins à même de comprendre les revendications provenant du continent africain. Ses *Mémoires* exposent une analyse saisissante de la situation de l'époque dans les colonies. Il regrette que la France, obligée de supporter des frais croissants d'administration, de travaux publics, d'enseignement, de services sociaux, de soins sanitaires et de sécurité dans ces territoires, y soit en même temps amenée à subir, notamment de la part de ceux qu'on appelait les évolués, une volonté d'émancipation qui leur faisait paraître son joug comme pesant, voire intolérable. Le mouvement est précipité, constate-t-il, par la solidarité affichée par le tiers monde à l'égard des non-affranchis, ainsi que par les propagandes et les promesses de l'Amérique, de l'URSS, de la Chine, « rivales entre elles mais cherchant toutes les trois des clientèles idéologiques et politiques ». Le maintien de la domination française sur des pays qui n'y consentent plus lui semble être devenu une gageure où, pour ne rien gagner, la France a tout à perdre.

Pour autant, le Général ne pense pas que laisser les territoires se gouverner eux-mêmes revienne à les « brader » loin de nos yeux et de notre cœur ». En raison de leur rattachement prolongé à la France et de l'attrait que les anges et les démons de ce pays exercent sur eux, explique-t-il, ils inclinent à conserver d'étroits rapports avec les Français. Réciproquement, ce que ceux-ci ont fait de bon pour leur progrès, les amitiés qu'ils ont nouées avec eux, les habitudes qu'ils ont prises à leur contact, les intérêts qui en étaient résultés, la vocation millénaire d'influence et d'expansion de la France, engagent la métropole à voir en eux des partenaires privilégiés. De Gaulle est d'avis que « si leur administration novice, leur économie naissante, leurs finances inorganisées, leur diplomatie tâtonnante, leur défense à ses débuts, recouraient à nous pour s'établir, il faudrait nous y prêter ». Dans un passage de ces analyses où il évoque « mes

7 En 1949 et 1950, la Côte d'Ivoire a été constamment en proie à des agitations spectaculaires et parfois sanglantes, souvent imputées au RDA et quelquefois revendiquées par le mouvement, dans sa lutte contre les infirmités sociales et les abus de l'administration.



simples et franches intentions », il illustre celles-ci par deux projets : « conduire les peuples de la “France d’Outre-mer” à disposer d’eux-mêmes et, en même temps, aménager entre eux et nous une coopération directe<sup>8</sup> ».

Aussitôt son arrivée à Matignon, de Gaulle décide de soumettre à l’adoption du peuple français une loi fondamentale dans laquelle il entend insérer ses réponses aux attentes des Africains. Avant cette consultation, il décide d’aller à la rencontre de ces derniers pour leur exposer directement les mêmes réponses, et il effectue ainsi, du 21 au 29 août 1958, un périple qui le conduit successivement à Fort-Lamy (Tchad), Tananarive, Brazzaville, Abidjan, Conakry, Dakar et Alger. « Afin de décider, assurait-il, il me faut voir et entendre, me faire entendre et me faire voir<sup>9</sup>. »

70

Aux personnalités qu’il rencontre dans ces villes, aux auditoires qu’il empoigne dans les diverses réunions publiques, il explique que la France qui vient à eux désormais est sans rapport avec la France qu’ils avaient connue, laquelle, précise-t-il, « rusait plutôt que de décider ». Pour la France d’aujourd’hui, leur déclare-t-il, le colonialisme est fini. Elle est, par conséquent, indifférente aux reproches rétrospectifs que lui adressent les Africains évolués. Désormais elle accepte de prêter son concours aux États que seront les territoires d’outre-mer, mais elle peut bien faire l’économie de son assistance si tel est le désir de ces derniers<sup>10</sup>...

Faut-il tenir pour banal le fait qu’il ait coopté Félix Houphouët-Boigny dans l’équipe chargée de la rédaction de la Constitution de la V<sup>e</sup> République ? Il ne pouvait pas donner un gage plus éloquent de la confiance qu’il témoignait au responsable ivoirien.

Médecin de son état et ministre de la Santé publique du 6 novembre 1957 au 15 avril 1958, Houphouët-Boigny avait assidument partagé les réflexions du professeur Robert Debré sur le dossier du plein temps hospitalier, adopté en 1958 mais sous un autre ministre que lui, sous la dénomination de « système hospitalo-universitaire »<sup>11</sup>. Il connaissait, à travers l’éminent praticien, le plus éminent de ses fils. On est d’autant plus surpris d’entendre Michel Debré citer un jour le nom d’Houphouët-Boigny dans une poignée de « quatre politiciens » qu’il brocardait ainsi : « Houphouët ce noir, Pflimlin ce fourbe, Mollet ce primaire et Pinay ce sot<sup>12</sup>. » Garde des Sceaux dans le cabinet Charles de Gaulle du 1<sup>er</sup> juin 1958, c’est lui qui doit superviser l’équipe des dix-huit juristes chargés

8 Charles de Gaulle, *Mémoires d’espoir. Le renouveau 1958-1962*, Paris, Presses Pocket, 1980, p. 44-45.

9 *Ibid.*, p. 60.

10 *Ibid.*, p. 62-64.

11 Système caractérisé par la réunion des soins hospitaliers, de l’enseignement et de la recherche en un même lieu.

12 Pierre Viansson-Ponté, *Histoire de la République gaullienne*, t. 1, *La Fin d’une époque, mai 1958-juillet 1962*, Paris, Fayard, 1970, p. 58.

de la rédaction des avant-projets de la nouvelle Constitution. Le mot insolite qu'il avait prononcé n'a heureusement aucune incidence sur ses relations avec Houphouët-Boigny. Il ne l'empêche aucunement de travailler dans la plus grande efficacité avec le « noir », représenté dans les commissions techniques de rédaction de la Constitution par l'inspecteur de la France d'Outre-mer Charles-André Massa.

Ici comme dans ses attributions de ministre d'État, la mission de Félix Houphouët-Boigny est de réfléchir à ce que doit être la politique de la France dans les territoires d'outre-mer. Dans le projet qu'il fait adopter en septembre 1958, les États membres mettent ensemble leur politique étrangère, leur défense, leur monnaie, leur politique économique et financière, leur politique des matières premières stratégiques. Le contrôle de la justice, l'enseignement supérieur, l'organisation générale des transports extérieurs et communs, ainsi que celle des télécommunications sont également, sauf accord particulier, des domaines susceptibles d'être mis en commun<sup>13</sup>.

Le 18 octobre 1958, moins de deux semaines après la promulgation de la Constitution de la V<sup>e</sup> République, un supplément du *Journal officiel de la Côte d'Ivoire* publie un arrêté du haut-commissaire de l'AOF promulguant « en Côte d'Ivoire, au Dahomey, en Haute-Volta, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Soudan l'ordonnance n° 58-913 du 6 octobre 1958 fixant certaines conditions d'application de l'article 76 de la Constitution et du régime provisoire des pouvoirs publics dans les territoires d'outre-mer ».

Ce texte, signé de Charles de Gaulle, président du Conseil, de Michel Debré, garde des Sceaux et de Bernard Cornut-Gentille, ministre de la France d'outre-mer, ordonne en son article premier que, dans les territoires qui ont adopté la Constitution, le choix, prévu à l'article 76, de devenir ou bien départements d'outre-mer de la République, ou bien États membres de la Communauté groupés entre eux ou non, s'exerce dans un délai de quatre mois, par une délibération des Assemblées territoriales votant à la majorité de leurs membres.

Le mouvement politique de Félix Houphouët-Boigny, le RDA, n'attend pas cette instruction pour réunir son Comité de coordination à Paris. Le communiqué qui sanctionne cette rencontre fait savoir que « la Côte d'Ivoire, comme les autres territoires à majorité RDA, choisira le statut d'État autonome, membre de la Communauté<sup>14</sup>. »

Effectivement le 4 décembre 1958, soit deux mois jour pour jour après la promulgation de la Constitution, la Côte d'Ivoire fait le choix du statut d'État

13 Article 78 de la Constitution de la V<sup>e</sup> République, adoptée par le référendum du 28 septembre 1958, et promulguée le 4 octobre 1958.

14 *Abidjan Matin*, 17 octobre 1958, p. 1 et 2.

membre de la Communauté. Le gouvernement décide que ce jour sera férié et, à 10 heures, une assistance nombreuse prend d'assaut le palais de l'Assemblée territoriale à Abidjan, pour suivre le déroulement intégral des débats qui vont modifier l'identité politique du territoire.

C'est Houphouët-Boigny qui préside la cérémonie, en sa qualité de président de l'Assemblée territoriale. La proclamation des résultats fait découvrir que le statut d'État membre de la Communauté a été le choix unanime de toute l'Assemblée. Le chef du territoire, Ernest de Nattes, prend brièvement la parole pour souhaiter des vœux chaleureux au nouvel État qui vient de naître. L'assistance est ensuite invitée à se tenir debout pour écouter *La Marseillaise*, exécutée par l'orchestre de la Garde territoriale rassemblée dans le hall du palais. La cérémonie se poursuit par une allocution d'Houphouët-Boigny et s'achève, au bout de deux heures, par un fastueux vin d'honneur. Dès ce 4 décembre 1958, la Côte d'Ivoire devient République et se lance dans les développements qui vont la conduire à l'indépendance, moins de deux ans plus tard.

72

Le 7 août 1960, le pays qui passe des mains du dernier haut-commissaire français Yves Guéna à celles du Premier ministre Félix Houphouët-Boigny est un territoire entièrement façonné par la France. Alors que l'indépendance fait valoir partout l'idée du divorce et que la Côte d'Ivoire, dans cette optique, cesse d'être l'excroissance politique et économique de la métropole qu'elle avait été depuis 1893, la rupture attendue ne se révèle ici que nominale et ce, pour trois raisons.

La première touche à la personnalité profonde du jeune dirigeant du pays. Félix Houphouët-Boigny, adversaire d'un développement autocentré de l'Afrique, était en outre, depuis sa plus tendre enfance, un admirateur affirmé du génie de la culture française. Un de ses premiers textes publics, sa « profession de foi », diffusée à la veille des élections à la Constituante d'octobre 1945, était éloquent à cet égard. Il s'y déclarait navré d'appartenir à la race de ceux qui, durant des siècles, n'avaient admis d'autre loi que celle du plus fort, et assurait qu'il ne cesserait jamais de remercier « les maîtres français ». Ceux-ci, en effet, enseignant aux siens le devoir de l'homme envers ses semblables, les avaient sortis du fin fond de leur brousse sauvage, pour les jeter sur le dur chemin de l'évolution<sup>15</sup>. Il éprouvait une très grande fierté à proclamer que son oncle était mort bravement au service de la France, que le même sang utérin coulait dans ses veines, et que bon sang ne pouvait mentir. Il n'hésitait pas à ajouter que son but unique dans la vie publique était de servir une France englobant son pays.

15 Fondation Houphouët-Boigny, Yamoussoukro, 9D-022 : profession de foi de Félix Houphouët-Boigny aux élections du 21 octobre 1945 à la Constituante.

« J'aime la France à laquelle je dois tout, affirmait-il. J'aime la Côte d'Ivoire partie intégrante du grand Empire français. C'est à seule fin de servir la plus grande France, la France de 130 millions d'habitants, une et indivisible, que je brigue vos suffrages<sup>16</sup> ». On n'imagine pas que l'homme d'un tel discours soit celui d'un divorce fracassant avec la France.

Une deuxième raison explique la continuité et la stabilité des relations entre Abidjan et Paris malgré la rupture de l'indépendance : c'est le lien de la culture française. Dans l'éventail des partenaires potentiels qui, à l'indépendance, offrent un choix au développement de la Côte d'Ivoire, la France est le seul qui réunit immédiatement tous les atouts pour demeurer l'interlocuteur objectif du pays. Sa langue, la seule enseignée à plein temps dans le système éducatif ivoirien, fait disparaître tout obstacle à la communication avec les autorités d'Abidjan, voire avec la population. Cette spécificité donne à la France un avantage que n'ont pas les interlocuteurs américains, anglais, allemands, espagnols ou italiens de la Côte d'Ivoire.

73

FRÉDÉRIC GRAH MEL Félix Houphouët-Boigny



2. Premier sommet France-Afrique, dans le salon Murat du Palais de l'Élysée, 13 novembre 1973. Au premier rang : Félix Houphouët-Boigny, Henri Konan Bédié, Pierre Messmer, Georges Pompidou et Michel Jobert ; au second rang : Jacques Foccart et René Journiac (AN, AG/5(2)/985/2743)

Outre la langue, les institutions politiques de la Côte d'Ivoire et leur fonctionnement sont également un héritage de la période coloniale toute proche. Les établissements commerciaux du jeune pays, leurs partenaires européens et

16 *Ibid.*

leurs modes d'opération sont en général français. Le système bancaire, copie conforme de celui de la France, n'est d'ailleurs animé localement que par des succursales des grands établissements parisiens. Toute la culture des affaires publiques est, en un mot, d'inspiration française. Houphouët, à l'inverse de Sékou Touré, n'a pas trouvé prudent de rejeter brutalement ces atouts, sous le prétexte de l'indépendance. Ils fournissent à la Côte d'Ivoire les outils de base de sa modernisation en même temps qu'ils sont un tremplin pour la France, par rapport aux autres partenaires potentiels du pays.

74

Une troisième et ultime raison explique la continuité des relations entre Abidjan et Paris, les Accords de coopération franco-ivoiriens nés des cendres de la Communauté franco-africaine. La Constitution française adoptée par le référendum du 28 septembre 1958 consacrait à la « Communauté » un titre entier, le titre XII. La Communauté était présentée dans le préambule comme un cadre politique devant regrouper la République française et les territoires d'outre-mer sur une base d'égalité et de solidarité des peuples. Le projet tirait son intérêt de la chance qu'il donnait aux territoires d'outre-mer de préparer leurs indépendances en étant, d'une certaine façon, en stage auprès d'un pays développé. Mais il était en même temps desservi par quelques paradoxes. C'était par exemple la Constitution elle-même qui favorisait l'éclatement de la Communauté, en garantissant aux territoires la possibilité d'adhérer à cette structure (art. 76) et en même temps d'être autonomes (art. 77). Certes, elle distinguait l'autonomie de l'indépendance, en assortissant celle-ci de l'exclusion, hors de la Communauté, de tout État membre intéressé par cette option (art. 86). Le cas se présenta avec la Fédération du Mali – qui regroupait le Sénégal et le Soudan – et avec Madagascar. Mais ces trois pays réclamaient l'indépendance, tout en affirmant leur volonté de rester membres de la Communauté.

Paris eut la faiblesse d'accéder à cette requête, ouvrant ainsi, automatiquement, la porte à l'éclatement de la structure. Au premier trimestre 1960, la Communauté n'avait pas encore deux ans qu'elle apparaissait déjà comme une organisation désuète. L'Agence France-Presse, voyant cela, présume le 31 mars 1960 que les États « accepteront d'appartenir à un grand ensemble qui garde le nom de Communauté mais où la collaboration mutuelle est fixée par accords bilatéraux<sup>17</sup> ». Cette prédiction ne tarde pas à devenir effective avec la révision constitutionnelle qui intervient au Palais Bourbon le 10 mai 1960.

Que se passe-t-il alors pour la Côte d'Ivoire? Depuis le référendum de septembre 1958, Houphouët n'avait pas manqué une occasion d'emboucher la trompette de l'amitié franco-africaine. Devant l'éclatement de la structure fédérale consécutif

---

17 Cité par René Viard dans *La Fin de l'empire colonial français*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1963, p. 103.

à l'initiative politique de la Fédération du Mali et de Madagascar, il se replie sur un ensemble sous-régional de quatre pays, le Conseil de l'Entente, où il espère trouver un cadre communautaire plus souple et plus approprié à la réalisation de ses vues. Le 24 avril 1961, il signe à Paris, en compagnie de ses trois homologues du Conseil de l'Entente – Maurice Yaméogo de la Haute-Volta, Hamani Diori du Niger et Hubert Maga du Dahomey – les accords France-Entente, ratifiés également, pour la partie française, par le Premier ministre Michel Debré. Il formait le vœu de voir la France guider les premiers pas des pays africains dans l'exercice de leur souveraineté. Ces accords répondent à cette préoccupation, en engageant massivement Paris aux côtés des quatre pays du Conseil de l'Entente, dans la mise en œuvre de leurs politiques de développement.

Le premier avantage garanti par ces accords est l'assurance de bénéficier d'un régime préférentiel sur le marché français, pour les échanges commerciaux des quatre pays concernés. En outre, la France accepte de leur apporter une aide en matière d'investissement et en personnel dans divers domaines. Sur le plan culturel, elle consent à participer à l'organisation de leur enseignement supérieur, notamment en fournissant des professeurs et en garantissant les diplômes. Le dernier domaine concerné est la défense. Les accords sont assortis de traités d'assistance technique bilatéraux entre la France et chacun des quatre pays, qui prévoient notamment la formation du personnel et la fourniture des équipements<sup>18</sup>.

Six mois après la signature des accords France-Entente, la discussion des protocoles d'application aboutit à l'adoption, le 26 octobre 1961 à Paris, d'un nouveau traité engageant cette fois plus spécifiquement Abidjan et Paris. Les accords de coopération franco-ivoiriens, renouvelables tous les ans, doivent s'étaler sur le quinquennat 1961-1966. Les produits ivoiriens concernés au chapitre des échanges commerciaux sont le café, le cacao et le bois, la banane, les poissons frais et en conserve, tous placés sous le régime de la franchise douanière.

Outre les échanges commerciaux, le traité comporte un volet consacré aux changes. On y lit que « la Côte d'Ivoire a la complète administration de ses ressources de change (recettes et dépenses) et possède un compte spécial tenu par la Banque de France, destiné à alimenter ses opérations en devises et en francs compensés. Elle obtient un droit de tirage illimité en cas de débit de son compte à la Banque de France. Non seulement elle dispose donc de ses recettes, mais encore elle peut faire face à des dépenses momentanément supérieures à ses recettes, sans qu'il lui soit imposé de limite<sup>19</sup>.... »

18 « Les accords France-Entente lèvent toute équivoque... », *Abidjan Matin*, 26 avril 1961, p. 1.

19 « Satisfaction à Abidjan après la signature avec la France des accords économiques et financiers », *Fraternité Hebdo*, 3 novembre 1961, p. 5.





3. Félix Houphouët-Boigny et Valéry Giscard d'Estaing signant un accord franco-ivoirien,  
3 mai 1976 (AN, AG/5(3)/3497/3251)



4. Audience de Félix Houphouët-Boigny avec François Mitterrand,  
4 août 1981 (AN, AG/5(4)/4712)



En contrepartie, l'accord l'engage la Côte d'Ivoire à importer, durant la même période quinquennale, des produits français pour une valeur annuelle globale – en chiffres de 1960 – de 22 milliards de francs CFA<sup>20</sup>.

Devant ces développements, comment éprouver des craintes pour la continuité des relations franco-ivoiriennes à cause de l'indépendance? Par la tournure d'esprit d'un chef d'État qui n'est autre qu'un ministre français au moment il devient président de la République en Côte d'Ivoire, par le modèle de société qui est le plus valorisé dans le pays à l'heure de son indépendance, par les engagements que prennent Abidjan et Paris au lendemain de l'indépendance, la nouvelle Côte d'Ivoire présente un visage infiniment plus francisé qu'à l'époque coloniale. Elle peut même mériter cette dénomination sociale d'une entreprise abidjanaise des années 1960, *L'Africaine française*.

Durant les deux premières décennies de la Côte d'Ivoire indépendante, l'amitié franco-ivoirienne ne fera que se consolider. Les résidents français atteignent un effectif moyen de 45 000 personnes; le pays accueille 3 500 coopérants français (dont 88 % dans la santé et l'enseignement), soit plus du tiers de tous ceux que Paris affecte à l'ensemble des pays africains au sud du Sahara<sup>21</sup>, et la France reste le premier partenaire commercial de la Côte d'Ivoire. Il en sera ainsi jusqu'à l'année 1980, qui verra Abidjan confronté aux premiers effets pervers des premiers plans d'ajustement structurel imposés par les institutions de Bretton Woods.

20 Profession de foi de Félix Houphouët-Boigny aux élections du 21 octobre 1945 à la Constituante, déjà cité.

21 Frank Tenaille, *Les 56 Afriques*, Paris, François Maspero, 1979, t. 1, p. 137.



DEUXIÈME PARTIE

**La décolonisation  
à la lumière du fonds Foccart**



LA COOPÉRATION MILITAIRE ET LES ENJEUX DE DÉFENSE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST :  
LES CAS DE LA MAURITANIE ET DE L'ENTENTE

*Arthur Banga & Camille Evrard*

Les archives du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches sont une source irremplaçable pour l'étude de la mise en place de la coopération militaire avec les anciennes colonies africaines de la France, à partir de la Communauté, instituée par l'avènement de la V<sup>e</sup> République et le retour du général de Gaulle à la tête de l'État. Enrichies par les papiers conservés dans les archives diplomatiques et militaires, elles donnent autant à voir l'architecture institutionnelle que la place des personnels de terrain et des négociations au cas par cas, dans ce processus qui s'étale sur de longs mois et qui fait parfois figure de tableau inlassablement retouché. Il faut en effet conduire le transfert du domaine militaire colonial et la transmission du pouvoir militaire aux nouveaux États nationaux, tout en réorganisant le dispositif français ; en somme assurer ce que nous appelons ici la transition sécuritaire.

L'enjeu est bien entendu de taille, car il s'agit de maintenir des liens privilégiés avec les gouvernements de ces pays, opération désormais considérée comme la condition du maintien de la puissance française. Cette construction de la sphère d'influence de Paris sur le plan militaire mérite d'être présentée dans toute sa complexité, en insistant sur les enjeux de la mise sur pied des armées nationales autant que sur les choix stratégiques et économiques liés à la politique de défense en Afrique et dans le monde. Malgré l'impression d'une gestion itérative des décolonisations subsahariennes, l'analyse de la genèse de la coopération militaire montre de nombreuses dissonances, cas spécifiques, ou au contraire allégeances déçues. Ce chapitre essaie d'en montrer les principaux aspects, en insistant sur la place des officiers français de terrain et des relations interpersonnelles dans le système de l'assistance technique, ainsi que sur la latitude que certains gouvernements africains se ménagent dans les négociations. Il pointe aussi, en définitive, le caractère éminemment politique de la conduite de cette coopération, qui doit vite sacrifier les contingences militaires aux priorités économiques ou géostratégiques.

Le processus politique encadrant l'accession à l'indépendance des anciennes colonies françaises d'Afrique subsaharienne – à l'exception de la Guinée – s'accompagne de la mise en place d'un cadre administratif chargé de veiller à la bonne marche de la transition militaire, et ce, dès la Communauté. En pratique, la mise en place de la coopération militaire, au cours des années 1960-1961, est particulièrement chaotique du point de vue de l'organisation institutionnelle. Sur le terrain, la transition est toutefois assurée par des officiers issus de la Coloniale, qui connaissent le terrain et entretiennent des relations de longue date avec les cadres des pays.

### Cadre global et réseau local

82

Avec l'accession à l'indépendance des pays de la Communauté, la coopération devient le maître-mot des relations franco-africaines. Par elle, la France s'engage à aider ses anciennes colonies en échange d'une zone d'influence. Si les gouvernements approuvent globalement la proposition française, il reste à s'entendre sur les modalités de son application. Pour ce faire, un cadre de négociations est défini afin d'aboutir à des accords de coopération dans divers domaines, dont celui de la défense et de l'assistance militaire technique (AMT). Ils se négocient de façon bilatérale ou avec des regroupements d'États comme l'Entente<sup>1</sup>.

En théorie, les accords de défense actent l'établissement du parapluie sécuritaire français sur les signataires en accordant la légalité aux interventions militaires. En retour, les Africains garantissent à la France des facilités logistiques, une quasi liberté de circulation sur leurs territoires, l'exclusivité de leurs matières premières et l'installation de garnisons et de bases militaires permettant le pré-positionnement de troupes françaises. Critiqués parce qu'empiétant largement sur la souveraineté des jeunes États, ils provoquent la réticence de certains pays.

Les accords d'AMT abordent quant à eux les questions techniques : l'aide en personnels, la mise en place des forces à travers leurs premières dotations en matériels et le transfert des Africains ayant servi sous le drapeau français, l'accroissement de leurs capacités et la formation des hommes. À ces outils juridiques se greffe le plan « Raisonnable », plan de création des armées nationales élaboré par l'état-major français<sup>2</sup>. Il recommande qu'elles soient

1 À l'origine « Union Sahel-Bénin », elle regroupe les intérêts du Dahomey (Bénin), de la Haute-Volta (Burkina Faso), du Niger et de la Côte d'Ivoire.

2 Moshé Ammi-Oz, « La formation des cadres militaires africains lors de la mise sur pied des armées nationales », *Revue française d'études politiques africaines*, 133, janvier 1977, p. 89-99. CHETOM, 16 H 53, capitaine René Massip, *Évolution de l'assistance militaire technique dans les pays d'expression française d'Afrique Noire au sud du Sahara et à Madagascar*, Centre militaire d'information et de documentation sur l'outre-mer (CMIDOM), 233/Doc, 1973.

très proches en volume et en équipements des forces françaises présentes avant l'indépendance. Par l'ensemble de ces accords, la France espère d'une part, favoriser une politique uniforme de transition sécuritaire et, d'autre part, asseoir sa doctrine militaire fondée sur sa capacité à intervenir chez ses satellites. Ils permettent en outre la mise sur pied de l'outil de défense des États africains, même si cela ne se fait pas toujours sans heurts.

La mise en place des modalités de l'assistance technique est toutefois longue et nécessite des arbitrages constants entre les différents interlocuteurs institutionnels, à Paris et dans les capitales. En effet, pas moins de cinq administrations sont impliquées dans les discussions sur la coopération militaire. Le Premier ministre, *via* son état-major général de la défense nationale (EMGDN), en a la responsabilité et coordonne l'action du ministre des Armées, du secrétaire d'État aux relations avec les États de la Communauté (SEREC), devenu en mai 1961 ministre de la Coopération<sup>3</sup>, et du Quai d'Orsay. Ayant accédé à la souveraineté internationale, les États africains relèvent des Affaires étrangères, qui gèrent les ambassades, en première ligne dans le processus de négociation. Enfin, la présidence de la République suit, oriente et arbitre parfois, *via* le secrétariat général de Jacques Foccart.

Sur le plan financier et structurel, Pierre Messmer, ministre des Armées, et Jean Foyer, SEREC, se renvoient régulièrement les responsabilités. Le ministère des Armées supporte dans un premier temps l'essentiel de l'effort imposé par la mise sur pied des armées nationales africaines, qui mobilise de grosses ressources humaines et financières<sup>4</sup>. Mais sa division financière intimide les services de Jean Foyer au printemps 1961, en utilisant une directive de l'EMGDN qui indique que l'aide militaire aux États issus de la Communauté représente une charge de nature politique, qui doit se distinguer entièrement du budget militaire français<sup>5</sup>. Par la suite, la Coopération prend en charge l'achat du matériel neuf et la formation des stagiaires, tandis que les États africains assument leurs dépenses de fonctionnement<sup>6</sup>.

3 AN, 98 AJ fonds Michel Debré, 2DE29 et 2DE30, Notes au général de Gaulle sur la Communauté et la Coopération, 1960-1961. Ministère résultant de l'effort déployé par Michel Debré pour coordonner mieux l'action en direction des anciennes colonies africaines (Julien Meimon, *En quête de légitimité : le ministère de la Coopération [1959-1999]*, thèse de sciences politiques, dir. Johanna Siméant, Université de Lille, 2005).

4 Le département doit gérer simultanément la réorganisation complète de ses services en vue d'un « dégraissage » généralisé (Pierre Messmer, *Après tant de batailles. Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1992).

5 AN, AG/5(F)/2649.

6 Cette répartition est évaluée par Jean-Paul Hardy à 58,5 % pour les Armées, 21,14 % pour la Coopération et 20,3 % pour les États eux-mêmes, en ce qui concerne le plan « Raisonnable » adapté (« La mise sur pied des armées nationales africaines », *Revue historique des Armées*, 151/2, 1983, p. 93).



Sur le terrain, des gouverneurs coloniaux aux personnels diplomatiques, en passant par les hauts-commissaires de la Communauté, les représentants civils français dans les capitales africaines gardent, à travers la décolonisation, la main sur les affaires militaires. L'ambassadeur est chargé des discussions en comité de défense, principal organe de la coopération militaire, et il oriente l'aide française en faisant remonter les informations au Quai. Les Missions militaires de coopération en gèrent néanmoins l'organisation<sup>7</sup>. Celles-ci sont dirigées par des officiers supérieurs qui rendent compte tant aux Armées, *via* les commandements supérieurs des grandes zones d'outre-mer, qu'à la Coopération<sup>8</sup>. Mais ces colonels, tout comme les conseillers militaires des ambassades ou les conseillers techniques auprès des gouvernements africains, ont la plupart du temps derrière eux une longue carrière africaine et sont d'anciens compagnons d'armes. En plus de leur connaissance des problématiques politico-militaires de terrain, ils partagent un réseau local particulièrement développé.

84

En Afrique sahélo-saharienne, ces relations sont liées à l'identité spécifique des troupes méharistes et des spécialistes sahariens de l'armée coloniale. En Mauritanie par exemple, deux générations d'officiers sahariens particulièrement aguerris se retrouvent entre 1960 et 1965 dans les premières instances de coopération militaire, de commandement et de conseil. Dans les comités de défense, ils sont des deux côtés de la table des négociations. Le premier chef de la mission militaire française est le colonel Yves Aubinière, surnommé le « Clark Gable de la Coloniale »<sup>9</sup>, et qui dirige également les forces françaises de Mauritanie de 1960 à 1963. Saint-Cyrien, méhariste et officier administrateur dans les années 1930, 1940 et 1950, il a été directeur adjoint du Centre des hautes études d'administration musulmane, institution ayant largement contribué à la spécialisation des officiers sahariens. Son supérieur direct, le commandant de la brigade Sénégal-Mauritanie général Larroque, est également un ancien méhariste. Du côté du gouvernement mauritanien, le premier chef d'état-major de l'armée nationale et conseiller du président Moktar Ould Daddah est un

7 D'abord nommés Bureaux d'aide militaire (BAM), puis Missions militaires françaises, ces structures gèrent tous les personnels de l'assistance technique; elles deviennent MMC en 1965.

8 Les généraux commandants supérieurs, à Dakar, Brazzaville ou Tananarive, conservent un droit de regard sur l'organisation de la coopération militaire, puisqu'ils fournissent les personnels et gèrent les problèmes de transfert. Cela entraîne non seulement une valse de correspondances inouïe, mais aussi des conflits d'autorité, qui nécessitent parfois des mises au point de la part de Jean Foyer. AMAE, direction Afrique-Madagascar (DAM) 2698/A/Correspondances des 21 mars 1962, n° 12605 et 17 avril 1962, n° 02327; ANOM, FM1 AffPol/2230/3, Compte rendu de la réunion des hauts représentants et envoyés exceptionnels du 31 janvier 1961, Point V. AN, AG/5(F)/2649. Correspondances des 27 février 1961, n° 1129 EMGDN, et 20 avril 1961, n° 157 EMGA.

9 Roger Marie, *Premier séjour en Mauritanie 1942-1946*, Paris, Mémoires d'hommes, 2003, p. 32 et 54.

spécialiste du Nord mauritanien, méhariste et officier de renseignement patenté de la génération suivante : le chef de bataillon François Beslay. Son camarade le chef de bataillon Marsal, autre saharien, est conseiller militaire de l'ambassadeur de France<sup>10</sup>.

En Côte d'Ivoire également, les officiers français se retrouvent de part et d'autre de la table des négociations sur la coopération. En effet, le déficit d'officiers africains a pour principale conséquence une forte présence de militaires français dans le haut commandement des forces africaines<sup>11</sup>. Cela facilite les échanges et, par ricochet, la transition militaire. Par exemple, deux des trois militaires représentant la Côte d'Ivoire aux négociations entre la France et les pays de l'Entente sont français : le capitaine Meyer et le général Cazes<sup>12</sup>. Ce dernier est l'incarnation de cette influence française : officier de réserve, il est ancien inspecteur de la gendarmerie française outre-mer et conseiller technique de Félix Houphouët-Boigny, sa véritable voix militaire. À ce titre, il est chargé de concevoir la structure des futures forces de défense ivoirienne. Si son projet d'une force unique calquée sur le modèle de la gendarmerie ne retient finalement pas l'assentiment de la France, ses liens étroits avec les représentants locaux de la coopération militaire française permettent de lever les équivoques.

C'est ainsi qu'au réseau politique des ambassadeurs se surimpose un réseau militaire très dense, qui entretient parfois avec les notabilités locales des liens étroits et qui contribue largement à la transition vers la coopération militaire. Malgré l'aspect tâtonnant du processus institutionnel, une part importante est liée aux relations interpersonnelles et aux négociations plus directes et discrètes.

Par exemple, le traitement des pensions des anciens goumiers mauritaniens de l'armée française, en 1964, montre comment la carrière coloniale du ministre des Armées, Pierre Messmer<sup>13</sup>, ainsi que l'appui du secrétariat général de Foccart

10 Les correspondances d'archives, ainsi que les mémoires publiées ou les revues militaires spécialisées, regorgent d'autres exemples ; Jean d'Arbaumont, « Yves Aubinière (1910-1963) », *L'Ancre d'or Bazeilles*, n° 189, mars-avril 1979, p. 7-10 ; Roger Marie, *Séjour en AOF : Mauritanie et Sénégal 1956-1959*, Paris, Mémoires d'hommes, 2004, p. 105. Ce dernier auteur, méhariste en Mauritanie dans les décennies 1940 et 1950 et compagnon de Beslay, est rappelé dans le pays en 1964 par le nouveau chef de la Mission militaire, le colonel Edmond Magendie. Le successeur d'Aubinière est lui-même un saharien expérimenté, au Tchad et en Côte française des Somalis, compagnon de la libération et député RPF entre 1951 et 1956.

11 Toutefois, en Côte d'Ivoire, les hommes du BAM « n'assument de commandement effectif qu'à titre provisoire et en l'absence de cadres [africains] qualifiés » (Archives du ministère de la défense de Côte d'Ivoire. Article 9 du protocole d'accord fixant l'organisation du BAM à l'armée de la République de Côte d'Ivoire).

12 AN, AG/5(F)/1148, Note du SEREC au ministre des Armées datée du 16 mars 1961.

13 Entre 1950 et 1959, Pierre Messmer est successivement commandant de cercle de l'Adrar mauritanien, gouverneur de Mauritanie, de Côte d'Ivoire, puis du Cameroun, et gouverneur général de l'AEF puis de l'AOF.

et de ses antennes à Matignon, interagissent pour venir à bout de la résistance du département des Finances. En effet, lorsque l'ambassadeur à Nouakchott, face aux manifestations des vétérans maures, fait appel au Quai et aux Armées, Messmer lance une requête à la rue de Rivoli en plaidant l'injustice et en comparant ceux-ci aux « harkis et anciens *makhzen* sahariens », afin de débloquent une somme qui leur permettrait d'attendre une solution à plus long terme sur leurs droits. Immédiatement, le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches active ses liaisons avec l'état-major de la Présidence, mais aussi avec Matignon. Entre mars et juin 1964, c'est Jacques Mouradian, spécialiste de la zone sahélo-saharienne, qui suit le dossier en lien avec le lieutenant-colonel François Laparra, de l'état-major du général de Gaulle. René Journiac, ancien chargé de mission chez Foccart devenu conseiller technique auprès de Georges Pompidou pour l'Afrique, se voit transférer l'ensemble du dossier en mai<sup>14</sup>. Le président de la République et son Premier ministre sont ainsi informés de l'inertie des Finances, et l'exhortent à agir en faveur des goumiers<sup>15</sup>.

#### Dissonances : les négociations sur la présence militaire française

La coopération de défense et le maintien de la présence militaire française donnent lieu, contrairement à l'assistance militaire technique, à des situations contrastées. Dans les pays de l'Entente comme en Mauritanie, le délai entre l'accession à l'indépendance et la signature d'accords montre les difficultés pour arriver à un consensus.

De façon générale, le général de Gaulle et Félix Houphouët-Boigny partagent les mêmes points de vue sur les relations franco-africaines. Mais ce dernier, chef du gouvernement ivoirien et initiateur de l'Entente, fait face à de nombreuses divergences lors de la phase pratique de coopération.

La dernière page de l'accord de défense France-Entente traduit des tensions réelles entre partenaires. On s'aperçoit tout de suite que la Haute-Volta n'est pas signataire de l'accord, conclu le 24 avril 1961 ; elle condamne l'importante présence militaire française sur son sol et se contente d'un soutien logistique de la France à son armée<sup>16</sup>. De plus, la réforme de la Communauté, décidée

14 AN, AG/5(F)/2682 et, pour les biographies, Jean-Pierre Bat et Pascal Geneste (dir.), *Archives de la présidence de la République. Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté (1958-1974)*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 2015, p. 300, 404, 418 et 424.

15 AN, AG/5(F)/2682, Mauritanie défense 1964-1965, pensions ex-goumiers militaires. La loi de finances rectificative de décembre 1964 inclura, à l'article 41 : « La prise en compte des services effectués dans les formations locales de police constituées par les goums et unités sahariennes au profit des goumiers servant dans l'armée française. »

16 Yacouba Zerbo, « La coopération militaire franco-voltaïque et la question des accords de défense de 1959 à 1964 », dans Yénouyaba Georges Madiéga et Oumarou Nao (dir.), *Burkina Faso, cent ans d'histoire*, Paris, Karthala, 2003, t.1, p. 1031-1056.

à Saint-Louis en 1959, n'est pas du goût d'Houphouët : être indépendant et membre de la Communauté, tel que le permet la Communauté rénovée, est pour lui inconcevable et inacceptable. En conséquence, les pays de l'Entente « décid[èr]ent de demander pour chacun de leurs États respectifs de ne passer aucun accord de coopération concomitamment à l'accord de transfert des compétences<sup>17</sup>. »



1. Hubert Maga, Félix Houphouët-Boigny, Hamani Diori et Maurice Yaméogo, chefs d'États du Conseil de l'Entente, Palais de l'Élysée, 17 avril 1964 (AN, AG/SPH/23/1390)

Ce préalable ne permet l'ouverture des négociations qu'au second semestre 1960. Elles ne sont pas de tout repos. Le bilan qu'en fait Joseph Desmarescaux, collaborateur de Foccart, le prouve<sup>18</sup>. Le négociateur écrit à sa hiérarchie : « Les conversations de Niamey avec les États de l'Entente ont pris

17 Félix Houphouët-Boigny, *Anthologie des discours 1946-1978*, Abidjan, CEDA, 1979, t. 1, p. 332.

18 AN, AG/5(F)/1148, Discussions du 20 au 25 mars 1961. Note du secrétaire d'État aux relations avec la Communauté au ministre des Armées, datée du 16 mars 1961.

fin ce samedi 25 mars 1961. [...] l'accord n'a pu être réalisé pour les problèmes de défense et pour les questions culturelles ». Les pierres d'achoppement concernent la question des facilités à accorder aux forces françaises stationnées dans les territoires de l'Entente, et le recrutement et l'emploi des nationaux de l'Entente dans ces forces<sup>19</sup>. Un dernier round permet tout de même de parvenir aux différents accords militaires France-Entente.

Après signature, les divergences persistent. Par exemple, le plan Raisonnable, dès sa présentation, suscite les contestations des Africains, qui le jugent trop modeste ; il est finalement renégocié et ses prévisions augmentées. Mais la période la plus tendue reste celle des réformes militaires françaises de 1964. En effet, près de cinq ans après l'indépendance, la présence militaire française sur le continent passe de plus en plus mal : les chantres de l'anticolonialisme y voient la forme la plus achevée du néocolonialisme, mais les bases, si elles sont contestées par beaucoup, sont aussi défendues becs et ongles par d'autres.

88

Entre le transfert de souveraineté de la France à la Mauritanie et la signature des accords de défense le 19 juin 1961, il se passe huit mois<sup>20</sup>. Les questions militaires sont au cœur de la négociation<sup>21</sup> : les bases d'Atar et de Port-Étienne (Nouadhibou), en particulier, font l'objet d'un rapport de force qui se poursuit, en comités de défense, jusqu'en 1964.

Bien qu'Atar constitue une base militaire importante depuis les débuts de la conquête coloniale saharienne, l'état-major des Armées estime, lors des discussions en vue des accords, qu'il vaut mieux la sacrifier pour se concentrer sur Port-Étienne<sup>22</sup>. Ce port devient en effet le centre névralgique du pays pour l'exportation du minerai<sup>23</sup> et il représente une place importante pour les forces françaises dans une stratégie militaire globale Afrique-Atlantique. La délégation mauritanienne en charge des questions de défense louvoie pourtant sur cette

19 AN, AG/5(F)/1148, Note de Desmarescaux à l'attention du président de la Communauté datée du 27 mars 1961.

20 Aux prises avec les prétentions territoriales agressives du Maroc, le jeune gouvernement de Nouakchott tente de s'affirmer à l'ONU, et doit prouver tant sa viabilité économique que son émancipation du giron français – toute relative, puisque les troupes françaises sont déployées à la frontière nord du pays, de manière presque continue entre 1957 et 1961.

21 AN, 98 AJ, 2DE64, entretien avec Moktar Ould Daddah le 3 juin 1961. Au cours d'un entretien avec Michel Debré début juin 1961, le chef du gouvernement mauritanien, Moktar Ould Daddah, se voit signifier que si l'on entend ses positions assez tranchées sur la souveraineté et la reconnaissance internationale, il faut mettre en bonne et due forme le nouveau lien entre les deux États et faire des concessions, notamment sur Port-Étienne et sa base du Cap Blanc.

22 AN, AG5(F)/2649, Correspondance du haut-commissariat de la République islamique de Mauritanie à SEREC n°175, 15 mai 1961. En mai 1961, une commission paritaire avait déjà âprement débattu du devenir des installations militaires françaises à Atar.

23 La ligne de chemin de fer est prévue pour relier les gisements de fer de la Kedia d'Ijill au port, où sont construites d'importantes infrastructures.

question, et réussit à renvoyer les détails concrets à l'arbitrage des futurs comités de défense<sup>24</sup>.

Malgré les sommes colossales engagées par l'État français pour créer la base de Port-Étienne, la négociation sur le bail et les limites du terrain réclamé par le gouvernement français est toujours à l'ordre du jour du comité de défense d'avril 1963, et aucun terrain d'entente n'est trouvé<sup>25</sup>. Au même moment, la conférence pour la création de l'Organisation de l'unité africaine consacre la reconnaissance de la Mauritanie sur la scène africaine, et est l'occasion de réaffirmer le refus de toute base militaire occidentale installée en Afrique. La représentation française en Mauritanie sent son échec patent... En 1964, un nouvel ambassadeur est nommé à Nouakchott, et ses communications avec le ministre de la Coopération, reçues par le secrétariat de Foccart, montrent finalement l'immense gâchis : si Jean-François Deniau réussit à négocier la cession de bâtiments pour l'ouverture d'un consulat à Port-Étienne, le reste du domaine militaire est remis à l'État mauritanien, « y compris les bâtiments neufs de la base du cap Blanc qui n'ont jamais été occupés<sup>26</sup> ».

Tandis que les armées nationales connaissent une progression globale, la loi de programmation militaire française de 1964 présente un projet de modernisation de l'armée de terre, qui accentue sa capacité de projection. En conséquence, l'état-major français, soutenu par le ministère des Armées, décide la déflation de ses effectifs en Afrique et la suppression du soutien logistique aux armées nationales. Cela entraîne la fermeture de plusieurs garnisons et bases. Le ministère de la coopération exhorte à plus de modération et certains responsables africains contestent.

Le symbole de ce combat est la base du 4<sup>e</sup> régiment interarmes d'outre-mer (4<sup>e</sup> RIAOM)<sup>27</sup> à Port-Bouët. L'état-major ne lui reconnaissant aucune importance si ce n'est faciliter une intervention « par l'accueil soit d'une compagnie à provenir de Dakar, soit d'une ou de deux compagnies Guépard

24 AN, AG/5(F)/1687, Note pour le général de Gaulle signée Plantey sur les négociations franco-mauritaniennes, 15 juin 1961. Toutefois, les accords de défense et d'AMT sont accompagnés de lettres secrètes, qui précisent les facilités reconnues aux forces armées de la République française dans le port convoité (SHD, 14H210/2 : Accords de défense avec la République islamique de Mauritanie).

25 AMAE, DAM 2698/B, Comités de défense 1962-1965.

26 AN, AG/5(F)/1702, Transferts 1964. Deniau à Triboulet (MinCoop), 1<sup>er</sup> décembre 1964, n°1630, au sujet des transferts domaniaux résultant du dispositif militaire français. Dans ses mémoires, l'ambassadeur précise : « J'avais fait le tour de tous les chefs-lieux, accompagné du colonel Lablancherie [chef de la MMC]. À Port-Étienne, pas encore Nouadhibou, un intendant général nous avait fait visiter la base construite pour remplacer Mers el-Kebir, que déjà le sable engloutissait » (Jean-François Deniau, *Mémoires de 7 vies. Croire et oser*, Paris, Plon, 1994, t.2, p. 218).

27 Il est devenu le 43<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marine (43<sup>e</sup> BIMA).



venant de la métropole<sup>28</sup> », recommande sa fermeture. Convaincus de son importance politique, les diplomates – à leur tête Foccart<sup>29</sup> – font tout pour l’annuler. Houphouët-Boigny se mobilise aussi pour la cause, et ils parviennent à obtenir dans un premier temps un report de la décision. Mais, le conseil de défense du 25 juin 1965 la confirme<sup>30</sup>, et la date du 1<sup>er</sup> juillet 1966 est retenue pour le démantèlement du 4<sup>e</sup> RIAOM. Les partisans de son maintien ne baissent pas la garde, à l’image de l’ambassadeur Jacques Raphaël-Leygues qui réaffirme « l’importance qu’il attache au maintien aussi prolongé que possible de la garnison de Port-Bouët afin d’assurer la stabilité du pays à laquelle est liée, à son avis, le destin de l’influence française dans cette partie de l’Afrique<sup>31</sup> ». En définitive, en dépit de l’insistance des militaires, de Gaulle ordonne le maintien de la base française d’Abidjan, confirmant ainsi l’importance du caractère politique de la coopération militaire.

90

#### POUR QUELS ENJEUX DE DÉFENSE, DANS LES ANNÉES 1960 ?

Certains enjeux, comme la gestion des matières premières stratégiques ou la sécurité des chef d’États, montrent aussi la prégnance des arguments économiques et politiques dans la conduite de la coopération de défense. La première, abordée dans les textes des accords de manière presque caricaturale, n’est en fait que le reflet d’une situation économique et industrielle très clairement monopolistique, héritière de l’exploitation des ressources coloniales. La seconde est en revanche absente des textes officiels, mais laisse à l’expression des conjonctures politiques une très large part.

#### L’exploitation des matières premières et la sécurité des entreprises françaises

La coopération dans le domaine des matières premières et produits stratégiques, figure en général en annexe II de l’accord de défense, sous une forme semblable pour chaque pays ou groupement de pays signataire<sup>32</sup>. La définition des éléments concernés est assez vague, et suscite toutes sortes de suppositions.

28 SHD, 1R60, Note n°15/25 du 10 juin 1964 de Pompidou aux ministres des Affaires étrangères, des Armées, des Finances et des Affaires économiques, délégué à la coopération et au secrétaire d’État aux affaires étrangères.

29 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, t. 1 (1913-1969), 1995, p. 329.

30 AN, AG/5(F)/1793, Note de l’état-major particulier du président datée du 16 septembre 1965.

31 SHD, 14S 254, Rapport de mission des colonels Rostains et de Reals.

32 Voir la reproduction des accords avec le Gabon, l’Entente, l’Union des Républiques d’Afrique centrale et la Mauritanie, en annexe de la thèse de Ono Osakwe, *Les Relations franco-africaines dans le domaine militaire : aspects juridiques et politiques*, thèse de sciences politiques, dir. Jean-Marie Vincent, Université Paris 8, 1989.



Au sein de l'Entente, face aux critiques bien souvent acerbes, Houphouët monte au créneau pour justifier ces clauses. Dans un style caustique, il déclare :

On a parlé des matières stratégiques et on a été jusqu'à dire : « Par matière stratégique, il faut comprendre : l'ananas, la banane, le cacao, le café », que sais-je encore ? Bien sûr, en temps de guerre, toutes ces matières peuvent avoir un intérêt stratégique, mais en temps de guerre, sachez, mes frères, que, quand la vie des hommes est en danger, l'argent ne compte pas. Mais il s'agit du temps de paix et par matières premières stratégiques, il faut entendre ce qui peut être utile pour la défense commune<sup>33</sup>.

Toutefois, l'article 5 de l'annexe précise que le pays, « pour les besoins de la défense, réserve par priorité la vente des matières premières et produits stratégiques à la République française après satisfaction des besoins de sa consommation intérieure, et s'approvisionne par priorité auprès d'elle<sup>34</sup> ». Il entraîne de nombreuses protestations, face auxquelles le gouvernement français fait valoir successivement les menaces sur l'intégrité des territoires, sur les intérêts économiques des pays, ou encore sur la sécurité de ses ressortissants, pour faire pression sur les exécutifs africains.

L'exemple de l'uranium nigérien le montre parfaitement, et Houphouët poursuit sa pédagogie à l'intention de l'Entente en s'en emparant.

Si une matière donnée, l'uranium, par exemple, s'avère nécessaire pour la défense commune, la France ne s'oppose pas à son exploitation, qui n'est pas confiée à l'appréciation de la Communauté. La Communauté ne s'oppose pas dans un territoire donné à l'exploitation, mais elle ne peut pas, et c'est tout à fait naturel et normal, tout de même, laisser cette exploitation tomber entre les mains d'un ennemi de la Communauté<sup>35</sup>.

L'exemple n'est pas fortuit, sans doute, et la production nigérienne est dans le viseur d'Houphouët, qui explicite ainsi la démarche de la France : ressources contre sécurité. La confiance suivante de Foccart le confirme : « Recevant Diori à l'occasion de la signature des fameux accords de mai 1967, le général lui reprochait vivement l'abstention du Niger lors d'un vote à l'ONU. [Quand l'Algérie ou le Nigeria vous aura pris un morceau de territoire, ajouta-t-il, vous vous en repentirez<sup>36</sup>.] »

33 Félix Houphouët-Boigny, *Anthologie des discours*, op. cit., t. 1, p. 207-208.

34 SHD, 14H210, Accords de défense franco-mauritaniens, 19 juin 1961, annexe II.

35 Félix Houphouët-Boigny, *Anthologie des discours*, op. cit., t. 1, p. 207-208.

36 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle*, op. cit. t. 1, p. 340.

En Mauritanie, les clauses sur les matières premières déclenchent moins de crispations que celles sur les bases. Mais que signifient-elles vraiment, étant donné le poids de la France dans les réalisations industrielles, qui se solidifient sur le terrain depuis le début des années 1950? La société des mines de fer de Mauritanie (Miferma), consortium multinational créé en 1952 sous la supervision du ministère de la France d'Outre-mer, en est un exemple frappant<sup>37</sup>.

À la veille de l'indépendance, devant les difficultés économiques de la Mauritanie et la pression politique marocaine, le gouvernement de Moktar Ould Daddah presse la France de soutenir son « démarrage minier<sup>38</sup> ». Cela nécessite la garantie par Paris du prêt de la BIRD, ainsi que des créances françaises supplémentaires pour construire le chemin de fer qui permettrait l'exportation du minerai<sup>39</sup>. Or, la viabilité du projet est totalement liée aux impératifs de défense du territoire : seule la maîtrise de la menace armée en provenance du Maroc est à même de convaincre les bailleurs de participer au projet, et surtout de garantir la sécurité des installations minières à Zouérate et Port-Étienne.

92



2. Moktar Ould Daddah, Premier ministre mauritanien, 1959 (AN, AG/5(F)/3395)

37 ANOM, FM1 AffPol/2142, Frontière avec le Rio de Oro et évacuation minerai de fer de Mauritanie, 1952-1956.

38 AN, AG/5(F)/587, Rapport de Georges Salvy, du Bureau d'investissements en Afrique, après son entretien avec Moktar Ould Daddah, 13 janvier 1959.

39 AN, AG/5(F)/1692, Note du 20 février 1960 titrée « Plan financement du fer de Fort-Gouraud ». Le capital de la Miferma s'élève à 12,5 milliards de FCFA, dont 55 % de parts françaises, et le prêt de la BIRD à 16,5 milliards.

Il s'ensuit que l'entreprise Miferma dicte sa loi aux autorités militaires, civiles, françaises et mauritaniennes confondues. D'abord elle engage d'anciens goumiers maures pour créer sa propre milice à l'automne 1960, au mépris des solutions proposées par le commandement français de Dakar, qu'elle juge trop lentes<sup>40</sup>. Suite au désarmement de cette milice en 1964, la direction critique régulièrement l'attitude du gouvernement mauritanien concernant le maintien de l'ordre à Zouérate. Elle est pourtant responsable en grande partie de l'atmosphère délétère qui y règne, liée aux inégalités entre cadres expatriés et employés mauritaniens, et qui explose régulièrement, en août 1961, février 1965, puis mai 1968.

D'ailleurs, en 1965, une enquête de la Mission militaire de coopération rend justice aux autorités militaires mauritaniennes, accusées à tort par la Miferma de manque de neutralité et d'incompétence. Le rapport envoyé au secrétariat général des Affaires africaines et malgaches évoque des « milieux européens extrémistes<sup>41</sup> » qui dicteraient la conduite de la direction. Le bureau de Foccart fait donc discrètement embaucher un proche au bureau de Port-Étienne, ce qui lui permet d'avoir ses propres informations sur la question<sup>42</sup>. Au moment du retrait des dernières unités françaises, la même année, la direction réclame un dispositif spécial pour assurer la sécurité de la communauté expatriée de l'entreprise, qui croît à mesure que les affaires prospèrent. Le consulat de Port-Étienne et l'ambassade de Nouakchott sont alors équipés de systèmes de communication spécifiques pour joindre le point d'appui de Dakar et faire appel au commandement supérieur en cas de besoin<sup>43</sup>.

#### La protection des chefs d'États et la réponse aux influences soviétiques et américaines

La concentration des pouvoirs aux mains des premiers présidents africains francophones font d'eux les principaux décideurs en matière de politique étrangère. Pour l'ambition de puissance de la France du général de Gaulle, compter sur le soutien sans failles ces États nécessite de contribuer à la protection leurs dirigeants. En conséquence, la question de la sécurité des chefs d'État, sans apparaître clairement dans les accords de défense, est au centre de

40 *Ibid.* Synthèse du bureau de Foccart sur les correspondances du haut-commissaire en Mauritanie, Pierre Anthonioz, et les protestations du général de Brebisson, novembre 1960. Une brève description de la milice se trouve dans l'ouvrage de Pierre Bonte et Abdelwedoud Ould Cheikh qui retrace toute l'histoire de la Miferma, devenue SNIM : *La Montagne de fer. La SNIM, Mauritanie : une entreprise minière saharienne à l'heure de la mondialisation*, Paris, Karthala, 2001, p. 72.

41 AN, AG/5(F)/2629, Sécurité Miferma, synthèse de l'ambassadeur Deniau, le 11 février 1965.

42 Un certain Valton, ancien administrateur de la FOM, *ibid.*, mars 1965.

43 AN, AG/5(F)/2071, Note du directeur de la Miferma sur la « Sécurité du personnel de Miferma », le 21 juin 1965.

la politique militaire de Paris. André Resampa, premier vice-président malgache le confirme :

À propos des accords de défense, il y a une clause secrète dont peu de gens sont au courant. Elle ne figure pas dans les accords, mais elle existe. Selon cette clause, la France doit garantir la sécurité du Président, la sienne personnelle, non celle de son poste de président. Cette clause a été introduite après 1960<sup>44</sup>.

Messmer va plus loin en écrivant que « les moyens militaires en place à Abidjan après l'indépendance, à la demande d'Houphouët-Boigny, répondaient aux menaces possibles contre sa personne<sup>45</sup> ». Il insiste auprès du général Jacques Revol le 23 août 1963 : « Vous devez également garantir la sécurité personnelle du président de la République ivoirienne, s'il venait à s'en remettre à nous de ce soin<sup>46</sup> ». Il présente même un mécanisme mis en place pour la sécurité personnelle d'Houphouët-Boigny au début de la décennie 1970 :

94

Pour se garantir contre un coup d'État, Houphouët m'avait demandé en 1973, quand j'étais Premier ministre, de lui assurer une protection rapprochée à son domicile. [...] j'avais donc fait installer, dans le parc de l'ambassade, un détachement d'une quinzaine de parachutistes, toujours en alerte et devant répondre sans délai à l'appel d'une sonnerie d'alarme commandée par Houphouët lui-même<sup>47</sup>.

De telles dispositions, au-delà de garantir la sécurité des fidèles, constituent un frein à la percée de l'adversaire communiste sur le continent mais aussi à l'appétit d'alliés traditionnels.

En effet, les pays de la Communauté accèdent à l'indépendance en pleine guerre froide. La compétition entre les deux blocs bat son plein et le continent africain, théâtre de la colonisation et de la naissance de nombreux États, est au cœur du combat. Pour de Gaulle, « la coopération militaire française constitue une réponse occidentale aux ambitions impérialistes de l'URSS en Afrique<sup>48</sup> ». Par son parapluie sécuritaire, il accroît le nombre de pays qui s'engagent à ses côtés

44 André Resampa, cité par Jean Touscoz, « La normalisation de la coopération de la France avec les pays africains francophones (aspects juridiques) », *Études internationales*, juin 1974, p. 213.

45 Pierre Messmer, *Les Blancs s'en vont : récits de décolonisation*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 253.

46 SHD, 1R60, Instruction personnelle et secrète pour le général de brigade Revol.

47 Pierre Messmer, *Les Blancs s'en vont*, *op. cit.*, p. 253. Information confirmée par le général Gaston Ouassenan Koné, premier chef de la Garde présidentielle ivoirienne dans un entretien avec Arthur Banga le 19 mai 2010.

48 André Dumoulin, *La France militaire et l'Afrique : coopérations et interventions*, Bruxelles, Complexe, 1997.

dans le bloc capitaliste et apporte une réponse aux tentatives de « subversions » pouvant venir de « voisins rouges ». Le cas de la Côte d'Ivoire, coincée entre le Ghana et la Guinée à l'aube de son indépendance, en est révélateur. De même, les clauses concernant la sécurité des chefs d'État garantissent la protection des piliers du capitalisme en Afrique. Malgré cela, la France doit préserver son « pré carré » de l'appétit des Américains pour garantir son indépendance au sein du bloc de l'Ouest.

Si les Américains sont restés peu actifs diplomatiquement dans le « pré carré » français en 1960, ils commencent progressivement à s'y intéresser. En 1962, par exemple, Houphouët-Boigny est reçu avec les honneurs lors d'une visite officielle de deux semaines<sup>49</sup>. L'aide militaire fait partie intégrante de leur stratégie. Ils profitent de la nomination du commandant Sanon – premier commandant de la gendarmerie ivoirienne – au poste d'attaché militaire aux États-Unis pour y faciliter les visites et les stages d'officiers ivoiriens. À partir de 1965, ils mènent des missions en Côte d'Ivoire et proposent des services en matière d'instruction et d'équipement aux responsables ivoiriens<sup>50</sup>. Le rapport de Raphaël-Leygues, sous forme de lamentation, à ce sujet, est révélateur : « depuis l'année dernière, les États-Unis s'intéressent de plus en plus à l'armée ivoirienne ainsi qu'à la Garde présidentielle et à la police ; ils ont invité des officiers ivoiriens à visiter les USA et leurs installations militaires<sup>51</sup> ». En réponse, la France accentue son aide militaire à la Côte d'Ivoire à travers sa participation au plan quinquennal 1970-1975 de renforcement des capacités militaires ivoiriennes.

L'outil militaire se présente ainsi comme un moyen d'ajuster les objectifs politiques de Paris concernant divers éléments stratégiques : des retombées économiques de l'exploitation des matières premières africaines, à travers la protection des entreprises ; des alliés politiques dévoués, à travers la protection des dirigeants du « pré carré » français ; des arguments pour contrer les influences extérieures. D'un autre côté, les militaires, eux-mêmes, et en particulier les spécialistes du terrain africain, sont d'indispensables maillons dans la relation « de confiance » entre les gouvernements du continent et Paris. En effet, alors qu'au fil des années 1960 et 1970 se développent des mouvements structurés contre l'emprise économique des entreprises françaises, puis contre le néocolonialisme tous azimuts, la présence d'officiers français illustre au contraire le maintien d'une certaine entente. Par exemple au Sahara, une nouvelle génération de méharistes, formés à la fin des années 1950, continue de collaborer avec les gouvernements africains, dans le cadre de l'assistance technique ou bien même

49 Frédéric Grah Mel, *Félix-Houphouët-Boigny : l'épreuve du pouvoir*, Paris, Karthala, 2010, p. 62-65.

50 SHD, 14 S254, Rapport de fin de mission du colonel Wursten, Abidjan le 9 juin 1965.

51 AN, AG/5(F)/1811, Rapport de Raphaël-Leygues, 1972.

parfois au bénéfice des États directement<sup>52</sup>. À cet égard, le début d'une longue série d'interventions militaires au Tchad contribue à maintenir le lien dans l'opérationnel, la « fraternité d'armes », selon le vocabulaire des troupes de marine, héritières de la Coloniale.

En somme, dans sa volonté de faire de l'Afrique un soubassement de sa puissance mondiale, la France accompagne ses anciennes colonies dans la mise en place de leurs outils militaires. Cette transition sécuritaire pilotée depuis Paris est réalisable grâce à un maillage institutionnel dense mais aussi par l'apport inestimable d'hommes de terrain qui ont une connaissance du continent et de ses hommes. En effet, la transition sécuritaire est caractérisée par cette approche personnelle, humaine bien plus que par les aspects stratégiques. Elle fait écho au réseau cher à Foccart. Le maintien de la base de Port-Bouët, symbole des divergences apparues entre militaires et coopérants, consacre cette primauté du politique sur le stratégique dans les relations militaires franco-africaines.

96

Par ailleurs, les évolutions politiques n'ont cessé de conditionner cette coopération militaire. Le virage communiste du Dahomey et les changements de régime à Niamey dans les années 1970 ont conduit à la dénonciation des accords de défense. En Mauritanie, la situation intérieure pousse le chef de l'État à prendre une série de mesures qui concourent à une « seconde indépendance » : les accords sont dénoncés, et les nouvelles négociations, en 1973, achoppent sur les questions de défense. La politique d'uniformisation des armées nationales par le canal de la coopération française se solde par un échec. À moyen terme, le système de sécurité français repose finalement sur le prépositionnement des bataillons d'infanterie de marine sur le continent. Le parapluie sécuritaire tient d'abord par l'intervention, instrument éminemment politique.

---

52 L'exemple de Pierre Galopin, numéro 2 du renseignement tchadien à partir de 1967, et qui connaît un destin tragique lors de l'affaire Claustre, est un des plus connus. Il avait été lieutenant méhariste en Mauritanie en 1959, puis avait servi à l'assistance technique comme conseiller à la Garde nomade du Tchad.

## SYMPHONIE MILITARO-SÉCURITAIRE SUR LA GRANDE ÎLE. MADAGASCAR ET L'ORDRE FOCCARTIEN

*Nicolas Courtin*

Au même titre que la colonie des Indes est le joyau de l'Empire britannique, Madagascar est le joyau du second Empire colonial français, comme on a pu le dire également de l'Indochine et de l'Algérie. La base militaire navale et l'arsenal maritime de Diego-Suarez, située au nord de la Grande Île dans la baie d'Antsiranana, est déclaré « point d'appui de la flotte » par le décret du 1<sup>er</sup> avril 1899. Ce décret assoit la position française dans l'océan Indien et la visibilité stratégique de Diego-Suarez dans l'échiquier océano-stratégique du début du xx<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. L'historiographie coloniale garde de la vaste baie d'Antsiranana le souvenir mythique de « la plus belle baie du Monde » et Diego-Suarez est décrit comme le « fleuron de l'empire colonial ».

Dans le grand jeu de la présence française dans le monde issu des indépendances et dans le contexte de la guerre froide, Madagascar possède toujours un intérêt hautement géostratégique pour la France. La Grande Île connaît une histoire à la fois connectée et particulière avec l'Afrique, dite francophone. Alors que Madagascar pourrait apparaître comme une marge géographique, de nombreuses impulsions politiques y prennent naissance, avec des conséquences directes sur la vie politique continentale, de l'indépendance au sein de la Communauté (élu président de la République en mai 1959, Philibert Tsiranana se prononce dès le Conseil exécutif de septembre 1959 en faveur d'une indépendance à court terme) à la chute du régime francophile en 1972 et ses conséquences l'année suivante. Madagascar constitue ainsi la principale fenêtre stratégique de la France sur l'océan Indien jusqu'en 1973... et le retrait du dispositif militaire français et l'évacuation de la base militaire de Diego-Suarez.

1 Le point d'appui de la flotte de Diego-Suarez participe avec les cinq points d'appui français à l'extérieur : l'arsenal de Saïgon avec le cap Saint-Jacques, Port Courbet en Algérie puis Bizerte en Tunisie, Dakar sur la côte occidentale de l'Afrique et Diego-Suarez sur la côte orientale, au rayonnement supposé de la France dans le monde.



La mémoire collective malgache et l'historiographie retiennent de la I<sup>re</sup> République l'image d'une post-colonie : le régime de Philibert Tsiranana<sup>2</sup> est considéré comme une pièce maîtresse d'un plus large puzzle, faisant le lit de la Françafrique à l'heure des indépendances. Les accords d'indépendance, signés entre juin et juillet 1960, assortis des accords secrets de défense inscrivent la république malgache dans le « pré carré ». La politique conduite par Tsiranana rejoint, dès 1960 et la crise du Congo-Léopoldville, la ligne tracée par Félix Houphouët-Boigny qui réunit autour de lui la famille africaine francophone dans une ligne d'alliance étroite avec la France. Dès 1961, Antananarivo prend l'initiative, en accord avec Abidjan, en accueillant une conférence africaine censée venir opérer une médiation en faveur de Moïse Tshombé, leader du Katanga sécessionniste, face au gouvernement central de Léopoldville<sup>3</sup>.

98

De manière plus générale, Tsiranana est un pilier avec Houphouët-Boigny de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM). La personnalité de Tsiranana, dans la politique de soutien inconditionnel de Paris aux chefs d'État « amis de la France », l'inscrit dans le premier cercle des fidèles à défendre à tout prix, aux côtés de Senghor, Houphouët-Boigny et Hamani Diori – de l'aveu même de Maurice Mauricheau-Beaupré. Au quotidien, l'entourage des conseillers français de Tsiranana constitue l'incarnation de la ligne pro-française adoptée par le régime. Enfin, la révolution de mai 1972, par laquelle est renversée Tsiranana, est qualifiée sur la Grande Île de « deuxième indépendance », sinon d'indépendance réelle, pour signifier la rupture opérée par la Révolution avec l'ancienne métropole.

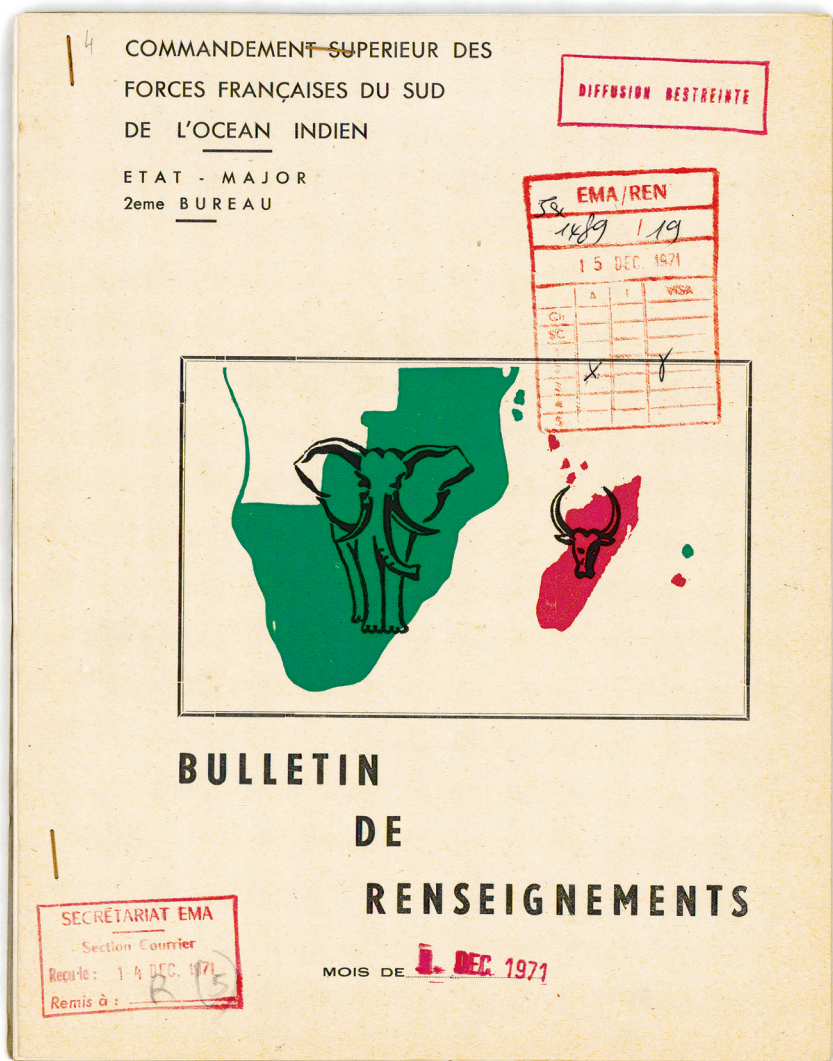
Depuis le débarquement britannique en mai 1942, la France conserve des prétentions jalouses sur sa fenêtre militaire en direction de l'Asie et de l'océan Indien, *a fortiori* au lendemain de la perte de l'Indochine. Entre 1958 et 1973, Madagascar est considérée, à ce titre, par Jacques Foccart comme le premier des « Quatre Grands » du dispositif militaire et sécuritaire français dans son « pré carré ». Au 1<sup>er</sup> juin 1970, la mission militaire française à Madagascar est la plus conséquente et la plus nombreuse du dispositif africain ; elle correspond à 20 % des effectifs militaires français outre-mer. Que cela soit donc en termes d'effectifs (armée et gendarmerie), 7 878 hommes à Madagascar, comparés aux 7 806 hommes au Cameroun, 7 417 au Sénégal et 5 391 en Côte d'Ivoire ; ou en nombre d'assistants militaires techniques (AMT), à la même date : 213 à Madagascar, pour 116 au Cameroun, 94 au Sénégal et 77 en Côte d'Ivoire.

2 André Saura, *Philibert Tsiranana, premier président de la République de Madagascar*, t. 1 : *À l'ombre de de Gaulle*, t. II : *Le Crépuscule du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2006.

3 Jean-Pierre Bat, *La Fabrique des barbouzes. Histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2015.

Pour finir, il y a 1 AMT pour 36 soldats malgaches alors qu'il y a 1 AMT pour 48 soldats ivoiriens, Madagascar est l'élément central de la politique militaire française outre-mer.

Replaçons donc, à l'aune de ces considérations, Madagascar à sa bonne place, c'est-à-dire au cœur, premièrement, du dispositif militaire et sécuritaire français et, deuxièmement, des préoccupations du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches.



1. Bulletin de renseignement du 2<sup>e</sup> bureau des forces françaises du Sud de l'océan Indien, Tananarive, décembre 1971 (AN, AG/5(F)/2753)

Que représente Madagascar dans le processus de décolonisation et d'accèsion à l'indépendance des anciens territoires français, et dans la mise en place du « pré carré » français<sup>4</sup> ? Peut-on définir une « méthode Foccart » pour la gestion des affaires malgaches ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées, tant pour les moyens mis en œuvre que des quelques spécificités qui méritent d'être soulignées, pour tâcher de cerner la place qu'occupe Madagascar avant 1972...

#### UN DISPOSITIF COMPLET ET SERRÉ DES AFFAIRES MALGACHES (1960-1972)

La première spécificité réside dans la composition d'un dispositif militaire et de renseignement omniprésent. C'est une des particularités de Madagascar. Dans tous les rouages de l'administration centrale et territoriale du jeune État malgache et jusque dans les plus hautes sphères militaires et politiques, l'armée française est présente et contrôle la destinée du jeune État malgache indépendant.

100

L'une des toutes premières créations françaises effectuées au sein de la présidence de la République est l'état-major particulier (EMP). Ce cabinet militaire du président est imité du tout récent EMP créé par le général de Gaulle à l'Élysée avec l'avènement de la V<sup>e</sup> République, qui remplace le secrétaire général militaire de la présidence de la République, et confère une dimension plus politique à cette institution, à la main droite du chef de l'État, également chef des armées.

Le dispositif français est ensuite constitué d'un commandement militaire régional conséquent : Madagascar régit la zone outre-mer 3 (ZOM 3), héritée du maillage militaire colonial tracé dans les années cinquante (la ZOM 1 recouvrait l'AOF-Togo et la ZOM 2 l'AEF-Cameroun). Cette ZOM 3 vaut certainement moins par sa disposition terrestre à travers l'île que pour son rôle de commandement supérieur des forces françaises du sud de l'océan Indien, sous la houlette notamment du général Lavergne. De sorte qu'après les accords de Genève (1954), la ZOM 3 représente la fenêtre française tournée en direction de l'Asie<sup>5</sup>.

Les différents dispositifs de renseignement français sont développés à Madagascar suivant le modèle africain, avec un soin tout particulier. Le SDECE crée un poste de liaison et de renseignement (PLR) comme partout à travers le continent. Ce poste, maintenu jusqu'en 1972, s'avère être un pivot du dispositif français (ainsi qu'en témoignent les éloges d'Alain Plantey dans un courrier confidentiel à Foccart, au sujet de son chef de poste, le commandant R., lors

4 Jean Fremigacci, *État, économie et société coloniale à Madagascar (fin XIX<sup>e</sup> siècle-1940)*, Paris, Karthala, 2014.

5 AN, AG/5(F)/2101, Défense à Madagascar et dans l'océan Indien (1967-1971).

de la crise de mai 1972). Outre cette antenne officielle, Maurice Robert choisit pour adjoint à la direction du secteur N (Afrique) du SDECE, boulevard Mortier, le commissaire Paul Vergé qui a été commissaire des RG coloniaux à Madagascar dans les années cinquante.

Parallèlement, le SCTIP crée une délégation, qui gagne en puissance au fil des années 1960... au point de constituer, à l'aube des années 1970, une source fondamentale de renseignement politique intérieur de la « Grande Île » pour Foccart, ainsi qu'en attestent ses dossiers relatifs à Madagascar<sup>6</sup>. À la suite de la dégradation de la situation politique de la Grande Île, les gouvernements malgache et français conviennent entre autres de la création en 1970 d'une école supérieure de police à Tananarive<sup>7</sup>.

Enfin, des hommes de confiance du président sont maintenus en poste à Madagascar grâce aux différents supports du dispositif de coopération, à l'image du commissaire Paul Mirouse, très proche du parti du président, le Parti social-démocrate de Madagascar (PSD)... Après 1968 et au terme de sa mission SCTIP, Mirouse entend personnellement rester à Madagascar, où il a refait sa vie à l'ombre de Tsiranana, lequel souhaite ardemment le conserver à ses côtés. À la fin des années soixante, ce commissaire apparaît clairement comme un homme du président bien plus que comme un agent français ; mais une solution administrative doit être trouvée en accord entre Paris et Antananarivo, car tous ces acteurs du renseignement et de la sécurité d'État constituent autant de garanties offertes par Paris à Tsiranana, surtout lorsque Tsiranana en personne les réclame, et même si des querelles de palais émaillent les relations entre les différents « Messieurs Sécurité » français autour de lui. Les services de renseignement malgaches éclosent donc sous la coupe des officiers et policiers français qui en tiennent les rênes : dans cette histoire, les différents services locaux, soit le Bureau central de renseignement (BCR) et le Service de centralisation et d'exploitation du renseignement (SCER), importent moins que les personnalités françaises qui les parrainent et jouissent de l'oreille présidentielle. À Madagascar comme en Afrique, la sécurité physique et la sécurité politique trouvent dans la personne du chef de l'État « ami de la France » leur clé de voûte.

6 AN, AG/5(F)/2102, SCTIP, fonctionnement de la délégation et surveillance de la vie politique malgache (1970-1971).

7 Il convient de souligner que le commissaire Jean Lefuel, responsable au SCTIP de la formation des partenaires africains, a eu parmi ses premières expériences d'importance des fonctions d'officier de police coloniale à Madagascar. Romain Tiquet, « Un policier français dans l'Empire. Pierre Lefuel, dernier directeur de la Sûreté voltaïque (1959-1960) et pionnier du Service de coopération technique internationale de police (SCTIP) », *Histoire, économie, société*, 2013/4, p. 49-58.

À ce dispositif sécuritaire s'ajoute un dispositif diplomatique imposant, et certainement unique au regard du « pré carré » continental. Outre l'ambassade de France à Tananarive, le réseau diplomatique français à Madagascar se compose des postes consulaires d'Antananarivo, Diego-Suarez, Fianarantsoa, Majunga, Tamatave et Tulear, offrant l'un des maillages les plus importants dans la zone : la réunion périodique consulaire en constitue la spécificité archivistique. Naturellement, cette géographie consulaire est un héritage indirect de la colonisation depuis 1895, elle-même territorialement bâtie en grande partie sur le réseau étatique forgé au XIX<sup>e</sup> siècle par la monarchie Merina<sup>8</sup>.

102

Cependant, ce dispositif diplomatique ne serait rien sans les acteurs, au premier rang desquels l'ambassadeur : « Envoyez-moi un colonial ! », s'était exclamé Léon M'Ba à Foccart au lendemain du putsch de 1964 à Libreville. Derrière l'identité coloniale brandie par le président gabonais, il convient de lire l'esprit de la mission d'ambassadeur telle que l'imagine Foccart : celle d'un acteur – et non d'un observateur – de la politique africaine et malgache, d'un proche d'un président « ami de la France » disposant d'une place hégémonique face aux autres ambassades, bref d'un interprète politique entre Paris et les capitales africaines et malgache et, au besoin, d'un « protecteur » du régime ami au lendemain des indépendances.

#### LA SANTÉ DE TSIRANANA ET L'AFFAIRE RESAMPA : HYPOTHÈSE DE BIOPOLITIQUE OU HYPOTHÈQUE SÉCURITAIRE (1967-1971) ?

En 1967, lorsque déclinent la santé et le pouvoir de Philibert Tsiranana, Jacques Foccart lui dépêche son premier collaborateur : Alain Plantey. Celui-ci quitte sur-le-champ ses fonctions de conseiller technique du secrétaire général des Affaires africaines et malgaches (numéro deux du service) pour devenir ambassadeur de France à Madagascar. Les liens entre l'ambassade et le secrétariat général n'en sont que plus étroits, ainsi que peuvent en témoigner les correspondances confidentielles adressées par Plantey à Foccart, entre 1967 et 1972, en marge des dépêches officielles à destination du Quai d'Orsay. Il convient de souligner que ce cas malgache de biopolitique est l'écho contemporain de la maladie de Léon M'Ba, traitée à partir de 1966 à Paris par Foccart grâce aux soins de son médecin, le docteur Vic-Dupont, et qui aboutit à la révision constitutionnelle qui permet d'opérer une succession en faveur d'Albert-Bernard Bongo à la mort de Léon M'Ba, en 1967. Autrement dit, 1967 pose la question, entre Libreville et Antananarivo, de la succession de la

8 Archives nationales de Madagascar (ANM), archives royales, série BB, correspondance générale du gouvernement royal avec les provinces.

première génération des chefs d'État « amis de la France » qui ont présidé aux indépendances. Car, en les plaçant en clé de voûte du système, celui-ci devient intégralement dépendant de leur santé... C'est ici que l'ambassadeur recouvre une fonction hautement stratégique selon Foccart, bien loin des conceptions professionnelles du Quai d'Orsay.

Se pose ainsi la question d'une vision politique à moyen et long termes à partir de 1967. Dans l'échiquier malgache se profile la silhouette d'André Resampa : a-t-il joué le rôle d'atout dans la politique foccartienne<sup>9</sup> ? L'hypothèse pourrait être avancée que, d'une manière ou d'une autre, Resampa a pu être envisagé par Foccart comme une solution de succession à un Tsiranana gravement malade à la fin des années soixante. La question reste entière, car elle présuppose que la succession de Tsiranana aurait ainsi été envisagée – signal toujours inquiétant pour le président en fonction et susceptible d'assombrir les relations franco-malgaches. Il apparaît que Resampa est le pilier et le véritable numéro deux du régime : après avoir rejoint Tsiranana dans les années cinquante, il a été un des membres fondateurs du PSD, dont il devient le secrétaire général. Il contribue en 1959 aux négociations sur l'indépendance de Madagascar, il est nommé ministre de l'Intérieur de la République malgache dès l'indépendance. Son ascension politique aboutit à sa nomination le 22 septembre 1970 au poste de premier vice-président<sup>10</sup>. Dès le début des années soixante, en réalité, Resampa fait l'objet d'une attention particulière de la part de Foccart (voyage de Resampa en France en 1961, visite de Foccart à Madagascar en 1962, visite officielle de Resampa en 1969, etc.).

Mais le Capitole voisine la roche tarpéienne : le 18 février 1971, il est soupçonné de fomenter un coup d'État contre Tsiranana, démis de ses fonctions de ministre de l'Intérieur, muté au ministère de l'Agriculture et de la Expansion rurale, et relégué au rang protocolaire de cinquième (et dernier) vice-président. Il est ainsi écarté de l'administration générale, de la police et des forces républicaines de sécurité (FRS). Mais la crise entre les deux hommes se poursuit et s'intensifie. Le 4 juin 1971, il est arrêté et placé en résidence surveillée, sous l'accusation de complot et d'atteinte à la sûreté de l'État. L'accusation apparaît vide, mais permet au chef de l'État de désarmer puis de se débarrasser de celui

9 Patrick Rajoelina, *Quarante années de la vie politique de Madagascar (1947-1987)*, Paris, L'Harmattan, 1988.

10 ANM, inventaire des archives de la vice-présidence de la I<sup>re</sup> République. Les cinq vice-présidents sont nommés dans l'ordre protocolaire suivant : 1. André Resampa, ministre d'État chargé de l'Intérieur et de la Production ; 2. Calvin Tsiebo, ministre d'État chargé du Travail et des Lois sociales ; 3. Jacques Rabemananjara, ministre d'État chargé des Affaires étrangères ; 4. Victor Miadana, ministre d'État chargé des Finances et du Commerce ; 5. Alfred Ramangasoavina, ministre d'État chargé de la Santé publique et de la Population. Ces nominations interviennent pour répondre aux tensions sociales et politiques qui agitent Madagascar.



qu'il identifie comme son potentiel successeur (et donc potentiel rival), et qui ne fait d'ailleurs pas mystère de sa francophilie<sup>11</sup>. Ici encore, la situation malgache fait écho, *mutatis mutandis*, au Gabon : Foccart y a imaginé, en 1966-1967, avec l'aide de l'ambassadeur Maurice Delauney, un scénario de succession contrôlée en faisant d'Albert-Bernard Bongo le Dauphin de Léon M'Ba grâce à la réforme constitutionnelle qui crée le poste de vice-président : un tel plan a-t-il été développé pour Madagascar à partir de 1967 et de la dégradation de santé de Tsiranana<sup>12</sup> ? S'il est impossible de répondre catégoriquement à cette question, l'affaire Resampa invite à interroger la « méthode Foccart » à Madagascar.

#### UNE « MÉTHODE FOCCART » ? ACTEURS ET TECHNOLOGIES DE POUVOIR (1959-1972)

104

Le service de Jacques Foccart fonctionne comme une véritable « tour de contrôle » de l'information et du renseignement sur la situation militaire, sécuritaire, politique, économique et culturelle de Madagascar. Il est le destinataire privilégié d'une production pléthorique de « papiers », de documents produits par les administrations françaises, militaires, diplomatiques, policières et de renseignement à Madagascar et en métropole. Il réceptionne les bulletins de renseignement de l'EMP du chef de l'État malgache, du SDECE, du SCTIP, du SGDN et du 2<sup>e</sup> bureau du commandement supérieur des forces françaises du Sud de l'océan Indien présents à Madagascar, les notes de la préfecture de police (à la faveur de visites officielles à Paris ou pour surveiller la diaspora), et les comptes rendus d'entretiens des quatre ambassadeurs successifs : Jean Soucaud (juin 1960-juillet 1961), Marcel Gey (juillet 1961-janvier 1967), Alain Plantey (janvier 1967-août 1972) et Maurice Delauney (août 1972-janvier 1975). La diplomatie de ces documents témoigne de la variété des informations : notes et correspondances, dépêches, synthèses et télégrammes diplomatiques, télégrammes militaires, rapports, comptes rendus d'entretiens, notices biographiques, bulletins d'écoutes et d'interceptions, transcriptions de discours, dépêches de l'AFP, coupures de presse. Ces sources d'information et de renseignement mobilisent toute la production bureaucratique de l'État

11 AMM, cabinet Ramanantsoa, DDIE article 25, note de renseignement du 24 avril 1973.

12 Maurice Delauney, *De la casquette à la jaquette, ou de l'administration coloniale à la diplomatie africaine*, Paris, La Pensée universelle, 1982. La mise en perspective avec le Gabon ne tient pas qu'à l'état de santé des présidents ou à l'importance ouvertement reconnue que se deux pays recouvrent aux yeux de Foccart. Maurice Delauney constitue un trait d'union supplémentaire : ambassadeur de choc au Gabon (1965-1972), il est envoyé remplacer Plantey au lendemain du Mai malgache à l'ambassade de France (1972-1975), avant de revenir comme ambassadeur au Gabon à la demande de Bongo (1975-1979). L'affaire Resampa serait-elle le contre-point raté de l'affaire Bongo en FrancAfrique ?



français de son temps. Face à une telle masse, Foccart procède à des répartitions géographiques confiées à ses chargés de mission.

Guy Le Bellec est responsable du suivi de Madagascar tout au long de la période, de 1960 à 1974. Le choix d'un tel personnage pour cette mission est éloquent<sup>13</sup>. Cet ancien soldat de la Coloniale passé par l'École nationale de la France d'Outre-mer détone à côté des magistrats coloniaux et des énarques qui secondent Jacques Foccart : il est délibérément un homme d'action (il intervient dans tous les dossiers « chauds », à l'image de celui des deux Congo avec les affaires Tshombé et Youlou, ou de certaines correspondances avec les services de renseignement) et un homme de confiance du secrétaire général (c'est avec lui que, vers 8 h 30, il effectue son premier point de situation de la journée). À part Madagascar, aucun autre territoire n'a connu au secrétariat général une telle continuité de suivi. Ceci confère aux archives de Guy Le Bellec une remarquable continuité et représente un cas unique parmi les chargés de mission.

Trois principales périodes structurent ses dossiers, à l'image des autres missions d'observation politique du « pré carré ». De 1960 à 1964, il suit personnellement les affaires intérieures, mais collabore avec la cellule des affaires internationales de Claude Rostain. De 1965 à 1970, il organise ses archives, à l'image de Pierre Decheix pour l'ex-AEF, entre suivi de la situation politique et veille sur les affaires diplomatiques. Après avoir remis à Vincent Balesi l'essentiel des missions qu'il assurait en intérim en 1969 pour l'ex-AEF, Guy Le Bellec réorganise de 1971 à 1974 ses dossiers, à l'image d'Alain Richard et Gérard Barrère, chargés de mission pour l'ex-AOF. Comme eux, il est amené à interpréter au sens large sa mission d'observation politique, ainsi qu'en témoigne l'architecture thématique annuelle des dossiers : « Affaires politiques », « Relations avec la France », « Relations interafricaines », « Relations étrangères », « Affaires économiques et financières », « Affaires culturelles ». Enfin, lorsque les événements révolutionnaires de mai 1972 (baptisés la « seconde indépendance »<sup>14</sup>) éclatent, qui conduisent à la chute de la I<sup>re</sup> République en 1972 et au retrait du dispositif militaire français en 1973, les dossiers de Guy Le Bellec constituent un observatoire particulièrement complet, qui suit de très près les ambassades d'Alain Plantey (1967-1972) et Maurice Delauney (1972-1975), diplomate de choc venu de Libreville pour accompagner le repli français de la Grande Île.

13 Jean-Pierre Bat et Pascal Geneste (dir.), *Archives de la présidence de la République. Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté (1958-1974)*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales 2015, « Dictionnaire biographique et prosopographique du personnel du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches », p. 415.

14 Françoise Raison-Jourde et Gérard Roy, *Paysans, intellectuels et populisme à Madagascar, de Monja Joana à Ratsimandrava (1960-1975)*, Paris, Karthala, 2010.

À la figure de Guy Le Bellec comme spécialiste de Madagascar dans l'entourage de Foccart, il convient également d'ajouter la silhouette du médecin général Henri Journiac : il s'agit du frère de René Journiac, conseiller technique du secrétaire général de 1967 à 1974, qui fait informellement preuve de grandes connaissances sur la Grande Île.

106

Dans la géographie et l'administration politique de Madagascar par le secrétariat général, le téléphone constitue le symbole et l'outil de la « méthode Foccart ». L'usage intensif du téléphone dans le fonctionnement bureaucratique doit être ici rappelé pour être évalué à sa juste mesure : les communications coûtent encore très cher et constituent donc un privilège politique<sup>15</sup>. Mais, il doit également constituer une piste de recherche. C'est ainsi que le dépouillement des répertoires téléphoniques du secrétariat général met au jour l'importance d'un correspondant de Foccart pour Madagascar : Jean Bocchino<sup>16</sup>. Foccart et Journiac disposent de son numéro personnel à Antananarivo comme à Paris, et un « circuit-court », si cher à Foccart, est établi avec ce personnage<sup>17</sup>. Il se matérialise par des entretiens informels, par téléphone ou en présence, à la faveur des urgences et des circonstances.

Jean Bocchino est commandant de gendarmerie lorsque lui est confié le secrétariat du comité d'organisation des visites officielles du général de Gaulle dans l'océan Indien en juillet 1959 (Madagascar, La Réunion et Djibouti), dans le cadre de la quatrième réunion du conseil exécutif de la Communauté, tenu à Antananarivo du 5 au 7 juillet 1959<sup>18</sup>. C'est sans doute à cette première occasion que Foccart, alors conseiller technique à l'Élysée, découvre et apprécie cet officier. En 1960, à l'indépendance, Jean Bocchino est nommé chef de l'EMP du président Tsiranana. À la tête de cette institution militaire dont il est le fondateur, il s'impose comme le véritable homme fort du régime – certainement plus que tout autre acteur français du domaine de la sécurité d'État. À son apogée, l'EMP se constitue des sections suivantes : question de défense-mobilisation (chef de bataillon Saint-Macary), affaires militaires et anciens combattants (chef de bataillon Quintel), affaires législatives et financières (chef de bataillon Huleu), organisation des forces armées (capitaine

15 À titre d'illustration, il convient de rappeler que Foccart et Houphouët-Boigny procèdent (au moins) à un entretien téléphonique hebdomadaire, le mercredi, pour faire un tour d'horizon de la situation politique du continent africain.

16 AN, AG/5(F)/43, Répertoires téléphoniques du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches.

17 AN, AG/5(F)/112, 161, 1005 et 2689-2692 : références indexées de Bocchino dans l'inventaire Foccart.

18 AN, AG/5(F)/1099-1102, Quatrième réunion du Conseil exécutif de la Communauté (juillet 1959).

Cormier), psychotechnique (médecin-commandant Le Gall), documentation (capitaine Boissonnet) et administration et secrétariat (gendarme principal de première classe Chenilyer)<sup>19</sup>. Sous la direction de Jean Bocchino, promu colonel, une grande partie de la sécurité de l'État est entre les mains de la gendarmerie – considérée en Afrique comme la force de sécurité la plus loyaliste face à la police ou à l'armée, et donc traditionnellement l'ultime rempart du régime.

La création, dès 1961, d'une section de documentation au sein de l'EMP confère à ce service une hégémonie politique, à la main droite du président<sup>20</sup>. Elle constitue la tour de contrôle du renseignement politique au plus haut sommet de l'État, déclassant à sa manière les autres services français, malgaches et franco-malgaches (à commencer par le PLR du SDECE, qui a vocation à remplir cette fonction politique dans l'esprit de son fondateur, le commandant Maurice Robert). La preuve en est qu'au lendemain de la révolution de mai 1972 et de la chute de Tsiranana, le régime de transition du général Ramanantsoa refonde explicitement son service de sécurité politique sur les cendres de la section documentation<sup>21</sup>. Tout ceci explique la place hégémonique – et parfois solitaire – qu'occupe Jean Bocchino aux côtés du président Tsiranana à la veille des événements de mai 1972.

#### CRÉPUSCULE ET LONGS FEUX FOCCARTIENS (1972-1974)

Cette économie générale du pouvoir, finalement concentrée de 1971 (arrestation de Resampa) à 1972 (révolution de Mai) entre les mains d'un chef de l'État malade, a sans conteste procédé à une réduction du champ de vision face à la crise politico-sociale de la I<sup>re</sup> République, en grande partie sous l'influence de Bocchino. La politique de fermeture et la répression l'emportent que l'analyse froide de l'évolution de la situation... De sorte qu'en mai 1972, la ligne dure suivie par Bocchino et celle de temporisation suivie par Alain Plantey et ses équipes sont en totale opposition, et aboutissent à l'échec de la reprise en main de la situation. Est-ce à dire, pour autant, que l'influence française est consumée en 1972 ? Rien n'est moins sûr...

19 ANM, archives de la présidence de la I<sup>re</sup> République, EMP, tableau d'organisation du service (s.d.).

20 ANM, archives de la présidence de la I<sup>re</sup> République, EMP, note circulaire portant création de la section « documentation » de l'EMP, Tananarive le 28 février 1961.

21 AMM, cabinet Ramanantsoa, DDIE article 25, fiche sur le Service de la documentation intérieure et extérieure (SDIE, devenue en 1973 une Direction de la documentation intérieure et extérieure, DDIE), Tananarive, le 2 juin 1972, et note portant création du SDIE, Tananarive, 22 juin 1972. L'héritage technique de la section documentation de l'EMP est telle qu'à la création du SDIE, le maintien de l'officier français de l'assistance militaire qui dirige cette section est souhaité, tant pour ses compétences techniques que pour les relations avec les forces armées françaises, par le régime transitoire qui envisage de « malgachiser » en douceur ce poste.

Malgré les apparences trompeuses d'une « seconde indépendance », Foccart dispose de solides atouts (notamment trois officiers français) pour maintenir l'influence française à l'heure du Mai malgache. Partisan de la répression, Bocchino est isolé au plein cœur de la crise : l'ambassade mise tout sur le colonel du Haynin à l'EMP, l'adjoint de Bocchino qualifié par Plantey de « raisonnable et courageux », qui a ramené le chef de l'EMP aux ordres de l'ambassadeur et l'a « empêché de faire des blagues » – autrement dit d'ouvrir le feu sur les manifestants et céder à une répression aveugle. C'est en réalité sur les épaules de Haynin que repose le dispositif de l'EMP à cette date.

Le deuxième atout se nomme Marcel Bigeard. Ce général, célèbre vétéran des guerres d'Indochine et d'Algérie, aux relations complexes avec le pouvoir gaulliste, entretient des relations étroites avec Foccart. Commandant des forces françaises de l'océan Indien, il parvient avec sang-froid et méthode, à protéger la vie de Tsiranana sans effusion de sang.

108

Le troisième et dernier atout de Foccart, le moins connu et peut-être le plus influent, est le colonel Michel Noël du Payrat. Ancien de l'EMP du général de Gaulle affecté comme collaborateur militaire du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches (1966-1968), il est entre 1970 et 1972 à Madagascar, en qualité d'adjoint du général Ramanantsoa, chef d'état-major des armées désigné chef du régime de transition, en qualité de Premier ministre (mai-octobre 1972) puis de président de la République (octobre 1972-février 1975). En réalité, grâce au colonel du Payrat, Foccart mise sur Ramanantsoa, ancien de l'armée française passé par Saint-Cyr, pour empêcher que Madagascar ne quitte l'orbite française et ne rejoigne le camp révolutionnaire. Durant les semaines qui suivent les événements de mai 1972, notamment au cours du mois de juin, du Payrat s'emploie à orienter dans un sens pro-français le gouvernement Ramanantsoa et à éviter toute rupture entre la France et Madagascar. À son retour en France à l'été 1972, du Payrat rend compte à Foccart. Mais à la demande du gouvernement malgache, un terme est mis à la mission de cet officier, dont l'ascendant est jugé trop important sur Ramanantsoa.

Le scénario de sauvetage foccartien *in extremis* n'a plus cours à partir d'octobre 1972. Il convient tout d'abord de préciser que l'attitude de Plantey, jugée trop peu ferme, ne fait pas consensus à Paris : sans suggérer le recours aux méthodes de Bocchino, Foccart a déploré un certain attentisme de son ancien collaborateur, qui aurait – selon certains membres du secrétariat général – laisser dégénérer la situation et ainsi contribué, malgré lui, à créer les conditions du désordre. Après les solutions d'urgence, Foccart tente de reprendre la main, au moment-même où il perd son atout-maître, Noël du Payrat. Pour ce faire, il fait nommer « son » ambassadeur de choc à Tananarive : Maurice Delauney, qui a géré la succession de M'Ba et l'installation au pouvoir de Bongo, est nommé

ambassadeur de France en remplacement de Plantey dès le mois de septembre 1972. Mais le mouvement révolutionnaire a repris l'initiative et remporte le référendum constitutionnel du 8 octobre 1972 : le 11 octobre suivant, Tsiranana est officiellement démis de ses fonctions de président et Ramanantsoa le remplace pour une durée maximale de cinq ans, avec pour mission de fonder la II<sup>e</sup> République. La marge de manœuvre politique de Delauney s'avère étroite. Il ne peut finalement pas éviter la crise qui aboutit, sous l'impulsion du ministre des Affaires étrangères, Didier Ratsiraka, surnommé « l'Amiral rouge », à la révision des accords franco-malgaches, annoncées dès le mois de janvier 1973 et qui aboutissent à la signature du 4 juin 1973.



Ci-dessus et page suivante : 2-4. Cérémonie militaire pour le départ des troupes françaises de Madagascar en présence de l'ambassadeur de France à Tananarive, Maurice Delauney, 1973 (AN, AG/5(F)/2075)





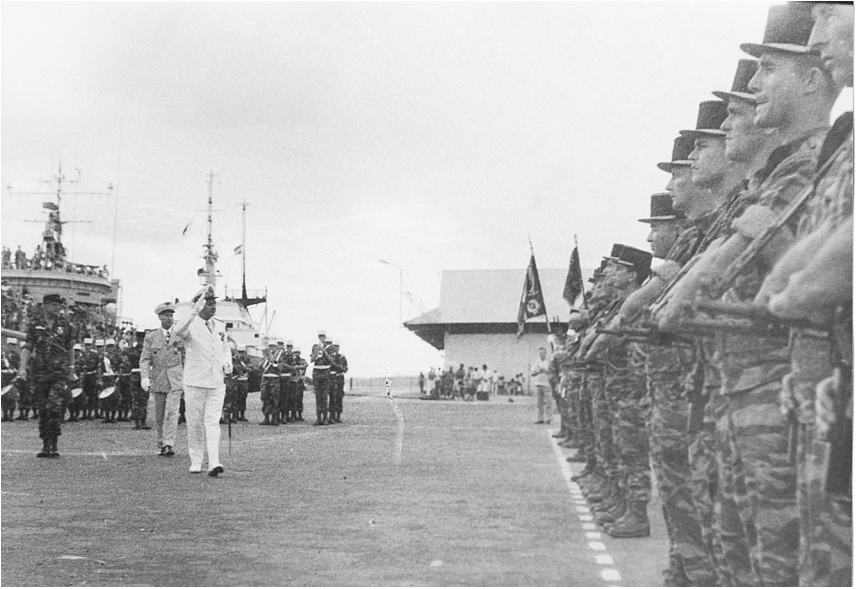
Les espoirs d'une politique foccartienne sont alors consommés ; Delauney et Bigeard procèdent au « repli du drapeau », qui se traduit notamment par le départ du 3<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie de Diego-Suarez. Madagascar n'en reste pas moins, à l'heure de la liquidation du secrétariat général, un des dossiers prioritaires de la politique africaine : Guy Le Bellec en poursuit, tout au long du mois de mai 1974 sous la direction de René Journiac, l'observation politique avec une précision sans égale. Cependant, le triomphe de la Révolution malgache a pour synonyme la fin de l'influence directe de la France à Madagascar et, pour une part non négligeable, dans l'océan Indien, malgré le repli militaire sur l'île de La Réunion. Par effet de vase communicant, se trouvent ainsi renforcées les fonctions stratégiques de cette île (au moment où se pose la question de la régionalisation avortée) et des Comores (à l'heure où se pose la question de l'indépendance que prépare Foccart). Pour Foccart, l'unique solution française sur la Grande Île réside dans une forme de réconciliation politique entre Tsiranana, qui se qualifie lui-même de « président de la République suspendu », et Resampa, qui après avoir été libéré en mai 1972 a fondé son propre mouvement, l'Union des socialistes malgaches : cet événement survient le 10 mars 1974 avec la création du Parti socialiste malgache à deux mois du départ de Foccart de l'Élysée et dans un contexte révolutionnaire où il n'a pu retrouver aucune initiative à travers l'action, de plus en plus critiquée, de l'ambassadeur Delauney – étroitement surveillé par la Direction de la documentation intérieure et extérieure (le service de renseignement du régime de Ramanantsoa que la France a aidé à créer)<sup>22</sup>.

Pages suivantes : 5-16. Départ du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie étranger (3<sup>e</sup> REI) de Madagascar, Diego-Suarez, 29 août 1973 (AN, AG/5(F)/2075)

22 ANM, cabinet Ramanantsoa, DDIE article 25 (juin 1973-décembre 1974).

















# JACQUES FOCCART ET LE NIGER : LE BRISEUR DU SAWABA DUPÉ PAR LES MILITAIRES (1958-1974)

*Klaas van Walraven*

## LES GAULLISTES ET LA DIMENSION STRATÉGIQUE DU NIGER

Dans les années cinquante, le Niger, peut-être plus que tout autre territoire, représente la quintessence du « pré carré » français. Ses longues frontières avec l'Algérie où le FLN et la France sont en guerre, sa position de passerelle entre les territoires coloniaux d'AOF et d'AEF, et sa position clé entre la Libye (avec la présence de la Sanûssiya) et le Nigeria britannique (le cœur économique de la sous-région) confèrent au Niger une place stratégique très significative. Cette position est renforcée par la découverte de vastes gisements d'uranium (potentiel soupçonné dès les années quarante et confirmé en 1956), qui deviennent d'une importance stratégique pour la France quand la IV<sup>e</sup> République commence à développer la « force de frappe » nationale. Même si la première bombe atomique française a été construite sur la base d'uranium extrait du Limousin, ce minerai stratégique se retrouve en bien plus grande quantité au Niger : il s'avère vital pour les besoins énergétiques de la métropole.

De telles perspectives géopolitiques étaient peut-être encore plus importantes pour les partisans du mouvement qui entend renverser la IV<sup>e</sup> République pour lui substituer un système politique plus fort et plus stable en métropole : effacer les humiliations douloureuses de la seconde guerre mondiale et restaurer la « grandeur » nationale, ainsi que consolider le statut de la France comme puissance moyenne à l'heure de la bipolarisation, constituent les arguments centraux du rappel au pouvoir du général de Gaulle et de ses partisans parmi lesquels Jacques Foccart. Sauvegarder les ressources énergétiques (hydrocarbures aussi bien que nucléaires), conserver l'accès aux sites d'expérimentation nucléaire et la présence de minerais de toutes sortes font non seulement du Niger mais aussi de toute la région saharienne un espace stratégique dont, pour quelques temps encore, les gaullistes et d'autres forces politiques métropolitaines n'entendent pas se séparer.

C'est dans cette perspective que peut être comprise l'idée de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) et les arguments avancés lors de la course au référendum constitutionnel de 1958 en faveur d'une nouvelle Communauté unissant la France métropolitaine et les colonies dans un giron commun. Durant toute l'année 1958 et la première moitié de 1959, il est impensable pour les Français d'avoir à se séparer de leurs possessions africaines, tout particulièrement – et cela paraît une évidence – de l'Algérie, mais également des territoires subsahariens. Aux yeux des gaullistes (et de la majorité de la droite, qu'elle soit liée ou non aux intérêts des colons), il s'agit d'un anathème – au moins durant l'année charnière 1958.

118

Il est vrai que les gaullistes, une fois qu'ils ont assis avec succès leur pouvoir en métropole, ont dû changer leur approche sur la question et que, pour de Gaulle en personne, l'empire avait essentiellement une fonction secondaire (son objectif principal est la restauration de la puissance française, dans laquelle les colonies peuvent jouer, à cet moment-là, un certain rôle). Mais, comme Foccart, le « Monsieur Afrique » du général de Gaulle, l'a souligné bien plus tard, la différence entre 1958 (avec le débat en AOF en AEF entre « sécession » et « autonomie ») et 1960 (année des indépendances pour tous les territoires) se mesure en siècles et non en années<sup>1</sup>. Durant ces « siècles », les gaullistes se sont emparés du pouvoir en métropole, ont légitimé le « coup d'État démocratique »<sup>2</sup> du printemps 1958 et consolidé ce qui est devenu une majorité présidentielle qui rompt avec les hésitations et valse ministérielles de la IV<sup>e</sup> République.

Dans la réalisation de cette politique, le Niger, bien plus que la Guinée, a constitué ce qui peut être qualifié de première véritable victime politique du projet gaulliste. Lors du référendum constitutionnel du 28 septembre 1958, la Guinée en votant « non » a refusé de devenir membre de la Communauté pour préférer une indépendance immédiate. En un sens, ceci a pu s'avérer utile aux gaullistes pour conférer sa légitimité à un plébiscite où le « oui » domine en Afrique comme en métropole<sup>3</sup>. La position stratégique de la Guinée, en outre, ne s'avère pas substantielle – nonobstant la réponse glaciale du général de Gaulle à l'accession de la Guinée à l'indépendance en dehors du « pré carré » (et qui, durant les premières années, a été soutenue par le camp soviétique).

1 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, t. 1 (1913-1969), 1995, p. 223.

2 Christophe Nick, *Résurrection. Naissance de la Ve République, un coup d'État démocratique*, Paris, Fayard, 1997.

3 Pierre Viansson-Ponté, *Histoire de la république gaullienne. Mai 1958-avril 1969*, Paris, Fayard, 1971 ; Ousmane Sembène, *L'Harmattan: référendum*, Paris, Présence africaine, 1964 (rééd. 1980) ; Ahmadou Dicko, *Journal d'une défaite autour du référendum du 28 septembre 1958 en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1992.



Ainsi, la véritable victime politique se trouve ailleurs, sous l'apparence d'un mouvement social qui s'est bâti parmi le « petit peuple » semi-urbanisé qui, enraciné dans le monde syndical, trace son chemin pour accéder aux commandes de l'État colonial : le mouvement Sawaba du Niger. Le parti Sawaba remporte en mars 1957 les premières élections au suffrage universel, engageant son chef, le charismatique Djibo Bakary, à former le premier gouvernement autonome sous suzeraineté française. Le Sawaba s'est également prononcé pour le « non » au référendum de 1958, préférant l'indépendance immédiate plutôt que de poursuivre dans la voie de l'autonomie au sein d'une Communauté dominée par la France (une autonomie qui, pour autant qu'en est concerné le Niger, est de facto plus restrictive que les derniers acquis de la loi-cadre). Comme en Guinée, la base du Sawaba a poussé ses cadres à s'engager dans cette direction.

Le bras de fer avec la France au sujet du prétendu choix (plus apparent que réel) du référendum a deux conséquences. Premièrement, il a des conséquences sur la volonté du Sawaba de développer des relations extérieures, suivant une forme plus moderne et qui pourrait œuvrer au meilleur bénéfice du Niger lui-même. Ceci suppose que des liens soient établis avec d'autres pays et que l'influence de la France pourrait décliner – sans pour autant disparaître. Cette vision non conflictuelle et coopérative des relations internationales (une posture plus mûre en termes d'économie politique d'affaires étrangères que celle du gaullisme) représentait une posture révisionniste à l'égard des intérêts métropolitains. Cependant, cela signifie également que les liens avec Paris seront à dessiner après l'indépendance et que – au moins en théorie – les Africains seraient libres de rompre avec le « pré carré ». Les gaullistes, au contraire, souhaitent façonner intégralement leurs liens africains à leur propre image (néocoloniale) – par conséquent avant la décolonisation. Deuxièmement, les sawabistes (et les militants d'autres cercles politiques d'AOF) désapprouvent la demande d'adoption de leur proposition par les gaullistes, car les sawabistes ont conscience qu'ils apparaîtraient alors comme se soumettant aux scénarios constitutionnels gaullistes. Une telle soumission totale n'offense pas seulement la notion nationaliste de dignité, mais dans des pays comme le Niger, va également à l'encontre de sensibilités culturelles : on ne se soumet intégralement qu'à Allah<sup>4</sup>.

S'ensuit un dialogue de sourd qui devient très manifestement difficile à la faveur de la tournée africaine du général de Gaulle et de son entourage – qui comprend Jacques Foccart – pour préparer le référendum. La position gaulliste n'est absolument pas en phase avec l'atmosphère qui règne en Afrique de l'Ouest à l'été 1958, tandis que des leaders comme Sékou Touré et Djibo

4 Klaas van Walraven, « Decolonization by Referendum: The Anomaly of Niger and the Fall of Sawaba, 1958-1959 », *Journal of African History*, 50, 2009, p. 269-292.

Bakary ont tous deux mal interprété et sous-estimé la voie en sens unique dans laquelle les gaullistes se sont engagés dans leur conquête politique et leur quête de légitimation. Dépité par les foules de Conakry, de Gaulle n'est pas en état d'aller au-delà de ce que son entourage lui a présenté comme des concessions tardives à des sensibilités africaines, lorsqu'il arrive à Dakar et doit faire face à une foule en colère sur la place Protêt. En l'absence de certaines personnalités sénégalaises qui ont boycotté la visite du général, il se retrouve dénoncé comme « l'assassin de Thiaroye » et se voit accablé d'appels à l'indépendance. Foccart, dans ses entretiens avec Philippe Gaillard, se rappelle qu'il a cherché à rassurer le général en reléguant les slogans au rang de formules irréfléchies d'illettrés<sup>5</sup>. Ceci, évidemment, en dit plus long sur le « Monsieur Afrique » du général de Gaulle que sur les foules de Dakar, qui comptent au moins un Nigérien sawabiste dont la conscience est considérablement éveillée par le spectacle de cet affrontement public<sup>6</sup>.

120

Si, dans l'équation sénégalaise, les gaullistes peuvent estimer leur position assurée, ce qui est plus ou moins bien ce qu'ils auraient souhaité, ils réalisent qu'il n'en est pas de même au Niger. Le leader Sawaba a fait le chemin jusqu'à Dakar pour s'entretenir avec le général de Gaulle; ce dernier, surestimant son aura comme à son habitude, imagine que l'honneur d'une entrevue suffirait à rallier Djibo Bakary au camp gaulliste. Foccart raconte dans ses souvenirs que les discussions avec Djibo Bakary ont été « très libres<sup>7</sup> » – attitude peut-être logique pour un conseiller voulant défendre son chef de toute accusation au regard des dégâts qui s'en sont suivis au Niger. Les mémoires de Messmer, haut-commissaire en AOF, s'approchent peut-être plus de la vérité en suggérant que les entretiens sont marqués par une ambiguïté qui permet à chaque partie de comprendre ce qui lui convient<sup>8</sup>.

#### FOCCART, LE RÉFÉRENDUM DE 1958 ET LA DESTRUCTION D'UN MOUVEMENT SOCIAL

L'image traditionnelle d'« homme de l'ombre » est empreinte de dureté et de cynisme; l'histoire du Sawaba au Niger fait écho sans équivoque à ces qualificatifs. Plus tard, Foccart avance que l'inclusion tardive à la constitution de la V<sup>e</sup> République d'une mince possibilité d'opter pour l'indépendance (en dehors de la Communauté franco-africaine) a constitué une manœuvre sans

5 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.* t. 1, p. 167-168.

6 Entretien de l'auteur avec Ali Amadou, Niamey, 28 janvier 2003.

7 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.* t. 1, p. 166. Bakary et de Gaulle ont également eu un tête-à-tête auquel Foccart n'était certainement pas présent.

8 Pierre Messmer, *Les Blancs s'en vont. Récits de décolonisation*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 153.

trop de risque car elle permettait à la métropole d'apparaître comme offrant l'option de l'indépendance, tandis que cette offre était accompagnée de tant de menaces que peu de leaders africains oseraient s'en emparer<sup>9</sup>.

De la même manière, Foccart se défait de la responsabilité des événements qui s'ensuivent au Niger fin 1958 (le premier coup d'État moderne de l'Afrique<sup>10</sup>, la chute du gouvernement Sawaba, un référendum marqué par la coercition et la manipulation des résultats, et la persécution du mouvement Sawaba) pour la rejeter sur les épaules du nouveau gouverneur colonial du Niger : Don Jean Colombani, nommé à dessein à ce poste mais qui, en tant que Corse, considère le plébiscite comme une « histoire électorale corse » dans laquelle le chef du Sawaba représente « l'adversaire »<sup>11</sup>. Or, Colombani reçoit un soutien complet pour ce que Pierre Messmer appelle dans ses Mémoires son travail de « démolition<sup>12</sup> » avec le concours d'une large part des institutions officielles – administration coloniale, officiers militaires aussi bien que Foccart en personne, qui juge Bakary marqué par le référendum<sup>13</sup>. Son argument, voulant que des « siècles » se sont écoulés quand les gaullistes concèdent finalement en août 1960 l'indépendance au Niger, s'avère profondément cynique à la lumière du projet de liquidation du seul mouvement social moderne de l'après seconde guerre mondiale.

En fait, la destruction du petit peuple du Niger en tant que mouvement politique effectuée par une alliance transnationale établie entre les intérêts des gaullistes et des « évolués » – lesquels poursuivront jusqu'aux sables le Sawaba pour le détruire – a constitué la première étape de la consolidation de la V<sup>e</sup> République. Considérant que les leaders politiques de la communauté sawabiste ne représentent pas une véritable menace à l'encontre des intérêts français, cette destruction s'avère gratuite, accompagnée d'un langage de déshumanisation (l'administration coloniale française compare souvent le Sawaba à une « maladie » qui doit être éradiquée), et justifiée par les conflits engendrés par la guerre froide. Dans leur dureté, les gaullistes les ont foulés du pied sans aucune hésitation, faisant preuve d'un « esprit bureaucratique » amoral qui anime les toutes premières origines de la V<sup>e</sup> République<sup>14</sup>.

9 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.*, t. 1, p. 158-161.

10 Klaas van Walraven, « Decolonization by Referendum: The Anomaly of Niger and the Fall of Sawaba, 1958-1959 », art. cit., p. 281.

11 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.*, t. 1, p. 170-171. Cependant, il existe un indice supplémentaire qui suggère que l'habile officier de carrière corse envisage le référendum comme une véritable « bataille ». ANOM, 2221/D.1., Rapport sur les opérations électorales concernant le scrutin du 28 septembre 1958 (Référendum).

12 Pierre Messmer, *Après tant de batailles. Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1992, p. 239.

13 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.*, t. 1, p. 170.

14 Klaas van Walraven, *The Yearning for Relief. A History of the Sawaba Movement in Niger*, Leiden, Brill, 2013. La traduction française paraîtra en juin 2017 : *Le Désir du calme : l'histoire du mouvement Sawaba au Niger*, Rennes, PUR, 2017.

La vie et la mort de l'unique mouvement social moderne du Niger dans les années cinquante peuvent être retracées par le recoupement d'archives orales et écrites, tout particulièrement par les Archives nationales du Niger à Niamey (ANN<sup>15</sup>), les Archives nationales d'outre-mer d'Aix-en-Provence (ANOM) et celles du Service historique de la Défense à Vincennes (SHD). Naturellement, Jacques Foccart n'est que l'un des personnages parmi les témoins historiques, de plus ou moins grande importance, de ce drame; mais sans aucun doute, il serait intéressant de voir ce que le fonds Foccart (Archives nationales) pourrait nous révéler sur des aspects bien particulier de cette histoire<sup>16</sup>. Ainsi que Mamoudou Djibo l'a écrit, il existe une étrange lacune dans le Recueil des principaux renseignements conservés dans les archives d'AOF de Dakar, qui concerne la période du 21 septembre au 13 octobre 1958, soit une semaine avant le référendum du 28 septembre jusqu'à quinze jours après<sup>17</sup>. Le fonds Foccart contient-il des éléments intéressants sur le référendum, voire dispose-t-il de ce Recueil manquant? Peut-il éclairer l'identité de celui ou ceux qui ont décidé en métropole d'écarter Bakary? Foccart, de son propre aveu, n'est pas sûr du résultat du vote au Niger si la France n'intervient pas<sup>18</sup>, et les services de renseignement français estiment, jusqu'à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, que le « non » l'emporterait<sup>19</sup>. Des zones d'ombre restent encore sur le rôle personnel du général de Gaulle dans la décision de renverser le gouvernement Sawaba. Ses Mémoires restent silencieuses sur son tête-à-tête avec Bakary à Dakar<sup>20</sup>.

Aujourd'hui, le travail de Mamoudou Djibo et le mien ont reconstitué l'essence et les modalités adoptées pour fabriquer le résultat électoral (incluant les élections législatives nigériennes du 14 décembre 1958), ainsi que les brutalités qui l'ont accompagné. Ces modalités s'appuient clairement sur une tradition établie de manipulation électorale, pas seulement dans les colonies françaises mais aussi en métropole<sup>21</sup>. Des indices peuvent être trouvés dans les mémoires de Pierre Messmer<sup>22</sup>, et plus clairement encore dans celles de Raoul

15 Camille Lefebvre, « Archives et centres documentaires au Niger », *Afrique & Histoire*, 5, 2006/1, p. 177-183.

16 AN, AG/5(F)/325, 347 et 593, Ces archives n'ont pas pu être consultées pour *The Yearning for Relief*. Voir annexes 1-6 pour les archives sollicitées, qui incluent les Archives nationales du Ghana, de Grande-Bretagne et des États-Unis, en plus des ANN, des ANOM et du SHD.

17 Mamoudou Djibo, *Les Transformations politiques au Niger à la veille de l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 113.

18 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle*, op. cit., t. 1, p. 169.

19 Klaas Van Walraven, *The Yearning for Relief*, op. cit., p.164.

20 Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, t. 1, *Le Renouveau (1958-1962)*, Paris, Plon, 1970.

21 Alain Garrigou, *Le Vote et la Vertu : Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992; Jean-Paul Charnay, *Les Scrutins politiques en France de 1815 à 1962*, Paris, Armand Colin, 1964.

22 Pierre Messmer, *Après tant de batailles*, op. cit.

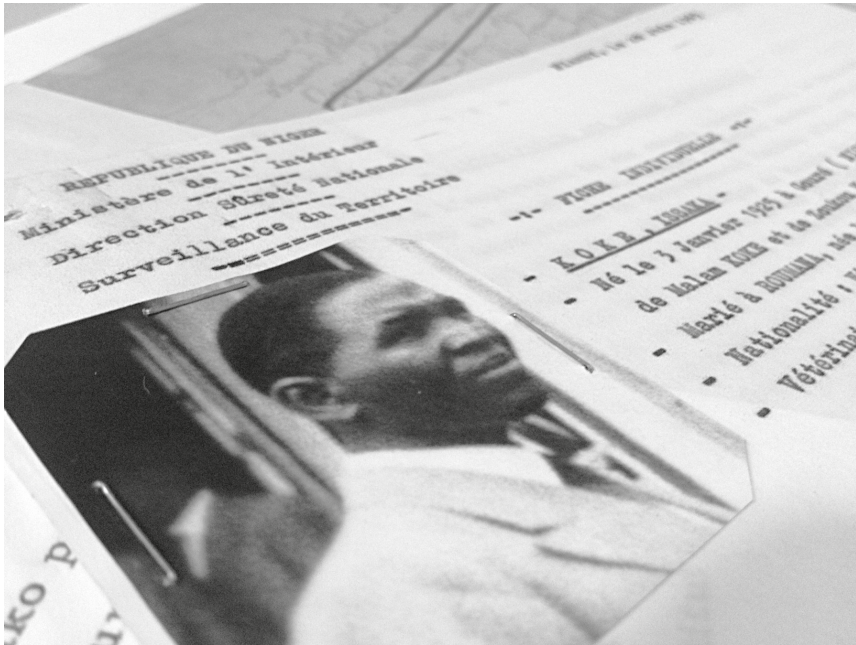
Salan, commandant en chef des forces armées en Algérie devenu par la suite l'ennemi du général de Gaulle, qui se vante ouvertement de son intervention militaire dans les affaires du Niger pour faire gagner le « oui » au référendum<sup>23</sup>. Si de Gaulle lui-même n'a pas été tenu informé des basses manœuvres pour modifier le résultat du référendum et renverser le gouvernement Sawaba, il est plus que probable que son « Monsieur Afrique » est au moins au courant de ce que l'administration coloniale et l'armée tramaient en AOF et en Algérie. Il est permis de penser que le fonds Foccart pourrait peut-être clarifier ces points. Cependant, au regard de la masse d'informations mise au jour, il est possible de penser que, pour l'instant, le fonds Foccart n'altère pas fondamentalement cette histoire d'une période vitale du Niger.

#### LE RÉGIME DIORI ET JACQUES FOCCART

La décolonisation du Niger en 1960 est en trompe-l'œil. L'« indépendance » proclamée dans la nuit du 3 août 1960 ressemble à un non-événement qui s'est accompagné d'une *Marseillaise*; l'hymne national nigérien, *La Nigérienne*, n'étant pas encore composé (elle le sera par les militaires français restés en poste au Niger). Le régime du PPN-RDA, simplement connu au Niger comme « RDA », est en grande part une création de l'administration gaulliste et dépend en toute aussi grande part de lui pour sa survie. Un régime qui trouve pour l'essentiel ses assises dans les intérêts des « évolués » et dont l'appareil sécuritaire (qui se compose de la Sûreté nationale et du Bureau de coordination et de liaison [BCL] installé au palais présidentiel) est encadré par le personnel français. Ceci constitue une sécurocratie, dont la plupart des membres sont d'origine corse, dont le réseau a pour objectif de protéger le régime contre ses ennemis intérieurs et dont les renseignements contribuent au large réseau du renseignement français en Afrique de l'Ouest – générant des dossiers qui atterrissent quotidiennement sur le bureau de Foccart et qui, suivant leur importance, sont l'objet de son entretien vespéral avec de Gaulle<sup>24</sup>.

23 Raoul Salan, *Mémoires*, Paris, Presses de la Cité, 1974, t. 4, *Fin d'un empire. L'Algérie, de Gaulle et moi. 7 juin 1958-10 juin 1960*, p. 116-117.

24 Klaas Van Walraven, *The Yearning for Relief*, *op. cit.* p. 295-297. Sur le rôle des Corses, voir les travaux de Vanina Profizi.



1. Fiche de surveillance d'Issaka Koké, gestionnaire de fonds du Sawaba après février 1966, réalisée par la direction de la surveillance du territoire du Niger (AN, AG/5(F)/2753)

Foccart lui-même a développé des relations personnelles avec différentes personnalités au sein du nouveau gouvernement nigérien qui se résume pour l'essentiel au triumvirat : Hamani Diori, Boubou Hama et Diamballa Yansambou Maïga. Selon ses propres dires, il entretenait des relations « excellentes » avec Boubou Hama, président du PPN, président de l'Assemblée nationale, et personnage au caractère volatile, aux côtés d'Issoufou Djermakoye, ministre de la Justice et éphémère vice-président. Il a également noué de bonnes relations avec le président Diori, probablement à la suite logique du fait que son chef politique, de Gaulle, est connu pour avoir nourri une grande sympathie pour Diori et son épouse, prétendument exempts de toute corruption<sup>25</sup> : la femme de Diori est pourtant réputée pour sa corruption et surnommée à la fin des années soixante l'Autrichienne, en référence à Marie-Antoinette. Ces liens permettent à Foccart de contrôler le régime, dont la protection est garantie par une batterie de mesure incluant un accord secret de défense, des assurances non écrites, une ligne téléphonique directe entre le palais présidentiel et la chambre à coucher de l'ambassadeur de France, des officiers français détachés auprès de l'armée nigérienne en qualité de conseillers techniques, une base militaire

<sup>25</sup> Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.*, t. 1, p. 338-339.



française à Niamey et, évidemment, des officiers au sein de la Sûreté et du BCL basé au palais<sup>26</sup>.

Sans aucun doute, Foccart est également en contact téléphonique régulier avec Niamey (un outil fondamental de son influence dans la coulisse)<sup>27</sup>, mais des visites spéciales dans la capitale du Niger lui permettent de consolider les liens avec le régime Diori. En décembre 1962, Foccart se rend au Niger à l'occasion des cérémonies de commémorations de la création de la République, comme il se rend deux ans plus tard au lendemain de la défaite des « maquisards » du Sawaba, qui ont organisé une tentative de reconquête du pouvoir par les armes. La présence de Foccart a servi à manifester la solidarité du pouvoir gaulliste auprès d'un allié assiégé<sup>28</sup> (fournitures d'armes, y compris aux milices tant décriées du parti, et envoi de professionnels du renseignement pour appuyer le BCL dirigé par des Français dans les interrogatoires [et les tortures] des guerrilleros sawabistes). À nouveau, au début de 1974, Foccart voyage au Niger à la suite de la sécheresse au Sahel, promettant çà et là une augmentation de l'aide française<sup>29</sup>.

#### DUPÉ : LA SOUDAINE ÉMERGENCE DE SEYNI KOUNTCHÉ

Si le fonds Foccart ne devrait pas altérer fondamentalement cette analyse du renversement du gouvernement Sawaba au Niger et la nature de la Ire République dirigée par Diori, ce n'est pas le cas pour sa chute. Dans la nuit du 14 au 15 avril 1974, durant le week-end de Pâques, les militaires nigériens s'emparent du pouvoir les armes à la main sous la conduite du lieutenant-colonel Seyni Kountché. Bien que le régime de Diori ait dû faire face à une tension croissante et à des difficultés dans les années précédentes, le putsch est une surprise aussi bien pour les Nigériens que pour les Français. Autant Jacques Foccart est informé des stratégies internes au gouvernement Diori, autant il ignore tout du coup d'État que préparent les militaires nigériens. Ceci s'explique, en premier lieu, par le soin qu'ils ont pris à préparer leur complot et à induire en erreur le gouvernement et ses protecteurs français. À un niveau plus

26 Le troisième homme de ce *triumvirat*, Diamballa Maïga, ministre de l'Intérieur (à bien des égards, son personnage principal du fait de sa personnalité), a aussi laissé les agents de la Sûreté espionner les résidents français dans le pays (Klaas Van Walraven, *The Yearning for Belief*, *op. cit.*, p. 296-297 et 574).

27 Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2012, p. 139.

28 Le contraste est criant avec les démissions, en novembre 1964, de nombreux coopérants civils français de l'administration nigérienne en guise de protestation contre les persécutions et la répression qui s'abattent sur le Sawaba (Klaas Van Walraven, *The Yearning for Relief*, *op. cit.*, p. 715).

29 AN, AG/5(F)/1886, Sécheresse au Sahel (Niger, 1973-1974).

profond, il est permis de se demander si la chute de Diori est, d'une manière ou d'une autre, liée à l'attitude de ce dernier qui a recherché une plus grande autonomie en matière de politique étrangère (à contre-courant du « pré carré ») et dans sa politique économique intérieure (négociations du prix de l'uranium). On ne dit pas seulement que ceci a agacé les Français, mais cela a pu prendre au dépourvu les protecteurs français de Diori pour sa sécurité. Par ailleurs, le putsch survient à un moment où l'influence de Foccart connaît un certain déclin au lendemain de la mort de Pompidou, une dizaine de jours plus tôt : durant l'intérim assuré par Alain Poher, Foccart doit composer avec différentes personnalités politiques, dont certaines ne sont spécialement proches de lui.

126

Cependant, Foccart n'est pas le seul à avoir été pris de court par le putsch : c'est également le cas des représentants diplomatiques et militaires français au Niger (qui constituent une source d'information de premier ordre pour Foccart). C'est devenu une évidence absolue grâce au dossier du fonds Foccart composé de correspondances relatives au putsch échangées entre différentes institutions françaises, telles que les ambassades, le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches de Foccart, Matignon, le Quai d'Orsay et de nombreux organismes militaires<sup>30</sup>. Durant de longues décennies, les Nigériens ont avancé l'hypothèse d'une possible implication de la France dans le putsch de Kountché<sup>31</sup>. L'avènement du régime Diori s'est opéré sous la protection de l'administration gaulliste et sa dépendance sécuritaire envers la France ; les négociations du prix de l'uranium nigérien par Diori et l'inefficacité des mesures de sécurité française durant le coup d'État sont autant d'éléments, en plus de la soudaineté de l'opération de Kountché, qui ont conduit à supposer que la France devait savoir qu'il se tramait quelque chose ou, pire, qu'elle était impliquée dans la préparation et l'organisation du coup de Kountché, soit par une complicité active soit par une neutralité bienveillante. Si cela est vrai, ceci remettrait en cause l'interprétation de l'interlude militaire dans l'histoire contemporaine du Niger, qui préfigurait une position plus complexe envers l'ancienne puissance coloniale – sinon en termes économiques (durant cette période, la base de la dépendance extérieure est passée de l'exportation d'arachide à l'uranium et à la dette), du moins dans les sphères militaires et de la haute politique. Si la France avait aidé Kountché pour son putsch, cependant, cela éclairerait d'un jour nouveau la plus grande autonomie d'action du Niger (fin de la présence militaire française, reconnaissance de la Chine communiste, diversification des relations extérieures), tout particulièrement avec en arrière-plan la dépendance économique qui se perpétue avec l'ancienne métropole.

30 AN, AG/5(F)/1885, Niger, coup d'État de 1974.

31 Klaas van Walraven, « "Opération Somme". La French Connection et le coup d'État de Seyni Kountché au Niger en avril 1974 », *Politique africaine*, 134, 2014/2, p. 133-154.

Mais le fonds Foccart nous permet d'affirmer catégoriquement que ce n'est pas le cas : pas seulement parce que les autorités françaises (en Afrique de l'Ouest ou en métropole) ne sont impliquées d'aucune manière dans la préparation et l'exécution du putsch de Kountché, mais aussi parce que, pendant un bref instant, elles ont envisagé la possibilité de contre-carrer le coup et/ou de sauver Diiori grâce à un déploiement de forces militaires basées en grande part en France<sup>32</sup>.

En effet, le dossier intéressant le putsch et conservé dans le fonds Foccart sous la cote AG/5(F)/1885 illustre bien certains des principes clés de la politique africaine de Foccart, de ses ambitions et de certaines de ses limites. En premier lieu, le régime de Diiori a beau être « une créature de la France », ainsi que les Américains le considèrent<sup>33</sup>, cela ne signifie pas que Diiori ne dispose pas de marge de manœuvre pour conduire son action gouvernementale, ou que l'influence française dispose d'un contrôle total ; les liens de patronage entre la France et le Niger durant les dernières années de la I<sup>re</sup> République ont été marqués par un grand degré de complexité. Du point de vue français, les différends avec le Niger restent gérables et ne justifient certainement pas de sauter vers l'inconnu en aidant à mettre en place un nouveau régime militaire. Les anciennes pommes de discorde ont perdu de leur actualité (Biafra, séparatisme québécois) et les Français ont menées leurs négociations relatives à l'uranium à un niveau suffisamment élevé pour temporiser et chercher un compromis pragmatique qui donnerait satisfaction à chacune des deux parties – ainsi qu'Alain Poher, président français par intérim, le mentionne à Diiori aux funérailles de Pompidou, une semaine avant le coup de Kountché<sup>34</sup>. Le dossier du fonds Foccart relatif au putsch montre, en effet, que l'opinion française sur Diiori est plus nuancée. Ainsi que l'observe l'ambassadeur de France dans une dépêche au Quai d'Orsay, une semaine après le coup d'État :

Nous devons certes regretter le président Diiori, en dépit des difficultés qu'il nous a parfois causées. C'était un ami fidèle, profondément attaché à notre langue et à notre culture. Ne disait-il pas publiquement, il y a quelques mois, que la France était « notre ami privilégié » et que le Niger était le héraut de la francophonie ?

En deuxième lieu, le renversement violent opéré par Kountché suscite des réflexes politico-militaires qui constituent une part déterminante des étroites

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> PRO, FO 371/161689, Confidential/NOFORN. Department of State. Bureau of Intelligence and Research. Research Memorandum RAF-26, 30 Mars 1962.

<sup>34</sup> Klaas van Walraven, « "Opération Somme". La French Connection et le coup d'État de Seyni Kountché au Niger en avril 1974 », art. cit., p. 150.

relations tissées entre la France et le Niger sous Diori. Cependant, ces réflexes apparaissent relever principalement de Foccart lui-même, plus que des autres responsables politiques de la période intérimaire. Par la suite, il a été dit que le « Monsieur Afrique » a été choqué par le coup d'État, qui a donné lieu à un assaut violent du palais présidentiel et coûté la vie à l'épouse de Diori, tant apprécié par de Gaulle. Dans ses entretiens avec Philippe Gaillard, Foccart dit avoir considéré le putsch comme un « véritable hold-up contre l'État, qui [était] absolument inadmissible » (même si, au regard de son image, il peut difficilement se présenter sous les traits d'un opposant par principe au changement de régime par la violence)<sup>35</sup>. Kountché l'a clairement pris par surprise – durant ce week-end de Pâques, Foccart était parti se reposer dans sa maison de campagne de Luzarches et a eu du mal à entrer en contact avec le ministre de la Défense et le chef d'état-major, qui était parti pêcher<sup>36</sup>. Un rapport de l'attaché militaire près l'ambassade de France au Niger précise que la communication téléphonique entre Foccart et l'ambassadeur à Niamey a été subitement coupée, le lendemain du putsch ; un événement qui n'a pu qu'aggraver la situation<sup>37</sup> : les services de renseignement nigériens avaient l'habitude d'écouter les conversations téléphoniques entre l'ambassade de France et Paris, et cela illustre combien Foccart agit en réaction. Plus tard, il déclare qu'il a été « convaincu qu'une opération était possible et qu'elle avait toutes les chances de réussir » (c'est-à-dire une opération militaire pour sauver Diori et/ou contre-carrer le putsch)<sup>38</sup>. Il affirme que, dans une réunion au plus haut niveau de l'État qui s'est tenue au Sénat le lendemain du putsch, il a essayé de convaincre Alain Poher, président par intérim, Pierre Messmer, Premier ministre (qui connaît personnellement bien le Niger par son passé colonial), Michel Jobert, ministre des Affaires étrangères, et Robert Galley, ministre de la Défense (secondé par le général Maurin, chef d'état-major), de la nécessité d'une intervention militaire. Mais la réunion se conclut par un refus de ce projet.

Cependant, malgré cette décision négative, le dossier concernant le putsch contient un nombre important de télégrammes entre le service de Foccart et une variété d'institutions militaires métropolitaines associées à une opération dont le nom de code est : « Plan Somme ». Elle engage une force militaire

35 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.*, t. 2 (1969-1996), 1997, p. 224.

36 Élodie Apard-Malah, *Queues de pie et grand boubous : une histoire franco-africaine. Les relations franco-nigériennes de l'après-guerre aux années 2000*, thèse de doctorat de l'université Panthéon-Sorbonne, 2012, p. 276.

37 AN, AG/5(F)/1885, Niger, coup d'État de 1974. Bulletin de renseignements du conseiller militaire près l'ambassade de France à Niamey, 21 mai 1974.

38 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.*, t. 1, p. 338 et t. 2, p. 224-225 ; Jacques Baulin, *Conseiller du président Diori*, Paris, Eurafor-Presse, 1986, p. 122. Dans une publication postérieure, Foccart semble revenir sur ces déclarations, *Journal de l'Élysée*, t. 5, *La Fin du gaullisme (1973-1974)*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 2001, p. 599.

considérable composée de régiments parachutistes cantonnés en Corse (le 2<sup>e</sup> régiment étranger parachutiste) et à Toulouse (base mobile opérationnelle aéroportée), qui devaient être envoyés à N'Djamena au Tchad d'où ils devaient agir rapidement sur Niamey. Les ordres concernant cette opération sont donnés dans l'après-midi qui suit la réunion au Sénat (qui s'est pourtant prononcée contre l'intervention) et le matin suivant. De nombreux centres militaires en France sont mis en copie des correspondances. Le 16 avril, cependant, deux jours après le renversement du régime au Niger, un changement de plan survient, lorsque le secrétariat général de Foccart adresse un télégramme à différentes institutions militaires, sous le titre « objet : situation à Niamey », de retarder « de 24 h envoi ad 4 prévu à destination de N'Djamena<sup>39</sup> ».

À la place, ainsi qu'en avait originellement convenu la réunion du Sénat, un colonel français est envoyé négocier la relaxe de Diouri, qui a été placé aux arrêts dans un endroit inconnu et dont la santé inquiète Foccart. Le colonel doit être envoyé par un vol direct à Niamey à bord du DC-8 (pas moins que cela) utilisé pour la mobilisation des troupes parachutistes du Sud de la France et qui aurait dû gagner N'Djamena. Logiquement, cependant, quand le DC-8 a voulu se rendre à Niamey pour y déposer le colonel, Kountché s'est montré très méfiant à l'endroit d'un si important avion approchant sa capitale, et dit à l'ambassadeur de France, face-à-face, qu'il craignait que l'avion ne contienne des troupes<sup>40</sup>. L'avion a été obligé de se dérouter sur Ouagadougou d'où le colonel est pris en charge par un avion nigérien qui le conduit à Niamey<sup>41</sup>.

Le changement de plan commence le même jour, 16 avril, lorsque l'ambassadeur de France envoie le télégramme suivant au Quai d'Orsay qui met explicitement en garde contre le risque que présente une intervention militaire :

Dans ces conditions, une intervention militaire à Niamey est, à mon sens, totalement exclue. Les forces nigériennes dans la capitale (armée et gendarmerie) qui, toutes, soutiennent le nouveau régime sont bien supérieures en nombre et en armements au détachement français. Je sais d'ailleurs que le Camp Leclerc est surveillé par l'armée nigérienne et que le terrain d'aviation fermé à tout trafic, est occupé. Enfin, j'ignore où est détenu le président Diouri. Une

39 AN, AG/5(F)/1885, Niger, coup d'État de 1974, Télégramme diplomatique de l'ambassadeur Paul Gaschnard au ministère des Affaires étrangères, Niamey, 16 avril 1974. Ce télégramme est diffusé à différentes institutions incluant la 11<sup>e</sup> division parachutiste de Pau, la deuxième brigade parachutiste de Tarbes, le centre opérationnel de l'Air à Paris, la région militaire de Marseille, le centre opérationnel de transport aérien militaire de Villacoublay et la 9<sup>e</sup> brigade à Saint-Malo, ainsi que les bases militaires françaises de Niamey et N'Djamena.

40 AN, AG/5(F)/1885, Niger, coup d'État de 1974, Télégramme diplomatique de l'ambassadeur Paul Gaschnard au ministère des Affaires étrangères, Niamey, 16 avril 1974.

41 Klaas van Walraven, « "Opération Somme". La French Connection et le coup d'État de Seyni Kountché au Niger en avril 1974 », art. cit., p. 147-148.

intervention militaire serait donc non seulement, à mon avis, inopportune mais encore irréalisable sauf au prix d'un renforcement par des moyens extérieures considérables<sup>42</sup>.

Foccart est obligé de battre en retraite. Il est probable qu'il a établi sa propre réponse au coup d'État sans tenir compte de la décision du pouvoir présidentiel intérimaire (à moins que ce dernier n'ait fermé les yeux?), mais sa position de principe de venir au secours d'un vieil allié fait long feu. Il s'agit d'une pratique dans la droite ligne de la politique africaine traditionnelle qui veut que les opérations pour sauver les régimes amis de la France ne valent que si elles sont suivies d'une action immédiate<sup>43</sup>. Si ce n'est pas réalisable, le gouvernement français est contraint d'accepter le fait accompli d'un changement de régime africain et de refonder sa politique à partir de cet événement.

130

Foccart perd face au coup d'État de Kountché, pas seulement parce que sa conception interventionniste est mise à mal et qu'il est forcé de suspendre le plan de déploiement de troupes qu'il a mis en action, mais aussi parce que la chute soudaine d'un chef d'État sincèrement ami de la France met à mal sa perspicacité : le principal responsable de la politique africaine de la France est-il vraiment au fait de tout ? Ce sujet est particulièrement important à l'heure où les politiques métropolitaines fluctuent et que les relations politiques sont révisées à la veille du scrutin présidentiel à venir. Foccart, quintessence du pouvoir de l'ombre des années de Gaulle (et déjà en déclin sous Pompidou), est menacé de perdre sa place – ainsi que cela surviendra<sup>44</sup>.

Du côté nigérien, le putsch de 1974 inaugure une nouvelle phase de la construction de l'identité politique nigérienne et des liens à réinventer avec la France<sup>45</sup>. Caractérisés par une plus grande autonomie pour la conduite du pays dans les domaines militaires et de haute politique, les liens entre la France et le Niger vont évoluer vers une forme plus subtile, peut-être plus subtile que ce qui avait été obtenu sous Foccart, ou au moins par des voies d'influence moins directes.

42 AN, AG/5(F)/1885. Niger, Coup d'État de 1974. Télégramme diplomatique de l'ambassadeur Paul Gaschignard au ministère des Affaires étrangères, Niamey, 16 avril 1974.

43 Jean-Pierre Bat, « Le rôle de la France après les indépendances : Jacques Foccart et la *pax gallica* », *Afrique contemporaine*, 235, 2010/3, p. 50. Quelques temps plus tard, cependant, survint un incident resté invérifié : la rumeur a couru qu'un avion en provenance de N'Djaména cherchait à atterrir à Zinder, où Diori était en résidence surveillée, contenait en réalité des mercenaires français et africains d'après un article paru dans *Jeune Afrique*, le 2 juillet 1976.

44 Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart*, op. cit.

45 Élodie Apard-Malah, *Queues de pie et grand boubous : une histoire franco-africaine*, op. cit., p. 289.



Reste, cependant, la question de savoir si le pouvoir de Jacques Foccart s'avère si réel. Tout pouvoir est, évidemment, de nature éphémère, mais les méthodes employées sous « l'homme de l'ombre » doivent peut-être être interprétées comme des routines archétypales d'une ère post-coloniale, dans laquelle, à l'évidence, un coup de téléphone peut suffire à modifier la marche des événements mais qui ne peut constituer un *modus operandi* viable sur le long terme. Ainsi que le prouve le dossier relatif au coup d'État de Kountché, le fonds Foccart offre aux chercheurs, dans ce cas, un regard unique au cours d'une phase particulière de l'histoire des relations entre la France et ses anciennes colonies africaines.



BOB DENARD :  
LES ARCHIVES D'UN MERCENAIRE FOCCARTIEN

*Walter Bruyère-Ostells*

Bob Denard (1929-2007) est incontestablement le plus célèbre des mercenaires français de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Simple quartier-maître de la Marine française au cours de la guerre d'Indochine, sa carrière comme soldat stipendié en fait un militaire familier de nombreux chefs d'État ou d'hommes politiques de premier plan du continent africain. De la sécession katangaise qu'il a rejointe en 1961 à la propriété de la Garde présidentielle comorienne de 1978 à 1989, en passant par le Yémen (1963-1964), le Congo-Léopoldville (1965-1967), le Biafra (1968-1969), l'Angola (1976) ou le Bénin (1977) pour ne citer que ses principaux théâtres d'opérations, Bob Denard a pesé sur le destin politico-militaire de nombreux États issus de la décolonisation. Si l'on ne retrace pas l'homme dans le contexte de la volonté des anciennes métropoles de continuer à jouer un rôle et dans celui de jeunes États dépourvus d'officiers expérimentés, on ne peut pas correctement appréhender un parcours comme le sien.

Compulser ses papiers peut notamment permettre d'accéder aux arcanes de la politique franco-africaine des indépendances à la fin de la guerre froide. Les documents réunis dans ses archives privées sont une opportunité pour comprendre les ressorts militaires, politiques, diplomatiques et géopolitiques qui rendent les aventures de mercenaires intelligibles, singulièrement à l'heure où les archives institutionnelles n'offrent pas encore au regard du chercheur toutes les pièces couvrant les décennies 1970 et 1980. L'analyse repose très souvent sur les écrits de journalistes et/ou de personnalités militantes qui souhaitent dénoncer la « Françafrique » et faire, de façon caricaturale, des mercenaires les instruments dociles de l'Élysée, et notamment de la cellule Afrique mise sur pied par Jacques Foccart<sup>1</sup>.

Pour les hommes d'action comme Bob Denard qui sillonnent les continents, conserver des archives n'est pas une démarche intuitive. Lorsqu'on se penche

1 Parmi ces écrits, on peut plus particulièrement retenir ceux de Pierre Péan, *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 1983 et François-Xavier Verschave, *La Françafrique : le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998. On peut également penser aux différentes publications de l'association Survie.

sur le parcours d'hommes assez semblables au XIX<sup>e</sup> siècle, il faut souvent se contenter d'un maigre dossier militaire retraçant une première tranche de vie et des mémoires qui laissent la part belle à la mise en scène de leurs « exploits » au combat. Bob Denard n'échappe d'ailleurs pas à la loi du genre. Dans les ouvrages (co)écrits à l'heure de la retraite et des procès (*Bob Denard roi de fortune* publié en 1991 et surtout *Corsaire de la République* en 1998), il insiste sur sa propre action au détriment d'autres acteurs (les Britanniques au Yémen par exemple) et sur les liens qu'il entretient avec l'État français<sup>2</sup>. Le personnage sulfureux qu'est Denard peut-il pour autant avoir conservé des documents mettant en cause la République ? Ses archives sont-elles représentatives de la réalité de son action politique et militaire ? rendent-elles compte de liens directs avec les services français, les réseaux de Foccart ou le secrétaire général des Affaires africaines et malgaches de l'Élysée lui-même ? Décevant en révélations à première vue, le fonds privé Bob Denard constitue cependant une source très précieuse pour mettre en lumière le fonctionnement de ce que nous appelons le « système mercenaire français » et de mieux éclairer les liens avec Jacques Foccart et les réseaux qu'il met en place pour maintenir l'influence française en Afrique subsaharienne à partir de 1960<sup>3</sup>. Pour ce faire, je dresserai une description sommaire avant de voir comment il permet d'appréhender le système mercenaire. Il s'agira en dernier lieu de voir quelle place occupe Jacques Foccart dans ce fonds et dans le parcours de Bob Denard.

#### LES ARCHIVES D'UN MERCENAIRE

Les pièces afférentes à sa propre carrière ne composent qu'une infime partie des archives de Bob Denard. En réalité, ce fonds est constitué de documents qu'a collectés Bob Denard au cours de sa vie ; il se caractérise par une grande diversité des types de sources conservées. Un des premiers avantages de ce fonds réside donc dans l'accès à des documents que les délais d'ouvertures des archives publiques rendent impossibles de consulter avant une ou deux décennies. Un second serait de considérer que certains documents étrangers n'ont pas été conservés dans le pays d'origine et donc que le fonds Denard représente une occasion exceptionnelle, peut-être unique, de les consulter.

2 Pierre Lunel, *Bob Denard. Le roi de fortune*, Paris, Éditions n°1, 1992 et Bob Denard, *Corsaire de la République*, Paris, Robert Laffont, 1998.

3 Walter Bruyère-Ostells, *Dans l'ombre de Bob Denard : les mercenaires français de 1960 à 1989*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2014.

Le fonds fait la part belle aux documents privés militaires sur le montage des opérations mercenaires. Tandis que les années 1960 se caractérisent par des actions de combats et/ou de pacification de zone, les années 1970 sont surtout marquées par des actions commandos des hommes de Bob Denard. Pour ce faire, la planification est particulièrement importante. La préparation du coup d'État aux Comores en 1978 peut par exemple être retracée par la lecture du journal de bord de l'*Antinéa*, navire qui achemine les mercenaires d'Europe aux Comores ; par un cahier aide-mémoire et des feuillets de planification des actions des différentes équipes qui débarquent de l'*Antinéa*<sup>4</sup>. La plupart des opérations des années 1960 sont également éclairées par des comptes rendus adressés à Denard<sup>5</sup>. Cela peut également être des mémoires manuscrits ou dactylographiés sur lesquels Denard a ensuite mis la main. L'un des plus beaux exemples est constitué par les deux cahiers d'écoliers rédigés à la main par Hubert Pinaton en 1967<sup>6</sup>. L'ancien commandant de l'armée française retrace son engagement militaire au Congo-Léopoldville à partir de 1966 et ses rapports avec les Belges. Il se fait le témoin de la révolte des mercenaires en 1967 et des combats jusqu'à Bukavu. Un nombre important de photographies permet également de suivre le travail des mercenaires dans les années 1960 dans le quotidien comme en opération et d'avoir une approche culturelle, voire anthropologique, de ce groupe. Une grande partie d'entre elles ont été prises par l'adjoint de Denard au 1<sup>er</sup> Choc, Henri Clément, mais sont ainsi consultables.

Les archives comprennent également de nombreuses pièces administratives congolaises. Elles sont constituées des échanges avec l'administration centrale à Léopoldville sur la gestion des provinces gérées par les mercenaires dans les années 1960, des comptes rendus d'opérations de pacification ou d'actions civilo-militaires (pour adopter un vocabulaire anachronique) menées au cours des années 1965-1966 à partir de la constitution du 1<sup>er</sup> Choc. L'opération pour pacifier la ville de Yangambi située sur les bords du fleuve Congo dans la province orientale fait par exemple l'objet d'un long rapport détaillé<sup>7</sup>. Les plus importantes sont les archives de la Garde présidentielle ou de la gendarmerie comorienne. Les rapports de surveillance de l'opposition sont très réguliers

- 4 Archives privées Bob Denard, carton 58. Les principales pièces ont ensuite été réunies dans une pochette intitulée « Comores : coup d'État et mois qui ont suivi ».
- 5 Archives privées Bob Denard, carton 78. De gros agendas servent ainsi de comptes rendus des patrouilles et des opérations au jour le jour des mercenaires au Yémen.
- 6 Hubert Pinaton, « Compte rendu de monsieur Hubert Pinaton sur son séjour au Congo-Kinshasa », mémoires manuscrits.
- 7 Archives privées Bob Denard, carton 78 : Rapport « Top secret » de l'opération Yangambi signé à Stanleyville le 22 mars 65 par le commandant Denard, commandant le 7<sup>e</sup> para codo volontaires.

et de plus en plus nourris à partir des années 1983-1984, montrant la part croissante de renseignement de la Garde. Les bilans annuels de la Garde présidentielle permettent de mesurer l'évolution du budget de la troupe, l'étendue de ses activités (notamment d'équipement de l'archipel), mais encore le renouvellement et la notation des personnels.

D'autres nous fournissent de précieux renseignements sur la planification des opérations à l'extérieur des Comores. Un projet de coup d'État aux Seychelles donne ainsi lieu à une mission de repérage en 1981 par exemple<sup>8</sup>. D'autres encore mettent en lumière le rôle des cadres de la Garde présidentielle comme interface avec des investisseurs potentiels aux Comores. Les cartons comprennent, en effet, de nombreuses pièces comptables. Ainsi en est-il de nombreuses factures de sociétés comme Prodimex, fournisseur important du régime d'Ahmed Abdallah dans les années 1980. Ainsi une exploitation systématique de ce fonds permettrait notamment de mieux comprendre les modalités et les canaux des liens économiques entre la France et les Comores de 1978 à 1989.

136

#### Les mercenaires dans les relations internationales

Les pièces qui éclairent le rôle des mercenaires dans le jeu diplomatique constituent un autre type de sources. Les documents sont de natures variées que ce soit les nombreux télex échangés avec les services diplomatiques et militaires de l'Afrique du Sud ou des comptes-rendus détaillés des contacts et de visites protocolaires concernant les Comores. Parmi elles, signalons les échanges épistolaires de Bob Denard avec des chefs d'État : le fonds compte ainsi quelques lettres en provenance ou destination d'Omar Bongo dans les années 1970, de en provenance ou à destination d'Hissène Habré dans les années 1980<sup>9</sup>... D'autres courriers avec des hommes politiques africains, avec des Français vivant en Afrique constituent des outils privilégiés pour appréhender la diplomatie secrète des hommes en question sur le continent ou dans leurs relations avec Paris.

D'autres interlocuteurs sont les hommes de Denard. Ces documents offrent alors la possibilité aussi bien de comprendre le fonctionnement interne au monde mercenaire, mais aussi d'avoir des points de vue à chaud sur les situations politiques et diplomatiques du moment, sans parler évidemment du matériau brut que constituent ces lettres pour restituer le déroulement des opérations. Très souvent, ces courriers privés laissent filtrer davantage d'information sur le contexte, sur les acteurs en présence ou sur les aides reçues par les équipes

8 Archives privées Bob Denard, carton 29 : Dossier Seychelles avec des échanges de courriers (notamment avec James Mancham, ancien président des Seychelles chassé du pouvoir en 1977, des photos, des cartes).

9 Archives privées Bob Denard, cartons 29, 44 et 74 notamment.



sur le terrain. Soit parce qu'il s'agit d'échanges privés, soit par imprudence, les hommes prennent souvent moins de précautions pour masquer l'identité de commanditaires ou de soutiens de combat. André Cau tient par exemple Bob Denard au courant de ses premiers contacts auprès de l'UNITA en Angola et lui écrit qu'un certain Right « m'a exposé qu'il avait de petites moyens assurés par les services du Dr Kissinger [...]. Nous sommes convenus de nous voir régulièrement et discrètement pour ne pas 373 001 1'209 009. Il approuve mes propositions au président et promet de les appuyer en souplesse<sup>10</sup>... » Malgré le chiffrement partiel, la lettre corrobore la présence d'agents de la CIA sur place décrite par d'autres sources<sup>11</sup>. André Cau éclaire également les rapports alors tendus entre les Sud-Africains et Jonas Savimbi : « Le président s'est plaint de ce que les Sud-Africains escadronnaient sans coopérer avec le commandement local qui, de ce fait, n'apprenait pas à travailler<sup>12</sup> ». Les pièces administratives peuvent aussi éclairer les relations internationales. Une partie du journal de bord du *Cabo Verde* relate par exemple les missions de fourniture en armes du Biafra<sup>13</sup>. Il décrit les lieux de chargements et déchargements, montrant notamment le rôle de l'Afrique du Sud.

Bob Denard a pris soin de conserver les nombreux rapports des institutions internationales sur l'action de mercenaires français, mais pas seulement. Ainsi les pièces afférentes au procès intentés contre des Britanniques et Américains à Luanda en 1976 sont-elles précieuses, car elles constituent un jalon significatif dans l'émergence d'une réglementation internationale, africaine puis onusienne, sur l'emploi de mercenaires. Le fonds renferme également des documents en rapport direct avec l'activité des Français (rapports onusiens dans les affaires congolaises de 1960 à 1967 par exemple), des comptes rendus des sommets de l'Organisation pour l'unité africaine (OUA) sur l'ensemble de la période des années 1960 à 1980, même si cette dernière décennie est mieux documentée. Enfin, le mercenaire a très tôt compris l'importance de la presse avec laquelle il a toujours su entretenir un lien privilégié. En conséquence, ses archives constituent une base riche en articles consacrés aux mercenaires en France et en Belgique. Il a accumulé des ouvrages consacrés au phénomène, sans parler des numéros des magazines dont il a été proche ou même directement actionnaire (*FIRE*, *RAIDS*,...).

10 Archives privées Bob Denard, carton 29 : Lettre d'André Cau datée du 23 janvier 1976 à Arc-en-ciel.

11 John Stockwell, *In Search of Enemies: a CIA Story*, New York, W.W. Norton, 1978.

12 Archives privées Bob Denard, carton 29 : Lettre d'André Cau datée du 23 janvier 1976 à Arc-en-ciel.

13 Les archives de Bob Denard comprennent le journal de bord pour l'année 1970, ainsi que différents documents techniques et comptables du navire (carton 74).

Au premier regard, les archives de Bob Denard s'avèrent une source utile dans le domaine de la vie diplomatique secrète et militaire sur le continent africain au temps de la guerre froide. Pour autant, elles ne semblent pas contenir de pièces décisives pour nous renseigner sur les liens que l'homme, ou le milieu des mercenaires de façon plus générale, entretiennent avec Jacques Foccart et ses réseaux.

#### LES ARCHIVES DENARD ET LE SYSTÈME MERCENAIRE FRANÇAIS MIS EN PLACE PAR JACQUES FOCCART

138

Pourtant, ces relations ont été largement attestées lors des procès intentés contre Bob Denard à partir des années 1990. À propos du coup d'État manqué au Bénin de 1977, Maurice Robert rapporte ainsi à la barre : « Il y a trois genres d'actions pour la DGSE : celles où le service exécute lui-même, celle qu'il fait faire et celle où la France ferme les yeux, tout en appuyant l'opération quand cela sert ses intérêts. L'action pour laquelle Bob Denard est aujourd'hui jugé entre dans cette troisième catégorie<sup>14</sup> ». Dès les lendemains de cette dernière opération, l'Organisation pour l'unité africaine dispose d'éléments (documents dans les cantines oubliées sur le tarmac de l'aéroport de Cotonou) impliquant l'aide logistique des services français à l'opération ; les rapports de l'institution panafricaine conservés par Bob Denard sont éclairants de ce point de vue<sup>15</sup>. Directeur de cabinet du chef du SDECE entre 1977 et 1981, Michel Roussin affirme lors du procès des soldats privés pour le putsch de 1995 que le 13 mai 1978 a également été couvert par le SDECE<sup>16</sup>. On pourrait toutefois objecter que ces opérations des mercenaires français ont été menées, alors que Jacques Foccart a été remplacé à l'Élysée par René Journiac.

#### Des preuves indirectes des liens avec l'Élysée au temps de Jacques Foccart

En revanche, le retour avorté de Bob Denard aux Comores en 1995 peut difficilement avoir été fait sans que Jacques Foccart, de retour à l'Élysée depuis l'élection de Jacques Chirac en mai de la même année, en ait eu connaissance. Ce sont en tout cas les conclusions du jugement lors du procès intenté aux mercenaires pour cette opération : « Il est donc évident que les services secrets français avaient eu connaissance du projet de coup d'État conçu par

14 Témoignage de Maurice Robert au procès en 1993 de Bob Denard pour l'affaire du Bénin cité dans *Corsaire de la République*, *op. cit.*

15 Archives privées Bob Denard, carton 29 : Rapport du secrétaire général de l'OUA sur les événements survenus le 16 janvier 1977 à Cotonou.

16 Dépôts D 3216 et D 3988 rappelées dans le jugement de la 14<sup>e</sup> chambre du tribunal de grande instance de Paris rendu le 20 juin 2006, affaire n°9528637979.

Robert Denard, de ses préparatifs et de son exécution. Il est tout aussi manifeste qu'ils n'avaient rien fait pour l'entraver et qu'ils l'avaient donc laissé aller à son terme. En conséquence, c'est donc que les responsables politiques l'avaient nécessairement voulu ainsi<sup>17</sup> ». Pour autant, les différents procès évoquent principalement les liens avec le SDECE. La formulation du jugement de 1995 concerne les « responsables politiques ». Les réseaux personnels de Jacques Foccart ne sont pas directement cités. En tout cas, aucune mise en cause nominale n'a pu être possible. On ne saurait en conclure qu'ils ne sont pas impliqués dans cet épisode politico-militaire.

Il n'en demeure pas moins qu'ils jouent un rôle moins direct que dans les années 1960<sup>18</sup>. Si des sources extérieures au fonds Denard éclairent le rôle des réseaux Foccart, il n'y a quasiment pas de mention du secrétaire aux Affaires africaines et malgaches dans les documents de la période. Évoquant les événements de 1967, un document dactylographié décrit comment à Lisbonne, « des officiers français supervisent le départ des mercenaires tandis que d'autres maintiennent le contact entre Denard et le fameux Jacques Foccart, secrétaire général de l'Élysée et patron des Barbouzes. Denard reçoit également l'appui des services officiels. Il recrute ses hommes dans les réserves et même les cadres actifs de la Légion française<sup>19</sup> ».

Ses papiers éclairent finalement le fonctionnement global du système qui régit les liens entre l'État et les mercenaires français. Dans les années 1960, Paris voit avec bienveillance la canalisation de ces soldats vers l'Afrique sub-saharienne<sup>20</sup>. En effet, comme ils s'imposent aux dépens des Belges ou des Sud-Africains, les mercenaires français servent particulièrement la diplomatie secrète de Paris. Ils participent à la défense du « pré carré » africain en lien avec le SDECE et les réseaux Foccart<sup>21</sup>. Fragilisés au début de la décennie 1970 par l'absence de grandes opérations après le Biafra, ils s'arriment davantage aux services secrets

17 Jugement de la 14<sup>e</sup> chambre du tribunal de grande instance de Paris rendu le 20 juin 2006, affaire n° 9528637979.

18 Sur cette période, voir notamment Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2012.

19 Archives privées Bob Denard, carton 56. Ce papier non daté comporte pour titre « Denard tire-t-il dans le dos de Schramme ? » et a pour sous-titre « Opération Aspro : Le chef des mercenaires, le Colonel Bob Denard, revient plus fort que jamais ». Cette courte analyse de 8 pages semble contemporaine des événements et avoir pour auteur un journaliste présent en République démocratique du Congo ou un témoin de premier plan. Les fautes d'orthographe qui émaillent le texte laissent plutôt penser à la seconde hypothèse.

20 AMAE, série Afrique-Levant, Congo, carton 48. Sur ce point, le cas des premiers mercenaires envoyés au Katanga autour de Roger Trinquier puis de Roger Faulques est très significatif, comme l'indique la « Note sur mon séjour à Elisabethville du 4 au 10 novembre 1961 » anonyme et datée du 13 novembre 1961. Le journaliste français et ministre katangais, Jacques Duchemin confirme ces informations et affirme avoir rencontré personnellement Pierre Messmer à propos du recrutement des officiers français (entretien du 14 mai 2013).

21 Voir notamment Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart*, op. cit.

(qui fournissent à Bob Denard sa nouvelle identité, Gilbert Bourgaud) et aux régimes proches de la France. Réfugiés au Gabon et stipendiés par Omar Bongo, certains intègrent la Garde présidentielle de ce dernier. Sous la direction de Bob Denard, d'autres deviennent une « main gauche » du SDECE après le départ de Jacques Foccart de l'Élysée. Ce lien est particulièrement évident dans les affaires de l'Angola<sup>22</sup> et du Bénin<sup>23</sup>. En tout cas, les liens entre l'État français, les régimes « amis » en Afrique et les mercenaires peuvent être suivis dans le détail, au-delà de la question des liens directs entre Foccart et Denard.

#### Un fonds d'archives vraisemblablement épuré à plusieurs reprises

140

On peut émettre l'hypothèse que les différents acteurs ont pris soin d'effacer les traces de relations entre les services de la République, notamment le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, et Bob Denard. Les entretiens que j'ai eus avec différents mercenaires confirment tous l'existence de contacts directs de leur chef avec Jacques Foccart. L'un des témoignages le plus significatif à ce propos est celui de Jean-Pierre K. qui sert de chauffeur à Denard pour ces rendez-vous parisiens dans les années 1980-1990<sup>24</sup>. En 1989, lors du départ des Comores, Bob Denard indique lui-même que les services secrets français – la DGSE – ont saisi certains documents sur les liens entre la Garde présidentielle comorienne et l'État français avant son départ de Moroni<sup>25</sup>.

Le mercenaire a lui-même opéré à Pretoria un second tri de ses papiers avec l'aide du journaliste Philippe Chapleau<sup>26</sup>. Il n'est pas encore dans la démarche de défense judiciaire ; il revendiquera ensuite lors de ses procès ses liens avec l'État français. Identifiés par Philippe Chapleau, certains dossiers encore présents dans le fonds au début des années 1990 ont disparu depuis. Parmi eux, des carnets de notes personnelles du président Ahmed Abdallah. Il est donc fortement possible que Denard ait alors détruit des documents, notamment les pièces le liant trop directement à Jacques Foccart. Les archives ont encore connu plusieurs déménagements jusqu'à leur ultime déplacement vers la cave d'un ancien cadre de la Garde présidentielle, après la mort de Bob Denard. Les pertes peuvent résulter de ces déplacements physiques, mais aussi de potentielles nouvelles épurations. En effet, les anciens compagnons du mercenaire sont

22 John Stockwell, *In Search of Enemies*, *op. cit.* Archives privées Bob Denard, carton 78. Compte rendu du lieutenant-colonel Carnot à Arc-en-ciel le 20 février 1976.

23 Archives privées Bob Denard, carton 29. Voir notamment le texte dactylographié intitulé « Opération Bénin : un mercenaire parle » fait à Paris le 11 avril 1977 par Alain Chevalerias.

24 Entretien avec Jean-Pierre K. à Paris le 20 juillet 2011.

25 Bob Denard, *Corsaire de la République*, *op. cit.* Ce point a été confirmé lors de différents entretiens, notamment avec FX S., dit Aifix, à Paris le 23 mars 2012 et à Aix-en-Provence le 22 novembre 2012 et avec T. T., dit Villeneuve, le 20 juillet 2012.

26 Entretien avec Philippe Chapleau à Aix-en-Provence le 22 novembre 2012.

alors entrés dans une démarche mémorielle vis-à-vis du « colonel » et de leur action collective. Cette posture s'est notamment traduite par la création d'une association appelée *Orbs patria nostra* en souvenir de la devise choisie par Bob Denard<sup>27</sup>.

Une source pourrait cependant permettre de relier directement le « Monsieur Afrique » des présidents gaullistes à Bob Denard pour la période des années 1980-1990 : ce sont les enregistrements audio. Devenu à la fois très méfiant envers les politiques, mais surtout soucieux de ne pas être pris en défaut par les défaillances de sa mémoire, Bob Denard se met à systématiquement enregistrer ses conversations, notamment téléphoniques. Plusieurs cartons dans ses archives conservent des centaines d'heures d'échanges du mercenaire avec ses différents interlocuteurs. Il serait très surprenant qu'aucune conversation directe avec Jacques Foccart lui-même, ou qu'aucune référence à lui, ne soient présentes sur ces cassettes audio. Leur dépouillement représente un travail énorme à la fois en temps d'écoute, mais plus encore pour mettre un nom sur chacune des voix qu'on peut entendre. Pour autant, un tel dépouillement serait sans doute très riche d'enseignements.

#### JACQUES FOCCART DANS LES ARCHIVES DENARD : UN LIEN PRÉSENT EN CREUX

En réalité, le nom de Jacques Foccart n'est pas totalement absent des archives Denard. Mais il n'est presque jamais énoncé en toutes lettres dans les sources primaires. L'homme est souvent cité dans les articles de presse (ou leur brouillon) conservés par Denard. En 1981, un ancien mercenaire confie encore à *Paris-Match* : « Ce que je peux vous assurer, c'est que Foccart lui-même puis Journiac son successeur à l'Élysée ont connu, approuvé et parfois financé quelques-unes de nos opérations<sup>28</sup> ».

#### Foccart, un nom au cœur des intrigues pour écarter ou succéder à Bob Denard aux Comores

En revanche, le nom du secrétaire général des Affaires africaines revient surtout dans une série de comptes rendus politiques établis par l'antenne de la Garde présidentielle à Paris sur les velléités d'écarter Bob Denard de la Garde présidentielle comorienne au milieu des années 1980 et de le remplacer par un de ses hommes qui serait davantage fidèle aux intérêts français :

<sup>27</sup> Voir le site <http://www.orbspatrianostra.com/>.

<sup>28</sup> Archives privées Bob Denard, carton 26 : « Je suis un mercenaire », *Paris-Match*, 1981.

Le plan d'éviction des Comores de Bako [surnom de Denard aux Comores], conçu par le commissaire Jacoudet<sup>29</sup>, mis en œuvre par le président Abdallah est entré en application [...]. Cette visite serait à rapprocher de la précédente du commandant Charles, faite auprès de Maître Verny, de M. Foccart, de M. Perier (de la Coopération) et qui avait exposé que si la G [arde] p [résidentielle] avait eu son utilité autrefois, elle ne correspondait plus aux besoins actuels et qu'il convenait d'envisager son remplacement<sup>30</sup>.

142

Cette analyse éclaire la potentielle conjonction d'intérêts entre le gouvernement Chirac, le président comorien et des adjoints déçus de Denard (André Cau, dit « commandant Charles », mais encore Patrick Ollivier). Datée de la même période, une autre note évoque l'opposition comorienne : « Les amis de monsieur Taki affichent un profond optimisme. Ils laissent entendre que M. Taki bénéficie d'une grande bienveillance du gouvernement et de l'administration française. Parmi les noms cités, ceux de MM. Foccart et Kosciusko-Morizet reviennent souvent<sup>31</sup> ». En effet, il est difficile d'imaginer qu'une décision aussi significative pour Paris que la mise à l'écart du pivot sur lequel repose le système mercenaire français puisse être prise sans l'aval du conseiller Afrique du Premier ministre.

La seule lettre (à avoir échappé aux épurations ?) qui lui est adressée date de 1987, à une époque où Denard bataille toujours pour conserver la confiance de Foccart face à l'ébullition de son entourage, de différents acteurs politiques comoriens ou français et des médias. Cette missive d'une vingtaine de lignes est relativement anodine puisqu'il s'agit de se justifier d'un rendez-vous manqué<sup>32</sup>. Certains passages sont toutefois très éclairants sur les rapports entre les deux hommes :

Ma déception fut d'autant plus grande que j'avais l'intention (et les moyens) d'apaiser dans votre esprit l'effet de certains échos malheureux concernant mes prétentions aux Comores. Si un climat de suspicion est entretenu de façon malveillante par un certain entourage du président, croyez bien qu'il ne repose sur aucun fondement et ne signe que l'intérêt personnel et borné de ses colporteurs. Bien que l'incohérence qui consisterait à vouloir compromettre un travail de près de dix années me paraisse être le meilleur garant de ma fidélité à

29 Commissaire français nommé à Moroni pour la Coopération avec l'État comorien (formation des forces de sécurité notamment).

30 Archives privées Bob Denard, carton 44 : Note d'information générale de l'antenne de Paris du 15 octobre 1986.

31 Archives privées Bob Denard, carton 44 : Note d'information générale de l'antenne de Paris du 17 octobre 1986.

32 Attestant au passage de l'existence de ces rencontres entre le mercenaire et Jacques Foccart.



venir, je tiens à votre disposition tous les éléments et arguments nécessaires pour finir de vous convaincre de ma loyauté<sup>33</sup>.

On voit également que les liens entre Comores et Afrique du Sud sont à la fois approuvés par Foccart et leur renforcement source d'inquiétude : « En ce qui concerna la présence de nos *amis du sud*, je peux vous assurer qu'elle n'a pas pour objectif de supplanter à terme et de quelque manière que ce soit l'influence de la France. » Enfin, elle met en lumière les hommes qui sont l'interface entre Denard et Foccart : « De cela et de bien d'autres choses encore, j'espère avoir l'occasion de parler prochainement avec vous, un espoir que Pierre [?] et Robert [?] ont déjà du vous transmettre<sup>34</sup> ».

Cette période est effectivement celle où l'on trouve le plus le nom de Jacques Foccart dans les notes confidentielles des correspondants parisiens de Bob Denard. Il est volontiers surnommé le « Papy » dans cette correspondance. Placé à la tête de l'antenne de Paris de la Garde présidentielle, le lieutenant Suresnes écrit ainsi le 29 décembre 1987 à propos de la répression du mouvement putschiste de 1985 aux Comores : « Mon colonel, J'ai rencontré votre ami ce matin à son bureau. Au sujet de l'affaire qui vient d'éclater, l'heure est plutôt au pessimisme. Il doit recontacter le "Papy" afin d'avoir plus de précisions sur le déroulement. Le PS veut ouvrir un dossier et peut-être le mettre sur le dos du RPR à la veille des élections<sup>35</sup> ».

On peut également soupçonner les liens directs entre les deux hommes dans des courriers personnels échangés par Denard avec ses hommes. Par exemple, Alain Henry (fils du général Marcel Henry) écrit à Denard d'une des fermes tenues par les mercenaires sur la frontière gabonaise en 1972 pour se plaindre d'un de ses camarades :

Ne parlez à personne de ce que je vous ai écrit lors de mes dernières lettres. Ni à Le Braz, ni à B [Bongo?], ni à F [Foccart?] car je me suis aperçu qu'il avait son petit réseau de renseignement et je suis à peu près sûr qu'il saurait que je me suis plaint de lui... La moindre des choses qu'ont raconté Faugère et Pinaton sur M[uscart] à Paris et ailleurs s'est retourné contre eux. Donc il vaut mieux se taire car il est bien renseigné<sup>36</sup>.

En effet, il ne faut pas oublier le contexte des rapports qui sont ici décrits. Alors que les relations entre l'homme d'État qu'est Foccart et le chef sulfureux

33 Archives privées Bob Denard, carton 44 : Copie d'une lettre manuscrite de Bob Denard du 11 janvier 1987.

34 *Ibid.*

35 Archives privées Bob Denard, carton 44 : Lettre manuscrite du lieutenant Suresnes du 29 décembre 1987.

36 Archives privées Bob Denard, carton 29 : Lettre d'Alain Henry à Bob Denard, 26 avril 1972.

qu'est Denard sont censées demeurer secrètes, le fonctionnement du système mercenaire ne peut que reposer sur une relation de confiance (relative bien entendu). C'est une affaire d'hommes. L'homme de fiches qu'est Foccart peut imaginer trouver un portrait plus adéquat (plus jeune, plus malléable, moins connu) pour servir d'interface avec les Comores. Malgré son souci permanent aux Comores de jouer la carte sud-africaine et de gagner en indépendance, Denard sait que la position des mercenaires, à commencer par la sienne, demeure entre les mains de Paris. Pragmatique, mais peut-être aussi réellement soucieux de conserver l'influence prioritaire à la France, l'homme ne peut que chercher à maintenir un lien direct avec le décideur. Foccart et Denard ont l'habitude de travailler ainsi d'ailleurs, d'homme à homme, comme le montrent leurs rapports respectifs avec les chefs africains amis de la France (Omar Bongo, Hissène Habré ou encore Hassan II).

144

On peut donc considérer que le fonds privé constitué par Bob Denard met en lumière le fonctionnement d'un groupe mercenaire utilisé par les réseaux Foccart et plus largement par la République (d'où la pertinence du titre de son ouvrage *Corsaire de la République*) entre 1960 et 1995. Au-delà des actions des mercenaires français sur les différents théâtres d'opérations où ils sont engagés, ce qui constitue une source importante pour étudier des conflits asymétriques et indirects dans le cadre de la guerre froide, les archives de Bob Denard permettent de comprendre l'inscription de ces combattants irréguliers dans un système organisé pour les intérêts français en Afrique. Les traces écrites des liens directs entre les services français et les mercenaires qui pouvaient être entre les mains de ces derniers ont été quasiment entièrement détruites ; seuls restent les témoignages et quelques extraits de courriers, souvent issus de la correspondance privée de Bob Denard. Les références à Jacques Foccart y sont présentes, mais peu nombreuses, en dehors des sources secondaires (presse) d'hommes qui lui sont souvent hostiles en réalité. C'est pourquoi donner du sens à ce système mercenaire suppose, comme le veut la démarche historique, de recouper ces archives avec d'autres sources. Les pièces produites par les mercenaires et qui ne figurent pas dans le fonds Bob Denard, notamment les mémoires plus ou moins formalisés de certains d'entre eux, sont encore peu repérées et encore moins publiées. Le récit du Bosco (Michel Loiseau) est l'un des plus précieux. En effet, outre son franc-parler, l'homme participe aux opérations sur une période très longue puisqu'elle court du Biafra au coup de 1995. Le travail de collecte des témoignages d'hommes, pour certains déjà avancés en âge, mériterait également une vaste enquête orale, même si une partie d'entre eux souhaite davantage entretenir un mythe sur leurs opérations, empreint d'aventure et nimbé du sceau du secret, et moins participer à la construction d'une histoire scientifique de celles-ci.

« CHASSE GARDÉE<sup>1</sup> » AU CAMEROUN ? LE SECRÉTARIAT  
GÉNÉRAL DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES ET  
LA GESTION DES SPHÈRES D'INFLUENCE FRANÇAISE ET  
BRITANNIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Mélanie Torrent

En 1974, Robin Renwick, premier secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, se réjouissait de pouvoir enfin « écrire la nécrologie politique de M. Foccart », tout en reconnaissant que l'« ère Foccart » ne s'achevait pas pour autant<sup>2</sup>. Si certains diplomates britanniques estiment qu'il devient, après le Biafra, « l'exécutif plutôt que l'architecte de la politique africaine de la France<sup>3</sup> », le *Foreign Office* demeure convaincu que l'influence de Foccart continue de s'exercer à travers trois canaux principaux : son réseau de conseillers, ses relations personnelles avec les chefs d'État africains francophones et ses contacts administratifs et financiers en France, l'ensemble permettant un « appui économique, personnel, financier et, lorsque c'était nécessaire, militaire » aux partenaires de la France<sup>4</sup>. Ces conclusions proviennent essentiellement de deux sources : des ambassadeurs et hauts-commissaires britanniques en Afrique, et de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, qui note par ailleurs à maintes reprises les tensions entre le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et le Quai d'Orsay, seule vraie voie d'une coopération franco-britannique en Afrique<sup>5</sup>. Certes, tous nuancent leurs propos. Renwick considère que « le mythe a fini par dépasser la réalité » tandis que, depuis Dakar, Ivor Porter se lamente en 1973 que « l'Afrique de l'Ouest francophone continue d'apparaître comme une partie inconnue du continent noir où les Anglais s'aventurent à leurs risques et

1 The National Archives (TNA), FCO 65/1442, Robin Renwick à Simon Dawbarn, 3 juin 1974. L'expression est utilisée en français dans le texte.

2 *Ibid.* Toutes les traductions sont miennes.

3 TNA, FCO 65/1176, « M. Jacques Foccart and French Policy in West Africa », Mémorandum du FCO, 3 septembre 1970.

4 TNA, FCO 65/1442, Robin Renwick à Simon Dawbarn, 3 juin 1974.

5 À la même époque, certains responsables du secrétariat du Commonwealth notent que la France est l'obstacle majeur à la coopération avec l'Agence de coopération culturelle et technique : archives du secrétariat du Commonwealth, 2006/151, V. Kyaruzi à M. Nutter, 10 avril 1970.

périls, observés de derrière tout buisson par des agents de Monsieur Foccart<sup>6</sup> ». Mais l'importance donnée à la « chasse gardée » de Jacques Foccart ne date pas simplement des politiques divergentes adoptées par la France et le Royaume-Uni lors de la guerre civile nigériane<sup>7</sup>. En mai 1963, quelques mois après le *veto* du général de Gaulle contre la candidature britannique à la Communauté économique européenne (CEE), les représentants britanniques en Afrique réunis à Londres notaient l'emprise de la France sur ses anciens territoires, sa défiance vis-à-vis des Britanniques et sa volonté d'étendre son rayonnement économique et culturel grâce à l'Afrique, après la fin de l'empire formel<sup>8</sup>.

À cet égard, la « réunification » du Cameroun – l'intégration du Cameroun méridional britannique à la République du Cameroun, indépendante de la France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1960 – est d'une importance capitale. Elle l'est lors de son instauration le 1<sup>er</sup> octobre 1961, alors que la guerre contre l'Union des populations du Cameroun continue de faire rage<sup>9</sup> dans un État dont la construction, bien que fédérale jusqu'en 1972, s'inspire largement de pratiques et traditions héritées de la France, et s'inscrit dans ses réseaux financiers, militaires et culturels<sup>10</sup>. Elle l'est aussi en raison de l'ampleur prise par la dénonciation de la réunification comme marginalisation de l'ancien Cameroun méridional lors de la transition démocratique des années 1980-1990<sup>11</sup>, tandis que des acteurs britanniques de l'époque évoquent également les actions françaises antibritanniques, en faveur du pouvoir central francophone d'Ahmadou Ahidjo, aux premières heures de la réunification<sup>12</sup>.

Si la volonté de la France de maintenir un pouvoir fort à Yaoundé et d'asseoir une influence française durable au Cameroun a été largement démontrée, le rôle du secrétariat général de Foccart dans la réunification a reçu relativement peu d'attention. Quelle influence Foccart fait-il peser sur les débats qui précèdent la réunification ? Dans quelle mesure les activités et projets britanniques au

6 TNA, FCO 65/1268, Ivor Porter à Alec Douglas Home, 22 mars 1973.

7 Sur cette question, voir par exemple Michael Gould, *The Biafran War: The Struggle for Modern Nigeria*, London, I.B. Tauris, 2012, chap. 5.

8 TNA, DO 195/138, « Meeting of Representatives in Tropical Africa », 23 mai 1963.

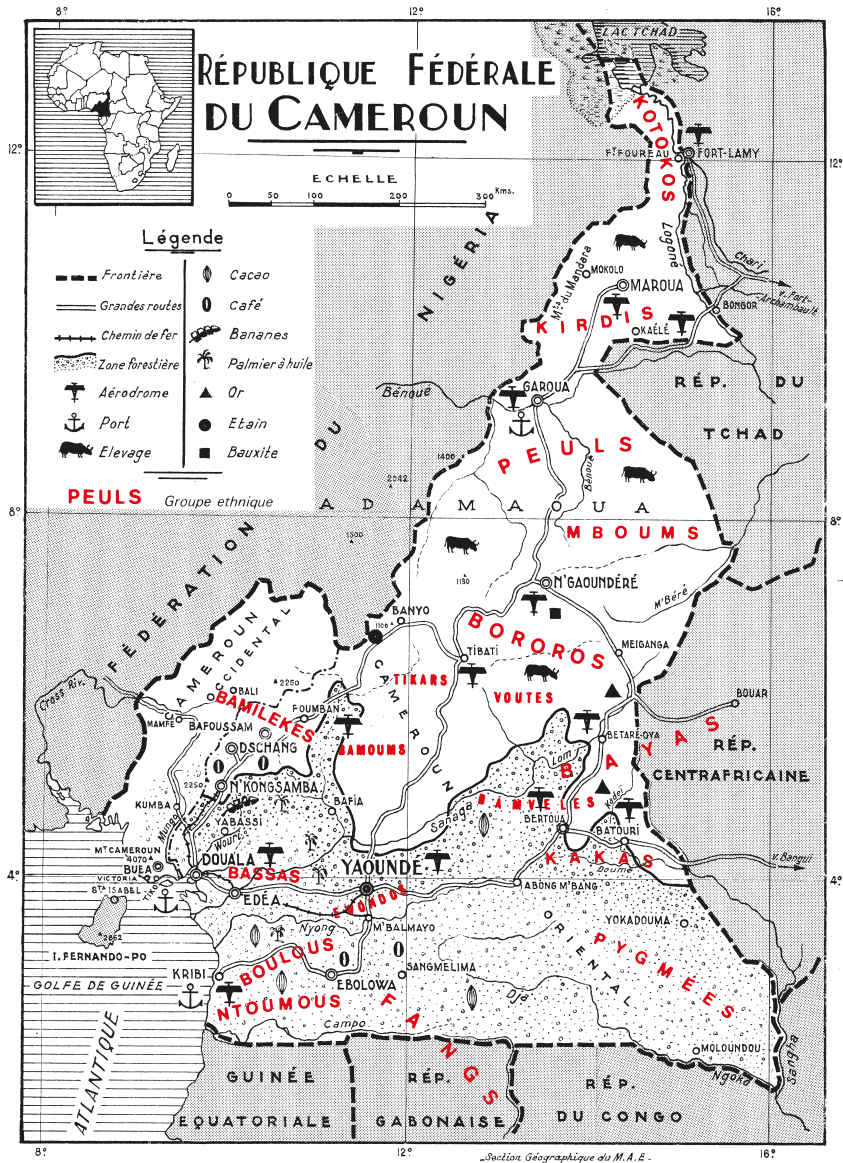
9 Thomas Deltombe, Manuel Domergues, Jacob Tatsitsa, *Kamerun! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, Paris, La Découverte, 2011.

10 Bongfen Chem-Langhee, « The Road to the Unitary State of Cameroon, 1959-1972 », *Paideuma*, 41, 1995, p. 17-25. Sur les nationalismes camerounais, voir aussi Verkijika Fanso, « Anglophone and Francophone Nationalisms in Cameroons », *The Round Table*, 350, 1999, p. 281-296.

11 Voir par exemple Piet Konings et Francis B. Nyamnjoh, *Negotiating an Anglophone identity, A study of the Politics of Recognition and Representation in Cameroon*, Leiden/Boston, Brill, 2003.

12 Mélanie Torrent, « Les deuils de l'indépendance : le Cameroun face à sa réunification », dans Odile Goerg, Jean-Luc Martineau et Didier Nativel (dir.), *Les Indépendances en Afrique. L'événement et ses mémoires, 1957/1960-2010*, Rennes, PUR, 2013, p. 327-343.

Cameroun et en Afrique de l'Ouest sont-ils surveillés ? Quel impact ces données ont-elles sur la politique menée au Cameroun et dans la région ? Au-delà des dynamiques de la réunification camerounaise, le fonds Foccart permet d'éclairer l'impact des fins d'empire sur les relations franco-britanniques, les panafricanismes concurrents et les possibles décloisonnements des frontières coloniales, physiques et culturelles, à l'heure de la construction européenne et de la guerre froide.



1. Carte de la République fédérale du Cameroun (AN, AG/5(F)/2072)

RÉUNIFICATION ET RECOMPOSITIONS TERRITORIALES EN AFRIQUE :  
UNE GRANDE-BRETAGNE ET UN COMMONWEALTH SURVEILLÉS

148

Les relations franco-britanniques sur la question de la réunification au Cameroun sont indissociables des évolutions qui parcourent alors les deux empires en Afrique : établissement, suite au référendum de septembre 1958, de la Communauté française, rénovée dans le contexte des indépendances de 1960 ; africanisation du Commonwealth avec les indépendances du Ghana (1957) et du Nigeria (1960), et le départ de l'Afrique du Sud de l'apartheid en 1961. Si le Premier ministre Michel Debré soutient les consultations franco-britanniques pour des raisons stratégiques liées à la guerre contre l'Union des populations du Cameroun (UPC) et à la guerre froide<sup>13</sup>, la méfiance envers les Britanniques reste très forte suite à l'intégration du Togoland au Ghana en 1956 et à la crise du « non » guinéen à la Communauté. La reconnaissance de la Guinée par la Grande-Bretagne, l'invitation de Diallo Telli et d'Ahmed Sekou Touré à Londres en 1959 sont perçues comme des affronts, même si l'objectif des Britanniques est d'encourager la reprise des relations franco-guinéennes et de maintenir la Guinée dans la zone franc<sup>14</sup>. Les projets d'union entre la Guinée et le Ghana, qui mentionnent une possible insertion dans le Commonwealth, renforcent encore cette méfiance, malgré les démarches officielles et informelles de la diplomatie britannique qui, de fait, ne souhaite pas, et ne soutient pas, une telle expansion du Commonwealth<sup>15</sup>. Pour Léon Pignon, ancien directeur des Affaires politiques du ministère de la France d'Outre-mer et sollicité par Charles Bonfils, conseiller technique au secrétariat général de la Communauté, pour produire une note sur les relations franco-britanniques en Afrique, la France ne saurait être trop prudente face aux dangers d'un « Commonwealth britannique [...] prêt à toutes les alliances<sup>16</sup> » et d'une Grande-Bretagne qui navigue entre perfidie et défaitisme. La réunification possible du Cameroun est identifiée comme une affaire qui demande la plus grande vigilance pour deux raisons. Tout d'abord, le Cameroun méridional sert de base arrière aux forces de l'UPC. On trouve là une concentration sur

13 Mélanie Torrent, *Franco-British Relations and Cameroon at the End of Empire*, London, I. B. Tauris, 2012, p. 31-34. Sur l'histoire de la coopération franco-britannique en Afrique, voir également John Kent, *The Internationalization of Colonialism: Britain, France and Black Africa, 1939-1956*, Oxford, Oxford University Press, 1992.

14 Mélanie Torrent, « Whitehall, the French Community and the Year of Africa: negotiating post-independence diplomacy in West Africa », dans Tony Chafer et Alex Keese (dir.), *Francoophone Africa at Fifty*, Manchester, Manchester University Press, 2013, p. 155-170.

15 Mélanie Torrent, « A 'New' Commonwealth for Britain? Negotiating Ghana's Pan-African and Asian Connections at the End of Empire (1951-1958) », *International History Review*, 38/3, 2016, p. 573-613.

16 AN, AG/5(F)/2207, Léon Pignon, « Note au sujet des relations franco-britanniques en Afrique », août 1959.



les affaires militaires qui se poursuit après l'indépendance. Bonfils « partage entièrement », note-t-il pour Debré et Foccart, « les points de vue exprimés<sup>17</sup> ». Les quelques lettres envoyées au Secrétariat par des membres ou sympathisants du *One Kamerun Party*, allié de l'UPC au Cameroun méridional, restent sans réponse<sup>18</sup>. Les notes transmises à de Gaulle font régulièrement le point sur la situation de l'UPC au Cameroun méridional (qui devient le Cameroun occidental à la réunification<sup>19</sup>) et sur les difficultés d'une vraie coopération avec les militaires britanniques, dont le nombre dans l'armée nigériane après 1960 retient également l'attention du président français<sup>20</sup>. Deuxièmement, le poids du Nigeria voisin inquiète, d'autant que la préférence de Londres pour une union des Cameroun britanniques au Nigeria est connue, à l'heure où l'avenir du Cameroun méridional se joue à l'ONU<sup>21</sup>. Les rapports de l'état-major général de la Défense nationale reçus par Foccart soulignent « une politique d'agrandissement territorial aux dépens du domaine français<sup>22</sup> » tandis que la note de Pignon estime (à tort) la Grande-Bretagne fort inquiète de l'avènement d'une Communauté française qui dépasserait le projet Commonwealth<sup>23</sup>. Entre la résolution 1352 (XIV) de l'ONU (16 octobre 1959) sur l'avenir des Cameroun britanniques et les plébiscites de février 1961, la coopération franco-camerounaise en matière de défense et de sécurité intérieure est ainsi étroitement tissée et concrétisée par les accords de novembre 1960.

Si un dialogue avec les Britanniques est important, c'est donc avant tout pour mieux « déceler les intentions de la Grande-Bretagne<sup>24</sup> » – du *Commonwealth Relations Office* et du *Foreign Office*, qui préoccupent Pignon, et du *Colonial Office*, qui inquiète l'état-major. Foccart choisit les agents du secrétariat général qui participeront aux conversations franco-britanniques de 1960 et 1961 et distribue la préparation de documents clés sur les questions institutionnelles et stratégiques<sup>25</sup>. Au-delà d'un échange utile d'informations et

17 AN, AG/5(F)/2207, « Note au sujet des relations franco-britanniques en Afrique », août 1959.

18 AN, AG/5(F)/623, N'Sene Joseph Nkonchou à Jacques Foccart, 28 juin 1958.

19 AN, AG/5(F)/1460, Synthèse du 18 décembre 1962 ; AG 5(F)/1461, Synthèse du 28 mai 1963.

20 AN, AG/5(F)/ 2/2/12, Lettre de Charles de Gaulle, 5 mars 1963.

21 Sur les débats à l'ONU, voir Victor Pungong, *The United Nations in the Political Evolution of Cameroon (from trusteeship to reunification, 1946-1961)*, thèse sous la dir. de D. Nicol, université de Cambridge, 1995.

22 AN, AG/5(F)/626, Note de l'état-major, 17 mars 1959.

23 Mélanie Torrent, « Whitehall, the French Community and the Year of Africa », art. cit., p. 158-159.

24 AN, AG/5(F)/2207, Léon Pignon, « Note au sujet des relations franco-britanniques en Afrique », août 1959.

25 AN, AG/5(F)/2207, Notes de Jacques Foccart, 27 mai 1960 ; 6 décembre 1960 ; lettre du 23 mai 1961. Les notes préparatoires pour les entretiens de mai 1960 incluaient ainsi l'évolution de la Communauté, le panafricanisme et la politique du Ghana, tandis que le dossier comporte également une note de D. Colombani à J. Foccart (11 mai 1960) sur la frontière nigéro-libyenne.



de notes<sup>26</sup>, il s'agit aussi de mieux identifier les lignes de faille entre décideurs en métropole et exécuteurs dans les territoires, les activités des ambassadeurs britanniques en Afrique francophone à partir de 1960, de même que celles des experts et fonctionnaires restés dans les territoires britanniques après les indépendances à la demande des nouveaux gouvernements. Tous mobilisent ainsi l'attention des représentants français et des agents du secrétariat général<sup>27</sup>.

Mais le secrétariat général, destinataire d'échanges très divers sur les questions africaines, affine l'analyse des politiques britanniques en Afrique, dans leurs fluctuations et complexités. C'est le cas avec la question du Ghana, qui inquiète la France sur de multiples fronts : soutien à l'UPC et au FLN algérien, campagne pour le « non » à la Communauté et appui à la Guinée, soutien au mouvement Ewé au Togo, contentieux judiciaires avec la Côte d'Ivoire<sup>28</sup>. Mais les rapports de Louis de Guiringaud, ambassadeur de France à Accra, soulignent très rapidement que le Ghana est en réalité modéré, partagé sur l'aide à apporter à l'UPC et au FLN, jaloux de son indépendance et méfiant vis-à-vis du bloc communiste, et que les politiques africaines de la Grande-Bretagne ne sont pas épargnées<sup>29</sup>. Tous ces points sont notés, littéralement surlignés, par le secrétariat général. Son rapport à la Grande-Bretagne reste ambigu, comme le démontre la lecture de la rupture par le Nigeria des relations diplomatiques avec la France en janvier 1961, suite à la troisième explosion atomique de Reggane et quelques semaines avant la tenue des plébiscites sur l'avenir des Cameroun britanniques. Cette rupture, Rostain n'exclut pas (à tort) qu'elle soit tout bonnement le résultat de pressions britanniques<sup>30</sup>.

150

26 Guy Devernois est d'abord en charge de la liaison du secrétariat avec le *Colonial Office*, dans le fil de ses fonctions au ministère de la France d'Outre-mer à partir de 1957, puis Claude Rostain est le principal interlocuteur. AG/5(F)/2257, coupures du *Colonial Office Information Department* ; AG/5(F)/2208, Sir William McLean, *Colonial Office Information Department*, à Claude Rostain, 2 mars 1964.

27 AN, AG/5(F)/2208, Note à l'attention de Jacques Foccart sur l'intérêt du Parlement britannique pour l'Afrique francophone, 15 février 1962, et chargé d'affaires de France au Mali, 9 juin 1964 ; AG/5(F)/1460, Synthèse du compte rendu de l'ambassadeur à Yaoundé, 17 septembre 1962.

28 AN, AG/5(F)/2509, Notes du SDECE sur l'Algérie et la conférence d'Accra, 20 et 21 novembre 1958 ; AG/5(F)/624, SDECE, « Les activités, hors du Cameroun, de l'Union des Populations du Cameroun », 22 juillet 1959 ; AG/5(F)/2207, Notes sur certaines activités du Ghana, 28 juillet 1959 ; AG/5(F)/2213, Note de Joseph Desmarescaux pour le président de la Communauté sur le FLN à Accra, 12 août 1960 ; note pour Jacques Foccart sur l'UPC, 16 novembre 1961. Voir aussi les passages surlignés dans AG/5(F)/1921, Lettre de Jean-Pierre Bénard (Yaoundé) au secrétaire d'État aux affaires étrangères, 23 janvier 1962. Sur la question de l'UPC au Ghana, voir Meredith Terretta, « Cameroonian nationalists go global: from forest *maquis* to a pan-african Accra », *The Journal of African History*, 51/2, 2010, p. 189-212.

29 AN, AG/5(F)/2509, Louis de Guiringaud au ministère des Affaires étrangères, 18 août et 18 septembre 1958, 1<sup>er</sup> janvier 1959 ; AG/5(F)/2213, Louis de Guiringaud au ministère des Affaires étrangères, 6 septembre 1960 ; note de J. Thibau, 3 décembre 1960.

30 AN, AG/5(F)/230, Note à l'attention du président de la Communauté, 16 mars 1961.

Soutenu fermement dans la consolidation de son pouvoir politique par Debré, Ahmadou Ahidjo bénéficie également de l'appui de Foccart dont il sait qu'il peut compter sur « l'amitié agissante<sup>31</sup> ». Dans les négociations pour la réunification<sup>32</sup>, trois objectifs sont essentiels aux yeux du président camerounais : les pouvoirs britanniques doivent être transmis directement au Cameroun déjà souverain, et non au Cameroun méridional même pour une période éphémère ; le Cameroun réunifié doit adopter une constitution fédérale forte, centrée sur le pouvoir exécutif ; et les accords franco-camerounais doivent être étendus à l'ensemble du Cameroun réunifié. Incertain sur le dernier point, le Premier ministre du Cameroun méridional, John Ngu Foncha, s'oppose à Ahidjo sur les deux premiers objectifs : il préfère une fédération souple, fondée sur les pouvoirs du Premier ministre, sur le modèle nigérian ; et, gardant l'espoir d'une indépendance séparée, il souhaite un premier transfert de souveraineté à son gouvernement à Buea. Pour le secrétariat général au lendemain du référendum, la réunification présente deux conséquences positives : « Le renforcement de l'autorité internationale du Gouvernement de Yaoundé [et] la suppression des bases en pays étrangers de l'Union des populations camerounaises<sup>33</sup> ». Fort de ces mêmes convictions, Ahidjo, entre mai et août 1961, parvient à ses fins.

Les archives du secrétariat général sont silencieuses sur les « conseillers et experts » français, qui appuient Ahidjo lors des négociations et que les Britanniques remarquent<sup>34</sup>. Ce qu'elles confirment, c'est le rôle clé joué par Ahidjo lui-même, par la « persévérance », l'« adresse » et la « finesse »<sup>35</sup> que l'ambassadeur de France à Yaoundé, Jean-Pierre Bénard, lui reconnaît. Mais si la France soutient, plutôt qu'elle ne guide, les politiques du président camerounais, ce soutien est particulièrement actif. Il l'est d'autant plus que le printemps 1961 est marqué par un durcissement des relations du Cameroun avec le Nigeria et la Grande-Bretagne, accusés d'avoir manipulé les résultats du référendum au Cameroun septentrional, qui intègre le Nigeria le 1<sup>er</sup> juin<sup>36</sup>. C'est en juin 1961, précisément, que Paris intervient auprès du *Foreign Office* pour soutenir les objectifs d'Ahidjo dans les négociations. La

31 AN, AG/5(F)/625, Ahmadou Ahidjo à Jacques Foccart, 9 avril 1960.

32 Quatre grandes conférences ont lieu en 1961 : Buea (16-17 mai), Bamenda (26-28 juin), Fouban (17-21 juillet) et Yaoundé (10-14 août).

33 AN, AG/5(F)/1917, Note de Claude Rostain à l'attention du président de la Communauté, « Référendum au Cameroun sous tutelle britannique », 14 février 1961.

34 Mélanie Torrent, *Franco-British Relations and Cameroon at the End of the Empire*, op. cit., p. 62.

35 AN, AG/5(F)/1918, Jean-Pierre Bénard au ministère des Affaires étrangères, 28 novembre 1962.

36 Mélanie Torrent, *Franco-British Relations and Cameroon at the End of the Empire*, op. cit., p. 66-67.

France n'interrompt ces démarches qu'après la conférence de Foumban, sur demande d'un président camerounais satisfait de ses succès<sup>37</sup> et qui cherche alors à normaliser les relations avec Londres à la veille de la réunification<sup>38</sup>. Au cours des mêmes semaines, Foccart soutient Ahidjo auprès du général de Gaulle, irrité de la position camerounaise dans la crise de Bizerte, mais qui confirme personnellement l'extension des accords de coopération au Cameroun réunifié le 21 octobre 1961<sup>39</sup>.



2. Ahmadou Ahidjo, Palais de l'Élysée, 4 juillet 1968 (AN, AG/SPH/59/2035)

37 AN, AG/5(F)/1917, Message du ministère des Affaires étrangères à l'ambassade de France à Londres, 20 juin 1961 ; note à l'attention du président de la République, 27 juillet 1961. Cette collaboration franco-camerounaise face aux Britanniques est également dans la lignée de la diplomatie adoptée par la France à Londres et à l'ONU, en accord avec Ahmadou Ahidjo, pour obtenir une meilleure coopération des Britanniques dans la lutte contre l'UPC et dans la gestion de l'avenir des territoires camerounais sous tutelle (AG/5(F)/624, « Opinion du chef du Gouvernement camerounais sur les rapports avec les Britanniques », 26 août 1959).

38 AN, AG/5(F)/1460, Compte rendu de l'ambassadeur à Yaoundé (24 août 1961) et synthèse par le secrétariat général (25 août 1961).

39 AN, AG/5(F)/628, Charles de Gaulle à Ahmadou Ahidjo, 26 octobre 1961.

Mais si le rôle de la France et du secrétariat général dans l'ascendant pris par Ahidjo au cours de l'été 1961 est indiscutable, deux nuances doivent être apportées. Tout d'abord, la Grande-Bretagne elle-même est persuadée de la supériorité politique d'Ahidjo vis-à-vis de Foncha et des élites politiques du Cameroun méridional, divisées. Si Londres ne soutient jamais une indépendance séparée pour un Cameroun méridional qu'elle n'estime pas viable, elle s'irrite des fluctuations de Foncha entre réunification, indépendance et un entre-deux indéfinissable. Deuxièmement, le secrétariat général adopte la prudence dans la contestation par Ahidjo des résultats au Cameroun septentrional. Alors que Debré souhaite l'aide d'experts français dans la formulation et la préparation du dossier camerounais auprès de la Cour Internationale de Justice, et demande l'appui des gouvernements de la Communauté<sup>40</sup>, Foccart félicite avant tout Ahidjo pour les résultats obtenus au Cameroun méridional et ne laisse pas entendre qu'il y ait eu de manipulations quelconques<sup>41</sup>. La note du secrétariat général à l'intention du général de Gaulle le 16 février 1961 estime que la contestation est nourrie par des « considérations intérieures » et sur l'illusion passée d'« un impossible succès dans le Nord »<sup>42</sup>. Le secrétariat général, de fait, semble approuver les démarches du Quai d'Orsay pour la préservation de bonnes relations diplomatiques entre le Cameroun et la Grande-Bretagne, tout en souhaitant une levée de tutelle aussi rapide et efficace que possible pour maintenir la stabilité<sup>43</sup>. De même, le rôle joué par Manfred Epo, envoyé d'Ahidjo au Cameroun occidental à l'automne 1961 pour concrétiser le pouvoir de Yaoundé *et* s'assurer la coopération des experts britanniques toujours présents est pour le secrétariat général la marque de l'habileté politique du président, tout comme ses déplacements en zone anglophone en 1962<sup>44</sup>. Les services du Secrétariat prêtent alors une attention constante et minutieuse aux élections au Cameroun occidental, à la *Cameroon People's Democratic Convention* d'Emmanuel Endeley précédemment acquise à l'intégration au Nigeria et à l'assise du *Kamerun National Democratic Party* de Foncha<sup>45</sup>, devenu vice-

40 AN, AG/5(F)/1917, Lettre de Michel Debré aux représentants de la France dans la Communauté, 14 mars 1961, et à Jean-Pierre Bénard, 20 mai 1961.

41 AN, AG/5(F)/1917, Jacques Foccart à Ahmadou Ahidjo, 20 février 1961.

42 AN, AG/5(F)/1917, « Référendum au Cameroun sous tutelle britannique », 16 février 1961 ; et note manuscrite « Le Cameroun nord me paraît avoir opté ! » sur la copie du télégramme en provenance de Yaoundé, 14 février 1961.

43 AN, AG/5(F)/1917, Ministère des Affaires étrangères à Jean-Pierre Bénard et Michel Debré, 18 février 1961 ; note manuscrite sur télégramme de Jean-Pierre Bénard au ministère des Affaires étrangères, 3 mars 1961 ; note de Claude Rostain, 29 mai 1961.

44 AN, AG/5(F)/1918, François de Quirielle au ministère des Affaires étrangères, 9 juin 1962.

45 AN, AG/5(F)/1917, « Relations entre le gouvernement fédéral et le Cameroun occidental », 7 décembre 1961 ; AG/5(F)/1920, Note de Maurice Ligot pour Claude Rostain, 15 janvier 1962 ; « Première session de l'Assemblée législative du Cameroun occidental », 15 janvier 1962.

président de la Fédération et dont les déplacements, intérieurs et extérieurs, sont notés avec précision<sup>46</sup>.

154 Si les relations de Foncha avec l'étranger sont si importantes pour le secrétariat général, c'est que la constitution camerounaise accorde au pouvoir fédéral, et au président en particulier, la direction de la politique étrangère. Les premières années de la Fédération voient ainsi les services de Foccart soutenir Ahidjo dans l'exclusivité de la représentation internationale du Cameroun et s'assurer de la bonne volonté des ministres et hauts fonctionnaires originaires du Cameroun occidental impliqués dans les relations extérieures<sup>47</sup>. Lors de la visite d'Ahidjo à Paris en mars 1962, le secrétariat général s'attache à converser autant que possible avec les « Anglophones » présents et note l'insistance de Foncha à ce que des personnalités du Cameroun occidental accompagnent Jean-Faustin Bétayéné, ministre des Affaires étrangères, lors de sa visite à Londres en juin 1962<sup>48</sup>. Lors de la visite privée de Foncha en France en mai 1964, Ahidjo souhaite que Paris puisse « lui ménager certains contacts » et l'organisation de son séjour à Paris (de part et d'autre d'un pèlerinage à Lourdes) reçoit la plus grande attention. L'essentiel, cependant, est que Foncha, malgré ses demandes, n'est pas reçu par de Gaulle. S'il est vrai que ce dernier se remet à peine d'une opération à Cochin, les échanges font nettement ressortir que là n'est pas la seule raison et il semble probable qu'il s'agisse là d'une manière de marquer la différence entre Ahidjo et Foncha. En juillet, la visite à Londres de Solomon Tandeng Muna, originaire du Cameroun occidental et ministre des Transports, Mines et Postes et Télécommunications, est à peine notée<sup>49</sup>. La crainte que de fortes relations entre Cameroun occidental et Grande-Bretagne puissent exister, et nuire à la coopération franco-camerounaise, semble avoir disparu.

#### LA RÉUNIFICATION CAMEROUNAISE ET LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES FRANÇAIS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Pour le secrétariat général comme pour l'ensemble des acteurs français, la réunification camerounaise mérite d'être suivie de près pour des raisons monétaires et commerciales, la stabilité économique du Cameroun étant une condition de la victoire contre l'UPC et du maintien du Cameroun hors de la sphère d'influence communiste. Trois questions dominent les discussions : l'intégration de l'ensemble du Cameroun à la zone franc ; l'augmentation de

<sup>46</sup> AN, AG/5(F)/1460, Synthèses des 23 novembre 1961, 28 février et 28 août 1962.

<sup>47</sup> AN, AG/5(F)/1460, Synthèse du 2 octobre 1962.

<sup>48</sup> AN, AG/5(F)/1919, Note du 12 mars 1962 ; « Voyage à Londres du ministre des Affaires étrangères du Cameroun », 19 juin 1962.

<sup>49</sup> AN, AG/5(F)/1462, Synthèses des 25 juillet et 1<sup>er</sup> août 1964.

l'aide financière au gouvernement de Yaoundé, le sous-développement au Cameroun britannique menaçant de déséquilibrer un budget déjà grevé par la guerre contre l'UPC ; et l'écoulement des bananes de l'ex-mandat britannique, qui bénéficiait de la préférence impériale.

Effective à compter d'avril 1962, l'intégration de tout le Cameroun à la zone franc ne fait pas resurgir les craintes ressenties en Guinée et seule « une grosse commande de billets de banque bilingues » inquiète, temporairement, les services de Foccart en 1964<sup>50</sup>. Sur le deuxième point, le secrétariat général soutient les positions très claires de Debré en faveur d'une augmentation de l'aide, notamment militaire, au régime Ahidjo<sup>51</sup> tandis que la mission militaire française souligne la nécessité de renforcer les zones frontalières de Bamenda et Kumba et planifie le maintien de l'ordre en zone britannique post-réunification<sup>52</sup>. Alors que la Grande-Bretagne rejette l'extension du *Colonial Development and Welfare Act* aux pays membres du Commonwealth, c'est la faiblesse de l'aide au développement britannique, plus qu'une quelconque rivalité territoriale, qui complique la mise en œuvre des objectifs français au Cameroun<sup>53</sup>. Les nouvelles qui proviennent au secrétariat général depuis le Sénégal et la Gambie britannique, dont le projet d'union finalement abandonné est débattu à cette même période, confirment le retrait britannique des territoires où leurs intérêts économiques sont faibles et leurs intérêts stratégiques suffisamment garantis par une présence française régionale palpable<sup>54</sup>. C'est le pragmatisme et le désengagement économique britanniques qui sont soulignés<sup>55</sup>. La rivalité des aides apportées se limite à des conflits techniques, liés par exemple à l'incompatibilité avec les équipements français du matériel britannique – et la disparité des volumes d'aide concernés rend ces occurrences rares<sup>56</sup>. Mais cela signifie aussi qu'un soutien financier français plus important est nécessaire. De retour du Cameroun début 1963, Foccart négocie pour que le ministère de la Coopération octroie une subvention exceptionnelle pour régler les dépenses

50 AN, AG/5(F)/1912, Note à l'attention de Jacques Foccart, 15 octobre 1964.

51 AN, AG/5(F)/1917, « Situation du Cameroun après le référendum », s.d. ; Note de Claude Rostain, 29 mai 1961.

52 AN, AG/5(F)/1917, Général de Brigade Briand, Mémoire propre à servir à l'étude des mesures nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre au Cameroun ex-britannique après le 1<sup>er</sup> octobre 1961, 19 mai 1961.

53 Voir par exemple les « projets britanniques d'aide au Cameroun méridional » dans AN, AG/5(F)/1921, « Aide étrangère à la République du Cameroun, situation au 15 juin 1961 » ; Mélanie Torrent, *Franco-British Relations and Cameroon at the End of the Empire*, op. cit., p. 113, 275-276.

54 AN, AG/5(F)/2989, Rapport condensé sur les relations économiques du Sénégal et de la Gambie (L. Ruffel), 22 mars 1960, et note pour le président, 24 mars 1960 ; AG/5(F)/1734, Note pour le conseiller technique, 24 octobre 1961.

55 AN, AG/5(F)/1460, Synthèse du 6 juin 1962.

56 AN, AG/5(F)/1923, Lettre du ministère de la Coopération, 15 juin 1965.



d'équipement du Cameroun occidental<sup>57</sup> et intervient à nouveau auprès de Raymond Triboulet, alors ministre délégué à la Coopération, pour que les demandes d'Ahidjo soient reconsidérées favorablement, assurant à Bénard à Yaoundé : « Il ne faut absolument pas que le Président Ahidjo puisse douter du soutien de la France dans la politique qu'il poursuit à l'heure actuelle<sup>58</sup>. »

Pour le secrétariat général, c'est la question de l'écoulement des bananes en provenance du Cameroun méridional qui est au cœur des préoccupations d'Ahidjo, même si le président camerounais ne l'évoque pas explicitement dans sa correspondance avec Paris sur la production caféière et bananière du Cameroun à l'été 1961<sup>59</sup>. C'est suite aux notes des services de Foccart que de Gaulle saisit Debré de la question en septembre 1961<sup>60</sup>. La concurrence entre producteurs des (ex-)empires français et britannique est d'autant plus délicate politiquement que la question des bananes camerounaises coïncide avec les négociations pour l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE<sup>61</sup> et avec la finalisation de l'indépendance des plus grandes îles des Antilles britanniques, la Jamaïque et Trinité-et-Tobago. Pour Foccart, la question doit idéalement se régler à travers des contacts entre le secteur privé et les gouvernements africains, comme il l'indique aux entrepreneurs qu'il rencontre à Yaoundé début 1963<sup>62</sup>. Prolongée à deux reprises par Londres, sujet de hautes tensions entre Foncha et les Britanniques, et entre les Britanniques et les pays producteurs du Commonwealth<sup>63</sup>, la préférence impériale pour le Cameroun occidental est finalement abolie à l'automne 1963. Suite au *veto* de Charles de Gaulle contre la candidature britannique à la CEE en janvier et à la signature en juillet de la convention de Yaoundé sur l'association des territoires africains et malgaches à la CEE, l'inscription du Cameroun dans les cercles financiers et commerciaux de la France, et hors de l'aire britannique, est clairement signifiée. Simultanément, l'intérêt porté au Nigeria (dont la démographie et l'économie attirent) démontre la confiance française et l'influence d'une diplomatie économique informelle. Avant le rétablissement des relations diplomatiques en 1965, la mission de

57 AN, AG/5(F)/1921, Jacques Foccart à Jean-Pierre Bénard, 23 février 1963.

58 AN, AG/5(F)/1922, Jacques Foccart à Jean-Pierre Bénard, 20 janvier 1964.

59 AN, AG/5(F)/628, Lettre d'Ahmadou Ahidjo, 31 août 1961, et note à l'attention du président de la Communauté, 5 septembre 1961.

60 AN, AG/5(F)/1917, Charles de Gaulle à Ahmadou Ahidjo, et de Gaulle à Debré, 11 septembre 1961.

61 Dans le prolongement des inquiétudes exprimées dès 1958 par le haut-commissaire du Cameroun Xavier Torre, le secrétariat général prend note, à l'été 1962, de l'opposition de plusieurs milieux britanniques au type d'association entre marché commun européen et territoires africains. AN, AG/5(F)/2509, Note de Xavier Torre au ministre de la France d'Outre-mer, 18 juillet 1958 ; AG/5(F)/2208, Lettre du chargé d'affaires à Londres au ministère des Affaires étrangères, 17 août 1962.

62 AN, AG/5(F)/1921, Jacques Foccart à Jean-Pierre Bénard, 23 février 1963.

63 AN, AG/5(F)/1461, Synthèse du 19 février 1963 ; AN, AG/5(F)/1461, Synthèse du 8 mai 1963.



Roland Pré, alors président du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et du Centre de documentation et de diffusion des industries, des mines et de l'énergie outre-mer (CEDDIDOM), identifie le Nigeria du Nord comme un terrain d'autant plus fertile aux investissements français que les activités britanniques se concentrent sur le Sud du pays<sup>64</sup>.

#### EXPANSIONNISME FRANÇAIS AU CAMEROUN ET STRUCTURATION FRANCOPHONE EN AFRIQUE

La consolidation *et* l'expansion de la sphère d'influence française sur le continent sont dûment notées par les représentants britanniques en Afrique subsaharienne réunis à Londres en 1963. Au Cameroun, ceci se marque par une action culturelle forte dans la zone « anglophone », pilotée par le consulat français de Buea et soutenue par les ministères de l'Éducation nationale et de la Coopération, un centre d'enseignement du français ouvrant dès novembre 1961. Les représentants français soulignent les tensions entre les deux États fédérés, alimentées par une unification des pratiques de la vie quotidienne (conduite à droite, système métrique, calendrier scolaire...). Les synthèses du secrétariat général leur accordent une importance particulière, notant par exemple « les réticences des Camerounais occidentaux à l'égard de la Fédération<sup>65</sup> ». L'uniformisation n'est ni une surprise ni un problème pour le secrétariat général. Une note rédigée lors de la réunification résumait *a posteriori* les buts à atteindre lors des négociations : « préserver le particularisme du *Southern Cameroons* tout en préparant en fait son intégration sur un plan plus général à la Communauté camerounaise majoritaire<sup>66</sup> ». De son côté, Claude Rostain note en juillet 1962 que la « doctrine » d'Ahidjo « tendrait à la disparition de la Fédération au profit d'un État unitaire<sup>67</sup> ».

Le « caractère essentiellement politique<sup>68</sup> » de la mission confiée au consul Yves Robin se retrouve en particulier dans l'interprétation que font les services français de la politique officielle de bilinguisme. Comme le soulignait une note du secrétariat général, la question « bilinguisme ou unification de fait<sup>69</sup> » restait entière en octobre 1961. À la veille de la visite d'Ahidjo en juin 1965, la note du secrétariat général pour de Gaulle insiste sur le fait que l'Université

64 AN, AG/5(F)/2230, Note sur la mission dirigée par Roland Pré, 5 avril 1963.

65 AN, AG/5(F)/153, Note à l'attention du président de la République, 3 novembre 1961 ; AG/5(F)/1920, Synthèse du rapport du 8-15 octobre 1962.

66 AN, AG/5(F)/629, Note sur la République fédérale du Cameroun, octobre 1961.

67 AN, AG/5(F)/1918, Note de Claude Rostain, 13 juillet 1962.

68 Centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN), Londres (ambassade), 378PO/1/1453, Jean-Pierre Bénard à Yves Robin, 8 janvier 1962.

69 AN, AG/5(F)/629, Note sur la République fédérale du Cameroun, octobre 1961.

fédérale de Yaoundé, alors en construction, ne doit pas accorder « une place excessive à l'enseignement de l'anglais » et que la France, qui finance très largement le projet, doit avoir une influence directe sur les orientations pédagogiques<sup>70</sup>. Le même point est souligné à la veille de la visite d'Ahidjo en septembre 1965 : « les Camerounais accordent une importance excessive à la langue anglaise dans la Fédération [alors qu'à] peine 15 000 habitants comprennent l'anglais approximativement<sup>71</sup> ». C'est l'enseignement de l'anglais par des enseignants français que Paris entend promouvoir, en augmentant le nombre de fonctionnaires de l'Éducation nationale envoyés dans l'ensemble du Cameroun<sup>72</sup>, tandis que des cours de français à Paris même sont prévus pour les Camerounais anglophones destinés à atteindre les plus hauts échelons de l'administration<sup>73</sup>.

158

Cette politique, toutefois, ne s'explique que marginalement par une quelconque rivalité franco-britannique. Même si les cadres supérieurs et experts britanniques continuent de susciter une méfiance certaine<sup>74</sup>, le gouvernement britannique ne semble avoir « ni l'intention ni les moyens de faire un effort culturel » au Cameroun occidental<sup>75</sup>. Ces impressions sont confirmées par la dynamique des relations culturelles entre le Sénégal, la Grande-Bretagne et la Gambie entre 1960 et 1965. D'une certaine manière, l'ambassade britannique à Dakar semblerait avoir plus de liberté qu'au Cameroun pour mettre en place une politique culturelle, mais les financements restent très relatifs et Léopold Senghor fait par ailleurs preuve d'une diplomatie magistrale dans sa gestion des relations entre Paris et Londres sur les échanges anglophones/francophones en Afrique<sup>76</sup>. Il est notable que les voyages de Senghor et Mamadou Dia à Londres et le voyage de la reine au Sénégal ne font pas l'objet de notes particulières<sup>77</sup>, tout comme les visites à Londres de Jean-

70 AN, AG/5(F)/628, Note pour Charles de Gaulle, 28 juin 1965. Il serait alors peu étonnant que les « lenteurs » dans la construction du lycée soient « voulues et dues à l'obstruction des autorités du Cameroun occidental » (AG/5(F)/1912, Note à l'attention de Foccart, 15 octobre 1964).

71 AN, AG/5(F)/1912, Note de Pierre Decheix, 13 septembre 1965.

72 AN, AG/5(F)/628, Note pour Charles de Gaulle, 13 septembre 1965.

73 Archives nationales du Cameroun (Buea), Augustine Jua au ministre des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juillet 1966.

74 AN, AG/5(F)/1918, Lettre de Yves Robin, 30 juin 1962.

75 AN, AG/5(F)/1920, Télégramme au ministère de la Coopération, 20 octobre 1961 ; voir aussi AG/5(F)/2231, Direction des Affaires africaines et malgaches, « Politique britannique vis-à-vis des pays de l'OCAM », 24 mars 1965.

76 Archives nationales du Sénégal (ANS), VP 00131, correspondance sur l'enseignement du français en Gambie, 22 avril et 1<sup>er</sup> et 2 juillet 1959, et VP 00308, A. Debuissy, « Une expérience sénégalaise : deux ans d'enseignement de l'anglais dans les classes primaires », Dakar, 7 mars 1963. AN, AG/5(F)/1734, Note pour le conseiller technique, 24 octobre 1961.

77 AN, AG/5(F)/1734, Note de Charles Bonfils, 8 mars 1961 ; note de Claude Rostain, 27 octobre 1961 ; note de l'ambassade de France à Londres, 2 novembre 1961.

Faustin Bétayéné en 1962 et Ahidjo en 1963 ne sont pas perçues comme des moments clés<sup>78</sup>. C'est bien plutôt la visite d'Ahidjo en République fédérale allemande qui retient l'attention<sup>79</sup>, et surtout son séjour aux États-Unis, pour qui de Gaulle manifeste une franche hostilité<sup>80</sup>.

Si la mission française au Cameroun occidental répond aux objectifs poursuivis par Ahidjo, la question des liens institutionnels au sein de l'ensemble franco-africain est plus délicate. Les projets senghoriens de communauté francophone organique sont pour Ahidjo totalement incompatibles avec l'identité nationale et internationale du Cameroun réunifié, comme il le réitère à maintes reprises, en privé et en public<sup>81</sup>. Mais ceci n'exclut pas, pour Ahidjo, une coopération technique pragmatique ou la constitution d'organisations africaines multilatérales francophones. Le Cameroun accueille ainsi la conférence des ministres de l'Éducation de 1965<sup>82</sup>, et participe à la création de l'Organisation de coopération africaine et malgache (OCAM) la même année. Mais ces positions, en réalité, ne sont pas si éloignées de celles du Secrétariat, qui note l'importance d'éviter tout « cadre institutionnel » strict dans les relations franco-africaines<sup>83</sup> tout en notant l'importance de préserver des frontières entre les différentes Afriques. Les ambitions de Senghor pour lier Afrique anglophone et Afrique francophone sont dûment notées<sup>84</sup>, mais ne reçoivent pas d'appui concret. Le secrétariat général note la lenteur de l'expansion diplomatique de l'Afrique francophone en Afrique de l'Est, et de Gaulle lui-même estime que la distinction entre « pays britannisés » et « pays francisés » demeure opératoire dans la conception de la diplomatie française sur le continent<sup>85</sup>. C'est dans cette distinction que les sphères d'influence britannique et française se prolongent. La réunification du Cameroun, inscrit prioritairement dans la deuxième catégorie, teste donc les relations franco-britanniques mais ne remet pas réellement en cause le partage diplomatique et demeure donc un outil limité pour projeter la spécificité et l'influence camerounaises sur la scène internationale. Sollicité

78 AN, AG/5(F)/1912, Note de Claude Rostain, 9 mai 1963 ; AN, 5 AG F/1921.

79 AN, AG/5(F)/1460, Synthèse du 11 décembre 1962.

80 AN, AG/5(F)/2/5/7-8, AG/5(F)/2/6/23 et 5 AG F/2/6/125, Notes de Charles de Gaulle, 5 juillet et septembre 1962, mars 1964.

81 AN, AG/5(F)/1918, Allocution radiodiffusée d'Ahmadou Ahidjo, 24 avril 1962 ; AG/5(F)/629, Jean-Pierre Bénard à Jacques Foccart, 18 juillet 1962 ; AG/5(F)/1921, Note pour Jacques Foccart, 5 janvier 1963 ; AG/5(F)/629, Note à Charles de Gaulle, 21 septembre 1966 ; AG/5(F)/1912, Notes à Charles de Gaulle, 21 et 22 septembre 1966. Voir aussi ANS, VP 158, UAM conférence de Bangui, synthèse des délibérations, 25-27 mars 1962.

82 AN, AG/5(F)/628, Ahmadou Ahidjo à Charles de Gaulle, 19 octobre 1965.

83 AN, AG/5(F)/1918, Note n.d., ca mai 1962.

84 AN, AG/5(F)/1734, Note de l'ambassade de France à Dakar, 17 novembre 1960.

85 AN, AG/5(F)/2/6/116, Note de Charles de Gaulle sur « Projet de réunion des représentants de la France dans les pays africains au sud du Sahara », 24 janvier 1964.

par Sigfrid Henry Steinberg, éditeur de *The Statesman's Year-Book* pour présenter un panorama de la Communauté fin décembre 1963, Claude Rostain inclut pleinement le Cameroun parmi les États membres<sup>86</sup>. Il fait état de la réunification, du remplacement de la livre par le franc CFA et cite *Plantation and Village Life in the Cameroons* d'Edwin Ardener parmi les trois ouvrages de référence sur le pays. Rien, toutefois, n'est dit du bilinguisme, des héritages britanniques ou de la position unique du Cameroun vis-à-vis d'une Communauté française à laquelle il n'a pas appartenu.

160

L'avenir de la France au Cameroun réunifié, à la lumière de la correspondance du secrétariat général, est garanti en deux temps, qui tendent conjointement à désamorcer, plutôt qu'à raviver, la rivalité franco-britannique en Afrique. Tout d'abord, les négociations cruciales de l'été 1961 font apparaître deux grands constats. La réunification se fera bien, comme le souhaitent Paris et Yaoundé, sur le modèle de la première République du Cameroun de 1960, malgré les concessions faites à l'établissement d'une fédération bilingue. Par ailleurs, les objectifs atteints par Ahidjo sont moins le résultat de l'influence que Paris essaie d'exercer sur Londres que de la capacité du chef de l'État camerounais à s'imposer auprès des Britanniques comme l'homme fort nécessaire à la stabilité du pays et auprès d'une élite politique du Cameroun méridional minoritaire et divisée. Le soutien de la France dans les négociations, certes, ne doit absolument pas être sous-estimé. Si le caractère factuel de nombreuses notes ne permet pas toujours d'évaluer les conversations menées avec les responsables camerounais, les rapports diplomatiques témoignent de l'activisme français à l'époque. La seconde période clé se situe entre l'officialisation de la réunification le 1<sup>er</sup> octobre 1961 et la fin de la préférence impériale deux ans plus tard, accompagnée de la convention de Yaoundé avec une CEE sans Royaume-Uni<sup>87</sup>. Les préoccupations du Secrétariat sont alors de deux ordres : politique intérieure, et enjeux financiers et commerciaux. La rivalité avec la Grande-Bretagne reste alors marginale parce que le secrétariat général sait que la volonté politique des Britanniques d'un engagement financier en Afrique est minimale *et* que les relations des Britanniques avec l'élite politique du Cameroun occidental sont

<sup>86</sup> AN, AG/5(F)/2208, Sigfrid Henry Steinberg à Claude Rostain, 23 décembre 1963.

<sup>87</sup> Pour le Cameroun occidental, le refus de la Commonwealth Parliamentary Association d'accueillir son parlement parmi ses membres symbolise la fin des espoirs de singularité politique (Mélanie Torrent, *Franco-British Relations and Cameroon at the End of the Empire*, *op. cit.*, p. 115-123). Mais cet événement n'apparaît pas dans la correspondance française des divers fonds à laquelle l'auteur a pu avoir accès.

minces, tendues et fluctuantes<sup>88</sup>. Ces constats sont confirmés par le projet de Sénégalie. S'il montre à la France qu'il n'existe pas d'expansionnisme britannique de principe en Afrique, il sert aussi à la Grande-Bretagne de révélateur sur ses pratiques au Cameroun. Dès mars 1962, l'ambassadeur britannique à Yaoundé, Cecil E. King, prévient son homologue à Dakar, John W. Watson, des dangers à envoyer au Cameroun une mission gambienne qui constaterait alors une harmonisation « à la francophone » qui est, pour King, autant la conséquence d'un désintérêt britannique et d'un manque d'attention prêtée à l'harmonisation des systèmes économiques que le résultat de manipulations françaises<sup>89</sup>.

Il serait toutefois inexact de conclure à la disparition de la rivalité franco-britannique, notamment au Cameroun. D'une part, on assiste à sa mutation dans la place qu'occupe le Cameroun occidental dans les politiques françaises au sein de la Fédération. L'intérêt stratégique et militaire de Foccart pour le Cameroun occidental dans la guerre contre l'UPC se double d'un intérêt culturel, visant à promouvoir la langue, la culture et la vision du monde françaises en zone anglophone – objectif que soutient l'art des réceptions officielles à Paris. Au Cameroun en particulier, ces intérêts expliquent mieux l'attention qui est portée aux États-Unis, dans le contexte international, et à la RFA, dans le contexte européen, plutôt qu'à la Grande-Bretagne. D'autre part, la rivalité franco-britannique reprend vigueur lors du conflit biafrais. Mais la question biafraise oppose aussi Paris à Yaoundé, sans que cela ne justifie un retrait de l'aide à Ahidjo, bien au contraire. Foccart approuve directement le renforcement de l'action française multiforme au Cameroun occidental, où Ahidjo craint les tentations sécessionnistes et le poids d'une communauté Ibo qui traverse la frontière nigéro-camerounaise<sup>90</sup>. Divergents au Nigeria, les objectifs français et britanniques se rejoignent sur l'unité camerounaise, que tous souhaitent. Le conflit entre sphères d'influence est bien présent, mais ne se traduit pas au Cameroun par une quelconque déconstruction de la réunification négociée.

88 Les archives confirment que ceci est vrai du gouvernement mais aussi de l'opposition travailliste. En 1959, le *Fabian Colonial Bureau* peinait à saisir les changements de position de Foncha (*Fabian Colonial Bureau*, 12, Catherine Hoskyns à Sam Endeley, 25 mai et 16 juin 1959). La gauche anticoloniale du parti travailliste, elle, connaît assez peu les territoires camerounais (voir par exemple, *Labour History Archive*, Bob Edwards, « A brief look at the political, economic and social situation in the Cameroons », 1959) ; elle s'intéresse aux activités de l'UPC et à l'OK Party mais semble peu en contact avec les partis camerounais dans leur ensemble (*Movement for Colonial Freedom*, 38).

89 TNA, FO 371/161579, Cecil E. King à John W. Watson, 17 mars 1962.

90 AN, AG/5(F)/1927, Jacques Foccart à Francis Huré, 29 juillet 1967.





## LA FRANCE, L'AFRIQUE ET LA CONNEXION MAROCAINE

*Pierre Vermeren*

À parcourir les cinq cartons des archives Foccart consacrés au Maroc<sup>1</sup>, on découvre que le secrétaire général des Affaires africaines et malgaches était très informé sur le royaume. Soigneusement classées et rangées dans des sous-chemises, ces archives contiennent systématiquement télégrammes diplomatiques, lettres et informations adressées par de fidèles correspondants, coupures de presse française et dépêches d'agence. Ces archives présentent un Jacques Foccart très attentif à la situation marocaine.

Mais si l'on compare cette partie du fonds Foccart avec le fonds de la présidence du général de Gaulle consacré à ce pays<sup>2</sup>, notamment pour la période qui va de 1958 à 1965, on perçoit que c'est le président qui traite directement les affaires marocaines avec le roi, reléguant Foccart au rôle d'observateur. De Gaulle, qui a de l'estime pour le roi Mohammed V, a rencontré à plusieurs reprises le prince héritier Moulay Hassan, devenu Hassan II en mars 1961. Il nourrit en effet un triple dessein avec ce pays : stabiliser le Maghreb dans la perspective de l'indépendance algérienne, puis renouer les liens avec le monde arabe grâce à l'entremise du royaume ami ; faire accepter au roi du Maroc la perte de la Mauritanie, que la France a érigé en État, mais que Rabat considère comme partie intégrante du territoire national, ce qui constitue la principale pomme de discorde avec la France ; et en fin de période, ancrer le Maroc dans le groupe franco-africain pro-occidental, à l'inverse des choix initiaux de Mohammed V, qui est le chef de file du groupe de Casablanca, notamment grâce à l'entremise du président Houphouët-Boigny, ce qui nous ramène à Foccart.

Foccart n'est-il qu'un observateur attentif de la politique élyséenne avec le Maroc, ou intervient-il dans ce champ ?

1 AN, AG/5(F)/2343, 2349-2352.

2 AN, AG/5(1)/770, Dossier Maroc, rapport avec la France (1958-1965).

LA CONJONCTURE HACHÉE DES RELATIONS FRANCO-MAROCAINES  
DURANT LES ANNÉES SOIXANTE

Durant la quinzaine d'années des présidences de Charles de Gaulle et de Georges Pompidou (1958-1974), la conjoncture des relations franco-marocaines est particulièrement hachée, étant marquée par des revirements et changements de cap dont les causes sont à la fois externes et internes. Il n'est guère possible de les passer sous silence si l'on veut rendre intelligible cette communication.

La période 1958-1962 est dominée par l'interminable résolution de la guerre d'Algérie, qui obsède autant Rabat que Paris. Durant cette période, le pilotage du Maroc relève essentiellement de l'armée française, puisqu'elle occupe le pays avec plusieurs dizaines de milliers d'hommes jusqu'en 1961. Elle contribue directement à la création des Forces armées royales (FAR) et à leur équipement, sous la conduite du général Mohamed Oufkir<sup>3</sup> et du prince héritier Moulay Hassan. Elle y observe et surveille l'armée algérienne des frontières, forte de plusieurs milliers d'hommes, qui sert de base arrière aux maquis de l'intérieur (entraînement, équipement, repos, recrutement...); celle-ci stationne principalement à Oujda sous le commandement du colonel Boumediene, et dans plusieurs parties du pays. Avec les FAR, elle réduit les éléments de l'Armée de libération marocaine (ALM) dans le Rif et au Sahara, participant notamment avec Oufkir et Moulay Hassan à la double répression militaire du Rif en 1958 et 1959.

164

En dépit des tensions passées et présentes, et notamment du soutien inconditionnel apporté par le roi du Maroc à la lutte du peuple algérien pour recouvrer son indépendance, l'objectif de Charles de Gaulle est d'agir en concertation avec Mohammed V, qu'il traite avec déférence. Le roi et le président sont au moins d'accord sur un point : « l'Algérie n'existe pas », de Gaulle reprenant à son compte l'expression de poussière d'hommes pour qualifier cette entité qu'il juge infra-nationale. Ce postulat permet à de Gaulle de valider *a posteriori* l'expérience coloniale française en Algérie, tout en essayant de garder aux mains de la France les régions sahariennes<sup>4</sup>, lesquelles sont aussi l'objet des convoitises du roi du Maroc<sup>5</sup> et de ses sujets.

L'indépendance de l'Algérie une fois effective, et passés les drames qu'elle a déclenchés, de l'exode des pieds-noirs de l'été 1962 après le massacre d'Oran, à la guerre des sables maroco-algérienne de novembre 1963, en passant par la tragédie des harkis, la courte période qui court de 1963 à 1965 est un moment aussi méconnu qu'important. De Gaulle a hâte de tourner la page conflictuelle avec le monde arabe et envisage déjà une nouvelle politique pour la France

3 Stephen Smith, *Oufkir, un destin marocain*, Paris, Calmann-Lévy, 1999.

4 C'est la politique saharienne confiée à l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) créée en 1957, et prolongée jusqu'en 1963.

5 Le sultan Sidi Mohammed est devenu le roi Mohammed V en 1957.

dans cette partie du monde. Il compte à cet égard sur le Maroc, dont le jeune roi Hassan II (monté sur le trône le 3 mars 1961) se montre d'emblée très favorable à la France et au bloc occidental, n'était-ce l'épine mauritanienne, qui interdit à ce stade l'excellence des relations avec le royaume. En signe de bonne volonté, de Gaulle a évacué l'armée française du territoire marocain dès le début de 1961, mais il est hors de question pour lui de renoncer à l'existence de la jeune Mauritanie que l'armée française a porté sur les fonds baptismaux depuis Dakar<sup>6</sup>. La France, qui a finalement laissé à Alger deux millions de kilomètres carrés de Sahara, dont Tindouf et l'Ouest saharien – ce qui fut la cause directe de la guerre des sables, le Front de libération nationale (FLN) refusant de négocier tout partage de ce territoire avec le Maroc – a en effet créé au sud du royaume l'État indépendant de Mauritanie, qui irrite le Maroc, lequel refuse de reconnaître ce nouvel État saharo-sahélien.

Malgré les difficultés qu'elle éprouve à inciter le Maroc à reconnaître la Mauritanie, la France – en tant qu'État – ne désespère pas de l'influence marocaine pour réinventer sa propre politique arabe. C'est ce que dévoile sans conteste la lettre que de Gaulle adresse à Hassan II le 8 octobre 1965, avant la déconvenue de l'affaire Ben Barka. Après avoir souhaité des « rapports plus étroits et amicaux » avec la France « pour aider les États arabes à améliorer les conditions dans lesquelles il leur faut vivre », de Gaulle écrit : « Mais il va de soi, Sire, que le Maroc et son souverain gardent une place de choix, non seulement dans les sentiments, mais encore dans la politique de coopération de la France », lui offrant ainsi un rôle pilote et de médiation entre la République et les pays arabes<sup>7</sup>. Le 29 octobre suivant, soit trois semaines exactement, l'enlèvement et l'assassinat de Ben Barka mettent un terme brutal à cette esquisse.

Dès lors, la période 1965-1969, qui correspond aux dernières années de la présidence gaullienne, est saturée d'extrêmes tensions entre les deux pays. Outre qu'il ruine ce projet de coopération multilatérale, l'assassinat de Ben Barka gèle toute relation officielle d'État à État entre la France et le Maroc. Les deux États procèdent au rappel des ambassadeurs, mettent fin aux échanges protocolaires et visites officielles, et le patron de l'armée marocaine et ministre de l'Intérieur, le général Oufkir, si proche des officiers français, est dans l'impossibilité de se rendre en France, où il est condamné par contumace. Seule la coopération se poursuit sous ses diverses formes, mais toujours sous menace de suspension. Foccart continue d'observer la situation marocaine, et est appelé à la rescousse pour, par exemple, ne pas suspendre, voire élargir la coopération policière.

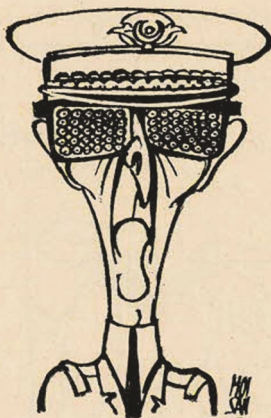
6 Camille Evrard, *De l'armée coloniale à l'armée nationale en Mauritanie. Une histoire militaire sahélo-saharienne, de la conquête à la guerre du Sahara (1934-1978)*, thèse de doctorat d'histoire, Université Panthéon-Sorbonne, 2015.

7 AN, AG/5(1)/770, Dossier Maroc, rapport avec la France (1958-1965).

Dès le 24 novembre 1965, le *Canard Enchaîné* lui posait cette question : « Deux des agents du service n° 7 du S.D.E.C.E. dont vous étiez le chef ne sont-ils pas les grands amis de Lopez et n'ont-ils pas monté toute l'affaire avec lui ? ».

Pas reçu de réponse.

OUFKIR (Général). — Ami et homologue marocain de Frey, autrement dit ministre de l'Intérieur de S.M. Hassan II. Il était l'ennemi personnel de Ben Barka qui le méprisait.



Au temps de la présence française au Maroc, Oufkir travaillait au secrétariat général de la Résidence dans le même service que M. Papon, aujourd'hui préfet de police, et que Dlimi, aujourd'hui chef de la police marocaine et l'un des organisateurs de l'enlèvement.

Oufkir, jusqu'au 2 novembre inclus, avait ses grandes et ses petites entrées à Paris. C'est ainsi que quatre jours après l'enlèvement dont il fut l'instigateur, Oufkir assista à un cocktail à l'hôtel Crillon, et à un dîner à l'ambassade du Maroc à Paris. M. Frey s'était fait représenter par son chef de cabinet J. Aubert, à ce repas où « les plus hautes personnalités de la police française étaient devant ceux

1. Caricature du général Oufkir parue dans « Un État barbouze : la France », *Le Canard enchaîné*, juin 1966 (AN, AG/5(F)/3787)

Vient enfin le quinquennat de Georges Pompidou, de 1969 à 1974. Dès son élection, le nouveau président nomme, en juin, Michel Jobert, très lié au Maroc où il est né, au secrétariat général de l'Élysée, avant qu'il ne devienne ministre des Affaires étrangères en 1973. Une nouvelle phase des relations commence donc, d'autant plus que l'aristocrate Alexandre de Marenches, qui est très lié d'amitié à Hassan II, est nommé par Georges Pompidou à la tête du SDECE dès novembre 1970. Il s'ensuit une réactivation forte de la coopération franco-marocaine, rapidement accentuée par les putschs de 1971 et 1972 qui fragilisent le roi et augmentent la dépendance du Palais envers Paris. En juillet 1971, après le putsch de Skhirat, où le roi sauve sa vie de manière presque miraculeuse, Raymond Sasia, l'ancien garde du corps corse du général de Gaulle, devient conseiller à la sécurité du roi Hassan II. Le 16 août 1972, il est dans le Boeing royal avec Hassan II et Ahmed Dlimi quand des aviateurs marocains putschistes mitraillent l'avion. Il s'ensuit une alliance de plus en plus intégrée entre Paris et Rabat qui allait bientôt rejaillir sur la politique africaine de la France.

#### FOCCART PILOTAIT-IL AUSSI LE MAROC ?

Selon Raymond Sasia, la réponse à cette question est positive : Foccart n'est pas étranger aux affaires marocaines<sup>8</sup>. Mais il a une vision décalée qui ne résiste pas à l'examen des archives. Ce point de vue est toutefois révélateur de l'omnipouvoir prêté au secrétaire général. Selon l'ancien patron du secteur A (monde arabe) au SDECE, Claude Grosman, rentré dans cette administration en 1968, et nommé à ce poste par Alexandre de Marenches en 1975, Foccart n'était en effet nullement en charge du Maroc<sup>9</sup>. Le monde arabe et les relations avec ses chefs d'État et officiers supérieurs étaient directement pilotés par Marenches et ses proches, dès le début des années soixante-dix. Mais qu'en était-il dans les années soixante ?

Foccart pilotait-il de loin le Maroc pour l'Élysée, au temps des très vives tensions franco-marocaines, durant la guerre d'Algérie d'abord, puis lors du contentieux franco-marocain sur la jeune Mauritanie, lors de la guerre des sables de 1963, puis après l'affaire Ben Barka et la rupture des relations diplomatiques ?

Dans les archives de l'Élysée, on apprend que le Maroc indépendant se mêle très tôt de politique africaine, ce qui n'est pas étonnant vu son rôle de chef de file dans la structuration du groupe de Casablanca en 1961. Ce groupe, qui devait donner naissance à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963, comprenait alors l'Algérie, représentée au titre du Gouvernement

8 Entretien de Jean-Pierre Bat avec Raymond Sasia en 2014.

9 Entretien de Pierre Vermeren avec Claude Grossman en 2014.

provisoire de la République algérienne (GPRA), l'Égypte de Nasser, le Ghana de N'Krumah, la Guinée de Sekou Touré, la Libye d'Idriss I<sup>er</sup>, le Mali de Modibo Keïta, et le Maroc de Mohammed V. Réputé progressiste et tiers-mondiste, le groupe de Casablanca s'oppose alors au groupe de Brazzaville (ou Monrovia), qui comprenait des pays fidèles à la France et au Royaume-Uni, pays pro-occidentaux rassemblés autour de la Côte d'Ivoire d'Houphouët Boigny et du Sénégal de Senghor, et fermement soutenus par Foccart.

Le pro-occidental Moulay Hassan, prince héritier depuis 1957 et patron des FAR, était-il dès 1961 l'œil de la France dans ce groupe, tandis que la figure de résistant au colonialisme incarnée par son père lui permettait d'occuper la prééminence à la tête de ce groupe anti-impérialiste ? Plusieurs notes remises à Foccart par le colonel Alfred Touya, l'un de ses informateurs pour le Maroc, permettent de le penser, mais sans certitude. Les archives nous révèlent que Foccart est informé des pensées politiques de Moulay Hassan, ce qui doit en partie le rassurer.

168

La note du 13 septembre 1960 démontre en effet les ambivalences de la politique marocaine vis-à-vis de la France, alors que la guerre d'Algérie n'est pas close. Lors d'un entretien, Moulay Hassan déclare : « Notre armée s'est distinguée au Congo. Lumumba est loin d'être imbécile. MM. Boucetta et Senoussi jouent là-bas un très grand rôle. Lumumba voulait prendre Senoussi comme vice-ministre des affaires étrangères. Sa Majesté n'a pas voulu ; peut-être a-t-elle eu tort ? Le Maroc fait tous les efforts possibles pour rétablir l'ordre et redonner vie au pays... Si le Maroc intervient au nom de la solidarité anti-impérialiste avec Lumumba, pourquoi le dire à de Gaulle ? » Le double jeu vis-à-vis de la France est donc établi en l'espèce, le Maroc assumant son rôle de soutien à la révolution en Afrique centrale et chrétienne.

Toutefois, concernant un pays musulman, le Mali, qui se situe aux portes du Sahara, et que le Maroc a toujours considéré comme son arrière-cour, le prince se montre plus prudent. Il déclare : « J'ai vu Modibo Keïta, il m'a fait bonne impression. Cette affaire de Mali est bien regrettable. Elle complique tout et son aspect idéologique est inquiétant. Mais le progressisme africain est en marche, c'est un fait dont le Maroc doit tenir compte et faire en sorte d'en freiner les excès. Sa Majesté a recommandé à Modibo Keïta la modération et la tolérance, mais je ne vous cache pas que le président de la République du Mali a beaucoup de rancune à l'égard de ceux qu'il considère comme responsables de son échec et des humiliations qu'il a subies ». Le prince se comporte ici en modérateur des ambitions révolutionnaires de Modibo Keïta.

Enfin, à propos de la Tunisie, fidèle allié de la France qui se caractérise par sa modération (la crise de Bizerte de 1961 n'ayant pas encore éclaté), le prince héritier se déchaîne. Le président Habib Bourguiba ayant renversé la dynastie



en place depuis deux siècles et proclamé une République, cela constitue un sacrilège aux yeux des Alaouites. Moulay Hassan déclare : « Bourguiba est fou. D'ailleurs je l'ai toujours pensé. Sa situation est assez précaire et si rien ne bouge dans son pays, c'est qu'il fait peur... ».

Le jeune roi Hassan II devait abandonner la ligne idéologique progressiste une fois l'indépendance algérienne proclamée. Foccart était déjà informé de ses tendances modérées, ce qui devait le rassurer quant à la solidité du groupe. Il n'est pas interdit de penser que la décision du général de Gaulle de retirer l'armée française du Maroc dès le début du nouveau règne, visant à conforter la modération et bientôt l'atlantisme du jeune monarque, est prise sur recommandation du groupe de Brazzaville et de son mentor élyséen, mais de cela, on ne trouve pas trace dans les archives.

Selon l'historien William Farhi, le rôle de Foccart dans ces affaires marocaines n'est nullement établi. Foccart ne prend pas la plume sur ces questions et se contente de se faire adresser des courriers, notamment des ambassadeurs, et des lettres de personnes ayant connaissance de faits importants. Le fonds Foccart porte ainsi à notre connaissance les éléments de réflexion suivants.

Lorsqu'un Marocain veut s'adresser à la présidence de la République, Foccart semble servir d'intermédiaire auprès de Charles de Gaulle, comme il le fait quotidiennement pour les présidents africains lors de ses rencontres quotidiennes. Il n'assiste cependant pas aux réunions présidées par de Gaulle, à Paris, en présence d'Hassan II (le 2 juin 1959, le 10 mai 1962 ou le 27 juin 1963). Y assistent en revanche le Premier ministre (Michel Debré, puis Georges Pompidou), le ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, le secrétaire d'État puis ministre des Finances, Valéry Giscard d'Estaing.

Lorsqu'une affaire importante survient, qu'une information délicate et confidentielle est à traiter, celle-ci passe parfois hors du circuit diplomatique. Des courriers sont directement adressés à Foccart. Mais parfois, le secrétaire général est simplement mis en copie<sup>10</sup>.

Une lettre de Maurice Perrier commente la visite de Yahia Ben Slimane (ancien ministre marocain) qui dénonce la corruption au Maroc, et le fait que le roi, qui reste selon lui un élément de cohésion du pays, est mal conseillé et mal entouré. Une note du préfet Alfred Diefenbacher, directeur du service de coopération technique international de la police (SCTIP), relative à la coopération policière avec le Maroc, datée du 1<sup>er</sup> octobre 1968, qui recommande de ne pas l'affaiblir face aux propositions américaines, est seulement tamponnée de la sorte « Vu par le secrétaire général ». Ce dernier a pu faire oralement passer le message.

<sup>10</sup> AN, AG/F(5)/2350, Maroc, Année 1968.



Une autre lettre concerne le report de la visite que Félix Houphouët-Boigny devait effectuer au Maroc. Cela démontre que Foccart était une antenne de la présidence de la République en veille concernant les relations maroco-africaines.

Si aucun document ne prouve la mainmise de Foccart sur les relations franco-marocaines, on peut estimer qu'il en était un rouage important, au minimum en tant qu'observateur attentif. Cette importance tient au fait qu'il se situe au-dessus de l'appareil diplomatique ou à côté. Parfois, le ministre des Affaires étrangères n'est pas mis en copie des lettres qui lui sont adressées. Foccart est donc une des antennes de l'Élysée en ce qui concerne les affaires marocaines. Il suit par ailleurs très directement le palais et Hassan II jusqu'en octobre 1965, mais aussi sous Alexandre de Marenches après 1970. Toutefois, ce dernier étant non seulement un ami personnel d'Hassan II, mais d'Ahmed Dlimi, le numéro deux et successeur d'Oufkir à la tête de la défense et de la sécurité intérieure. De sorte que les affaires franco-marocaines sont traitées en circuit de plus en plus court, et directement entre patrons des services de renseignement. À ces connexions s'ajoute, pour les années Pompidou, le rôle de Michel Jobert, précédemment évoqué.

En résumé, il semble que le secrétaire général des Affaires africaines et malgaches exerce constamment un rôle de veille sur la situation marocaine et la politique marocaine de la France. Son secrétariat est un lieu d'observation, alimenté par la lecture de la presse, des rapports des ambassades, et de courriers adressés spontanément. Le secrétariat s'intéresse aux jeux de pouvoirs à Rabat, aux relations de coopération franco-marocaines ainsi qu'aux liens et relations entre le Maroc et les pays d'Afrique. Le secrétariat est par ailleurs un lieu de transit et de circulation de l'information à direction de la présidence ; mais ce rôle n'empiète pas sur celui des instances gouvernementales devant lesquelles il s'efface, dès lors qu'elles traitent avec le roi du Maroc ou son prince héritier. Entre 1965 et 1970, le secrétariat joue un rôle accru dès lors que les relations diplomatiques, et celles entre les chefs d'État et de gouvernement sont interrompues. Puis à partir de 1970, une nouvelle phase se traduit par la relégation progressive du secrétariat quant au Maroc, dès lors que le SDECE accapare de manière croissante les liens entre Rabat et Paris. Cela a pour résultat l'implication militaire croissante du Maroc dans les affaires africaines, manifestée et rendue en partie publique par étapes à partir de la guerre au Sahara (1975 et 1977) puis de Kolwezi (1977 et 1978).

QUELQUES DOSSIERS AFRICAINS PERMETTENT D'OBSERVER LE REGARD PORTÉ  
PAR FOCCART

La guerre d'Algérie est le premier dossier international sur lequel l'appareil d'État piloté par de Gaulle croise les intérêts marocains. En pleine guerre, au temps du plan Challe (1959-1961), l'armée a la main en Algérie, au Maroc et dans le vaste Sahara. La Mauritanie, qui fait alors partie de l'AOF, est en 1958 le théâtre de l'opération Écouvillon, une opération secrète maroco-hispano-française, laquelle implique 5 000 soldats côté français et 9 000 soldats côté espagnol, afin de briser l'Armée de libération du Maghreb au Sahara. L'opération est à haut risque pour le roi Mohammed V, puisqu'il s'agit à la fois de stabiliser le Sahara espagnol (qui est une colonie), et d'en finir avec une ALM composée de sahraouis et de feddayins marocains qui épaulent le FLN contre la France et déstabilisent le royaume du Maroc accusé de tiédeur révolutionnaire. Pour Rabat, Paris et Madrid, il s'agit de sécuriser la zone saharienne que le Maroc considère comme un territoire irrédent, alors que la France devait bientôt l'ériger en État indépendant (le 28 novembre 1960). Sur ce dossier secret, le Maroc court le risque d'apparaître en allié de l'impérialisme.

La reconnaissance de la Mauritanie comme un État indépendant devient dès 1960 une dure pomme de discorde entre la France et le Maroc. Les visites d'Hassan II (juin 1959 et mai 1962) à Paris révèlent une très vive tension entre les deux États, au point que le Maroc est un temps rejeté vers le camp des progressistes. À la suite de cet épisode, le royaume a de bonnes raisons de piloter le groupe de Casablanca. Mais la charte de l'OUA de 1963, que l'Algérie d'une part, auréolée du prestige révolutionnaire du vainqueur, et soucieuse de garder l'intégralité du Sahara, et l'Éthiopie, d'autre part, qui veut garder le contrôle de l'Érythrée que l'ONU lui a rattachée en 1952, proclame en mai 1963 l'intangibilité des frontières coloniales, et le respect de la souveraineté des États. Cette disposition indispose d'emblée le Maroc, qui a des visées sur des morceaux du Sahara mauritanien, espagnol et algérien. Le royaume refuse de reconnaître la Mauritanie jusqu'en 1970, quand se dessine la perspective de la décolonisation du Sahara espagnol. Ce dossier empoisonne pendant dix ans les relations franco-marocaines, avant qu'Hassan II ne se range au réalisme. L'intégrité de l'AOF est ainsi respectée, conformément aux vues de Foccart, quoique celui-ci se garde d'intervenir directement dans ce dossier.

L'épisode de la guerre des sables, en octobre et novembre 1963, est le moment le plus saillant de la confrontation algéro-marocaine pour le contrôle de l'Ouest saharien, avant la guerre de 1975. En réponse au refus de négocier tout arpent de terre au Sahara de la part d'Alger, l'armée marocaine d'Oufkir franchit la frontière, alors approximative, manifestant ainsi sa volonté de s'emparer des dunes de Tindouf. À l'occasion, les FAR capturent des officiers égyptiens sur

leur frontière en octobre 1963, dont le général Abdel Amer et le colonel Hosni Moubarak (alors peu connu), ce qui n'est pas pour déplaire à l'armée française. Toutefois, celle-ci, du fait de sa présence au Sahara algérien, se retrouve *de facto* en situation de juge de paix entre les deux armées. Celles-ci sont ramenées en un moins à leur position initiale. De Gaulle, très attentif à cette situation inattendue, reconnaît le droit au Maroc de se défendre s'il est attaqué, mais lui demande de ne pas attaquer l'Algérie.

À quelques semaines de l'enlèvement de Ben Barka en plein Paris se déroule au Maroc le Sommet de la Ligue arabe à Casablanca, en septembre 1965. Le président de Gaulle est très impressionné par sa bonne tenue et par le rôle qu'est en train d'acquérir la diplomatie marocaine sur la scène arabe. C'est à la suite de cet événement qu'il écrit au roi Hassan II, à la mi-octobre, afin de lui demander de l'aider à mettre sur pied ce qui ressemble à la (future) politique arabe de la France. L'affaire Ben Barka devait ruiner ce projet, dont la seule existence démontre que, face à l'Algérie révolutionnaire alors au faite de sa puissance politique et idéologique (Boumediene s'est emparé en juin de la tête de l'État), la France et le Maroc resserrent leur partenariat au nom d'intérêts mutuels bien compris.

172

La séquence 1965-1969, qui court de l'enlèvement de Ben Barka à la démission de Charles de Gaulle de la présidence de la République, marque une coupure inédite dans les relations entre les deux pays. Alors qu'ils n'ont plus d'ambassadeurs, et bien que la coopération se poursuive, on peut estimer que l'observation du Maroc par Foccart a une importance renouvelée. Les archives ne donnent pas trace d'une intensification de son activité, laquelle se maintient comme avant cette séquence. En 1967, le général de Gaulle a lancé sa politique arabe au lendemain de la guerre des Six Jours. Lors de sa conférence de presse du 27 novembre 1967, dans laquelle il s'adresse directement aux peuples et aux dirigeants du Moyen-Orient, il se passe de la médiation marocaine.

Après 1969, la présidence Pompidou conforte la nouvelle priorité du monde arabe au détriment d'Israël, et secondairement de l'Algérie. Hassan II est très affecté par le coup d'État nassérien de Mouammar Kadhafi (septembre 1969), percevant parfaitement la menace que les officiers nationalistes arabes font peser sur son trône. Deux ans plus tard, en 1971, la Libye de Kadhafi est accusée d'être impliquée dans le coup d'État du palais de Skhirat<sup>11</sup>, redoublant l'animosité entre les deux régimes, le révolutionnaire et le conservateur. Foccart est informé par une fiche mauve du SDECE le 13 juillet, que le coup d'État aurait été appuyé, voire organisé, par la Libye. Foccart reprend

11 Skhirat est une petite ville doublée d'une station balnéaire à 20 kilomètres au sud de Rabat.

son rôle d'observateur attentif du royaume, sans que des preuves tangibles n'établissent les accusations portées.

1970 avait été très attendue par la diplomatie française : en février intervient enfin la reconnaissance de la Mauritanie par le Maroc. L'arrivée de l'ami du roi, Alexandre de Marenches, à la tête du SDECE, le 6 novembre de la même année, accentue la réconciliation. En 1972, la France profite de la déstabilisation du roi Hassan II, fragilisé par Skhirat, pour œuvrer à la réconciliation effective entre le roi et le président mauritanien Ould Daddah. Hassan II est alors président en titre de l'OUA. Paris donne un nouveau gage au roi en détachant auprès de sa personne l'ancien garde du corps du général de Gaulle, Raymond Sasia. Celui-ci lui sauve d'ailleurs la vie lors du putsch des aviateurs de 1972<sup>12</sup>. Avec Alexandre de Marenches (un temps soupçonné à tort d'être du complot de 1972), Jacques Foccart et Michel Jobert, qui devient, en 1973, le dernier ministre des Affaires étrangères de Pompidou, constituent à la tête de la République un véritable bouclier pour Hassan II.

C'est alors que le Maroc s'insère peu à peu dans la politique africaine de la France. Le 28 novembre 1967, Omar Bongo accède à la présidence de la République du Gabon, un petit pays auquel le pétrole permet de devenir la base arrière des intérêts de la France en Afrique centrale, puis au-delà, grâce au trésor que constitue l'exploitation de son pétrole par les pétroliers français<sup>13</sup>. Durant de la guerre du Biafra (1967-1970), où le Gabon est la base arrière des opérations françaises, le Maroc ne semble pas impliqué. Mais en 1972, à la session de l'OUA à Rabat, dont Hassan II est le président, on rapporte à Foccart l'entretien entre le roi et Bongo. Foccart est informé que Hassan II, qui a reçu le ministre des Affaires étrangères gabonais, finance pour un million de dollars le Mouvement populaire de libération de l'Angola et le Front de libération du Mozambique, qui combattent le colonialisme portugais. Il n'est pas exclu qu'il s'agisse de l'une des premières démarches communes entre les deux hommes, bientôt amis.

En 1973, dans la perspective de la décolonisation du Sahara occidental espagnol, sur laquelle Hassan II compte pour restaurer son prestige et son autorité après les coups d'État, le Maroc envoie des *missi dominici* en Afrique pour faire avaliser sa position sur le Sahara. Il s'agit à ce stade de forger des alliés en vue de la conférence des non-alignés à Alger de septembre 1973. Hassan II discute encore avec Alger, comme au sommet tripartite d'Agadir de juillet entre Alger, Rabat et Nouakchott. Foccart est informé des discussions

12 Raymond Sasia, *Le Mousquetaire du Général*, Paris, Guéna, 2010.

13 Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2012.

en cours, le Maroc déniait à l'Algérie d'être une partie intéressée au règlement de cette affaire.

Jusqu'au début des années 1970, Houphouët Boigny, l'ancien chef de file du groupe de Brazzaville, entretenait une relation difficile avec le Maroc. Les deux présidents ont longtemps peiné à se rencontrer, sous le regard de Foccart. Mais après plusieurs tentatives, Houphouët-Boigny passe un séjour au Maroc du 19 au 23 septembre 1973, qui fait suite à un passage privé à Fès en juillet 1973, de retour de Paris. On ne saurait exclure, ce qui n'est qu'une hypothèse, que Foccart (ou/et Marenches) a suggéré à son ami cette escale, à charge pour le très hospitalier Hassan II de l'inciter à revenir. Tout contentieux est désormais levé entre les deux pays, que relie en outre une relation triangulaire au Gabon. Le Maroc peut compter sur ses soutiens africains, choyés depuis quinze ans par Foccart, dans la grande bataille qui s'annonce sur le terrain, à l'ONU et à l'OUA, pour le contrôle du Sahara occidental.

174

Le secrétaire général des Affaires africaines et malgaches, Jacques Foccart, a constamment suivi les affaires marocaines, comme en parallèle de la diplomatie française, puis du SDECE. Il semble peu s'immiscer dans ces affaires, laissant toute autonomie au SDECE, au Quai d'Orsay et à la présidence. Le royaume, qui tenait tête à la France en pleine guerre d'Algérie, en abritant l'armée des frontières du FLN (en partage avec la Tunisie), avant d'accéder à la tête du groupe anti-impérialiste de Casablanca en 1961-1962, s'est progressivement rallié aux vues et aux intérêts de la France post-coloniale. Un long travail de part et d'autre a permis de surmonter peu à peu de fortes poussées de fièvre : la création de la Mauritanie par la France en 1960, la guerre des sables de 1963, puis l'assassinat en France de Ben Barka en 1965.

Foccart observe, analyse et ne dévie jamais de sa ligne. Il ne gère manifestement pas les affaires marocaines, mais on constate que ses protégés rallient un à un l'amitié du Maroc au tournant des années soixante-dix : la Mauritanie en 1970-1972, le Gabon en 1972, puis la Côte d'Ivoire en 1973. Il faut attendre le milieu de cette décennie pour que les opérations maroco-africaines multilatérales montent en puissance (Bokassa, Kolwesi, Angola...), c'est-à-dire sous le successeur (et ancien bras de droit) de Foccart, René Journiac. Mais on peut raisonnablement émettre l'hypothèse qu'entre 1970 – date de la réintégration du Maroc comme partenaire diplomatique de la France – et 1974, Foccart, parmi d'autres (Jobert, Marenches, Sasia...) a présidé à la mise en place de la grande coopération maroco-ivoiro-zaïro-gabonaise. Pour Hassan II, il ne s'agit pas d'un ralliement, mais de trouver des alliés parmi les « pays du champ », en vue de la bataille pour le Sahara. En devenant ses meilleurs alliés dans l'affaire du Sahara au sein de l'OUA, et secondairement de la Ligue arabe (Mauritanie),

les pays d'Afrique autorisent le Maroc à devenir le relais essentiel de la France pour ses opérations militaires en l'Afrique après 1975. Mais c'est à charge de revanche, à la fois sur le terrain diplomatique et sur le terrain militaire, ainsi que le démontre en 1977 l'opération aérienne Lamantin, à laquelle se prête la France pour aider le Maroc contre le Polisario, depuis le Sénégal et la Mauritanie.





REFAIRE LE PROCÈS D'UNE VICTIME TAHITIENNE DE  
LA GRANDEUR. QUÊTE ET REQUÊTE EN FAVEUR DE  
L'INNOCENCE DU DÉPUTÉ POUVANAA A OOPA

*Jean-Marc Regnault*

Le 11 octobre 1958, le député Pouvanaa a Oopa, ex-vice-président du conseil de gouvernement, était arrêté à Papeete selon la procédure du flagrant délit<sup>1</sup>. Il lui était reproché d'avoir, avec l'autorité que lui conféraient ses mandats, ordonné à ses partisans d'incendier Papeete, un « crime » qui pouvait conduire à l'échafaud. D'incendies, il n'y eut point, sauf un ou deux, vraisemblablement des coups montés. Certes, les adversaires du député firent valoir que, grâce aux milices qu'ils avaient constituées, les « incendiaires » furent empêchés de réaliser leurs forfaits.

Pouvanaa a Oopa (1895-1977) combattit dans les tranchées en 1918. Il joua un rôle important dans le ralliement de Tahiti à la France libre en 1940. À partir de 1942, sa lutte contre l'Administration pour défendre les Tahitiens lui valut des incarcérations et des exils dans les îles éloignées. Début 1947, avec son comité éponyme, il réclama une profonde modification des rapports entre la France et « son pays ». En juillet 1947, il fut arrêté et accusé de complot contre la sûreté de l'État, mais acquitté en novembre. Élu député en 1949 avec 62 % des voix, il fonda le Rassemblement démocratique des populations tahitiennes (RDPT), vite considéré, à l'instar du Rassemblement démocratique africain (RDA), comme un parti communiste déguisé<sup>2</sup>. Il voulait obtenir l'autonomie (et, sans le dire ouvertement, l'indépendance) et lutter contre les « capitalistes ». Il fut réélu député en 1951 (72 % des voix) et en 1956 (58 %). Fin 1957, il prit la tête du conseil de gouvernement local en application la loi-cadre Defferre.

- 1 Il avait été démis de ses fonctions par le gouverneur sur ordre du ministre de la France d'Outre-mer, le 8 octobre 1958.
- 2 Un membre communiste de l'Assemblée de l'Union française, Georges Lachenal, rédigea le programme du RDPT et conçut son organisation, invité par l'adjoint de Pouvanaa. Le député affirma qu'il n'était pas communiste, sauf à la façon de Jésus-Christ.



1. Pouvanaa A Oopa, en costume cravate au centre de la photo, lors d'une manifestation à Papeete, les 29 et 31 mai 1958 (AN, AG/5(F)/831)

Ses maladresses et l'acharnement de ses adversaires affaiblirent son gouvernement au moment où de Gaulle revint au pouvoir. Il demanda aux électeurs de voter « non » au référendum, mais ne fut pas suivi (64 % de « oui »). Le gouverneur et les adversaires de Pouvanaa cherchèrent alors à éliminer de la scène politique celui qui en était à se demander pourquoi le Seigneur l'avait abandonné. Il fut condamné à huit années de réclusion en métropole et à quinze années d'interdiction de séjour en Polynésie<sup>3</sup>. Objet de différentes mesures de grâce, il put rentrer à Tahiti en novembre 1968. Amnistié, il fut élu sénateur le 26 septembre 1971.

Pour comprendre la place que le personnage occupait – et occupe encore – dans l'esprit des Polynésiens, il est nécessaire d'évoquer le sens du titre qui lui était attribué : *Metua*. La traduction n'en est pas aisée. Littéralement, ce pourrait être « le père » avec une connotation très affective. Politiquement, ce serait « le père de la nation ». Spirituellement, c'est beaucoup plus. Le mot peut évoquer le divin. Ainsi, pour comprendre la vie politique polynésienne, les aspects affectifs et mystiques sont fondamentaux.

3 Malgré un réquisitoire sévère, le procureur disqualifia les accusations de « crimes d'incendies » en « complicité de destruction d'édifices et de détention d'armes », ce qui explique la relative indulgence de la condamnation. Toutefois, Pouvanaa avait 64 ans. À l'époque, l'espérance de vie des Polynésiens était réduite (56 ans pour un homme).



2. « Samedi 11 octobre 1958. À 09h30, perquisition au domicile du député, on trouva un lot d'armes, caché dans un autre compartiment de l'immeuble » (légende manuscrite portée au dos de la photo remise à Jacques Foccart) (AN, AG/5(F)/831)



3. « Samedi 11 octobre 1958. À 08h30, barrage du pont de l'Est menant au domicile du député. Plus de 5 000 personnes désiraient voir de près l'arrestation du député. » (légende manuscrite portée au dos de la photo remise à Jacques Foccart) (AN, AG/5(F)/831)

Même si une stèle surmontée de son buste avait été édifée en 1982 devant l'Assemblée locale, on ne parlait plus guère de Pouvanaa lorsque je suis arrivé en Polynésie en 1984. Alors que le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) fonctionnait à plein régime, il ne faisait pas bon parler de cet empêcheur d'exploser tranquille, à ce combattant anticolonialiste et adversaire des « capitalistes » comme l'indique sa stèle. Il ne fallait pas indisposer la France, qui pourrait avoir la mauvaise idée d'arrêter les expérimentations. Cela mettrait fin à la prospérité artificielle qui masquait la pauvreté de ceux qui se cachaient « côté montagne<sup>4</sup> ».

Ma venue en Polynésie fut concomitante avec la mise en œuvre du statut d'autonomie interne qui faisait du TOM une collectivité très décentralisée, avec un gouvernement, un drapeau, une fête « nationale », partageant des compétences avec la France et ayant une spécialité législative la mettant « à l'abri », comme dit Gaston Flosse, des lois sociales métropolitaines... et de l'impôt sur le revenu. Cependant, ce statut portait en lui les germes d'une conscience nationale : la Polynésie française serait de moins en moins française et les dirigeants chercheraient – et trouveront sans doute bientôt – la possibilité de changer le nom du territoire<sup>5</sup>. Ainsi, les anciens adversaires de Pouvanaa allaient retrouver les thèmes défendus par le *Metua*.

Les compétences acquises par le Territoire lui permettaient d'adapter les programmes scolaires au contexte local. Les autorités territoriales pensèrent que connaître Vercingétorix, Charlemagne, Jeanne d'Arc et autres personnages n'était pas suffisant (voire pas nécessaire) à l'épanouissement du jeune Polynésien... Dans la dernière école normale de la République, je fus chargé d'établir des programmes adaptés et de rédiger des manuels. Le projet nécessitait une plongée au cœur d'une histoire à peine esquissée par mes prédécesseurs<sup>6</sup>. Je décidai de privilégier le bâtiment surchauffé des Archives et ses papiers moisissés, et attaqués par des bestioles dont je ne connaissais pas encore le nom, au sable noir, à l'eau à 28 degrés et aux cocotiers.

Historien, ayant un faible pour le droit et la science politique (avant de me pencher vers l'anthropologie pour comprendre les comportements océaniques), j'étais enthousiaste à l'idée de rechercher les événements fondateurs d'une histoire polynésienne et de la dépoussiérer d'une propagande coloniale...

4 En 1983, Marc Cizeron et Marianne Hienly décrivent la misère et la détresse morale dans laquelle vivaient de nombreux Polynésiens, « côté montagne ». Ce zonage peut être critiqué, mais pas la réalité de la pauvreté dès cette époque (*Tahiti côté Montagne*, Papeete, Haere po no Tahiti, 2009).

5 Plutôt que d'employer *Polynésie française*, les dirigeants actuels utilisent le mot *Pays* avec une majuscule.

6 Pierre-Yves Toullelan avait ouvert la voie pour le XIX<sup>e</sup> siècle : *Tahiti colonial, 1860-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984.



qui perdurait encore sous François Mitterrand et Charles Hernu, essais nucléaires obligeant.

Le ralliement de 1940, la naissance de la vie politique locale en 1945 (une assemblée territoriale et des parlementaires), les revendications d'autonomie, voire d'indépendance (j'appris ce que les mots voulaient dire dans un contexte océanien), le référendum de 1958, le procès de Pouvanaa, les essais nucléaires et les oppositions qu'ils rencontraient, les évolutions statutaires, l'émergence d'un homme fort (Gaston Flosse), à l'abri de l'absence de contre-pouvoirs réels et appuyé par les gouvernements de droite ou de gauche... tous ces éléments devaient être étudiés sérieusement.

Rapidement, je compris que Pouvanaa avait à sa manière – sa culture était essentiellement biblique – éveillé les Polynésiens à la vie politique et soulevé la question coloniale. Deux choses me surprirent vite. Son procès devant ce qu'on appela jusqu'en 1982 la Cour criminelle (une Cour d'assises ressortissant d'un droit colonial) avait été mené uniquement à charge. L'opinion publique fut manipulée par un gouverneur qui ignorait la présomption d'innocence, par les hiérarchies des Églises et les premiers médias. Des « cellules d'action psychologique » furent mises en place par le gouverneur et par l'Armée.

Le plus étonnant – on comprendra alors l'intérêt qu'il suscite toujours chez moi – fut la découverte qu'entre 1961 et 1963, j'avais rencontré Pouvanaa sans savoir qui il était. Il avait été assigné à résidence dans une maison de retraite protestante de Pierrefonds, dans l'Oise. C'était là que, le dimanche, les protestants des environs participaient au culte. Jeune instituteur près de Roubaix, je me rendais régulièrement à Pierrefonds pour diverses raisons et j'assistais au culte. Il y avait là un vieux monsieur dont je n'arrivais pas à localiser l'accent, une personne bien considérée pour son dévouement, mais à laquelle il ne fallait pas poser de questions. Je sus par la suite – par les documents du ministère de l'Intérieur – qu'il était étroitement surveillé par un personnel embauché sur pression des services de renseignement. L'affaire Pouvanaa était devenue « mon » affaire dès lors que divers indices m'inclinèrent à penser qu'il avait été victime de la raison d'État.

Le député avait été combattu localement par des adversaires qui avaient même appelé au meurtre sans être poursuivis par la Justice, mais aussi par le gouvernement du Général en 1958. De doctes personnages m'affirmaient que jamais de Gaulle ne s'était mêlé de cette affaire. Je sais maintenant que, le 7 octobre 1958, en conseil de cabinet présidé par le Général en personne, fut décidée son éviction<sup>7</sup>. Lorsque j'interrogeais des Polynésiens qui avaient joué un

7 AN, AG/5(F)/60, Communication de Bernard Cornut-Gentile, ministre de la France d'Outre-mer, Conseil de cabinet du mardi 7 octobre 1958.

rôle politique en 1958, je recueillais des témoignages ambigus et gênés, faisant allusion aux « bonnes affaires » que le CEP avait permises. Je recueillis aussi d'in vraisemblables anecdotes, comme celle d'une négociation entre le député et le Général, en septembre 1956, pour que la Polynésie accueillît les expériences nucléaires. Je partage ainsi les réticences de Charles-Robert Ageron à « l'égard des témoignages oraux en matière de décolonisation<sup>8</sup> ».

Sénateur, Pouvanaa chercha en vain à faire réviser son procès de 1959. De retour d'exil, il avait déclaré : « La France est une grande nation, c'est pourquoi elle me rendra justice. » Avant son décès, il demanda à ses partisans de poursuivre le combat pour qu'un jour, la Cour de révision « déchargeât la mémoire du mort ». En 1988, le fils de Pouvanaa, appuyé par trois ténors du barreau, déposa une requête en révision appuyée sur des éléments dits nouveaux. À nos yeux d'historien, ils n'avaient guère de valeur, ce que la Cour de cassation confirma en 1993 par son rejet de la requête. Tout était à reprendre.

182

Chaque historien sait qu'il ne suffit pas de lire des documents. Il faut les interroger et, dès lors qu'ils ne livrent pas tous les éléments attendus, formuler des hypothèses et aller chercher d'autres documents qui confirmeront ou infirmeront ces hypothèses. Celle qui guida mes recherches fut la suivante : dès 1958, voire 1957, la Polynésie était destinée à recevoir les essais nucléaires. Il fallait donc préparer politiquement le Territoire et éliminer les hommes et les partis qui auraient pu mener la vie dure à cette installation et/ou ternir l'image de la France en Océanie, déjà passablement écornée<sup>9</sup>. Mes détracteurs prétendaient que cela n'aurait nullement correspondu à l'esprit français, incapable de prévoir à long et même moyen terme. Encore aujourd'hui, les documents sous les yeux qui démontrent que, dès 1957, la Polynésie était appelée à accueillir le CEP, certains restent sceptiques.

Mes recherches sur la vie politique polynésienne ont été régulièrement enrichies après ma thèse, soutenue en février 1994, par des ouvertures progressives d'archives et par une succession de hasards (aidée par la persévérance). En 1995, l'historien Maurice Vaïsse me demanda, pour un colloque sur les cinquante ans du RPF, de préparer un article sur le RPF en Océanie<sup>10</sup>. Je me mis à dépouiller la *Lettre à l'Union française* et la correspondance de Jacques Foccart à la fondation Charles-de-Gaulle, parfois installé dans son minuscule et obscur

8 Charles-Robert Ageron, « La décolonisation », dans *Écrire l'histoire du temps présent*, Paris, CNRS éditions, 1993, p. 161.

9 Le général de Gaulle avait bien compris que « les Anglo-Saxons tenaient tout en Océanie » (Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, de Fallois/Fayard, t. II, *La France reprend sa place dans le monde*, 1997, p. 120-121).

10 Jean-Marc Regnault, « L'échec d'une traduction politique du gaullisme dans l'Océanie française », dans *De Gaulle et le Rassemblement du peuple français, 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 265-279.

bureau. Les archives regorgeaient de renseignements précieux sur le RPF et sur les autres formations politiques de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie. Pas toujours lisibles aisément, il y avait des pelures, doubles de rapports d'un agent infiltré au sein du RDPT. Traductions de propos échangés en *reo tahiti*, ces papiers demandaient une grande prudence mais permettaient de connaître l'atmosphère des réunions du parti et livraient parfois la pensée de Pouvanana très rarement mise par écrit. Une source exceptionnelle donc.

Jacques Foccart avait créé une société d'import-export en 1944, la SAFIEX. Il fut en relation avec quelques hommes d'affaires en Océanie avec lesquels il tissa des liens, en particulier parce qu'il s'agissait de personnalités ayant soutenu le ralliement. Nommé responsable du RPF pour l'Union française, en avril 1950, Jacques Foccart contacta l'une d'elles, Tony Bambridge<sup>11</sup>, pour constituer ou plutôt reconstituer le RPF. Les deux hommes entretenirent une correspondance suivie. Foccart était informé des évolutions politiques du Territoire et Tony Bambridge recevait des conseils pour combattre le RDPT et son leader<sup>12</sup>. Il était très favorable à la présence française, et souhaitait faire des ÉFO<sup>13</sup> le port-drapeau de la France en Océanie. En 1949, il devint membre du conseil privé du gouverneur<sup>14</sup> et disposait d'informations qu'il transmettait à Jacques Foccart. Les archives montrent un homme doté de relations et de pouvoirs étonnants. Il faisait et défaisait les gouverneurs, comme le révèle le fonds Foccart et la presse après sa mort : « Son influence était telle qu'un simple coup de téléphone à Paris pouvait décider de la mutation des plus hauts dignitaires et des plus graves décisions ». Comment cet homme, favorable au RPF, mais aussi soutenant financièrement l'UDSR, arrivait-il, sous la IV<sup>e</sup> République, à disposer d'un tel entregent ? On touche là vraisemblablement aux services secrets. Les deux hommes correspondaient régulièrement, se rencontraient sans doute à Paris ou à Papeete quand Jacques Foccart accompagna le Général en 1956.

- 
- 11 Tony Bambridge (1895-1964), né citoyen français à Tahiti d'ascendants océaniens et anglais. Combattant de 1914-1918, il s'est enrichi après la guerre. Son séjour en métropole lui permit de nouer des liens qui lui furent utiles par la suite. Il parlait couramment les langues tahitienne, anglaise et française.
- 12 Voir ma conférence inaugurale au colloque d'Amiens, « Les Océaniens dans la première guerre mondiale », 17-18 avril 2014 : « Deux destins de combattants pour la France, mais quelle France ? Tony Bambridge versus Pouvanana a Oopa » (à paraître).
- 13 Établissements français de l'Océanie, devenus Polynésie française en 1957.
- 14 Jean-Marc Regnault, « La survivance des institutions coloniales après 1945. L'exemple du Conseil privé du gouverneur des ÉFO », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 324-325, 1999, p. 293-304.



En 1995, à Papeete, un universitaire norvégien, Finn Fuglestad, me fit part de ses recherches sur Djibo Bakary au Niger<sup>15</sup>. Les similitudes étaient frappantes avec l'affaire Pouvanaa. Restait à comprendre pourquoi ces deux hommes (sans compter Mahmoud Harbi en Côte française des Somalis et Maurice Lenormand en Nouvelle-Calédonie) devaient être écartés des responsabilités. Les préoccupations stratégiques me semblaient répondre à la question.

Des archives consultées au Service historique de la Défense (SHD) à Vincennes forgèrent ma conviction que, dès 1957, le Sahara n'était qu'un pis-aller car il serait impossible d'y réaliser des expériences thermonucléaires. Le livre du général Ailleret<sup>16</sup> était confirmé par ses rapports « secret défense ». La Polynésie ne fut pas choisie en 1957 en raison de l'absence d'aéroport. Or, quelques semaines après que le général Ailleret eut rendu son étude, une réunion interministérielle (mai 1957) débloquent le dossier de l'aéroport de Tahiti-Faaa qu'on prétendait ne pas pouvoir financer. J'en tirais la conclusion qu'il y avait de fortes présomptions pour que la raison d'État – le nucléaire – expliquât la volonté gouvernementale de préparer politiquement le transfert des essais. Pouvanaa, appuyé par le protestantisme français et international, n'aurait jamais accepté les essais en Polynésie. Lui, présent sur le Territoire, il pourrait entraîner la population à entrer dans la Communauté, un chemin tout tracé vers l'indépendance<sup>17</sup>.

Fin 2002, j'eus accès avec dérogation au « Dossier du sénateur Pouvanaa » aux Archives nationales. Avec des documents jusque-là inconnus, il n'y avait plus guère de doute. Tout avait été mis en œuvre pour qu'il fût condamné le plus sévèrement possible. Les archives montraient qu'en octobre 1958, un certain Jacques Bruneau orchestra l'arrestation du député et prépara son éviction de la vie politique. Les témoins interrogés ne savaient plus, ou ne souhaitaient pas, me dire qui était ce personnage.

15 Finn Fuglestad, *A History of Niger, 1850-1960*, London/Melbourne/New York, Cambridge University Press, 1983. Voir aussi la confirmation de la volonté d'éliminer Djibo Bakary dans Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, t. 2 (1969-1996), 1997, p. 169-170. Voir aussi Pierre Messmer, *Les Blancs s'en vont : récits de décolonisation*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 153-154.

16 Charles Ailleret, *L'Aventure atomique française*, Paris, Grasset, 1968. Son rapport est consultable sous la cote suivante : Service historique de la défense, 13 R/132, dossier 15.

17 Avant le référendum, Michel Debré, le 27 août, s'adressa au Conseil d'État. Les Territoires du Pacifique devaient garder leur statut de TOM. Les populations seraient certes consultées, mais n'auraient pas le choix.



4. « Samedi 11 octobre 1958. À 09h10 Pouvanaa A Oopa, en présence de sa nièce, de son fils et des autorités fait sa dernière prière d'hypocrite avant de se rendre entre les mains de la justice » (légende manuscrite portée au dos de la photo remise à Jacques Foccart)  
(AN, AG/5(F)/831)



5. Arrestation de Pouvanaa A Oopa à son domicile, Papeete, 11 octobre 1958  
(AN, AG/5(F)/831)

En 2003, je publiai un nouvel ouvrage qui reçut un bon accueil du public<sup>18</sup>. Cependant, aucun responsable politique – à l’exception du conseiller-maire Philip Schyle – n’entreprit de démarches pour engager une révision du procès alors que des éléments nouveaux étaient susceptibles de mettre en doute la culpabilité. Parmi ces derniers, il y avait la correspondance entre Edmond Michelet et Jacques Soustelle dans laquelle le ministre de la Justice tournait en dérision les accusations contre Pouvanaa et réclamait un non-lieu. Un autre élément était les pressions exercées par le gouverneur sur la Cour criminelle de Papeete et celles du gouvernement central sur la Cour de cassation. Il était également question d’un télégramme envoyé le 7 octobre par Bernard Cornut-Gentille au gouverneur qui contenait sans doute l’injonction de démettre Pouvanaa de ses fonctions. Le télégramme n’était pas dans le dossier, mais peu de temps après la parution de mon livre, un ami me le faisait parvenir, ainsi que quelques autres contenus dans les archives d’Aix-en-Provence. Cette fois, tout l’enjeu était bien d’empêcher l’assemblée dominée par Pouvanaa d’opter pour la Communauté<sup>19</sup>. Les éléments nouveaux existaient, mais il était clair que d’autres, plus probants encore, « dormaient » dans des fonds classifiés.

En juillet 2009, je pus consulter au ministère de l’Intérieur un dossier qui venait d’être déclassifié : le dossier A 1298032 de police administrative de Pouvanaa. Il fait état de la surveillance étroite de l’ancien député pendant ses assignations à résidence, affaire que de Gaulle suivait attentivement. Une incroyable crainte transparaît des archives : Pouvanaa pourrait rentrer clandestinement à Tahiti et s’opposer aux essais nucléaires. Le vieil homme, handicapé physiquement, était épié, même pendant son sommeil, et fut déplacé dans des établissements où cette surveillance serait plus aisée. « La question est de savoir où Pouvanaa sera le moins nuisible » écrivait un responsable anonyme. Une note du 10 janvier 1963 traduisait les exigences du Général et comportait cet élément capital : « La présence de Pouvanaa a Oopa [à Tahiti] serait particulièrement préjudiciable pour les intérêts français étant donné son action antinationale et surtout (c’est là le fond de l’affaire [*sic*]) les futures expérimentations atomiques qui doivent normalement se dérouler dans les eaux du Pacifique ». Le directeur des RG du Gard (où Pouvanaa fut déplacé) écrivit que « les services secrets américains et australiens s’intéressaient fort à son cas ». Une paranoïa ? Les mesures de surveillance furent de plus en plus draconiennes.

Si Pouvanaa, à 18 000 kilomètres de chez lui, en résidence surveillée, démuné de ressources (il refusait de percevoir sa pension d’ancien député) et handicapé,

18 Jean-Marc Regnault, *Pouvanaa a Oopa, victime de la Raison d’État. Les documents parlent*, Moorea, Les Éditions de Tahiti, 2003.

19 ANOM, Fonds ministériel 1/télégrammes/1125, Télégramme n° 70.

était craint à ce point, que devait-il en être quand il présidait le conseil de gouvernement, fort d'un courant populaire et d'un parti qui le soutenaient passionnément ?

Avec la venue au pouvoir de l'indépendantiste Oscar Temaru, en 2004, on pouvait envisager qu'une demande de révision du procès serait officiellement engagée. Beaucoup d'indépendantistes pensent cependant qu'il est inutile de demander à la justice française de reconnaître l'innocence du *Metua*. Eux, savent qu'il est innocent... Cependant, un courant se dessinait dans l'ensemble des partis. L'idée se généralisait plus ou moins que l'éviction de Pouvanaa avait un rapport avec les futurs essais nucléaires. Le 7 juillet 2009, l'Assemblée de la Polynésie adopta à l'unanimité un vœu demandant que toute la lumière fût faite sur l'affaire et que les archives fussent ouvertes. Les démarches du sénateur indépendantiste de Polynésie auprès des ministres de la Justice furent rejetées et des courriers au secrétariat d'État à l'Outre-Mer restèrent sans réponse.

En 2009 également, je rédigeais une nouvelle version de mes recherches en m'adjoignant le concours d'une magistrate qui étudia le procès de 1959 et démontra à quel point il avait été inéquitable<sup>20</sup>. Nous listâmes les faits nouveaux qui auraient été susceptibles d'orienter autrement les jurés de 1959 s'ils les avaient connus et nous énoncions les dossiers d'archives encore classifiés qui pourraient prouver l'innocence de Pouvanaa. Il y avait notamment le fonds privé Foccart dont la consultation nous avait été refusée (2 décembre 2004) car il s'agissait « de documents susceptibles de porter atteinte au secret de la vie privée de personnes, au secret de la Défense nationale ou à la sûreté de l'État ». J'y avais vu l'aveu que des personnes encore vivantes avaient des « choses » à se reprocher !

L'année 2012 apporta son lot de « bonnes » surprises. Le film de Marie-Hélène Villierme, *Pouvanaa a Oopa, l' élu du peuple*, rencontra un succès inattendu lors du Festival international du film océanien (FIFO) en février 2012 : les Polynésiens tiennent à la révision du procès. Simultanément, le 3 février 2012, le président de la République, Nicolas Sarkozy, dans ses vœux aux Polynésiens, déclara :

Je souhaite que nous puissions regarder en face toute notre histoire, sans en occulter les éventuelles zones d'ombre. [...] j'ai demandé aux ministres concernés de permettre aux historiens d'avoir accès à l'ensemble des archives disponibles sur Pouvanaa a Oopa. J'autoriserai la consultation des documents

<sup>20</sup> Jean-Marc Regnault et Catherine Vannier, *Le Metua et le Général, un combat inégal. Un complot colonial en Polynésie française*, Moorea, Les Éditions de Tahiti, 2009.



contenus dans le fonds Foccart. Nous verrons bien, à la lumière de ces archives, si un procès en révision se justifie.

Pendant la campagne présidentielle, François Hollande fit la même promesse.

J'entrepris les démarches nécessaires auprès de la présidence de la République qui m'autorisa à consulter le fonds Foccart. De plus, les archives du Conseil de Défense – particulièrement difficiles d'accès pour les chercheurs – me furent en partie ouvertes. Celles des Comités de défense de la IV<sup>e</sup> République avaient été déclassifiées, tout comme celles du Conseil des ministres de juin à décembre 1958.

188



6. « La maison du député Pouvanaa A Oopa portait cette inscription singulière : VOTEZ NON – VIVE DE GAULLE » (légende manuscrite portée au dos de la photo remise à Jacques Foccart – Note : l'écriture diffère des précédentes légendes) (AN, AG/5(F)/831)

Les archives montrent – mais il fallait s'y attendre – que Pouvanaa avait été empêché de mener la campagne référendaire pour le « non », tandis que l'administration et les armées mettaient tout en œuvre en faveur du « oui ». Avant que je consultasse le fonds, je fis valoir que j'avais une bonne connaissance des archives de Jacques Foccart de 1947 à 1958. Aux Archives nationales, le responsable du fonds, Jean-Pierre Bat, me prévint que j'allais « changer de dimension », que j'aurais affaire avec les services secrets (ou spéciaux) et à un monde d'agents troubles. De fait, Jacques Foccart apparaît comme le chef d'orchestre des manœuvres contre Pouvanaa. Il le faisait avec discrétion, sans

jamais que figurent dans les dossiers des ordres express, usant d'un vocabulaire mesuré mais qui ne laisse guère de doute. Ainsi, à des Polynésiens inquiets des agissements de Pouvanaa, avant son arrestation, il répondit : « Depuis la date de vos correspondances, des décisions ont été prises qui permettent d'envisager l'avenir avec beaucoup plus de confiance ». On remarquera que Jacques Foccart parlait de « décisions », avoué que le sort de Pouvanaa s'était scellé par volonté du gouvernement.

Dans la correspondance entre Tony Bambridge et Jacques Foccart, parfois codée, la complicité entre les deux hommes était évidente. Le premier envoya un télégramme au second, le 10 octobre : « Sommes toujours en état d'alerte. Estime indispensable action immédiate ». Ses milices sillonnaient les rues de Papeete et elles furent renforcées. Son rôle joué dans cette affaire est mis en lumière par plusieurs témoignages et ce fut ainsi que, sur intervention de Jacques Foccart, il reçut la Légion d'honneur<sup>21</sup>. Quand il mourut en 1964, la presse – qui lui appartenait – souligna que « par deux fois en 1940 et 1958, il fut le citoyen le plus fidèle à la France ». Jacques Foccart écrivit à son fils Rudy : « Un homme de la trempe de votre père ne se rencontre qu'une fois... ».

Le fonds Foccart permet de connaître le dénommé Jacques Bruneau, fonctionnaire des Affaires étrangères que Jacques Foccart avait envoyé pour orchestrer la mise à l'écart de Pouvanaa en l'acculant à la faute ou du moins à ce que l'on fit passer pour telle. Après l'arrestation du député, il écrivit : « Pouvanaa a trouvé pour nous la solution que nous cherchions en vain pour l'éliminer de la scène politique future ». Il joua un rôle déterminant, n'hésitant pas à pousser à des décisions illégales. D'après son rapport de mission, Foccart lui aurait aussi assigné de « faire prévaloir une solution pro-française concernant le statut du Territoire ». Il s'attacha à donner une cohésion aux adversaires de Pouvanaa et proposa des stratégies pour que l'assemblée adoptât un statut de TOM rénové. Il communiquait parfois avec Jacques Foccart sous forme de télégramme chiffré (depuis le bureau du gouverneur et ensuite depuis la base marine).

Il ressort que le fond du problème était le suivant : Pouvanaa avait été battu au référendum, mais en cas d'élections (législatives ou territoriales), il l'emporterait largement. Comme il restait membre de l'assemblée locale, il avait la capacité d'entraîner celle-ci dans un vote en faveur de la Communauté. C'était ce qu'il fallait empêcher à tout prix.

La volonté politique d'écarter Pouvanaa de la Polynésie établie, restait à déterminer précisément les motivations de l'État. L'hypothèse du transfert annoncé des essais nucléaires était solide grâce au rapport Ailleret et à un courrier du 18 avril 1958 où il envisageait le transfert des installations du Sahara, selon

<sup>21</sup> Curieusement, les archives de la Légion d'honneur n'ont pas de trace de Tony Bambridge.

« une étude déjà faite » (la sienne). Il était cependant souhaitable de trouver des confirmations. Les archives des très secrètes réunions de Défense nationale présidées par de Gaulle les apportèrent. Le 12 novembre 1958, Maurice Couve de Murville s'inquiétait de l'impossibilité de procéder au Sahara à des tirs de grande puissance. Francis Perrin lui répondit : « Dans quelques années, il sera indispensable de choisir un autre polygone situé soit dans les îles du Pacifique, soit aux Kerguelen. » Les essais aux Kerguelen ne pouvaient pas se concrétiser et la Nouvelle-Calédonie posait problème en raison de sa proximité avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

190 Je pus consulter aux Archives diplomatiques le verbatim des réunions interministérielles de mai 1957 au sujet du projet d'aéroport. Alors que plusieurs participants l'appuyaient en soulignant l'intérêt économique, le représentant de l'aviation civile coupa court à leurs arguments : « C'est un aérodrome dont la réalisation est prévue davantage pour des motifs d'ordre politique général que pour des motifs de transport aérien... le trafic touristique restera limité<sup>22</sup> ». Il y avait bien une motivation à la création de cet aéroport qui ressemble à une raison d'État.

Fort de tous ces éléments qualifiables de « nouveaux », je présentai un rapport à l'assemblée de Polynésie française qui émit un vœu à l'unanimité tendant à la révision du procès<sup>23</sup>. Le 20 juin 2014, la ministre de la Justice, Christiane Taubira, après avoir pris beaucoup de précautions, saisit la Commission de révision des condamnations pénales.

La demande de révision sera-t-elle couronnée de succès ? La démarche des magistrats n'est pas celle de l'historien. Les premiers peuvent estimer que Pouvanaa, même objet d'un complot visant à l'éliminer, a bien incité quelques-uns de ses partisans à brûler la ville et qu'à ce titre il reste coupable. L'historien, lui, a démontré que Pouvanaa gênait et qu'il fallait à tout prix le condamner... pour la « grandeur » de la France.

---

22 AMAE, 139QO/19.

23 Ces éléments nouveaux sont analysés dans Jean-Marc Regnault et Catherine Vannier, *Pouvanaa et de Gaulle : la candeur et la grandeur*, Papeete, Api Tahiti, 2016.



## LES ARCHIVES DES RUES OUDINOT ET MONSIEUR AU PRISME DE FOCCART

*Anne Leblay-Kinoshita*

Le secrétariat général de la Communauté est « le fruit de la réforme de décembre 1958 du ministère de la France d'Outre-mer (ancien ministère des Colonies), qui préside à la séparation politique entre les territoires coloniaux promis à l'indépendance à court terme (Afrique-Occidentale française [AOF], Afrique-Équatoriale française [AEF] et Madagascar), d'une part, et les DOM-TOM destinés à rester associés à la République, d'autre part<sup>1</sup> ». Loin d'un simple exercice de rhétorique archivistique, c'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en perspective des archives du ministère des Outre-mer et du ministère de la Coopération avec les activités du secrétariat général. En outre, résurgence coloniale ou simple hasard institutionnel, les archives des deux ministères sont regroupées aux Archives nationales dans un département dénommé « Justice et Intérieur ». Dans ce contexte, on tentera, d'une part, de montrer comment l'histoire des archives des ministères des départements et territoires d'Outre-mer et de la Coopération est éclairée par l'histoire institutionnelle et l'existence du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, et, d'autre part, de montrer quelle image du secrétariat général ressort de ces fonds documentaires.

### LES ARCHIVES DES RUES OUDINOT ET MONSIEUR

La création de la Communauté française entraîne l'apparition de deux ministères issus de l'ancien ministère de la France d'Outre-mer : d'une part, le ministère délégué chargé du Sahara, des départements et territoires d'Outre-mer et de l'énergie atomique rapidement dénommé ministère des départements et territoires d'Outre-mer ou « DOM-TOM » qui s'établit rue Oudinot dans les locaux précédemment occupés par le ministère des Colonies puis de la France d'Outre-mer et, d'autre part, le ministère d'État chargé de la Coopération avec

<sup>1</sup> Jean-Pierre Bat et Pascal Geneste (dir.), *Archives de la présidence de la République. Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté (1958-1974)*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 2015, p. 13.

les États africains et malgache appelé ministère de la Coopération à partir de 1961, établi dans une rue adjacente, rue Monsieur. Le premier récupère les attributions du ministère de l'Intérieur sur les départements d'Outre-mer, celles de la France d'Outre-mer sur les territoires d'Outre-mer et celles du ministère du Plan pour la gestion des crédits d'aide. Le second a pour but d'entretenir les relations de la France avec ses anciennes colonies africaines et malgache<sup>2</sup>, non sur un mode interétatique, mais en vertu du « lien de famille *sui generis* qui unit les membres de la Communauté<sup>3</sup> ». Les échanges doivent échapper aux diplomates et à leur formalisme empesé. C'est ainsi que le président de la République du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, peut directement écrire au secrétaire d'État français chargé de la Coopération, Yvon Bourges, au sujet du financement des organismes de recherche<sup>4</sup>. Les compétences du ministère de la Coopération évoluent au fil du temps : d'abord spécialisé sur une zone géographique dénommée le « champ », il devient après 1981 l'administration française experte en développement pour l'ensemble des pays dits du tiers monde<sup>5</sup>.

Les deux ministères connaissent une histoire institutionnelle contrastée qui affecte la conservation de leur production documentaire. Les archives du ministère de l'Outre-mer sont d'abord conservées rue Oudinot avec les archives coloniales centrales jusqu'au transfert de ces dernières à Aix-en-Provence en 1986. Depuis cette date, les archives sont conservées aux Archives nationales et représentent aujourd'hui 1,5 kilomètre linéaire. Font exception les archives « de souveraineté » pour les territoires ayant accédé à l'indépendance après 1962, les Comores en 1975, Djibouti en 1977, le Vanuatu en 1980, qui sont également conservées à Aix-en-Provence.

Le sort des archives du ministère de la Coopération est plus tourmenté. L'histoire de ce portefeuille est celle d'une intégration progressive au ministère des Affaires étrangères. Aussi, en 1986, fruit de la réflexion d'un groupe de travail établi par la direction des Archives de France et les Archives du Quai d'Orsay, il est décidé que « les archives antérieures à 1983 restent de la compétence de la direction des Archives de France, qui conservent ces fonds à la

2 Décret n° 61-591 du 10 juin 1961 relatif aux attributions du ministre de la Coopération.

3 Frédéric Turpin, « Le passage à la diplomatie bilatérale franco-africaine après l'échec de la Communauté », *Relations internationales*, 135, 2008/3, p. 25-35.

4 AN, 2000137/20, Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal à Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères françaises chargé de la coopération, Dakar, le 22 avril 1968.

5 Décret n° 81-639 du 2 juin 1981 fixant les attributions du ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement ; décret n° 81-690 du 3 juillet 1981 fixant les attributions du ministre délégué auprès du ministre des Relations extérieures, chargé de la coopération et du développement ; arrêté du 4 août 1982 relatif à l'organisation des services de la coopération et du développement.

« cité interministérielle de Fontainebleau ». La direction des archives du ministère des Affaires étrangères prend donc en charge la gestion des archives postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1983<sup>6</sup>. Toutefois, la coupure est arbitraire et les fonctionnaires de la rue Monsieur vivent mal cette « saisie » par le Quai d'Orsay. Pour des raisons historiques, les fonctionnaires de la Coopération se sentent souvent plus proches de leurs collègues des DOM-TOM que des diplomates jugés peu familiers du terrain, notamment africain<sup>7</sup>. La mesure, appliquée dans la douleur, semble s'être effectuée au détriment de la cohérence des fonds, de la collecte et de la conservation des archives :

Cette coupure chronologique artificielle et le manque de moyens dont disposent les archives de la Coopération multiplient les difficultés et ont pour résultat que ces archives ne connaissent plus de véritable gestion [...]. Enfin et surtout, faute de politique concertée entre nos deux Services, les archives récentes sont menacées de destruction quasi totale<sup>8</sup>.

Versées pendant une dizaine d'années aux Archives nationales de Fontainebleau, souvent en préarchivage, les archives de la Coopération, qui représentent près de 3 kilomètres linéaires, se retrouvent orphelines. Le changement institutionnel et l'intégration définitive du ministère au sein des Affaires étrangères<sup>9</sup> sanctionnent également cette perte de mémoire du côté des archives diplomatiques.

Appréhender le partage des tâches entre le ministère de l'Outre-mer, le ministère de la Coopération et le secrétariat général des Affaires africaines et malgache à partir de leurs archives conservées de manière très inégale constitue donc un défi.

#### LE PRISME FOCCARTIEN : QUELLE MISE EN LUMIÈRE POUR L'HOMME DE L'OMBRE ?

L'intervention de Jacques Foccart et du secrétariat général se lit davantage dans les fonds d'archives du ministère des DOM-TOM que dans ceux du ministère de la Coopération. Leur état de conservation n'en constitue pas la seule explication. Certes, peu d'archives du cabinet du ministère de la Coopération antérieures à 1980 sont conservées. Surtout, les archives de

6 AMAE, versement des AR (1981-1989), carton 483, Ministre des Affaires étrangères (cabinet) au ministre de la Coopération (cabinet), Paris, 8 novembre 1988.

7 Julien Meimon, « Culte du terrain à la rue Monsieur : les fonctionnaires de la France d'Outre-mer et de la coopération », *Afrique contemporaine*, 236, 2010/4, p. 62.

8 AMAE, AR (1981-1989), carton 483, Directeur des Archives de France au directeur des Archives et de la documentation du ministère des Affaires étrangères, Paris, 12 juillet 1989.

9 Décret n° 98-1124 du 10 décembre 1998 portant organisation de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères.

ce ministère ont un caractère opérationnel lié à la technicité de son champ d'activités. En revanche, les archives du ministère des DOM-TOM revêtent un caractère politique, reflet des compétences exercées par ce ministère, en raison des missions traditionnellement dévolues aux préfets dans les départements métropolitains et ultra-marins (renseignements généraux, organisation et suivi des élections...), de l'exercice de la souveraineté française dans les territoires d'Outre-mer et, enfin, de la nature des outils employés, en particulier avec l'organisation d'un réseau de renseignements spécifique pour l'Outre-mer (un cabinet militaire au niveau central, des bureaux d'études auprès des gouverneurs, hauts-commissaires ou préfets).

#### LES DOM-TOM : LA MISE EN LUMIÈRE DE L'HOMME DE L'OMBRE ?

194

L'implication du secrétariat général est par exemple très forte pour préparer le voyage du général de Gaulle, partagé entre des pays étrangers (Éthiopie, Asie du Sud-Est) et des territoires d'Outre-mer (Djibouti, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Nouvelles-Hébrides), prévu en août-septembre 1966. Quelques semaines auparavant, Jacques Foccart effectue une mission de repérage en Nouvelle-Calédonie. Le secrétariat général et les fonctionnaires de l'Outre-mer échangent une correspondance active pour régler les moindres détails : dépôt de gerbe, choix des hélicoptères, symbolique des cadeaux coutumiers mélanésiens comme les pirogues ou les monnaies, etc.<sup>10</sup>. Le secrétariat général de Foccart est aussi partie prenante des conseils pour les départements d'Outre-mer ou les territoires d'Outre-mer. Son action semble également déterminante dans la question de la réforme régionale dans les départements d'Outre-mer en 1971. Les premiers avant-projets sont transmis en juin par le ministre des départements et territoires d'Outre-mer, Pierre Messmer<sup>11</sup>, mais le sujet est ensuite repris en main par le secrétariat général<sup>12</sup>.

L'intervention du secrétaire général prend souvent une forme très personnalisée. Dans les cahiers d'enregistrement du ministère de la Coopération<sup>13</sup> comme dans la correspondance des fonctionnaires du ministère des DOM-TOM, Jacques Foccart figure parmi les destinataires, le plus souvent sans aucun

<sup>10</sup> AN, 199402227/8, « Voyage présidentiel en Côte française des Somalis, en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides et en Polynésie (août-septembre 1966) ; préparation, organisation, presse locale, télégrammes ».

<sup>11</sup> AN, 19980388/40, Ministère d'État chargé des départements et territoires d'Outre-mer au secrétariat général de la Communauté et des Affaires africaines et malgaches, Paris, 16 juin 1971.

<sup>12</sup> AN, 19940388/40, Jacques Foccart à Pierre Messmer, ministre d'État chargé des départements et territoires d'Outre-mer, Paris, 2 et 22 novembre 1971.

<sup>13</sup> AN, 19920147/329, Registres du courrier départ du ministère chargé de l'Aide et de la Coopération pour les années 1959 à 1963.

titre, contrairement aux usages administratifs, mais sous son nom, parfois orthographié « Foccard ».

Les traces de l'intervention du secrétariat général sont plus marquées pour certains territoires que pour d'autres. Les départements sont moins représentés que les territoires et parmi les départements, la Réunion l'est davantage que les Antilles ou la Guyane. Jacques Foccart suit de près la situation du fief de Michel Debré<sup>14</sup>. Pendant la cavale de Paul Vergès entre 1964 et 1966, le préfet Alfred Diefenbacher transmet ses rapports d'abord à Jacques Foccart puis dans un second temps seulement au secrétaire général des DOM, son supérieur hiérarchique<sup>15</sup>. En Côte française des Somalis, l'interventionnisme se manifeste jusqu'à l'indépendance du territoire<sup>16</sup>. Le Pacifique n'est pas oublié. En 1959, l'avis de Foccart est sollicité pour l'acquisition d'un aéroport sur Santo, île francophone de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, lequel permettrait de gagner de vitesse les Britanniques qui proposent la création d'un aérodrome commun<sup>17</sup>. Le condominium est en effet l'objet d'une querelle d'influences et de stratégies de décolonisation divergentes de la part de la France et du Royaume-Uni<sup>18</sup>. Quelques années plus tard, Foccart apparaît très intéressé par la question de la naturalisation des Chinois de Polynésie française. Il s'agit en effet d'empêcher l'importante communauté des Chinois et des « demis » de tomber dans l'orbite de la République populaire de Chine, voire de Taiwan<sup>19</sup>. La question soulevée depuis le milieu des années 1960 revient sous les feux de l'actualité lors de la révision du Code de la nationalité française. En effet, jusqu'à l'adoption d'un nouveau Code en 1973, il existe pour les naturalisés une incapacité d'être électeur pendant une durée de cinq ans à partir du décret de naturalisation. En outre, disposition propre aux territoires d'Outre-mer, le droit du sol ne s'y applique pas (à partir de 1973, il est mis en place un système de double droit du sol). Vraisemblablement dans l'espoir de voir le projet de loi

- 14 Sur les relations entre Michel Debré et Jacques Foccart : Gilles Gauvin, « Michel Debré et La Réunion : la force des convictions jacobines », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, 324-325, 1999/2, p. 259-291.
- 15 AN, 19940180/88, Préfet de la Réunion au secrétaire général des départements d'Outre-mer, Saint-Denis, 23 octobre 1964.
- 16 Colette Dubois, « Jacques Foccart et Ali Aref », *Cahiers du centre de recherches historiques*, 30, 2002. URL : <http://ccrh.revues.org/472>, consulté le 21 mars 2015. Par exemple : AN, 19940290/72, 19940227/35, 19940163/58, 19940163/70.
- 17 AN, 19940343/25, Dossier « Aérodomes, généralités », Télégrammes du haut-commissaire de Nouméa au Premier ministre, 42 et 62, 11 mars 1959 et 11 avril 1959.
- 18 Sarah Mohamed-Gaillard, « Du condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides au Vanuatu : deux métropoles pour une indépendance », *Journal de la Société des océanistes*, 133, 2011, <http://jso.revues.org/6510>, consulté le 21 mars 2015.
- 19 Sarah Mohamed-Gaillard, *L'Archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à 1998*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 211-214. Voir également les travaux d'Anne-Christine Trémon, par exemple : *Chinois en Polynésie française. Migration, métissage, diaspora*, Nanterre, Société d'ethnologie, 2010.

de révision du Code de la nationalité progresser rapidement grâce à l'influence de Jacques Foccart, Xavier Deniau, alors secrétaire d'État aux DOM-TOM, lui adresse en août 1972 une note dense de quatre pages sur les Chinois de Polynésie française<sup>20</sup>.

Cet intérêt pour les questions touchant à l'Outre-mer français se manifeste dans la capillarité des carrières entre le secrétariat général et le ministère de l'Outre-mer. Parmi les chargés de mission civils du secrétariat général, huit d'entre eux s'engagent dans une carrière diplomatique, souvent africaine, huit autres se tournent vers des postes de hauts fonctionnaires au ministère des départements et territoires d'outre-mer (Pierre Angeli, Jean Montpezat, Jacques Mouradian, Maurice Perrier, Paul Bouteiller) et seulement quatre intègrent le ministère de la Coopération (Jean-François Bourie, Jean-Pierre Hadengue, Maurice Perrier, Philippe Scipion)<sup>21</sup>. La force d'attraction de l'Outre-mer s'explique peut-être par la formation initiale de certains d'entre eux, les plus âgés, à l'École nationale de la France d'Outre-mer, mais probablement aussi par la nature plus directement politique des postes qu'il est possible d'y exercer.

196

#### UN MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION À L'OMBRE DE FOCCART

Bien que Jacques Foccart soit attaché à l'existence d'un ministère de la Coopération autonome du ministère des Affaires étrangères, à l'instar du choix britannique<sup>22</sup>, les titulaires de ce portefeuille ne sont jamais au premier plan. Robert Lecourt, ministre d'État, chargé de la Coopération avec les États africains et malgache (mars 1959-février 1960), puis Jean Foyer, secrétaire d'État chargé des relations avec la Communauté (février 1960-mai 1961) et ministre de la Coopération (mai 1961-avril 1962) ne parviennent pas à se positionner pas de manière forte dans la phase transitionnelle de la Communauté (1958-1960). En octobre 1959, par exemple, Lecourt fait part de son regret au Premier ministre de n'avoir pas été convié à une séance relative au transfert des attributions du ministère de la France d'Outre-mer ou des organismes rattachés<sup>23</sup>. Au moment des indépendances africaines,

20 AN, 19940227/146, Secrétaire d'État aux DOM-TOM au secrétaire général de la Communauté et des Affaires africaines et malgaches, Paris, 4 août 1972.

21 Jean-Pierre Bat et Pascal Geneste (dir.), *Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté*, op. cit.

22 François Pacquement, « Le système d'aide au développement de la France et du Royaume-Uni : points de repère sur cinquante ans d'évolutions depuis la décolonisation », *International Development Policy / Revue internationale de politique de développement*, 1, 2010 ; <http://poldev.revues.org/114>, consulté le 16 mars 2015.

23 AN 19920147/1, Ministre d'État chargé de l'Aide et de la Coopération au Premier ministre, Paris, 8 octobre 1959.



la proposition de Raymond Janot de supprimer le secrétariat général de la Communauté au profit de Foyer fait long feu. De Gaulle réaffirme son autorité sur un domaine qu'il considère réservé à la Présidence et arbitre en faveur d'un secrétariat général de la Communauté qui acquiert des compétences pour les Affaires africaines et malgaches et pour les DOM-TOM, dirigé par Jacques Foccart, aux dépens du ministre de la Coopération, et en dehors du champ de compétences du Premier ministre<sup>24</sup>. Surtout, en mai 1960, de Gaulle affirme l'autorité politique de Foccart sur Foyer :

Un tel télégramme d'instruction ne devait pas être signé par M. Foyer. Il ne s'agit pas là, en effet, d'une question spécifique des rapports entre la République française et le Mali, mais d'une affaire concernant la Communauté. C'est M. Foccart qui devait signer, en mon nom. Il va sans dire que, de toute façon, M. Foyer devait être informé et consulté<sup>25</sup>.

De fait, les rares archives de nature politique conservées dans les fonds du ministère de la Coopération laissent voir la présence de Foccart. Lorsqu'on consulte les quelques programmes des voyages officiels conservés dans les archives du bureau du cabinet du ministère de la Coopération, les chefs d'État africains et leur épouse sont accueillis, outre par le président et son épouse, par Jacques et Isabelle Foccart. Si les chargés de mission et leurs épouses sont parfois des cortèges, on n'aperçoit jamais les noms du secrétaire d'État alors chargé de la Coopération et de son épouse : ainsi lors du voyage officiel d'Albert-Bernard Bongo et son épouse en France en juillet 1970, Yvon Bourges, pourtant secrétaire d'État chargé de la Coopération depuis 1967 est absent du programme<sup>26</sup>. Depuis sa création, le ministère de la Coopération n'a jamais pu s'affirmer politiquement et s'est progressivement marginalisé par la nécessité de se définir en permanence en fonction d'autres forces en présence<sup>27</sup>. Les archives montrent que son activité s'inscrit d'abord dans une relative continuité de la période coloniale avec le maintien de structures qui interviennent à la fois en Outre-mer français et dans les anciennes colonies (SATEC, ORSTOM, CIRAD<sup>28</sup>) et une forme de perpétuation du système

24 Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1958 à nos jours*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2012, p. 128-129.

25 Jean-Pierre Bat et Pascal Geneste (dir.), *Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté*, op. cit., p. 385.

26 AN, 19920147/335, Programme du voyage en France du président de la République gabonaise (6-10 juillet 1970).

27 Voir notamment Franck Petiteville, « Quatre décennies de coopération franco-africaine : usages et usure d'un clientélisme », *Études internationales*, 27/3, 1996, p. 571-601.

28 SATEC : Société d'aide technique et de coopération ; ORSTOM : Office de la recherche scientifique et technique Outre-mer ; CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

d'aide et de financement (du FIDES initial, division en FIDES et FIDOM pour l'Outre-mer français et FAC pour les anciennes colonies africaines et malgache jusqu'à l'AFD<sup>29</sup>)<sup>30</sup>. Mais la difficulté principale de ce ministère, c'est qu'il est conçu comme un outil de politique bilatérale entre la France et les pays du champ alors que d'autres forces géopolitiques à caractère multilatéral sont en œuvre : la Communauté européenne (traité de Rome, 1957), les Nations Unies (comité spécial des vingt-quatre, 1961), l'Organisation de l'unité africaine (1963). S'y ajoutent, de façon très concrète, les conflits avec d'autres ministères techniques français amenés à intervenir dans le champ de la coopération, à l'instar du secrétariat d'État aux Postes et Télécommunications qui oublie en 1975 d'associer le ministère de la Coopération à des discussions officielles relatives aux télécommunications ivoiriennes :

Monsieur Kone Bangali, secrétaire d'État aux Postes et Télécommunications de Côte d'Ivoire a effectué du 14 au 18 avril une visite officielle en France sur votre invitation ; j'ai reçu Monsieur Kone Bangali le mardi 22 avril. Par l'ingénieur en télécommunications de mon département qui a pu assister aux séances de travail organisées par vos Services, j'ai eu connaissance d'un certain nombre de documents relatifs aux entretiens qui viennent de se dérouler. Je me félicite de l'ambiance très amicale qui semble avoir marqué vos travaux et du resserrement de nos liens avec la Côte d'Ivoire sur le plan des télécommunications, mais je ne puis m'empêcher de constater avec une certaine surprise que ces entretiens dépassent de loin le cadre technique auquel auraient dû se tenir, me semble-t-il, des départements ivoiriens et français<sup>31</sup>.

Il faudrait également ajouter la montée en puissance des organisations dites non gouvernementales. Cette évolution vers le multilatéralisme est particulièrement flagrante dans le secteur de la santé à partir des années 1970. La France, acteur-clé de la politique sanitaire en Afrique, axe de sa politique coloniale jusqu'aux années 1960 en constituant une de ses légitimations<sup>32</sup>, voit ainsi progressivement

29 FIDES : Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'Outre-mer ; FIDOM : Fonds d'investissement des départements d'Outre-mer ; FAC : Fonds d'aide et de coopération ; AFD : Agence française de développement.

30 François Pacquement, « Le système d'aide au développement de la France et du Royaume-Uni : points de repère sur cinquante ans d'évolutions depuis la décolonisation », art. cit.

31 AN, 2000137/41, Ministre de la Coopération au secrétaire d'État aux Postes et Télécommunications, Paris, 13 mai 1975.

32 Par exemple : Laurence Monnais-Rousselot, *Médecine et colonisation. L'aventure indochinoise (1860-1939)*, Paris, CNRS éditions, 1999 ; Charles Becker, « Prolégomènes à une réflexion sur l'État colonial, le droit et la santé dans l'Ouest africain francophone. Questionnements à propos des pratiques et des réglementations sanitaires », dans Issiaka Mandé et Blandine Stefanson (dir.), *L'Afrique et la mondialisation : regards d'historiens*, Paris/Bamako, Karthala/ASHIMA, 2005, p. 201-219.

sa marge de manœuvre diminuer au sein de l'OCCGE (Organisation commune de lutte contre les grandes endémies en Afrique de l'Ouest), créée en 1960, en dépit du soutien de Félix Houphouët-Boigny<sup>33</sup> d'une part au profit de l'OMS, et d'autre part au profit de divers organismes multilatéraux africains. Fin 1975, le représentant français au conseil d'administration reçoit des instructions pointant spécialement cette question de l'influence française :

La contribution qu'elle [la France] apporte au fonctionnement de cette organisation comprend :

- La fourniture de personnel de coopération technique (36 emplois),
- Une participation forfaitaire au budget de l'Organisation s'élevant à 2 300 000 fr,
- Une participation de l'ORSTOM qui comporte la fourniture de 22 chercheurs et de crédits de soutien logistique.

Depuis 1974, certains États africains manifestent leur ostracisme à l'endroit de la présence française dans les organismes internationaux africains, c'est ainsi qu'en 1975, la France a été exclue du Bureau Régional de l'OMS. Au précédent conseil d'administration, les délégués du Niger, du Mali et du Dahomey ont suggéré la suppression de toute indication de la participation française dans les documents budgétaires de l'Organisation. Si une telle tendance se manifestait à nouveau à la réunion du conseil d'administration d'Abidjan notre représentant proposerait que le Gouvernement Français abandonne sa participation directe à l'OCCGE<sup>34</sup>.

Si les archives du ministère de la Coopération ne montrent pas un interventionnisme de Foccart ou du secrétariat général aussi fort que dans l'Outre-mer, il s'agit surtout d'une question d'échelle. Le cadre global du mode relationnel du ministère de la Coopération avec les États africains est bien celui que défend le secrétariat général.

Les archives du ministère de la Coopération et celles du ministère des Outre-mer ont connu une histoire contrastée, voire mouvementée. Il est évidemment grotesque d'imputer à Jacques Foccart la responsabilité de cette situation archivistique. Toutefois, le positionnement complexe de l'administration de la Coopération, entre héritage colonial et aide au développement aux acteurs multiples, entre le Quai d'Orsay et le secrétariat général et ses liens de

33 AN, 19960070/24, Dossier 2, Lettre du médecin H. Journiac, représentant de la France à l'OCCGE à Jean-Baptiste Mockey, président de l'organisation, ministre de la Santé publique en Côte d'Ivoire. Paris, 4 novembre 1976.

34 AN, 19960070/24, Dossier 2, Instructions pour le représentant du département au conseil d'administration de l'OCCGE à Abidjan, 13-19 décembre 1975.

famille avec l’Outre-mer n’ont pas facilité la conservation de sa production documentaire. Paradoxalement, les archives du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté, structure moins administrative, se trouvent dotées d’un instrument de recherche. Néanmoins, la connaissance du cadre politique et des instances décisionnelles constitue une opportunité pour procéder au même travail sur les fonds de la Coopération et mieux appréhender les activités économiques, les progrès scientifiques, les choix financiers et la vie culturelle de la France et de l’Afrique et de Madagascar dans un contexte post-colonial car « par-delà l’instant de l’action politique, les archives participent du patrimoine francophone partagé, noué entre la France et l’Afrique<sup>35</sup> ».

---

35 Jean-Pierre Bat et Pascal Geneste (dir.), *Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la communauté*, *op. cit.*, p. 5 (Préface d’Abdou Diouf).

TROISIÈME PARTIE

## **La « méthode Foccart »**



## FOCCART, L'OAS ET L'EXTRÊME DROITE

*Olivier Dard*

Dans certaines sources contemporaines (tracts), récits des acteurs ou travaux consacrés à l'histoire des activistes et de l'OAS, le nom de Jacques Foccart est régulièrement associé « à la vision d'un gaullisme machiavélique<sup>1</sup> ». Ainsi, Foccart est mentionné dans les tracts du MP 13 de Robert Martel ou sous la plume de Claude Jacquemart, directeur de *L'Écho de la presse et de la publicité*, qui en fait le grand manipulateur des émeutes de décembre 1960 en Algérie en les assimilant à une « provocation » montée de toutes pièces par un homme réputé se présenter comme « *l'un des conseillers les plus écoutés du général, et en même temps le tireur des ficelles de la nouvelle Résistance*<sup>2</sup> ». Jacques Foccart est largement évoqué dans certains récits insistant sur le caractère sulfureux de la naissance de la V<sup>e</sup> République dont il aurait été une cheville ouvrière en lien avec les activistes, via l'opération Résurrection<sup>3</sup> ou « l'antenne gaulliste de Paris<sup>4</sup> » animée par Olivier Guichard. Foccart est aussi constamment cité lorsqu'il est question des barricades, du départ de Jacques Soustelle du gouvernement, du putsch<sup>5</sup> ou de la lutte contre l'extrême droite nationaliste et l'OAS. Une OAS dont il aurait été la « bête noire<sup>6</sup> ». Foccart est donc réputé être une figure de proue du conflit croissant opposant la « République gaullienne » aux activistes. L'affirmation de cette centralité décisionnelle de Foccart dans l'affaire algérienne n'est pas le seul élément à prendre en compte. Car ce sont aussi les moyens utilisés par l'homme des missions non officielles, qui sont

- 1 Rémi Kauffer, *OAS. Histoire d'une guerre franco-française*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, p. 209.
- 2 AN, 113 AJ, fonds Foccart / Vic-Dupont. « Lettre d'information », 17 décembre 1960. Souligné dans le texte.
- 3 Christophe Nick, *Résurrection. Naissance de la V<sup>e</sup> République, un coup d'État démocratique*, Paris, Fayard, 1998.
- 4 Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, De Fallois/Fayard, 1994, t. 1, *La France redevient la France*, p. 185. Voir aussi Odile Rudelle, *Mai 1958. De Gaulle et la République*, Paris, Plon, 1988.
- 5 Il rencontre quotidiennement (24 avril excepté) le général au cours des journées d'avril ainsi que le montre l'agenda de l'Élysée fort opportunément reproduit par Maurice Vaïsse, *Comment de Gaulle fit échouer le putsch d'Alger*, Bruxelles, Complexe, 2011, p. 48-50.
- 6 Pierre Péan, *L'Homme de l'ombre. Éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1990, p. 237.



régulièrement dénoncés : usage d'écoutes téléphoniques<sup>7</sup> comme emploi « d'agents » ou de « barbouzes » pour faire arrêter des activistes, notamment Curutchet au Sénégal<sup>8</sup>. Foccart est donc présenté et mis en scène dans toute une série d'ouvrages comme un homme de coups tordus<sup>9</sup>. Des coups tordus d'autant plus détestables qu'ils s'accomplissent avec une discrétion maximale. Car la réputation de celui que l'on appelle « le Chanoine ou « le Phoque » est celle d'être un « onctueux mameluk », « insaisissable »<sup>10</sup>. En résumé, l'homme du secret. Un secret qui est une marque de fabrique de la V<sup>e</sup> République ainsi que l'a souligné Alain Peyrefitte : « Le Général et Georges Pompidou m'ont inculqué la religion du secret, comme ils l'ont inculquée à tous leurs collaborateurs<sup>11</sup> ».

Si ces représentations sont un point de départ incontournable, elles doivent être discutées et revisitées en se demandant si Foccart ne serait dans l'affaire algérienne qu'un exécuteur de basses œuvres. Celui que Peyrefitte qualifie élogieusement de « *vieux gaulliste*<sup>12</sup> » et que Pierre Messmer range parmi « les barons »<sup>13</sup> a servi le Général au temps du RPF et de la « traversée du désert ». Il compte sous la IV<sup>e</sup> République parmi les défenseurs de l'Algérie française et a publié différents textes à son sujet. À ses propres dires, Foccart n'aurait changé de position qu'au début de 1959 et sous l'influence du général de Gaulle, qui l'aurait convaincu<sup>14</sup>. Mais Foccart n'en a pas moins continué de s'intéresser au fond du dossier, participant de près aux discussions sur le projet de partage de l'Algérie suggéré par Alain Peyrefitte durant l'été 1961. À lire ce dernier, Jacques Foccart, comme Michel Debré ou Olivier Guichard, aurait exprimé une « vive approbation » à son hypothèse de partage de l'Algérie et lui aurait téléphoné pour le féliciter<sup>15</sup>. Les « basses œuvres » n'empêcheraient donc pas la réflexion. Ni bien sûr l'action, car, selon certains écrits, Foccart aurait joué un rôle dans

7 Rémi Kauffer, *OAS. Histoire d'une guerre franco-française*, op. cit., p. 278.

8 Jean-Marie Curutchet évoque à son sujet les « agents de Foccart » qui « pullulent en Afrique noire » et mentionne, de façon instructive, les informations données sur son arrestation par les hebdomadaires *Aux écoutes* et *Minute* (Jean-Marie Curutchet, *Je veux la tourmente*, Paris, Robert Laffont, 1973, p. 233).

9 En particulier le livre de Patrice Chairouff, *Dossier B... comme barbouzes*, Paris, Alain Moreau, 1975.

10 Constantin Melnik, *De Gaulle, les services secrets et l'Algérie*, avant-propos d'Olivier Forcade, entretien avec Sébastien Laurent, postface de l'auteur, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010, p. 88 et 95.

11 Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, op. cit., t. 1, p. 16. Foccart est cité parmi eux.

12 Le mot est de Peyrefitte qui l'associe à Olivier Guichard et à Pierre Lefranc (*ibid.*, p. 476).

13 Pierre Messmer, *Après tant de batailles. Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1992, p. 354.

14 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, t. 1 (1913-1969), 1995, p. 77-78 et 123-124. Pour une remise en perspective, voir aussi Guy Pervillé, « Les déceptions de Michel Debré. Continuité et évolution des idées de Michel Debré sur l'Algérie », dans *Michel Debré et l'Algérie*, Paris, Éditions Champs-Élysées, 2007, t. 1, p. 210-211.

15 Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, op. cit., t. 1, p. 80 et 82.

la prise de contact avec Michel Leroy et René Villard, épisode qui s'achève par l'exécution de ces deux derniers par l'OAS<sup>16</sup>.

Questionner le rôle de Foccart sur la question de l'extrême droite et de l'OAS invite à s'interroger sur l'étendue de ses compétences en la matière et les objectifs qui sont les siens. En l'occurrence, évaluer la menace que font peser les tenants de l'Algérie française sur le général de Gaulle et la V<sup>e</sup> République et mettre en œuvre les moyens de la conjurer. Pour tenter d'aller au-delà des représentations convenues de Foccart et comprendre les logiques et ressorts de son action, le dépouillement de ses archives concernant l'extrême droite, les activistes et l'OAS a été guidé par plusieurs interrogations. La première a été de saisir de quels éléments dispose alors Foccart pour forger son opinion sur l'état de la situation, sachant bien entendu que ces archives n'éclairent que partiellement cet aspect (on ne sait rien des renseignements transmis par la voie orale). Nous nous sommes également attaché à réfléchir au contenu des renseignements réunis par Foccart en les passant au crible pour questionner non seulement leur fiabilité, mais aussi l'adéquation de certains libellés (« Très secret ») ou de leurs contenus aux enjeux de l'heure et aux menaces (réelles ou fantasmées) que font peser les activistes sur le régime. Le résultat est que Foccart est beaucoup plus renseigné sur la période de l'avant-putsch que sur celle de l'OAS et que la somme de renseignements dont il dispose est un ensemble hétéroclite et discontinu. Une troisième interrogation a porté sur l'usage fait par Foccart de ces renseignements, usage direct (montage d'opérations) ou indirect sachant que s'il en reçoit, notamment de l'Intérieur, il peut aussi en transmettre. Là encore, au vu des sources écrites disponibles, l'écart est important entre les rumeurs et les représentations, et les réalités qui se dégagent de l'examen des archives.

## NATURE ET CONTENU DES RENSEIGNEMENTS DONT DISPOSE FOC CART

### Origines et types de renseignements

Il est difficile de proposer une synthèse des renseignements dont dispose Jacques Foccart au vu de ses archives, même si quelques enseignements ressortent de leur examen. On constate d'abord que si des notes ou rapports lui sont adressés par ses propres informateurs ou correspondants (Marcel Tardy), beaucoup d'autres sont des copies transmises notamment par les autorités policières (Michel Hacq, directeur des services de police judiciaire), par Constantin Melnik (sur la menace d'un retour de Lagailarde en Algérie

16 Georges Chaffard, *Les Carnets secrets de la décolonisation*, Paris, Calmann-Lévy, 1967, t. 2, p. 138. Sur l'affaire Leroy-Villard, Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2011, p. 206-212.

au début de décembre 1960) ou encore Pierre Messmer<sup>17</sup>. Concernant le type de documents figurant dans ses papiers, on retiendra l'importance des écoutes téléphoniques, très variées, qui vont du journal *Le Monde* à des personnalités comme Jean-Marie Le Pen ou Jacques Sidos. Un goût des écoutes téléphoniques qui renvoie à la description de son bureau par l'ancien officier du SDECE Philippe Thyraud de Vosjoli : « Le bureau de Jacques Foccart différait des autres parce qu'un impressionnant standard téléphonique, comme dans les commissariats de police, était installé à sa droite. De temps en temps, une lumière clignotait, Foccart décrochait le téléphone et écoutait silencieusement en prenant des notes. J'avais la désagréable impression qu'il écoutait purement et simplement des conversations qui ne lui étaient pas destinées<sup>18</sup> ». Enfin, concernant la chronologie du conflit algérien et de la lutte contre les activistes et l'extrême droite, c'est l'année 1960 qui est la plus documentée, marquée par les barricades et leurs suites (émeutes de décembre 1960), ainsi que par les craintes, avérées, de la préparation d'un putsch.

#### Des barricades au putsch

L'épisode des barricades et ses conséquences semblent, au vu des archives disponibles, jouer un rôle essentiel dans les perceptions et analyses de Foccart, alimenté tout au long de l'année 1960 par des notes de renseignements au ton parfois alarmiste.

On retiendra notamment cette note d'une page de « valeur A 1 » qui évoque une menace d'attentat contre le général de Gaulle :

Il faut, à tout prix, abattre le Général avant jeudi soir 6 octobre, afin d'éviter son voyage au Sud-Est et ses prises de position dans ses discours et aussi un geste éclatant en faveur de l'Algérie que l'ONU attend d'ailleurs. [...] Actuellement, beaucoup de postes instructeurs à la PME ou PMS ou de cours de perfectionnement des sous-officiers de réserve, sont tenus *autour de Paris*, par des officiers parachutistes. Le filet devient de plus en plus serré. Les sorties du GÉNÉRAL par le Parc sont connues. Il doit y avoir quelqu'un de la *Maison* qui renseigne les organisations terroristes. En un mot, ils sont tous d'accord, par n'importe quel moyen : il faut abattre de Gaulle avant qu'il ne soit trop tard<sup>19</sup>.

17 AN, 113 AJ, Lettre alarmiste de Gaston Pernot, conseiller municipal de Strasbourg et figure de l'Association nationale pour le soutien de l'action du général de Gaulle, datée du 15 décembre 1960 et dénonçant l'action d'une partie des officiers (nommément mis en cause) servant alors à Oran.

18 Philippe Thyraud de Vosjoli, *Lamia. L'anti-barbouze*, Montréal/Bruxelles, Les Éditions de l'Homme, 1972, p. 336. Une première édition est parue en anglais aux États-Unis en 1970.

19 AN, 113 AJ, Menace d'attentat.

Ce document n'est pas isolé. On peut lui ajouter une lettre de « Jeanpierre » à son « cher Jacques » (22 juin 1960) : « l'adversaire ici met les bouchées doubles<sup>20</sup> » ou un courrier du capitaine R. Arqueros adressé au colonel de Bonneval le 10 novembre 1960 : « À beaucoup d'échelons de la hiérarchie apparaît une conjuration des esprits qui peut faire place demain à une conjuration des corps<sup>21</sup> ». C'est dans ce contexte de citadelle assiégée que Foccart accumule des renseignements qu'il importe à présent de recenser et d'analyser.

Les milieux civils comme militaires sont directement visés et les rapports arrivant sur le bureau de Foccart pointent une nébuleuse qui n'est pas sans rappeler une partie des protagonistes du 13 mai, à savoir les réseaux du célèbre docteur Martin, les milieux militaires et, en Algérie, le MP 13 de Robert Martel. Des fiches cartonnées évoquent ainsi un lien entre Pecoule, capitaine de réserve de l'Armée de l'Air, secrétaire du général Jean Touzet du Vigier, Faillant, dit de Villemarest, AFP, « très lié au MP13, amant de la fille du docteur Martin, passe auprès de certains pour un indicateur de police ». Beaulme, des Affaires étrangères, servirait de lien avec l'Espagne. « Pecoule chercherait à organiser une réunion avec Faillant qui prétend posséder un réseau d'action immédiate avec des hommes de main. [...] Le général Touzet du Vigier [...] sous le couvert de la création d'Amicales départementales d'Armes cherche à obtenir des moyens financiers du Premier ministre [...]»<sup>22</sup>. L'Algérie *via* le MP 13 suscite également l'intérêt de Foccart. Et ce doublement. D'abord à cause des liens entre ce groupement et les activistes métropolitains précités. Mais aussi parce que Foccart est mis en cause dans la propagande martelienne, le « chouan de la Mitidja » et les siens dénonçant en Foccart un *deus ex machina* aux origines de la fusillade du 24 janvier 1960. Mais les documents réunis sur le MP 13, quoique classés dans une sous-chemise « TRÈS SECRET », n'ont pas un intérêt aussi marqué<sup>23</sup>. On y trouve par exemple des données sur la composition du groupement du MP 13 de Birkadem (Alger), instructives sur sa sociologie dominée par des petits commerçants et artisans. De même, le « Bulletin d'information et de liaison du MP 13 » donne la mesure de son discours et montre la place qu'y tient Foccart. On y retrouve des éléments classiques sur la « catastrophe prévisible pour 1960 et annoncée à Fatima en 1917 », la dénonciation du gaullisme (« Charles 1<sup>er</sup> », etc.) et celle de la synarchie ; mais

20 AN, 113 AJ, Chemise Réseaux « barbouzes » (1960-1962), cabinet du ministre des Armées « Jeanpierre » 1960.

21 *Ibid.*, Organisation militante gaulliste anti-activiste (s.d. [ca 1961]).

22 *Ibid.*, Cabinet du ministre des Armées « Jeanpierre », 1960.

23 AN 113 AJ, « La vérité... ». Chemise lutte anti-activiste de la semaine des barricades au putsch d'Alger.

aussi une interprétation conspirationniste de l'affaire des barricades présentée comme une provocation ayant instrumentalisé « Orthiz » [*sic*] qualifié de « probablement patriote mais trop primaire en politique » et donc réputé avoir pu « admirablement servir ces plans de haute provocation. » Un document de quatre pages, intitulé « La vérité sur la provocation du 24 janvier 1960 », met en scène Foccart au soir de la fusillade : « Jacques Koch dit Foccard [*sic*], exulte en apprenant la fusillade et s'écrie "enfin voilà l'opprobre jeté sur l'Armée, l'Armée est foutue, déshonorée, son moral ne s'en relèvera pas, son prestige est mort... enfin... enfin..." ». Mais, après ce triomphe, « Jacques Koch s'affale, il ne peut plus maîtriser l'action d'Alger » n'ayant pas selon ce texte prévu le rôle de Lagailarde, l'action des UT ou la grève générale... Mais c'est tout de même un échec pour les barricades où le « BOUCLAGE [aurait] ÉTÉ FAIT PAR LES MÉTHODES EXPÉRIMENTÉES À BUDAPEST »... avec Paul Delouvrier dans le rôle d'Imre Nagy. La collusion du gaullisme avec le communisme, centrale dans la vision du MP 13, est illustrée ici.

Civils activistes, militaires ou policiers potentiellement factieux, soutiens étrangers, notamment espagnols, formeraient donc un cocktail potentiellement détonnant. Cette conviction explique donc le triple regard porté sur les mouvements des droites nationalistes, les associations ou la presse militaires mais aussi la frontière franco-espagnole (Bayonne).

Les dossiers de Foccart comportent de nombreux éléments sur les différents groupements nationalistes implantés en métropole. Ces derniers ont fait l'objet avant les barricades d'une surveillance étroite qui a débouché sur une vaste opération de police à Paris à l'aube du 28 janvier 1960, opération qui touche des organisations et des personnalités (Jean-Marie Le Pen, etc.)<sup>24</sup>. Cette surveillance se poursuit au cours des mois suivants sous l'égide notamment de la préfecture de police de Paris et du ministère de l'Intérieur. Au vu de ses archives, Foccart possède sur eux nombre d'informations sous la forme d'écoutes téléphoniques qui mettent en scène notamment Le Pen et les dirigeants de Jeune Nation qui ne sont pas emprisonnés.

Les renseignements sur Le Pen abondent, sous la forme de notes ou d'écoutes dans le cadre d'une surveillance anti-activiste. Si le député de Paris est régulièrement cité parmi les civils en lien avec les militaires acquis à l'Algérie française, les renseignements glanés sont assez minces. Si un informateur/indicateur réussit à obtenir de Guy Ferlat<sup>25</sup> d'aller avec lui chez Le Pen, la

<sup>24</sup> Maurice Papon, *Les Chevaux du pouvoir. Le préfet de police du général de Gaulle ouvre ses dossiers, 1958-1967*, Paris, Plon, 1988, p. 234-236.

<sup>25</sup> Figure marquante de la PM Para, il est réputé comme un remarquable moniteur instructeur de saut en vol.

discussion, qui dure une heure trente, montre un dirigeant plutôt sceptique sur un « coup » à venir : « LP donne des consignes de prudence vis-à-vis de la police. Il se plaint à FERLAT du manque d'organisation, de la trahison de beaucoup de militaires et n'entrevoit aucune action dans l'immédiat<sup>26</sup> ». En réalité, ce qui inquiète, c'est le développement du FNAF et ses conséquences ainsi que le souligne un rapport du 29 juillet 1960 : « Il serait indispensable de noyauter rapidement le FNAF... On prétend chez eux que lorsqu'ils auront 80 000 adhésions, ils pourront passer à l'action en formant notamment des maquis<sup>27</sup> ». La surveillance se poursuit donc et des écoutes téléphoniques effectuées en septembre 1960 entre Le Pen et Troisgros, responsable du FNAF à Lyon, montrent ce dernier très satisfait de son action : « J'ai fait des ravages chez Soustelle ». Le même jour (6 septembre 1960), une nouvelle conversation entre Paul Troisgros et Michel Berque (o.p.) évoque le FNAF. Troisgros, « chargé de toute l'organisation de l'administration », indique : « C'est fou ! En un mois et demi, on a fait près de 30 000 adhésions. » Raillant le comité de Vincennes, il note : « On a cent fois plus d'ampleur<sup>28</sup> ».

Certains dirigeants de l'ex-mouvement Jeune Nation (JN), dissous depuis 1958, font également l'objet d'enquêtes et d'écoutes. Ainsi, le même informateur qui a réussi à être introduit chez Le Pen rencontre Meyniel de Jeune Nation qu'il décrit comme « très optimiste ». D'après lui, Jeune Nation « n'a subi aucune perturbation et il semble satisfait que "d'autres" prennent des risques. Veut laisser l'équipe Soustelle faire un peu les éclaireurs de pointe... C'est nous qui ramasserons les morceaux. Son but actuel semble être d'atteindre le maximum de cadres de l'armée ».

L'optimisme doit être relativisé. Les autorités sont sur leurs gardes et au cours de la nuit du 9 au 10 décembre 1960 de nombreux activistes ont été arrêtés à Paris. Des arrestations qui s'étaient accompagnées de perquisitions aux résultats négatifs et qui avaient rassuré les autorités. Ainsi, une note du 17 janvier 1961 indiquait :

Les milieux « activistes » métropolitains, et notamment les cercles parisiens que le Service a la possibilité de suivre de très près, paraissent avoir renoncé, dans l'avenir immédiat, à toute agitation concertée [...]. Cependant, il est à prévoir qu'après une période de stupeur et d'attente, des groupes sont susceptibles de se reconstituer dans le but d'établir de nouveaux plans d'action<sup>29</sup>.

<sup>26</sup> AN, 113 AJ, Correspondance Chenier-Otard, surveillance anti-activiste (mai-août 1960), rapports n° 48 et 49.

<sup>27</sup> *Ibid.*, Rapport n° 64.

<sup>28</sup> AN, 113 AJ, Écoutes téléphoniques (1960-1961).

<sup>29</sup> *Ibid.* 17 janvier 1961.

Du côté de l'ex-Jeune Nation c'est l'objectif notamment de Dominique Venner dont l'arrestation, à la veille du putsch, montre que « l'opération Gerfaut » ne fut pas qu'un mot lancé en l'air mais quelque chose de préparé<sup>30</sup>.

#### Le temps de l'OAS

210 Sur l'OAS, les renseignements repérés dans les archives Foccart mises à notre disposition sont minces. Concernant la métropole, Foccart dispose de quelques publications antigauillistes et favorables à l'Algérie française, comme la lettre hebdomadaire *De vous à moi* qui paraît à Maisons-Alfort<sup>31</sup>. Comme précédemment, on trouve des écoutes téléphoniques concernant notamment Jacques Sidos et ses liens avec Alger (ténus en réalité puisque Mission III à laquelle sont rattachés les réseaux Jeune Nation est l'affaire d'André Canal, détesté de dirigeants de l'OAS-Alger, à commencer par Jean-Claude Perez). Les anciens d'Indochine sont également surveillés, mais l'informateur, « Phidias », qui a assisté le 25 novembre 1961 à l'Assemblée générale de l'Association nationale des familles et amis des parachutistes coloniaux, réunissant une trentaine de personnes, considère cette organisation comme « vieillie, morne, sans ressort » et « plutôt inoffensive » même si le colonel Trinquier vient alors d'en prendre la vice-présidence<sup>32</sup>. Roger Trinquier, revenu du Katanga, est aussi régulièrement surveillé et un rapport lui est consacré le 4 mai 1962, car les autorités craignent que grâce aux fonds provenant de son opération katangaise, il « cherche à créer dans chaque ville ou chaque entreprise un moyen [*sic*] d'hommes actifs à la disposition de son Parti politique pour les utiliser à toutes fins possibles<sup>33</sup> ». Le comité de Vincennes est également surveillé et la même source, « Phidias », assiste à sa réunion du 19 novembre 1961 à la Mutualité. Réunion où interviennent notamment Bidault, Le Pen, Dides ou Delbecque. Si de Gaulle y est conspué, tandis que Salan tout comme l'Algérie française sont acclamés, la source en retient surtout en conclusion l'optimisme des participants qui « croient leur cause gagnée et que les événements le prouveront prochainement, mieux, bientôt<sup>34</sup> ».

Concernant l'Algérie, Foccart dispose de quelques exemplaires du journal de l'OAS, *Appel de la France* (numéros 5 et 9). Ses archives contiennent aussi une feuille des codes, quelques tracts ou des bribes de correspondances concernant

30 Georges Fleury, *Histoire secrète de l'OAS*, Paris, Grasset, 2002, p. 262-263 et Dominique Venner, *Le Cœur rebelle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 115-116.

31 Cette « documentation hebdomadaire de l'homme au courant » est sous-titrée « Synthèses politiques et économiques françaises et internationales ». Dirigée par Albert Dadoun, elle revendique un tirage de 2800 exemplaires.

32 AN, 113 AJ, Rapport de deux pages.

33 *Ibid.* Rapport du 4 mai 1962, p. 2.

34 *Ibid.* Rapport de 6 pages.



le Conseil national de la résistance française en Algérie (CNRFA), né le 13 mars 1962 à Alger. On trouve également des correspondances adressées à Salan (Argoud<sup>35</sup>), des rapports adressés par Gardy à Salan sur la situation oranaise (16 avril 1962) qui dressent un bilan des « opérations de harcèlement » prescrites par ce dernier ou proposent un état des lieux des possibilités d'émission radio-télévisées. C'est le mois d'avril 1962 qui est, relativement, le plus documenté dans les archives Foccart qui semble avoir été récupéré des papiers saisis lors de l'arrestation de Salan (20 avril 1962). À défaut d'être annotés, certains documents comportent des passages soulignés, à l'instar d'un « Essai de mise au point de notre Organisation et de l'Orientation de nos activités », rédigé par Jean Gardes le 17 avril 1962. Ce qui frappe le lecteur (est-ce Foccart ou Salan ?), c'est la mention d'un « noyau dur » articulé à « un dispositif à l'Étranger (à étoffer d'urgence) » et le fait que « l'annonce de la position BIDAULT-SOUSTELLE à l'étranger, avec création d'un CNR a largement participé à l'amorce de ressources actuelles et constitue, avec le courage de nos équipes locales, un de nos meilleurs atouts du moment<sup>36</sup> ». Une autre série de documents concerne Jean Bastien-Thiry et sa déclaration de 10 pages datée du 18 septembre 1962 et consignée sous la forme d'un procès-verbal en présence et avec la signature de trois membres de la direction de la Sécurité militaire.

Au terme de ces investigations dans ses archives, il apparaît que le matériau aux mains de Foccart est à la fois hétéroclite, d'un intérêt très inégal et surtout discontinu. On pourrait longuement gloser sur les manques dont certains sautent aux yeux. On retiendra moins tout ce que le conseiller spécial ne sait pas de l'OAS que l'absence de toute référence aux activités gaullistes en Algérie, mouvement pour la Communauté (Foccart est absent de l'organigramme de Lucien Bitterlin<sup>37</sup>) et barbouzes. L'exemple le plus emblématique concerne les menaces d'attentats contre de Gaulle. Si l'on se réfère à leur liste, nombreuse, force est de constater que les dossiers Foccart sont presque muets sur le sujet à l'exception des menaces d'octobre 1960 déjà évoquées. Pourtant, à lire certains acteurs majeurs comme Morin, Foccart disposait de renseignements précis. L'ancien délégué général note ainsi que Foccart aurait été au courant des menaces, sérieuses, pesant sur le général de Gaulle à Aïn Temouchent en décembre 1960<sup>38</sup>. De fait, la tentative avortée d'Hilaire Géronimo est bien

35 *Ibid.* Lettre de 2 pages du 8 avril 1962.

36 *Ibid.* Les majuscules figurent dans le texte original.

37 Lucien Bitterlin, *Nous étions tous des terroristes. L'histoire des « barbouzes » en Algérie*, préface de Louis Terrenoire, postface de Georges Montaron, Paris, Éditions du *Témoignage chrétien*, 1983, p. 30.

38 Jean Morin, *De Gaulle et l'Algérie. Mon témoignage, 1960-1962*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 58. Cette référence à Foccart est la seule du livre.

connue<sup>39</sup>, mais on n'en trouve aucune trace dans les papiers que nous avons consultés. Se pose donc, à côté du vide des archives, la question de la réalité de l'action de Foccart, une action qu'il a toujours minimisée.



1. Raoul Salan en clandestin le jour de son arrestation, Alger, 20 avril 1962 (AN, 113A1)

<sup>39</sup> Pierre Démaret, Christian Plume, *Objectif de Gaulle*, Paris, Robert Laffont, 1973, p. 49 sq.

Interrogé par Rémi Kauffer, le 2 avril 1985, sur son rôle dans la lutte anti-OAS, Foccart a minimisé les choses : « On a beaucoup grossi mon action. Les activistes m'ont accusé des pires choses. D'organiser contre eux des commandos, et des commandos de barbouzes ». Dans ce même entretien, Foccart évoquait ses entretiens « contacts avec des syndicalistes de tout bord, sauf de la CGT », mais aussi avec « des militants SFIO [...] connus quand [il] étai[t] à l'Assemblée de l'Union française. Mais ce n'était pas de la lutte directe contre l'OAS! »<sup>40</sup>. La citation est doublement instructive. D'abord, parce qu'elle questionne la mise en cause de Foccart par ladite OAS : si l'on excepte le MP 13, renseigné sur ce point par Faillant, on ne trouve pas spécialement dans la propagande ou dans la presse OAS en Algérie de dénonciation de Foccart. Se pose aussi la question des réponses que les archives peuvent apporter à cette déclaration, rare, où Foccart reconnaît une forme d'implication. C'est effectivement tout le problème du personnage encore très récemment mis en lumière par Jean-Pierre Bat lorsqu'il souligne, à diverses reprises, son souci de la « dissimulation<sup>41</sup> ». Ce constat est unanimement partagé par tous ceux qui ont travaillé sur Foccart. Mais il impose un choix méthodologique qui peut se décliner en deux types de réponses. La première est celle du journalisme d'investigation, symbolisé ici par Pierre Péan, qui commente ainsi la citation de son confrère Rémi Kauffer :

Cette déclaration [de Foccart] conduit à évoquer un des problèmes fondamentaux que pose toute tentative de description du rôle de Jacques Foccart auprès du général de Gaulle. Tout ce qu'il fait – ou presque – relève du secret [...]. L'utilisation de méthodes non conventionnelles permet à celui qui y recourt d'affirmer posément que nombre des actes qu'on leur attribue n'ont pas d'existence réelle et relèvent de la pure affabulation.

Et Péan d'ajouter : « Des pans entiers de l'histoire du gaullisme sont ainsi passés à la trappe » alors que son histoire se décline ainsi : « De Gaulle parle de la fin ; Foccart s'occupe des moyens – et des moyens de les cacher », autrement dit de la « cuisine ». Pour Péan, ce secret ne saurait signifier qu'il faille minimiser l'influence de Foccart. Au contraire « [n]ous persistons pourtant à penser et à écrire », souligne-t-il, que « sans Foccart, le mythe du général de Gaulle, tel qu'il a été perçu et vécu par la majorité des Français n'aurait probablement pu

40 Rémi Kauffer, *OAS. Histoire d'une organisation secrète*, Paris, Fayard, 1986, p. 155-156. Nous renvoyons à cette édition car la citation est plus complète que dans la seconde déjà citée de 2002 (p. 182).

41 Jean-Pierre Bat, *La Fabrique des « barbouzes ». Histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2015, p. 149.

s'installer ni se perpétuer comme il l'a fait »<sup>42</sup>. L'historien ne peut raisonner de cette manière, car son registre d'administration de la preuve n'est pas celui de l'intime conviction. Il ne peut s'en contenter, mais doit démontrer. Et en l'occurrence, les archives s'avèrent en principe être une source de premier ordre. Cependant, pour ce qui concerne une partie de notre objet (l'OAS), le résultat des dépouillements n'est pas à la hauteur des accusations formulées. En revanche, le bilan n'est pas négligeable sur d'autres dossiers mettant en cause les activistes métropolitains et leurs relais, sur fond notamment de menace d'une collusion entre les activistes français et l'Espagne franquiste et ou de question katangaise.

#### Du Sud-Ouest...

214

Depuis le printemps 1960, le Sud-Ouest préoccupe les autorités. Elles s'inquiètent en particulier de la base arrière que pourrait constituer l'Espagne pour les activistes. Foccart possède ainsi une note du 18 mai 1960 mettant l'accent sur les liens entre activistes et l'Espagne franquiste *via* André Gorostarzu, réputé « très anti-gaulliste<sup>43</sup> ». Une note émanant du ministre des Armées pointe aussi l'existence d'un réseau entre activistes et Espagne : « Ce réseau est en liaison avec le SR espagnol dont le représentant à Paris est le docteur Defraigne doublé de Griotteray ; Beaume serait leur antenne au Quai d'Orsay<sup>44</sup> ». L'affaire est d'importance et débouche sur une riposte locale : « Jacques VEYSSET, de l'Action, demeure à Bayonne, il travaille pour nous avec deux autres Basques. Il s'est donc retiré du SAC auquel il appartenait. Peux-tu donner des consignes pour qu'on lui laisse liberté de manœuvre<sup>45</sup> ? » Les craintes redoublent après l'installation de Salan à Saint-Sébastien en novembre 1960 jointe à l'arrivée dans la péninsule de Pierre Lagaille et de Jean-Jacques Susini après le procès des barricades et aux déclarations du général de Gaulle sur « l'Algérie algérienne » (4 novembre 1960). Dès lors, il s'agit de surveiller de près la frontière espagnole, ce dont se charge Veyssset qui transmet des informations sur Henry de Peyrecave, parti à Alger. Plus encore que ce départ, ce sont ses modalités qui inquiètent : il aurait bénéficié d'« *un visa délivré sans que le commissaire Talazac ait été avisé ou qu'il ait été consulté*. Il y a là, pour le moins une lacune grave ». Talazac, commissaire des Renseignements généraux étant considéré « d'une grande fidélité au chef de l'État », la possibilité d'infiltration inquiète. Elle se conjugue avec la mise au jour d'un réseau dont aurait bénéficié Lagaille : son passeur est réputé avoir été Martin Harriague,

42 Pierre Péan, *L'Homme de l'ombre*, op. cit., p. 243.

43 AN, 113 AJ, Correspondance Chenier-Otard, surveillance anti-activiste (mai-août 1960).

44 *Ibid.* Cabinet du ministre des Armées « Jeanpierre » (1960), 22 juin 1960, lettre de « Jeanpierre » à son « cher Jacques ».

45 *Ibid.*

industriel à Anglet. Le frère de ce dernier est alors bâtonnier au barreau de Bayonne. « L'équipe activiste de Bayonne est presque toute passée en Espagne et est allée voir Salan », explique Veysset qui donne une liste où l'on trouve André de Gorostazu, ex-colonel de l'armée de l'Air, ex-attaché de Pétain à Madrid, Fagalde, le général Paul Gardy, Maître Ribeton « séide à TV », de Clisson. Veysset dénonce aussi « Jean Fraissinet, armateur et député [qui] aurait prévu un service de cargo entre Barcelone, Carthagène et l'Afrique du Nord en cas de révolte et de Sécession afin de rallier l'Afrique du Nord. Cette perspective raffermirait les intentions des activistes qui craignaient de se voir sans ravitaillement ». À ce point de fixation du Sud-Ouest s'ajouterait un pôle parisien : « Dides a noyauté la préfecture de police de Paris et son principal agent serait le sous-préfet SONNEVIEILLE, qui est rapatrié du Maroc ». Ils pourraient s'appuyer sur une liste de policiers fidèles à Godard qui compte une trentaine de noms et sur l'Association nationale des anciens policiers rapatriés de l'Afrique du Nord et de la France d'Outre-mer présidée par Antoine Melero, ex-policier expulsé du Maroc en 1955, après avoir été compromis dans le meurtre de Lemaigre-Dubreuil. Une association dont le comité d'honneur est composé de Dides, Baylot, Battesti, député de Seine et Marne et président des Français rapatriés d'Afrique du Nord et qui s'appuie sur un journal, *Le Pied-noir*, dirigé par Melero. Le comble pour l'informateur de Foccart est que « cette association reçoit toujours une subvention de 1 000 000 d'anciens francs par mois de Michel Debré, somme prélevée sur les fonds secrets ». Si l'on ajoute la crainte de la présence d'activistes parmi les réservistes du SDECE, on mesure le degré d'inquiétude de l'informateur de Foccart qui ne s'embarrasse pas de précautions de langage en transmettant une « liste d'activistes bayonnais et de la région » : « il faut agir sur eux vite et dur ». Des noms sont soulignés « en rouge les plus virulents à faire vider de l'armée ». À cette première mesure, s'ajoute le souci de mettre en place une Organisation centrale de documentation dont le but est de constituer un fichier détaillé sur les individus et sur les faits. « Relier les INDIVIDUS AUX FAITS », souligne-t-on, démarche qui n'a ici rien d'original.

... au Katanga

Un second volet concerne la question katangaise et ses liens avec l'extrême droite métropolitaine. On rappellera que l'un des slogans phares des droites radicales belge et française de ce temps est : « Alger-Léopoldville : deux fronts, une seule guerre »<sup>46</sup>. En Algérie, le slogan n'est pas sans écho, notamment en

46 Sur ce point, nous nous permettons de renvoyer à Olivier Dard, « Réalités et limites de l'internationalisation de l'anti-anticolonialisme de la guerre d'Algérie au début des années 1970 : l'exemple des droites radicales françaises et de leurs liens internationaux », dans Olivier Dard et Daniel Lefeuvre (dir), *L'Europe face à son passé colonial*, Paris, Riveneuve éditions, 2008, p. 255 sq.

Oranie où une lettre d'Algérie du colonel Crozafon évoque à son propos le 17 septembre 1960 :

Les « Européens » organisent à présent des équipes de « contre-terroristes » et l'on a vu ces jours-ci dans la région de FRANDA des grenades lancées dans des cafés Maures par lesdites équipes. La population européenne commence d'ailleurs à tourner ses regards vers le CONGO et craint la menace communiste qui commence déjà à faire sentir ses effets dans les milieux musulmans.

Le dossier katangais est déjà nourri de travaux sur la Belgique<sup>47</sup>, le Luxembourg (une arrière-cour non négligeable<sup>48</sup>) et bien sûr le terrain africain, *via* des travaux sur Bob Denard<sup>49</sup> et l'ouvrage de Jean-Pierre Bat. Ce dernier souligne « tous les efforts entrepris pour dissimuler toute connexion entre la France (de Foccart aux services de renseignement) et les agents sur le terrain [...]»<sup>50</sup>. En réalité, les archives de Foccart montrent qu'il est informé de l'ensemble du dossier et la lecture des écoutes de Sidos met en lumière une série d'ambiguïtés. Foccart a ainsi récupéré de la « production préfecture » mettant en évidence les liens entre Jacques Sidos, la Belgique et le départ de Belges au Katanga qui voient ce dernier à déjeuner<sup>51</sup>. Au début de 1961, alors que le départ de Trinquier pour le Katanga se précise, les écoutes de l'ex-Jeune Nation mettent en évidence des noms bien connus de ce dossier comme Dominique Diur, qui se présente comme le représentant du Katanga en France<sup>52</sup> ou Georges Thyssens, greffier honoraire à Élisabethville, conseiller influent de Tshombé, qui a réussi « à convaincre Trinquier de commander la gendarmerie katangaise<sup>53</sup> ». D'autres relevés établissent surtout le contact avec entre Sidos et Trinquier. Ils mettent aussi en évidence la crainte que nourrit Sidos d'être engagé dans une entreprise

216

47 Romain Pasteger, *Le Visage des affreux. Les mercenaires du Katanga (1960-1964)*, Bruxelles, Labor, 2005. Vincent Génin, « La France et le Congo ex-belge 1961-1965. Intérêts et influences en mutation », *Revue belge de philologie et d'histoire / Belgisch Tijdschrift voor filologie en geschiedenis*, 91/4, 2013, p. 1057-1110.

48 Teddy Contreras, *Le Luxembourg au temps des activistes*, mémoire de master 1, université Paul Verlaine-Metz, 2006, p. 32. Notons que l'ambassadeur de France est régulièrement informé sur le déroulement de son séjour.

49 Walter Bruyère-Ostells, *Dans l'ombre de Bob Denard. Les mercenaires français de 1960 à 1969*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2014, p. 23-32.

50 Jean-Pierre Bat, *La Fabrique des « barbouzes »*, *op. cit.*, p. 149.

51 AN, 113 AJ, Jacques Sidos à Simon (Vigier), 27 février 1961, 1<sup>er</sup> mars 1961.

52 Vincent Génin, « La France et le Congo ex-belge 1961-1965 », *art. cit.*, p. 1065-1068. Pour l'historien belge, il s'agit d'abord pour Diur (que les écoutes orthographient « Diour »), d'« installer [à Paris] un bureau de recrutement de mercenaires désireux de défendre la sécession » (p. 1067). Diur a bénéficié à Paris « du soutien du préfet Baylot et d'un assentiment indirect du Quai d'Orsay ».

53 *Ibid.*, p. 1070. Sidos a le contact direct avec Thyssens que le relevé indique sous le nom de Thyssen. Sur les liens Thyssens/Trinquier, voir aussi Romain Pasteger, *Le Visage des affreux*, *op. cit.*, p. 98 sq., où il mentionne Sidos (p. 110) qui contre rétribution s'occupe des visas.

le dépassant, notamment lorsqu'il est question de faire sauter la Bourse ou le consulat de Tunisie à Marseille :

Il faudrait savoir qui c'est ces gars là [...] ça devient dangereux » dit Sidos qui, « très inquiet », souligne que « ça commence à prendre une tournure grave » : ça sort des milieux traditionnels [...]. Ce n'est pas du tout du travail classique, tu vois. Contre une bonne permanence « coco », ça serait un truc classique et banal comme il y en a tant eu depuis quinze ans, il pourrait être signé de façon certaine... Mais c'est du travail de terroriste pur, ça.

La conclusion tombe : « ça ne fait pas partie du travail dont sont capables [...] les types de droite, classiques... le bon militant, même un peu... "tête brûlée" ». Et Sidos et son interlocuteur de s'interroger pour savoir qui serait derrière ce type d'opération : Thomazo ? La conclusion de Sidos, « très très inquiet » est « qu'en ce moment, ça dépasse largement le cadre "contrôlable" », y compris « sur le plan gouvernemental » en même temps que « ça dessert la cause nationale »<sup>54</sup>.

Sidos se souvient sans doute des interpellations massives qui ont touché les activistes quelques mois plus tôt. Il n'imagine sans doute pas que les autorités sont au fait de ses activités. Des autorités qui ont plusieurs fers au feu puisqu'elles luttent contre les activistes et l'extrême droite favorables à l'Algérie française en même temps qu'elles œuvrent un temps au Katanga dans une direction comparable en soutenant les entreprises de Trinquier et en laissant ouverte une représentation du Katanga à Paris dirigée par Dominique Diur. Un bureau de recrutement situé au 39 rue Cambon est officiellement fermé le 11 février 1961 ; toutefois cela n'empêche pas celui de l'avenue Georges-Mandel de fonctionner officieusement. Ainsi, comme l'a souligné Jean-Pierre Bat, le « noyau dur initial » des combattants du Katanga (dominé par la figure de Roger Faulques) « est bien parti avec l'aval de la hiérarchie militaire française, mais sans filet<sup>55</sup> ». On ajoutera, bien sûr, en toute connaissance de cause de Jacques Foccart.

Le bilan de la consultation des archives Foccart montre que dans la lutte gaulliste contre les activistes et tout particulièrement contre l'OAS, le rôle de Jacques Foccart ne fut pas déterminant. Assurément, les tenants de son omnipotence ne manqueront pas de souligner que les archives que nous avons pu consulter ne donnent qu'une pâle idée de l'influence du personnage. Un personnage dont certains de ses contemporains et concurrents comme Constantin Melnik ont raillé le poids qui lui est prêté en le qualifiant de « peu crédible dans ses onctueux appels à l'action au nom d'un Général dont on ne savait pas très bien

54 AN, 113 AJ.

55 Jean-Pierre Bat, *La Fabrique des « barbouzes », op. cit.*, p. 256.



ce qu'il lui confiait<sup>56</sup> ». En réalité, la lecture des archives Foccart donne plus à voir qu'il y paraît sur ses centres d'intérêt et ses sphères géographiques de rayonnement et son rôle effectif. On remarquera d'abord que Foccart dispose de très peu d'informations sur l'action des activistes et de l'OAS en Algérie et que les rares dossiers qui peuvent être consultés concernent le MP 13, à savoir une organisation qui a tissé des liens avec la métropole dès avant mai 1958. Mais les « marteliens » pèsent de moins en moins dans le chaudron activiste une fois l'échec du putsch consommé et l'OAS mise sur orbite. Une OAS qui, tant dans sa version algéroise que, surtout, oranaise, n'a pu ni su se doter de correspondants et de relais solides en métropole. Le dépouillement des archives de l'OAS-Alger avait mis en lumière la très faible présence d'informations en provenance de métropole. Les documents réunis par Foccart peuvent, sur ce plan, se lire en miroir : il n'est pas au fait des acteurs principaux de la scène OAS, qui de son côté, ne se préoccupe pas de lui. Si Martel l'a fait, c'est à cause de ses liens avec Pierre de Villemarest. Nous avons par ailleurs souligné le caractère hétéroclite des renseignements réunis par Foccart. Le fonctionnement de l'État et des départements ministériels est ici essentiel à prendre en compte. Si, sur les questions africaines, Foccart est doté d'attributions délimitées et reconnues, il n'en est rien pour nombre d'autres dossiers, dont celui de la lutte contre les activistes et l'OAS. Au nom de la protection du général de Gaulle, Foccart peut demander et obtenir des informations, mais il est cependant dépendant des autres (en particulier des services de Pierre Messmer pour l'Armée ou de Roger Frey pour l'Intérieur, sans parler de ceux du Premier ministre). Ceux-ci ne tiennent pas, quelle que soit la relation du « Chanoine » avec le général de Gaulle à abdiquer leurs prérogatives. Ils sont ministres et, quoique très « spécial », Foccart demeure un conseiller. Un conseiller dont le dévouement à la personne et à la protection de Gaulle n'est nullement remis en cause par les ministres chargés effectivement de la lutte contre les activistes et l'OAS. Mais ces derniers, qui ont aussi le contact avec le chef de l'État, veillent au maintien de leurs prérogatives qui sont elles-mêmes suspendues à la volonté du chef de l'État qui suit très directement le dossier de la lutte anti-OAS, en particulier en Algérie<sup>57</sup>.

<sup>56</sup> Constantin Melnik, *De Gaulle, les services secrets et l'Algérie, op. cit.*, p. 88.

<sup>57</sup> Voir en particulier Charles de Gaulle, *Lettres notes et carnets 1961-1963*, Paris, Plon, 1986. Jacques Foccart y apparaît à différentes reprises mais les notes et courriers qui lui sont adressés concernent toujours ses fonctions de secrétaire général de la Communauté et des Affaires africaines et malgaches.

## JACQUES FOCCART ET LE SERVICE D'ACTION CIVIQUE

*François Audigier*

Même si peu de responsables gaullistes ont livré autant d'informations sur eux-mêmes que Jacques Foccart (via ses archives, son journal et ses entretiens), ce dernier reste souvent considéré dans l'opinion et les médias comme un personnage mystérieux au pouvoir occulte considérable<sup>1</sup>. De son vivant déjà, le secrétaire général des Affaires africaines et malgaches se plaignait d'être victime de son mythe sans pouvoir en corriger les contours<sup>2</sup>. S'il est vrai que la presse d'opposition (à commencer par *Le Canard enchaîné*) a beaucoup fantasmé sur son compte<sup>3</sup>, le conseiller élyséen a alimenté les soupçons par sa manière originale de combiner les formes officielles de pouvoir et les formes officieuses d'influence autour de domaines d'intervention sensibles : services secrets, politique africaine, défense, Outre-mer et politique intérieure<sup>4</sup>. Le Service d'action civique (SAC) illustre cette confusion des genres où un service d'ordre classique devient à l'occasion une officine de renseignement et une police parallèle<sup>5</sup>. Si la légende d'un SAC « barbouzard » durant la guerre d'Algérie doit être déconstruite (l'extrême droite avait diffusé cette rumeur à partir de 1961-1962 pour discréditer le régime gaulliste), il y a bien eu dans les années suivantes une collaboration officieuse entre la direction du service d'ordre et des

- 1 L'ouvrage très à charge de Pierre Péan n'a pas contribué à améliorer cette représentation négative (*L'Homme de l'ombre. Éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1990). Le journaliste avait déjà évoqué Jacques Foccart dans son ouvrage *Affaires africaines* paru chez Fayard en 1983.
- 2 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, t. 1, *Tous les soirs avec de Gaulle, 1965-1967*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997, p. 349-350.
- 3 Accusé d'enregistrer clandestinement les conversations entre le président de Gaulle et ses invités via un magnétophone caché dans une commode de l'Élysée, Jacques Foccart dut ainsi s'expliquer sur cette légende ridicule.
- 4 Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2012 ; Frédéric Turpin, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique : décoloniser et coopérer (1958-1974)*, Paris, Les Indes savantes, 2010 et « Foccart entre France et Afrique », n° 30 des *Cahiers du Centre de recherches historiques*, octobre 2002.
- 5 François Audigier, « Le SAC de 1968 à 1974, une officine de renseignement politique ? », dans Sébastien Laurent (dir.), *Politiques du renseignement*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 109-136.

responsables départementaux et nationaux des RG en matière de surveillance politique de l'opposition comme l'attestent les documents de police fournis en annexe dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur le SAC publié en 1982<sup>6</sup>. Au demeurant, ce travail de renseignement parallèle ne doit pas être fantasmé, il consiste surtout en de médiocres « rapports d'ambiance » sur les partis et syndicats de gauche réalisés le plus souvent avant les campagnes électorales. Même si la pratique, attestée dès 1965-1967, semble s'intensifier après 1968, les rapports en question où la menace est exagérée, la situation dramatisée et la « subversion marxiste » globalisée, intoxiquaient sans doute plus le pouvoir gaulliste qu'ils ne l'informaient réellement...

Rappelons que le Service d'action civique, qui prend la suite du service d'ordre du RPF, rassemble d'abord des « gros bras » qui assurent la sécurité des meetings du parti gaulliste<sup>7</sup>. Mais cette dimension sécuritaire n'épuise pas l'identité et le rôle du SAC. Cette organisation représente aussi un vivier de militants dans un mouvement gaulliste qui en manque alors cruellement (l'UNR constitue fondamentalement un parti de cadres et d'électeurs, ce qui sera moins exact pour l'UDR même s'il faut attendre les années 1975-1976 pour voir les effectifs s'envoler<sup>8</sup>). Les gens du SAC collent autant des affiches et assistent autant aux meetings qu'ils font le coup de poing... L'organisation se caractérise aussi par un fort compagnonnage autour de souvenirs communs (la guerre, le RPF, la traversée du désert) et un lien d'allégeance absolu à de Gaulle, bien plus qu'au parti souvent perçu comme opportuniste. Selon la formule de Paul Comiti (garde du corps du général de Gaulle et président en titre du SAC après le départ de son fondateur Pierre Debizet en 1960), les militants veulent être « près du Bon Dieu sans passer par ses curés<sup>9</sup>... » L'organisation, fondée fin 1959 et dissoute en 1982, est dirigée sur le terrain jusqu'en 1968 de manière plutôt collégiale par plusieurs responsables : Paul Comiti, Georges Seigneuret, René Tiné, Charles Pasqua, Jacques Le Meignan, etc. À partir de mai 68, le service

6 *Rapport de la commission d'enquête sur les activités du SAC* (désormais RCE), Paris, Alain Moreau, 1982, 2 vol. La commission avait été mise en place à l'Assemblée nationale après la tuerie d'Auriol impliquant des membres du SAC à l'été 1981, elle aboutit à la dissolution de l'organisation en 1982. La totalité du rapport de cette commission est désormais consultable aux archives de l'Assemblée nationale (en 1982, la moitié seulement des témoignages avait été publiée).

7 François Audigier, *Histoire du SAC, la part d'ombre du gaullisme*, Paris, Stock, 2003. Pour une approche plus détaillée, François Audigier, *La Violence politique et sa gestion militante, une étude de cas : l'évolution du service d'ordre gaulliste du RPF à l'UDR (avril 1947-juin 1968), du modèle militaire au modèle policier*, mémoire inédit d'HDR, dir. Bernard Lachaise, université Bordeaux Montaigne, 2013.

8 François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les Gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013; Jérôme Pozzi, *Les Mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux, 1958-1976*, Rennes, PUR, 2011.

9 *RCE, op. cit.*, t. 2, p. 467.

d'ordre est repris en main par Pierre Debizet que Jacques Foccart a fait revenir du Tchad où l'intéressé conseillait le président François Tombalbaye pour les questions de sécurité.

Quels furent de 1959 à 1974 les rapports exacts entre celui que Pierre Péan appelle le « surgé » (pour « surveillant général de la France », une « sorte de super-Fouché<sup>10</sup> ») et le SAC ? En quoi chacun a-t-il renforcé l'autorité et l'influence de l'autre ? Dans quelle mesure Jacques Foccart, qui n'apparaît pas dans l'organigramme de l'organisation, peut être pourtant considéré comme le « parrain » du SAC, selon l'expression malheureuse du délégué de l'organisation pour le Sud-Ouest, Émile Coutiet, interrogé par la commission d'enquête parlementaire en 1982<sup>11</sup> ? Si le délégué ne réalise pas l'ambiguïté malheureuse de sa formulation qui valide les clichés sur le SAC, celle-ci reste pourtant pertinente puisqu'elle éclaire le lien du secrétaire général de l'Élysée pour les Affaires africaines au SAC, à savoir ces mécanismes informels d'allégeance et d'autorité qui trouvent leur origine d'une part dans l'époque fondatrice et légitimante de la guerre à la traversée du désert, et d'autre part dans la proximité physique et politique entre Foccart et de Gaulle (le lien étant moins fort avec Georges Pompidou). Il s'agira également de montrer comment, après 1968, Jacques Foccart redéfinit la mission du SAC, à savoir un engagement plus politique dans le combat contre « la subversion marxiste », conférant au service d'ordre une dimension plus idéologique. Le SAC devient alors un élément important du « gaullisme d'ordre<sup>12</sup> ». Avec le soutien actif du conseiller élyséen, des « amis » ou membres du SAC intègrent le gouvernement, le groupe parlementaire, la direction du parti, la société civile pour y constituer un réseau d'influence, un lobby qui contribue à droitiser le gaullisme en le faisant pencher vers un conservatisme anticommuniste<sup>13</sup>.

#### JACQUES FOCCART A-T-IL APPARTENU AU SAC ?

S'il s'occupe particulièrement du SAC, Jacques Foccart (dernier secrétaire général du RPF) suit toutes les formations gaullistes à la demande de Charles de Gaulle dès 1959<sup>14</sup>. Il participe à des réunions régulières à Matignon consacrées

10 Pierre Péan, *L'Homme de l'ombre*, op. cit., p. 331.

11 AAN, RCE, Témoignage d'Émile Coutiet, 26 P 19 (26 janvier 1982).

12 François Audigier, « Le gaullisme d'ordre des années 68 », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 116, octobre-décembre 2012, p. 53-68.

13 Sur ce virage conservateur d'une partie du personnel gaulliste après 1968, notamment durant le moment Messmer, voir Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2002.

14 Il le rappelle au chef de l'État lors d'un entretien le 20 octobre 1967 (Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, op. cit., t. 1, p. 746) et il le précise aussi devant la commission (RCE, op. cit., t. 2, p. 915, témoignage de Jacques Foccart).

à l'UNR, puis UD.V<sup>e</sup> puis UDR en présence du Premier ministre, du ministre chargé des relations avec le Parlement, des responsables du parti gaulliste et de quelques conseillers (comme Pierre Juillet et Pierre Somveille). Lors de ces réunions, prolongées par « les déjeuners des barons », Jacques Foccart évoque la ligne du mouvement, les nominations de responsables, les investitures électorales, l'attribution des fonds secrets et, à l'occasion, le rôle du SAC. Cette autorité officieuse qu'il exerce sur le mouvement gaulliste hors responsabilité officielle (il faut attendre novembre 1971 pour que son nom apparaisse dans un organigramme du parti comme membre du comité central de l'UDR), tient à l'insuffisante modernisation d'un mouvement gaulliste qui reste, au moins jusqu'aux assises de Lille en novembre 1967, un aimable « club de compagnons » (avant que Robert Poujade ne commence à structurer l'appareil)<sup>15</sup>. Elle tient aussi à cette culture gaulliste qui, héritage de la Résistance puis du contexte de guerre froide et d'opposition à la IV<sup>e</sup> République, fait la part belle à l'informel et à l'officieux. Cette culture politique se retrouve aussi, toute proportion gardée et surtout pour les années 1960, dans le fonctionnement de certains appareils d'État (diplomatie, services secrets ou police) où s'activent réseaux et officines. Cela traduit la méfiance ressentie au tout début de la V<sup>e</sup> République par les gaullistes envers un État qui leur avait été hostile sous le régime précédent et que certains estimaient insuffisamment « repris en main<sup>16</sup> ». Jacques Foccart fait partie de ces gaullistes prudents et réservés qui souhaitent infiltrer certains rouages administratifs (surtout ceux liés à la sécurité) pour mieux les surveiller. La préfecture de Police de Paris, perçue à la fin des années 1950 et au tout début des années 1960 par de nombreux anciens du RPF comme un repaire de socialistes hostiles au Général, doit être « sécurisée » politiquement. Des gaullistes fidèles y jouent donc les relais à l'image du commissaire Jean Caille, un des responsables des RG parisiens, souvent accusé par les journalistes d'être proche du SAC.

S'agissant du SAC à proprement parler, il est difficile d'y déterminer le rôle exact de Jacques Foccart. Devant la commission d'enquête parlementaire en 1982, l'intéressé nie tout lien avec le service d'ordre, mettant en avant le fait qu'il n'apparaît ni dans l'organigramme ni dans le registre d'adhésion (la disparition opportune, et sans doute mise en lieu sûr, de ce fichier après 1981 empêche *de facto* toute vérification...). Il fait également remarquer qu'il ne possède pas

15 Jérôme Pozzi, « L'Union pour la Nouvelle République (UNR) : de l'illusion partidaira à la relance pompidolienne (1958-1967) », dans Gilles Richard et Jacqueline Sainclivier (dir.), *Les Partis et la République. La recomposition du système partisan, 1956-1967*, Rennes, PUR, 2007, p. 21-30.

16 Voir à ce sujet le numéro 12 (« 1958-1962, l'avènement d'un pouvoir gaulliste ? ») de la revue en ligne *Histoire@Politique. Politique, culture société* (septembre-octobre 2010) coordonné par François Audigier et David Valence.

de carte d'adhérent (ce qui pose d'ailleurs de manière générale la question des modalités d'appartenance à une organisation politique, surtout lorsque celle-ci ne présente pas une forme classique et « ouverte »). Devant l'insistance agacée du président de la commission, Jacques Foccart consent à se reconnaître comme « membre honoraire » de l'organisation et minimise son engagement, il déclare assister aux assemblées générales « quand il en a la possibilité ».

D'autres responsables du SAC jouent aussi avec les mots et un certain formalisme juridique pour réduire son poids dans l'organisation. Selon Ambroise Henry, Foccart, « trop occupé par ses responsabilités officielles », n'a jamais été membre du SAC, mais « s'en occupait », distinguant ainsi appartenance formelle et influence réelle<sup>17</sup>. Autre adepte de la litote, le Parisien Daniel Volan déclare que Jacques Foccart était celui qui, à l'Élysée, était chargé de « suivre un peu les affaires du SAC<sup>18</sup> ». Il faut attendre le témoignage du magistrat alsacien Paul Léonetti pour que la vérité émerge. « Ne jouons pas aux ignorants, tout le monde sait que le SAC, c'était Jacques Foccart<sup>19</sup> ». Ce que reconnaît le délégué marseillais Gérard Kappé : « Foccart, c'était le patron, quand il arrivait, tout le monde se levait ». À la question du président lui demandant si Foccart donnait des ordres, Kappé répond en souriant : « Ah, il suggérait<sup>20</sup> ». Pour Charles Pasqua enfin, « Foccart considérait un peu le SAC comme son enfant, et jouait dans tous les cas le rôle de président d'honneur et un peu d'inspirateur<sup>21</sup> ». En 1997, soit quinze ans après les dernières auditions de la commission d'enquête, une fois retombée la tension politique liée à l'alternance de 1981, la tuerie d'Auriol et la dissolution du SAC, une fois dissipée partiellement la légende noire autour du service d'ordre, Jacques Foccart, lors de l'entretien accordé à Philippe Gaillard, admet son rôle actif à la tête du SAC. Tout en jouant lui aussi de la distinction officiel/informel et en proposant une lecture générationnelle de l'évolution de son influence au sein de l'appareil de sécurité militant gaulliste : « Officiellement je n'appartiens pas à la hiérarchie mais j'en suis le patron, jusque-là incontesté. La plupart des bruits qui ont couru et qui courent encore sur mes activités sont faux. Mais mon autorité sur le SAC elle, est bien réelle, bien que je ne l'aie jamais reconnu publiquement. Mais elle va s'affaiblir avec la relève des générations<sup>22</sup> ».

Cette lecture en génération semble pertinente. Il est possible en effet de distinguer trois périodes dans le rapport de Jacques Foccart au service d'ordre.

17 *RCE, op. cit.*, t. 2, p. 509, témoignage d'Ambroise Henry.

18 *Ibid.*, p. 536, témoignage de Daniel Volan.

19 *Ibid.*, p. 650, témoignage de Paul Léonetti.

20 *Ibid.*, p. 723, témoignage de Gérard Kappé.

21 *Ibid.*, p. 934, témoignage de Charles Pasqua.

22 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, t. 2 (1969-1996), 1997, p. 19.

À l'époque du Rassemblement du peuple français, Jacques Foccart n'entretient aucun lien privilégié avec le puissant service d'ordre du parti (15 000 hommes formant une organisation de type paramilitaire dirigée par Dominique Ponchardier, assisté de Pierre Debizet et Paul Comiti)<sup>23</sup>. C'est seulement à partir de 1954 qu'il se rapproche des anciens de l'appareil de sécurité qui vont former le SAC fin 1959. Là, dans l'adversité et l'atmosphère de « dernier carré des fidèles » de ces années de « traversée du désert » se noue une amitié forte entre Jacques Foccart et ces grognards du gaullisme. Tous se retrouvent en mai 1958 lorsque l'ancien secrétaire général du RPF et Pierre Debizet participent aux mêmes opérations clandestines (ils se font arrêter ensemble lors d'une manifestation sur les Champs-Élysées<sup>24</sup>). Il en résulte une solidarité qui incitera Foccart à protéger Debizet en le récupérant dans ses réseaux africains après que Debizet eut critiqué la politique algérienne du Général et quitté la direction du SAC.

224

De 1959 à 1968, Jacques Foccart laisse les responsables du SAC (Paul Comiti, René Tiné, Georges Seigneuret, Charles Pasqua, Jacques Le Meignan) gérer le service d'ordre de manière relativement autonome, se contentant d'être présent à quelques réunions de direction et de fixer la ligne politique dans les moments importants (crise algérienne, campagnes électorales).

De 1968 à 1974, Jacques Foccart exerce une autorité plus forte sur le SAC, notamment au travers de son bras droit, Pierre Debizet, mais aussi de proches qu'il installe au bureau et au journal du mouvement, comme l'universitaire Gérard Daury et le publiciste Michel Bongrand. Il écarte ceux qui refusent de suivre Georges Pompidou après 1969 (Charles Pasqua, Pierre Camy-Perret, Jacques Le Meignan), il épure le mouvement de ses éléments troubles (malfrats, barbouzes) avec l'aide de Pierre Debizet et à la demande de Raymond Marcellin (ainsi que de Georges Pompidou qui voit l'ombre du SAC derrière l'affaire Markovic). Il oriente enfin le service vers la lutte antimarxiste aux côtés d'autres structures comme l'UNI et la CFT.

#### JACQUES FOCCART, PATRON POLITIQUE DU SAC

Comment s'exprime l'autorité de Jacques Foccart à la tête du SAC ? De 1968 à 1974, l'intéressé assiste au moins six fois par an à une réunion de direction de type bureau et comité directeur<sup>25</sup>. Les réunions de bureau (généralement le

23 François Audigier, « Évolution du service d'ordre gaulliste des années cinquante aux années soixante : quand la modernisation partidulaire passe par la pacification militante », dans Gilles Richard et Jacqueline Sainclivier (dir.), *Les Partis et la République*, op. cit., p. 125-138.

24 APP, BA 2453, Situation politique mai-juin 1958, note du 6 mai 1958.

25 En 1971 par exemple, comme l'atteste son *Journal de l'Élysée*, il est présent aux réunions des 17 avril, 11 mai, 4 août, 11 septembre, 6 novembre, 30 décembre.



samedi) sont rapides, on y évoque des questions générales avant de passer en revue les départements. Les comités directeurs se révèlent plus longs et durent toute une journée, comme celui du 27 février 1971 au palais d'Orsay. 78 délégués départementaux et une dizaine de régionaux sont présents avec leurs adjoints. Jacques Foccart, qui a préparé la réunion avec Debizet, passe en revue les délégués alignés qui lui sont présentés par les chargés de mission. Après les discours de responsables nationaux dont Philippe Maintrieu (pour les syndicats indépendants), il appelle à soutenir l'action de Georges Pompidou et de Jacques Chaban-Delmas face à des militants plutôt réticents devant les réformes à leurs yeux trop libérales de la Nouvelle Société. À ces réunions de groupe s'ajoutent, pour Jacques Foccart, des entretiens individuels, surtout avec Pierre Debizet rue de Solférino, sans compter un suivi personnel des affaires courantes par courrier et coups de fil. Comme attendu, le patron politique du SAC se révèle plus présent durant les campagnes électorales (législatives de 1967, 1968 et 1973, présidentielles de 1965, 1969 et 1974, référendum de 1969). Le conseiller élyséen, à l'emploi du temps pourtant surchargé, passe alors des heures rue de Solférino et ne rentre à son domicile qu'à la nuit tombée. Il coordonne la logistique de campagne entre les deux organisations militantes de la rue de Solférino : d'un côté, l'Association nationale de soutien à l'action du général de Gaulle (devenue après 1970 l'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle) et, de l'autre, le SAC. Il ne s'occupe pas des comités pour la défense de la République même si les gens du SAC ont contribué à leur lancement en mai-juin 1968 (les comités sont dirigés par Pierre Lefranc puis Yves Lancien, tous deux assez critiques à l'égard de Jacques Foccart). Jacques Foccart est enfin aussi présent au SAC en période de crise politique majeure (comme en mai-juin 1968 où il suit de l'Élysée par téléphone la tentative d'assaut du SAC par les émeutiers de la Sorbonne et coordonne la participation des gros bras à la manifestation sur les Champs-Élysées<sup>26</sup>).

Dans le rapport intime qu'entretient Jacques Foccart avec le SAC joue cette sociabilité militante du compagnonnage, phénomène propre au gaullisme<sup>27</sup>. Le conseiller élyséen ne tarit pas d'éloges sur ces gros bras dont il loue le gaullisme de cœur et l'engagement physique sur le terrain (« des garçons très décidés, vraiment d'authentique militants<sup>28</sup> »). Il y a chez cet homme, marqué par les épreuves de la Résistance et le discours anti-système du RPF, une valorisation du SAC dans la mesure où celui-ci incarne à ses yeux cette ardeur militante, cette foi du charbonnier que le parti gaulliste (qu'il perçoit volontiers comme

26 Jacques Belle, *Le 30 mai 1968. La guerre civile n'a pas eu lieu*, Paris, Économica, 2012.

27 Bernard Lachaise, « Contestataires et compagnons, les formes de l'engagement gaulliste », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 60, octobre-décembre 1998, p. 71-81.

28 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, op. cit.*, t. 2, *Le Général en Mai (1968-1969)*, 1998, p. 99.

embourgeoisé et opportuniste) aurait perdues. Jacques Foccart retrouve régulièrement ses amis du SAC au siège du service d'ordre rue de Solférino, à son bureau de l'Élysée, au secrétariat général des Affaires africaines. Si l'on y parle politique, on y regarde aussi ensemble des matchs de rugby ou de football sur le petit écran, on part déjeuner au restaurant, le « Solférino », à l'angle du boulevard Saint-Germain, à la Légion d'honneur ou à la Maison de l'Amérique latine. Le même retrouve chaque année les quatre gardes du corps du Général, anciens du SO du RPF et membres du SAC (Paul Comiti, René Tessier, Jacques Sassia et Henri Djouder) pour un « déjeuner des gorilles », qui est la version SAC du fameux déjeuner des barons<sup>29</sup>.

Pour contrôler le SAC, Jacques Foccart joue de sa légitimité historique, de sa proximité physique avec de Gaulle, de son rôle enfin dans les milieux intrigants des services secrets et de la diplomatie parallèle. Au sein de cette famille politique hantée par le passé, le conseiller élyséen, outre son engagement durant la guerre, peut s'enorgueillir d'avoir été le dernier secrétaire général du RPF et un proche de l'exilé de Colombey. Chacun sait que le secrétaire général dispose de la confiance totale du Général. Selon Georges Seigneuret, « cela lui donnait suffisamment de poids pour qu'on suive son avis sans exiger qu'il soit membre<sup>30</sup> ». Même Charles Pasqua reconnaît cette autorité par délégation : « Lorsqu'il arrivait, les gens sentaient qu'ils avaient à côté d'eux quelqu'un qui était proche du général de Gaulle et ils avaient pour lui un peu du respect qu'ils avaient pour le général de Gaulle<sup>31</sup> ». Jouent enfin en faveur de Jacques Foccart, dans ce milieu viril où militaires et policiers sont surreprésentés et où la figure du baroudeur barbouzard fascine, ses liens avérés avec les services secrets, les réseaux qu'on lui attribue dans la Françafrique et le fait qu'il soit un réserviste du 11<sup>e</sup> Choc. Il en résulte un parfum de mystère qui augmente encore le pouvoir qui lui est prêté, d'autant que le silence de l'intéressé sur ces questions valide toutes les suppositions...

#### APRÈS MAI 68, JACQUES FOCCART PLACE LE SAC AU CŒUR D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE POLITIQUE

Jacques Foccart voit dans 68 et l'agitation qui suit, un plan organisé et secret de sédition qui appelle en riposte une action militante et une réflexion théorique structurées autour d'associations et d'individus réunis en réseaux. Ce « gaullisme d'ordre » doit surveiller « ce feu qui couve encore sous la braise »,

<sup>29</sup> Raymond Sasia, *Le Mousquetaire du Général*, Paris, Guéna, 2010 ; Roger Tessier, *J'étais le gorille du Général, 1947-1970*, Paris, Perrin, 2002.

<sup>30</sup> *RCE, op. cit.*, t. 2, p. 901, témoignage de Georges Seigneuret.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 940, témoignage de Charles Pasqua.

selon la formule de Jacques Foccart. Autour du conseiller élyséen, de ses réseaux et du SAC sur le plan militant, se constitue dès la rentrée 1968 un système de vigilance et d'action qui double de manière informelle le système officiel de surveillance et de répression mis en place par le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin. Aux côtés du SAC agissent d'autres organisations liées à Jacques Foccart, comme l'UNI de Jacques Rougeot et la CFT de Jacques Simakis (syndicat indépendant)<sup>32</sup>. Des responsables SAC comme Gérard Daury et Amaury Lubeck jouent les intermédiaires avec l'UNI et la CFT. Dans l'Assemblée issue des législatives de juin 1968, le SAC dispose d'une « amicale parlementaire des amis du service d'ordre » qui compte une trentaine de députés (Pierre Jalu, Didier Julia, Roger Souchal, André Fanton, René Couveinhes, Edmond Nessler, Maurice Herzog, etc.), soit un député gaulliste sur neuf. Ces députés se retrouvent à l'initiative de Jacques Foccart qui organise, dès novembre 1968, des dîners de l'amicale en compagnie de deux ministres du SAC, Michel Inschauspé et Joseph Comiti, de cinq chargés de mission et de lui-même<sup>33</sup>. Au sein du gouvernement figurent des ministres très sympathisants comme Henri Duvillard, Jacques Chirac, Robert Galley et d'autres, partisans d'une répression musclée de la subversion. Jacques Foccart rassemble autour du SAC des ministres : dès décembre 1968, il déjeune avec Robert Galley et Jacques Chirac « deux jeunes ministres, très désireux de faire équipe avec moi, très élogieux à propos de l'action du SAC<sup>34</sup> », et dès février 1969, il structure ce réseau gouvernemental à l'occasion de repas où se retrouvent régulièrement des « ministres amis ou membres du SAC ». Il place également ses proches dans les équipes ministérielles. Au secrétariat d'État aux Anciens Combattants, situé rue de Bellechasse, tout près de la rue de Solférino, Jacques Foccart obtient de son ami Henri Duvillard (qui lui doit son arrivée au gouvernement en 1967), qu'il prenne comme chargé de mission Jacques Le Meignan, secrétaire général du SAC jusqu'en 1969. Un autre proche, l'agréé Raymond Labelle, membre du comité de rédaction du bulletin du SAC, conseille plusieurs ministres de 1966 à 1974 (dont Maurice Druon aux Affaires culturelles). À Matignon, à l'époque chabaniste, le conseiller et cousin germain du Premier ministre, Claude de Peyron, appartient au SAC<sup>35</sup>. Tout comme en est proche Jean Labat, conseiller technique de Jacques Chaban-Delmas qui présente très favorablement au Premier ministre l'action du SAC, de l'UNI et de la CFT à la demande de

32 Sur l'UNI, voir Nasser Morhaz, « L'UNI et les gaullistes, 1968-1976 », dans François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les Gaullistes. Hommes et réseaux*, op. cit., p. 61-80. Sur la CFT, Didier Favre, *Ni rouges ni jaunes. De la CGSI à la CSL, l'expérience du syndicalisme indépendant*, Paris, Midi moins le quart, 1998.

33 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, op. cit., t. 2, p. 438.

34 *Ibid.*, p. 480.

35 Témoignage à l'auteur de Claude de Peyron, 16 septembre 2004.

Jacques Foccart. À la tête du parti enfin, au sein du bureau exécutif et parmi les secrétaires fédéraux, siègent des membres du SAC comme Jacques Godfrain ou René Berguet, responsable SAC du Vaucluse et secrétaire départemental UDR en 1969.

Ce gaullisme de veille, structuré et relayé par Jacques Foccart, possède donc les moyens d'influencer le gouvernement dans un sens conservateur. Il appuie les réformes répressives comme la loi anticasseur de 1970, s'oppose à d'autres réformes jugées trop libérales comme la loi Faure sur les universités ou l'ouverture de l'ORTF, critique le « laxisme de la justice » devant la persistance de l'agitation lycéenne et étudiante, défend la loi Debré sur le sursis étudiant en juillet 1970, se mobilise sur les questions sociétales touchant à la libération sexuelle ou à la peine de mort<sup>36</sup>. Envisagé sous cet angle, le SAC n'apparaît plus comme un simple service d'ordre, il dispose par l'intermédiaire de Jacques Foccart de l'appui d'organisations militantes spécialisées, du relais de « compagnons de route » (parlementaires, journalistes, hauts fonctionnaires) et du soutien discret de certains appareils d'État.

228

En conclusion, et pour reprendre l'expression de Paul Aussaresses s'agissant du rapport entre Jacques Foccart et le 1<sup>er</sup> Choc, le conseiller élyséen est bien le « patron hors hiérarchie » du SAC<sup>37</sup>. Ce service d'ordre, indispensable bastion militant et à l'occasion aussi police parallèle ou réseau informel de renseignement, renforce l'influence de Jacques Foccart au sein du gaullisme. En retour, l'intéressé apporte à l'organisation moyens financiers, appuis logistiques et couverture politique. Après 1968, sous son influence, le SAC devient le pivot militant d'un système politico-idéologique de surveillance et de riposte face à la subversion. Y a-t-il recoupement entre le SAC et les « réseaux Foccart » à l'étranger (à commencer par l'Afrique) ? Encore une fois se repose la question de savoir ce que signifie l'expression « être membre du SAC ». Faut-il avoir sa carte et exercer des responsabilités avérées ? ou le simple fait de graviter autour de l'organisation, de rendre quelques services, d'être un proche de Jacques Foccart, fait-il de vous « un homme du SAC » ? Les notions de *sympathisant* et de *compagnon de route* prennent ici tout leur sens. Certes, le SAC avait bien quelques ramifications en Europe (Belgique) et en Afrique

36 S'agissant du lobbying conservateur autour de la loi Faure, voir François Audigier, « Les débats parlementaires sur la loi Faure, une unanimité trompeuse à l'Assemblée nationale », *Réformer l'université après mai 68, la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et son application, 1968-1984*, colloque organisé à Paris par la fondation Charles-de-Gaulle avec le soutien du CHSP et du CHPP, à paraître.

37 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.*, t. 2, p. 19.

de l'Ouest francophone<sup>38</sup>. Pierre Debizet, au Gabon, constituait ainsi une passerelle (surtout après 1974) entre les fameux réseaux africains de Jacques Foccart et le SAC. S'agissant de la Côte d'Ivoire, l'ancien militant gaulliste Georges Merle avait évoqué dans ses souvenirs l'existence de réseaux similaires<sup>39</sup>. Mais les noms souvent cités à l'époque dans la presse et aujourd'hui encore sur le net comme étant des « barbouzes du SAC » (Jean Mauriceau-Beaupré et Philippe Lettéron notamment) relèvent le plus souvent d'amalgames rapides (SAC-réseaux Foccart) et de fantasmes politisés. S'il existe de fait de nombreuses passerelles entre le SAC et les « réseaux Foccart », l'univers de cet homme de l'ombre était plus cloisonné qu'on le croit souvent.

---

38 Voir, à ce sujet et de manière générale sur le SAC, la récente et intéressante bande dessinée réalisée par le dessinateur Davodeaux et le journaliste Benoît Colombat, *Cher pays de notre enfance, enquête sur les années de plomb de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Futuropolis, 2015.

39 Georges Merle, *Un militant exemplaire*, Paris, Denoël, 2001.



FOCCART AU MIROIR DU SDECE DES ANNÉES 1960 :  
ENTRE « PRÉ CARRÉ » AFRICAÏN ET GUERRE FROIDE

*Sébastien-Yves Laurent*

Chaque majorité politique nouvelle qui arrive au pouvoir est confrontée à la nécessité de « prendre en main » les services<sup>1</sup>. L'expression, imagée, est adaptée à cette dimension particulière de l'État qui s'impose rapidement et bien souvent immédiatement. Dans le cas de l'arrivée au pouvoir du printemps-été 1958 et nonobstant la forme singulière de ce que certains ont considéré comme une « prise de pouvoir », l'enjeu classique évoqué plus haut a pris une forme particulière dans la mesure où la majorité nouvelle s'était trouvée à l'écart du pouvoir pendant près de quinze ans. Dans l'entourage du général de Gaulle, aucun de ses proches n'avait une connaissance directe et récente des services de renseignement officiels. Dans une étude précédente consacrée au gaullisme et à la « communauté du renseignement » dans le temps long politique de la IV<sup>e</sup> et de la V<sup>e</sup> République, j'ai conclu, à rebours des fantasmes politiques et journalistiques, à une faible emprise de la technostucture gaulliste<sup>2</sup> sur « l'État secret » dans son ensemble, c'est-à-dire l'ensemble des services de renseignement.

On peut revenir à l'étude de cet enjeu à l'occasion de l'évocation d'un personnage, Jacques Foccart, homme naturellement et professionnellement secret, devenu en 1958 un haut fonctionnaire placé dans une situation de proximité quotidienne avec le chef de l'État avec des compétences d'autant plus variées qu'elles n'étaient pas fixées par écrit. Elle ne peut être véritablement abordée qu'à l'aune de documents nouveaux, constitués en l'occurrence par les archives de Jacques Foccart.

Dans la plupart des travaux de recherche, il y a deux difficultés principales pour l'historien : d'abord l'existence et l'accessibilité des archives, la loi d'airain des représentations ensuite. L'ouverture du fonds Foccart et la publication de

1 Sébastien-Yves Laurent, « Face aux "services" (1981-1983) : une autre leçon pour la gauche au pouvoir ? », *Histoire@Politique. Politique, culture et société*, 27, septembre-décembre 2015.

2 Sébastien-Yves Laurent, « Le gaullisme et la "communauté du renseignement" sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques : quand "l'État secret" s'impose au pouvoir politique », dans François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien-Yves Laurent (dir.), *Les Gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013, p. 331-352.



son inventaire ont permis de lever en partie la première hypothèque. Pour ce qui est du second obstacle, l'historien est confronté à une représentation très dominante, celle d'un personnage omniscient et qui, vivant dans un secret professionnel naturel, est implicitement considéré comme omnipotent. Dès lors que ce personnage croise la route des services de renseignements, la déformation s'amplifie et la presse, satirique ou plus sérieuse, perd le peu de mesure qu'elle avait pour faire de Jacques Foccart le patron des services secrets, le pluriel étant important, car il y a plusieurs de ces services, ce qui ajoute bien évidemment au sentiment de puissance. Il s'agira donc ici d'évaluer la part prise par le conseiller Jacques Foccart dans les activités de renseignement entre 1958 et 1974.

232

Il faut commencer par poser la question de l'appréhension du renseignement par Jacques Foccart : a-t-il une expérience du renseignement tel qu'on le pratique dans les services de l'État ? Comme tous les résistants, il a eu une expérience de la clandestinité ; comme responsable du RPF, il a une expérience de la gestion d'une organisation, au demeurant fortement axée sur le maintien de l'ordre ; enfin, comme gérant d'une entreprise d'export, il a une expérience, non strictement hexagonale, mais très orientée sur l'Afrique noire et la France ultra-marine. C'est également un homme de fidélités et de réseaux. Cela n'en fait pourtant pas, en 1958, un homme de renseignement.

Lors de l'arrivée à l'Élysée de Jacques Foccart auprès du général de Gaulle, des enjeux géopolitiques de grande ampleur s'imposent au SDECE : à court terme, la guerre d'Algérie et l'accompagnement de la décolonisation en Afrique, à moyen et plus long terme, les nouvelles modalités la présence en Afrique après la décolonisation<sup>3</sup>, mais aussi la position vis-à-vis de l'URSS et le rôle joué dans la guerre froide. Des enjeux administratifs s'imposent également au nouveau pouvoir gaulliste : il s'agit de contrôler un service de renseignement extérieur qui passe pour être une maison assez politisée (et qui l'est en fait), dirigée qui plus est par Paul Grossin (1901-1990), un officier général proche du précédent régime (et qui l'était également, en l'occurrence proche de la SFIO). L'action de Jacques Foccart en matière de renseignement dans les années 1960 est au carrefour de ces deux grands types d'enjeux de nature assez différents.

Le renseignement d'État est profondément différent de celui collecté et produit par les organisations clandestines ou les structures privées. Jacques Foccart se trouve donc à son arrivée dans une situation où il a tout à apprendre. D'ailleurs à Matignon, à compter de l'été 1958, il reçoit des conseils sous forme écrite ou sous

3 Voir Jean-Pierre Bat, *La Décolonisation de l'AEF selon Foccart. Entre stratégies politiques et tactiques sécuritaires (1956-1969)*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Pierre Boilley, Université Panthéon-Sorbonne, 2011.

forme de visites de la part du colonel Léonard Hounau (1910-1991, qui a quitté le SDECE six ans plus tôt), de Roger Wybot (1912-1997), encore directeur de la DST et même de la base Bison, c'est-à-dire le poste parisien du SDECE, source de tant de difficultés pour le service sous la V<sup>e</sup> République. Il s'agit là de contacts d'individus souhaitant se placer ou défendre une position. Jacques Foccart apprend finalement le « métier » en pratiquant celui de conseiller.

Qu'était le SDECE à cette époque ? Dans une note de juin 1958 non signée, mais qui émane du cabinet du général Grossin, un état précis de la situation est adressé à Jacques Foccart sans taire les difficultés et les réformes de structure en cours<sup>4</sup>. C'est un état absolument sans complaisance de l'état du SDECE. Je voudrais mettre en avant deux points particulièrement importants : la note insiste sur « l'absence d'orientation gouvernementale », c'est-à-dire de directives de recherches ou d'objectifs donnés au service ; elle souligne également un autre point, la qualité de la production qui « était en retard, inadaptée ou insuffisante ». Il est rapidement mis fin à l'absence de directives : au cours du mois de juillet 1958, le général de Gaulle fixe trois axes de recherche : améliorer la connaissance des « politiques des pays communistes », celle de la « couverture extérieure de l'Algérie, de l'Afrique noire et de nos autres possessions d'Outre-mer », « attitude des pays du Moyen-Orient – l'Égypte principalement – à l'égard de la France<sup>5</sup> ». Dans la conception de ces directives générales qui vont inspirer le plan de recherches gouvernemental, Foccart n'a pas eu de part<sup>6</sup>. On y perçoit une vision du monde qui dit clairement les intentions de la nouvelle France gaullienne.

Que fait Jacques Foccart en matière de renseignement ? Il y a répondu lui-même en 1995 :

Tous les jours, je reçois la fiche du SDECE concernant l'Afrique, que je mets dans le dossier pour le Général lorsqu'elle en vaut la peine. Je lui en parle à mon audience du soir. Le directeur du SDECE – le général Paul Grossin, qui avait été nommé par Guy Mollet – me rend compte des principaux renseignements qu'il reçoit, toujours concernant l'Afrique. À sa demande ou à mon initiative, je le fais recevoir par le Général pour qu'il l'informe en détail de tel ou tel sujet, mais ces audiences sont rares, trop rares à mon avis<sup>7</sup>.

4 AN, AG/5(F)/318, Note du 14 juin 1958.

5 SHD, DITEEX, 1 K 545, Fonds du colonel Paul Paillole, art. 149, Conférence sur le SDECE prononcée à l'École de Guerre par le colonel Kessler, 1959, p. 15.

6 AN, AG/5(F)/318.

7 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, t. 1 (1913-1969), 1995, p. 183.

Bien évidemment, il faut ne pas le croire *a priori* et regarder ce que peuvent apporter ses archives et les sources imprimées. Or, il apparaît qu'elles confirment assez nettement ce témoignage, permettant de défaire une partie de la légende du conseiller du président de la République. Foccart assure la centralisation du renseignement public sur l'Afrique, quelles qu'en soient les sources. La position de Jacques Foccart à l'Élysée lui permet également de recevoir des documents en provenance du Quai d'Orsay et du Premier ministre, notamment du Centre d'exploitation du renseignement du SGDN. Il est également destinataire des bulletins d'écoutes générales et des bulletins d'écoutes confidentielles du Groupement des contrôles radioélectriques du Premier ministre<sup>8</sup>.

234

Il adresse également de très nombreuses demandes : ainsi, de nombreuses notes brèves de Foccart à Grossin à compter d'octobre 1958, puis plus tard, à son successeur, le général Jacquier, donnant et demandant des renseignements nominatifs sur des individus uniquement liés à l'Afrique, signalant des faits liés au FLN, des choses sur la propagande anti-gaulliste... On voit certes un certain nombre de documents liés à la guerre froide, mais... en Afrique<sup>9</sup> ; ainsi un dossier sur les liens de certains hauts fonctionnaires camerounais avec les services spéciaux tchécoslovaques<sup>10</sup>, une note du SDECE sur la Tricontinentale<sup>11</sup>, une note de la DST (administration rarement représentée dans les papiers Foccart) sur l'implantation des services spéciaux au sein des représentations diplomatiques soviétiques dans les pays d'Afrique noire<sup>12</sup>. Plus classiquement, il appuie également des personnes du service, en recommandant d'autres... Il faut ajouter au renseignement d'État sur l'Afrique qui lui parvient, celui abondé par les réseaux privés, personnels, les contacts multiples, en un mot l'informel, le non-étatique<sup>13</sup>.

Il y a également un pan de son activité sur laquelle il faut s'attarder, son rôle dans l'action militaire clandestine. On ne s'attend bien sûr pas à en trouver des traces nombreuses dans ses papiers, même s'il y a des choses sur le Biafra par exemple. Réserviste dès les origines du 11<sup>e</sup> régiment de choc qui fut l'unité principale du « service Action » (SA) du SDECE, beaucoup a été prêté à Jacques Foccart qui serait à l'origine de l'engagement militaire du SDECE en Afrique. Il faut fortement relativiser cette vue de l'esprit : certes l'on sait qu'il manquait rarement ses périodes de réserve et la fête si importante de la Saint-Michel à Cercottes, mais il n'avait pas de prise sur une structure purement

8 AN, AG/5(F)/2604. Il s'agissait, en l'occurrence, de sources radiophoniques.

9 AN, AG/5(F)/337.

10 AN, AG/5(F)/1935.

11 AN, AG/5(F)/2507.

12 AN, AG/5(F)/2596.

13 Sur ce point crucial, je renvoie à mon ouvrage *Politiques de l'ombre. État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009.

militaire sur laquelle, à vrai dire, peu de gens au SDECE avaient de l'influence. Il faut ajouter le fait majeur que le 11<sup>e</sup> Choc fut dissous en décembre 1963 et que le SA n'a pas été engagé par la suite de façon massive en Afrique lors des interventions militaires françaises qui furent le résultat du déploiement de régiments parachutistes ou coloniaux (1<sup>er</sup> RPIMa, 13<sup>e</sup> RDP) faisant office de forces spéciales.

À partir de l'élection du général de Gaulle à la présidence de la République, il assure également la liaison en matière de renseignement avec Matignon, avec Constantin Melnik (1927-2014) sous Michel Debré, avec Jacques Patault sous Georges Pompidou. Sous Michel Debré, Constantin Melnik a principalement en charge la lutte contre le FLN, notamment en métropole, et n'a pas de contacts, quoi qu'il ait pu en dire, avec le SDECE<sup>14</sup>. Jacques Foccart est bien sûr engagé lui aussi dans la lutte contre l'activisme en métropole et l'emporte alors sur le conseiller technique du Premier ministre dans de nombreux cas, même si Matignon a la main sur l'administration. Le successeur de Melnik, Jacques Patault, avec qui Jacques Foccart s'est très bien entendu, à la différence du premier, a pu élargir son champ de contacts avec les acteurs du renseignement, sortant d'une perspective policière et répressive du renseignement, mais le SDECE demeurait à cette époque – nous sommes avant l'affaire Ben Barka – assez largement autonome vis-à-vis de sa tutelle politique et administrative qu'est Matignon.

Quoi qu'il en soit, Foccart joue un rôle majeur dans l'échange de flux constants d'informations entre l'Élysée et le SDECE. L'examen des registres de courriers d'arrivée sur la période 1966-1969 renforce encore l'idée du lien avec le SDECE : chaque jour, le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches reçoit au minimum cinq courriers ou fiches en provenance du SDECE<sup>15</sup> qui sont ensuite répartis entre les différents conseillers de Jacques Foccart, en fonction de leurs spécialités, Vincent Balesi, Guy Le Bellec, Gérard Barrère ou Pierre Decheix. Mais toute cette « production », pour reprendre le langage en usage, concerne l'Afrique. S'ajoutent à cela les communications téléphoniques quotidiennes avec Maurice Robert, le patron de R2N<sup>16</sup>, c'est-à-dire le secteur Afrique du SDECE, créé en 1959 au sein de la récente « direction des recherches », créée un an plus tôt.

14 Cf. une mise au point très claire datant de 2010 : « Un témoin face à un historien. Entretien avec Sébastien Laurent », dans Constantin Melnik, *De Gaulle, les services secrets et l'Algérie*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010, p. 343-390.

15 AN, AG/5(F)/2604.

16 Jean-Pierre Bat, « Le secteur N (Afrique) et la fin de la guerre froide », *Relations internationales*, 165, 2016/1, p. 43-56.

Mais tout un pan du renseignement public échappe à Jacques Foccart, qui est pourtant dans l'entourage des « quatre grands » auprès du chef de l'État, l'homme qui en était venu à mieux connaître le renseignement. Il faut ajouter qu'à cette époque, les chefs d'état-major particuliers successifs du chef de l'État ne s'intéressaient pas au renseignement, sinon au renseignement militaire. Le renseignement intérieur, celui de la DCRG, le renseignement de sécurité et de contre-espionnage élaboré par la DST et la DSM, ne parvenaient pas à Jacques Foccart, ni même d'ailleurs à l'Élysée. Il faut ajouter que Jacques Foccart n'a pas eu de prise sur un certain nombre d'initiatives importantes dans le champ du renseignement, comme la création en 1960 du groupement interministériel de contrôle (GIC – écoutes téléphoniques administratives) ou celle du « cabrés » en 1966 à l'hôtel de Brienne. Il en fut de même de la gestion des « affaires » médiatisées impliquant les services : l'affaire Ben Barka en 1965-1967 (jusqu'au procès), l'affaire Markovic (septembre 1968-février 1970) ou même l'affaire Delouette (avril 1971-janvier 1972).

Il faut relever enfin que le rôle de Jacques Foccart à l'égard du SDECE Afrique évolue dans le temps : il est étroit et constant de l'été 1958 à janvier 1966. Après le rattachement administratif du SDECE au ministère des Armées, conséquence de l'affaire Ben Barka, les liens se distendent quelque peu. Une structure *ad hoc*, le « cabrés » (pour cabinet réservé), a été créée rue Saint-Dominique pour que la tutelle directe de Pierre Messmer puisse s'exercer sur le SDECE, ce qui amoindrit l'action – déjà relative – de Jacques Foccart sur ce service. Avec l'arrivée de Georges Pompidou à l'Élysée, l'éloignement s'accroît encore un peu plus et la nomination d'Alexandre de Marenches boulevard Mortier en octobre 1970, marque le début de la mise en place d'un mouvement de « défoccartisation » qui ne remet nullement en question le rôle de Foccart sur le secteur N, mais met un terme définitif à d'éventuelles velléités plus larges sur le service dont rien n'atteste d'ailleurs de l'existence.

En introduction, j'ai indiqué que les documents nouveaux, les archives de Jacques Foccart, pourraient permettre un réexamen de son rôle. Comme on l'a vu, Jacques Foccart n'a pas été l'homme des services secrets à l'Élysée, mais celui du secteur N du SDECE. Certes, l'Afrique était une part importante du SDECE, mais pas majoritaire comme on le croit encore. Le « monde libre », pour reprendre la terminologie de l'époque et les pays communistes faisaient partie des zones dans lesquelles le SDECE devait prospecter, conformément aux directives générales de l'été 1958.

Des questions demeurent concernant, non pas Foccart, mais la gestion politique du renseignement : qui, à l'été 1958, fixe les grandes directives en matière de renseignement ? qui, à l'Élysée, compte tenu de la sphère restreinte

de Jacques Foccart, est en charge des services ? Il est impossible de répondre avec précision sur le premier point. En revanche, sur le second, on peut avancer, compte tenu de ce que l'on sait sur l'entourage élyséen et par les archives de la présidence de la République. Les services n'étaient ni contrôlés, ni dirigés, ni même véritablement orientés : les services étaient ainsi fortement autonomes, ce qui a notamment conduit à un certain nombre de scandales. Mais pour en savoir plus, il faut attendre l'accès aux archives du SDECE, c'est-à-dire être extrêmement patient dans la mesure où la combinaison des délais de la loi de 2008 et de la classification des documents du SDECE pour la décennie 1960 situe cette éventualité dans un horizon de plusieurs décennies<sup>17</sup>.

---

17 Les archives du SDECE pour la guerre d'Indochine (1947) ont été déclassifiées en 2015.





POLITIQUE DE L'URGENCE CONTRE LA DÉCOLONISATION.  
FOCCART, CONSEILLER PRÉSIDENTIEL POUR LES  
DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (1958-1974)

*Sylvain Mary*

Dès les débuts de la V<sup>e</sup> République, l'investissement des départements d'Outre-mer par le pouvoir métropolitain prit une ampleur inédite. Dans un contexte mondial de décolonisation, les « trois glorieuses de la Martinique » de décembre 1959, le « Mai 67 » guadeloupéen, la mort du député guyanais Justin Catayée en 1962 ou encore la cavale de Paul Vergès à travers le « maquis » réunionnais devinrent, aux yeux des militants qui se revendiquaient de l'anticolonialisme, les symboles d'une décennie de contestation de « l'ordre départemental » garanti par la métropole<sup>1</sup>. Dans l'entourage des présidents Charles de Gaulle et Georges Pompidou, Jacques Foccart contribua à hisser en urgence le dossier des DOM au rang de priorité. Au sein du « fonds Foccart », la masse d'archives en lien avec ce dossier (environ 250 cotes) atteste de la ténacité de l'État gaulliste à combattre le spectre de la décolonisation des DOM. Obéissant aux mêmes logiques de classement que son versant africain, le versant ultramarin du fonds se compose des correspondances privées de Foccart, de ses dossiers de conseiller et de ceux de ses collaborateurs.

De longue date, le parcours de celui qui fut qualifié de « vieux guadeloupéen<sup>2</sup> » – il est issu par sa branche maternelle de la bonne société blanche créole – se trouva lié aux « vieilles colonies » devenues des départements en 1946. En effet, dès le printemps 1947, la direction du RPF le nomma responsable du secteur Antilles-Guyane<sup>3</sup>. Puis, ses fonctions au bénéfice des DOM – et par ailleurs des TOM –

- 1 Enjeux de mémoire encore brûlants aux Antilles comme en Guyane, les trois premiers événements ont fait l'objet, entre janvier 2015 et octobre 2016, d'une commission temporaire de recherche historique, nommée par le ministère des Outre-mer et composée de Benjamin Stora, Michelle Zancarini-Fournel, Jacques Dumont, Laurent Jalabert, Louis-Georges Placide, Serge Mam Lam Fouck, René Bélénus, Edenz Maurice, et Sylvain Mary. Le rapport d'étude de cette commission est en ligne sur le site internet de la Documentation française [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000717.pdf]
- 2 Frédéric Turpin, *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir*, Paris, CNRS éditions, 2015, p. 361.
- 3 Sylvain Mary, « Renseignement, propagande et réseaux gaullistes Outre-mer. Jacques Foccart et les Antilles-Guyane sous la IV<sup>e</sup> République », *Histoire, économie et société*, 2015/4, p. 110-120.

se poursuivirent à l'Élysée de 1958 à 1974. Pour le compte des présidents, son rôle se résumait à deux types d'activités dans le domaine des questions ultramarines : le suivi et la coordination de l'action interministérielle ainsi que la responsabilité des campagnes électorales et de l'implantation des organisations gaullistes. Dans l'optique d'une histoire de l'Outre-mer sous la V<sup>e</sup> République, chantier historiographique appelé à se développer<sup>4</sup>, ces archives constituent un matériau de valeur. Confrontées à une lecture critique des cinq tomes du *Journal de l'Élysée*<sup>5</sup>, elles contribuent à éclairer sous un jour nouveau les logiques de la politique ultramarine de l'État. À travers l'action de Foccart et de ses collaborateurs apparaissent les ressorts de la politique de départementalisation que les gaullistes, désormais au pouvoir, entendent poursuivre et accélérer.

#### ENTRE « PRÉ CARRÉ AFRICAIN » ET DOM-TOM : L'AMBIGUÏTÉ DES PRÉROGATIVES DE FOCCART

240

La délimitation des prérogatives de Foccart, officielles pour le « pré carré africain » et officieuses pour les DOM-TOM, présentait un caractère ambiguë. Pour quelle raison des pays désormais indépendants et des départements/territoires restés français relevaient-ils de la responsabilité d'un même homme ?

Le contexte de décolonisation du tournant des années 1960 apporte un élément de réponse. Les possessions ultramarines formaient à cette époque un ensemble hétéroclite en plein chambardement : les États africains associés à la Communauté, moins de deux ans après avoir rompu avec le statut de TOM en 1958, basculaient vers l'indépendance ; les TOM du Pacifique et de l'océan Indien étaient voués à des destins incertains et sans doute divergents, les seconds (Djibouti et les Comores) promis à une indépendance à plus court terme ; les DOM, en revanche, fruits d'une assimilation ancienne à la métropole, paraissaient s'écarter des autres composantes de l'ensemble ultramarin mais la popularité des idéaux anticolonialistes y faisaient craindre une évolution vers la décolonisation.

Le pouvoir gaulliste eut ainsi une appréhension empirique, et parfois hésitante, de cet espace ultramarin dont il fallait redessiner les contours dans une optique de décolonisation sélective. L'ambiguïté des prérogatives de Foccart, entre « pré carré africain » et DOM-TOM, en fut l'expression. De la même manière, la position des jeunes chargés de mission dont il s'était entouré pour le suivi des DOM-TOM reflétait elle aussi cette équivoque. Formant son

4 Laurent Jalabert, « Les sources de l'histoire de l'Outre-mer sous la V<sup>e</sup> République : abondance et diversité pour une histoire en construction », *Outre-mers, revue d'histoire*, 354-355, 2007/1, p. 285-303.

5 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 2001, 5 vol.

cabinet, ces chargés de mission étaient installés à l'Élysée mais ils participaient pourtant aux traditionnelles réunions hebdomadaires du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches à l'hôtel de Noirmoutier<sup>6</sup>. Présidées par Foccart, ces réunions suivaient un ordre du jour alternant Afrique et DOM-TOM. Ce mélange des genres demeura jusqu'en 1988, date à laquelle les fonctions de conseiller présidentiel pour les DOM-TOM et pour l'Afrique furent enfin disjointes, mettant fin à une transition institutionnelle de 30 ans dans l'organigramme de l'Élysée<sup>7</sup>. En 1969, au moment de sa prise de fonction, le président Pompidou s'était bien inquiété de la position « un tant soit peu discutable<sup>8</sup> » de son conseiller Afrique au sujet des DOM-TOM, mais s'était vite ravisé. Il faut cependant reconnaître que, pendant toutes ces années, cette association anachronique entre Afrique et DOM-TOM fut tempérée, en pratique, par l'évolution du profil des membres du cabinet de Foccart au sein duquel les énarques se substituèrent très vite aux anciens de la « Colo »<sup>9</sup>. Ces derniers, rompus aux réalités de terrain, limiteraient désormais leur champ de compétences à l'Afrique<sup>10</sup>. Le dossier des DOM-TOM reviendrait, en revanche, à des administrateurs civils, experts des rouages de l'État métropolitain. Foccart devrait ainsi répondre aux ambitions croissantes du Général dans le secteur ultramarin<sup>11</sup>.

- 6 Frédéric Turpin, « Jacques Foccart et le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 8, mai-août 2009. On notera que ces réunions se déroulaient en parallèle du Conseil des ministres.
- 7 La fonction fut occupée par René Journiac puis Martin Kirsch sous Valéry Giscard d'Estaing, et enfin par Guy Penne sous François Mitterrand. Ce même mélange des genres concernait aussi Matignon à l'époque gaulliste : les conseillers techniques pour les DOM-TOM étaient aussi chargés des dossiers africains (René Journiac, Yves Jouhaud puis Jacques Le Cornec).
- 8 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, op. cit.*, t. 3, *Dans les bottes du Général (1969-1971)*, 1999, p. 84.
- 9 Sont issus de l'ENFOM : Pierre Bas (1959-1962) et Joseph Desmarescaux (1960-1965). Sont issus de l'ENA Paul Bouteiller (1966-1967), Jean Cérez (1967-1969) et Jean Montpezat (1969-1974). Les dossiers de ces collaborateurs sont classés sous les cotes suivantes : AN, AG/5(F)/1038 à 1085.
- 10 Évolution au profit des administrateurs civils issus de l'ENA qui transparaît aussi dans le profil des préfets des DOM et des hauts fonctionnaires en poste à la rue Oudinot, beaucoup plus toutefois au sein de secrétariat général des DOM qu'au sein de la direction des TOM.
- 11 Il faut faire observer le poids souvent décisif de ce « cabinet Foccart » face à Matignon, surtout sous Georges Pompidou et Jacques Chaban-Delmas. Au cabinet du Premier ministre, les conseillers techniques géraient en effet les DOM-TOM parmi bien d'autres dossiers (Affaires africaines et questions judiciaires) : René Journiac jusqu'en 1967, Yves Jouhaud jusqu'en 1973 puis Jacques Le Cornec jusqu'en 1974. Sous Pierre Messmer, le suivi des DOM-TOM par Matignon fut en revanche un peu mieux assuré : les principaux collaborateurs de cabinet étaient des anciens de l'ENFOM. Son directeur de cabinet, Jean Déliat, était l'ancien préfet de la Martinique (1967-1969). Notons enfin que ce même constat des ambitions de l'Élysée peut être dressé pour les TOM du Pacifique. Voir François Audigier, « Une figure de l'État dans la Pacifique. Jacques Foccart, un conseiller très influent au service d'une certaine idée de l'Outre-mer », dans Paul de Deckker (dir.), *Figures de l'État dans le Pacifique*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 195-210.

La consultation du « fonds Foccart », associée à d'autres archives, notamment ministérielles, contribue à révéler le caractère présidentiel de la politique gaulliste à l'égard des DOM. Dès leur prise de fonction, les titulaires du portefeuille de la rue Oudinot découvraient en effet le rapport qui les unissait à la présidence. Aux côtés de la coopération et de la défense nationale, « domaines réservés » par excellence du chef de l'État, le secteur des DOM-TOM occupait une place de choix<sup>12</sup>. La pratique tranchait avec celle de la IV<sup>e</sup> République, en particulier à l'égard des DOM, gérés à cette époque par le ministère de l'Intérieur comme n'importe quels départements français. Par son action, Foccart ne fut pas étranger à la réintégration des DOM dans le giron de la rue Oudinot en 1959 et au renforcement, en liaison avec cette dernière, du caractère présidentiel de la politique ultramarine en général.

242

La diversité des archives contenues dans le fonds témoigne de l'étendue des compétences de Foccart et de ses collaborateurs en la matière. Mêlant correspondances privées et documents officiels, les cartons renferment trois grandes types d'archives : des télégrammes et des notes échangés entre l'administration centrale et les préfetures ; des correspondances privées entre Foccart et des notables ultramarins ; des synthèses de renseignement adressées en copie à l'Élysée. Elles témoignent de l'ambivalence de sa mission, oscillant entre une présence discrète et un interventionnisme remarqué. À titre personnel, Foccart développait une conception extensive de ses prérogatives qui se manifestait d'emblée au moment du choix des ministres et de leur prise de fonction. Des rumeurs récurrentes lui attribuaient la réalité du pouvoir au détriment du ministre, au point que Michel Debré l'encouragea, en vain, à solliciter le portefeuille de l'Outre-mer au sein du premier gouvernement Chaban-Delmas<sup>13</sup>. Les présidents de Gaulle et Pompidou, soucieux du respect des prérogatives ministérielles de la rue Oudinot, tempéraient cependant l'ardeur de leur conseiller. Pour sa défense, Foccart avait objecté à ce dernier qu'il n'intervenait que « sur le plan des relations et jamais sur le fond<sup>14</sup> ». Les présidents s'accommodaient en réalité fort bien de cette situation floue qui leur permettait en bien des circonstances de garder la main haute sur les dossiers ultramarins. Lorsque Foccart entra en conflit à l'automne 1969 avec le ministre Henri Rey (1969-1971), Pompidou prit nettement position pour son

---

12 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, op. cit.*, t. 5, *La Fin du gaullisme (1973-1974)*, 2001, p. 380.

13 *Ibid.*, t. 3, p. 45.

14 *Ibid.*, p. 84.

conseiller : « Il doit comprendre que c'est vous qui menez les affaires [...]. Par conséquent, il faut qu'il s'en tienne aux conseils que vous lui donnez<sup>15</sup> ».

S'agissant du choix des hommes en charge de la politique ultramarine, Foccart n'intervenait bien souvent que de façon indirecte. Pour les ministres, il apportait tout au plus sa caution<sup>16</sup>. Son poids était, en revanche, souvent plus décisif dans le choix des hauts fonctionnaires et la définition de leurs objectifs<sup>17</sup>. Avant leur départ, et ensuite tous les ans, les quatre préfets d'Outre-mer étaient individuellement reçus à l'Élysée par les présidents qui leur remettaient une feuille de route qu'il avait lui-même préparée. De 1967 à 1969, le préfet de la Guadeloupe, Jean Deleplanque, fut même reçu tous les deux mois par le général de Gaulle. Ancien sous-préfet de Batna, où il s'était illustré en contenant le soulèvement des Aurès à la Toussaint 1954, Deleplanque avait été nommé, selon ses propres mots, pour « pacifier la Guadeloupe<sup>18</sup> » après les massacres de mai 1967. De plus, lors de ses entretiens du soir avec le président, Foccart contribuait, en les évaluant, à la formation du jugement présidentiel à l'égard de ces derniers dont la difficile mission, scrutée depuis l'Élysée avec la plus grande attention, ne consistait pas simplement à représenter l'État mais aussi à incarner la France dans des territoires très revendicatifs à l'égard de la métropole. L'importance des prérogatives de Foccart pouvait aussi s'évaluer à sa capacité à former et à placer des hommes de confiance, appelés à se spécialiser dans la haute administration ultramarine ou dans le secteur de la coopération franco-africaine. En l'espèce, la dimension de fidélité personnelle était un paramètre clef dans le jugement qu'il portait sur ses collaborateurs dont il suivait attentivement les évolutions de carrière<sup>19</sup>.

De façon générale, la marge de manœuvre de Foccart pour le choix des ministres et des hauts fonctionnaires n'était pas illimitée et dépendait surtout de la personnalité du Premier ministre. Avec Pompidou (1962-1968) et

15 *Ibid.*, t. 5, p. 131.

16 AN, AG/5(F)/743, Il lui arriva même de se voir imposer des personnalités qu'il souhaitait écarter (cas de Bernard Stasi en 1973).

17 AN, AG/5(F)/3491, En Guadeloupe, il suit aussi la nomination des magistrats.

18 Jean Deleplanque, *Le Préfet et le Saumon. Souvenirs*, Paris, Michel de Maule, 2011, p. 130.

19 Son chargé de mission pour les DOM-TOM, Paul Bouteiller (ENA 1951), qui n'avait jusque-là occupé de poste de sous-préfet, ni même de secrétaire général, fut promu, en 1967, préfet de Guyane à 45 ans. Jean Montpezat (ENA 1965), chargé de mission pour les DOM-TOM de 1969 à 1974, occupa, après son départ de l'Élysée et jusqu'au début des années 1990, les postes les plus élevés de la haute administration ultramarine. Jean Parsi et Alfred Diefenbacher, respectivement préfets de la Martinique (1959-1961) et de la Réunion (1963-1966), furent placés, à l'issue de leur expérience ultramarine, à la tête du Service de coopération technique internationale de police (SCTIP), structure alors centrée sur l'Afrique francophone. Foccart avait pu éprouver la fidélité de ce dernier lors de la cavale de Paul Vergès entre 1964 et 1966, période au cours de laquelle le préfet lui adressait prioritairement ses informations avant même de les transmettre à sa hiérarchie de la rue Oudinot (AN, 19940180/188).

Chaban-Delmas (1969-1972), sa latitude fut assez grande. En revanche, avec Messmer (1972-1974), fin connaisseur de l'Outre-mer, ses capacités d'intervention furent nettement amoindries. À son départ de la rue Oudinot pour Matignon, Messmer continua à garder un œil sur les DOM-TOM, nommant pour cela à ce portefeuille un secrétaire d'État auprès du Premier ministre. Puis il écarta, à la tête de l'administration centrale, le candidat de Foccart au poste de secrétaire général des DOM<sup>20</sup>.

244 Ce processus d'extension de ses prérogatives ne fut donc pas linéaire ni même immédiat. Entre 1958 et 1962, Matignon demeura le principal centre d'impulsion de la politique ultramarine : Michel Debré suivait le dossier, attentif aux répercussions de la guerre d'Algérie. Tous les vendredis par télégramme, les préfets d'Outre-mer livraient à Matignon leur appréciation de la situation locale. Pour le choix de ces hauts fonctionnaires, sa préférence allait à des hommes aguerris, souvent passés par l'Algérie depuis le début des « événements »<sup>21</sup>. Plusieurs conseils restreints des DOM, parmi les plus décisifs, eurent lieu, en outre, sous son autorité<sup>22</sup>, pratique qui ne fut pas perpétuée sous son successeur à Matignon. Ainsi, après 1962, avec Georges Pompidou au poste de Premier ministre, s'opéra une captation des dossiers intéressant les DOM au profit de Foccart, à l'exception de la Réunion, fief de Michel Debré<sup>23</sup>. À partir de là, la ligne de partage fut plus clairement établie : en matière de DOM-TOM, Foccart veillait au grain : « Moi je ne m'occupe pas de ce secteur, je m'en remets à vous », lui aurait déclaré Pompidou<sup>24</sup>. Ce renforcement de l'emprise du sommet de l'État sur ces dossiers s'accompagna aussi de l'institutionnalisation, jusqu'à deux fois par an, en présence de Foccart et de ses collaborateurs, de conseils restreints pour les DOM à l'Élysée. Pratique de gouvernement en plein développement au début de la présidence gaullienne, le recours aux conseils restreints était particulièrement fréquent dans les « domaines réservés » du chef de l'État<sup>25</sup>. À travers les arbitrages qui y étaient rendus, les conceptions de la présidence s'imposaient aux différents interlocuteurs, ministres et hauts fonctionnaires.

20 AN, AG/5(F)/694, Lettre de Jacques Foccart à Jean Déliou, non datée. Messmer nomma le préfet de région Jean-Émile Vié, ancien directeur des Renseignements généraux (1951-1955), au détriment de l'ancien préfet de la Martinique, Jean Déliou (1967-1969).

21 Il soutint ainsi avec succès, en 1961, la candidature du préfet Max Moulins, alors secrétaire général de l'Administration en Algérie, au poste de secrétaire général des DOM.

22 AN, AG/5(F)/738, Il présida ainsi le conseil restreint du 29 mai 1961 consacré aux questions sécuritaires : renforcement des moyens pour le maintien de l'ordre et création d'une politique spécifique des visas pour les DOM.

23 Gilles Gauvin, *Michel Debré et l'île de la Réunion. Une certaine idée de la plus grande France*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2006.

24 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, op. cit.*, t. 1, *Tous les soirs avec de Gaulle (1965-1967)*, 1997, p. 752.

25 Bernard Tricot, « Les conseils restreints à l'Élysée au temps du général de Gaulle », dans Gilbert Pilleul (dir.), *L'Entourage et de Gaulle*, Paris, Plon, 1979, p. 64-172.

Au sein de la rue Oudinot, pratiquement tous les ministres exprimèrent au moins une fois leur exaspération à l'égard du conseiller présidentiel dont ils ne saisissaient pas vraiment le rôle exact<sup>26</sup>. Henri Rey, ministre de 1969 à 1971, s'offusqua ainsi de la tenue d'une conférence de presse de René Journiac, l'adjoint de Foccart, dans les locaux de l'Élysée, clamant « qu'il n'était plus ministre et qu'il avait l'air d'un imbécile<sup>27</sup> ». Amusé par la situation, Pierre Juillet confia à Foccart : « Il veut jouer au ministre et il est agacé parce que tu es à côté de lui et que tu veux lui prendre ses jouets<sup>28</sup> ». Cette présidentialisation de la politique ultramarine née avec de Gaulle perdura sous Pompidou, en dépit d'une incompréhension de départ entre Foccart et le Premier ministre Chaban-Delmas<sup>29</sup>.

Comment expliquer la pérennité de ce schéma de répartition des compétences au bénéfice de l'Élysée ? Le caractère stratégique de l'Outre-mer aux yeux des gaullistes, convaincus que celui-ci servait une ambition de grandeur nationale<sup>30</sup>, constitue un premier facteur d'explication. Malgré la perte des territoires africains, la France pouvait encore déployer, grâce à son Outre-mer, des forces de souveraineté à travers le monde, conservant le privilège de la dispersion sur le plan géostratégique<sup>31</sup>. Les « confettis d'Empire » concouraient ainsi à la politique d'indépendance nationale dont l'article 5 de la Constitution rappelait que le président en était précisément le garant. Le second facteur d'explication réside dans le fait que cette présidentialisation répondait aussi aux attentes des élites ultramarines « départementalistes ». Pour ces dernières, l'implication de la présidence dans le dossier des DOM apparaissait comme la preuve la plus éclatante d'une prise en charge de leurs problèmes spécifiques au plus haut niveau de l'État en même temps qu'elle constituait un moyen définitif de conjurer le spectre du « largage » de l'Outre-mer par la métropole. Ainsi, les déplacements du général de Gaulle, que Foccart régla dans les moindres détails, furent de grandes manifestations d'affirmation de la francité de ces

26 Jacques Le Cornec, *Un royaume antillais. D'histoires de rêves et de peuples mêlés*, Paris, L'Harmattan, p. 172.

27 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, op. cit.*, t. 3, p. 151.

28 *Ibid.*, p. 158.

29 *Ibid.*, p. 151. Lors du premier conseil restreint pour les DOM de l'ère Pompidou en novembre 1969, ce dernier lui reprocha l'étendue de ses compétences et de vouloir traiter à l'Élysée de questions relevant, à ses yeux, de la compétence de Matignon à l'échelon interministériel.

30 Frédéric Turpin, « Le poids du facteur colonial dans les conceptions de la puissance du général de Gaulle », dans Éric Bussièrre, Isabelle Davion, Olivier Forcade et Stanislas Jeannesson (dir.), *Penser le système international. Autour de l'œuvre de Georges-Henri Soutou*, Paris, PUPS, 2013, p. 169-176.

31 Jean-Marc Regnault, « L'Outre-mer français : pour faire face à la menace nucléaire (1946-1969) », *Revue d'histoire diplomatique*, 2015/1, p. 43-58.



jeunes départements et autant d'occasions pour le chef de l'État de rappeler sa détermination à mener une politique de rattrapage, rassurant ces élites sur les intentions de Paris à leur égard.

246



1. Le docteur Henri Bangou, maire communiste de Pointe-à-Pitre, et le général de Gaulle, Pointe-à-Pitre, 16 septembre 1966 (AN, collection Jean Montpezat)

#### DE LA COMBINAISON DES FORMES OFFICIEUSES ET OFFICIELLES DU POUVOIR : DES « RÉSEAUX » FOCCART AU SERVICE DU GAULLISME ?

Dès l'été 1947, Foccart entreprit d'installer ses « réseaux », terme qu'il faut entendre au sens trivial de relations interpersonnelles<sup>32</sup>. Cette tâche répondait à fois à des intérêts politiques officiels et à des intérêts commerciaux privés : exporter le gaullisme afin de garantir l'ancrage des DOM à la France et veiller sur des marchés essentiels à sa société d'import-export, présente aux Antilles. Dans l'entourage des présidents, l'étendue et la variété de ces relations pouvaient accréditer le mythe d'un homme agissant tel un électron libre dans le domaine des questions ultramarines. Dans un moment d'emportement, de Gaulle ne l'avait-il pas accusé de « rouler pour lui-même » et de favoriser ses « copains » d'Outre-mer<sup>33</sup> ? Dès lors, dans quelle mesure ces « réseaux » contribuaient-ils au succès du gaullisme ultramarin ?

32 Sylvain Mary, « Renseignement, propagande et réseaux gaullistes Outre-mer », art. cit.

33 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, op. cit., t. 1, p. 463.

Au départ, le caractère marginal du RPF dans les DOM ne lui offrit guère l'opportunité de pénétrer les principaux cercles de notabilité locale. Ses « réseaux » se limitaient le plus souvent à des métropolitains de passage agissant autant par esprit de carrière que par conviction militante<sup>34</sup>. Après 1958, ses « réseaux » ne cessèrent en revanche de se diversifier. Ses fonctions à l'Élysée lui permirent ainsi de créer un lien entre les notables « départementalistes » et l'institution présidentielle. Les voyages présidentiels, son intense activité épistolaire, les audiences qu'il accordait, les dîners annuels qu'il organisait en l'honneur des élus ou encore la *garden party* de la rue Oudinot, chaque 13 juillet, en présence du président, lui en donnaient l'occasion. Pour ces notables, cette possibilité d'accès direct au sommet de l'exécutif contrastait avec le schéma institutionnel de la IV<sup>e</sup> République. Avant 1958, la multiplicité des acteurs en charge des DOM au sein de l'appareil d'État, conséquence de la loi de départementalisation de 1946, avait engendré un sentiment d'anonymisation et d'éloignement du pouvoir<sup>35</sup> que l'implication personnelle, dans l'entourage présidentiel, d'une personnalité aussi puissante que Foccart, appartenant au cercle restreint des « barons » du gaullisme, vint précisément atténuer. Pour la masse des habitants des DOM, Foccart n'avait pourtant rien d'un personnage familier, caractéristique qu'un journaliste martiniquais releva, raillant au passage son « éternelle discrétion<sup>36</sup> ». Curieusement, la propagande d'opposition, pourtant largement critique envers l'État gaulliste qu'elle présentait sous les traits du colonialisme, semblait minorer, sinon ignorer, son influence. Pour preuve, son nom fut assez peu associé par les contemporains aux massacres de mai 1967 à Pointe-à-Pitre, à l'inverse d'aujourd'hui où Foccart est souvent désigné comme l'un des artisans du massacre. Le procès du GONG, une organisation nationaliste d'extrême gauche de la Guadeloupe que Foccart avait contribué criminaliser et à traduire en février 1968 devant la Cour de sûreté de l'État, n'offrit pas davantage l'occasion d'exhumer ses « réseaux ». Les avocats des dix-huit Guadeloupéens traduits devant la juridiction d'exception appelèrent pourtant Foccart à témoigner, mais leur demande n'aboutit pas<sup>37</sup>. Quelques années plus tard, en 1975, un ancien sympathisant du GONG rédigea un pamphlet passé largement inaperçu, en dépit de son titre incisif : *Prisonnier politique des Français. Un homme de couleur antillais a tenu en échec le gang*

34 François Audigier, « Les réseaux Foccart en Outre-mer à la fin de la IV<sup>e</sup> République, une étude de cas : le capitaine de gendarmerie mobile Dargelos », *Outre-Mers, revue d'histoire*, 2008/1, p. 59-75.

35 AN, AG/5(F)/758, Étude sur les classes dirigeantes en Guadeloupe, mémoire dactylographié, auteur inconnu, non daté.

36 AN, 19850665/49, Article intitulé « Jacques Foccart parmi nous », *Inter-Antilles*, 29 janvier-4 février 1975.

37 AN, AG/5(1)/2089.

de Jacques Foccart<sup>38</sup>. Mais, à ces quelques exceptions près, la légende noire des « réseaux Foccart », déjà bien établie à cette époque au sujet de son action africaine, ne rencontra pas dans les DOM un écho équivalent.

Le combat politique contre les opposants à la départementalisation constituait la raison première de ces « réseaux ». Foccart était ainsi responsable sur le terrain des campagnes électorales et de l'implantation des organisations gaullistes. Sa priorité allait à l'unité d'un « front départementaliste » face à la myriade des partis et des organisations qui prônaient des modèles alternatifs. Dans cette optique, son action ne s'appuyait pas seulement sur les notables « départementalistes » ou les préfets. Sa méfiance personnelle envers les élus qu'il soupçonnait d'opportunisme politique l'amenait à développer ses « réseaux » parmi les simples militants. Le professeur de lettres Barthélémy Mézin, pionnier du mouvement gaulliste à la Martinique et militant historique du RPF, lui procura ainsi ses analyses<sup>39</sup>. Parmi ces militants, certains jouissaient d'une réputation sulfureuse. En mars 1967, un dénommé Vladimir Srynsky, commerçant blanc très investi dans les joutes électorales locales, avait été accusé d'avoir lâché son berger allemand sur un Guadeloupéen infirme, provoquant une émeute de trois jours dans le centre-ville de Basse-Terre<sup>40</sup>. La rumeur voulait aussi que ce commerçant fût l'organisateur de fraudes électorales au bénéfice de l'UNR depuis que des employés communistes des services postaux avaient intercepté un télégramme en clair, destiné à Foccart, quelques semaines plus tôt. Dans ses télégrammes, Foccart agissait quant à lui avec une extrême prudence, au moyen d'un langage codé destiné à tromper la vigilance des communistes, nombreux parmi les agents des services postaux antillais<sup>41</sup>. Pour cette même raison, certains courriers empruntaient des canaux parallèles, passant par des intermédiaires, avant de parvenir sur son bureau de l'Élysée<sup>42</sup>.

Aux Antilles, où ses « réseaux » étaient les plus développés, son influence s'étendait aussi aux milieux d'affaires. Son ami « Bob », fondé de pouvoir de sa société d'import-export, était depuis 1947 son principal informateur quotidien<sup>43</sup>. En outre, ses relations dans les milieux békés de la Martinique et blancs créoles de la Guadeloupe étaient très denses mais demeuraient assez

38 BnF, 16-LN27-91275 (A), Gérard Lauriette, *Prisonnier politique des Français. Un homme de couleur antillais a tenu en échec le gang de Jacques Foccart* (tapuscrit non daté, 528 pages).

39 AN, AG/5(F)/697.

40 AN, AG/5(F)/756.

41 AN, AG/5(F)/751-753. Comme à l'époque du RPF, « Général de Gaulle » se dit « Pierre » et « Évêque » se dit « Romain ».

42 AN, AG/5(F)/693. C'était le cas de certains courriers émanant, entre 1967 et 1970, du béké Roger Albert. Particulièrement prudent, celui-ci lui demandait parfois, en vain, de détruire les lettres.

43 AN, AG/5(F)/698, lettres de Robert Rigaud dit « Bob ». Son téléphone comptait parmi les quatre numéros préenregistrés au bureau de Foccart, sur son poste personnel.

discrètes. Le général de Gaulle reprouvait en effet la mainmise de ces derniers sur les économies antillaises<sup>44</sup>. Ces relations présentaient souvent un caractère amical et parfois même familial. Sa demi-sœur, sa « petite Marcelle », est décrite par le préfet de Guadeloupe Jacques Le Cornec (1973-1975) sous les traits « d'une dame veuve attentive à tous les potins locaux, et jouant de sa parenté avec Foccart dans son rôle d'agent officieux de renseignements ; les préfets la gâtent et s'en méfient<sup>45</sup> ». Békés et blancs créoles, inquiets des progrès de l'autonomisme et de l'indépendantisme qu'ils attribuaient à ceux du communisme, informaient directement leur « cher Jacques », court-circuitant les élus antillais, et parfois même les préfets<sup>46</sup>, auxquels ils n'accordaient qu'une confiance limitée. À la tête des organismes de défense d'intérêts professionnels, ces derniers cherchaient aussi à faire entendre leurs revendications commerciales<sup>47</sup>. Les représentants du *lobby* bananier avaient ainsi l'appui du conseiller gaulliste, fin connaisseur du dossier, qui relayait, par l'intermédiaire des ministères, leurs positions à Bruxelles. Pour leur compte, il se fit le défenseur, à l'encontre du modèle de l'organisation commune des marchés communautaires, d'un marché métropolitain français réservé aux 2/3 aux bananes antillaises, principe arrêté en 1962<sup>48</sup>, en dépit des contestations des pays du Benelux à Bruxelles.

Au-delà du secteur commercial, ces « réseaux » s'avéraient donc principalement utiles sur le plan politique. L'étendue et la variété des relations personnelles du conseiller présidentiel constituaient autant de canaux potentiels de renseignements, de circuits courts d'informations « à ras du sol », en plus des sources de renseignement officielles<sup>49</sup>. Le gaullisme au pouvoir ne pouvait que s'en trouver renforcé dans sa politique de défense de la départementalisation.

44 Foccart entretient par exemple des relations avec les familles Jaham, Hayot, Pompignan, Audebert, Allemand, Lignièrès. Outre plusieurs passages du *Journal de l'Élysée* qui montrent l'hostilité du général de Gaulle envers les békés, un commentaire manuscrit de ce dernier apposé sur une note du ministre Pierre Billote datée du 11 décembre 1967 confirme cette hostilité. Le commentaire manuscrit du général de Gaulle indique qu'il faut : « Répartir les terres en dépossédant les békés ! ».

45 Jacques Le Cornec, *Un royaume antillais*, op. cit. p. 222-223.

46 Ce fut le cas du préfet de Guadeloupe Pierre Bolotte (1965-1967), en conflit avec les grands bananiers au sujet de la répartition des aides publiques après le passage du cyclone Inès de 1966 (voir FNSP, PB 14, fonds du préfet Pierre Bolotte)

47 AN, AG/5(F)/1048. Foccart appuyait ainsi leurs candidatures au Conseil économique et social. Ce fut le cas de Louis Lignièrès ou, en 1971, du grand bourgeois mulâtre Jean-Josée Clément, héritier des rhums Clément, qui fut par ailleurs chargé de mission national pour les DOM-TOM du parti gaulliste UD-V<sup>e</sup> à partir de 1973.

48 AN, AG/5(F)/705, Conseil restreint du 5 janvier 1962.

49 Foccart semblait friand de renseignements nominatifs. Les jugements portés sur les fonctionnaires par ses informateurs pouvaient influencer sur la décision de les rappeler en métropole.

Les idées personnelles de Foccart en matière de départementalisation, forgées depuis 1947, s'inscrivaient pour l'essentiel dans le cadre global fixé par les présidents de Gaulle et Pompidou. Le premier avait au sujet DOM des idées très arrêtées, au moins depuis le référendum de septembre 1958, qui contrastaient avec la vision plus empirique qu'il avait du reste de l'Outre-mer, y compris des territoires du Pacifique<sup>50</sup>. Rattachées à la France depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, et sans personnalité collective ayant historiquement émergé en dehors de la colonisation, la nature des quatre « vieilles colonies » ne les prédestinait pas, selon lui, à l'autonomie, encore moins à l'indépendance.

250

Partant de cet axiome, la mission de Foccart consista en un combat acharné, et par tous les moyens, contre les idées autonomistes qu'il jugeait subversives, les qualifiant de « séparatistes ». Ces dernières étant en forte croissance à la veille du retour au pouvoir des gaullistes en mai 1958<sup>51</sup>, leur recul exigeait des réponses urgentes. D'autant que la subversion étrangère exercée dans ces départements représentait à ses yeux d'intolérables atteintes à la souveraineté, notamment aux Antilles alors soumises à des manœuvres, modestes mais récurrentes, venant de La Havane<sup>52</sup>. C'est dans ce contexte qu'un conseil restreint adopta en 1961 un « plan de sauvegarde » alliant développement économique et répression politique, deux volets jugés complémentaires<sup>53</sup>.

Depuis l'époque du RPF, Foccart était le promoteur d'une sorte de départementalisation adaptée<sup>54</sup>, autrement dit d'une assimilation à la métropole teintée de larges mesures de déconcentration administrative, mais en aucun cas de mesures tendant à une forme d'autonomie politique. L'autonomie lui

50 Le statut de département était le seul susceptible de leur convenir à l'inverse des territoires d'Outre-mer du Pacifique, de l'océan Indien ou encore d'Afrique, tels que le Gabon qui fut tenté à la veille du référendum de septembre 1958 par l'adoption du statut de DOM, ce que Paris refusa sur le champ. En revanche, au sujet du Pacifique, de Gaulle semblait avoir moins de certitudes. Voir Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, op. cit., t. 1, p. 458 et 461.

51 Voir notamment : Jean-Pierre Sauton, *La Décolonisation improbable. Cultures politiques et conjonctures en Martinique et en Guadeloupe 1943-1967*, Pointe-à-Pitre, Jasor éditions, 2012 ; Jacques Dumont, *L'Amère Patrie. Histoire des Antilles françaises au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2010.

52 AN, AG/5(F)/2507, L'organisation Tricontinentale, créée à La Havane en janvier 1966, contribuait à cette subversion. Voir Sylvain Mary, « Guerre froide et anti-impérialisme dans la "Méditerranée américaine" ». La France et les Antilles-Guyane face à la Révolution cubaine : enjeux internationaux », *Cahiers d'histoire immédiate*, 2017/1, « Lectures de la Révolution cubaine dans l'espace atlantique », à paraître.

53 AN, AG/5(F)/741.

54 En revanche, dans les années 1980, il porte un regard désenchanté et critique sur l'œuvre accomplie de départementalisation des Antilles, préférant se replier sur l'île de Saint-Barthélemy (où il possède une maison) et défendre la cause de ses habitants désireux d'obtenir un statut spécifique détaché de la Guadeloupe (Frédéric Turpin, *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir*, op. cit., p. 362).

apparaissait comme un prélude à l'indépendance, condamnant toute possibilité de rattrapage vis-à-vis du standard de vie métropolitain. Plus qu'un simple statut, la départementalisation devenait, dans son système de représentation, une arme administrative braquée, au sein même de l'appareil d'État, sur des interlocuteurs ministériels peu enclins à traiter le dossier des DOM avec la diligence qu'il aurait souhaitée. En d'autres termes, elle était un paravent contre tout réflexe « cartériste » à l'égard de ces terres lointaines, qualifiées en 1965 de « danseuses de la République<sup>55</sup> » par Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances. Le développement économique qu'il en était permis d'espérer devait contribuer à la stabilité politique, donc au *statu quo* institutionnel en faveur de la solution départementale. Considérant que la population des îles est « émotive et prompte à trouver des signes à tout comme l'amorce d'un changement politique de la part du gouvernement<sup>56</sup> », l'impact psychologique du développement garanti l'État permettrait de contrer les menées « séparatistes ». Une telle opinion faisait écho aux principes arrêtés en 1961 par le Général, indiquant au sujet des terres d'Outre-mer « la nécessité de consentir à tous les efforts, y compris financiers, pour les garder dans la République<sup>57</sup> ». L'action qui devait en découler était encouragée par Washington qui craignait que la misère et l'impatience des populations ne fissent basculer les départements français de l'hémisphère occidental dans le camp du communisme<sup>58</sup>. Nuançant cette vision, le préfet de Guadeloupe doutait, en revanche, en 1967 de la pertinence de cette course à la départementalisation, porteuse à ses yeux d'un développement économique artificiel et sous perfusion de l'État. Dans une optique économique libérale, le haut fonctionnaire suggérait au contraire de revenir sur le dogme de la départementalisation, opération qui aurait consisté à créer un choc de compétitivité, lié à un décrochage avec le niveau des salaires, de la fiscalité et des prestations sociales en vigueur en métropole<sup>59</sup>. De telles analyses demeuraient néanmoins marginales.

Parmi les gaullistes, cette ligne prônée par Foccart, alliant fermeté, sinon répression, politique et développement économique, était hégémonique et défendue de la façon la plus intransigeante par Michel Debré qui envisageait

55 AN, AG/5(F)/713.

56 AN, AG/5(F)/743, Note de Foccart à l'attention du président de la République du 11 octobre 1973.

57 AN, AG/5(F)/741, Compte rendu de la réunion consacrée aux DOM-TOM du 19 janvier 1961.

58 Les archives américaines du département d'État à Washington et du consulat américain pour les Antilles-Guyane en attestent (aux Archives nationales américaines, les archives relatives aux Antilles françaises sont classées sous les cotes RG 59 et suivantes). Foccart était en outre lui-même convaincu qu'en abandonnant la départementalisation, les Antilles se transformeraient vite en « deux petits Cuba ». Voir Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, *op. cit.*, t. 3, p. 718.

59 AN, AG/5(F)/710, Lettre personnelle de 19 pages du préfet Deleplanque du 17 octobre 1967.

comme lui le maintien de la France Outre-mer à l'aune d'un enjeu de guerre froide<sup>60</sup>. Toute concession en matière statutaire risquait d'être interprétée comme un signe de faiblesse de l'État et de se répercuter, selon la théorie des dominos, à l'échelle de l'Outre-mer<sup>61</sup>. Plus encore que celle de Foccart, la philosophie du député de la Réunion débouchait sur la recherche d'un alignement strict du statut de son île sur les départements métropolitains et une volonté de la « séparer des Antilles et de la Guyane<sup>62</sup> », attitude que condamnait le conseiller élyséen raillant l'obsession de celui-ci à considérer que « les Antilles et la Réunion sont aux antipodes<sup>63</sup> ».

En matière de réflexion statutaire, Foccart s'opposa en réalité surtout à Pierre Messmer, éphémère ministre d'État chargé des DOM-TOM entre février 1971 et juillet 1972. À l'occasion de la réforme de la régionalisation de 1972, les conceptions plutôt libérales de Messmer, connues depuis son passage à la tête du cabinet de Gaston Defferre en 1956 au moment de la loi-cadre<sup>64</sup>, heurtèrent celles, plus conservatrices, de Foccart pour qui la question de l'adaptation de cette réforme à l'Outre-mer ne devait pas servir de prétexte à une refonte du statut de DOM. Lors de sa visite officielle aux Antilles, en mai 1971, le ministre d'État avait implicitement souligné les limites de la départementalisation. Au cours de l'été, Foccart reprit alors le dossier à son compte. Lors du conseil restreint de novembre, Messmer dut renoncer à ses velléités décentralisatrices et autonomistes face à l'offensive de Foccart qui dénonça un projet qui « conduit tout droit au désengagement et à l'indépendance<sup>65</sup> ». L'entrée de Messmer à Matignon dans la foulée ne mit pas fin à leurs divergences. Contre l'avis de Foccart, Messmer nomma au poste de ministre le jeune Bernard Stasi. Celui-ci voulut aussitôt se démarquer de l'héritage gaulliste, cherchant à établir un lien avec les partis et organisations autonomistes jusqu'ici bannis, notamment avec Aimé Césaire en Martinique, et dénonçant des fraudes

60 Debré fut à l'origine en 1960 d'une ordonnance de mutation d'office en métropole des fonctionnaires communistes.

61 Entretien personnel avec Olivier Stirn (secrétaire d'État aux DOM-TOM de 1974 à 1978), 24 janvier 2015. Michel Debré s'opposa avec vigueur au processus d'indépendance de Djibouti mis en place par Olivier Stirn à partir de 1974, convaincu que le retrait de la France de la Corne de l'Afrique favoriserait le communisme dans l'océan Indien et notamment à la Réunion. Fou de rage, il aurait cassé le cendrier se trouvant sur le bureau d'Olivier Stirn.

62 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, op. cit.*, t. 4, *La France pompidolienne (1969-1972)*, 2000, p. 34.

63 *Ibid.*, p. 34.

64 Sarah Mohamed-Gaillard, « Pierre Messmer, ministre de l'Outre-mer (1971-1972) », dans François Audigier, François Cochet, Bernard Lachaise et Maurice Vaïsse (dir.), *Pierre Messmer. Au croisement du militaire, du colonial et du politique*, Paris, Riveneuve éditions, p. 242-251.

65 AN, AG/5(F)/714, Note à l'attention du président de la République du 26 novembre 1971 : « Régionalisation dans les DOM ».



électorales<sup>66</sup>, ce qui provoqua une crise avec Foccart que la presse de l'époque ne manqua pas de relever. Stasi fut aussitôt rappelé à l'ordre, contraint de faire amende honorable<sup>67</sup>.

Après la mort de Pompidou, l'intérêt de Foccart pour les DOM ne se démentit pas. « Bien que retiré des affaires de l'État depuis 1974, il n'en continue pas moins d'être consulté par nombre d'acteurs de ces questions ultramarines<sup>68</sup> ». Sa vision évolua cependant, surtout à partir des années 1980, passant de la promotion d'un interventionnisme étatique à tout prix à celle d'un libéralisme économique assumé.

Frédéric Turpin souligne :

[...] celui qui fut très longtemps un adepte de l'assimilation des DOM à la métropole l'abandonne progressivement [...] jugeant négativement l'évolution de la Guadeloupe ainsi que celle de la Martinique dont les habitants attendent l'assistance de la métropole et ne font rien pour leur développement, si ce n'est consommer avidement les crédits publics<sup>69</sup>.

En tout état de cause, un constat s'impose : l'action de Foccart dans les DOM ne doit pas être sous-estimée dans un contexte de décolonisation, au moment où l'Algérie et les colonies d'Afrique prenaient leur indépendance<sup>70</sup>. Un tel constat ne saurait cependant accrédi-ter la thèse de l'homme de l'ombre, unique maître d'œuvre et exécutant de la politique ultramarine de l'État gaulliste. Son apport essentiel se situe sur un autre plan. Jusqu'au tournant des années 1960, la politique de départementalisation lancée en 1946 s'apparentait aux yeux du gouvernement à un processus de rattrapage de long cours. Foccart fut au premier rang de ceux qui contribuèrent à rompre avec cette vision jusqu'ici dominante parmi les administrateurs et les décideurs politiques. Convaincu que l'avenir de ces vieilles terres françaises ne pouvait se concevoir en dehors de leur « Mère-Patrie », il inscrivit son action dans le cadre d'une stratégie de l'urgence visant

66 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, op. cit., t. 5, p. 307. Comme Messmer l'avait fait en son temps en désignant Jean-Émile Vié, Stasi écarta le candidat de Foccart à la tête de l'administration centrale, en l'occurrence à la direction des TOM, en nommant Jean Pinel, au détriment de l'inspecteur général de la FOM, Jacques Robert. Comme celui de Stasi, le parcours de Pinel ne s'inscrivait pas dans la pure tradition gaulliste. Ses opinions critiques envers les institutions de la V<sup>e</sup> République étaient connues (il avait été, entre 1954 et 1958, membre de cabinets de plusieurs ministres socialistes).

67 AN, AG/5(F)/743, Lettre manuscrite de Bernard Stasi à Jacques Foccart du 9 août 1973.

68 Frédéric Turpin, *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir*, op. cit., p. 345.

69 *Ibid.*, p. 362. Frédéric Turpin se fonde ici sur des entretiens avec Didier Julia, responsable du RPR pour les DOM-TOM de 1978 à 1986.

70 En comparaison, la fonction de ministre des DOM-TOM a épuisé 12 titulaires en 16 ans. Le fait est d'autant plus remarquable que l'action ministérielle s'inscrivait à l'époque en général dans la durée.

à défendre par tous les moyens – y compris répressifs – le statut départemental, conçu comme un paravent à la décolonisation. Son acharnement se concrétisa par une stratégie de politisation des dossiers traités dans les ministères, y compris ceux dotés d'un caractère *a priori* purement technique, donnant au secteur ultramarin son caractère éminemment présidentiel. En matière d'Outre-mer, la clef de voûte résida désormais dans la détermination de l'Élysée à soutenir la rue Oudinot dans les joutes interministérielles, un héritage légué aux présidents de la République successifs. À cet égard, ce « moment Foccart » posa les bases d'une politique ultramarine appelée à s'inscrire dans la durée.

## L'APPORT DU FONDS FOCCART POUR L'HISTOIRE DES COMORES (1958-1974)

*Charly Jollivet*

À l'avènement de la V<sup>e</sup> République, l'archipel des Comores, composé des îles de Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte, alors possession française située au cœur du canal du Mozambique, est un espace en pleine évolution. Détachées de Madagascar depuis 1946, les Comores deviennent un territoire d'outre-mer puis gagnent progressivement en autonomie jusqu'à leur indépendance, sans Mayotte, en juillet 1975. Territoire insulaire relativement restreint, sa population est également peu nombreuse, mais alors en forte augmentation : 183 133 habitants en 1958, 243 948 habitants en 1966 et 335 150 habitants (sans Mayotte) en 1980<sup>1</sup>. Pour singulier qu'il soit dans l'histoire des possessions françaises, l'archipel des Comores n'a cessé de retenir l'attention de l'Élysée, d'abord par son intérêt géostratégique dans les années 1960-1975, comme en témoignent les très nombreuses notes sur la situation locale et les dossiers préparatoires aux audiences de responsables politiques comoriens<sup>2</sup>.

Si l'indépendance était souhaitée par une large frange de la classe politique locale, mais redoutée par les leaders d'un mouvement départementaliste mahorais apparu dès 1958 et qui militait activement pour l'accession de Mayotte au statut de département français, celle-ci ne fut promise que du bout des lèvres par les autorités françaises. Le 15 juin 1973, une déclaration commune signée à Matignon entre Bernard Stasi, ministre des DOM-TOM, et Ahmed Abdallah<sup>3</sup>, président du Conseil de gouvernement des Comores, prévoit les modalités de l'accès des Comores à l'indépendance. Cela passe par l'organisation d'une consultation de la population le 22 décembre 1974 qui dégage, sauf

- 1 Nuria Lopez-Escartin, *Données de base sur la population, Comores*, Paris, Centre français sur la population et le développement, 1992.
- 2 La relative abondance de documents sur les Comores qui apparaît à la lecture du répertoire numérique détaillé des archives du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches peut d'ailleurs surprendre au premier abord. Environ deux mètres linéaires de documents concernent directement les Comores, notamment : AN, AG/5(F)/501, 505, 701, 733, 750, 789-804, 1085, 1238, 2092, 2094, 2101, 3411, 3425-3426, 3489, 3522-3529.
- 3 Alain Deschamps, *Les Comores d'Ahmed Abdallah. Mercenaires, révolutionnaires et coelacanthé*, Paris, Karthala, 2005.

pour Mayotte, une très large majorité de votes pour l'indépendance. L'intérêt du fonds Foccart pour l'écriture de l'histoire des Comores et de la France, en particulier au plan stratégique entre 1958 et 1974, est indubitable<sup>4</sup>.

#### LES ARCHIVES DES COMORES FACE AUX ARCHIVES FOCCART, CLEF POUR ENTRER DANS L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DES COMORES

256

L'histoire des Comores prend l'apparence, par un symptôme de l'histoire coloniale, d'une amnésie de la mémoire, sinon d'un déficit de conservation des archives comoriennes<sup>5</sup>. Celle-ci est pourtant trompeuse. Car les archives coloniales conservées aux Comores, à Mayotte et en France ouvrent une porte à l'histoire comorienne, en dépit des défaillances de la politique archivistique nationale des Comores<sup>6</sup>. Aux destructions intentionnelles, notamment politiques, d'archives se sont ajoutées des négligences accidentelles, faisant ressortir pour l'essentiel dans les centres d'archives des documents émanant de l'administration coloniale et des juridictions<sup>7</sup>. Dans cette configuration, les archives de la période coloniale conservées depuis l'indépendance dans les archives françaises ouvrent un autre territoire documentaire. Il s'agit essentiellement des archives nationales d'outre-mer<sup>8</sup>, du fonds du ministère de la France d'Outre-mer<sup>9</sup> et de fonds particuliers, dont ceux privés<sup>10</sup>.

4 En aucun cas, ces pistes ne se veulent exhaustives sachant que, même si presque la totalité des articles ont pu être consultés, l'objectif fixé ne consistait nullement en une lecture de l'intégralité des documents.

5 En 2012, le Centre national de documentation et de recherche scientifique (CNDRS), qui abrite notamment les Archives nationales comoriennes, conservait environ 120 mètres linéaires d'archives à Moroni ; environ 20 mètres linéaires supplémentaires l'étaient à l'antenne de Mutsamudu à Anjouan. Il n'y avait donc qu'environ 140 mètres linéaires d'archives dans les centres d'archives définitives des Comores, ce qui s'explique entre autres par la défaillance de l'administration et l'absence de mise en œuvre de véritable politique archivistique : à défaut de loi, il existe un cadre réglementaire, mais son application est très problématique de la part d'Archives nationales manquant inexorablement de moyens humains, matériels et financiers. Lacunaires (quelques dizaines de mètres), les archives de la période 1958-1974 sont conservées sur place dans les centres d'archives ; à Mayotte, chef-lieu des Comores jusqu'en 1961, les archives, certes globalement en meilleur état de conservation, n'ont pas toutes été préservées, comportant plusieurs mètres d'archives de la période coloniale.

6 Charly Jollivet, « Entre instabilité politique, coups d'État, guerres civiles et sécessions : la destruction des archives aux Comores (1975-2001) », *Quaina*, 2013/4 [en ligne].

7 Pour les archives conservées à Mayotte, on renvoie notamment aux sous-séries 1 E, 2 E, 3 J, 4 J et aux versements n° 1, 2, 6, 18, 50, 56, 90, 116 et 130 W.

8 Archives nationales d'Outre-mer (ANOM), à commencer par les 19 mètres linéaires d'archives de la délégation générale de la République aux Comores.

9 Il s'agit de la série « Services judiciaires » pour le début de la période, en particulier les articles SJ 3 et SJ 32.

10 Notamment les articles 1 FIDES 456 et ONTOM 20. Pourront également être consultées les archives du Fonds d'investissement pour le développement économique et social d'Outre-mer (FIDES) et celles de l'Office national du tourisme Outre-mer. Enfin, les fonds privés 151 AQ de la société Comores Bambao et, dans une moindre mesure, le fonds 110 APOM Jean Gorse couvrent la période.

L'histoire des Comores épouse d'abord la politique de défense de la France Outre-mer et dans la zone océan Indien, qui s'est traduite par une présence militaire constante aux Comores jusqu'en 1975<sup>11</sup>. La situation géostratégique des Comores a justifié un suivi des affaires régionales à Paris, d'abord par le cabinet du ministère de l'Outre-mer<sup>12</sup> et par ses directions centrales<sup>13</sup>. Les affaires politiques de l'archipel et son indépendance y sont traitées avec celle des élections et des questions générales<sup>14</sup>. Celles-ci sont complétées par les archives diplomatiques, singulièrement au centre d'archives de Nantes où les séries consacrées aux Comores et à Madagascar abritent une partie des archives coloniales concernant l'archipel<sup>15</sup>. On y note aussi la présence des archives des représentations de la France auprès de l'Organisation des Nations unies à New York et de l'Organisation de l'union africaine à Addis-Abeba, deux organismes ayant eu à se prononcer sur le sort de territoires alors qualifiés de non autonomes et devant être décolonisés, dont les Comores<sup>16</sup>. D'autres services d'archives pourraient également être cités et mobilisés pour l'étude des Comores contemporaines, qu'ils se trouvent en métropole, à la Réunion, à Madagascar ou en Tanzanie pour qui s'intéresse par exemple à la diaspora comorienne. Par leur dispersion, ces sources invitent les chercheurs à des stratégies documentaires de contournement : collecte de témoignages (Isabelle Denis, Mahmoud Ibrahim), consultation de sources détenues par des personnes physiques (Thierry Flobert), travaux sur des thématiques touchant directement les auteurs (Ahmed Oulédi sur l'Association des stagiaires et étudiants des Comores<sup>17</sup>). Dans ce contexte,

- 11 SHD, notamment les sous-séries 8 H et 14 H pour l'armée de terre, III BB<sup>4</sup> OI pour la marine et dans les archives de la gendarmerie à Madagascar et aux Comores, le dossier 43597.
- 12 Pour le cabinet civil, voir notamment les articles 19940391/41-45, 2005020/29 et 20070548/6 et pour le cabinet militaire les articles 19940390/159-163 et 19950521/41-44.
- 13 Pour la direction des territoires d'Outre-mer, notamment les articles AN 19940169/2, 14, 17, 23, 68, 19940160/2-11 et 19940171/8-11, 16-22, 36,95-100, 144-151, 160-164, 209-216, 237-238, 243, 256, 264-266, 270-273. Pour la sous-direction des affaires politiques et administration générale, les articles 19940163/6-7, 33-44, 69, 80-89, 99-147. Pour la direction des affaires politiques, administratives et financières, les articles 19940217/1-6, 19990198/24, 20040100/7/1. Pour la sous-direction des affaires économiques, les articles 20070431/8/3, 15/1 et 45/4 et 20080663/6/3, 6/4, 7/1, 7/2, 8/1, 8/2, 8/3, 9/1. Pour la sous-direction des affaires sociales et culturelles, les articles 2010003/1-2 et 19940359/1-6.
- 14 On y trouve en particulier des rapports de synthèse, des dossiers sur le FIDES ainsi qu'un certain nombre de dossiers thématiques concernant par exemple l'aviation civile, l'économie, la météorologie ou encore le recensement de 1966.
- 15 Dans le fonds de l'ambassade de France à Tananarive, voir notamment les articles 173PO/1/25-31 et 381-392.
- 16 Pour la représentation de la France auprès de l'Organisation des Nations unies à New York, voir notamment les articles 10/POI/1/135 et 350. Pour la représentation de la France à l'Organisation de l'Union africaine, voir notamment l'article 28POI/1/63.
- 17 Ahmed Oulédi, *L'Association des stagiaires et étudiants des Comores, ASEC : rêves et illusions d'une génération*, Moroni (Comores), Komedit, 2012.

en dépit de sa faible richesse documentaire sur les Comores, le fonds Foccart est sans aucun doute incontournable pour l'étude des événements politiques.

Dans la bibliographie consacrée à l'histoire des Comores de la période 1958-1974, la thèse de droit de Thierry Flobert, contemporaine des événements, est incontournable<sup>18</sup>. Elle est à compléter par les travaux de Mahmoud Ibrahim sur l'émergence de la classe politique comorienne et la personnalité de Saïd Mohamed Cheikh, et dans une moindre mesure, sur la période, par ceux d'Isabelle Denis<sup>19</sup>. L'histoire de Mayotte de Jean Martin<sup>20</sup>, même si elle ne concerne qu'une partie de l'archipel est également à signaler. Enfin, le livre de Jean-Louis Guébourg consacré à l'histoire de la Grande Comore issu de sa thèse de géographie sera aussi consulté avec intérêt<sup>21</sup>. Ces travaux dessinent le périmètre des connaissances historiques sur les Comores à ce jour, complétés sur quelques questions précises par ceux de Mamaye Idriss<sup>22</sup>, Rémi Carayol<sup>23</sup> et Jean Charpentier<sup>24</sup>. Au-delà, la plupart des ouvrages sont des essais, des mémoires d'acteurs ou de témoins. Dignes d'intérêt sont par exemple les ouvrages du journaliste Ahmed Wadaane Mamoud<sup>25</sup> et de Pierre Caminade<sup>26</sup>. Les sujets abordés par ces travaux historiques concentrent leur regard essentiellement sur l'organisation administrative, la classe politique, la présence militaire et les revendications départementalistes de Mayotte ; apparaissent donc en creux des thématiques rarement étudiées par les historiens. Il en est ainsi des relations entre les Comores et les pays ou territoires alentours dont Madagascar et la Réunion, du rôle de la diaspora comorienne, de l'influence des hommes politiques français sur la politique comorienne, de la période politique postérieure à la présidence de Saïd Mohamed Cheikh, voire de l'histoire sociale. En outre, si Mayotte et

258

18 Thierry Flobert, *Les Comores : évolution juridique et socio-politique*, Aix-en-Provence, Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, 1976.

19 Mahmoud Ibrahim, *La Naissance de l'élite politique comorienne (1945-1975)*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 2000 ; *id.*, *Parcours d'un conservateur : Saïd Mohamed Cheikh, 1904-1970*, Moroni (Comores), Komedit, 2008 ; Isabelle Denis, *Intérêts de la France dans l'océan Indien : présence militaire à Mayotte 1841-1945*, thèse sous la direction de Jean Martin, Université Paris-Sorbonne, 2012.

20 Jean Martin, *Histoire de Mayotte : département français*, Paris, Les Indes savantes, 2010.

21 Jean-Louis Guébourg, *La Grande Comore, des sultans aux mercenaires*, Paris, L'Harmattan, 1993.

22 Mamaye Idriss, « Mayotte département, la fin d'un combat ? », *Afrique contemporaine*, 247, 2013/3, p. 119-135.

23 Rémi Carayol, « L'histoire de Mayotte de 1946 à 2000 », CRESOI, <https://www.migrantsoutremer.org/L-histoire-de-Mayotte-de-1946-a>, novembre 2008, consulté le 14 août 2023.

24 Jean Charpentier, « Référendum mahorais, lois françaises et hégémonie politique comorienne », *Revue française d'études politiques africaines*, 125, mai 1976, p. 96-118.

25 Ahmed Wadaane Mahmoud, *Mayotte : le contentieux entre la France et les Comores*, Paris, L'Harmattan, 1992.

26 Pierre Caminade, *Comores-Mayotte : une histoire néocoloniale*, Marseille, Agone, 2010.

la Grande Comore ont fait l'objet de monographies historiques et d'études de leur classe politique, les deux autres îles de l'archipel, Anjouan et Mohéli, ont été bien moins étudiées par les historiens contemporanéistes.

Le fonds Foccart est donc un relais tout aussi pertinent sur ces aspects et plus globalement, pour l'étude de l'histoire récente des Comores. En premier lieu, les archives Foccart font ressortir l'histoire d'une administration rattachée à la présidence de la République qui a probablement joué un rôle attentif à l'évolution administrative de l'archipel. On peut donc s'attendre à trouver dans les articles concernant les Comores dans le fonds Foccart avant tout des documents relatifs à l'organisation administrative de l'archipel et aux questions liées à son fonctionnement. Autre élément à prendre en considération, ce fonds réunit un grand nombre de rapports, notes, coupures de presse ou dépêches de l'Agence France-Presse sur les Comores. Outre les documents émanant directement de la Présidence, les documents ne sont pas forcément inédits, mais leur rassemblement dans le fonds est significatif des préoccupations de Paris, au premier rang desquelles le statut des Comores.

Plusieurs dossiers y sont en effet consacrés dans lesquels se trouvent entre autres les différents projets de loi (lois n° 1 412 du 22 décembre 1961 et n° 68-04 du 3 janvier 1968), leurs décrets d'applications et les textes infra-réglementaires, dont les instructions du Premier ministre au haut-commissaire de la République aux Comores du 13 juillet 1963. Les nombreuses audiences à l'Élysée de responsables politiques, dont les dossiers préparatoires jalonnent ce fonds, sont par ailleurs avant tout consacrées au statut de l'archipel et aux modalités de son indépendance. Treize audiences à l'Élysée de présidents du conseil de gouvernement sont évoquées entre 1962 et 1973 : sept pour Saïd Mohamed Cheikh (entre 1962 et 1969), deux pour le prince Saïd Ibrahim (entre 1971 et 1972) et quatre pour Ahmed Abdallah (en 1973). Les dossiers dédiés à la question du statut de l'archipel sont donc à croiser avec les dossiers préparatoires d'audience afin d'avoir une vision d'ensemble de l'action du secrétariat général et de Jacques Foccart<sup>27</sup>. Au-delà des questions de statut, le suivi de la vie politique tant aux Comores que dans la diaspora est également au centre des documents concernant les Comores dans le fonds Foccart.

Les bulletins mensuels de renseignements et les notes d'information politiques du haut-commissaire sont les plus intéressants à ce sujet, car ils rendent compte de l'activité politique et sociale au fur et à mesure des événements. On y trouvera par exemple la mention des grèves de lycéens de 1968 ou encore des

27 Pour les dossiers sur le statut de l'archipel, notamment AN, AG/5(F)/733, 792 et 3522-3524. Pour les dossiers d'audience, voir AN, AG/5(F)/701, 733, 793, 799, 803-804, 1085, 3523 et 3525.



élections locales<sup>28</sup>. Les nombreux comptes rendus d'entretiens réalisés par le haut-commissaire Mouradian et les dossiers thématiques qui jalonnent le fonds sont également du plus grand intérêt pour le suivi de la vie politique<sup>29</sup>. Au sein des mouvements politiques, les plus subversifs occupent cependant une place à part. Ainsi, le Mouvement de libération nationale des Comores (MOLINACO) et, dans une moindre mesure, le Parti socialiste des Comores (PASOCO) font l'objet de rubriques dédiées dans presque tous les bulletins de renseignement du haut-commissaire et leur activité est également suivie par l'armée. Les comptes rendus hebdomadaires, fiches et notes émanant des forces françaises du sud de l'océan Indien offrent un suivi cohérent des tensions<sup>30</sup>. Le MOLINACO est également un sujet récurrent dans les notes que Jacques Foccart adresse au président de Gaulle<sup>31</sup>. Si l'historique du Mouvement et ses principales actions sont connus, grâce aux travaux de Thierry Flobert<sup>32</sup>, Mamaye Idriss<sup>33</sup> ou Rémi Carayol<sup>34</sup>, le fonds Foccart permettrait probablement d'obtenir des compléments d'information sur les événements antérieurs à 1975, avec une attention continue au Mouvement départementaliste mahorais.

Parmi ceux-ci, la mort de la militante Zakia Madi survenue en octobre 1969 au cours d'une manifestation à Mamoudzou est probablement le plus emblématique. Les circonstances de la mort de cette militante, considérée comme une martyre pour la cause mahoraise, sont en effet un sujet toujours sensible. Tout en notant les incertitudes, Jean Martin indique qu'évanouie, celle-ci serait tombée à l'eau, puis se serait noyée après avoir été aveuglée par une grenade lacrymogène<sup>35</sup>. D'autres évoquent le fait qu'elle est tombée à l'eau après avoir reçu des éclats de grenade<sup>36</sup>. La version d'une mort par balle est également parfois évoquée<sup>37</sup>. Dans le fonds Foccart, la mort de la militante, et plus globalement les événements survenus en octobre 1969 à Mayotte, font l'objet d'un dossier où sont notamment rassemblés la correspondance adressée

28 Sur les grèves de 1968, par exemple les articles AN, AG/5(F)/793 et 3525.

29 Pour les comptes rendus, article AN, AG/5(F)/801. Parmi les dossiers thématiques, voir notamment le dossier « Élections à la chambre des députés » (AN, AG/5[F]/3524), le dossier « Partis politiques, RDPC / UDC » (AN, AG/5[F]/797) ou encore les dossiers sur les parlementaires comoriens (AN, AG/5[F]/803).

30 Notamment : AN, AG/5(F)/794, 2092 et 3425.

31 AN, AG/5(F)/701.

32 Thierry Flobert, « Histoire et actualité du Mouvement mahorais », *Revue française d'études politiques africaines*, 121, janvier 1976, p. 70-90.

33 Mamaye Idriss, « "Mayotte département", la fin d'un combat ? », art. cit.

34 Rémi Carayol, « L'histoire de Mayotte de 1946 à 2000 », art. cit.

35 Jean Martin, *Histoire de Mayotte, op. cit.*, p. 130.

36 Fascicule : Conseil général de Mayotte, *Les Chatouilleuses, la révolte des femmes : 1966-1976*, 2015, p. 22.

37 Dominique Auzias, Jean-Paul Labourdette, *Mayotte*, Paris, Nouvelles éd. de l'Université, coll. « Petit Futé Country guide », 3<sup>e</sup> éd., 2011-2012, p. 77.

ou collectée par la présidence, des articles de presse et des télégrammes<sup>38</sup>. La série de pétitions demandant la départementalisation de l'île adressées entre 1961 et 1966 au président de la République ou au ministre des DOM-TOM par les responsables du Mouvement mahorais et par l'association mutuelle d'entraide des Mayottais de Majunga n'échappe pas au suivi de la crise politique<sup>39</sup>. La copie d'archives judiciaires enrichit la documentation du secrétariat général, en particulier les échanges préalables à la signature de la convention du 18 mars 1960 relative à la compétence de la cour d'appel de Madagascar à l'égard des décisions rendues par les juridictions de l'archipel des Comores<sup>40</sup>. Y figurent également des notes sur le fonctionnement de la justice en 1965 et sur le transfert de la justice au pouvoir local en 1967<sup>41</sup>. Les bulletins mensuels de renseignement du haut-commissaire nourrissent l'analyse de la vie économique et sociale de l'archipel. La diversité des pièces souligne l'amplitude des préoccupations de la métropole, ainsi l'impact des catastrophes naturelles illustré par la conservation d'un album de photographies malheureusement non légendées ni datées sur les dégâts causés aux Comores par le passage d'un ouragan<sup>42</sup>. L'enseignement religieux catholique est abordé, au travers de notes sur la probable fermeture de l'école de jeunes filles de Moroni<sup>43</sup>. Toujours sur l'enseignement, le sort de l'école franco-comorienne de Zanzibar entre 1958 et 1964 est évoqué dans une série de notes et de correspondance<sup>44</sup>. Le traitement des demandes des Comoriens de Madagascar par les consulats de la grande île et leur accès aux prestations sociales est notamment traité dans un compte rendu de réunion des consuls de France à Madagascar de février 1966 et une note de l'ambassadeur malgache de 1968<sup>45</sup>. La correspondance échangée entre Foccart et ses collaborateurs avec les personnalités comoriennes dit bien l'intensité des relations, en particulier dans le domaine de la défense et des enjeux stratégiques régionaux.

#### L'ÉTUDE DU RÔLE STRATÉGIQUE DE MAYOTTE ET DES COMORES DANS LA RÉGION

Réel ou fantasmé, la question du rôle stratégique de Mayotte revient régulièrement sous la plume des auteurs s'intéressant à Mayotte et aux Comores, plus particulièrement chez ceux contestant la présence française à Mayotte.

38 AN, AG/5(F)/AG F/794.

39 AN, AG/5(F)/792, 3523 et 3524.

40 AN, AG/5(F)/1238.

41 AN, AG/5(F)/3523 et 3524.

42 AN, AG/5(F)/3489.

43 AN, AG/5(F)/701.

44 AN, AG/5(F)/1085 et 3523.

45 AN, AG/5(F)/789 pour le compte rendu et AN, AG/5(F)/2094 pour la note.

L'intérêt stratégique avait certes compté lors de la prise de possession de l'île par la France en 1843. En effet, après la perte de l'île de France (île Maurice) au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la France perdait son principal port dans l'océan Indien et voyait d'un bon œil la colonisation de Mayotte, dont le lagon pouvait abriter une flotte militaire et contrebalancer la prédominance des Britanniques dans cet océan. La thèse d'Isabelle Denis consacrée aux intérêts de la France dans l'océan Indien et plus particulièrement à la présence militaire à Mayotte montre bien, pour la période 1843-1945, l'intérêt constant que porte la marine pour cette île<sup>46</sup>. Pour autant, à l'aune de la décolonisation des Comores, à Mayotte, l'îlot de Dzaoudzi, et plus globalement la Petite Terre, n'ont jamais été édifiés en base navale. Si le fonds Foccart confirme l'intérêt de la marine française pour l'île, celui-ci est suscité par la perte par la France en 1973 de sa principale base militaire dans la région, la base navale de Diego-Suarez (Madagascar). Dans ce contexte, qui est aussi celui de la guerre froide et de la fermeture de 1967 à 1975 du canal de Suez, les Comores, et plus particulièrement Mayotte, retrouvent effectivement aux yeux de la marine française leur intérêt stratégique. Dans sa thèse contemporaine des événements, Thierry Flobert consacre un chapitre à l'importance stratégique des Comores dans lequel il précise les intérêts internationaux liés à la maîtrise de l'océan Indien. Il constate que « le canal du Mozambique est devenu la route des tankers qui partis du Moyen-Orient, se dirigent vers l'Europe et les États-Unis<sup>47</sup> » et reporte les chiffres de fréquentation fournis par un article du *Figaro* en 1976 qui mentionne qu'en juin 1973, 33 navires dont 20 pétroliers géants croisent chaque jour au large des Comores<sup>48</sup>. Aujourd'hui encore, le canal du Mozambique demeure largement emprunté pour le trafic pétrolier<sup>49</sup>. Raoul Delcorde relativise pourtant très largement l'importance du canal. En effet, le canal du Mozambique ne constitue en rien un verrou de l'océan Indien, d'autant que le passage du cap de Bonne Espérance lui-même peut largement être contourné par des voies passant plus au sud de la pointe de l'Afrique. Ce qui est vrai pour le Cap l'est également pour le canal du Mozambique qui, pour Raoul Delcorde, ne représente pas « une artère vitale pour pénétrer dans ou sortir de l'océan Indien par le secteur sud-ouest. Les navires marchands l'évitent et les pétroliers peuvent aisément passer par l'Est de Madagascar au prix, seulement, d'un allongement du voyage d'environ une journée<sup>50</sup> ». Pour autant, Raoul Delcorde reconnaît l'intérêt stratégique de Mayotte et de son

46 Isabelle Denis, *Intérêts de la France dans l'océan Indien*, op. cit.

47 Thierry Flobert, *Les Comores*, op. cit., p. 303.

48 Hoche, « Grandes manœuvres dans l'océan Indien », *Le Figaro*, 23-24 juin 1973, cité par Thierry Flobert, *Les Comores*, op. cit., p. 303.

49 Bruno Tertrais, *Atlas militaire et stratégique*, Paris, Autrement, 2008, p. 15.

50 Raoul Delcorde, *Le Jeu des grandes puissances dans l'océan Indien*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 25.

lagon pouvant abriter une base navale qui se situerait à proximité de la route du Cap. En somme, une base navale à Mayotte ne permettrait pas de maîtriser l'océan Indien, mais combinée à un dispositif plus vaste contribuerait pour le moins à sécuriser les intérêts français dans la zone sud-ouest de l'océan.

Les archives de Foccart portent d'abord le regard de l'armée, favorable au maintien d'une présence française à Mayotte. En janvier 1967, le commandant en chef dans l'océan Indien aborde les perspectives d'avenir des Comores en s'ouvrant à la présidence de la République<sup>51</sup>. Il suggère de détacher Mayotte du reste des Comores (qui pourraient se voir accorder leur autonomie voire leur indépendance) pour l'ériger en district de la Réunion en y associant les îles françaises du canal du Mozambique. Cette option présenterait plusieurs avantages. Tout d'abord, satisfaire la population mahoraise et renforcer l'économie de l'île en y concentrant les forces de gendarmerie des Comores qui se verraient également confier la police sur les îles françaises du canal du Mozambique. Mais le principal avantage serait le « maintien de la souveraineté française dans la seule terre de l'archipel qui présente des possibilités exceptionnelles d'utilisation militaire. Cette mesure devrait permettre à la France de continuer à contrôler le canal de Mozambique dont l'importance ne fait que croître avec la mise en service des pétroliers géants et qui serait nécessairement utilisé en temps de guerre par suite de la fermeture ou de l'obstruction du canal de Suez ». Au même moment, le ministère des DOM-TOM défendait une position sensiblement différente<sup>52</sup>. Le ministère juge préférable de renforcer l'autonomie interne de l'archipel plutôt que d'opter pour l'indépendance pour « se maintenir dans le canal du Mozambique, région stratégiquement non négligeable ; conserver le contrôle de la rade de Dzaoudzi qui est reconnue comme la meilleure de la région en vue de l'installation éventuelle d'une base de soutien des sous-marins nucléaires opérant en océan Indien<sup>53</sup> ».

La question est enfin évoquée lors d'un conseil des ministres restreint du 26 avril 1973. Les notes prises par Jean Montpezat lors de la séance sont plus particulièrement à signaler<sup>54</sup>. Trois points sont à l'ordre du jour : le nickel en Nouvelle-Calédonie, les négociations avec Madagascar et le statut des Comores. Il apparaît clairement que le sort des Comores est en partie lié à la situation malgache, du fait de l'incidence de la perte des bases malgaches pour la stratégie militaire française. Alors que la présence française à Madagascar est remise en

51 AN, AG/5(F)/3524, Note du commandant en chef de l'océan Indien à la présidence de la République.

52 AN, AG/5(F)/701, Audience à l'Élysée du président Saïd Mohamed Cheikh.

53 Sur ce sujet, voir Patrick Boureille, *La Marine française et le fait nucléaire (1945-1972)*, thèse de doctorat, dir. Georges-Henri Soutou, Université Paris-Sorbonne, 2008.

54 AN, AG/5(F)/733, Notes de Jean Montpezat, 26 avril 1973.

cause, Mayotte peut apparaître comme une solution de repli même si pour Robert Galley, alors ministre des Armées, « le système Diego-Mayotte-Réunion est solide mais [...] le dispositif Mayotte seule est faible ». Toutefois, découvrant alors la question des Comores, le président Pompidou hésite à se prononcer sur un renforcement de la présence militaire dans l'archipel, et plus particulièrement à Mayotte. Il affirme ainsi que « Mayotte paraît une question un peu théorique comme base isolée maintenant, et dans un avenir plus lointain ». En somme, Mayotte, et non les Comores dans leur ensemble, apparaît comme l'île la plus importante pour la France d'un point de vue stratégique. Toutefois, si l'armée et dans une moindre mesure le ministère des DOM-TOM insistent sur l'intérêt de conserver Mayotte, il semblerait cependant au regard de ces archives que les présidents, notamment le président Pompidou, n'ont pas cherché à s'y accrocher coûte que coûte. Sur ce point cependant, le fonds Foccart serait à confronter aux fonds du ministère des DOM-TOM, à celui du Premier ministre, et du ministère de la Défense afin d'apprécier exactement la volonté des dirigeants français. Enfin, au-delà de la stratégie purement militaire et économique, d'autres intérêts peuvent avoir été en jeu pour le maintien des Comores ou de Mayotte seule dans l'aire de souveraineté française. Pierre Caminade évoque d'ailleurs la complexité des jeux d'influence politique sur la question de la décolonisation des Comores<sup>55</sup>.

Dans un contexte de grande dispersion des archives encore disponibles sur les Comores, le classement et l'ouverture à la consultation de nouveaux fonds enrichiront l'étude de la politique africaine et ultramarine de la France des présidences de Gaulle et Pompidou. Le fonds Foccart fait assurément entrer dans l'histoire contemporaine des Comores à la veille de leur indépendance. Le rôle stratégique de l'archipel pour la France, son statut, l'influence de la diaspora comorienne ou l'action du Mouvement mahorais et de la classe politique comorienne s'éclaire avec le fonds Foccart. Demeure la compréhension de la consultation du 22 décembre 1974 sur l'indépendance et l'indépendance elle-même. Le fonds s'interrompt au début de l'année 1974 et invite à se déplacer vers le fonds de la présidence Giscard d'Estaing et en direction des archives de René Journiac<sup>56</sup>, successeur de Jacques Foccart à l'Élysée.

55 Pierre Caminade, *Comores-Mayotte : une histoire néocoloniale*, op. cit., p. 67-76.

56 AN, AG/5(3)/1170-1187, 1124-1169 et 1188-1501.

## JACQUES FOCCART : POURQUOI LA LÉGENDE NOIRE ?

*Frédéric Turpin*

Jacques Foccart est décédé en mars 1997 et sa légende noire demeure encore vivace auprès des Français et de leurs médias<sup>1</sup>. Une telle postérité, malgré les travaux historiques qui ont souligné, au-delà du mythe, la complexité du personnage, du système dans lequel il a agi et des périodes considérées, interpelle l'historien. Certes, Foccart n'est pas un « enfant de chœur », mais pourquoi cette focalisation négative sur lui et non sur d'autres gaullistes qui auraient pu avoir une légende noire tout aussi nourrie comme Roger Frey ?

Au début des années 1960, Jacques Foccart apparaît d'abord, pour les contemporains, comme un gaulliste d'ordre qui, dans la plus grande discrétion, œuvre, par des moyens officiels et parallèles, à la sécurité de la toute jeune V<sup>e</sup> République et de son président Charles de Gaulle. L'image d'un Foccart peint sous les traits de « Monsieur Afrique » ne s'impose que très progressivement, pour triompher finalement. Cette réputation, liée à ses fonctions et donc à ses actions, est largement héritée de la lutte contre l'Organisation armée secrète (OAS). Elle aurait pu cesser avec la fin de la guerre d'Algérie. Elle est au contraire décuplée avec l'affaire Ben Barka et la multiplication des affaires liées au Service d'Action Civique (SAC) qu'il patronne, sans compter les « coups tordus » en Afrique. En 1969, le déferlement médiatique anti-Foccart au moment de l'intermède d'Alain Poher à l'Élysée assoit définitivement cette image de « barbouze » en chef, de « voyou », tant en France qu'en Afrique. Jacques Foccart ne sortira jamais, de son vivant, de cette légende noire.

### AU CŒUR DU SYSTÈME SÉCURITAIRE DE LA RÉPUBLIQUE GAULLIENNE : DES SERVICES « SPÉCIAUX »...

Jacques Foccart a été accusé par ses détracteurs d'être le bras séculier du « régime gaulliste » par ses réseaux de « barbouzes » dont il serait à la fois l'incarnation et le chef. La vision n'est pas fausse, mais elle est réductrice et mérite de nombreuses

<sup>1</sup> Ce texte est issu de notre ouvrage *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir*, Paris, CNRS éditions, 2015.

nuances. La pensée et l'action de Jacques Foccart s'inscrivent, en effet, dans un contexte de violences d'État qui a pour origine la délégitimation de l'adversaire en politique ; ce dernier n'étant pas en reste.

La seconde guerre mondiale a constitué, de ce point de vue, un moment de cristallisation de cette violence conçue et pratiquée comme un instrument de délégitimation et de destruction – y compris physique – de l'adversaire. Le régime de Vichy a notamment fait appel à la pègre pour se débarrasser de la Résistance. Or, celle-ci donne ses lettres de noblesse au recours à la violence contre un régime jugé illégitime, voire illégal. La France libre et la Résistance fondent le recours à la violence dans ce refus de l'autre, qui est considéré comme un ennemi à abattre et non comme un simple adversaire politique. Cette période sombre s'achève par la Libération qui fut l'occasion d'une « épuration sauvage »<sup>2</sup>. Dans ce sillon hérité d'un temps long, la légitimité du recours à la violence et la délégitimation des adversaires politiques constituent l'un des traits dominants de la vie politique française des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques, du moins jusqu'aux années quatre-vingt, lorsque s'estompe progressivement le poids des générations de la Résistance dans la société française ainsi d'ailleurs que celui des idéologies.

266

Le gaullisme d'opposition, puis le gaullisme au pouvoir s'inscrivent pleinement dans ce processus historique, tant par ses femmes et ses hommes largement issus des générations de la Résistance que dans les conceptions qu'il véhicule. Jacques Foccart constitue, au sein de la mouvance gaulliste, l'un des hommes-clés qui participe de cette démarche. Aux beaux jours du RPF, les anciens agents de la DGER et des services spéciaux sont nombreux parmi les dirigeants du mouvement. La culture de l'action clandestine imprègne fortement le compagnonnage gaulliste de ces années de guerre froide et de violente opposition avec le Parti communiste français. À partir de 1958, Foccart en devient progressivement l'un des principaux opérateurs puisqu'il est chargé de son application au nom de la justesse des principes prônés par le général de Gaulle et de la défense du seul régime légitime de la France : la V<sup>e</sup> République. Dans le contexte très difficile des premières années de la nouvelle République confrontée au terrorisme du Front de libération nationale algérien (FLN) et à l'activisme subversif et violent des tenants de l'Algérie française, la lutte contre l'OAS conduit à une cristallisation de ces phénomènes de violences d'État menées par tous les moyens. La lutte engagée entre les partisans du maintien coûte que coûte de l'Algérie française et le pouvoir gaulliste devient rapidement un combat à mort. L'assassinat est dès lors un outil employé par les deux camps comme en témoignent notamment les tentatives d'assassinat de Charles de Gaulle et les missions « homicide » (« homo ») des services spéciaux et de leurs séides qualifiés de « barbouzes ».

2 Philippe Bourdrel, *L'Épuration sauvage*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2013.



Pour Jacques Foccart, l'usage de la violence d'État est légitime lorsque pèse une menace de déstabilisation de la République fondée et présidée par le général de Gaulle. La menace conjoncturelle n'est pas seule en cause. Foccart est un homme pour qui la fin justifie les moyens, mais uniquement au nom de la raison d'État incarnée par de Gaulle et « une certaine idée de la France » : un patriotisme chevillé au corps. Comme l'explique fort justement l'ambassadeur Michel Lunven, qui fut son collaborateur dans les années 1980, « on ne peut rien comprendre au personnage si l'on oublie qu'il était avant tout un homme d'action<sup>3</sup> ». De Gaulle n'ignore rien de son rôle et cautionne l'action de son subordonné et homme de confiance parce que, pour lui, « il y a d'abord la France, ensuite l'État et enfin, dans la mesure où les intérêts supérieurs des deux premiers peuvent être respectés, il y a le droit<sup>4</sup> ». Jacques Foccart constitue le collaborateur idéal pour remplir ce type de missions auprès de sa personne. Une fois persuadé du bienfondé de la nécessité d'agir, il opère, comme du temps de la Résistance, sans état d'âme et avec l'extrême fermeté qui peut être la sienne. Ensuite, il ne cherche nulle consécration officielle et médiatique. Il demeure muet sur ses activités vis-à-vis de l'extérieur. L'État gaullien s'avère d'autant plus sauf qu'il a « réussi » ses missions et qu'il accepte, par la suite, de concentrer sur lui le feu nourri des critiques et condamnations afin de protéger la haute figure de son chef.

Par ses fonctions auprès du Général, Foccart se trouve au cœur de la gestion des actions secrètes menées par l'État français contre le FLN et ses alliés. Il s'occupe, dès son retour au pouvoir, de la coordination de la recherche du renseignement et de son exploitation contre le FLN au niveau de la présidence<sup>5</sup>. Mais l'office du conseiller Foccart ne consiste pas à établir les plans et les cibles. Il les cautionne pour le compte du général de Gaulle et se tient informé de leur devenir. Les liens qu'il a tissés avec le monde de l'action secrète, dès son arrivée à Matignon en tant que conseiller, se poursuivent et s'approfondissent une fois à l'Élysée. Au nom de la lutte contre le FLN, mais aussi contre tous les activistes qui menacent le pouvoir du général de Gaulle, il s'engage résolument sur la voie de la lutte souterraine. L'instrument privilégié de son influence croissante sur les services de renseignements – communément nommés « spéciaux » à l'époque – est avant tout le service Action<sup>6</sup>.

3 Michel Lunven, *Ambassadeur en Françafrique*, Paris, Guéna, 2011, p. 38.

4 Intervention de Jean Foyer dans Centre d'études d'Afrique noire, Institut Charles de Gaulle, *La Politique africaine du général de Gaulle. 1958-1969*, Paris, Pedone, 1981, p. 137.

5 AN, FPR632, Note du général d'armée Grossin (directeur général du SDECE) à M. le Président du Conseil, Paris, 28 octobre 1958.

6 Entretien de Constantin Melnik avec Sébastien Laurent, dans Constantin Melnik, *De Gaulle, les services secrets et l'Algérie* [1988], Paris, Nouveau Monde éditions, préface d'Olivier Forcade, 2010, p. 478.

Toutefois, comme le reconnaît, à la fin de sa vie, Constantin Melnik, conseiller sécurité et renseignement du Premier ministre, l'ordre de « liquider » un individu vient du Premier ministre et, le plus souvent, de l'Élysée, Foccart rencontrant directement Michel Debré. Le conseiller technique Jacques Foccart reçoit tous les mercredis matins le chef du SDECE, le général Grossin, afin de faire le point sur les opérations en cours et surtout lui passer les directives du président de la République. Il est donc non seulement « au parfum » de toutes les opérations secrètes, mais il constitue un élément fondamental du processus de décision puisqu'il est le canal influent qui permet d'obtenir le feu vert présidentiel. Le conseiller du président de Gaulle devient ainsi, de par ses liens privilégiés avec le service Action, l'« un des principaux architectes – souligne Claude Faure – de la politique répressive mise en œuvre par ce service contre le FLN<sup>7</sup> ».

Foccart n'est pas non plus le « Monsieur anti-OAS » auprès du général de Gaulle. Certes, par sa position, ses fonctions multiples et ses cercles de relations, l'homme peut apporter un soutien actif dans ce combat à mort contre les activistes Algérie française jusqu'au-boutistes. Mais, comme le confirme notamment Claude de Peyron, ce n'est pas lui, mais Roger Frey qui « monte » les commandos anti-OAS tant en Algérie qu'en métropole en s'appuyant sur son chef de cabinet Alexandre Sanguinetti<sup>8</sup>. Foccart a avant tout un rôle d'appui, dans l'aide au recrutement et le support logistique, ce qui ne l'empêche pas de constituer une cible de choix pour l'OAS.

#### ... AU SAC<sup>9</sup>

La casquette « services spéciaux » se décline parallèlement avec celle de « patron hors hiérarchie » du Service d'action civique (SAC). Il s'agit là d'un autre élément constitutif de cette image d'homme de l'ombre et donc de sa légende noire. Le SAC, qui est né à la fin de l'année 1959, dans un contexte de tensions croissantes avec les activistes « Algérie française », répond à la fois à un souci de rationalisation des services d'ordre du mouvement gaulliste et à la nécessité de pouvoir appuyer l'action du Général et de son gouvernement sur une force militante prête à l'affrontement physique si nécessaire. Il n'a pas pour vocation le combat électoral classique et ne vise pas à faire de ses membres de futurs parlementaires, voire des ministres. Le SAC se veut une organisation discrète fondée sur le compagnonnage et la fidélité à la personne du général de Gaulle.

7 Claude Faure, *Aux services de la République. Du BCRA à la DGSE*, Paris, Fayard, 2004, p. 308-309.

8 Entretien de l'auteur avec Claude de Peyron (13 octobre 2011).

9 Voir ci-dessus, François Audigier, « Foccart et le service d'Action civique », p. 219.

Compte tenu de leur mission bien spécifique, les militants du SAC doivent pouvoir faire preuve de qualités singulières : savoir se battre. Le SAC des années 1960 comprend encore une majorité de cadres et de compagnons « musclés » qui ont appartenu au Service d'ordre (SO) du RPF. Les échanges sur le terrain sont souvent extrêmement violents, ce qui n'est pas pour améliorer la réputation de l'association au fur et à mesure des campagnes électorales. Pis, le SAC fait également appel à des « gros bras » recrutés autrement que sur le seul critère « gaulliste ». Des truands notoires et leurs hommes de main sont ainsi « employés » dans certaines circonstances, ce qui crée des liens singuliers entre des éléments du SAC et ceux qui, à tort ou à raison, se considèrent en faire partie, y compris lorsqu'ils croupissent à Fresnes ou aux Baumettes pour des délits et crimes de droit commun. Les liens avec le « milieu » sont complexes car anciens, et se fondent souvent sur une appartenance commune à la Résistance et la lutte contre l'OAS. Ils sont d'autant plus dangereux que le SAC n'est pas une sorte de milice très centralisée obéissant au doigt et à l'œil au « Parrain » Jacques Foccart. Il n'y a pas un SAC, mais plusieurs SAC qui associent pêle-mêle des militants gaullistes purs, qu'ils soient simples colleurs d'affiches ou qu'ils distribuent des tracts dans la rue, des « gros bras », gaullistes sincères, anciens résistants ou non, des truands et hommes de main prêts à faire le coup de poing. Ce cocktail détonnant d'éléments aussi différents varie suivant les périodes et les secteurs géographiques.

La confusion entre ces militants du SAC, auxiliaires musclés appartenant à des sociétés privées ou membres du « milieu », est lourde de conséquences pour l'avenir et la réputation de Jacques Foccart. En effet, considéré comme le chef de file, une « conscience » par les cadres et militants du SAC, Foccart « se trouve englobé dans la même réprobation ». Georges Chaffard explique, dès l'automne 1969, dans une série d'articles du *Nouvel Observateur*, que « son sens de la camaraderie, la connivence qui le lie à ces incurables mousquetaires du gaullisme expliquent qu'on le présente généralement comme le responsable de leurs débordements<sup>10</sup> ». Surtout, Foccart accepte que le SAC, même s'il est théoriquement composé de militants triés sur le volet et de gaullistes dévoués, use des services de « gros bras » qui proviennent des milieux interlopes de la société française. Il le cautionne d'autant plus que le service Action du SDECE utilise également, si nécessaire, depuis la IV<sup>e</sup> République, les « compétences » des hommes de mains du « milieu ». Il ne peut donc pas ignorer que le SAC « officiel » est parfois doublé sur place par un SAC « officieux » dominé par la pègre locale. Les exemples de Jean Augé à Lyon et de Constantin Tramini à

10 Georges Chaffard, « Foccart et les fonds secrets », *Le Nouvel Observateur*, 3 novembre 1969.

Marseille en témoignent<sup>11</sup>. Tant que Jacques Foccart et les gaullistes en général sont au pouvoir, ils disposent de fait de moyens de coercition suffisamment forts sur ces truands qui « rendent des services » pour les maintenir dans certaines limites. Ils peuvent en outre les faire bénéficier de certains avantages comme une relative impunité, du moins « tant qu'il s'agit de petits délits<sup>12</sup> ».

L'erreur de Jacques Foccart réside probablement dans le fait d'avoir maintenu ces liaisons dangereuses au-delà de la période de grand danger que constitue la guerre d'Algérie et surtout la lutte contre l'OAS. Mais, pour le gaulliste Foccart, la fin justifie le plus souvent les moyens. Il lui paraît donc légitime que, pour sauver puis consolider le gaullisme au pouvoir, il puisse user d'une force militante prête à en découdre, qui comprend dans ses rangs nombre de policiers et de membres du SDECE (Action et Afrique), et s'appuyer si nécessaire sur des éléments de la pègre. Que le SAC prenne parfois l'allure d'« une sorte de police parallèle à la disposition exclusive du pouvoir gaulliste<sup>13</sup> » ne lui pose pas problème de conscience.

270

#### DE L'OMBRE À LA LÉGENDE NOIRE

La lutte contre l'OAS avec son cortège d'actions clandestines, le développement et l'activisme du SAC – ses abus et ses connexions troubles avec le « milieu » – valent rapidement à Jacques Foccart une solide réputation de chef des « barbouzes » et polices parallèles. Une véritable légende noire commence dès lors à se nourrir de cette image d'homme de l'ombre et surtout, ce qui va de pair, d'homme des coups tordus et des basses besognes. Plus que ses actions en sa « paroisse » africaine, c'est d'abord son action en France même qui suscite initialement les plus fortes critiques et polémiques. Elles se révèlent d'autant plus virulentes qu'il est l'un des plus proches et discrets collaborateurs du Général. Salir la réputation de Jacques Foccart permet aux opposants politiques de tous bords de s'en prendre à la personne et à l'action de Charles de Gaulle. Les « barbouzeries » de Foccart sont cautionnées par le chef de l'État puisqu'il ne s'en sépare pas. C'est le message qui est distillé sans retenue. Tous les fantasmes sur l'action des services spéciaux sont utilisés dans une surenchère qui se révèle bientôt permanente. Cette légende noire se nourrit également de l'incompréhension des élites françaises et des citoyens français eux-mêmes face au monde du renseignement et des services spéciaux. Il y a en France des représentations péjoratives à l'égard des services secrets en général et de toutes

11 François Audigier, *Histoire du SAC. La part d'ombre du gaullisme*, Paris, Stock, 2003, p. 90-91.

12 Entretien de l'auteur avec René Vignal (21 mai 2013).

13 Claude Faure, *Aux services de la République, op. cit.*, p. 313.



1. Jacques Foccart à une chasse présidentielle à Marly, 12 novembre 1963  
(AN, AG/SPH/36/1638)

leurs actions possibles à la différence d'autres grands pays comme la Grande-Bretagne<sup>14</sup>. La culture française est, de ce point de vue, marquée du sceau de la salissure pour qui approche de près ou de loin ces milieux.

Sa légende noire n'est pas née en 1958, à la faveur du 13 mai et du retour au pouvoir contesté du Général. Elle s'est affirmée progressivement au début des années 1960. Chronologiquement, c'est d'abord Constantin Melnik qui reçoit, entre 1959 et 1962, les honneurs d'une presse très friande de personnage de l'ombre. Au printemps 1960, *Le Canard enchaîné* et *France Observateur* le décrivent sous les traits du « vrai patron à l'hôtel Matignon »<sup>15</sup>. Ils le soupçonnent de « gouverner la France » tout en prenant de grandes libertés avec sa biographie, du moins juste ce qu'il faut pour donner plus de consistance au « Père Joseph » qu'ils vendent à leurs lecteurs. Foccart attend encore quelques années avant de prétendre à une telle publicité auprès du grand public par l'entremise de journaux et d'hebdomadaires qui trouvent en lui un « client » bien plus intéressant – bras droit du Général, Afrique, SAC, « barbouzes » – que le collaborateur du Premier ministre Michel Debré.

272

La comparaison entre les portraits des deux hommes illustre les carences de la démarche journalistique en matière de traitement du monde du renseignement et des services spéciaux. Le portrait que Pierre Viansson-Ponté du *Monde* dresse de Melnik, en novembre 1961, présente ainsi d'évidentes similitudes avec celui de Foccart quelque temps plus tard<sup>16</sup>. Il y est décrit sous les traits de « l'une des plus influentes personnalités de la V<sup>e</sup> République », qui « se soucie peu d'être un homme inconnu pour le grand public, ou plutôt la notoriété l'incommode ». Le grand éditorialiste se pique même de signaler que « les initiés savent qu'il partage tous les secrets, connaît toutes les clefs, possède toute la confiance ». Foccart n'est alors présenté que sous son volet « Afrique », bien qu'il soit placé en troisième position (sur « douze piliers ») dans l'ordre de consultation des confidents du général de Gaulle (après Michel Debré et Georges Pompidou).

En 1963, Constantin Melnik ayant quitté la scène politique, Viansson-Ponté, dans son ouvrage *Les Gaullistes. Rituel et annuaire*, érige cette fois Jacques Foccart en nouveau grand prêtre de cette liturgie de l'ombre. L'homme est présenté sous les traits d'un « spécialiste du renseignement, d'un technicien des services secrets, d'un homme de l'ombre et d'une éminence grise », portrait qui alimente, des décennies durant son image publique.

14 Sébastien Laurent, *Politiques de l'ombre. État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009, p. 9-10.

15 « Police sans assurance », *Le Canard enchaîné*, 11 mai 1960 ; Georges Suffert, « Qui gouverne la France ? », *France-Observateur*, 21 avril 1960.

16 Pierre Viansson-Ponté, « Cinquième République, troisième acte I. La tête et les jambes », *Le Monde*, 7 novembre 1961.



Jacques Foccart est parmi les gaullistes fidèles, l'un de ceux qui a le plus contribué à imprégner le compagnonnage de ce climat de société secrète, à lui donner cette allure policière, ce goût de la clandestinité, cette atmosphère « barbouze » ; trop d'hommes honnêtes et convaincus, déformés par l'épopée de la Résistance et encouragés par le mépris de la politique élevée à l'état de dogme, ont tendance à considérer que les fonds secrets, les fiches, la pression morale et l'intérêt matériel sont les meilleures armes du gouvernement. Ils en arrivent à ne plus concevoir la vie politique que comme un décor en trompe-l'œil tandis que tout se règle dans les coulisses entre gens du même bord, la main sur le portefeuille ou sur l'étui-revolver, on ne sait trop. C'est la pire, la plus critiquable et la plus condamnable des déviations du gaullisme. Elle fait malheureusement partie intégrante de l'héritage, indissolublement<sup>17</sup>.

Le portrait ne manque pas de justesse en ce sens qu'il prend appui sur des éléments irréfutables : compagnonnage gaulliste, goût presque maladif pour le secret, lutte clandestine à mort contre le FLN et surtout contre l'OAS. Pour autant, le trait devient rapidement celui de la caricature, celle d'un homme qui porte sur ses épaules, – avec celles du ministre de l'Intérieur, Roger Frey et de son « Monsieur Anti OAS », Alexandre Sanguinetti –, non seulement la création et l'usage de polices et de méthodes « parallèles », mais surtout son maintien en l'état à l'heure de la paix retrouvée. Pierre Viansson-Ponté n'est pourtant pas l'un de ces journalistes à la recherche de scoops dignes des tabloïds sulfureux. Sa démarche d'analyse et de restitution au grand public s'inscrit dans un climat général de légitime interrogation sur les méthodes employées par le pouvoir en place lors de la guerre d'Algérie et même ensuite. Les liens entre agents secrets, policiers et pègre sont particulièrement sollicités, ce que traduit notamment le succès d'une série de films de Georges Lautner *Les Tontons flingueurs* (1963), *Les Barbouzes* (1964) et *Ne nous fâchons pas* (1965). Mais les exagérations – comiques ou non – auxquels journalistes et artistes se livrent à cette époque sont aussi le reflet d'un déficit de liberté d'expression sur le pouvoir pendant la guerre d'Algérie qui se poursuit d'une manière certes atténuée. Plus de liberté d'expression publique aurait probablement désamorcé l'essentiel de cette légende noire de Jacques Foccart et des barbouzes en général, évitant qu'à partir d'un secret opaque et reposant, le plus souvent, sur des fausses révélations d'ex-agents – toujours très actifs et en pleine opération de manipulation – se développent les fantasmes les plus incroyables.

17 Pierre Viansson-Ponté, *Les Gaullistes. Rituel et annuaire*, Paris, Éditions du Seuil, 1963, p. 118.



Sa légende noire n'est pas seulement le fait d'un tropisme journalistique qui transfigure volontiers une réalité qui est celle de la violence d'État en période de guerre en un fantasme permanent des circuits parallèles et des coups tordus. Elle tient également à la volonté de dénigrement systématique du régime de la V<sup>e</sup> République et, bien sûr, de son président fondateur. En ce sens, l'opposition au gaullisme au pouvoir multiplie les procès d'authenticité républicaine, de la « forfaiture » du président du Sénat Gaston Monnerville, en 1962, à l'action plus souterraine de dénigrement – y compris *ad hominem* – de la garde rapprochée du Général. Toute une littérature pseudo-scientifique de journalistes dits d'investigation abreuve les médias et les Français d'accusations particulièrement violentes à l'égard des principaux dignitaires du régime. Dans la grande majorité des cas, elle relève de la diffamation pure et simple, mais elle n'est pas gratuite. Elle vise à salir les hommes au pouvoir dont elle conteste les modalités d'accession et surtout la légitimité. Une telle littérature largement relayée par la presse, majoritairement opposée au gaullisme, bénéficie du droit fondamental à la liberté d'expression, qui n'est alors qu'insuffisamment contrebalancée par une législation en limitant les abus. Au point que Jacques Foccart, excédé, décide au début de la présidence de Georges Pompidou d'attaquer systématiquement en justice les calomnies dont il s'estime victime dans la presse. *Le Canard enchaîné* devient ainsi sa cible privilégiée. Mais l'effet escompté ne survient pas. Au contraire, cela ne fait que déchaîner encore un peu plus la presse à son encontre. Après avoir gagné nombre de ses procès en diffamation, Foccart doit se résoudre à prendre le parti « de ne plus démentir<sup>18</sup> », ce qui laisse accréditer un peu plus encore les thèses les plus folles sur son compte.

Certes, Jacques Foccart, par ses fonctions et les hommes sur lequel il s'appuie, ne peut pas être qualifié d'« enfant de chœur ». Pour autant, il ne mène pas une politique personnelle, mais bien celle décidée par le chef de l'État. Nombreux sont ceux qui considèrent que le général de Gaulle n'aurait jamais laissé auprès de lui un « barbouze en chef » sans foi ni loi. Georges Chaffard a, dès 1969, fort bien posé la nature du problème Foccart.

Qui est, en définitive, Jacques Foccart ? Si l'on voulait faire son procès, on aurait à entamer d'abord celui du général de Gaulle lui-même. Pour qu'un Foccart soit possible et efficace, il faut en effet qu'il y ait un « domaine réservé », la volonté d'un homme de ne pas soumettre certaines activités au contrôle de l'opinion, du Parlement, voire parfois du Gouvernement. Il faut qu'il y ait une conception nationaliste de la politique française en Afrique, constamment sur ses gardes pour y contrecarrer les influences internationales. Il faut qu'il y ait un

<sup>18</sup> Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, t. 2 (1969-1996), 1997, p. 285.

homme aimant le secret et ne dédaignant pas de recourir aux mêmes méthodes contestables que les autres puissances intéressées au champ clos africain. Bref, pour qu'il y eût un Foccart, il fallait qu'il y eût un de Gaulle<sup>19</sup>.



2. Les « Quatre grands » de l'Élysée : Bernard Tricot, Jacques Foccart, Xavier de la Chevalerie et le général André Lalande, Palais de l'Élysée, cérémonie des vœux aux corps constitués, 1<sup>er</sup> janvier 1968 (AN, AG/SPH/57/1999)

Si Foccart a agi pour le compte de l'État, pour « son » président Charles de Gaulle et pour le gaullisme au pouvoir, sa légende noire ne tient pas qu'à son seul rôle d'exécutant jouissant d'une plus ou moins grande liberté dans le choix des moyens utilisés. Son principal tort, dans la constitution de sa légende, réside probablement dans le fait que la fidélité n'est pas un vain mot chez lui. Il conserve une « indulgence excessive pour tout un petit monde d'anciens camarades de Résistance ou de compagnons politiques que l'arrivée des gaullistes au pouvoir a grisés ». « Tout devenait possible – souligne Georges

19 Georges Chaffard, « Foccart et les fonds secrets », art. cit.

Chaffard – puisque les “amis” gouvernaient l’État. Ainsi M. Foccart s’est-il trouvé plus d’une fois sollicité, au nom des souvenirs de la Résistance ou du RPF, d’arranger les “histoires” de tels vieux compagnons ; son tort a été de ne pas toujours éconduire les anciens héros devenus des profiteurs. Cette complaisance se retourne contre lui, tout comme celle qu’il a pour les militants du fameux Service d’Action civique<sup>20</sup> ». Le maintien au pouvoir pendant plus de dix ans du général de Gaulle et de ses compagnons favorise l’infiltration d’éléments indésirables dans les services d’ordre. Cette fidélité assumée, par-delà les dérives, à certains de ses vieux compagnons d’armes, finit par lui coûter cher, car elle donne de la consistance aux accusations de tous ceux qui veulent l’attaquer – lui ou le général de Gaulle – en permettant de l’associer à des personnages et des affaires douteuses. Une fois ce lien établi, il est ensuite aisé de façonner une responsabilité de Jacques Foccart lui-même dans chacune de ces affaires. La légende noire multiforme de Foccart s’est ainsi développée de toutes parts.

276

#### DE BEN BARKA...

La légende noire de Jacques Foccart prend un tournant décisif, du moins aux yeux du grand public, en 1965 à l’occasion de l’affaire de la disparition de Medhi Ben Barka, leader marocain d’opposition au roi Hassan II<sup>21</sup>. À cette occasion, Foccart gagne définitivement ses galons d’homme de l’ombre et des coups tordus en tous genres auprès des médias et des Français en général, bien que l’analyse de son action dans cette affaire fait ressortir qu’il n’était très probablement pas « au parfum ».

Si l’on s’en tient à la thèse la plus plausible, celle de la responsabilité du ministre de l’Intérieur marocain, commanditaire et peut-être même exécuteur de Medhi Ben Barka, cette affaire se transforme néanmoins rapidement en une affaire d’État franco-française en raison de sa coïncidence avec le moment où le général de Gaulle se déclare candidat à sa propre succession à la présidence de la République. Elle constitue une véritable aubaine pour l’opposition qui entend délégitimer les pratiques d’un régime qu’elle appelle à disparaître au plus vite. Au-delà de la recherche de la vérité, elle est instrumentalisée par l’opposition comme une arme contre la V<sup>e</sup> République et le président Charles de Gaulle lui-même. L’opération a été menée par de vrais policiers et de vrais truands dans une parfaite symbiose qui nécessite une certaine habitude de « travailler » ensemble. La situation s’avère d’autant plus délicate à gérer pour le Général, Jacques Foccart et le gouvernement qu’ils ne sont manifestement pas dans le

---

<sup>20</sup> *Ibid.*

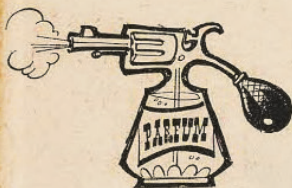
<sup>21</sup> Voir ci-dessus, Pierre Vermeren, « La France, l’Afrique et la connexion marocaine », p. 163.

M. 15 (M. Quinze), la « fameuse Intelligence Service » !

**M.I. 6.** — Le Bureau n° 6 : espionnage et contre-espionnage à l'étranger. Dépend du Foreign Office.

**FILOUZE.** — Filature.

**MOUSTACHE.** — Surnom jadis attribué aux policiers et qui est très probablement à l'origine de... barbouze, surnom que se donnèrent les agents spéciaux français qui veulent à tout prix se différencier de leurs collègues flics.



**PARFUM (Etre au).** — Etre dans le coup, dans le vent, être « in ». Plus simplement, être au courant. *Dixit Lopez à Souchon* : « Foccart est au parfum ».

**RESIDENT.** — Chef de réseau à l'étranger. On distingue entre résidents légaux et illégaux (voir *correspondant*). Les résidents illégaux sont entièrement secrets: ils changent de nationalité (avec des papiers, une biographie, un métier, etc..., faux) et n'ont aucun contact avec leur ambassade. Leur réseau est donc autonome et est relié directement avec la Centrale, par radio et émissaires particuliers, alors que les résidents « légaux » travaillent par la valise diplomatique.

Les résidents illégaux sont en activité ou en sommeil... Les « actifs » sont ceux qui doublent les résidents « légaux » : la multiplication des réseaux a pour but d'éviter la catastrophe

en cas d'annihilation d'un réseau. Les réseaux en sommeil sont montés et sont mis en attente jusqu'à ce que se produisent les circonstances pour lesquelles on les a conçus... une guerre entre le pays hôte et le pays expéditeur, par exemple, qui met fin, évidemment au « travail » des légaux ! Le plus bel exemple de « résidence illégale » en sommeil et « réactivée » est la « Rote Kapelle », réseau illégal du G.R.U. qui commença à fonctionner, en envoyant par radio, à Moscou, à partir de Berlin, d'Amsterdam, de Paris, etc... des informations militaires secrètes sur l'armée allemande, le lendemain de l'entrée de Hitler en Russie, en juin 1941. La « Rote Kapelle » était restée en sommeil de 1934 à 1941... et fonctionna deux ans.





coup. Il leur faut donc d'abord remonter le fil des événements et des acteurs, ce qui les conduit à identifier les hommes, bien connus de certains de leurs services, qui ont « trempé » dans cet enlèvement, en plein Paris, commandité par le ministre de l'Intérieur d'une puissance amie.

En effet, il semble que les protagonistes français de cette affaire aient des passés communs liés à la lutte contre le FLN, contre l'OAS et en relation avec le SAC qui les « ont rendu – souligne l'ancien directeur de la Sûreté nationale Maurice Grimaud – chacun solidaire de chacun, même dans les affaires les plus scabreuses<sup>22</sup> ». Ces liens anciens et peut-être alors encore présents, sont suffisamment explicites pour susciter de virulentes critiques et accusations de l'opposition politique en France. Ils ont aussi et surtout pour conséquence de conduire le chef de l'État, Jacques Foccart et Roger Frey, pour ne citer qu'eux, à tout faire pour éviter un grand déballage public qui ne serait pas à leur avantage. Il vaut donc mieux laisser disparaître les truands mouillés dans cette affaire, quitte à ce qu'ils se réfugient au Maroc et s'y fassent oublier définitivement. Il faut également veiller à ce que cette affaire demeure au niveau des protagonistes subalternes et que ne soient pas mises à jour les connexions entre ces hommes de terrain et certains de leurs (anciens?) employeurs, à plus forte raison s'ils ne sont pour rien dans cette affaire.

278

Cette volonté de cloisonnement de l'information n'a pas manqué de susciter la suspicion des médias et des Français qui ont compris que le gouvernement avait quelque chose à cacher. Il a contribué à créer le climat propice aux interprétations les plus folles quant aux rôles des uns et des autres. L'opposition politique ne s'y trompe pas puisqu'elle martèle le thème du régime illégitime aux méthodes douteuses. François Mitterrand multiplie les attaques et réclame en vain la convocation d'une session extraordinaire du Parlement. La presse se déchaîne, à l'instar du *Nouvel Observateur* du 19 janvier 1966, qui fustige « Roger Frey et Jacques Foccart, personnages-clefs d'un régime né d'un complot, se nourrissant de complots et pour lequel mystère, secret, intoxication, renseignements, espionnage et machinations sont monnaie courante<sup>23</sup> ».

Pour Foccart, cette affaire relève d'une équation sans solution possible. D'abord parce qu'à l'exception du témoignage de l'un des policiers qui ont « appréhendé » Ben Barka, fruit de la manipulation d'Antoine Lopez, aucune preuve n'atteste d'un rôle quelconque – actif comme passif – de Jacques Foccart dans la préparation et l'exécution de cet enlèvement. Au contraire, de nombreux

22 Maurice Grimaud, *Je ne suis pas né en 1968. Souvenirs et carnets. 1934-1992*, Paris, Tallandier, 2007, p. 278-279.

23 Hector de Galard, « Voici comment un ministre au moins et plusieurs hauts fonctionnaires français ont voulu tenir la justice dans l'ignorance de ce qu'ils savaient sur l'un des scandales les plus retentissants du siècle », *Le Nouvel Observateur*, 19 janvier 1966.

témoignages, comme ceux de Maurice Grimaud ou encore de Constantin Melnik, convergent sur le fait que Foccart n'était pas « au parfum »<sup>24</sup>. Si Foccart doit être incriminé dans cette affaire, ce n'est pas comme un protagoniste à part entière, c'est-à-dire l'un de ceux qui auraient laissé organiser l'enlèvement du leader d'opposition marocain au profit des services du souverain chérifien. Il a tout au plus contribué à éviter que l'incendie n'atteigne le général de Gaulle et le gouvernement. D'ailleurs, dans cette opération de délimitation des responsabilités à un degré subalterne, c'est Roger Frey qui a officié s'efforçant d'aider son ami Pierre Lemarchand par de discrètes interventions.

La responsabilité de Jacques Foccart consiste surtout à avoir laissé se poursuivre des liaisons dangereuses avec la pègre et avoir continué à penser le SDECE en termes de « services spéciaux » y compris à usage intérieur. La fin peut justifier, aux yeux du grand public, les moyens lors de périodes particulièrement troublées comme l'ont été les dernières années de la guerre d'Algérie. Mais de telles méthodes discréditent rapidement le pouvoir en place lorsque règnent la paix civile et la prospérité matérielle des Trente Glorieuses. L'erreur de Foccart – et de bien d'autres, à commencer par Roger Frey – est de n'avoir pas compris ou pas voulu changer radicalement de méthodes une fois les derniers spasmes de la lutte anti-OAS dissipés. La légende noire y a trouvé son compte.

#### ... À LA « COMMODE DE FOCCART »

Le départ du pouvoir du général de Gaulle fin avril 1969 ouvre une nouvelle étape dans l'affermissement définitif de la légende noire de Jacques Foccart. En effet, le président du Sénat, Alain Poher, qui assume l'intérim et qui se déclare rapidement candidat à l'élection présidentielle, limoge, séance tenante, le secrétaire général de la Communauté et des Affaires africaines et malgaches. Si la volonté d'instrumentaliser le « renvoi » de Jacques Foccart paraît évidente, le lynchage médiatique qui s'en suit répond à une sorte d'exorcisme collectif d'une bonne partie de la classe politique ainsi que des Français en général. Il s'agit de tourner la page du général de Gaulle, d'un certain style et de certaines méthodes de gouvernement. Ce sentiment diffus au sein de la société française est suffisamment important pour que la majorité se sente obligée de « lâcher du lest, laisser désigner un bouc émissaire<sup>25</sup> ». Foccart est l'homme idoine pour cela tant il concentre sur sa personne certains aspects jugés particulièrement négatifs de la présidence gaullienne : les services parallèles et « barbouzeries », le conseiller occulte du Président et les coups tordus en Afrique. Avant de le

24 Constantin Melnik, *1000 jours à Matignon*, Paris, Grasset, 1988, p. 274.

25 Georges Chaffard, « Foccart et les fonds secrets », art. cit.

reprendre à son service, le 19 juin, Pompidou ne lui cache d'ailleurs pas combien cette campagne de dénigrement ne lui a pas laissé les coudées franches : « Il faut bien que vous vous rendiez compte que vous avez été pris à partie d'une façon tout à fait injuste. [...] À votre égard, il y a de très fortes objections : les gens sont littéralement intoxiqués<sup>26</sup> ».

280 Les médias se sont particulièrement acharnés sur Foccart. Il est vrai que le départ du général de Gaulle redonne un coup de fouet à la presse qui, après une décennie d'une certaine forme de censure, s'en prend vivement à ce qu'elle espère être le défunt régime et à ses caciques. Jacques Foccart devient l'archétype des dérives et coups tordus en tous genres de la présidence gaullienne. *Le Canard enchaîné* est très actif dans cette entreprise de dénonciation et titre, le 4 juin, « L'histoire de la commode à Foccart ». Le journal satirique avance l'information selon laquelle les collaborateurs d'Alain Poher ont trouvé dans l'ancien bureau élyséen de Foccart une table d'écoute permettant d'enregistrer les conversations dans toutes les pièces du palais, y compris celle du général de Gaulle. Pendant plus de dix semaines, *Le Canard enchaîné* en fait une cible prioritaire, ce qui lui vaut d'être poursuivi en justice par Foccart. Il lui reproche « une campagne de dénigrement systématique, le présentant comme le chef d'une police parallèle ou l'éminence grise du chef de l'État ». Il lui fait tout particulièrement grief d'avoir inventé l'histoire de la commode ainsi que des détournements des fonds secrets pendant la campagne présidentielle. Mais, comme le remarque le défenseur du *Canard enchaîné*, Roland Dumas, le conseil de Foccart s'est trompé de tribunal. Il a porté plainte devant le tribunal civil en sa qualité de secrétaire général de la Communauté et des Affaires africaines et malgaches, c'est-à-dire comme une personne investie d'une haute fonction publique. Or, c'est devant le tribunal correctionnel qu'il aurait dû engager son action, car, « dans le cas d'un fonctionnaire, l'action civile en matière de diffamation ne peut pas être séparée de l'action publique<sup>27</sup> ». Quelques mois plus tard, en décembre 1969, l'audience est l'occasion d'un procès à forte connotation politique. À la fin de janvier 1970, Foccart en est pour ses frais puisque le tribunal de grande instance de Paris se déclare incompétent et le condamne aux dépens, au motif que le journal satirique a attaqué l'homme public sur la manière dont il exerçait ses fonctions, et que c'est Jacques Foccart l'homme privé qui s'estime diffamé. Furieux, Foccart fait appel de la décision. Le 4 novembre 1970, la Cour d'appel de Paris confirme l'arrêt de la première chambre civile tout en le dispensant « de l'amende civile frappant tout débouté qui s'est trompé de juridiction<sup>28</sup> ».

26 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, t. 3, *Dans les bottes du Général (1969-1971)*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1999, p. 60-61.

27 Roland Dumas, *Le Fil et la Pelote. Mémoires*, Paris, Plon, 1996, p. 187-188.

28 *Ibid.*, p. 189.



Foccart préfère cette fois s'en tenir là tandis que le *Canard* en fait une de ses cibles prioritaires pendant des décennies.

Un tel traitement interpelle déjà certains contemporains, à l'instar de Georges Chaffard qui, dès octobre 1969, se demande pourquoi seul Foccart, parmi les barons gaullistes, « cristallise sur sa personne, depuis dix ans, la haine de quelques-uns contre le régime gaulliste, les griefs légitimes de beaucoup d'autres contre les méthodes de la V<sup>e</sup> République<sup>29</sup> » ?

#### UNE LÉGENDE NOIRE EN GUISE D'IN MEMORIAM ?

Au seuil des années 1970, l'image de Jacques Foccart auprès des Français est définitivement établie et ne change plus guère jusqu'à sa mort, se déportant plus ou moins sur la casquette « voyou » (SAC et réseaux parallèles) ou, surtout, sur son office africain (les dérives de la France-Afrique). La légende noire est devenue proactive en ce sens qu'à partir de là, le mythe nourrit la légende : la main de Foccart étant signalée dans toutes les affaires sombres de la République.

La permanence de sa légende noire est d'autant plus remarquable que l'homme n'exerce plus les fonctions qui lui ont valu cette réputation sulfureuse. Déjà, sous la présidence pompidolienne, son rôle est circonscrit au champ d'action africain et ultramarin. Il perd l'essentiel de ses prérogatives officieuses qualifiées par les médias de « cabinet noir » puisqu'il n'est plus auprès de Pompidou le principal conseiller politique. La place est désormais tenue par un autre « vieux gaulliste », Pierre Juillet, qui ne l'apprécie guère. Outre les contacts avec les mouvements gaullistes, Juillet se charge également de la liaison avec les services de renseignements et de sécurité (DST et SDECE). L'année suivante, la nomination d'Alexandre de Marenches à la tête du SDECE conduit à la mise hors jeu de nombre de gaullistes au sein des Services (dont Maurice Robert), ce que la presse retient sous le vocable – abusif mais déjà très médiatique – de « déforcatisation ».

L'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République, en 1974, marque une rupture plus forte encore puisqu'il perd son secrétariat général auprès du président qui lui avait permis, pendant quatorze ans, de régner sur la mécanique relationnelle des rapports franco-africains. Foccart devient un élément, parmi d'autres et sans réel pouvoir direct, du jeu franco-africain – même dans ce qui est décrit comme le « Foccart land » (le Gabon). Les Français, officiels et officieux, placés autour des présidents africains (tout particulièrement auprès du président Bongo), ne sont plus aux ordres de

29 Georges Chaffard, « Foccart et les fonds secrets », art. cit.

Foccart, car celui-ci n'est plus « au centre de cette toile d'araignée »<sup>30</sup>, ce qui ne l'empêche pas d'être consulté. Mais, Jacques Foccart, même retiré de la gestion des affaires publiques, n'en reste pas moins un personnage à qui l'on continue d'attribuer aisément un rôle occulte. Une presse compatissante aime à ressortir périodiquement l'homme de l'ombre et son corollaire : les coups tordus réels, supposés ou fantasmés, tant en Afrique (par exemple la tentative de coup d'État du 16 janvier 1977 menée par des mercenaires contre le très marxiste président béninois Mathieu Kérékou) qu'en France (affaire des diamants de Bokassa et affaire Robert Boulin). Le processus de mise en accusation publique de Foccart répond aux mêmes paradigmes que pendant la période de la présidence gaullienne. Puisqu'il est l'homme des coups tordus, son implication est censée être prouvée par la présence parmi les protagonistes des affaires en question d'une ou plusieurs personnes considérées comme des proches et dont il serait – à travers eux – le véritable ordonnateur.

282

La victoire de François Mitterrand en 1981 le marginalise encore un peu plus, d'autant que la gauche en a fait une de ses cibles prioritaires dans la critique de la politique africaine de Charles de Gaulle et de ses successeurs et du gaullisme en général. La tuerie d'Auriol, en juillet 1981, conduit à une commission d'enquête parlementaire (composée de députés de gauche et d'extrême-gauche), qui peine à distinguer entre les faits, les rumeurs et les calomnies, et à la dissolution du SAC par le ministre de l'Intérieur Gaston Defferre, le 28 juillet 1982. Pour Jacques Foccart, la forte médiatisation des travaux de la commission d'enquête concourt chaque jour davantage à jeter le trouble et l'opprobre sur les réseaux parallèles du gaullisme et leur mentor. Ils éclairent manifestement la « part d'ombre » du gaullisme et d'un de ses principaux lieutenants tout en alimentant plus que jamais les fantasmes en tous genres sur les « barbouzeries ». En tout cas, l'affaire de la tuerie d'Auriol puis la dissolution du SAC obligent Foccart à trancher le nœud gordien : faire table rase d'une Action civique qui n'est plus que l'ombre d'elle-même. Pourtant, plus qu'une disparition, c'est à une refondation de cet outil militant – et mieux contrôlé – que s'active Jacques Foccart, avec la création du Mouvement Initiative et Liberté (MIL). Jacques Foccart demeure ainsi l'homme des actions sur le terrain et du militantisme même s'il se sépare, à cette occasion, d'une part de son ombre.

La légende demeure néanmoins. Il est vrai qu'elle est devenue, au fil des décennies, un des éléments constitutifs de la culture politique de la gauche française, alors même que les premières attaques, dès juin 1958, sont à portée au crédit des milieux activistes « Algérie française », et tout particulièrement des officiers de la guerre psychologique. La légende noire est le fruit de cette

---

30 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.*, t. 2, p. 267.

conjonction entre les extrêmes (à commencer par l'extrême droite) et la gauche démocratique dans leur condamnation du régime gaullien, de ses politiques (notamment africaine) et de ses méthodes (officielles et parallèles). Comme l'écrivait le gaulliste Georges Pompidou, qui ne fut pas non plus épargné par les critiques et les calomnies, « il y a un vieux réflexe de la gauche – le citoyen contre les pouvoirs – qui est le contraire du gaullisme et qui, à certains moments, apporte, fût-ce sans le vouloir, son appui à une extrême droite, fidèle à la tradition de l'insulte ou de la diffamation<sup>31</sup> ».

Ce qui frappe l'historien est le décalage entre la réalité de l'influence attribuée à Jacques Foccart (surtout après 1974) et la réputation qui continue à être la sienne. Foccart tentera bien, en reprenant officiellement du service à Matignon auprès de Jacques Chirac en 1986, d'améliorer son « image ». Mais les réputations et les mythes négatifs ont la peau dure, d'autant que tous n'entendent pas renoncer à un tel « client », à l'instar de son adversaire de toujours, *Le Canard enchaîné*, qui accueille son retour au pouvoir, dans son édition du 2 avril 1986, par un « Foccart, conseiller africain de Chirac et vieille gloire du monde barbouzard ». Son retour, pourtant plus discret, à l'Élysée en 1995, est salué par la presse suivant un thème du même style, celui du « retour à la case Foccart » plus fictif que réel.

Avec le temps, le profil légendaire de Jacques Foccart s'est toutefois simplifié puisqu'au moment de sa mort, en mars 1997, la presse insiste surtout sur son rôle de « Monsieur Afrique » des présidents de Gaulle, Pompidou et Chirac, et de personnage-clé de la Françafrique<sup>32</sup> alors en pleine tourmente (Rwanda, Elf, etc.). Son décès résonne pour les contemporains comme un appel à un bilan des relations franco-africaines à l'heure où elles traversent une profonde phase de mutations. Le nom de Foccart concentre sur lui toutes les dérives de la Françafrique même si nombre des personnes citées dans ces affaires ne lui sont pas ou peu liées dans ce qui relève, par ailleurs, d'une confusion des « âges » des relations franco-africaines. Jacques Foccart continue de pâtir de cette confusion des genres et des époques, même si l'historien se doit de toujours garder à l'esprit dans l'analyse de ses actions qu'il fut d'abord un homme d'action mû par un ardent patriotisme au service de la République de son chef et guide, le général de Gaulle, et pour qui la raison d'État justifiait les moyens.

31 Lettre de Georges Pompidou à François Mauriac, 28 janvier 1966, dans Georges Pompidou, *Lettres, notes et portraits. 1928-1974*, Paris, Robert Laffont, 2012, p. 389.

32 *Le Monde*, 20 mars 1997, « Horizons et portraits » : « Responsable pendant un quart de siècle de la cellule africaine de l'Élysée, le fidèle serviteur du général de Gaulle, de Georges Pompidou et de Jacques Chirac est mort, mercredi 19 mars, à quatre-vingt-trois ans ».



QUATRIÈME PARTIE

**Affaires diplomatiques  
& diplomatie d'affaires**



## LA POLITIQUE DU FRANC CFA (1959-1974) : LE TOURNANT DE LA DÉCOLONISATION MONÉTAIRE

*Olivier Feiertag*

Le franc CFA est généralement considéré comme l'un des instruments le plus indiscutable de ce qu'on appelle très communément aujourd'hui la « Françafrique ». Il apparaît même, selon Jean-Pierre Bat, « comme le principal trait d'union entre l'âge colonial et postcolonial<sup>1</sup> ». La cause est entendue. La zone franc, ainsi comprise, est au cœur du « syndrome Foccart », associant de manière indissoluble le pouvoir monétaire et le pouvoir militaire de l'ancienne métropole : la zone franc et le « pré carré ». Sortir de la zone franc, comme le montre le précédent de la Guinée de Sékou Touré en 1960, c'est s'exposer aux coups tordus des « réseaux Foccart » visant à déstabiliser la très fragile souveraineté monétaire du nouvel État indépendant<sup>2</sup>.

Ce tableau est bien connu. Il fonde la quasi-totalité de la littérature sur la zone franc, à charge comme à décharge<sup>3</sup>. Il sous-tend également jusqu'à nos jours la résurgence périodique du débat sur la pérennité de la zone franc et sur son avenir. Il n'est bien entendu pas sans fondement. La zone franc, comme l'on sait, est une zone monétaire caractérisée, à son apogée au milieu des années 1950, par le lien robuste établi d'abord *de facto* puis *de jure* à partir de la loi du 26 décembre 1945, entre les différentes monnaies coloniales et le franc français dans pas moins de 24 « pays » à statut colonial ou semi-colonial<sup>4</sup>. C'est alors la plus vaste zone monétaire du monde après la zone sterling<sup>5</sup>. En Afrique, la zone franc se compose formellement depuis l'ordonnance du 4 avril 1959 de trois

1 Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2012, p. 534.

2 *Ibid.*, p. 535.

3 Par exemple à charge : David Stasavage postule la persistance du lien colonial à travers la zone franc au profit exclusif d'une caste étroite de hauts fonctionnaires africains (*The Political Economy of a Common Currency: the CFA franc zone since 1945*, Aldershot, Ashgate, 2003) ; à décharge : Patrick Guillaumont et Sylviane Guillaumont-Jeanneney, de la même manière, reconnaissent les continuités avec la période coloniale mais a tendance à en faire un vecteur de développement pour la période des années 1960 et 1970 (*Zone franc et développement africain*, Paris, Économica, 1984).

4 François Bloch-Lainé et alii, *La Zone franc*, Paris, PUF, 1956.

5 Jean de Sailly, *La Zone sterling*, Paris, Armand Colin, 1957.



sous-ensembles : l'Afrique de l'Ouest, où la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a le privilège d'émission du franc CFA (Communauté financière d'Afrique) ; l'Afrique centrale, où la Banque centrale des États de l'Afrique équatoriale et du Cameroun (BCEAEC) est chargée d'émettre les francs « de la coopération financière en Afrique centrale » ; Madagascar, où l'émission monétaire est confié à la Banque de Madagascar depuis 1925.

La zone franc est un système de changes fixes : le rapport de parité entre chaque monnaie coloniale et le franc français est politiquement déterminé. Toute révision de la parité ne peut résulter que d'une décision de nature gouvernementale, dans le cadre d'une dévaluation. Il ne fluctue donc pas au gré du marché. Cette fixité permet de faire bénéficier les monnaies coloniales d'une convertibilité illimitée en franc français et donc, au-delà, dans toutes les devises du monde pour lesquelles le franc français est lui-même convertible. Cette convertibilité de principe fonde la liberté totale des mouvements de capitaux, dans les deux sens, entre la zone franc et la France. En revanche, cette liberté de transfert ne s'applique pas entre les trois zones d'émission de la zone franc : pour transférer des francs CFA d'Afrique centrale en Afrique de l'Ouest, il est nécessaire de passer par Paris ! Quoi qu'il en soit, il se vérifie que la concomitance de la fixité des changes et de la liberté des mouvements de capitaux exclut la possibilité de mener une politique monétaire souveraine. C'est l'enseignement principal du fameux triangle d'incompatibilité modélisé au début des années 1960 par l'économiste canadien Robert Mundell et fréquemment utilisé depuis pour rendre compte du fonctionnement de la zone franc<sup>6</sup>.

288

Appliqué à la zone franc, le triangle d'incompatibilité projette donc une vive lumière sur le problème historique principal de la souveraineté monétaire des anciennes colonies africaines de la France. Le rapport de parité entre le franc français et le franc CFA, en effet, ne change plus après la dévaluation d'octobre 1948 (2 francs CFA pour un franc métropolitain)<sup>7</sup>. Il faut attendre la dévaluation du CFA de 1994 pour rompre cette fixité. De même, la libre circulation des capitaux avec l'ancienne métropole n'est jamais remise en question durant la période. L'immutabilité durable des deux côtés du triangle semble exclure toute forme de réelle souveraineté monétaire. Dans cette optique, rien n'exprimerait mieux la continuation par d'autres moyens du pacte colonial que la longévité de la zone franc. C'est bien la base du triangle d'incompatibilité qui pose le problème historique majeur de la zone franc et constitue à n'en pas

6 Tchétché N'Guessan, *Gouvernance et politique monétaire. À qui profitent les banques centrales de la zone franc ?*, Paris, L'Harmattan, 1996.

7 Hélène D'Almeida-Topor, « La création du franc CFA », dans *La France et l'outre-mer, un siècle de relations monétaires et financières*, Paris, CHEFF, 1998, p. 523-528.

douter le point d'application problématique du modèle<sup>8</sup> : quelles évolutions a connu la souveraineté monétaire des nouveaux États africains à l'intérieur de la zone franc ? Quelles raisons, demande plus précisément Guia Migani, « ont conduit les pays africains [...] à renoncer à l'un des plus importants symboles de la souveraineté nationale<sup>9</sup> ? » La question est peut-être plus complexe. Elle dépend bien entendu de l'évolution des rapports avec la France, mais elle renvoie aussi à l'évolution des rapports internationaux en Afrique même entre les États successeurs de l'empire français.

À ce problème, seules les archives primaires peuvent apporter des formes de réponses. Non pas qu'elles révéleraient de lourds secrets d'État, car il est bien rare en vérité que les secrets d'État laissent derrière eux des preuves écrites. Et les archives Foccart, jusqu'à plus ample informé, ne font pas exception à cette règle. Mais les archives, surtout quand elles sont croisées entre elles, autorisent, mieux que toute autre source, à identifier les évolutions et les ruptures ou à confirmer les continuités. Elles permettent, d'un terme commode, de tenter d'*historiciser* la zone franc. Approche devenue aujourd'hui classique, depuis au moins les travaux de Jean-François Bayart, dans le champ des études africanistes<sup>10</sup>. Approche décisive, surtout, pour contribuer au chantier en cours d'une réévaluation de l'histoire économique de l'Afrique<sup>11</sup> restituant mieux la réalité des différentes phases du développement des États africains, notamment avant la grande convergence forcée de la vague des plans d'ajustement structurels des années 1980<sup>12</sup>.

Quelle histoire de la zone franc tend donc ici à dessiner l'exploitation des archives Foccart, utilement croisées avec les archives de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO)<sup>13</sup> ? Entre 1959 et 1974, de la création du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté au départ de Jacques Foccart de l'Élysée, trois moments semblent pouvoir scander

- 
- 8 Nous remercions pour leurs commentaires sur cet article tous les participants de la session « The Elusive Quest for economic Policy Coordination: A Reassessment of international monetary System », organisée par C. Schenk et A. R. Gosh à l'occasion du XVII<sup>e</sup> Congrès mondial d'Histoire économique, Kyoto, 1<sup>er</sup>-7 août 2015.
- 9 Guia Migani, « Du franc CFA au franc CFA. La Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, les États africains et la France (1955-1962) » dans O. Feiertag et M. Margairaz (dir.), *Les Banques centrales et l'État-nation*, Paris, Presses de Sciences po, 2016, p. 261.
- 10 Jean-François Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, p. 19-61.
- 11 Morten Jerven, *Africa. Why economists get it wrong*, London, Zed Books, 2015.
- 12 Vincent Duchaussoy, « Transformations institutionnelles et développement économique dans la zone franc en Afrique de l'Ouest (1960-1990) », *International Journal of Francophone Studies*, 19/1, mars 2016, p. 49-64.
- 13 Que soient ici remerciés pour leur accueil et leur compétence les archivistes du département de l'Exécutif et du Législatif aux Archives nationales de France, tout particulièrement Jean-Pierre Bat, mais également les archivistes du service de la Documentation, de la Publication et des Archives de la BCEAO à Dakar, notamment son responsable, Souleymane Sidibé.

l'histoire de la zone franc, correspondant aussi à trois inflexions majeures de la politique française du franc CFA, mais renvoyant tout autant à trois dynamiques propres à l'histoire de la transition post-coloniale de l'Afrique : le début des années 1960 qui voit la proclamation des indépendances, est clairement marqué, du point de vue monétaire, par la continuation du régime colonial ; mais, à partir de 1968 et surtout du départ de Charles de Gaulle en 1969, s'enclenche un processus de décolonisation monétaire et de renégociation du partage du pouvoir monétaire. C'est le deuxième temps caractérisé par une africanisation relative mais indéniable des institutions de la zone franc. Cette évolution aboutit au milieu des années 1970 à reposer sur de nouveaux frais le problème de la souveraineté monétaire des États africains toujours réunis, pourtant, au sein de la zone franc.

#### LE FRANC CFA, CONTINUATION DE LA SITUATION COLONIALE

Dès octobre 1960, au lendemain immédiat de la vague des indépendances africaines, le secrétariat général de la Communauté, à la tête duquel Jacques Foccart vient d'être nommé, soulève dans une note au général de Gaulle le problème « de l'avenir de la zone franc » : la principale préoccupation est « de déterminer les points essentiels qu'il importe de sauvegarder pour que se poursuive une collaboration amicale avec les États africains et pour que soient préservés les intérêts présents et futurs de l'économie française<sup>14</sup>. » On ne saurait exprimer plus nettement le rôle dévolu au franc de la Communauté française d'Afrique (CFA) tout au long des années 1960. Hamani Diori, président du Niger, le formulait avec lucidité dans une lettre à son homologue sénégalais, Léopold Senghor, au tout début de 1962 : « Actuellement, l'appartenance à la zone franc reste le lien principal (et quelquefois le seul) qui subsiste entre la France et ses anciennes colonies et protectorats »<sup>15</sup>.

La fonction coloniale de la zone franc à la fin des années 1950 ne fait pas de doute. « En l'état actuel des choses, écrivaient en 1956 encore plusieurs hauts fonctionnaires du ministère des Finances regroupés derrière l'ancien directeur du Trésor, François Bloch-Lainé, la qualité de membre de la zone franc est, matériellement parlant, une faveur qui leur ait faite, et non un sacrifice qui leur ait imposé. Et politiquement, elle n'a rien de honteux<sup>16</sup> ». Dans le même ordre d'idée, Pierre Moussa, directeur des Affaires économiques et du Plan au ministère de la France d'Outre-mer de 1954 à 1959, insistait sur « l'unité

14 AN, AG/5(F)/2878, « Utilité d'une étude d'ensemble sur l'avenir de la zone franc », note du secrétaire général de la Communauté au président de la Communauté, 24 octobre 1960.

15 AN, AG/5(F)/2880, Lettre de Hamani Diori à Léopold Sedar Senghor du 22 janvier 1962.

16 François Bloch-Lainé et alii, *La Zone franc, op. cit.*, p. 36.

biologique de la zone franc », fusionnant de manière « organique » l'économie de la métropole aux pays d'outre-mer<sup>17</sup>.

Ce conservatisme colonial se manifeste clairement dans la gouvernance de la zone franc. Depuis le décret du 20 janvier 1955, pris dans le cadre des pleins pouvoirs économiques accordés au gouvernement Mendès France, deux instituts d'émission publics sont désormais chargés de la gestion monétaire respectivement en Afrique de l'Ouest et en Afrique équatoriale. Ils s'y substituent d'une part à la vieille Banque de l'Afrique occidentale, et d'autre part à la Caisse centrale de la France d'Outre-mer qui gérait, au nom de la France libre, l'émission monétaire en AEF depuis 1941<sup>18</sup>. Dans ce contexte, comme l'admet sans détour dans ses Mémoires Robert Julienne, le premier directeur général de l'Institut d'émission d'AOF-Togo, la politique monétaire de la zone franc « était essentiellement conçue et menée à Paris<sup>19</sup>. » De ce point de vue, l'avènement de la V<sup>e</sup> République et le passage de l'Union à la « Communauté » ne font pas fondamentalement évoluer le rapport colonial. Les deux instituts d'émission africains sont certes transformés en « banques centrales » en 1959. Mais, de l'aveu même de Robert Julienne, maintenu à son poste, ce changement de dénomination « ne modifiait pas les dispositions régissant les interventions de l'ancien Institut d'émission, donc les instruments de la politique monétaire, telle qu'elle avait été arrêtée en 1955<sup>20</sup>. » La préservation du lien monétaire entre la France et ses anciennes colonies africaines revêt donc toujours au début des années 1960 une importance cruciale. Cette importance est parfaitement démontrée, *a contrario*, par le *précédent* de la Guinée de Sékou Touré<sup>21</sup>. La rupture irréversible avec la France n'est pas tant la victoire du « non » au référendum du 28 septembre 1958 que le « coup de force » du 1<sup>er</sup> mars 1960, pour reprendre les termes de Robert Julienne, qui voit le gouvernement guinéen prendre le contrôle de l'agence de la BCEAO à Conakry pour en faire *ipso facto* le siège de la nouvelle Banque centrale de Guinée, s'appropriant du même coup les encaisses en francs CFA détenues dans ses caveaux<sup>22</sup>. Cet événement, à suivre toujours le témoignage de Robert Julienne, provoque la colère du général de Gaulle et vaut au directeur général de la BCEAO sa première entrevue avec

17 Pierre Moussa, *L'Économie de la zone franc*, Paris, PUF, 1960, p. 59.

18 Alix Le Masson, *La Caisse centrale, 1941-1991*, Paris, Caisse centrale de Coopération économique, 1991, p. 32-33.

19 Robert Julienne, *Vingt ans d'institutions monétaires ouest-africaines, 1955-1975, mémoires*, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 89.

20 *Ibid.*, p. 152.

21 Guia Migani, « Sékou Touré et la contestation de l'ordre colonial en Afrique sub-saharienne, 1958-1963 », *Monde(s)*, 2012/2, p.257-273.

22 Robert Julienne, *Vingt ans d'institutions monétaires ouest-africaines, op. cit.*, p. 135.

Jacques Foccart à l'Élysée<sup>23</sup>. Celui-ci aurait cherché avant tout à temporiser et « à sauver tout ce qui p[ouvait] l'être ».

Quoi qu'il en soit, la sortie de la Guinée de la zone franc pose en pleine lumière la question de la souveraineté monétaire en contexte post-colonial. Cela est parfaitement démontré par les conditions de la difficile négociation des accords de coopération qui sont finalement signés le 12 mai 1962 à l'Hôtel Matignon par la France et sept États d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal). Le Togo est resté absent de l'accord, car son président, Sylvanus Olympio, a le projet de créer sa propre banque d'émission nationale. Il s'agit en réalité pour tous les autres pays d'Afrique de l'Ouest de transformer une union monétaire de fait en une union de droit. Mais c'est aussi l'occasion d'ouvrir un débat très riche sur l'avenir de la zone franc. Dès novembre 1959, Doudou Thiam, le ministre des Finances, de l'Économie et du Plan du Mali, pose sans détours le problème : la zone franc souffre du pouvoir discrétionnaire de la France en l'absence de toute concertation avec les États africains comme l'a montré la décision unilatérale de dévaluer le franc français et donc par ricochet le franc CFA en décembre 1958. « Cette dévaluation autoritaire du franc, décidée avec ou sans ménagement, ne peut pas ne pas perturber nos fragiles économies<sup>24</sup>. » Ainsi comprise, la dévaluation de 1958 met en lumière le rapport foncièrement colonial qui est au fondement de la zone franc. L'ampleur des transferts de capitaux vers l'ancienne métropole le confirme : « Une telle saignée est le signe non équivoque d'une économie restée de traite, malgré tous les artifices du langage<sup>25</sup>. » L'accès à l'indépendance politique doit par conséquent entraîner l'exercice de la souveraineté économique et donc monétaire. C'est la thèse défendue par le ministre ivoirien des Finances et du Plan, Raphaël Saller, ancien fonctionnaire colonial, directeur du Plan au ministère de la France d'Outre-mer de 1945 à 1948, devenu ministre du gouvernement sénégalais en mai 1957. Dans une note datée de la fin 1960, il préconise une réforme visant à accorder la souveraineté monétaire aux États successeurs de l'AOF : « Permettre à chaque État de déterminer sa propre situation monétaire » et lui « conférer une certaine faculté de distribution de crédit et donc de création de la monnaie »<sup>26</sup>.

Comme le ministère français des Finances lui-même l'admet en octobre 1960, cette évolution impliquerait une refonte radicale des statuts, de la gouvernance

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>24</sup> Doudou Thiam, « Le Mali dans la zone franc », *Le Mali*, 3, novembre 1959, cité par BCEAO, *Histoire de l'union monétaire ouest-africaine*, Paris, Georges Israël, 2000, t. 2, *De 1958 à 1997*, p. 74.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>26</sup> Raphaël Saller, « Les idées de base d'une réforme des institutions monétaires ouest-africaines », cité dans *Histoire de l'union monétaire ouest-africaine, op. cit.*, p. 101.

et de l'organisation de la banque d'émission, « vestige du régime colonial<sup>27</sup> ». Robert Tézénas de Montcel, président du conseil d'administration de la BCEAO, l'expose clairement à Wilfrid Baumgartner, ministre français de l'Économie et des Finances, en août 1960 : « C'est le principe même du système monétaire qui est en cause. Cette construction n'est plus adaptée et comporte plus de risque que d'avantages. Il conviendrait d'en tirer les conséquences avant que les événements nous les imposent<sup>28</sup>. » Tels sont les enjeux de la « grande négociation<sup>29</sup> » qui s'ouvre à Paris en mars 1961 et aboutit, non sans tensions multiples, aux accords de Matignon, de mai 1962.

L'histoire des accords de coopération monétaire du 12 mai 1962 est bien connue dans ses grandes lignes<sup>30</sup>. Ils règlent la question des rapports entre la France et les États d'Afrique de l'Ouest (alors qu'en Afrique centrale, le système de fait continue à reposer sur la somme des accords bilatéraux existant entre la France et chacun des États de la zone). En Afrique de l'Ouest, les accords aboutissent aussi à la signature par les pays africains d'un second protocole créant entre eux l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La conférence est convoquée fin février 1961, après plusieurs mois d'hésitations, à l'initiative de la France. Paris redoute que la rupture du lien monétaire n'accélère la « balkanisation » de l'Afrique de l'Ouest. Ce qui précipiterait l'éviction de la France de cette région du monde et la rendrait plus vulnérable à la pénétration des deux grandes puissances qui s'opposent dans la guerre froide. Dans ce contexte, nul doute que le secrétariat général des Affaires africaines, comme le montre bien Guia Migani, pousse au début de 1961 à prendre une initiative pour prendre de court les velléités séparatistes du Mali tenté de suivre l'exemple de la Guinée et de s'approprier purement et simplement les actifs de la BCEAO détenus par son agence de Bamako : « S'il était très rapidement décidé [...] de rapidement réunir une table ronde, chargée de jeter les bases d'un nouveau régime monétaire, il deviendrait politiquement plus difficile pour le Mali de procéder à une spoliation qui risquerait d'apparaître comme un affront direct fait aux autres États africains<sup>31</sup>. » Ces arguments sont repris par Baumgartner à l'occasion de la première rencontre franco-africaine organisée à Paris le 13 mars 1961 : « La France qui est engagée en Afrique n'a pas l'intention de se dégager. Il est vraisemblable que d'autres États viendront proposer aux pays africains de

27 Réunion du 25 octobre 1960 au ministère de l'Économie et des Finances à Paris, compte rendu de réunion, cité dans *Histoire de l'union monétaire ouest africain*, op. cit., p. 104-105.

28 Robert Julienne, *Vingt ans d'institutions monétaires ouest-africaines*, op. cit., p. 185.

29 *Ibid.*

30 *Histoire de l'union monétaire ouest-africaine*, op. cit., t. II, p. 136-176 ; Guia Migani, « Du franc CFA au franc CFA », art. cit., p. 267-276.

31 AN, AG/5(F)/2887, Note à l'intention du président de la Communauté, 16 février 1961, citée par Guia Migani, « Du franc CFA au franc CFA », art. cit., p. 266.

leur accorder une aide. On peut douter que les engagements qu'ils prendront seront aussi efficaces que ceux qui ont été tenus jusqu'ici par la France<sup>32</sup>. »

À cette date, la volonté politique du gouvernement français de maintenir la zone franc *ne varietur* ne fait donc pas de doute. Les revendications de souveraineté monétaire émanant des États africains se heurtent à une position de principe très explicitement résumée par Baumgartner lors de la deuxième conférence tenue à Paris du 10 au 13 juillet 1961 : « Ce qu'il est important de souligner, c'est qu'il existe une interdépendance entre la structure de la politique monétaire suivie en Afrique de l'Ouest et la garantie du Trésor français ». Le maintien du compte d'opérations qui assure en pratique la convertibilité illimitée du franc CFA implique que la France conserve le contrôle de l'ensemble du système. C'est aussi le sens de la note que rédige en février 1961 en réponse à un projet de réforme de la BCEAO, Jean Foyer, secrétaire d'État chargé des relations avec les États de la Communauté, par ailleurs juriste internationaliste reconnu : « Il est à prévoir qu'en pratique la France supportera l'essentiel des risques alors que les États auront acquis l'essentiel des pouvoirs.[...] Nous ne devons pas renoncer au principe qui est juste selon lequel la France ne peut supporter de responsabilité financière ni engager sa responsabilité morale que si elle conserve, pour l'essentiel, la direction effective de l'institut d'émission »<sup>33</sup>. L'intransigeance française sur les principes de base de la zone franc, notamment la libre transférabilité du franc CFA, est évidente tout au long des négociations. Une note de la BCEAO l'expose clairement en réponse à la volonté de certains États africains, comme le Togo ou le Niger, « d'individualiser » l'émission des francs CFA en apposant une marque de nationalité sur les billets, ou même encore d'établir un contrôle des changes aux frontières comme le fait le Mali à compter de la rupture de la fédération avec le Sénégal en août 1960. Toute atteinte à la libre transférabilité, prévient la BCEAO, constitue « une grave dérogation aux règles traditionnelles de la zone franc<sup>34</sup>. »

Cette visée ouvertement conservatrice s'appuie, en outre, sur une stratégie française qui constitue un autre héritage signalé de l'ère coloniale : *dividere ut regnare*. Robert Julienne en témoigne sans malice dans ses souvenirs des négociations de l'été 1961 : « Les ministres africains ne purent parvenir à

32 Réunion du 13 mars 1961 au ministère des Finances et des Affaires économiques, allocution de Wilfrid Baumgartner, cité dans *Histoire de l'union monétaire ouest-africaine, op. cit.*, p. 144.

33 Observations du secrétaire d'État chargé des relations avec les États de la Communauté sur la note de la BCEA, « Idées de base d'une réforme des institutions monétaires ouest africaines », février 1961 cité dans *Histoire de l'union monétaire ouest-africaine, op. cit.*, p. 123 et 127.

34 Archives historiques de la BCEAO (ABCEAO), Z61033-2, *Memorandum sur la réforme des institutions monétaires de l'Afrique de l'ouest*, 17 octobre 1961.



une position commune, même sur certains principes fondamentaux<sup>35</sup>. » Le Sénégal et le Niger militent pour une orientation foncièrement nationale de leur politique monétaire, mais dans le cadre maintenu de la zone franc. Le Mali et la Haute-Volta se déclarent favorables à une africanisation maximale des institutions monétaires communes. Seule la Côte d'Ivoire, première économie de la zone, fortement exportatrice y compris avec le reste du monde, apparaît favorable au maintien du *statu quo*. Le cas particulier du Mali<sup>36</sup>, qui revendique avec constance un statut lui garantissant à la fois une pleine souveraineté monétaire et le bénéfice sans limites du compte d'opération, achève de rendre impossible tout front commun des États africains.

Dans ces conditions, la France, par la voix de son ministre des Finances, maintient jusqu'au bout ses exigences : droit de veto de fait combinant à la fois un mécanisme de majorité qualifiée et un niveau d'alerte du solde du compte d'opérations ; nomination du directeur général qui reste Robert Julienne jusqu'en 1975. La transition de l'ancienne banque centrale à la nouvelle, de l'aveu même de son directeur général, s'opère sans véritable solution de continuité : le personnel, les cadres et les directeurs d'agence sont licenciés et aussitôt réengagés. « Les agréments gouvernementaux, note Julienne, en furent facilités<sup>37</sup>. » Seul le président change avec l'élection unanime du ministre des Finances du Dahomey, Bertin Borna qui siège déjà au conseil de la BCEAO depuis l'origine. Incontestablement, les continuités l'emportent encore à cette date sur les ruptures. La zone franc, dans la première moitié des années 1960, apparaît largement comme la continuation par d'autres moyens de « la situation coloniale » si exactement saisie par Georges Balandier au début des années 1950<sup>38</sup>. Hamani Diori, premier président de la République du Niger, ne dit pas autre chose en conclusion de la conférence de l'union africaine et malgache réunie à Bangui le 27 mars 1962 à l'issue du processus de négociation franco-africain pour l'Afrique de l'Ouest : « La zone franc [...] aboutit à maintenir les pays africains dans une dépendance économique à caractère unilatéral et par là même incompatible avec la notion de souveraineté nationale<sup>39</sup>. » Mais la note du président nigérien évoque aussi en guise de conclusion l'évolution inévitable de la zone franc dans le monde en changement accéléré des années 1960 : la fin

35 Robert Julienne, *Vingt ans d'institutions monétaires ouest-africaines*, op. cit., p. 193.

36 Guïa Migani, « L'indépendance par la monnaie : la France, le Mali et la zone franc, 1960-1963 », *Relations internationales*, 133, printemps 2008, p. 21-39.

37 Robert Julienne, *Vingt ans d'institutions monétaires ouest-africaines*, op. cit., p. 262.

38 Georges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 11, 1951, p. 44-79.

39 AN, AG/5(F)/2880, « L'évolution des relations économiques et financières des pays de la zone franc », note signée Hamani Diori, 16 mars 1962, distribuée à la conférence de Bangui et citée par le courrier de Roger Barberot, ambassadeur de France en Centrafrique, à Georges Gorse, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 23 mars 1962.

de la guerre d'Algérie d'une part, la montée en puissance de la CEE de l'autre, vont, à brève échéance, bouleverser l'économie du continent africain et, partant, le fonctionnement de la zone franc.

#### LE TOURNANT MONDIAL DE LA DÉCOLONISATION MONÉTAIRE (1968-1972)

296 Au milieu des années 1960, la zone franc connaît une sorte d'âge d'or. C'est du moins l'image que renvoie ce véritable *panoptikon* que constitue alors le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, au carrefour des multiples canaux d'information qui vont et proviennent de l'Afrique subsaharienne. Ces informations sont d'abord quantitatives : en 1962, 79 % des exportations des pays de la zone franc se dirigent vers la France tandis que 69 % de leurs importations en proviennent. La zone franc reste dans les années 1960, pour reprendre les termes d'une note du secrétariat général, « un régime de préférence réciproque » et un cadre pour « harmoniser dans une certaine mesure la politique commerciale suivie à l'égard des tiers »<sup>40</sup>.

À l'abri de ce dispositif qu'on peut à bon droit qualifier de protectionniste, la croissance des échanges commerciaux est un fait parfaitement souligné au sein du secrétariat général : le bilan, analyse une note de 1965, est « satisfaisant à maint égards » : les achats français dans la zone franc progressent de 29 % entre 1960 et 1964, assurant de forts excédents commerciaux aux États africains. Mais la croissance des exportations françaises vers le reste de la zone franc est tout aussi notable. En 1965, la zone franc absorbe, par exemple, toujours 38 % des cotonnades françaises, alors même, semble regretter la note, que « depuis la convention de Yaoundé, il devient difficile de limiter les importations en provenance d'autres pays de la CEE<sup>41</sup>. » Il est donc bien établi que l'indépendance n'a pas mis fin d'un coup à tout un ensemble de pratiques au sein de la zone franc qui ressortissent davantage du modèle de l'exclusif colonial que du principe de la porte ouverte qui triomphe au GATT au même moment et dans le reste du monde. « Les États africains et malgache ont accepté, rappelle la note, de réserver des débouchés aux exportations françaises, notamment à certains produits sensibles tels que cotonnades, voitures, conditionneurs d'air, produits laitiers. » Ces arrangements prennent la forme « d'engagements portant sur un minimum de produits français (système des *planchers*) ou par une auto-limitation des importations étrangères (système des *plafonds*)<sup>42</sup>. » On ne saurait être plus clair !

40 AN, AG/5(F)/2869, « Les relations avec le Mali », note, s.d., dossier Jean-Pierre Hadengue.

41 *Ibid.*

42 *Ibid.*

Pour autant, la politique du franc CFA n'exclut pas toute approche bilatérale<sup>43</sup>. C'est ainsi que les rapports avec les États d'Afrique centrale restent définis jusqu'en 1972 sur la base d'accords bilatéraux. En Afrique de l'Ouest, les cas du Mali ou du Togo montrent bien la préférence de Paris pour les rapports bilatéraux. Au lendemain de la signature des accords de 1962, auxquels le Togo n'a pas souhaité être partie prenante, Georges Gorse, directeur des Affaires économiques et financières du ministère de la Coopération, expose sans fard au cabinet du ministre des Finances comment la France pourrait exploiter au mieux de ses intérêts la situation : « Vous estimerez sans doute comme moi que paraît ainsi s'offrir une intéressante possibilité d'engager avec cet État une négociation visant à organiser contractuellement en divers domaines et notamment en matière économique et financière la coopération entre la France et le Togo<sup>44</sup>. »

Comme l'explique André de Lattre, sous-gouverneur de la Banque de France, dans son cours de 1966 à l'École libre des sciences politiques : « La zone franc d'aujourd'hui est un club [...]. Pour de nombreux pays de la zone, il est difficile de dire avec certitude s'ils en font ou n'en font pas partie. En agissant ainsi, en évitant des situations trop tranchées, on facilite le rétablissement des liens antérieurs sans imposer au pays qui a tenté son expérience une perte excessive de prestige<sup>45</sup>. » Le paternalisme, on le voit, constitue une autre composante de cet habitus colonial que la zone franc, dans un premier temps, sans conteste perpétue. Moyennant quoi, note André de Lattre en 1965-1966, « la population française de la Côte d'Ivoire est aujourd'hui plus nombreuse que du temps de la colonisation<sup>46</sup>. »

Ainsi comprise, la zone franc apparaît bien à son apogée au milieu des années 1960. Le franc CFA a le statut d'une monnaie forte au *pro rata* du franc français et la croissance économique des pays africains est largement dopée par les transferts – investissements directs et aide – en provenance de l'ancienne métropole. Mais cette dynamique a un prix : l'abandon de toute souveraineté monétaire nationale. Cette réalité est parfaitement résumée par la déclaration faite par le ministre des Finances de Madagascar, en mars 1965, à l'issue de la première réunion des ministres des Finances de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache), convoquée à Paris par Valéry Giscard

43 Laure Quennouëlle-Corre, « Les relations financières entre l'Afrique et la France (1960-2010) : entre bilatéralisme et multilatéralisme », dans Émilie Robin-Hivert et Georges-Henri Soutou (dir.), *L'Afrique indépendante dans le système international*, Paris, PUPS, 2011.

44 AN, AG/5(F)/2878, Lettre de Georges Gorse au cabinet du ministère des Finances, 29 mai 1962.

45 André de Lattre, *Politique économique de la France depuis 1945*, Paris, Sirey, 1966, p. 405 sq.

46 *Ibid.*, p. 404.

d'Estaing, ministre des Finances français. Jacques Rabemananjara, l'une des principales figures de l'indépendantisme de la Grande Île, l'un des fondateurs du Mouvement démocratique de la rénovation malgache et un intellectuel de premier plan, exprime le mieux l'ambivalence de l'appartenance à la zone franc à cette date : « Les ministres des Finances ont été impressionnés par la solidité du franc ; ils sont fiers que leur pays appartienne à une zone monétaire puissante, jouant un rôle mondial [...]. Ils ont exprimé avec vigueur l'intention de leurs gouvernements de demeurer dans l'Union ainsi que d'éviter que le Mali ne sème le désordre dans celle-ci<sup>47</sup>. » La cohésion de la zone franc dans les années 1960 repose donc clairement sur un compromis : la délégation de la souveraineté monétaire a pour contrepartie le pouvoir d'achat garanti du franc CFA sur le marché mondial et, au-delà, son statut d'instrument privilégié des échanges dans un monde en voie de *mondialisation*, pour reprendre le néologisme forgé par le journaliste du *Monde* Paul Fabra dès cette époque<sup>48</sup>. Le triangle d'incompatibilité de Mundell est donc parfaitement vérifié pour cette période. Cet équilibre se heurte pourtant, à partir de 1968, aux premiers signes de fléchissement de la croissance de l'économie mondiale ; elle est confrontée surtout aux premiers craquements du système monétaire international mis en place par les accords de Bretton Woods en 1944 et dont la zone franc apparaissait, d'une certaine manière, comme un sous-ensemble.

Le secrétariat général des Affaires africaines et malgache enregistre très tôt le changement du climat de l'économie mondiale et analyse précocement l'impact de la mutation en cours sur l'avenir de la zone franc. Les premières remises en question datent de 1968. Elles sont alors formulées par le président du Niger, Hamani Diori, à la stature internationale reconnue et qui s'est de fait imposé à cette date comme le porte-parole des États africains vis-à-vis de l'ancienne métropole<sup>49</sup>. La dévaluation du franc français, décidée le 8 août 1969 « à froid » et sans concertation aucune avec les États africains, constitue, pour Robert Julienne, le premier véritable coup de canif dans le contrat de la zone franc : « Les gouvernements de l'Union monétaire ont vivement ressenti de ne pas en avoir été informés préalablement<sup>50</sup>. » Plus fondamentalement, la dévaluation de 1969, explique Robert Julienne, fragilise la cohésion de la zone monétaire, car son impact n'est pas le même pour tous les États-membres. Il varie fortement en fonction de leurs taux d'ouverture, mais aussi de la structure de leur balance

47 AN, AG/5(F)/2869, Note de Jean-Pierre Hadengue au président de la République, 5 mars 1965.

48 Paul Fabra, « Vers la mondialisation des échanges », *Le Monde*, 29-30 avril 1964.

49 André Salifou, *Biographie politique de Diori Hamani, Premier président de la République du Niger*, Paris, Karthala, 2010.

50 AN, AG/5(F)/2888, « Les problèmes actuels de la BCEAO », note de Robert Julienne, 20 janvier 1971.

commerciale ou encore de l'importance de leur endettement en devises. De ce point de vue, la Côte d'Ivoire apparaît le plus ébranlée du fait du poids de ses importations et du niveau élevé de sa dette extérieure. Elle est pourtant, rappelle Félix Houphouët-Boigny à Robert Julienne, le plus solide partisan de la zone franc depuis l'indépendance, mais cet engagement est de plus en plus mal compris « par l'opinion publique actuellement en fermentation<sup>51</sup>. »

Il ne fait donc pas de doute que la remise en cause de la zone franc trouve son origine dans l'éclatement du système monétaire international de Bretton Woods. L'annonce par le président Nixon, le 15 août 1971, de la suspension de la convertibilité métallique du dollar et sa dévaluation de fait préoccupe au plus haut point les États africains. La réunion des ministres des Finances de la zone franc convoquée à Paris le 23 septembre 1971 en témoigne. Valéry Giscard d'Estaing réaffirme l'attachement de la France au change fixe : « Il est évident que les techniques complexes du flottement [...] ne présentent que des inconvénients, s'ajoutant aux aléas du commerce international, pour les pays en voie de développement, dont les ressources, et partant la croissance, sont assurées pour l'essentiel par leur participation aux échanges mondiaux<sup>52</sup>. » Baba Diarra, ministre des Finances du Mali – qui vient de réintégrer la zone franc en 1968 –, exprime le souhait « qu'une stratégie commune soit mise au point de façon à mettre la zone franc à l'abri des fluctuations monétaires<sup>53</sup>. »

Mais les accords finalement signés le 18 décembre 1971 à la Smithsonian Institution à Washington entérinent la dévaluation du dollar et la réévaluation des monnaies européennes. Ces mesures entraînent *ipso facto* une réévaluation du franc CFA, confirmant les « inquiétudes » des États-membres de la zone franc<sup>54</sup>. La dévaluation du dollar peut en effet gêner les exportations africaines vers les États-Unis (café et cacao ivoirien ou camerounais) et favoriser les exportations des pays de l'Amérique latine alignés sur le dollar US. En Afrique même, la dévaluation du dollar va doper la concurrence à l'exportation des économies de la zone dollar ou même sterling<sup>55</sup>. Comme l'a montré Vincent Duchaussoy à partir des sources du ministère des Finances français, le passage à un régime de changes flottants et de liberté des mouvements de capitaux pose donc sur des bases nouvelles le problème de l'exercice de la souveraineté monétaire et donc la question, sinon de la pérennité du franc CFA, du moins

51 AN, AG/5(F)/2888, Lettre de Robert Julienne à Jacques Foccart, 9 décembre 1969.

52 AN, AG/5(F)/2880, Compte rendu analytique de la réunion des ministres de la zone franc du 23 septembre 1971 par Georges Bassère.

53 *Ibid.*, p. 5.

54 AN, AG/5(F)/2880, « Inquiétudes de certains dirigeants des États-membres de la zone franc à la veille des négociations monétaires », note du 11 décembre 1971.

55 AN, AG/5(F)/2880, Télégramme de l'ambassade de France à Washington du 10 décembre 1971.

d'une réforme profonde des structures et du fonctionnement de la zone franc<sup>56</sup>. Mais il faut souligner que cette volonté de réforme n'est pas uniquement le fait des États africains. Elle est largement exprimée au plus haut niveau de l'État. En témoigne cette annotation manuscrite de Georges Pompidou lui-même sur une note du secrétariat général des Affaires africaines, mentionnant la volonté des États africains d'être consultés sur la position de la France vis-à-vis des évolutions du système monétaire international : « Vu. Il faudrait, à cette occasion, repenser ou plutôt penser le problème du CFA. Ce peut être une bonne occasion de régler la question<sup>57</sup>. »

300

Le débat sur la réforme de la zone franc est véritablement ouvert par la signature le 8 février 1971 à Abidjan par les chefs d'État de cinq pays d'Afrique de l'Ouest<sup>58</sup> d'un mémorandum, destiné à être présenté au président Pompidou, « relatif à l'évolution souhaitable des objectifs, des structures et des mécanismes de la zone franc<sup>59</sup>. » Le mémorandum aurait dû être remis à Pompidou par Houphouët-Boigny à l'occasion de la visite officielle du président français à Abidjan en février 1971. Cela ne s'est pas fait, note le secrétariat général, « pour des raisons non encore éclaircies<sup>60</sup> ». Le mémorandum n'est donc finalement communiqué à Georges Pompidou, par l'intermédiaire de l'ambassade de France à Niamey, qu'un an plus tard, le 19 janvier 1972, à la veille de la visite officielle que le président de la République française accomplit au Niger et au Tchad du 24 au 28 janvier 1972. Il est probable que la réforme en cours de la BEAC, au même moment, ait contribué à susciter, « par un processus de surenchères successives<sup>61</sup> », le projet de réformer également la BCEAO.

Le mémorandum Diiori constitue une critique radicale de la zone franc. Il appelle aussi de ses vœux une réforme d'ensemble des liens monétaires entre la France et ses anciennes colonies. Le ministre des Finances sénégalais, Babacar Ba, confie d'ailleurs à l'ambassadeur français à Dakar que le contenu du mémorandum « ne correspondait pas entièrement aux vues des gouvernements sénégalais et ivoirien ». Plus précisément, « M. Hamani Diiori aurait dans ce document outrepassé les termes de l'accord intervenu à ce sujet entre les

56 Vincent Duchaussoy, « Transformations institutionnelles et développement économique... », art. cit.

57 AN, AG/5(F)/2880, Annotation manuscrite de Georges Pompidou sur la note du 11 décembre 1971.

58 Les signataires sont : El Hadj Diiori Hamani, président de la République du Niger, Félix Houphouët-Boigny, président de la Côte d'Ivoire, Étienne Eyadema, président de la République togolaise, Sangoulé Laminaza, président de la Haute-Volta et Hubert Maga, président du Dahomey.

59 AN, AG/5(F)/2880, Mémorandum présenté à Monsieur le président de la République française, version primitive du 8 février 1971.

60 AN, AG/5(F)/2888, « La banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest », s.d. (début 1972).

61 AN, AG/5(F)/2880, « Évolution de la zone franc », note du 26 octobre 1973.

principaux chefs d'État concernés ». Aux yeux du gouvernement sénégalais, il ne fait pas de doute que la position très en flèche du président nigérien soit due « à l'influence des experts canadiens du président Diiori » ainsi qu'à « une intervention de M. Samir Amin de l'Institut africain de développement économique et de Planification (IDEP) » établi à Dakar. L'influence de l'économiste français, qui publie *L'Afrique de l'Ouest bloquée* en 1971, sur le mémorandum Diiori est indéniable. Les critiques se concentrent sur la banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest. Elles dénoncent les blocages de son « africanisation » et soulèvent au premier chef la question du transfert de son siège sur le continent africain. Elles visent aussi à promouvoir une politique monétaire mise au service du développement et alternative à la stricte orthodoxie monétariste<sup>62</sup>. Ces revendications se diffusent selon une dynamique proprement transnationale et sont très vite reprises dans plusieurs pays membres de la zone franc. Au début de 1971, Robert Julienne signale à Jacques Foccart que les « jeunes » militants, à l'occasion du 5<sup>e</sup> congrès du PDCI-RDA réuni à Abidjan font de l'africanisation de la BCEAO et de la réforme de sa politique de crédit leur principal cheval de bataille

Le mémorandum souligne en effet avec force le « vide juridique » qui caractérise la BCEAO depuis qu'a expiré le délai de cinq ans prévu par les accords de 1961 pour redéfinir l'organisation et les fonctions de la banque centrale. « Les accords de coopération datent de 1961 – depuis, l'Afrique, la France et le monde ont changé ». Il est temps, est-il proposé en manière de conclusion, de redéfinir « une zone franc rénovée offrant à chacun de ses membres les conditions d'une croissance accélérée »<sup>63</sup>. Sur l'exemplaire du mémorandum conservé dans les papiers Foccart, Pierre Messmer, devenu Premier ministre, indique à la main : « Au-delà des structures de la zone franc, c'est le problème des rapports politiques entre la France et les six États de l'Afrique de l'Ouest restés dans la zone franc que pose le président Hamani Diiori. Seul le président de la République peut répondre à une offre qui comporte des avantages, mais, aussi, de sérieux dangers<sup>64</sup>. » De ce point de vue s'amorce en effet, non sans débat, un processus inédit de décolonisation monétaire de l'Afrique.

62 AN, AG/5(F)/2888, « La banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest », s.d. [début 1972].

63 AN, AG/5(F)/2880, Complément au Mémorandum transmis par Hamani Diiori à Georges Pompidou le 4 juillet 1973.

64 AN, AG/5(F)/2880, Annotation manuscrite de Pierre Messmer du 28 juillet 1973 sur le « Complément au Mémorandum » transmis par Hamani Diiori à Georges Pompidou le 4 juillet 1973.



L'AFRICANISATION DE LA ZONE FRANC (1973-1974) :  
DÉCOLONISATION OU RECOLONISATION ?

302

Le début des années 1970 marque une césure importante dans l'histoire de la zone franc et donc dans l'histoire des relations entre la France et ses anciennes colonies. C'est le sens des deux nouveaux accords de « coopération monétaire » conclu en 1972 et 1973 : l'accord du 22 novembre 1972 signé à Brazzaville institue l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) et modifie les statuts de la banque d'émission qui devient la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) ; l'accord du 14 novembre 1973 signé à Dakar réforme les statuts de la BCEAO et modifie le système de gouvernance de l'UMOA. L'histoire de la genèse de ces deux accords est connue dans ses grandes lignes<sup>65</sup> : « africanisation » des deux banques centrales au niveau du recrutement de son personnel, notamment dirigeant, et par transfert de leur siège sur le continent africain ; « politisation » accrue des structures de gouvernance des deux zones monétaires qui forment la zone franc, en renforçant le rôle des représentants gouvernementaux dans les instances de décision (la conférence des chefs d'État et le conseil des ministres de l'Union) ; infléchissement marqué de la politique monétaire des banques centrales mises au service du développement économique, soit directement par le financement, par des crédits à moyen et même long terme, des investissements productifs, soit indirectement avec la création en 1973 de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) au capital de laquelle participe notablement la BCEAO.

Les réformes souhaitées correspondent en fait à un projet de décolonisation monétaire, y compris sur le plan de la culture monétaire. Il ne s'agit pas seulement, souligne une note du secrétariat général, de mettre fin à « l'intervention trop visible, et en nombre, de représentants français dans la gestion des instituts d'émission ». L'objectif est aussi de remettre en question « un régime d'émission monétaire répondant à des règles de strict orthodoxie », caractérisé par « l'absence de tout financement monétaire du développement »<sup>66</sup>. Le mémorandum Diori prône, au contraire, le modèle alternatif d'une banque centrale au service du développement économique<sup>67</sup> : « Faire de la BCEAO une véritable banque centrale africaine capable d'appuyer et de promouvoir le développement des pays membres de l'Union grâce à l'assouplissement des règles d'octroi du

65 Christine Goufan, *Évolution de la BEAC (1972-1994)*, mémoire de maîtrise de l'université Panthéon-Sorbonne, dir. Hélène d'Almeida Topor, 2000 ; *Histoire de l'Union monétaire ouest-africaine, op. cit.*, p. 313 sq.

66 AN, AG/5(F)/2880, « La zone franc », note du 16 octobre 1972.

67 V. V. Bhatt, « Some Aspects of Financial Policies and Central Banking in Developing Countries », *World Development*, 10-12, 1974/2, p. 59-67.

crédit, principalement aux États et collectivités publiques<sup>68</sup>. » Dans l'esprit du mémorandum, l'exercice de la souveraineté monétaire se confond avec l'adoption du modèle de la banque centrale comme prêteur en *premier* ressort au sein d'une « économie d'endettement », comme on dit dans les années 1970, où le bouclage du système financier repose en dernière analyse sur la planche à billets<sup>69</sup>. Une parfaite illustration de cette évolution est, par exemple, fournie par l'histoire de la Banque du Maroc dans les années 1960 et 1970, à la suite de sa sortie de la zone franc en 1959<sup>70</sup>. Cette rupture avec l'orthodoxie monétaire apparaît comme la vraie décolonisation. C'est en tout cas bien le sens que lui attribue le mémorandum Diori : « Les questions monétaires occuperont la place qui doit leur revenir en tant que moyens de la croissance, mais perdront leur prédominance qui, jusqu'à ce jour, a fait de la monnaie une fin en soi<sup>71</sup>. » Le monétarisme de la banque centrale, à suivre le mémorandum, serait même à l'origine de la décision de la Mauritanie et de Madagascar de quitter en 1973 la zone franc du fait « du caractère purement monétaire de cette zone et des effets dépressifs qu'il a entraînés<sup>72</sup>. »

Face à une remise en question aussi radicale, comment la France réagit-elle ? Selon le secrétariat général, « deux positions françaises paraissent possibles : la première consiste à mener un combat de retardement [...]. Cela conduira à une dégradation progressive amenant à un terme la disparition de la zone franc ; la seconde serait d'étudier un système nouveau qui préserverait ce qui constitue l'essentiel de la zone franc, mais qui donnerait satisfaction aux aspirations africaines et malgaches. [...] Mais avant tout, il faut savoir si le Gouvernement attache une importance à l'existence d'une zone franc<sup>73</sup>. » Admirable synthèse du débat qui se développe en 1972-1973 et qui laisse entrevoir la position originale finalement défendue par la petite équipe de Jacques Foccart dans le dossier du franc CFA.

La position la plus conservatrice est sans nul doute endossée par la direction du Trésor au ministère de l'Économie et des Finances. Pour Jacques Calvet, à la tête de la sous-direction aux relations financières avec l'outre-mer et les pays étrangers, « les suggestions de M. Hamani Diori paraissent à la fois inutiles et

68 AN, AG 5(F)/2880, « Complément au Mémorandum transmis par le président Diori Hamani au président Pompidou », 4 juillet 1973.

69 Olivier Feiertag, « Greffe économétrique et genèse de l'école de la Banque de France (1969-1985) », dans Olivier Feiertag (dir.), *Mesurer la monnaie, banques centrales et construction de l'autorité monétaire (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Albin Michel, 2005, p. 235-242.

70 Olivier Feiertag, *Bank Al-Maghrib, l'émergence d'une banque centrale du xx<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris/Rabat, Le Cherche Midi, 2016, p. 102-131.

71 AN, AG/5(F)/2880, « Complément au Mémorandum transmis par le président Diori Hamani au président Pompidou », 4 juillet 1973.

72 *Ibid.*

73 AN, AG/5(F)/2880, « La zone franc », note du 16 octobre 1972.

dangereuses » : il est absurde de confier au comité des ministres des Finances de la zone franc la tâche de déterminer « le volume et les modalités de l'aide française. Car il convient évidemment de laisser en cette matière au Gouvernement français une entière liberté de décision ». Quant au projet d'une « banque occidentale africaine d'industrialisation », il est anti-économique : « Il est très vraisemblable qu'une telle banque sera amenée à procéder à des opérations économiquement contestables, les projets valables en Afrique francophone disposant déjà de toutes les formes de financement à long terme nécessaires »<sup>74</sup>. En outre, il est prévisible que les investissements massifs qui seraient financés par la nouvelle banque se traduiraient par une forte croissance des importations de biens et services, conduisant le compte d'opérations à devenir débiteur en permanence, ce qui « condamnerait rapidement les mécanismes de la zone franc<sup>75</sup>. » Le projet est d'autant moins pertinent que la politique du crédit de la BCEAO, commente pour sa part Jacques de Larosière, chef du service des Affaires internationales à la direction du Trésor, « a été libérale, comme le montre le rôle joué par la banque centrale en faveur du développement et de l'habitat par une vigoureuse politique de moyen terme réescomptable », dont l'encours bondit de 8,8 milliards en 1968 à 26,5 milliards au 31 décembre 1971<sup>76</sup>.

La BCEAO, par la voix de son directeur général, Robert Julienne, adopte une ligne de défense un peu différente de celle du Trésor. Elle tente de démontrer que le projet d'impliquer davantage la banque centrale dans le financement du développement économique remet en question la nature même de la relation franco-africaine : « La France et le compte d'opérations risquent bien d'être dépassés par l'évolution envisagée » ; une crainte que Foccart commente en marge d'un jugement lapidaire : « Bien conservateur<sup>77</sup> ! » Dès janvier 1971, Robert Julienne alerte pourtant le secrétariat sur les tensions qui traversent la BCEAO et militent pour une réforme en profondeur : « L'africanisation des cadres, demandée à tous les niveaux, constitue un problème d'une brûlante actualité. » L'inauguration du centre de formation de la BCEAO est un progrès, « mais il reste beaucoup à faire ». Quant à la question du transfert du siège sur le continent africain, il paraît « peu susceptible de faire l'unanimité des divers États concernés »<sup>78</sup>. Surtout, l'hétérogénéité croissante des niveaux de développement

74 AN, AG/5(F)/2888, Note de la sous-direction des Relations financières avec l'outre-mer et les pays étrangers, signée Jacques Calvet, 15 juin 1972, « en vue de la visite prochaine de Senghor à Pompidou à Paris ».

75 *Ibid.*

76 AN, AG/5(F)/2888, Note sur la politique monétaire de la BCEAO « établie à la suite des critiques formulées récemment par les conseillers de certains chefs d'État de l'UMOA », signée Jacques de Larosière, 28 avril 1972.

77 AN, AG/5(F)/2888, Note de Robert Julienne à Jacques Foccart du 15 novembre 1970.

78 AN, AG/5(F)/2888, Note de Robert Julienne à Jacques Foccart, s.d. [début 1972].

dans la zone menace chaque jour davantage sa cohésion. « Ces divergences tiennent en partie au fait que l'Union est demeurée purement monétaire sans déboucher sur une communauté économique<sup>79</sup>. »

Dans le débat ainsi ouvert sur l'avenir de la zone franc, le secrétariat général des Affaires africaines développe très tôt une position originale : « L'organisation monétaire de la zone franc constitue un système de coopération absolument original et unique au monde<sup>80</sup>. » Alors que « les États africains et malgache en ont retiré un avantage de stabilité considérable, en revanche, en dehors du prestige d'être chef de file d'une zone monétaire, la France n'y a aucun intérêt. » Que l'on songe, poursuit la note, que « la masse monétaire des États d'outre-mer de la zone franc représente à peine 3 % de la masse monétaire de l'ensemble de la zone ». Quant aux dépôts en devises sur les comptes d'opérations, « ils sont négligeables pour le Trésor français »<sup>81</sup>. La zone franc, somme toute, ne serait qu'un point de détail de l'histoire de la France. L'argument milite pour laisser le système évoluer, y compris si cette évolution contribuait à détériorer le solde du compte d'opérations. D'une part, explique le secrétariat général, « rien ne permet d'affirmer *a priori* que ces conséquences seraient d'une gravité telles qu'elles rendent impossible la libéralisation du système actuel<sup>82</sup>. » D'autre part, l'augmentation des crédits d'investissements aboutirait sans aucun doute à détériorer la position du compte d'opération du fait de la croissance des importations qu'une politique d'industrialisation résolue ne manquerait pas de provoquer. Mais, « l'intérêt politique de la France est que le solde du compte ne soit pas exagérément créditeur, parce que la nature de ce crédit est mal comprise et que le seul fait de l'existence d'un solde créditeur important est un sujet de revendication ». Poussant au maximum l'analyse, la note conclut : « À la limite, si cela devait être une condition du maintien de la zone franc, il pourrait paraître admissible que le Budget et le Trésor français paient le prix d'un découvert limité du compte d'opérations, dans des conditions déterminées »<sup>83</sup>.

Entre cartiérisme et machiavélisme de l'ancienne puissance coloniale, la zone franc, au début des années 1970, effectue bel et bien une première décolonisation. L'africanisation de ses banques centrales est indéniable, couronnée par l'installation de la BEAC à Yaoundé en 1977 et par le transfert définitif du siège de la BCEAO à Dakar en 1978. Cette évolution se traduit surtout par la nomination à leur tête de gouverneurs africains. L'Ivoirien Abdoulaye Fadiga à la BCEAO dès 1974 et le Gabonais Casimir Oyé Mba à la direction de la BEAC

79 AN, AG/5(F)/2888, Note de Robert Julienne à Jacques Foccart du 20 janvier 1970.

80 AN, AG/5(F)/2888, « L'évolution de la zone franc », note du 26 octobre 1973.

81 *Ibid.*

82 AN, AG/5(F)/2888, « La zone franc », note du 16 octobre 1972.

83 *Ibid.*

en 1977. Les modifications apportées aux statuts des deux banques centrales rendent possible une évolution marquée de leur politique qui aboutit à favoriser, pour un temps, un financement monétaire de l'investissement productif. La réalité de cette phase de « décolonisation monétaire » est aujourd'hui un peu oubliée dans les histoires officielles des banques centrales de la zone franc. Il est vrai qu'elle a largement contribué à creuser, dans les années 1980, le déficit du compte d'opération, bien au-delà des niveaux supportables prévus par le secrétariat général des Affaires africaines au début des années 1970. Cette évolution inattendue est à l'origine de l'appel aux bons docteurs du FMI et de la Banque mondiale pour résoudre une crise généralisée de la dette dont l'ampleur dépassait dès lors l'aide de la France. La question de savoir si les États africains soumis désormais aux conditions draconiennes des plans d'ajustement structurels ne passaient pas d'une colonisation à une autre, reste ouverte.

306

La zone franc, comme l'Afrique dans son ensemble, a une histoire. Qui en doutait ? C'est sans aucun doute l'enseignement principal des archives Foccart. C'est aussi une leçon dont le débat toujours actuel sur l'avenir de la zone franc devrait peut-être davantage tenir compte<sup>84</sup>. Historiciser la zone franc aboutit à mettre en évidence qu'elle assure d'abord, sans conteste, la continuation de la situation coloniale tout au long des années 1960, bien après la vague des indépendances politiques. Mais le tournant des années 1970 voit, tout aussi nettement, s'opérer une étonnante décolonisation de la zone franc. Ce virage historique est particulièrement indéniable sur le plan des cultures monétaires, mais il concerne aussi l'organisation et la gouvernance des deux banques centrales de la zone. La crise de la dette vient sanctionner cette évolution dans les années 1980, provoquant l'intervention du FMI et de la Banque mondiale et aboutissant d'une certaine manière à poser la question d'une certaine « recolonisation » des États africains.

Cette histoire, qui se poursuit jusqu'à nos jours, a clairement pour moteur principal les mutations qui affectent la place de l'Afrique dans le monde. La relation franco-africaine n'explique pas tout. C'est un autre résultat inattendu de l'exploitation des archives Foccart : la Françafrique est bien entendu l'un des plans où cette histoire s'écrit, mais elle n'est pas la seule échelle d'observation pertinente. Très tôt, l'échelle des relations internationales entre les États africains a joué de façon déterminante. L'histoire de la zone franc est aussi une

---

84 Dans cette optique, les perspectives ouvertes par Kako Nubukpo, « Cinquante ans d'Union monétaire ouest-africaine : qu'avons-nous appris ? », *Revue d'économie financière*, 110, 2013/2, p. 145-164 ; Demba Moussa Dembélé, Kako Nubukpo et Martial Ze belinga, « Franc CFA : les termes nouveaux d'une question ancienne », *Présence africaine*, 191, 2015/1, p. 237-250.

histoire africaine qui se déroule, par moments, sans la France, à l'échelle du seul continent noir. Mais la zone franc est enfin et peut-être surtout une histoire globale dont les « métamorphoses », pour reprendre l'expression de Sylviane et Patrick Guillaumont<sup>85</sup>, loin d'être spontanées, dépendent des grandes transformations du monde. Le tournant de la décolonisation qui s'opère du temps de Foccart, des années 1960 aux années 1970, est ainsi inséparable d'un autre tournant qu'il ne doit pas masquer : le tournant de la mondialisation. C'est une réalité qui mérite d'être rappelé au moment où l'on s'interroge aujourd'hui de tous bords sur la pérennité de toute zone monétaire et sur les conditions d'exercice de la souveraineté, qu'il s'agisse, on l'accordera, de la zone franc comme de la zone euro.

---

85 Patrick Guillaumont et Sylviane Guillaumont-Jeanneney, « Régime de change et mode de développement : les métamorphoses de la zone franc », dans *La France et l'outre-mer. Un siècle de relations monétaires et financières*, Paris, CHEFF, 1998, p. 661-669.





## LA CEE ET L'AFRIQUE : QUEL PROJET DE DÉVELOPPEMENT POUR LA COOPÉRATION EURAFRICAINNE? (1958-1972)

*Guia Migani*

En 1958 entre en vigueur, avec le traité sur la CEE, une convention d'association qui doit apporter aux colonies des six pays signataires du traité un certain nombre d'avantages financiers et commerciaux. Dans la réalisation de cette tâche, la Commission se trouve à développer une véritable politique de coopération européenne. Elle doit toutefois se confronter à plusieurs défis, d'autant plus que l'indépendance des pays africains met en discussion les fondements du régime d'association et que la question de l'aide au développement s'internationalise pendant les années 1960. D'une part, des débats de plus en plus importants ont lieu aux Nations unies où la coalition du G77 revendique la mise en place de nouveaux instruments, de l'autre, l'aide au tiers monde devenant un enjeu de la guerre froide, les États-Unis font pression sur leurs alliés pour qu'ils augmentent les fonds pour les pays sous-développés. Mais qui la CEE doit privilégier : les États africains déjà associés, essentiellement francophones, ou le tiers monde en général ?

Au cours des années 1960, les Six se confrontent sur ces questions. Le renouvellement de la convention d'association, les discussions avec Londres sur le sort du Commonwealth en cas d'adhésion britannique à la CEE représentent autant d'occasions pour remettre en discussion la politique de coopération communautaire et redéfinir ses priorités. Le plus souvent, la France s'oppose aux Pays-Bas et à l'Allemagne qui essaient d'ouvrir la politique d'aide de la CEE au tiers monde, tandis que Paris défend une approche régionale de la coopération au développement. Toutefois, loin d'être figée une fois pour toute, la position française évolue en fonction du contexte international et des priorités que la présidence de la République fixe, compte tenu des contraintes et des opportunités qui se présentent sur la scène internationale.



## LES TRAITÉS DE ROME ET LE RÉGIME D'ASSOCIATION

Les traités de Rome, signés en mars 1957, avaient prévu que les colonies françaises, belges, la Somalie sous tutelle italienne et certains territoires d'outre-mer néerlandais seraient associés à la CEE. L'objectif de l'association était le développement économique et social des territoires africains et l'instauration d'étroites relations économiques entre ces derniers et la CEE. À cette fin, un Fonds européen de développement (FED), doté de 581,25 millions de dollars, devait financer les investissements dans les territoires associés. En même temps, les barrières tarifaires entre ces derniers et la CEE seraient graduellement abaissées de façon à éliminer toute discrimination en faveur de la puissance

coloniale. De plus, les exportations des pays associés ne seraient pas soumises au paiement du tarif extérieur commun (TEC), ce qui leur garantissait un certain avantage par rapport aux exportations des pays tiers. À terme, une aire de libre-échange eurafricaine serait créée.

Pendant les négociations sur le Marché commun, la France avait fait de l'association des territoires d'outre-mer une condition *sine qua non* pour son adhésion à la CEE<sup>1</sup>. À la différence des cinq autres États, le gouvernement français devait évaluer les conséquences de la création d'un Marché commun non seulement sur son territoire métropolitain, mais aussi sur son empire colonial. En fait, la France et ses territoires d'outre-mer étaient déjà en Marché commun et dans ces derniers circulait une monnaie, le franc CFA, étroitement liée au franc français<sup>2</sup>. Par ailleurs, Paris s'était engagé à financer un ambitieux programme de développement économique et social des pays d'outre-mer. Étant donnée la situation, Paris ne pouvait pas entrer dans un Marché commun européen sans avoir obtenu une série de garanties : le FED devait permettre de partager, au moins en partie, les coûts liés au financement du développement de l'Outre-mer. L'aire de libre-échange eurafricaine devait préserver les liens franco-africains et ouvrir le marché africain aux pays de la Communauté européenne. En même temps, cela préservait le rêve de l'Eurafrique auquel une partie importante de la classe politique et de l'opinion publique françaises restait attachée<sup>3</sup>.

À la conclusion des négociations, Paris avait ainsi obtenu des garanties économiques, qui avaient des implications politiques importantes. Mettre fin à l'union douanière franco-africaine aurait conduit à une séparation économique des territoires d'outre-mer (TOM) et à terme à leur indépendance politique. En

- 1 Yves Montarsolo, *L'Eurafrique, contrepoint de l'idée d'Europe*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2010 ; Guia Migani, *La France et l'Afrique sub-saharienne. Histoire d'une décolonisation entre politique de puissance et idéaux eurafricains*, Bruxelles, Peter Lang, 2008, p. 45-66 ; Gérard Bossuat, Marie-Thérèse Bitsch (dir.), *L'Europe unie et l'Afrique. De l'idée d'Eurafrique à la convention de Lomé I*, Bruxelles, Bruylant, 2005 ; René Girault, « La France entre l'Europe et l'Afrique », dans Enrico Serra (dir.), *La Relance européenne et les traités de Rome*, Bruxelles/Milano/Paris/Baden-Baden, Bruylant/Giuffrè/LGDJ/Nomos, 1989, p. 351-378 ; Pierre Guillen, « L'avenir de l'Union française dans la négociation des traités de Rome », *Relations internationales*, 57, printemps 1989, p. 103-112.
- 2 Vincent Duchaussoy, *Zone franc : 40 ans de coopération monétaire*, Paris, Banque de France, 2012 ; Benoît Claveranne, *La Zone franc. Au-delà de la monnaie*, Paris, Économica, 2005 ; René Sandretto (dir.), *Zone franc. Du franc CFA à la monnaie unique européenne*, Paris, Éditions de l'Épargne, 1994.
- 3 Guia Migani, « L'Eurafrique », dans Yves Bertoncini, Thierry Chopin et alii (dir.), *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 159-161 ; Yves Montarsolo, *L'Eurafrique, op. cit.* ; G. Bossuat, M.-T. Bitsch (dir.), *L'Europe unie et l'Afrique, op. cit.*, p. 9-229 ; Rik Schreurs, « L'Eurafrique dans les négociations du traité de Rome, 1956-1957 », *Politique africaine*, 49, mars 1993, p. 82-92.

1957, avec la guerre d'Algérie en cours, le monde politique français n'était pas prêt à envisager l'indépendance des TOM<sup>4</sup>.

Les traités sur la CEE et Euratom sont rapidement ratifiés et entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1958. Le retour de Charles de Gaulle au pouvoir et l'instauration de la V<sup>e</sup> République ne remettent pas en cause la mise en place du Marché commun comme certains l'avaient craint<sup>5</sup>.

Dans la Commission de la CEE, la direction générale des pays d'Outre-mer (DGVIII) présidée par un commissaire français, Robert Lemaïgnen, est chargée de gérer le régime d'association et la mise en route du FED<sup>6</sup>. L'entrée en vigueur du FED est particulièrement compliquée puisqu'il faut élaborer les procédures de fonctionnement du fonds, prendre contact avec les territoires associés par l'entremise des autorités responsables, préciser les compétences du Conseil et de la Commission, et surmonter la méfiance française qui juge l'action de la Commission trop envahissante. Paris, en fait, s'efforce de limiter au maximum l'instauration de rapports directs entre la Commission et les territoires associés<sup>7</sup>. Même après l'indépendance des pays africains, Paris se propose de continuer à maintenir un contrôle sur la présentation des projets et sur les décisions de la CEE d'en assurer le financement<sup>8</sup>.

312

4 Sur la décolonisation française, voir, entre autres, Frédéric Turpin, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique, 1958-1974. Décoloniser et coopérer*, Paris, Les Indes savantes, 2010; Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2012; Guia Migani, *La France et l'Afrique subsaharienne, op. cit.*; Tony Chafer, *The End of Empire in French West Africa. France's successful decolonization?*, New York, Berg, 2002; Maurice Vaïsse, Philippe Oulmont (dir.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2014; Charles-Robert Ageron, Marc Michel (dir.), *L'Afrique noire française. L'heure des indépendances*, Paris, CNRS éditions, 1992.

5 Voir, entre autres, Laurent Warlouzet, *Le Choix de la CEE par la France. L'Europe économique en débat de Mendès-France à de Gaulle, 1955-1969*, Paris, CHEFF, 2011.

6 Sur les débuts de la Commission et de la DGVIII, voir Robert Lemaïgnen, *L'Europe au berceau. Souvenirs d'un technocrate*, Paris, Plon, 1964; Véronique Dimier, *The Invention of a European Development Aid Bureaucracy: recycling empire*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2014; Guia Migani, « The Commissioner Robert Lemaïgnen and the African states: the origins of the European Development Policy (1958-1961) », *Historische Mitteilungen der Ranke-Gesellschaft*, 18, 2005, p. 150-161.

7 AMAE, De-Ce, 721, Lettre du représentant permanent de la France au ministre des Affaires étrangères, 25 octobre 1958. Voir aussi Véronique Dimier, *The Invention of a European Development Aid Bureaucracy, op. cit.*, p. 59-79.

8 « Il convient ainsi que les États africains présentent leurs projets en accord avec la France, que la Commission s'assure de l'accord de Paris – même si [le projet] a été présenté au Fonds européen avec son consentement »; mais surtout il faut que « que les membres et les fonctionnaires de la Commission s'abstiennent de tout commentaire sur les problèmes posés par le fonctionnement du Fonds. Il n'est pas tolérable que la France soit accusée par eux d'entraver le fonctionnement de cet organisme » (AN, AG/5(F)/2605, Compte rendu du Conseil restreint sur les rapports entre la CEE et les États africains et malgache associés, 29 juin 1960).

## LA CONVENTION DE YAOUNDÉ

Le 20 juillet 1963, les Six et les 18 pays africains associés se retrouvent à Yaoundé, au Cameroun, pour signer la nouvelle convention qui prolongera pour 5 ans le régime d'association.

Les négociations entre les Six, et entre les Six et les EAMA (États africains et malgache associés) ont été difficiles. Les discussions s'étaient concentrées sur le régime des échanges commerciaux et la coopération financière. L'association vise en fait l'instauration d'une zone de libre-échange basée sur des préférences directes (accordées par les Six aux EAMA) et inverses (accordées par les EAMA aux Six). Or, les préférences tarifaires dont bénéficient les pays associés suscitent beaucoup de réticences, notamment aux Pays-Bas et en Allemagne. Bonn et La Haye estiment qu'elles ont pour conséquence de lier davantage les pays associés à la CEE sans leur permettre de devenir économiquement indépendants. Il faut donc les abolir<sup>9</sup>. Par ailleurs, dans le cadre du GATT, les pays latino-américains (avec l'appui des États-Unis) critiquent fortement ces préférences.

Bonn et La Haye sont aussi hostiles à l'idée de prévoir des aides pour indemniser les pays africains des pertes qu'ils subiront par l'abolition des prix garantis de la zone franc. Ils estiment que la France cherche à se décharger sur l'Europe d'une politique devenue trop coûteuse et non compatible avec les règles du Marché commun. Prévoir des compensations en faveur des États associés reviendrait à admettre une responsabilité communautaire. Celle-ci est jugée économiquement dangereuse, parce qu'elle stimulera la production de cultures non compétitives et déjà très présentes sur les marchés mondiaux. Elle est aussi politiquement inopportune, étant donnée l'origine coloniale de la zone franc. En outre, les Cinq estiment qu'une telle responsabilité risque d'être financièrement trop onéreuse pour le budget de la Communauté. Après des multiples discussions, les Cinq finiront par accepter l'institution (temporaire) d'aides à la production et à la diversification, ainsi appelées pour ménager la susceptibilité de Bonn qui refuse de parler de compensations. Enfin, la définition du montant du FED et sa répartition entre les Six sont tout aussi problématiques. Une solution est trouvée seulement quand l'Italie accepte d'augmenter de façon substantielle sa contribution<sup>10</sup>.

Lors de ces négociations, les objectifs de Paris constituent un délicat équilibre entre la volonté de préserver la position spéciale des États associés à la CEE, et la préoccupation de ne pas renforcer le rôle de la Commission. Pour arriver à

<sup>9</sup> AN, AG/5(F)/2566, Note pour le président de la République, 3 août 1961.

<sup>10</sup> Sur l'Italie, voir Elena Calandri, *Prima della globalizzazione. L'Italia, la cooperazione allo sviluppo e la guerra fredda, 1955-1995*, Padova, CEDAM, 2013, p. 98-106.

un tel résultat, Paris doit garder des liens préférentiels avec les pays africains et maintenir sous contrôle l'action des organismes européens chargés des relations avec les pays associés. Il faut aussi que « des décisions politiques ne puissent être prises par des autorités "supra-nationales" dirigées par des fonctionnaires sans responsabilités gouvernementales ». Enfin, il faut développer et harmoniser les politiques d'aide des Six aux pays africains. Le problème, comme les Français se rendent très bien compte, est que « ces objectifs ne rencontrent dans leur totalité ni les préoccupations des États européens, ni celles des fonctionnaires de Bruxelles »<sup>11</sup>.

314

À ces difficultés s'ajoutent les incertitudes liées aux négociations avec le Royaume-Uni pour son adhésion au Marché commun. Lors des discussions avec Londres, le cas des pays du Commonwealth est discuté. Paris estime que si ces derniers sont associés à la CEE, les efforts des pays européens seraient plus dispersés et la position des EAMA risquerait d'être affectée. Le risque de concurrence entre l'action européenne et française serait moins grave, mais, en même temps, augmenteraient les charges financières de la France pour le développement de ses anciennes colonies<sup>12</sup>. En novembre 1961, pendant les premières discussions avec les Six, Londres propose que les problèmes du Commonwealth soient traités en priorité et demande à participer à l'élaboration du nouveau régime d'association<sup>13</sup>. Avec l'exception des Pays-Bas et de la Belgique, les pays membres de la CEE préfèrent ne pas suivre la proposition britannique et discuter, avant tout, de l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun.

Quant aux pays africains associés, ils sont assez déçus du déroulement de ces négociations. L'ambassadeur français à Dakar le reconnaît clairement quand il affirme que la satisfaction « officielle » du gouvernement sénégalais pour l'avancement des négociations cache une réelle inquiétude : seul le minimum exigé a été obtenu<sup>14</sup>. Les pays associés craignent de faire les frais de la construction du Marché commun européen : ils n'auront plus droit aux prix garantis de la zone franc sans que des compensations soient établies, les aides à la production leur paraissant tout à fait insuffisantes de ce point de vue<sup>15</sup>. Ils demandent de maintenir le régime commercial prévu dans le traité de Rome et d'instituer une organisation de marché ou de prévoir des garanties de vente pour les produits tropicaux. Ils souhaitent que les règles de la politique agricole commune (PAC) soient appliquées aux produits africains et que les taxes

11 AN, AG(F)/2566, Note pour le président de la République, 11 juillet 1961.

12 AMAE, De-Ce 1961-1966, 1516, Note du 29 septembre 1961.

13 AN, AG/5(F)/2567, Télégramme circulaire de la DAEF, 12 novembre 1961.

14 AN, AG(F)/2567, Dépêche de l'ambassade de France au Sénégal, Dakar, 30 octobre 1962.

15 CAEF, Fonds Trésor, B 62.169, Note pour le ministre, 12 juillet 1962.

nationales sur la consommation des produits tropicaux soient abolies. Non seulement ces propositions sont repoussées, mais aussi les préférences tarifaires sont mises en cause par les réductions du TEC ; en plus l'Allemagne conserve ses contingents pour l'importation de bananes du continent américain.

Sur la question des préférences tarifaires, qui constitue un des principaux enjeux de la négociation, il faut remarquer un certain assouplissement de la position française. Jusqu'en 1961-1962, la France avait fait des préférences tarifaires un élément essentiel du régime d'association. À partir de cette date, Paris se montre moins ferme dans la défense de ce principe. Cette évolution est à lier avec la volonté de Charles de Gaulle de relancer le dialogue avec les pays du tiers monde, une fois la guerre d'Algérie en voie de résolution<sup>16</sup>. Dans ce contexte, l'association des pays africains à la CEE constitue un problème pour les relations que la France veut établir avec le reste du tiers monde et les préférences accordées aux pays associés sont particulièrement contestées. En marge d'une note qui résumait le contenu des déclarations du secrétaire d'État américain à la conférence de Punta del Este (août 1961), de Gaulle écrit : « M. Foccart, d'une manière générale je crois que les préférences que nous accordons et que nous faisons accorder par les Six aux États africains ne se justifient pas à la longue. D'autre part, l'avenir de l'Amérique latine et des rapports avec nous sont d'une importance capitale. Nous ne devons pas les sacrifier à une chimère de fidélité aux Africains<sup>17</sup> ». Les préférences tarifaires accordées aux pays associés deviennent ainsi une carte à utiliser lors des négociations pour le renouvellement de l'association. Elles peuvent être réduites en échange d'une diminution des taxes (nationales) sur la consommation et à condition d'indemniser les pays associés pour les pertes qu'ils auraient subies<sup>18</sup>.

La nouvelle convention d'association est paraphée le 20 décembre 1962. Le principe de la zone de libre-échange, malgré une sérieuse mise en discussion, est maintenu. En même temps, le TEC est baissé sur certains produits tropicaux particulièrement importants (café, thé, cacao), en diminuant ainsi la marge de préférence dont bénéficient les États associés par rapport aux pays tiers. De nouvelles formes d'aides sont prévues : les aides à la diversification et à la production qui doivent aider les pays associés à affronter la fin des prix garantis de la zone franc. Le FED passe de 581,25 à 800 millions de dollars. De leur côté, les États associés ouvriront leur marché aux Six, tout en conservant

16 Maurice Vaisse, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998, p. 360.

17 AN, AG/5(F)/786, Note pour le président de la République, 9 août 1961.

18 AN, AG/5(F)/2567, Télégramme pour Bruxelles, 28 mai 1962 ; voir Guia Migani, *La France et l'Afrique sub-saharienne, op. cit.*, p. 219-246.



la possibilité de prendre, le cas échéant, les mesures propres à protéger leur économie, et surtout leurs industries. Ils élimineront aussi les droits de douanes et les taxes d'effet équivalent, applicables aux produits provenant des Six<sup>19</sup>. Dans la détermination de la PAC, la Communauté prendra en considération les intérêts des États associés.

La signature de la convention est prévue pour janvier 1963, mais le veto du général de Gaulle à l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE, le 14 janvier, ne manque pas de susciter les réactions des Cinq, et surtout des Pays-Bas et de l'Italie. La prise de position du président français, qui intervient dans un contexte de relations communautaires déjà troublées par l'échec du projet d'union politique et la signature du traité de l'Élysée, est perçue comme une tentative d'imposer aux Cinq une certaine vision de l'Europe<sup>20</sup>. Malgré les protestations des États associés et de l'Assemblée parlementaire européenne, la signature de la convention est ajournée et aura lieu seulement six mois plus tard, à Yaoundé, le 20 juillet 1963<sup>21</sup>.

316

La convention de Yaoundé confirme l'orientation régionaliste de la politique européenne de coopération au développement même, si celle-ci est de plus en plus critiquée<sup>22</sup>. Ses moyens d'intervention, fondés essentiellement sur le FED et des mesures commerciales (préférences tarifaires), sont mis en discussion pendant les années 1960, notamment par les pays associés qui réclameront des interventions dans le domaine de la stabilisation des prix des matières premières et la création d'organisations de marché pour les produits tropicaux, les limites de la convention leur apparaissant de manière assez rapide.

19 « L'association des États Africains et Malgache à la Communauté économique européenne », *Notes et études documentaires*, 15 octobre 1966, p. 20.

20 Maurice Vaïsse, *La Grandeur*, op. cit., p. 175-224; Bino Olivi, Alessandro Giaccone, *L'Europe difficile. La construction européenne*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2007, p. 69-77; Anne Deighton, Alain Milward (dir.), *Widening, Deepening and Acceleration. The European Economic Community, 1957-1963*, Baden-Baden, Nomos, 1999; Piers N. Ludlow, *Dealing with Britain: the Six and the first UK application to the EEC*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

21 AN, AG/5(F)/132, Résolutions de la Conférence des chefs d'État de l'UAM, Ouagadougou, 15 mars 1963; Archives de l'Union européenne (AUE), CEAB 02/2482, Rapport intérimaire sur les problèmes soulevés par la situation actuelle de l'association et notamment par le renvoi de la signature de la nouvelle convention. Sur les facteurs extérieurs qui ont pesé sur ces négociations, voir Guia Migani, *La France et l'Afrique sub-saharienne*, op. cit., p. 228-246.

22 Sur les négociations de Yaoundé I, William Zartman, *The Politics of Trade Negotiations between Africa and the EEC: the weak confront the strong*, Princeton, Princeton University Press, 1971; Enzo Grilli, *The European Community and the Developing countries*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 14-21; John Ravenhill, *Collective clientelism, Lomé conventions and North-South Relations*, New York, Columbia University Press, 1985, p. 47-72.

Venant à son échéance en 1969, les négociations pour le renouvellement de Yaoundé commencent en décembre 1968. Dans ses aspects essentiels, la convention d'association n'est pas modifiée. Cependant, certaines problématiques commencent à émerger de façon évidente. Les critiques contre les préférences tarifaires sont plus fortes que jamais. Washington, qui jusqu'à maintenant s'était limité à apporter son soutien aux pays latino-américains, n'est plus disposé à accepter que ses produits soient discriminés contre ceux européens sur le marché des pays associés<sup>23</sup>. Les États-Unis menacent même les pays associés de ne pas leur accorder le bénéfice du système des préférences généralisées que l'administration Nixon est en train d'élaborer.

La CEE aussi étudie la mise en place d'un système de préférences généralisées en faveur des pays en développement. Grâce à ce système, les exportations des pays en développement (jusqu'à un quota prédéterminé et avec certaines exceptions) bénéficieront d'un accès facilité au Marché commun. Mais comment concilier la convention d'association avec le nouveau système en cours d'élaboration? Selon Bonn et La Haye, la nouvelle convention aurait dû préparer la transition vers un régime ouvert à tous les pays du tiers monde. La Haye et Bonn continuent à défendre une politique au développement basée sur une approche mondialiste. L'Afrique francophone n'a jamais été une priorité pour les Pays-Bas et l'Allemagne de l'Ouest, qui ont des relations beaucoup plus importantes avec les pays de l'Afrique anglophone, d'Asie ou de l'Amérique latine. La Haye demande la fin des préférences inverses (accordées par les États associés aux Six) et la diminution du TEC sur les produits tropicaux. La Haye ne veut pas d'un simple aménagement de Yaoundé, mais un nouveau régime d'association, ce qui suscite l'hostilité française<sup>24</sup>.

La France, de son côté, est sur des positions très défensives. En 1968 et 1969, elle traverse une période de transition politique et économique difficile. Dans ce contexte, Paris n'est pas disposé à reformer le régime d'association. Sur les préférences tarifaires, Paris est plus rigide qu'en 1962. La France s'oppose fermement à ce que les Six puissent évoquer une possible élimination des préférences inverses. Paris fait valoir qu'elles font partie de la zone de libre-échange eurafricaine et sont économiquement importantes (au moins pour la France). Enfin, elles constituent l'apport des pays africains au régime d'association, ce qui est important pour éviter d'en faire des simples bénéficiaires de l'aide européenne.

23 AN, AG/5(F)/2574, Télégramme 1455/58, Genève, 16 novembre 1967.

24 AN, AG/5(F)/2574, Télégramme 1625/35, Bruxelles, 18 octobre 1968.

En ce qui concerne le TEC, Paris est disposé « à faire un geste » envers les pays en développement ; cependant, une diminution du TEC est possible seulement sur les produits non concurrents des pays associés et à condition de garder le principe de zone de libre-échange. Quant au débat au sein de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), si la CEE institue un système de préférences généralisées, celui-ci ne devra pas interférer avec le régime d'association, comme les pays associés eux-mêmes le demandent. Paris ne manque pas de protester contre une certaine attitude de la Communauté « qui cédant au chantage permanent des pays tiers sous-développés, ainsi qu'à celui du pays le plus industrialisé du monde, paraît se préoccuper davantage des intérêts des pays tiers que de ceux de ses associés de la première heure<sup>25</sup> ».

318

De leur côté, les États associés souhaitent le maintien des préférences tarifaires, le renforcement des mesures pour favoriser la commercialisation de leurs produits et à des prix rémunérateurs, et l'introduction de mesures spécifiques pour le soutien des prix des produits exportés. Diiori Hamani, président du Niger, parlant en nom des pays associés, insiste sur l'importance de la stabilisation des prix des matières premières. Mais les demandes des pays associés restent en grande partie insatisfaites.

Les négociations se terminent en juin 1969, mais le compromis reflète plus les intérêts divergents des pays européens que ceux des africains : le régime commercial continuera à fonctionner sur le principe du libre-échange, tandis que le FED est confirmé à hauteur de 900 millions de dollars, l'Allemagne ayant accepté d'augmenter légèrement sa contribution. En échange, les Six s'accordent sur la diminution du TEC sur certains produits tropicaux particulièrement importants pour les pays d'Amérique latine ou d'Asie. Les aides à la production et à la diversification seront éliminées, mais pour répondre aux demandes des pays associés, il est prévu qu'en cas de chute grave des prix, une partie du FED pourra être mobilisée.

Les pays associés sortent assez désillusionnés de ces négociations : le nouveau montant du FED couvre simplement le taux d'inflation. Ils sont aussi extrêmement déçus par la disparition des aides à la production et par le manque de volonté européenne d'étudier la création de mécanismes pour assurer des prix stables et rémunérateurs à leurs exportations. Diiori Hamani ne manque pas d'observer comment les pays européens insistent afin que les producteurs africains s'alignent sur les prix mondiaux tandis que les principes à la base de la PAC sont complètement opposés<sup>26</sup>.

25 AMAE, De-Ce 804, Télégramme 413-20, Bruxelles, 27 mars 1969.

26 AN, AG/5(F)/2574, Télégramme 519, Niamey, 18 novembre 1966.

La signature de la II<sup>e</sup> convention de Yaoundé ouvre une période de remise en question de plus en plus importante des instruments et des fins de l'action communautaire. Déjà, dans la seconde moitié des années 1960 le climat entre pays européens et africains s'était progressivement dégradé. Le retard avec lequel la convention entre en vigueur, dû aux ratifications tardives des Pays-Bas et de l'Italie contribue à alimenter l'impression de désintérêt de la CEE à l'égard de l'association.

En effet, après 1969, les équilibres européens changent. De nouveaux leaders arrivent au pouvoir : Georges Pompidou en France arrive au pouvoir en juin 1969, et, la même année, Willy Brandt, leader des sociaux-démocrates allemands, devient chancelier. En juin 1970, les conservateurs britanniques reviennent au pouvoir avec Edward Heath. En décembre 1969, les leaders politiques des Six se retrouvent à La Haye pour un Sommet qui doit relancer l'action de la Communauté pour la décennie suivante. Ils tombent d'accord pour compléter le Marché commun, approfondir leur coopération et ouvrir les négociations pour l'élargissement de la CEE au Royaume-Uni et aux autres pays candidats.

Les négociations avec Londres, mais aussi la volonté d'une plus importante coopération politique sur le plan des relations extérieures, ont un impact sur les rapports avec les pays associés. Pendant les négociations avec Londres, la situation du Commonwealth est évidemment discutée. Ces négociations ne concernent pas les EAMA, mais ils s'inquiètent des décisions qui pourront être prises. En effet, la position de ces pays n'est pas facile : ils ne peuvent pas s'opposer ouvertement à ce que des accords soient proposés aux pays du Commonwealth, mais ils craignent la concurrence de ces derniers sur le marché européen<sup>27</sup>. En même temps, la décision des Six de créer un système de préférences généralisées suscite beaucoup de préoccupations. Les EAMA ne tardent pas à réaliser que seront surtout les pays en développement ayant déjà démarré leur industrialisation à profiter du système et cela pourrait ralentir leur développement industriel.

Pendant les négociations avec Londres, tandis que les Pays-Bas et l'Allemagne veulent profiter de cette occasion pour réformer en profondeur la politique d'association, la France s'efforce de sauvegarder l'acquis communautaire. Très rapidement, Paris se rend compte que s'opposer à l'entrée des pays en développement du Commonwealth dans l'association n'est pas possible<sup>28</sup>. Toutefois, une convention, incluant les pays africains anglophones et fondée

27 AN, AG/5(F)/2576, Note pour le président de la République, 26 mai 1970.

28 AN, AG/5(F)/2576, Télégramme circulaire 136, Paris, 8 avril 1970.

exclusivement sur des aides financières et des préférences commerciales n'aurait plus beaucoup de signification. Pour garder le même niveau d'aide accordé aux EAMA, le FED aurait dû augmenter à 3 ou 4 milliards de dollars, un niveau qui n'est pas jugé réaliste. Quant aux préférences commerciales, en particulier celles touchant les produits tropicaux, d'une part, elles auraient perdu beaucoup de signification une fois que les principaux producteurs mondiaux en auraient profité, d'autre part, les protestations des pays latino-américains risquaient de devenir très importantes<sup>29</sup>. Il fallait donc enrichir et diversifier le contenu de la politique d'association. Ces réflexions rencontrent celles du Commissaire au développement, Jean-François Deniau. En octobre 1970, Jean Chapperon, directeur de cabinet de Deniau, prend contact avec René Journiac, conseiller technique au secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, pour lui faire partie des réflexions de son commissaire<sup>30</sup>. Selon Deniau, les préférences commerciales sont condamnées, car elles suscitent trop d'opposition. À leur place, il faut envisager un système d'aide par produit. Ensuite, compte tenu de la variété des États africains, ceux-ci auraient dû être partagés en deux catégories : les plus sous-développés auraient continué à bénéficier d'une politique de dons, les autres auraient profité d'une politique à « caractère plus commercial et d'aide de caractère bancaire ». Enfin, les États africains auraient été encouragés à se regrouper dans des coalitions régionales pour présenter des projets d'intérêt commun à la CEE. Ces idées suscitent une certaine méfiance : Paris est réticent à abandonner le cadre de Yaoundé sachant le poids et l'influence que des pays anglophones comme le Nigeria pouvaient jouer lors des négociations. D'autre part les regroupements régionaux de pays anglophones et francophones causent des réactions contrastées. Si ces coalitions pouvaient servir à préserver la politique d'association, on en mesure aussi les risques en termes de perte d'influence française<sup>31</sup>. Il est toutefois acquis à Paris que la politique d'association doit être repensée à la suite de l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.

À la conclusion des discussions avec Londres, il est décidé que la Communauté offrira aux pays du Commonwealth dont les caractéristiques économiques et sociales sont comparables à celle des pays déjà associés (c'est-à-dire les pays africains, des Caraïbes, et du Pacifique) de choisir entre :

- participer aux négociations pour le renouvellement de la convention de Yaoundé qui viendra à son terme en 1975 ;
- négocier une nouvelle convention d'association ;
- négocier des simples accords commerciaux.

<sup>29</sup> AN, AG/5(F)/2576, Note du SGCI sur l'Afrique noire francophone devant le problème de l'élargissement du Marché commun, 15 juin 1970.

<sup>30</sup> AN, AG/5(F)/2576, Note de René Journiac, 6 octobre 1970.

<sup>31</sup> AN, 5AG/5(F)/2576, Note pour le président de la République, 19 janvier 1971.

Lors de ces négociations, un point extrêmement important pour Londres a été l'engagement de la CEE à prendre en considération les intérêts des producteurs de sucre des Caraïbes, reprenant le *Commonwealth Sugar Agreement* qui garantit la vente d'un certain montant de sucre à un prix garanti sur le marché britannique. Cette question relance le débat sur la stabilisation des cours des matières premières. Les EAMA reviennent à la charge pour demander des mesures équivalentes à celles prévues pour le sucre et qu'un contingent de sucre soit ouvert aussi à leurs producteurs. En même temps, des mesures plus complexes et concernant plusieurs produits sont étudiées à la Commission et à Paris. Ici, malgré certaines réserves, finit par s'imposer l'idée que le problème doit être évalué à la lumière de ses conséquences politiques plus larges, touchant notamment les rapports entre la France et le tiers monde. Soutenir l'adoption de ce genre de mesure permettrait à Paris d'être cohérent avec les doctrines françaises et de donner une réponse à la détérioration des termes de l'échange<sup>32</sup>. Quant à la Commission, la création d'un mécanisme de stabilisation des revenus des exportations constituera une de ses plus importantes propositions pour le renouvellement de la II<sup>e</sup> convention de Yaoundé.

La confrontation entre pays européens sur les priorités de la CEE dans le tiers monde trouve une solution (temporaire) lors du sommet de Paris d'octobre 1972, auquel participent les nouveaux pays membres (Royaume-Uni, Irlande et Danemark)<sup>33</sup>. À cette occasion, les Neuf reconnaissent de manière formelle la nécessité de réviser la politique de coopération au développement. Le communiqué publié à la fin du sommet est le fruit d'un compromis délicat entre anciennes et nouvelles priorités, entre « régionalistes » et « mondialistes ». Ainsi, la réaffirmation de responsabilités spécifiques à l'égard des pays africains et méditerranéens (avec qui des négociations sont en cours) s'accompagne à la nécessité de mettre en œuvre progressivement une politique de coopération au développement à l'échelle mondiale. Celle-ci reposerait notamment sur des accords sur des produits de base et sur l'amélioration du régime des préférences généralisées<sup>34</sup>. Cette déclaration est évaluée de manière positive par les Français qui estiment que les intérêts des pays africains et méditerranéens ont été préservés et confirmés. Ils sont en fait mentionnés avant la mise en œuvre d'une

32 AN, AG5(F)/2576, Note pour le président de la République, 29 avril 1971.

33 Voir Jan Van der Harst (dir.), *Beyond the Customs Union: the European Community's quest for deepening, widening and completion, 1969-1975*, Bruxelles/Paris/Baden-Baden, Bruylant/LGDJ/Nomos, 2007; Desmond Dinan, *Europe recast: a history of European Union*, Boulder, Lynne Rienne, 2004, p. 125-166; Philippe Chassaing, *Les Années 1970, fin d'un monde et origine de notre modernité*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2012, p. 67-80; Simone Paoli, « The influence of protest movements on the European Integration Process. An interpretation of the 1972 Paris Summit », dans Antonio Varsori et Guia Migani (dir.), *Europe in the international arena during the 1970s*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, p. 253-278.

34 *Bulletin des Communautés européennes*, 10, Luxembourg, OPOCE, octobre 1972.

politique de développement à l'échelle mondiale. Sur ce dernier point, Paris est particulièrement satisfait que la stabilisation des cours des matières premières soit mentionnée explicitement<sup>35</sup>.

322

Entre la fin des années 1950 et le début des années 1970, la position française a beaucoup évolué. Paris doit désormais tenir compte d'une plus importante pluralité d'acteurs et donc d'intérêts divergents (les autres pays membres de la CEE, parmi lesquels le Royaume-Uni, la Commission, les pays africains, et à un niveau plus externe, mais qui ne manque pas d'importance la coalition du G77 et évidemment les États-Unis). Le contexte international a aussi énormément changé depuis la fin des années 1950, à la fois en ce qui concerne la guerre froide et le tiers monde. Enfin, les théories sur la promotion du développement ont beaucoup évolué depuis les premiers travaux de Walt Rostow sur l'économie de la croissance<sup>36</sup>. Dans ce contexte, la France a un rôle évidemment différent par rapport à quand, puissance coloniale, elle pouvait décider des stratégies de développement de ses territoires ou faire valoir son expérience presque exclusive auprès des Cinq. À cela, il faut ajouter que la politique d'aide au développement devient un enjeu extrêmement complexe dont les finalités sont plurielles et concernent des domaines très différents. La nouvelle convention de Lomé, par exemple, sera à la fois un moment important du dialogue Nord-Sud, un instrument de lutte dans le cadre de la guerre froide, et un moyen pour préserver des liens préférentiels avec des pays producteurs de matières premières d'importance stratégique. En conclusion, au début des années 1970, le rôle de la France ne se définit plus en termes de puissance, mais bien d'influence<sup>37</sup>.

---

35 AN, AG5(F)/2579, Télégramme circulaire 469 (MAEF), 24 octobre 1972.

36 Walt Rostow, *The Stages of Economic Growth*, Cambridge, Cambridge University Press, 1960.

37 Maurice Vaïsse, *La Puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Paris, Fayard, 2009.



LES ENJEUX DE LA « FRANCOPHONIE ÉCONOMIQUE » :  
LES VOIES RENOUVELÉES DE L'INFLUENCE FRANÇAISE  
AU TOURNANT DES ANNÉES 1960-1970

*Laurence Badel*

Le rapport présenté par Jacques Attali en août 2014 mettait en avant un projet de « francophonie économique » intéressant pour l'historien, car, sous une forme renouvelée, il n'en posait pas moins la question lancinante de la place de l'Afrique francophone dans le dispositif d'influence français et, comme tel, s'inscrivait dans la longue tradition des rapports administratifs dédiés à l'aide au développement et à la francophonie<sup>1</sup>. En effet, les structures publiques mises en place au début des années 1960 pour conduire la politique africaine témoignaient, comme les pratiques effectives, d'un compartimentage certain<sup>2</sup>, et, dès l'origine, elles ne firent pas l'objet d'un consensus. En 1963, le rapport Jeanneney, premier d'une longue série, remit en cause ce compartimentage<sup>3</sup>. Il préconisait un « déploiement », selon ses termes, géographique et sectoriel de l'aide française vers l'Amérique latine, le Proche-Orient et l'Asie afin de se concentrer prioritairement sur les équipements et les investissements indispensables au développement économique. Il se fondait en partie sur l'avis d'un haut diplomate qui avait témoigné devant la Commission et pris position de manière nette pour une réorientation de l'aide au développement vers les régions *extérieures à la zone franc*:

- 1 *La Francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable, Rapport à François Hollande, président de la République française*, août 2014. Merci à mes collègues Hubert Bonin et Nicolas Stoskopf pour nos échanges autour de ce texte et leur relecture, ainsi qu'à Rémi Verlet, chef du Service Afrique et Amérique latine du CNPF en 1978-1979, pour l'entretien accordé le jeudi 17 décembre 2015.
- 2 Frédéric Turpin, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique : décoloniser et coopérer (1958-1974)*, Paris, Les Indes savantes, 2010 ; François Pacquement, « Le système d'aide au développement de la France et du Royaume-Uni : points de repère sur cinquante ans d'évolutions depuis la décolonisation », *International Development Policy / Revue internationale de politique de développement*, 1, 2010, en ligne depuis le 22 mars 2010, consulté le 16 novembre 2015.
- 3 Ministère d'État chargé de la réforme administrative, *La Politique de coopération avec les pays en voie de développement*, 18 juillet 1963. Pour une mise en perspective générale, Voir Julien Meimon, « Que reste-t-il de la Coopération française ? », *Politique africaine*, 105, 2007/1, p. 27-50.

Je dirais franchement qu'à mon avis le destin du monde a beaucoup plus de chance de se jouer dans le bassin de l'Indus et du Gange et peut-être dans le bassin de l'Amazonie que dans le bassin du Niger<sup>4</sup>.

Ce diplomate, Olivier Wormser, était alors à la tête de la direction des Affaires économiques et financières du Quai d'Orsay depuis décembre 1954, et déposait devant la commission Nora-Jeanneney, le vendredi 7 juin 1963. Son analyse était représentative de la position nouvelle d'une partie de l'administration française qui projetait de lier avec plus de rigueur l'action culturelle et la politique commerciale extérieures.

À l'heure actuelle, la culture ne va pas toute seule, autrement dit dépenser de l'argent pour avoir des écoles, pour envoyer des professeurs, pour répandre la culture française, créer des réseaux de télévision qui diffusent des films français, c'est très bien, mais cela n'a pas de sens définitif si cela ne s'accompagne pas d'une action dans le domaine économique. Les jeunes gens d'aujourd'hui veulent savoir si la culture française correspond à des débouchés économiques dans un monde économique où le français joue un rôle<sup>5</sup>.

Ce lien assumé entre expansion économique et influence culturelle a été le socle de la nouvelle politique dite « d'assistance technique », qui fut définie après 1945 en France. Cette politique offre la spécificité de ne pas avoir été formulée à l'origine pour l'Afrique. Elle ne s'est pas mise en place pour accompagner la décolonisation de l'Afrique, mais pour suivre celle du Proche-Orient à la fin de la guerre. Stéphane Hessel, qui avait entamé à ce moment-là sa carrière diplomatique dans le domaine de la diplomatie multilatérale, expliquait, dans un cours à l'Institut d'études politiques de Paris en 1959, que le Proche-Orient avait été « le berceau de la coopération technique française<sup>6</sup> ». Le bilan de cette première expérience proche-orientale, qui articulait l'engagement de la France avec celui des nouvelles institutions internationales, était que les envois croisés d'experts et de boursiers étaient insuffisants pour mettre un terme au sous-développement de ces pays et qu'il fallait également soutenir leur équipement en infrastructures et y encourager les investissements privés<sup>7</sup>. En l'occurrence, quand la décolonisation de l'Afrique s'enclencha, le consensus

4 Ce passage fut repris tel quel dans le rapport Jeanneney dans la partie sous-pesant les arguments favorables ou défavorables au redéploiement de l'aide française.

5 AMAE, De-Ce, Papiers directeurs O. Wormser, 74, Pays sous-développés (février 1961-décembre 1964).

6 Stéphane Hessel, *Les Pays en voie de développement (la coopération technique)*, fascicule 1, Institut d'études politiques de l'Université de Paris, 1959-1960, p. 70.

7 Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats. L'État français et les marchés extérieurs au 20<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 189-196.

était déjà établi sur ce point au sein de l'administration française entre le Quai d'Orsay et le Quai Branly. En particulier, ils s'étaient mis d'accord au milieu des années 1950 pour réserver la gestion de l'assistance technique à vocation économique au second. La direction des relations économiques extérieures (DREE) devait chapeauter « la formation professionnelle, la documentation technique, la réception des stagiaires ou l'envoi d'experts ayant pour objet des problèmes à caractère technique, industriel ou commercial, ou susceptibles de conduire à l'obtention de contrats commerciaux ou d'études<sup>8</sup> ».

Dès lors, la question qui se pose est celle de l'adaptation de cette politique lorsque les marchés des pays francophones d'Afrique commencèrent à s'ouvrir, *de facto*, à la concurrence internationale. À l'occasion d'une mission patronale du CNPF au Sénégal, en mai 1973, le président Senghor devait déclarer : « Si la langue française permet des rapports culturels plus faciles, elle favorise aussi les relations économiques », se faisant le champion de la francophonie économique mentionnée plus haut<sup>9</sup>. Dans l'attention qu'elle porta à la formation des responsables africains, la France eut en tête la défense d'une influence proprement culturelle, mais elle fut tout aussi consciente des enjeux économiques de la francophonie auxquels il fallait répondre, en premier lieu, dans le domaine de la formation.

#### LA FORMATION DES ÉLITES ADMINISTRATIVES ET ÉCONOMIQUES AFRICAINES

Comme elle l'a fait au XIX<sup>e</sup> siècle sur d'autres terrains, la France entend au début des années 1960 participer à la formation des futurs dirigeants africains sans toutefois renoncer à conquérir des publics plus larges. La formation des élites administratives nationales et internationales passe par la réforme nécessaire de l'Institut des hautes études d'Outre-mer (IHEOM), qui avait succédé en 1959 à l'École nationale de la France d'Outre-mer (ENFOM), elle-même successeur en 1934 de l'École coloniale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une vision globale affirmée par le président de la République en 1964 : « Cet Institut doit être "refait" de manière à recevoir et à instruire des élèves-administrateurs provenant, non seulement de l'Afrique noire, mais aussi de l'Afrique du Nord, et enfin (très important et très urgent) d'Amérique latine et, même d'Orient et d'Asie<sup>10</sup> ». Lors de la transformation de l'IHEOM en 1966 en un Institut

8 CAEF, B 55 150, Note pour le ministre de Jean Chapelle du 9 novembre 1967 au sujet de la coopération technique.

9 ANMT, CNPF-International 2000 021 4, s.d. Mission Sénégal, 13-17 mai 1973. Allocution de M. Léopold Sédar Senghor, président de la République devant la conférence permanente des chambres de commerce francophones, le 10 mai 1973.

10 AN, AG/5(F)/3325, Dossier Activités africaines, Note du général de Gaulle du 9 décembre 1964 pour MM. Pompidou et Joxe.

international d'administration publique, Louis Joxe, en charge de la réforme administrative, réaffirme le refus de dissocier, au nom de la vocation universelle de la France, l'Afrique subsaharienne et les autres nations du monde<sup>11</sup>. À cette réforme s'ajoute l'action de terrain accomplie par les centres culturels et les coopérants des écoles et des universités dans le cadre des Volontaires du service national (VSN)<sup>12</sup>.

D'autre part, l'effort porte aussi sur les organisations internationales. Dans ce domaine, la France est attentive à l'engagement des Américains dans le domaine de la formation des pays anciennement colonisés, qui passe par les financements accordés par leurs fondations privées. C'est bien une autre logique que la logique du « champ » qui s'affirme : une partie de l'administration française pense le futur de manière globale et entend, dans le cadre des nouvelles rivalités internationales, définir sa stratégie de manière adaptée. « Nombre de pays expérimentés ont compris que leur intervention dans cette matière était capitale », écrit encore Louis Joxe.

326

Un effort considérable est fourni par les universités américaines (telle Harvard) ou anglaises (telle Manchester), par la fondation Ford, par les instituts d'études sociales de La Haye et de Birmingham, par le centre de formation des diplomates de Genève, dépendant de la fondation Carnegie. Un institut international vient d'être créé à Brighton. De son côté, l'Organisation des Nations unies a ouvert récemment à New York un institut de formation et de recherches dans le domaine de l'administration publique destiné, notamment, à la formation de fonctionnaires nationaux de pays en voie de développement. Dans un domaine particulier, le Fonds monétaire international organise à New York des cours de formation économique et financière<sup>13</sup>.

L'« institut de formation et de recherches dans le domaine de l'administration publique » mentionné par Louis Joxe est en fait l'UNITAR, *United Nations Institut for Training and Research*, dont les travaux débutent en 1965 et où la France va lutter pied à pied contre l'influence américaine. « Il serait inconcevable que la France abandonnât cette mission aux pays anglo-saxons », ajoute Louis Joxe faisant écho à la prise de position de Roger Seydoux, représentant permanent français auprès des Nations unies. Pour ce dernier, « [i]l n'est pas douteux que le nouvel organisme international risque de faire, dans certains cas, une sorte de

11 AN, AG/5(F)/3325, Activités africaines, Rapport du ministère de la réforme administrative (Louis Joxe) au président de la République n° 137784/SG diffusé le 7 novembre 1966.

12 Gérard Bossuat, « French Development Aid and Co-operation under de Gaulle », *Contemporary European History*, 12/4, 2003, p. 431-456, ici p. 447.

13 AN, AG/5(F)/3325, Activités africaines, Rapport du ministère de la réforme administrative (Louis Joxe) au président de la République n° 137784/SG, diffusé le 7 novembre 1966.

concurrence à l'institution française qui est chargée de former, en accord avec les États africains intéressés, les futurs cadres appelés notamment à exercer des fonctions diplomatiques<sup>14</sup> ». Les débats suscités parmi les responsables français sont très révélateurs de leur conscience des enjeux. La naissance de l'UNITAR s'est inscrite dans le cadre de la proclamation de la Décennie des Nations unies pour le développement, par la résolution 1710, qui a été adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 1961. Sa conception initiale est due à trois Américains : Harlan Cleveland, secrétaire d'État adjoint aux Affaires internationales, Richard Gardner, secrétaire d'État adjoint aux Affaires des organisations internationales et Seymour Finger, membre de la mission permanente des États-Unis auprès des Nations unies<sup>15</sup>. Le projet final est présenté le 18 décembre 1962 par la deuxième commission de l'Assemblée générale de l'ONU. La résolution 1934, adoptée le 11 décembre 1963, vient entériner la création de l'Institut de formation et de recherche des Nations unies. À l'origine, la France n'a pas voulu faire partie des États donateurs, alors qu'à l'inverse, les États-Unis et le Royaume-Uni promettent de s'y engager massivement. Mais elle sait aussi que l'UNITAR est soutenue par « une organisation charitable du Royaume-Uni, un trust familial américain, la fondation Rockefeller et John Rockefeller III », cités par UfThant dans son allocution d'ouverture<sup>16</sup>. Il s'agit en l'occurrence du *Joseph Rowntree Charitable Trust*, du *Compton Trust*, de la fondation Rockefeller, qui a donné 450 000 dollars pour l'achat d'un immeuble de cinq étages proche du siège de l'Organisation des Nations unies à New York, et de la fondation John Rockefeller III, dont l'argent est destiné aux aménagements nécessaires à ce futur immeuble<sup>17</sup>. La France n'a pu rester isolée ce qui explique qu'à sa réticence initiale succède un engagement progressif dans le fonctionnement de l'organisation à partir de fin 1964. Elle va négocier habilement la nomination d'un Français au conseil d'administration (Roger Seydoux), l'élection d'un directeur africain francophone, Gabriel d'Arboussier, et la décentralisation des activités à un niveau régional<sup>18</sup>.

En ce qui concerne la formation des cadres d'entreprise, elle relève pour partie d'une association qui a été créée le 6 mai 1960 : l'Association pour les stages et

14 Cité par Guillaume Berche, *La Formation des diplomates, un enjeu de la mondialisation : la genèse de l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche, 1962-1973*, mémoire de master 2, dir. L. Badel, Université Panthéon-Sorbonne, 2015, p. 54.

15 Voir Seymour Singer, *Inside the World of Diplomacy: The U.S. Foreign Service in a Changing World*, Westport, Praeger, 2002.

16 Bibliothèque interuniversitaire Cujas (Paris), fonds des Nations unies, ONU 3267, allocution d'ouverture du Secrétaire général, 24 mars 1965.

17 Voir Guillaume Berche, *La Formation des diplomates, un enjeu de la mondialisation*, op. cit., p. 38-39.

18 *Ibid.*, p. 47-48.

l'accueil des techniciens d'Outre-mer (ASATOM), rattachée au ministère de la Coopération<sup>19</sup>. L'Algérie lui confie ses stagiaires en mars 1962, le Sénégal en juillet de la même année<sup>20</sup>. En 1961, la Communauté économique européenne lui demande d'assurer pour son compte la gestion des stagiaires du FED qui suivent en France un cycle de formation et de perfectionnement, demande qui reçoit l'accord du ministère de la Coopération. Le nombre de stagiaires connaît une « poussée irrésistible et quasi-éruptive » encore en 1963 et 1964, les contingents les plus importants étant issus de Madagascar, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Algérie et du Sénégal, avant de stagner<sup>21</sup>.

328

Mais la formation des cadres va surtout être tributaire, ne nous y trompons pas, de l'initiative du secteur privé. Le « patronat colonial » représenté par les figures de Luc Durand-Réville, Robert Lemaignan ou encore Edmond Giscard d'Estaing ont réclamé au début des années 1950 une politique de la formation professionnelle<sup>22</sup>. À défaut, un groupement professionnel comme la Fédération des industries mécaniques et transformation des métaux prend en charge celle des personnels d'encadrement depuis 1958 au Cameroun (et jusqu'en 1965, elle le fait avec le seul soutien financier du secteur privé) ; en 1960, elle ouvre deux centres en Côte d'Ivoire. Dès sa création, l'Association internationale pour le développement économique et l'aide technique (AIAT), qui regroupe les dirigeants des entreprises privées installées dans les pays de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM)<sup>23</sup>, s'est engagée pour la formation des Africains qui travailleront dans le secteur privé en organisant un certain nombre de réunions. Elle œuvre en lien avec les groupements interprofessionnels des différents États intéressés : au Sénégal (SCIMPEX, UNISYNDI), en Côte d'Ivoire (AICI), en Haute-Volta (SCIMPEX), au Niger (SCIMPEX), au Togo (GITO), au Dahomey (GIDA), au Cameroun (GICAM), au Gabon (UNIGABON), au Tchad (UNITCHAD), en RCA (GIRCA), au Congo-Brazzaville (UNICONGO), à Madagascar (USIEM) et au Congo-Kinshasa (FEC)<sup>24</sup>. Le thème de l'africanisation des entreprises privées est relayé directement à la fin des années 1960 par l'OCAM. Sous son impulsion, deux conférences sont organisées : du 20 au 23 janvier 1968 à Niamey, puis du

19 AN, AG/5(F)/ 3329, dossier ASATOM, note du 28 octobre 1963 à l'attention de M. le Secrétaire général.

20 *Ibid.*, Rapport d'activité pour 1962.

21 *Ibid.*, Dossier ASATOM, Rapport d'activité pour 1963.

22 Catherine Hodeir, *Stratégies d'Empire. Le grand patronat colonial face à la décolonisation*, Paris, Belin, 2003, p. 225-226.

23 L'OCAM a succédé en février 1965 à l'Union africaine et malgache de coopération économique qui avait été créée en septembre 1961 et son action s'exerce dans le domaine économique, social, technique et culturel.

24 AN, AG/5(F)/3215, s.d. AIAT, Lettre de François Thierry-Mieg à l'attention de René Journiac du 10 février 1970.

27 au 29 janvier 1969 à Kinshasa. Le président en exercice, Diori Hamani, y invite les responsables du secteur privé à participer à une étude en commun des problèmes du développement de l'africanisation dans les entreprises privées. En Afrique même, l'association Élités africaines, créée par l'ancien directeur de l'OCAM, le Gabonais André-Gustave Anguilé, est mobilisée; du côté des responsables français et belges, l'AIAT et la Fédération des entreprises du Congo (FEC) sont les interlocutrices privilégiées. Un colloque se tient les 14-19 avril 1969 à Abidjan, puis, en janvier 1970, une conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OCAM, à Yaoundé, à l'issue de laquelle François Thierry-Mieg, le président de l'AIAT, et Marcel Mayne, président de la FEC Congo-Kinshasa, obtiennent la création de commissions mixtes nationales qui devront être consultées pour tous les problèmes touchant à l'africanisation, ainsi que celle de deux centres de perfectionnement (Abidjan, Kinshasa). Mayne se prononce lui aussi pour la « naturalisation » dans la société africaine par « l'intégration grandissante des élites nationales dans [les] états-majors » de l'entreprise<sup>25</sup>. Si l'on se fie aux travaux qui existent sur l'africanisation réelle des entreprises dans les années 1960 comme celui réalisé par Hubert Bonin sur la CFAO, on peut estimer que le bilan positif dressé par Thierry-Mieg, correspond à la réalité<sup>26</sup>. De 1960 à 1968, ce sont environ 30 % des cadres ou spécialistes européens qui ont été remplacés par des Africains, et chaque année, le secteur privé investit 300 millions de francs CFA dans la formation<sup>27</sup>. La participation étroite du secteur privé et l'attachement porté, dans ce cadre, à un enseignement en langue française attestent l'imbrication étroite des enjeux culturels et économiques.

#### FAVORISER LES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS PRIVÉS À L'ÉTRANGER (1967-1970)

Comme le reconnaîtra, en 1970, Gérard Barrère, ancien des Forces combattantes, puis de la France d'Outre-mer, en charge des affaires économiques dans la cellule Afrique de l'Élysée depuis 1966, le système français demeure, depuis la Libération, foncièrement axé « sur la seule notion d'exportation et ignore l'investissement proprement dit<sup>28</sup> ». Attirer les investissements privés vers les pays d'Afrique n'a pas été la priorité en 1945. Ce sont les investissements

25 AN, AG/5(F)/3215, s.d. AIAT, Allocutions de François Thierry-Mieg et de Marcel Mayne le 31 octobre 1970 à la fin de la conférence de Yaoundé.

26 Hubert Bonin, *CFAO (1887-2007). La réinvention permanente du commerce outre-mer*, Paris, Publications de la SFHOM, 2008.

27 AN, AG/5(F)/3215, s.d. AIAT, *AIAT. Informations. Bulletin de liaison de l'Association internationale pour le développement et l'aide technique*, 5, « Spécial Africanisation. Colloque d'Abidjan. OCAM secteur privé ». Intervention de François Thierry-Mieg, p. 14-15.

28 AN, AG/5(F)/2866, Note du 6 février 1970 de Gérard Barrère au secrétariat général de la Communauté et des Affaires africaines et malgache.



publics pour les travaux d'équipement, soutenus par le FIDES, qui ont permis la forte croissance de l'Afrique noire de 1946 à 1952<sup>29</sup>. Dans la mesure où la France accordait une aide publique importante à ces pays et où le Trésor était garant de la parité et de la convertibilité des monnaies locales, la nécessité de préserver l'équilibre des finances publiques des États africains a conduit l'État français à une politique beaucoup plus prudente, en particulier en termes de garantie des investissements privés. Toutefois, le contrecoup constitué par la fin de la guerre de Corée en 1953 constitue un premier tournant, renforcé, à partir du milieu des années 1960, par l'intensification de la concurrence étrangère sur cet ancien marché protégé. Une série de lois et de décrets en 1953-1956 vient apporter une première stabilité pour les affaires en Afrique francophone. Puis les États indépendants vont élaborer de véritables codes d'investissements : le tout premier État à s'en être doté est la Côte d'Ivoire en 1959, suivie du Cameroun en 1960. À partir du milieu des années 1960, la pression des milieux économiques se concentre sur l'obtention d'une garantie sur les investissements privés.

Il faut dire que la concurrence étrangère en Afrique s'est singulièrement avivée depuis dix ans. Dans le domaine des implantations d'entreprises, les concurrents de la France, européens, états-uniens et japonais, bénéficient, depuis longtemps déjà pour certains, de la garantie de l'État en matière de risque politique<sup>30</sup> : c'est le cas des États-Unis depuis 1948 ; de la République fédérale allemande depuis 1960<sup>31</sup>. De 1960 à 1966, la part de la France dans les importations des 14 États de l'OCAM est passée de 64 % à 54,4 %. La concurrence étrangère est particulièrement vive dans le secteur des machines et engins mécaniques (matériel destiné aux chantiers de travaux publics)<sup>32</sup>. Elle perd la situation privilégiée due à l'expérience acquise par ses entreprises de BTP dans les États africains, en partie à cause de l'hostilité du comité spécialisé, dont je vais préciser le fonctionnement ci-après, à l'octroi de fonds destinés à des travaux d'infrastructures. Toutefois, et il faut bien le souligner, même si ce n'est pas le lieu de le développer ici, cela correspond à une politique volontaire des dirigeants du secteur qui réorientent, volontairement, leur activité hors de la zone franc<sup>33</sup>.

29 Catherine Hodeir, *Stratégies d'Empire*, op. cit., p. 224.

30 AN, AG/5(F)/2866, Lettre de Paul Huvelin, président du CNPF, à Michel Debré, min[istre des] Fin[ances] et [des] Aff[aires] éco[nomiques], du 7 juin 1967.

31 *Ibid.*, Note du 6 février 1970 de Gérard Barrère au secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté.

32 *Ibid.*, Note sans date du Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, Direction des relations et des financements, Service des relations commerciales et monétaires (DRF/C4) sur le concours apporté par la COFACE au financement des marchés conclu par des entreprises françaises dans les États africains et malgaches de la zone franc.

33 Dominique Barjot, « Grands projets et concurrence internationale : l'exemple de l'industrie française des travaux publics (1945-1974) », dans *XIV<sup>e</sup> International Economic History Congress*, Helsinki 2006, Session 28.

La COFACE, l'organisme qui assure pour le compte de l'État les entreprises, a donc eu une politique africaine prudente depuis les décolonisations, politique établie par un comité spécialisé où l'on retrouve les grands acteurs de la diplomatie économique de l'époque (Trésor, Budget, DREE) et les acteurs propres à l'Afrique que sont la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) et le secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération. Ce comité se prononce sur l'opportunité économique des projets et fonctionne sous l'égide de la CCCE, créée en 1944, sous le nom de Caisse centrale de la France d'Outre-mer<sup>34</sup>. Il coordonne les interventions de la COFACE pour garantir les crédits privés avec les autres formes d'aide accordées à ces pays : prêts du Fonds d'aide à la coopération (FAC), qui a pris le relais en 1959 du FIDES, ou de la CCCE. Or, il a toujours refusé d'accorder le concours de la COFACE au financement de travaux d'infrastructures, par définition peu rentables<sup>35</sup>. Les exportateurs pouvaient faire couvrir par la COFACE les risques commerciaux résultant des crédits à court et à moyen termes consentis pour financer leurs exportations vers les pays africains et malgaches. De fait, les crédits fournisseurs à moyen terme tenaient une place importante dans le financement des exportations françaises en Afrique : plus de 11 % en 1967 ; 39 % pour la Mauritanie ; 28 % pour le Gabon<sup>36</sup>. Le refinancement des (rares) crédits fournisseurs à long terme accordés était assurée par la CCCE (et non par le Crédit national ou le GICEX comme sur les autres marchés), mais, dans les deux cas, l'accord de la COFACE était requis et subordonné à l'agrément préalable du ministère des Finances qui consultait le Comité « à long terme »<sup>37</sup>.

Cet autre comité, dit encore Comité des crédits à long terme à l'exportation, ou, plus simplement, le Comité des directeurs, avait été instauré à la suite de l'adoption de la loi de finances du 13 août 1960 pour décider de l'octroi de la garantie de l'État à des crédits consentis à long terme par les fournisseurs français. Il réunissait en effet les directeurs des finances extérieures, des relations économiques extérieures et du Trésor, en présence de représentants de la Banque de France et du Crédit national<sup>38</sup>. Dans ce système nouveau, l'administration française avait acquis un pouvoir sans précédent sur l'attribution des contrats.

34 CAEF, B 55 117, Note du 1<sup>er</sup> décembre 1965 *Assurance-crédit (inventaire des problèmes)*.

35 AN, AG5/(F)/2866, Note du 19 mai 1969 sur le concours apporté par la COFACE au financement des marchés conclu par des entreprises françaises dans les États africains et malgaches de la zone franc.

36 *Ibid.*, troisième note sans date sur le concours apporté par la COFACE au financement des marchés conclu par des entreprises françaises dans les États africains et malgaches de la zone franc.

37 *Ibid.*, Note sans date sur le concours apporté par la COFACE au financement des marchés conclu par des entreprises françaises dans les États africains et malgaches de la zone franc.

38 Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats, op. cit.*, p. 258-261.

En d'autres termes, l'initiative des entreprises en Afrique, comme ailleurs, était très cadrée par l'État.

En 1967, le Conseil national du patronat français entreprend une démarche auprès de Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances, pour obtenir la garantie de l'État sur les investissements privés. La question d'une garantie, qui ferait jouer la responsabilité financière du Trésor pour indemniser les investisseurs, victimes d'expropriation ou de spoliation, est débattue entre les tenants d'une multilatéralisation de la garantie, dans le cadre de la CEE, et les partisans d'une solution nationale. En réalité, l'idée de créer une Agence internationale d'assurance des investissements portée par la BIRD, a été établie à l'origine par un groupe d'experts de l'OCDE<sup>39</sup>. Elle est rejetée par le Trésor français<sup>40</sup>. Mais, en 1967, le CNPF revient à la charge<sup>41</sup>. Les décrets des 12 avril 1967 et 6 février 1968 permettent à la COFACE de garantir des investissements connexes à des opérations d'exportation et ce régime est étendu en 1969 à la garantie des investissements commerciaux qui y sont liés, mais toujours pas au risque politique.

332

La question d'une couverture du risque politique revient au premier plan dès le lendemain de l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République. Le secrétariat général du comité interministériel pour les questions économiques européennes (SGCI) lui prépare une note proposant un mécanisme européen de garantie des investissements privés dans le tiers monde, et pas seulement en Afrique, pour le sommet de La Haye, en décembre 1969<sup>42</sup>. Ce système présenterait l'intérêt, selon Gérard Barrère, de permettre « l'individualisation de l'image de marque de l'Europe par rapport aux initiatives de la Banque mondiale qui sont trop liées à l'AID et aux USA<sup>43</sup> ». Le président Pompidou en fait la proposition à La Haye. Toutefois, l'arbitrage sera rendu en faveur de l'instauration d'une garantie nationale en raison de la dissymétrie entre la législation française et la législation allemande : la République fédérale allemande a déjà son propre système national. L'idée est de créer un système national d'assurance ce qui permettra à la France de mieux défendre ses positions à Bruxelles, avant de se caler ensuite sur le régime de Bonn pour mieux harmoniser ultérieurement la politique de garantie des

39 AN, AG/5(F)/2866, Lettre de P. Huvelin, président du CNPF, à M. Debré, ministre des Finances et des Affaires économiques, du 7 juin 1967.

40 *Ibid.*, Note du secrétariat général de la Communauté et des Affaires africaines et malgache du 28 juin 1967.

41 *Ibid.*, Lettre de P. Huvelin, président du CNPF, à Michel Debré, ministre des Finances et des Affaires économiques, du 7 juin 1967.

42 *Ibid.*, Dossier SGCI transmis le 17 décembre 1969 par le secrétaire général Jean-René Bernard.

43 *Ibid.*, Note du 6 février 1970 de Gérard Barrère au secrétaire général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté.

investissements au niveau européen. Le Conseil restreint du 17 juin 1970 demande au directeur du Trésor, René Larre, de faire travailler ses équipes sur ce dossier. L'étude est remise en septembre 1970, assortie d'une mise en garde nette : « Toute mesure tendant à encourager l'investissement français à l'étranger sur la base géographique la plus large ne pourrait que contribuer à rendre plus difficile la réalisation déjà très aléatoire de l'équilibre de nos comptes extérieurs<sup>44</sup> ». L'annonce de l'octroi de cette garantie contre le risque politique pesant sur les investissements privés est faite par Valéry Giscard d'Estaing à l'issue du Conseil des ministres du 21 octobre 1970. Elle couvre les atteintes à la propriété, le non-paiement des indemnités ou leur non-transfert. Elle ne concernera bien que les États africains et malgache, membres de la zone franc et liés au Trésor par un compte d'opérations ; le système sera géré par la CCCE. L'investissement garanti devra être nouveau et présenter un intérêt prioritaire. Les secteurs immobilier et pétrolier et les investissements agricoles visant une appropriation de terrains de culture sont exclus<sup>45</sup>. Janvier 1971 marque l'entrée en vigueur de cette décision.

La proximité entretenue par l'État avec les milieux privés permet à ces derniers de faire remonter très vite au gouvernement leur insatisfaction devant cette demi-mesure. Dans le cadre de la préparation d'un déjeuner à venir, en janvier 1971, avec le président Pompidou, le directeur de l'AIAT, François Thierry-Mieg, explique à Jacques Foccart que la France doit « avoir une politique globale de l'Afrique noire<sup>46</sup> », ce que défend aussi le député de la Gironde, Aymar Achille-Fould, qui demande d'étendre le dispositif aux États de l'Afrique anglophone<sup>47</sup>. Le bilan établi courant 1973 fait apparaître que depuis la création du système, treize demandes ont été soumises ; trois écartées ; et dix jugées recevables<sup>48</sup>. Celles-ci proviennent de deux sociétés destinées à implanter des usines de fabrication de cigarettes au Gabon (SOFIGAL et SPIF) ; d'une société d'exploitation forestière qui souhaite s'établir au Gabon (Établissements G. Leroy) ; des sociétés Les Piles Wonder, Hôtels Méridien, Compagnie française des minerais d'uranium, Société minière Pechiney Mokta. On trouve aussi deux sociétés textiles qui témoignent de l'engagement d'une vieille société commerciale comme la CFAO dans l'industrialisation

44 *Ibid.*, Note pour le Ministre du 14 septembre 1970 du service des Affaires internationales, signée de René Larre, directeur du Trésor.

45 *Ibid.*, Note du 21 janvier 1971 à l'attention de M. le président de la République du secr[étaire] gén[éral] pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches.

46 AN, AG/5(F)/3215, s.d. AIAT, Lettre de François Thierry-Mieg, président de l'AIAT, à Jacques Foccart du 21 janvier 1971, Annexe 2 Garantie des investissements.

47 AN, AG/5(F)/2866, Note du 21 avril 1971.

48 *Ibid.*, Liste des entreprises qui ont bénéficié de la garantie depuis son institution de 1971 à 1973.

de l'Afrique à partir des années 1960<sup>49</sup>. Dès 1963, en association avec les Établissements Schaeffer, elle crée en Côte d'Ivoire la société ICODI et installe deux premières machines d'impression textile en 1964 et 1966<sup>50</sup>. Schaeffer, *via* sa filiale *Schaeffer Engineering*, avait pris pied au Maroc (ICOMA en 1946), puis au Sénégal (ICOTAF en 1951) dans les premières années de l'après-guerre débutant ainsi son « aventure africaine<sup>51</sup> ». La CFAO institue au Dahomey l'ICODA en 1969. Puis, au Congo, en 1973, avec Schaeffer, elle bénéficie de la nouvelle garantie pour ouvrir conjointement en 1975, une société d'impression de tissus, sous la raison sociale IMPRECO<sup>52</sup>. En 1973, les investissements français à l'étranger sont soumis à quatre régimes différents (investissements connexes aux opérations d'exportation, investissements commerciaux gérés par la COFACE, investissements dans la zone franc gérés par la CCCE et investissements à l'étranger gérés par la BFCE), et cela fait l'objet de fortes critiques chez les entrepreneurs et chez certains hauts fonctionnaires. Lors du Conseil restreint du 2 août 1973, il est décidé la coordination des 3 régimes hors zone franc par la COFACE<sup>53</sup>.

Les débats autour de cette garantie confirment le renforcement sur le terrain africain de la pratique néo-corporatiste séculaire de la France suivant laquelle les entrepreneurs n'entrent pas dans les cadres gouvernementaux, mais sont étroitement associés à la définition des politiques publiques.

#### LA DIPLOMATIE PATRONALE EN AFRIQUE : REPRÉSENTATION ET MÉDIATION

En l'absence de représentation diplomatique officielle des intérêts économiques français dans les pays africains encore colonisés ou tout juste indépendants, ce rôle a pu être tenu par les groupements professionnels. C'est le cas de la Fédération des industries mécaniques et transformation des métaux qui crée, dès 1955, des délégations permanentes en Afrique permettant d'entretenir le dialogue avec les responsables officiels et privés au Sénégal, en Algérie, au Congo et au Cameroun<sup>54</sup>. Au niveau fédéral, c'est le CNPF qui se pose en Afrique, comme sur les autres dossiers internationaux, comme le premier partenaire de

49 Hubert Bonin, *CFAO (1887-2007)*, *op. cit.*, p. 461-464.

50 *Ibid.*, p. 461-462.

51 Bernard Thierry-Mieg, *BTM. Bernard Thierry-Mieg. Écrits, souvenirs et témoignages. Deux siècles d'histoire industrielle*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2010, p. 195.

52 AN, AG/5(F)/2866, Liste des entreprises qui ont bénéficié de la garantie depuis son institution de 1971 à 1973 ; Hubert Bonin, *CFAO (1887-2007)*, *op. cit.*, p. 462.

53 AN, AG/5(F)/2866, Note de Michel Freyche du 30 juillet 1973 à l'attention du président de la République a/s Conseil restreint du 2 août 1973 sur l'aide aux PVD (pays hors zone franc) et la garantie des investissements à l'étranger.

54 *Ibid.*, « Les industries mécaniques françaises et les États francophones d'Afrique », janvier 1971.

la diplomatie économique de la France, tenant tour à tour le rôle de l'aiguillon et celui de l'auxiliaire.

Certaines entreprises peuvent être suffisamment solides et ne pas recourir à la médiation du CNPF pour entreprendre de premières démarches auprès des gouvernements africains. C'est le cas du groupe Agache-Willot, devenu en 1969 le premier groupe textile de la CEE, à la suite de la prise de contrôle de La Belle Jardinière, de Saint Frères et du Bon Marché. Dès octobre 1968, et donc avant que le gouvernement français accepte d'étendre la garantie de l'État sur les investissements privés en Afrique francophone, il signe un protocole avec le gouvernement du Dahomey pour y implanter un complexe textile cotonnier qui est confirmé, moins d'un an plus tard, par un autre protocole portant création de la Dahoméenne des textiles (DAOTEX)<sup>55</sup>. Le financement est assuré par un capital de 600 000 000 francs CFA, un crédit long terme sur 10 ans et un crédit fournisseur sur 5 ans de 617 000 000 CFA. Un autre protocole est signé avec la Côte d'Ivoire le 21 octobre 1968<sup>56</sup>, puis au printemps 1969 pour répondre à la demande du Mali qui voulait une deuxième usine textile, à Bamako, après celle établie à Ségou<sup>57</sup>.

Sous la présidence de Georges Pompidou, l'État vient stimuler, de manière beaucoup plus systématique, l'initiative des entreprises en s'appuyant sur le CNPF – présidé depuis juin 1966 par le PDG de Kléber-Colombes, Paul Huvelin, un proche du président de la République depuis les négociations de mai 1968<sup>58</sup> –, sur son comité Afrique noire représenté par Pierre Roques, le PDG de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale (BIAO), et sur son rapporteur pour les questions d'outre-mer, Michel Paillère. Dans ce cadre, le CNPF assume un rôle protocolaire traditionnel en organisant des réceptions en l'honneur de chefs d'État étrangers avec lesquels le gouvernement français entend affermir les liens. C'est aussi l'époque de la mise en place de grandes tournées patronales en Afrique subsaharienne et de la création du CEPIA, le Centre de promotion industrielle en Afrique, destinées à favoriser la création d'entreprises industrielles en Afrique en associant Africains et industriels français<sup>59</sup>.

À la suite de son déplacement en Afrique du 3 au 11 février 1971, Pompidou reçoit, le 9 mars 1971, le président du CNPF, Paul Huvelin, et le prie de « s'intéresser prioritairement au Congo-Kinshasa » : « Le secteur privé français

55 AN, AG/5(F)/2865, Cahier DAOTEX, Société dahoméenne des textiles.

56 *Ibid.*, Cahier IVOTEX, Société ivoirienne de textiles.

57 *Ibid.*, Cahier ITEMA, Industrie textile du Mali.

58 Gilles Richard, « Georges Pompidou et la question sociale en mai 1968 », dans Bernard Lachaise et Sabine Tricaud (dir.), *Georges Pompidou et Mai 1968*, Bruxelles, Peter Lang, 2009, p. 39-48.

59 CEPIA, *Dix ans de formation industrielle en Afrique : réalisations et perspectives*, journée d'étude du 22 juin 1982.

ne se montre pas assez actif dans ce pays dont le potentiel économique est le plus important de tous les États africains et qui, pour nous, a l'avantage d'être francophone »<sup>60</sup>. Formulée à l'occasion de la venue prochaine en France du président de la République démocratique du Congo, Mobutu, l'injonction est claire : « il faut arriver à se placer dans le domaine minier, dans les travaux publics, dans les industries de pointe et de transformation ». Le CNPF organise le mercredi 31 mars 1971 au pavillon d'Armenonville en l'honneur de Mobutu un déjeuner auquel assistent une délégation congolaise de quatorze membres, quatre membres du gouvernement français (Valéry Giscard d'Estaing, François-Xavier Ortoli, Robert Galley et Yvon Bourges), Jacques Foccart et René Journiac naturellement, tous les hauts fonctionnaires et chargés de mission mobilisés par le dossier, le ban et l'arrière-ban du CNPF et quatre-vingt-quatorze présidents de sociétés ou de groupements professionnels.

336

Lors de l'audience du 9 mars 1971, Pompidou demande aussi à Huvelin de mettre sur pied des missions en Afrique noire destinées à inventorier les potentialités offertes par ces États africains et à informer les entrepreneurs français<sup>61</sup>. La demande est réitérée par l'ambassade de France en Côte d'Ivoire qui prie le Quai d'Orsay en octobre 1971 de lui dire « s'il estime pouvoir [...] prendre contact avec le CNPF, en vue d'examiner les conditions d'organisation d'une mission du patronat français en Côte d'Ivoire<sup>62</sup> ». La Côte d'Ivoire, nous l'avons dit, a été la première à se doter d'un code des investissements en l'occurrence très favorable au maintien des intérêts français<sup>63</sup>. Les années 1970 correspondent à l'entrée dans une deuxième phase de son développement visant la création d'une « nouvelle génération d'unités industrielles » avec deux secteurs particulièrement visés : le secteur textile et le secteur agro-alimentaire. La CFAO, en partenariat avec l'ICODI, et en association avec l'État ivoirien, lance en 1973 une usine textile à Agboville, la COTIVO, et un second établissement Blue Bell Côte d'Ivoire, destiné à produire des vêtements en toile de jean<sup>64</sup>. Les tournées patronales débutent par une mission au Cameroun et au Gabon (février 1972), puis se poursuivent

60 AN, AG/5(F)/2862, s.d. Relations publiques, personnes physiques et morales, s.s.d. CNPF (1971-1973). Note en date du 5 mars 1971 « Audience de M. Paul Huvelin, pdt du CNPF mardi 9 mars 1971 ».

61 *Ibid.*

62 AN, AG/5(F)/2866, s.d. Côte d'Ivoire, note du 4 octobre 1971 du chargé d'affaires Paul-Henry Manière, Ambassade de France en Côte d'Ivoire a/s perspectives d'investissements français en Côte d'Ivoire et projet de mission du CNPF, adressée au MAE, direction affaires africaines et malgache.

63 Frédéric Miezán, *Histoire de la Banque africaine de développement et de sa contribution à l'essor de la Côte d'Ivoire, 1963-2005*, Paris, Publications de la SFHOM, 2012, p. 318-322.

64 Hubert Bonin, *CFAO (1887-2007), op. cit.*, p. 463.



par des missions en Côte d'Ivoire (mai 1972) ; au Niger (février 1973) ; au Sénégal (mai 1973). À l'issue de chacune de ces missions, le CNPF met à la disposition des industriels français une série de documents pouvant favoriser leur implantation. Ces missions sont à cette époque fortement médiatisées par ses soins dans la presse généraliste qui suit les déplacements patronaux<sup>65</sup>. Les articles des journaux sont écrits en partie avec le communiqué de presse ou la documentation fournie par le patronat.

Enfin, le patronat français suscite en 1972 l'émergence d'une première plate-forme de dialogue pour institutionnaliser la relation existant entre le secteur privé et le gouvernement. En janvier 1971, Thierry-Mieg s'était plaint à Foccart de « l'absence de contacts réguliers entre les services publics et le secteur privé ». « Ne pourrait-on prévoir », questionnait-il, « la création d'un organisme mixte qui serait spécialement chargé de l'étude des mesures propres à affermir la présence française dans les pays en voie de développement et, le cas échéant, de la défense des intérêts nationaux industriels et commerciaux fixés dans ces pays ? » À l'appui, il citait l'exemple du *British National Export Council*, l'organisme officiel de promotion des exportations britanniques, organisme composé de « hautes personnalités privées choisies par le Gouvernement » qui aidait le gouvernement britannique à définir sa politique extérieure économique<sup>66</sup>. Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères en charge de la Coopération institue, à une date encore imprécise, un bureau des relations avec le secteur privé, confié à Jean Alusse et qui est à l'origine d'une série de sept rencontres qui s'échelonnent entre le début de l'année 1972 et fin 1973 entre l'administration et une délégation de représentants des milieux d'affaires conduite par Thierry-Mieg, le président de l'AIAT. Présidées par Yvon Bourges, puis Pierre Billecocq, puis Jean-François Deniau, ces rencontres sont l'occasion pour les représentants des entreprises d'exprimer le sentiment d'être entrées dans une « ère d'instabilité, génératrice "de précarité et d'insécurité" »<sup>67</sup>. La liste des participants à la réunion du 3 octobre 1972, permet de préciser le profil des entreprises concernées : SCAC (Société commerciale d'affrètements et de commissions, 1885), CFAO (Compagnie française de l'Afrique occidentale, 1887), SCOA (Société commerciale de l'Ouest africain, 1907), OPTORG (1919), en premier lieu de grandes sociétés commerciales ou de transit, installées de longue date en Afrique, celles qui incarnent la continuité de la

65 ANMT, 20000214, s.d. Mission Sénégal, 13-17 mai 1973.

66 AN, AG/5(F)/3215, s.d. AIAT, Lettre de François Thierry-Mieg, président de l'AIAT, à Jacques Foccart du 21 janvier 1971. Annexe 4 « Secteur public et secteur privé en Afrique noire ».

67 AN, AG/5(F)/2861, Réunions Administration/secteur privé, 1972-1973, Compte rendu de la réunion du 27 juin 1972.

présence française et aussi une forme de conservatisme. Sont aussi présentes des sociétés comme la SOMAIR, Société des mines de l'Air, créée en 1968 à Niamey, au Niger, pour exploiter le gisement d'uranium d'Arlit<sup>68</sup> et encore la BIAO (Banque internationale pour l'Afrique occidentale, 1965), l'AIAT, Pechiney (1896) qui participe à diverses sociétés<sup>69</sup>, et NIGER France, filiale de l'*United Africa Company* – elle-même filiale d'Unilever – qui gère l'ensemble de sociétés d'Unilever en Afrique. L'état actuel des archives du ministère de la Coopération ne permet pas, pour le moment de retracer la vie ultérieure de ce bureau, qui peut être vu comme l'ébauche de la Mission Entreprises, qui sera instaurée bien plus tard au ministère des Affaires étrangères, en 1998, par le ministre Hubert Védrine au lendemain de l'absorption de la Coopération par son administration<sup>70</sup>.

338

En conclusion, il faut insister sur la continuité d'un processus souterrain de dynamisation institutionnelle de l'expansion économique des entreprises françaises en Afrique qui court avec constance depuis 1960, soutenu par deux hommes clefs, le jeune ministre des Finances et de l'Économie, Valéry Giscard d'Estaing de 1962 à 1966, puis de 1969 à 1974, et Georges Pompidou, Premier ministre de 1962 à 1968. Le mouvement se poursuit quand les deux hommes se succèdent à la présidence de la République. Du côté patronal, Paul Huvelin a quitté ses fonctions en 1972 et pris la tête du CEPIA, remplacé par François Ceyrac à la tête du CNPF. Ce dernier se situe dans sa continuité, mais doit aussi tenir compte de l'évolution du contexte international, de la concurrence avivée que représentent le Japon et les États-Unis en Afrique, et aussi des conséquences de la convention ACP-CEE de Lomé de février 1975. Les pratiques patronales s'infléchissent en conséquence. Le comité Afrique noire cède la place à un comité ACP, présidé par Jean Dromer, alors PDG de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale (BIAO), qui organise dorénavant, avec le concours du CEPIA, des « Journées-Pays », formule testée avec les pays du Maghreb, puis avec les « Journées camerounaises » des 22-24 novembre 1976, les « Journées togolaises » des 21-24 juin 1977<sup>71</sup>, les « Journées ivoiriennes », du 24 octobre

68 La composition de ses actionnaires se répartit à cette date comme suit : CEA : 33,50 % ; République du Niger 16,75 % ; Société minière Pechiney Mokta : 18,84 % ; Compagnie française des mines d'uranium 14,66 % ; Urangesillschalt : 8,12 % ; Agip Nucleare : 8,12 %.

69 À cette date, les participations de Pechiney concernent la Société camerounaise de l'alumine et de l'aluminium (COMAL) 67 % ; SOCATRAL : 3,3 % ; ALUCAM ; Cie camerounaise de l'aluminium Pechiney Ugine : 50,2 % ; FRIA Guinée 17,8 %.

70 Laurence Badel, « Diplomatie et entreprises en France au xx<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers du S-Irice*, 3, 2009/1, p. 103-128 URL : [www.cairn.info/revue-les-cahiers-irice-2009-1-page-103.htm](http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-irice-2009-1-page-103.htm) ; Julien Meimon, « Que reste-t-il de la Coopération française ? », art. cit., p. 27-50.

71 ANMT, 2000 021 39, Relations internationales. Missions et rapports, 1974-1981, *Afrique industrie, infrastructures*, « Le rôle du CEPIA dans le suivi des journées togolaises ».

au 3 novembre 1977, et qui étend le champ géographique des missions aux pays africains non francophones (mission au Libéria des 24-28 octobre 1979), puis au Zimbabwe en septembre 1980 au lendemain de son indépendance<sup>72</sup>. La proximité étroite de l'État et du patronat français en Afrique n'est pas une spécificité, mais reflète une pratique qui a persisté dans les décennies ultérieures, y compris dans d'autres régions du monde.

---

72 ANMT, 2000021 39, Relations internationales. Missions et rapports, 1974-1981.



## LE NICKEL CALÉDONIEN, UN LEVIER DE LA PUISSANCE FRANÇAISE EN OCÉANIE (1958-1974)

*Sarah Mohamed-Gaillard*

De retour au pouvoir en 1958, le général de Gaulle engage rapidement en Nouvelle-Calédonie une politique destinée à resserrer les liens entre l'État et ce territoire d'Outre-mer. Le transfert en 1962 du centre d'expérimentation des essais nucléaires du Sahara en Polynésie française place ce territoire au cœur de la politique d'indépendance nationale défendue par le général de Gaulle et impose à la France de se maintenir dans ses territoires d'Océanie. Cette nouvelle donne renforce l'intérêt stratégique de la Nouvelle-Calédonie, présentée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle comme le socle de la présence française en Océanie, et dont la remise en cause de son attachement à la République pourrait affecter celui des autres archipels océaniques gérés par la France<sup>1</sup>. Or l'éventualité d'une telle déstabilisation est inenvisageable dès lors que le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) est installé en Polynésie française.

La Nouvelle-Calédonie est en outre riche en nickel, minéral qui devient sous la V<sup>e</sup> République un sujet de premier plan du développement économique de l'archipel. La maîtrise de cette matière première est également importante pour l'indépendance nationale de la France et pèse dans le maintien de ce TOM dans le giron de la République. Investi d'intérêts à la fois économiques et stratégiques, le nickel n'échappe pas aux mesures de reprises en main de la Nouvelle-Calédonie, devenant ainsi un sujet éminemment politique. Jacques Foccart lui fait d'ailleurs une large place dans ses notes pour les présidents de Gaulle et Pompidou comme dans ses souvenirs évoquant la Nouvelle-Calédonie. Le secrétaire général de l'Élysée aux Affaires africaines et malgaches dont l'influence pèse fortement sur la définition de la politique de la France dans les territoires français d'Océanie, ne dissocie pas la question du nickel des enjeux politiques que représentent la Nouvelle-Calédonie pour la France tant au plan national qu'international. Nous verrons ainsi que le nickel tient une place de choix dans les dispositions législatives visant à ancrer le territoire à la

1 Sarah Mohamed-Gaillard, *L'Archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique sud de 1946 à 1998*, Bruxelles, Peter Lang, 2010.

République et que la France entend contrôler cette richesse afin de se prémunir contre les appétits étrangers, mais aussi comme un moyen de peser sur les tensions internes au territoire.

## LE NICKEL, UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA REPRISE EN MAIN DU TERRITOIRE VOULUE PAR LE GÉNÉRAL DE GAULLE

Le « roi Nick », un acteur calédonien majeur

342

Le nickel constitue le moteur de l'économie calédonienne, la principale source de revenus du territoire ainsi que son principal pourvoyeur d'emplois. En 1950, la filière nickel représente ainsi 72 % du commerce extérieur de la Nouvelle-Calédonie sans que la production n'ait encore retrouvé son niveau d'avant-guerre en raison d'un équipement vieillissant, de difficultés de ravitaillement en charbon et de la concurrence canadienne<sup>2</sup>. En outre, la France achète la production de la Société Le Nickel (SLN) à un prix supérieur au cours mondial ce qui est une façon de subventionner l'entreprise et de soutenir le budget calédonien puisque le chiffre d'affaire de l'entreprise représente plus de 18 % du revenu du territoire.

Dominant la vie économique calédonienne depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la SLN détient 60 % des titres miniers de l'archipel et dispose de la seule usine de transformation du nickel du territoire<sup>3</sup>. Le reste des titres miniers est détenu par de petits mineurs, expression qui désigne des acteurs qui extraient le nickel, mais ne le transforment pas et dont le plus important est la société Ballande. L'État s'inquiète alors non sans raison des choix individuels que pourraient faire les petits mineurs d'autant que les sociétés minières nord-américaines s'intéressent de plus en plus aux réserves calédoniennes<sup>4</sup>. Tel est notamment le cas d'INCO, premier producteur mondial de nickel qui annonce en 1964 vouloir prendre pied dans l'archipel.

Les intérêts étrangers pour le nickel calédonien se manifestent au moment même où les relations entre le Territoire et la SLN se tendent et sont donc susceptibles d'aiguiser ou de profiter des tensions. En 1964, la SLN entreprend de développer la production de son usine de Doniambo en construisant un sixième four électrique et une centrale thermique et elle inaugure un nouveau centre minier à Poro. Mais en 1965, la SLN suspend ses investissements en réaction au refus de l'Assemblée territoriale de lui accorder les avantages fiscaux

2 AMAE, Note pour l'ambassadeur secrétaire général, 12 décembre 1951.

3 Yann Bencivengo, *Nickel. La naissance de l'industrie calédonienne*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2014.

4 NLA, MS 5700, 14/153, *The Australian Miner*, « How Rothschild runs New Caledonia and its nickel », 22 février 1971.

qu'elle réclame<sup>5</sup>. Ce différend inquiète d'autant plus le gouvernement français que l'entreprise traverse une forte crise sociale et Jacques Foccart se souvient que le général de Gaulle lui affirmait alors : « Il faut faire quelque chose, car Le Nickel sait certainement bien ce qu'il a à faire, mais si nous laissons la situation en l'état, toute la population sera bientôt dressée contre la société, et ce n'est pas l'intérêt de la France. Par conséquent, il faut trouver une formule, une solution<sup>6</sup>. »

Acteur clé de l'économie de l'archipel, la SLN en est aussi un acteur politique et peut même apparaître comme un contre-pouvoir. Après avoir mené en 1966 une mission en Nouvelle-Calédonie pour le ministère de l'Industrie, l'ingénieur en chef des mines, Paul Gadilhe, préconise donc la « création d'une ou de plusieurs sociétés importantes autres que la Société le Nickel et indépendantes de celle-ci<sup>7</sup>. »

#### Une seconde usine : avec ou sans INCO ?

La création d'une seconde société est entérinée dès le début de 1967, mais il reste à en déterminer la composition. À la veille de la visite du général de Gaulle en Nouvelle-Calédonie en septembre 1966, Jacques Foccart déplore en effet le manque d'intérêts des investisseurs français. Alors que des capitaux étrangers tentent d'investir le territoire, il invective : « Il faut faire un effort, il faut travailler, voir les gens, les inciter à investir<sup>8</sup>. »

Reste aussi à déterminer la place faite à INCO dans ce projet. Le 14 juin 1967, Pierre Billotte évoque une société « à majorité française grâce à la participation d'une grosse entreprise de chez nous » et à laquelle prendraient part des sociétés étrangères dont INCO<sup>9</sup>. Le ministre des Départements et territoires d'Outre-mer semble ici suivre l'avis de Louis Devaux, président directeur général de la SLN, qui, lui écrit le 8 juin 1967 : « S'il s'avérait possible de s'assurer qu'à la fois par le contrôle d'intérêts français majoritaires d'une part, par des obligations financières d'autre part et peut-être aussi par une convention sous telle ou telle forme à imaginer avec le gouvernement canadien, stipulant que l'*International Nickel* s'interdira de se mêler à aucun moment – soit directement, soit par personne interposée – de la politique du pays, peut-être serait-il moins dangereux d'avoir un loup muselé à l'intérieur de la bergerie que d'avoir, à

5 Jean Freyss, *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, Paris, PUF, 1995, p. 90.

6 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, t. 1, *Tous les soirs avec de Gaulle (1965-1967)*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997, p. 483-484.

7 Paul Gadilhe, Ingénieur en chef des Mines, *Le Développement de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie. Premier rapport de mission*, Ministère de l'Industrie, 1966.

8 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, *op.cit.*, t. 1, p. 359-360.

9 *Ibid.*, p. 656-659.



l'extérieur, un adversaire puissant et libre, qui pourrait d'ailleurs utiliser contre la France et contre ses intérêts économiques et politiques des armes subversives, dès l'instant où ses activités ne pourraient pas être contrôlées<sup>10</sup>. »

Louis Devaux partage ce point de vue avec Georges Pompidou, Jacques Foccart et Michel Debré, mais la participation d'INCO ne fait pas l'unanimité. Le Premier ministre craint qu'INCO formule de nouvelles demandes une fois obtenue l'exportation de latérites pauvres, appréhension que balaye Pierre Billotte<sup>11</sup>. Foccart juge dangereux de renforcer une société qui détient déjà un quasi-monopole du nickel et lui préfère une société américaine dont le nickel n'est pas la spécialité. Seule la position du ministre des Finances se rapproche de celle de Louis Devaux : certes, le projet nécessite des capitaux étrangers, mais INCO doit rester « fortement minoritaire » et une société française doit en assurer le commandement pour des raisons politiques<sup>12</sup>. Toutefois, de Gaulle, désireux de briser le monopole de la SLN, se rallie finalement aux éléments favorables à INCO.

344

Dans un contexte marqué par des tensions avec la SLN, l'intérêt d'INCO et la tentation des petits mineurs d'y répondre, le gouvernement gaulliste, soucieux de resserrer ses liens avec la Nouvelle-Calédonie, promulgue de nouvelles lois visant à contrôler l'accès au nickel tout en resserrant les liens entre l'archipel et la République.

#### Tenir le nickel pour ancrer le territoire à la France ?

Les concessions fiscales accordées à la SLN pèsent sur le budget du territoire qui, lorsqu'il est en déficit, se tourne vers l'État. En métropole, des voix s'élèvent donc pour dénoncer la mauvaise gestion des élus locaux et des fonctionnaires nommés dans le territoire ainsi que les effets délétères de la large autonomie permise par l'application de la loi-cadre Defferre à la Nouvelle-Calédonie en 1957. De retour au pouvoir, de Gaulle entreprend de resserrer les liens entre l'État et ce territoire.

La loi Jacquinot de décembre 1963, qui vise la « dépolitisation de l'administration<sup>13</sup> », amorce le retour de l'État dans les affaires calédoniennes. Ainsi, le pouvoir exécutif revient au gouverneur qui est à la fois chef des services de l'État et chef des services territoriaux ; le conseil de gouvernement est réduit à

10 AN, 89 AJ (ex FNSP, 4 DE/64), Lettre de Louis Devaux au général Pierre Billotte, ministre d'État chargé des DOM-TOM, n° 15487, 8 juin 1967.

11 AN, AG/5(2)/74, Note manuscrite de la présidence de la République agrafée à des notes datées de septembre 1969.

12 AN, 89 AJ (ex FNSP, 4 DE/64), Notes manuscrites de Michel Debré, Élysée, 3 juin 1967.

13 AN, 19940227/65, Haut-commissariat au ministre chargé des DOM-TOM, Nouméa, 7 octobre 1965.

n'être qu'un organe collégial consultatif élu à la proportionnelle; les fonctions de vice-président et de ministres disparaissent et le cumul des mandats de députés, de conseillers de gouvernement et de membre de l'Assemblée territoriale n'est plus possible. Cette dernière disposition vise clairement Maurice Lenormand, président de l'Union calédonienne (UC), député de la Nouvelle-Calédonie et vice-président du conseil de gouvernement du territoire. Un des objectifs de cette loi est donc d'affaiblir l'UC qui domine alors la scène politique, suscitant des tensions au sein du territoire, mais aussi entre celui-ci et la métropole.

Les trois lois Billotte de janvier 1969 poursuivent la reprise en main du territoire. La première de ces lois fait du nickel, du cobalt et du chrome des minerais stratégiques dont la recherche et l'exploitation sont réservées à l'État. Le territoire perd donc la gestion du régime minier au profit de l'État qui entend éviter l'ingérence d'investisseurs étrangers dans l'exploitation de la principale richesse calédonienne. Cette disposition marque profondément l'opinion publique calédonienne qui qualifie de scélérates les lois Billotte.

Un deuxième texte organise la création et l'organisation de communes dans le territoire et fixe le cadre de la transformation des municipalités existantes en communes de droit national dotées de ressources budgétaires. Cette loi vise à dégager le pouvoir local des influences exercées par quelques petits mineurs et par l'UC, mais aussi à accroître la représentativité de la population de l'arrière-pays pour, au final, opposer au pouvoir de l'Assemblée territoriale un contre-pouvoir communal.

Enfin, la troisième loi concède au seul État le pouvoir d'accorder des avantages fiscaux aux entreprises s'engageant à réaliser dans le territoire des investissements supérieurs à trente millions de francs. À l'état de projet, ce texte semble ne pas avoir fait l'unanimité: Georges Pompidou paraît réservé, Maurice Couve de Murville y voit une façon de favoriser « les grosses affaires capitalistes », tandis que Jacques Foccart le défend afin d'éviter que les sociétés ne fassent pression sur les autorités locales et s'ingèrent dans les affaires politiques du territoire. Il affirme ainsi au Général: « Les grosses sociétés capitalistes, croyez-moi, feront bien mieux leurs affaires avec les élus de l'Assemblée territoriale qu'avec le gouvernement français et je peux même vous dire ceci: admettez que l'INCO, ou une société comparable, veuille investir, mettons 50 milliards, en Nouvelle-Calédonie. Elle va faire pression sur les conseillers territoriaux, les acheter 10 millions pièce, si je puis dire, moyennant quoi elle obtiendra le dégrèvement et elle aura aussi l'Assemblée dans la main pour d'autres choses. Vous livrez votre Assemblée aux finances des gros trusts, c'est tout à fait évident<sup>14</sup>. »

14 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, op. cit.*, t. 2, *Le Général en Mai (1968-1969)*, 1998, p. 401.

Cette déclaration de Foccart, comme les dispositions des lois Billotte, manifestent clairement la volonté du gouvernement de reprendre en main le territoire pour contrôler ses choix politiques et garder la maîtrise de son potentiel économique et stratégique.

#### LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, UN MOYEN D'ANCER LA NOUVELLE-CALÉDONIE DANS LA RÉPUBLIQUE

La Nouvelle-Calédonie n'échappe pas à la politique de modernisation industrielle de la France qu'engage le président Pompidou. L'objectif étant de faire du territoire le troisième exportateur mondial de nickel, la construction d'une deuxième usine de traitement du nickel, le maintien de la production sous contrôle français et l'ouverture contrôlée aux capitaux étrangers deviennent des priorités éminemment politiques.

346

##### L'enjeu politique du nickel

Quatre des dix conseils restreints que la présidence Pompidou consacre à l'Outre-mer, traitent du développement industriel calédonien et le VI<sup>e</sup> Plan vise pour 1975 une production de 200 000 tonnes de nickel ce qui revient à quintupler la production en cinq ans. La conjoncture internationale est alors favorable, car la longue grève qui a touché INCO a fait chuter les stocks de minerai et les acheteurs se tournent davantage vers la Nouvelle-Calédonie, y suscitant de 1969 à 1972 un véritable boom du nickel. L'objectif des 200 000 tonnes doit avant tout profiter aux intérêts français et comme le souligne le ministère du Travail : « les sociétés industrielles créées ou à créer devront être contrôlées par des groupes industriels français, mais les importants intérêts financiers et industriels étrangers, auxquels il est et sera fait appel, devront être étroitement surveillés et liés par des engagements très précis<sup>15</sup>. » Le Plan prévoit la construction de trois nouvelles usines appelant la création de trois ports nécessaires au transport du nickel et de trois villes pour loger la main-d'œuvre qu'il faut d'ailleurs attirer sur le territoire. L'ambitieux plan de développement minier et industriel de la Nouvelle-Calédonie demande donc de développer les infrastructures de l'archipel dans leur ensemble et d'en anticiper les conséquences démographiques, sociales et politiques ; comme l'illustre l'exemple du projet d'usine de Poum.

En 1969, la SLN développe le projet d'une usine de ferronickel à Poum alimentée par des gisements appartenant aux groupes Lafleur et Ballande,

15 AN, AG/5(2)/1042, Relevé des décisions du Conseil restreint consacré au développement industriel de la Nouvelle-Calédonie, Paris 9 mars 1970 à 15 h 30, Paris, 13 mars 1970.

mais dont l'exploitation reviendrait à la compagnie Patino dont la SLN détient 51 % du capital. Implantée au nord de la Grande Terre, cette usine permettrait de développer un bassin d'emploi dans une région majoritairement kanak<sup>16</sup> et agricole ainsi qu'un pôle urbain pouvant remédier à la congestion de l'agglomération de Nouméa, mais, à la condition qu'y soient développées les infrastructures nécessaires. Dès 1970, ce projet amène à Poum quelque 1 200 travailleurs, majoritairement des célibataires en raison du manque de logements nécessaires à l'installation de familles. Les autorités françaises s'inquiètent rapidement du désœuvrement de cette main-d'œuvre largement masculine en dehors de ces heures de travail, de ses contacts avec la population mélanésienne et estime qu'elle forme « une masse, inoccupée durant ses loisirs, parfaitement malléable à toute propagande syndicaliste et politique<sup>17</sup>. » Le développement de l'industrie calédonienne dépasse largement le volet économique et investit le nickel d'enjeux politiques d'autant plus forts que le Caillou est considéré comme « la clé de voûte de la présence française dans le Pacifique<sup>18</sup>. »

La dimension politique du nickel est donc essentielle. Les autorités métropolitaines purent par exemple s'inquiéter des liens d'affaire et de famille unissant le sénateur Henri Lafleur et fondateur de la Société minière du Sud Pacifique (SMSP), avec son homologue de Wallis et Futuna Henry Loste, actionnaire majoritaire de la Société minière Ballande et dont son fils, Hervé Loste, est le directeur général. Comme en témoigne le projet de Poum, les intérêts de la SMSP et de Ballande sont liés à la SLN ce qui fait craindre à Paris, la « formation d'un véritable Trust dont il conviendrait de déséquilibrer l'influence si l'on ne désire pas que des troubles sociaux et politiques prennent naissance sur ce territoire<sup>19</sup>. » Rappelons ainsi que la fin des années 1960 est marquée par un réveil kanak dont les aspirations d'abord identitaires et culturelles ne tardent pas à porter dans le champ politique les revendications d'une population kanak discriminée. La main-d'œuvre métropolitaine et océanienne qui arrive dans le territoire à la faveur du boom du nickel, est dès lors perçue par les autorités françaises comme un moyen de noyer par la démographie ces aspirations kanak qui ne tardent pas à se muer en revendication d'indépendance. Le nickel place ainsi la France devant de multiples défis : il lui faut développer le maillage administratif du territoire ; se coordonner avec les entreprises privées pour la

16 Depuis les accords de Matignon de 1988, le mot *kanak* est invariable en nombre et en genre.

17 AN, AG/5(2)/256, Note du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population au secrétaire général de l'Élysée, au sujet des problèmes soulevés par le développement industriel de la Nouvelle-Calédonie.

18 AN, AG/5(2)/256, déjà cité.

19 *Ibid.*

construction des infrastructures nécessaires au développement industriel et à l'implantation durable de la main-d'œuvre extra-calédonienne investit d'un rôle politique, tout en gardant le contrôle sur les sociétés minières pour que leurs intérêts au mieux ne gênent pas, voire appuient ceux de la République en Nouvelle-Calédonie.

#### **Promouvoir le développement industriel pour en finir avec le monopole de la SLN ?**

348

Nous l'avons vu, le général de Gaulle, inquiet du monopole exercé par la SLN, accepte une ouverture contrôlée du nickel à INCO. Est ainsi fondée à la fin des années 1960, la Compagnie française industrielle et minière du Pacifique (COFIMPAC) détenue à 40 % par INCO et à 60 % par la Société auxiliaire minière du Pacifique (SAMIPAC) qui représente les intérêts français. Cette Compagnie prévoit d'assurer dès 1972 la production de 14 000 à 15 000 tonnes de ferronickel à partir d'un minerai d'une teneur de 2,25 à 2,40 % de nickel ce qui n'est possible qu'avec le savoir-faire d'INCO en matière d'exploitation des latérites.<sup>20</sup> La création de la COFIMPAC manifeste donc clairement la volonté de l'État français de mettre un terme au monopole de la SLN. Mais la SAMIPAC rencontre des difficultés financières qui retardent le projet<sup>21</sup>. INCO qui y voit la mauvaise volonté de ses partenaires français, menace alors de traiter directement avec certains petits mineurs<sup>22</sup>.

Or, ces derniers s'agitent, car ils souhaitent exporter sans limitation leur minerai au Japon ce que refuse le gouvernement. Ce refus a pu être perçu comme un moyen de pression exercé par la France sur le gouvernement japonais pour qu'il accorde à la SLN un prêt qu'elle a sollicité pour la construction de la nouvelle usine de Poum<sup>23</sup>. Quant à Jacques Foccart et René Journiac, ils suspectent le Japon de piloter en sous-main le mouvement d'humeur des petits mineurs. Rappelons que le Japon qui importe la totalité du minerai nickélicifère dont a besoin son industrie sidérurgique en plein développement, est intéressé par les réserves calédoniennes et constitue un débouché important pour la production du Caillou. Tandis que les autorités françaises restent inquiètes des appétits étrangers, les petits mineurs dénoncent la volonté de l'État de les éliminer du marché du nickel.

Dans ce contexte, le conseil restreint du 23 février 1971 débat de l'avenir de la COFIMPAC. Tandis que le président Pompidou semble envisager de

20 AN, AG/5(2)/74, Projets actuels de cofimpac, 30 septembre 1969.

21 NLA, MS, 5700, 14/53, *The Australian Miner*, « Cofimpac in trouble », 22 février 1972.

22 Jacques Foccart, *op. cit.*, t. 3, *Dans les bottes du Général (1969-1971)*, 1999, p. 25. Entretien de l'auteur avec Jean Montpezat, Paris, 2005.

23 NLA, MS, 5700, 14/53, *The Australian Miner*, « How Rothschild runs New Caledonia and its nickel », 22 février 1972.

« décrocher pratiquement partout en laissant simplement le BRGM<sup>24</sup> exercer une surveillance de principe<sup>25</sup> », Jacques Foccart est défavorable au retrait de la France au profit d'INCO. Pour remédier aux difficultés, le conseiller de l'Élysée préconise de réduire à 51 % les intérêts de la France au sein de la COFIMPAC, de rechercher des participants européens pour augmenter le capital de la SAMIPAC et d'autoriser Péchiney-Ugine à s'installer comme producteur de nickel en Nouvelle-Calédonie<sup>26</sup>. L'option défendue par Pompidou semble avoir les faveurs du conseil, mais aucune décision n'est prise si ce n'est celle de consulter le haut-commissaire Louis Verger.

Mais compte tenu des risques politiques pouvant naître de la disparition de la COFIMPAC, le conseil restreint du 23 mars suivant se rallie au « rhabillage<sup>27</sup> » soutenu par Jacques Foccart. Le capital de SAMIPAC au sein de la COFIMPAC est ainsi réduit à 51 % ; le BRGM est autorisé à réinvestir dans le territoire les produits des titres miniers qu'il détient au sud de la Grande Terre ; les actionnaires français sont incités à maintenir voire à augmenter leur participation et des participations européennes sont recherchées et le relais financier d'INCO pour la part non couverte du capital est accepté.<sup>28</sup> La COFIMPAC a pour premier objectif de produire 50 000 tonnes de métal par an durant quarante ans. Pour ce faire, le conseil restreint lui transfère à prix coûtant les titres du BRGM soit un million de tonnes de réserve tout en signalant que les titres miniers du domaine Pentecost sur lesquels INCO a une option, sont pris en compte dans le calcul. Malgré cela, le projet de la COFIMPAC échoue.

Parallèlement, le prix de vente du minerai chute de 37 % en 1972 et induit une diminution des ventes qui plombe l'objectif de production de 200 000 tonnes de minerai en 1975. Cette baisse des cours combinée à la dévaluation du dollar place la SLN dans une situation délicate : ses recettes diminuent de 20 à 25 % entre 1971 et 1973 et de bénéficiaire en 1971, la société est déficitaire en 1972 ce qui la pousse à suspendre son projet d'usine du Nord. En outre, la SLN vend sa production à des tarifs alignés sur ceux pratiqués par INCO qui maintient les cours mondiaux du nickel à un bas niveau. En 1972, le boom du nickel est donc fini et le gouvernement suit avec préoccupation les difficultés du premier employeur du territoire et ses possibles répercussions politiques. Les licenciements que la SLN engage à la veille des élections du 4 mars 1972,

24 Il s'agit du Bureau de recherches géologiques et minières qui détient 30% du capital de la SAMIPAC associée à INCO au sein de la COFIMPAC.

25 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, op.cit.*, t. 3, *Dans les bottes du Général (1969-1971)*, 1999, p. 624.

26 AN, AG/5(2)/1045, Relevés de décisions du Conseil restreint consacré au développement industriel de la Nouvelle-Calédonie du mardi 23 février 1971, 11 h 30, Paris, 26 février 1971.

27 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, op. cit.*, t. 3, p. 624.

28 AN, AG/5(2)/1045, déjà cité. Mardi 23 mars 1971, 12h45, Paris, 3 mars 1971.

sont d'ailleurs exploités par les partisans de l'autonomie qui y voient le moyen de « redonner aux Calédoniens la gestion de leur patrimoine minier<sup>29</sup> ». La détermination gouvernementale à garder le nickel sous contrôle continue donc à susciter de nombreuses frictions entre le territoire et la Métropole.

#### Soutenir la SLN, pour défendre les intérêts français

350

Le 26 avril 1973, un nouveau conseil restreint fixe des mesures propres à aider la SLN afin qu'elle ne passe pas aux mains d'INCO qui cherche toujours à s'implanter dans le territoire. L'heure n'est plus à l'entente avec le géant canadien au sujet duquel Pompidou affirme selon Foccart : « C'est une lutte à mort entre l'INCO et nous. La Société Le Nickel, c'est bien, mais ce qu'il faut voir là-dedans, c'est l'intérêt de la France<sup>30</sup>. » Le soutien de la France à la SLN se traduit par le rachat de certains de ses droits miniers par le BRGM et de celui du barrage de Yaté ainsi que par une participation d'Elf-ERAP, c'est-à-dire de capitaux publics. Par ces actions, le gouvernement cherche bien selon Foccart à « déguster l'INCO<sup>31</sup> » de l'exploitation du nickel calédonien.

Un autre élément clé concerne l'attribution des permis miniers à Goro, le plus important domaine minier du Sud de la Grande Terre. Au Sud, INCO détient déjà les droits sur les gisements de la plaine des Lacs et de Pernod et entend accéder au site de Goro pour « le contrôler sans partage<sup>32</sup>. » Pour contrer ce projet, les autorités françaises demandent en janvier 1973 un accord entre INCO et la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA) et annonce, en cas d'échec, une partition équitable des droits miniers de Goro « pour leur permettre soit d'entreprendre une exploitation en association, soit de proposer séparément la réalisation d'une unité de taille industrielle<sup>33</sup>. » Mais le stratagème échoue, car, selon Gérard Piketti, conseiller technique au cabinet du ministre du Développement industriel et technique, Jean Charbonnel, INCO temporise afin de déconsidérer la SNPA aux yeux de la population calédonienne. La société canadienne semble alors prête à abandonner son projet, mais sans renoncer à son domaine ce qui gèlerait le projet de développement industriel du Sud de la Grande Terre.

Dans ce contexte, l'État joue la carte SNPA et soutient son association avec l'américain Freeport qui pourrait amener INCO à reconsidérer sa position<sup>34</sup>.

29 *L'Avenir Calédonien*, « Éditorial », n° 734, octobre 1972, p. 1.

30 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée, op. cit.*, t. 5, *La Fin du gaullisme (1973-1974)*, 2001, p. 346.

31 *Ibid.*, p. 206.

32 AN, AG/5(2)/1065, Ministère du Développement industriel et scientifique, cabinet du ministre, le conseiller technique, Paris, 12 février 1973.

33 AN, AG/5(2)/1065, déjà cité, 12 février 1973.

34 AN, AG/5(2)/1065, Note pour le président de la République, Paris, 16 mars 1973.



Mais, la détermination d'INCO qui revendique les titres miniers détenus par la COFIMPAC sur Goro, comme les difficultés de la SLN et de la SNPA à s'entendre, laissent le dossier en suspens et aucun de ces projets d'usine du Sud ne se concrétise. Notons qu'il faut attendre le début des années 1990 pour qu'INCO relance le projet d'exploitation des latérites de Goro. Par ailleurs, les difficultés croissantes de la SLN poussent l'État à y augmenter la participation des capitaux publics à partir de 1974.

Parce que le nickel est un socle essentiel du développement économique et industriel du territoire, le général de Gaulle et Georges Pompidou font de sa maîtrise un enjeu politique fort. Il s'agit d'abord de contrebalancer le monopole détenu par la SLN et de veiller à ce que les intérêts des petits mineurs n'aillent pas à l'encontre de ceux de la France tout en desserrant l'emprise exercée par une minorité d'acteurs locaux, impliqués à la fois dans les champs économiques et politiques, et dont les autorités peuvent souligner le « particularisme ombrageux<sup>35</sup> ». Le développement industriel du territoire que fait espérer le boom du nickel est également vu comme un moyen d'approfondir les liens unissant l'archipel à la France, notamment en améliorant la situation socio-économique et en y favorisant un courant migratoire capable de contrer l'émergence des revendications politiques kanak. La création d'une seconde usine reste toutefois une priorité inaboutie des présidences de Charles de Gaulle et de Georges Pompidou qui ont pu investir ce projet de moyens et de finalités différents. Au cours de ces années, Jacques Foccart n'eut de cesse de soutenir une implication directe de l'État dans la filière nickel afin de peser sur le destin du territoire et de garder sous contrôle les intérêts des sociétés étrangères ; une ligne qui va s'imposer. Le nickel mêle et révèle ainsi des enjeux à la fois stratégiques, socio-économiques et politiques aux implications à la fois locales, nationales et internationales. En ce sens, il constitue donc bien un des leviers de la puissance de la France.

35 AN, 19940227/65, Note sur les réformes institutionnelles en Nouvelle-Calédonie.



## L'AFRIQUE DU SUD, UN PARTENAIRE PARTICULIER POUR LE « DIALOGUE »<sup>1</sup>

*Anna Konieczna*

*These archives contain traces of my life and those who had lived with me. Anyone who explored the world of archives will know that it is a treasure house, one that is full of surprises, crossing paths, dead ends, painful reminders and unanswered question.*

Nelson Mandela, inscription aux Archives nationales d'Afrique du Sud, Pretoria, 2014

Le 29 octobre 1970, la déclaration du président ivoirien allait ouvrir une vive controverse sur le continent africain. Dans son discours clôturant le congrès du Parti démocratique de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny a lancé un avertissement contre une guerre permanente en Afrique et s'est prononcé en faveur d'une « politique de dialogue et de contacts<sup>2</sup> » avec l'Afrique du Sud. Destinée à un débat intérieur, la déclaration n'est pas un acte isolé. Houphouët-Boigny a réaffirmé sa position l'année suivante : d'abord, en avril, au cours d'une conférence de presse<sup>3</sup>, ensuite, le 1<sup>er</sup> juillet, dans son « Message pour la Paix en Afrique »<sup>4</sup> prononcé quelques jours après que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a rejeté le dialogue. Ces déclarations ont provoqué des critiques, voire des réactions violentes, tant en Afrique francophone qu'anglophone. En mai 1971, le cortège du président ivoirien, qui assistait à la réunion du Conseil de l'Entente à Ouagadougou, a été attaqué par de jeunes manifestants qui dénonçaient le « traître à l'Afrique » et « l'ennemi de la Haute-Volta »<sup>5</sup>. En arrivant au même moment que les informations sur les contrats

1 Cet article est le résultat des recherches menées dans le cadre de notre thèse *L'Histoire d'une « relation spéciale » : les relations franco-sud-africaines dans les années 1958-1974*, dir. Maurice Vaïsse, Sciences Po Paris, 2013.

2 AN, AG/5(F)/1807, Note du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches, Paris, 10 novembre 1970.

3 AN, AG/5(F)/1808, Dépêche de l'AFP, 28 avril 1971.

4 AN, AG/5(F)/2134, Note de la direction Afrique/Levant (désormais DAL), Paris, 5 août 1971.

5 AN, AG/5(F)/1781, Télégramme n° 294-301 de Delay, Ouagadougou, 17 mai 1971.

militaires attribués par les entreprises françaises au régime sud-africain, ces déclarations ont fait s'amplifier la campagne anti-française en Zambie. Celle-ci a atteint son paroxysme au début de juillet 1971 quand l'ambassade de France à Lusaka a été attaquée par les manifestants entraînant l'évacuation du chiffre par l'ambassadeur. Les auteurs de ces attaques ont été traduits devant la justice zambienne, le 14 juillet<sup>6</sup>. Interrogé bien des années plus tard par Philippe Gaillard, Jacques Foccart réfuta son implication directe dans la politique du dialogue. À la question de savoir qui poussait Houphouët-Boigny à proposer le dialogue, il répondit : « Rien ni personne d'autre que sa profonde conviction ». Il avoua toutefois qu'il avait partagé l'analyse du président ivoirien et qu'il avait contribué, d'une manière indirecte, à la réussite de cette politique<sup>7</sup>.

354

Les recherches sur le dialogue voient cette initiative tantôt comme un plan préparé par Jacques Foccart<sup>8</sup>, tantôt comme le reflet de la personnalité pragmatique, voire machiavélique, de Félix Houphouët-Boigny<sup>9</sup>. Plus généralement, elles déterminent son origine dans la conférence de presse organisée à Abidjan en avril 1971 et incluent rarement ses antécédents et son contexte. En s'appuyant sur les sources sud-africaines et françaises et sur les recherches autour des « réseaux Foccart » en Afrique<sup>10</sup>, cet article a pour objectif de répondre à cette lacune. Il démontre que le dialogue repose sur un réseau triangulaire des contacts créés déjà dans les années 1960 avant de devenir à partir de 1970 une voix controversée dans le débat continental sur les enjeux en Afrique. Tout en présentant les motivations de la politique étrangère de la France en Afrique méridionale, cet article rompt avec l'approche réaliste qui voit l'État comme un acteur unitaire pour tenter la réflexion sur la perception du dialogue par les institutions françaises en charge de la politique extérieure. Finalement, il interroge le rôle et la place des archives Foccart dans les recherches

6 AMAE, Direction Nations Unies/Organisations internationales (désormais NUOI), apartheid, 1970-75, dossier « Relations avec la Zambie ».

7 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, t. 2 (1969-1996), 1997, p. 112.

8 Daniel Bach, « Les initiatives franco-sud-africaines de "dialogue" avec l'Afrique francophone », dans *La France et l'Afrique du Sud : histoire, mythes et enjeux contemporains*, Paris, Karthala, p. 203-214 ; Roger Pfister, *Apartheid South Africa and African States: From Pariah to Middle Power, 1961-1994*, London, Tauris Academic Studies, 2005, p. 48-76.

9 Abou B. Bamba, « An unconventional challenge to apartheid: the Ivorian Dialogue Diplomacy with South Africa, 1960-1978 », *International Journal of African Historical Studies*, 47/1, 2014, p. 77-99.

10 Roger Pfister, *Apartheid South Africa and African States*, op. cit., p. 48-76 ; Jean-Pierre Bat et Pascal Geneste, « Jean Mauriceau-Beaupré : de Fontaine à Mathurin, JMB au service du Général », *Relations internationales*, 142, 2010/2, p. 87-100 ; Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2012.

sur la politique africaine de la France, et plus particulièrement, sur la politique du dialogue.

#### LES ENJEUX DE LA POLITIQUE FRANÇAISE EN AFRIQUE

Une analyse fonctionnaliste des institutions françaises en charge de la politique africaine sous les présidences de Charles de Gaulle et de Georges Pompidou risque de mener à une conclusion rapide selon laquelle l'Afrique du Sud, ou plus généralement l'Afrique australe n'a pas pu intéresser Jacques Foccart. Le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches qu'il dirige entre 1960 et 1974 a pour vocation de gérer les relations avec les anciennes colonies françaises – le « pré carré ». Les relations avec l'Afrique « hors champ », y compris l'Afrique du Sud, se trouvent dans la gestion du Quai d'Orsay. Ce cadre témoigne d'une certaine hiérarchie des priorités dans la politique française telle qu'elle est formulée au Palais de l'Élysée. En même temps que l'évolution du continent encourage la France à élargir son influence en dehors de l'ancien Empire, le renforcement du « pré carré » et de ses liens avec l'ancienne métropole est perçu à la fois comme un complément indispensable de la « grandeur » de la France et comme un élément intégrant de sa politique continentale<sup>11</sup>. Cette lecture fonctionnaliste éclipse toutefois les dynamiques continentales ou globales, ou encore les ambitions françaises nationales, tous ces éléments qui ont pesé dans la formulation de la politique française en Afrique.

Tout d'abord, l'Afrique francophone n'est pas un ensemble homogène et elle ne reste pas imperméable aux influences extérieures. Tout en restant inscrits dans un réseau très dense d'interdépendances avec la France, les États du « bloc francophone » cherchent aussi à affirmer leur souveraineté internationale et à desserrer autant que possible l'étau français. Cet objectif se traduit par la représentation dans les organisations internationales, les échanges diplomatiques réguliers avec leurs voisins non francophones, la participation dans les débats sur l'avenir du continent ou encore par la tentative de diversifier les courants commerciaux et sources d'aide au développement à des partenaires occidentaux et non occidentaux. La lecture des archives de Jacques Foccart confirme cette « théorie indépendantiste »<sup>12</sup> : elles démontrent comment la politique étrangère des pays francophones résulte de la volonté de se positionner dans le système

11 Frédéric Turpin, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique (1958-1974). Décoloniser et coopérer*, Paris, Les Indes savantes, 2010, p. 151.

12 Cette théorie, appliquée aux pays socialistes, « satellites » de l'Union soviétique, démontre que les affinités et solidarités idéologiques n'ont pas empêché ces pays à mener une politique étrangère à caractère national.

international, dans le « système franco-africain » et dans le « système africain » (régional ou continental).

Deuxièmement, le « pré carré » est un ensemble disparate. Il est dense en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, mais reste plus distant et éparpillé dans la zone de l'océan Indien. Or la présence dans cette zone, au croisement des routes maritimes internationales, sert de multiplicateur de puissance française dans le jeu stratégique mondial : grâce au contrôle des zones économiques exclusives et des leurs ressources, la France est dans les années 1960 une troisième puissance maritime mondiale<sup>13</sup>. Par conséquent, les évolutions que connaît la partie intermédiaire du continent entre les deux parties du « pré carré » intéressent la France et Jacques Foccart. L'importance de cette zone pour la sécurité mondiale et la stratégie française en Afrique est par ailleurs confirmée dans l'un des premiers actes de la politique étrangère de Charles de Gaulle, à savoir le mémorandum que ce dernier envoie en septembre 1958 à Harold Macmillan et Dwight Eisenhower<sup>14</sup>.

356

L'échec du « directoire à trois », patent au moment de la crise congolaise, pousse la France à vouloir mener en Afrique une politique de « cavalier seul<sup>15</sup> ». Dans cette quête solitaire, elle cherche désormais à se positionner à l'intersection de deux tendances qui structurent les relations sur le continent, à savoir le conflit idéologique Est/Ouest et les tensions Nord/Sud. La France réproue à la fois l'activité soviétique que l'interventionnisme américain en Afrique<sup>16</sup>. Elle suit également attentivement les débats sur l'unité africaine. Ce débat, qui voit apparaître l'opposition entre le courant modéré/confédéral et le courant progressiste/panafricain, porte autant sur le modèle économique ou politique de l'intégration que sur les relations du continent avec le monde extérieur (neutralité ou non-alignement). À partir de 1960, Paris renforce les relations avec les régimes minoritaires en Afrique australe, notamment avec l'Afrique du Sud. De par son orientation idéologique – c'est un pays anti-communiste qui a rompu les relations avec l'Union soviétique – à cause de son emplacement stratégique et de ses ambitions régionales, elle se présente comme le garant, voire le gendarme, des intérêts occidentaux en Afrique australe et dans la zone de l'océan Indien. L'Afrique du Sud, puissance économique et industrielle continentale, devient aussi le premier partenaire commercial de la France en

13 Hélène Mazeran, *Géopolitique de l'océan Indien*, Paris, CHEAM, 1994, p. 90.

14 Mémorandum du général de Gaulle remis le 17 septembre 1958 à Dwight Eisenhower et Harold Macmillan.

15 J'emprunte cette expression à Mukanya Jean-Bruno et Saul Samir, « Cavalier seul : la France contre les interventions multilatérales durant la crise congolaise, 1960-1963 », *Relations internationales*, 142, 2010/2, p. 101-118.

16 Pierre-Michel Durand, *L'Afrique et les relations franco-américaines des années soixante. Aux origines de l'obsession américaine*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Afrique et destination privilégiée de ses investissements. En même temps, la France profite de l'évolution de l'Empire britannique et noue les relations diplomatiques et économiques avec les États indépendants de l'Afrique de l'Est ou de l'ancienne Fédération d'Afrique centrale – la Zambie et le Malawi<sup>17</sup>. Dans les contacts avec ces pays, acquis souvent au non-alignement, la France se présente, surtout après la reconnaissance de la Chine populaire, comme un « troisième grand » et le porte-parole « désintéressé » du tiers monde dans le jeu global<sup>18</sup>. L'ensemble francophone devient outil et complément de cette politique. Composé majoritairement des pays modérés, il est censé jouer le rôle stabilisateur et pôle d'attraction économique sur le continent africain<sup>19</sup>. Au cours des conversations avec les leaders des anciennes colonies britanniques, Charles de Gaulle les encourage à nouer les liens avec leurs homologues francophones. Il s'agit toutefois dès le départ d'une relation hiérarchique. Comme le dit de Gaulle à Houphouët-Boigny : « vous pouvez avoir des relations avec les pays anglophones », mais « c'est autour des États d'expression française qu'il est normal de rassembler les autres »<sup>20</sup>.

#### LES ANTÉCÉDENTS DU DIALOGUE

Les relations avec l'Afrique du Sud sont porteuses d'une contradiction de la politique française en Afrique. Complément de cette politique dans le domaine économique et industriel, elles constituent en même temps son revers dans le domaine diplomatique. La coopération avec le régime d'apartheid et ses alliés en Afrique australe fragilise la position de la France en Afrique tant francophone qu'anglophone, car elle provoque des critiques régulières des pays africains. Ce dilemme laisse la place ouverte à une zone grise des liens informels et à l'activité des acteurs non étatiques.

Une relation triangulaire entre la France, l'Afrique du Sud et le « pré carré » est tout d'abord le résultat de l'activité des « réseaux Foccart », et plus particulièrement de Jean Mauriceau-Beaupré. Proche collaborateur de Foccart et de Debré, il est nommé en 1960 conseiller de l'abbé Youlou, président du Congo-Brazzaville, ensuite, en 1963, de Félix Houphouët-Boigny. Sur le terrain africain, il œuvre en faveur du renforcement de la présence française en Afrique. Il met en place une série des opérations destinées à renforcer le pouvoir

17 Voir par exemple les comptes rendus des conversations dans « Suivi des relations avec différents pays », AN, AG/5(1)/1381.

18 Patrick Quantin, « La vision gaullienne de l'Afrique noire. Permanences et adaptations », *Politique africaine*, 5, mars 1982, p. 8-18.

19 Frédéric Turpin, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique*, op. cit., p. 151.

20 AN, AG/5(F)/535, Entretien entre Charles de Gaulle et Houphouët-Boigny, 9 juin 1961.



régional des leaders africains dont il est conseiller ou, plus généralement, à augmenter le rayonnement du Rassemblement démocratique africain (RDA), parti interafricain francophone et pro-occidental sur le continent. Ainsi, selon Jean-Pierre Bat, Mauricheau-Beaupré coorganise la sécession katangaise et biafraise, participe à l'établissement de Tchombé au Congo-Kinshasa, au renforcement du gouvernement de François Tombalbaye au Tchad ou de Kofi Busia au Ghana<sup>21</sup>. Le renforcement des réseaux du RDA signifie aussi, dans son esprit, de contrer le courant progressiste en Afrique dont le panafricanisme est l'une des émanations. Au début des années 1960, Mauricheau-Beaupré crée un réseau des contacts en Afrique australe, notamment avec les services de renseignement sud-africains. Il se montre aussi favorable à tout projet de coordination approfondie entre les régimes conservateurs de la région – l'Afrique du Sud, la Rhodésie et les territoires portugais. Une telle alliance informelle est de nature, selon lui, à constituer un contrepoids aux projets d'intégration panafricains tout en préservant les intérêts de l'Occident dans la région<sup>22</sup>. Elle constitue aussi l'un des points d'appui pour les opérations que Mauricheau mène en Afrique. Pretoria y apporte en effet son aide économique, militaire ou paramilitaire<sup>23</sup>. Fruits des relations personnelles, ces rapports impliquent aussi, d'une manière directe ou indirecte, certaines entreprises ou banques françaises installées en Afrique du Sud. Les liens qu'elles nouent avec les intérêts sud-africains – notamment le géant minier Anglo-American – débouchent sur les partenariats stratégiques en Afrique occidentale et en Afrique australe. C'est par ce biais que le gouvernement sud-africain noue à partir de 1967 des relations économiques et politiques avec Madagascar et le Gabon.

La triangulation des relations est aussi le fruit du « système Foccart » dont Félix Houphouët-Boigny est l'un des points d'appui. Pilier de la présence française en Afrique, le président de la Côte d'Ivoire, selon les circonstances, joue aussi la carte de solidarité africaine. En 1962, quand il brigue le siège du membre non permanent du Conseil de sécurité pour la Côte d'Ivoire, il organise une tournée en Afrique de l'Est<sup>24</sup> et devient médiateur auprès des pays francophones en faveur de la création de l'OUA<sup>25</sup>. Tout en s'abstenant de participer aux réunions d'Addis-Abeba, il crée le réseau des contacts en Afrique méridionale, ce dont témoigne par exemple la visite d'une mission parlementaire

21 Jean-Pierre Bat, *Le Syndrome Foccart*, op. cit., p. 270-334.

22 AN, AG/5(F)/641, Note manuscrite à l'attention de Jacques Foccart, juin 1963.

23 Roger Pfister, *Apartheid South Africa and African States*, op. cit., p. 48-76.

24 AN, AG/5(F)/535, Entretien entre Charles de Gaulle et Houphouët-Boigny, 9 juin 1961.

25 Delphine Lecoutre, « L'Éthiopie et la création de l'OUA », *Annales d'Éthiopie*, 20, 2004, p. 113-147 ; Anna Konieczna, « Rolafrancuskojęzycznych krajów Afryki w powstaniu Organizacji Jedności Afrykańskiej », *Olsztyńskie Studia Afrykanistyczne*, 2, 2012, p. 75-89.

ivoirienne en Tanzanie et au Malawi en 1965<sup>26</sup>. La même ambiguïté caractérise son attitude envers les questions de l'Afrique australe. La diplomatie ivoirienne, tout au moins jusqu'en 1967, reste officiellement critique à l'égard du régime d'apartheid. Toutefois, lors des conversations privées avec l'ambassadeur français à Abidjan, Houphouët se montre très tôt favorable à une approche plus constructive envers Pretoria<sup>27</sup>.

Les premières déclarations et gestes d'ouverture de la diplomatie ivoirienne en faveur de l'Afrique du Sud que l'on observe à partir de 1968 sont motivés tout d'abord par l'évolution de la situation en Afrique de l'Ouest. Le renversement de Kwame Nkrumah au Ghana, suivi d'une série des coups d'État dans les pays francophones, y compris dans les États membres du Conseil de l'Entente, attise la compétition pour le leadership dans la région entre le Nigeria et la Côte d'Ivoire<sup>28</sup>. Ils sont l'un des éléments qui poussent le président ivoirien à s'engager dans le projet d'affaiblissement du géant anglophone. Ces déclarations répondent aussi à l'évolution de la situation en Afrique australe et orientale. Avec la chute du président ghanéen, la dynamique panafricaine se déplace vers l'Afrique de l'Est<sup>29</sup> et renforce la position de Julius Nyerere et de Kenneth Kaunda. Les leaders tanzanien et zambien apportent leur soutien aux mouvements de libération d'Afrique australe. À partir de 1967, face au *statu quo* dans la région, ces derniers organisent une série des raids dans les zones limitrophes en Angola ou en Rhodésie à partir des territoires voisins ce qui provoque la réponse des forces policières rhodésiennes et portugaises, avec l'aide des renforts sud-africains. La montée des tensions dans la région et l'échec de la diplomatie britannique dans la crise rhodésienne font se renforcer la pression de Kaunda et Nyerere sur le gouvernement français dont le soutien pour les régimes minoritaires de la région est, à l'époque, régulièrement relevé par la presse internationale anglophone.

Simultanément, à partir de 1967, le nouveau Premier ministre sud-africain, John Vorster, initie la « politique d'ouverture » envers les pays de la région, ce dont témoigne l'instauration immédiate des relations diplomatiques avec le Lesotho et le Malawi ou la création, en 1969, d'une union douanière entre l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho et le Swaziland<sup>30</sup>. À travers les échanges commerciaux ou des projets d'assistance technique, ce projet vise non seulement

26 AN, AG/5(F)/2292, Note du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches à l'attention du président de la République, Paris, 14 mai 1965.

27 AMAE, NUOI, Apartheid, 1960-69, 672, Télégramme 359 de Raphaël-Leygues, Abidjan, 22 juin 1964.

28 AN, AG/5(F)/1795-1796 et 1800-1802.

29 Amzat Boukari-Yabara, *Africa must unite ! Une histoire du panafricanisme*, Paris, La Découverte, 2015, p. 198--200.

30 Roger Pfister, *Apartheid South Africa and African States*, op. cit., p. 40.

à affirmer la puissance régionale de l'Afrique du Sud, mais surtout à contourner l'influence du panafricanisme dans les deux régions. Autant qu'elle crée des liens de clientélisme dans le voisinage proche, la « politique d'ouverture » met aussi en cause les projets de l'indépendance économique promus par la Zambie et la Tanzanie, tels que la création d'un marché commun sous l'égide de la Communauté des États d'Afrique de l'Est ou la construction de l'infrastructure ferroviaire – le chemin Tanzam – financée par la Chine populaire qui rendrait le commerce zambien indépendant des ports sud-africains ou angolais.

360

Ces deux dynamiques se trouvent réunies dans la politique ivoirienne envers le Biafra. Afin de rendre la sécession biafraise effective, Houphouët-Boigny, avec l'aide des « réseaux Foccart », agit dans deux directions. Tout d'abord, il mobilise des soutiens diplomatiques. En 1968, deux pays anglophones reconnaissent le Biafra : la Tanzanie et la Zambie, suivies par le Gabon et la Côte d'Ivoire<sup>31</sup>. Cette configuration permet à Houphouët-Boigny d'augmenter la position dans les négociations avec le gouvernement français qui reste très divisé tant sur la question biafraise que la question sud-africaine. L'association de la Tanzanie et de la Zambie démontre en effet que le soutien au Biafra a un caractère multilatéral qui dépasse les clivages historiques ou idéologiques. En même temps, Houphouët-Boigny organise l'aide militaire qui transite vers le Biafra *via* Libreville. À partir de février 1969, il noue les premiers contacts avec Pretoria. Afin de renforcer sa position dans les négociations avec le gouvernement sud-africain, il mobilise ses partenaires francophones – le Gabon et Madagascar. En janvier 1969, à la marge de la conférence de l'OCAM à Kinshasa, ces trois pays décident d'établir « une politique réaliste vis-à-vis de l'Afrique du Sud à l'échelle du continent<sup>32</sup> ». Ainsi, à partir de 1969, l'Afrique du Sud apporte l'aide militaire à l'opération Mathurin *via* l'Angola<sup>33</sup> et, plus tard, un crédit qui permet probablement de financer en partie le déficit budgétaire ivoirien.

En liant la situation dans les deux régions, Houphouët-Boigny essaie de sortir de l'analyse strictement régionale et ouvrir le débat sur les enjeux globaux sur le continent africain. Ainsi, le soutien à la sécession biafraise se présente moins comme le reflet des intérêts particuliers de la Côte d'Ivoire, mais elle constitue la réponse à un danger qu'il estime réel de l'expansion du communisme en Afrique. Cette perspective implique, à son avis, le changement des priorités. « Le principal combat africain, dit-il, n'est pas entre les racistes et les non-racistes – le

31 AN, AG/5(F)/1804 et 1805.

32 AN, AG/5(F)/642, Note de source secrète, s.d. ; AMAE, Direction des Affaires africaines et malgaches (ci-après DAM), Côte d'Ivoire, 1965-72, 1883, Télégramme 110-115 de Raphaël-Leygues, Abidjan, 5 février 1969.

33 Roger Pfister, *Apartheid South Africa and African States*, *op. cit.*, p. 48-76.

vrai combat est entre les communistes et les anti-communistes<sup>34</sup> ». L'Afrique du Sud devient dans son analyse l'élément-clé d'un « barrage » commun contre le communisme et cette alliance informelle nécessite, par conséquent, une attitude plus ouverte envers le régime d'apartheid. Houphouët-Boigny se présente aussi comme l'arbitre de la situation en Afrique australe. Tout en maintenant des contacts avec la Zambie et la Tanzanie, l'Ivoirien privilégie la « politique d'ouverture ». Les deux pays qu'il mobilise, le Gabon et Madagascar, sont aussi l'un des premiers pays africains à accueillir les missions économiques sud-africaines, chargés d'étudier des projets d'investissements. Il cherche ainsi à démontrer que l'Afrique du Sud peut trouver un contrepoids à ses craintes sécuritaires dans l'existence d'un bloc continental des pays modérés. À partir de 1968, quand le Conseil de Sécurité introduit les sanctions contre la Rhodésie, le Gabon devient le relais pour certaines exportations de cette colonie britannique rebelle<sup>35</sup>. De même, Madagascar ouvre la politique du rapprochement avec les pays voisins, notamment le Malawi et le Kenya. En juin 1969, la visite de la délégation malawite à Tananarive est perçue par l'ambassade de France comme « un signe supplémentaire » de l'émergence possible « d'un regroupement régional modéré à caractère essentiellement économique dans un premier temps »<sup>36</sup>.

#### L'ÉVOLUTION DU DIALOGUE

À partir de 1970, les déclarations sur le dialogue d'Houphouët-Boigny deviennent une confrontation directe avec Kenneth Kaunda. Nommé président de l'OUA et du mouvement de non-alignés, le président zambien se fait désormais le porte-parole du manifeste de Lusaka. Ce plan d'action pour l'Afrique australe, adoptée par la Communauté des États d'Afrique de l'Est en avril 1969, se trouve à l'opposé de l'analyse ivoirienne. Ses auteurs minorent le facteur idéologie et la confrontation bipolaire – l'opposition entre les deux modèles politiques et économiques – et déterminent les causes potentielles du conflit dans la persistance de la ségrégation raciale et du colonialisme. Bien plus, ils présentent une approche globale envers les problèmes de la région en estimant qu'ils ont l'intention de rechercher les solutions en coopération avec l'Ouest et l'Est. Ils apportent aussi ouvertement un soutien moral ouvert aux mouvements de libération dans la région. Ils affirment leur attachement aux

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> AN, AG/5(F)/2016. Voir aussi Joanna Warson, *France in Rhodesia: French policy and perceptions throughout the era of decolonisation*, thèse, dir. Tony Chafer, Université de Portsmouth, 2013, p. 271-272.

<sup>36</sup> AN, AG/5(F)/2292, Note 497 à la DAM, Tananarive, 5 juillet 1969.

méthodes pacifiques et aux négociations, mais ils se montrent prêts de soutenir la lutte des populations de ces territoires tant que l'évolution non-violente reste bloquée. Dans le passage sur l'Afrique du Sud, ils appellent à l'isolement et à l'exclusion du régime d'apartheid des organisations internationales<sup>37</sup>.

L'OUA confie en septembre 1970 au président zambien, Kenneth Kaunda, une mission auprès des pays occidentaux. Soutenue largement par les pays francophones, la mission a pour objectif d'amener ces pays à interrompre la coopération avec l'Afrique du Sud et le Portugal et d'apporter le soutien aux mouvements de libération<sup>38</sup>. Aussitôt que Kaunda termine sa mission, Houphouët-Boigny prononce sa première déclaration. En analysant attentivement la séquence des événements, les déclarations suivantes du président ivoirien sont aussi une réponse, souvent directe, aux initiatives zambiennes.

362

L'initiative du dialogue constitue la rupture avec le manifeste de Lusaka sur deux points. Tout d'abord, elle diverge en ce qui concerne l'analyse des enjeux qui se présentent sur le continent africain. Houphouët-Boigny rejette la rhétorique anti-coloniale et anti-raciste et met l'accent sur les questions économiques. À son avis, les pays africains doivent donner la priorité au développement économique et scientifique, le seul moyen d'assurer l'indépendance et le prestige sur la scène internationale. L'Ivoirien reste aussi très critique envers le non-alignement. À son avis, l'association avec la Chine populaire risque d'intensifier la rivalité idéologique sur le continent, car Moscou et Pékin, malgré les divergences qui les opposent, restent solidaires dans leur volonté d'imposer la primauté du communisme dans le monde. Houphouët-Boigny préconise plutôt la neutralité de l'Afrique face à la confrontation bipolaire, la neutralité qui peut être assurée, à son avis, par le dialogue à l'intérieur et entre les États africains indépendamment de leur régime politique.

Deuxièmement, la position ivoirienne est différente en ce qui concerne les solutions à adopter. Les auteurs du manifeste de Lusaka proposent un choix très clair à l'Afrique du Sud et ses partenaires : soit l'abandon de l'Apartheid, soit l'isolement ; soit la coopération avec l'Afrique du Sud, soit le soutien aux mouvements de libération. Houphouët-Boigny brouille ces lignes de partage. Selon lui, le dialogue interne et le dialogue externe ne sont pas contradictoires tout comme les négociations avec l'Afrique du Sud n'empêchent pas de soutenir les mouvements de libération. Il constate que l'intégration progressive de l'Afrique du Sud à la société internationale peut être aussi le moteur de

37 University of Western Cape, Robben Island Mayibuye Archives, MCH 02-13, ANC records, London papers, box 13, Manifesto on Southern Africa adopted by the Fifth Summit Conference of East and Central African states with « Introductory note ».

38 AMAE, NUOI, apartheid, 1970-75, 1162, Télégramme 403/408 de Bénard, Addis-Abeba, 3 septembre 1970.

l'évolution du régime sud-africain permettant aux pays africains d'épargner leurs ressources économiques<sup>39</sup>.

En proposant le dialogue, Houphouët-Boigny croyait, selon Jacques Foccart, aller « dans le sens de l'Histoire<sup>40</sup> ». Avant d'être jugé sévèrement par celle-ci, il a été discrédité par ses pairs. L'initiative ivoirienne se présente comme une voie dans le débat, mais, en réalité, elle met en cause l'unité africaine. Tout d'abord, les déclarations de l'Ivoirien rouvrent les anciennes divisions qui se sont manifestées au début des années 1960 au cours des débats sur l'unité africaine. Alors que les auteurs du manifeste de Lusaka s'inspirent de la tradition panafricaine, l'initiative du dialogue – son insistance sur la neutralité et l'aspect économique – s'inscrit dans la tradition confédérale. Bien plus, le fait que certains passages des déclarations ivoiriennes fassent écho aux discours de l'empereur Haïlé Sélassié du début des années 1960, démontre à un observateur de l'époque que le président ivoirien se place en arbitre du jeu continental. Finalement, le dialogue se présente aussi comme le « contre-club » de l'organisation africaine. Tout en demandant à ses pairs d'affronter une alternative, Houphouët-Boigny ne se présente pas à Addis-Abeba pour exposer personnellement ses thèses. Il mène d'abord les consultations dans le cadre des organisations francophones, ensuite dans le cercle restreint des supporteurs du dialogue ou encore dans l'enceinte de l'ONU. Quand l'OUA rejette le dialogue en juin 1971, il propose, sans succès, la réunion des États favorables au dialogue à Libreville (ministres des Affaires étrangères) et à Abidjan (chefs d'État)<sup>41</sup>.

L'échec de son initiative vient aussi du fait que la Côte d'Ivoire mobilise des États qui n'ont pas de poids dans la politique africaine et, surtout, dans le débat qui se noue : soit ils restent isolés en Afrique à cause de leur position géographique, soit ils restent étroitement dépendants de l'Afrique du Sud ou de la Côte d'Ivoire<sup>42</sup>. Le dialogue reste aussi vulnérable aux intérêts particuliers de ses supporteurs ou encore donne lieu à des surenchères. Au lendemain de la première déclaration d'Houphouët-Boigny, Omar Bongo – en s'appuyant sur les problèmes de sécurité du Gabon – envoie une lettre au Premier ministre sud-africain, John Vorster, dans laquelle il demande de ne pas y réagir<sup>43</sup>. De même, en novembre 1970, le gouvernement malgache reçoit officiellement Hildgar Muller, ministre des Affaires étrangères sud-africain, à la tête d'une

39 Les textes intégrales des trois déclarations sur le dialogue : Archives du ministère des Affaires étrangères d'Afrique du Sud, BTS 1/179/3 « Ivory Coast: relations with SA 1969-1979 ».

40 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle*, op. cit., t. 2, p. 112.

41 Voir AMAE, NUOI, Apartheid, 1970-75, 1158, dossier « Houphouët-Boigny et le dialogue ».

42 Le « noyau dur » des supporteurs du dialogue est constitué par : Madagascar, le Gabon, le Malawi, le Lesotho, le Swaziland et le Ghana.

43 AN, AG/5(F)/652, Lettre de Bongo à Botha, Libreville, 9 novembre 1970.

importante délégation économique<sup>44</sup>. Toutefois, l'ambassade note à différents moments le souci de Tananarive de sortir de l'isolement et de ne pas se laisser distancer par Houphouët-Boigny. En septembre 1971, la visite d'une délégation parlementaire lesothane et le projet d'un sommet des pays modérés de la région servent à « rappeler à l'opinion internationale et à la presse [...] que ni la Côte d'Ivoire ni le Malawi n'ont l'exclusivité de la politique de dialogue avec l'Afrique du Sud<sup>45</sup> ».

## LE DIALOGUE ET LA FRANCE

364

La question inhérente à l'analyse de l'initiative du dialogue est celle du rôle de la France. Le dialogue est tout d'abord le résultat des convergences entre les réseaux Foccart et la politique étrangère ivoirienne. Le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches sert, à différents moments, d'appui à cette initiative. En mars 1969, une série des notes, préparées par Vincent Balesi à l'attention de Jacques Foccart, au sujet de la Tanzanie, de la Zambie et du Malawi<sup>46</sup>, laissent supposer la montée d'une confrontation idéologique en Afrique australe. Faisant suite à une série des rapports du SDECE sur les négociations entre la Tanzanie et l'Union soviétique<sup>47</sup>, elles démontrent que Kenneth Kaunda et Julius Nyerere rompent les accords de coopération militaire respectivement avec le Royaume-Uni et le Canada et, ainsi, effacent les derniers vestiges de la présence occidentale dans ces pays. Le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches note que « l'Union soviétique améliore chaque jour ses positions tant au Moyen-Orient que dans l'Est de l'Afrique<sup>48</sup> ». Cette conclusion paraît d'autant plus inquiétante que les mêmes notes sous-entendent les préparatifs en vue d'un conflit armé dans la région. Mises en parallèle avec l'activité d'Houphouët-Boigny, ces analyses confirment la justesse de la « politique réaliste » des pays francophones. Elles préparent aussi le terrain pour les demandes formulées par P.W. Botha au cours de ses voyages à Paris. En échange de l'assistance pour le Biafra, le ministre de la Défense sud-africain demande à ses homologues français la levée des restrictions sur les exportations d'armements que la France vient de décréter à l'encontre des alliés

44 AN, AG/5(F)/671, Note du secrétariat général de la Communauté et des Affaires africaines et malgaches à l'attention du président, Paris, 17 novembre 1970.

45 AN, AG/5(F)/2099, Télégramme n°1230/33 de Plantey, Tananarive, 10 septembre 1971.

46 AN, AG/5(F)/2292, Note au sujet de la Zambie, le 28 février 1969 ; AN, AG/5(F)/2279, Note du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches au secrétaire général, Paris, 31 janvier 1969.

47 AN, AG/5(F)/2279. Une série des notes du SDECE au sujet de la situation en Tanzanie, 1969.

48 AN, AG/5(F)/2279, Note du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches au secrétaire général, Paris, 13 mars 1969.



de Pretoria. Dans la conversation avec Michel Debré, en juillet 1969, il souligne la contradiction entre l'engagement en Afrique de l'Ouest et la sécurité de son pays, qui « ne peut pas se laisser poignarder par les pays qui forment des terroristes qui infiltrent ensuite l'Afrique du Sud<sup>49</sup> ». Le gouvernement français oppose la fin de non-recevoir à cette demande.

L'analyse sur le rôle de la France doit en même temps rester nuancée étant donné la diversité des acteurs et des institutions impliquées dans la formulation et la réalisation de la politique étrangère française. Le dialogue se place en effet à l'intersection des compétences de la cellule africaine de l'Élysée et du Quai d'Orsay tout en renforçant le rôle d'arbitre du président français. Ce dernier, tout comme le Quai d'Orsay, partagent, semble-t-il, l'analyse du président ivoirien sur la nécessité d'un *modus vivendi* entre l'Afrique du Sud et les pays africains. Pourtant, le dialogue obtient rarement des soutiens officiels. Dans ses entretiens avec Philippe Gaillard, Jacques Foccart souligne plutôt des silences qui entouraient cette initiative<sup>50</sup>. « Informé », Georges Pompidou estime le dialogue prématuré<sup>51</sup>. La direction des Affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay, tout en reconnaissant au dialogue le mérite de poser une alternative bien définie, considère qu'il doit rester une « initiative africaine<sup>52</sup> ». Déjà en juin 1971, lors des conversations franco-britanniques au *Foreign Office*, le diplomate français Bruno de Leusse affirme que les déclarations d'Houphouët-Boigny ne sont pas une politique officielle de la France ou établie en consultation avec Paris<sup>53</sup>.

Les attitudes divergentes envers le dialogue sont tributaires de la réflexion sur la politique de la France en Afrique francophone. Le dialogue entraîne la polarisation des leaders francophones autour de la question d'apartheid et des critiques ouvertes envers la France. Cette contestation, motivée en partie par l'opposition interne qui dénonce le néo-colonialisme français, se manifeste déjà en 1970 au cours du sommet de l'OUA où certains leaders francophones apportent leur voix aux résolutions condamnant les puissances occidentales. Elle est encore plus prononcée lors des entretiens bilatéraux à l'Élysée. Deuxièmement, ces divergences reflètent aussi le débat sur la question sud-africaine. Alors que Jacques Foccart place au cœur de la réflexion le facteur idéologique et les alliances que ce facteur implique, le Quai d'Orsay privilégie

49 DFA, BTS 1/30/3, Compte rendu (en afrikaans) de l'entretien Muller/Schumann (7 juillet 1969) et Muller/Debré (8 juillet 1969).

50 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.*, t. 2, p. 111.

51 Frédéric Turpin, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique, op. cit.*, p. 175.

52 AN, AG/5(F)/1808, Note d'information de la DAL, Paris, 5 août 1971 ; télégramme d'Hervé Alphand aux ambassades à Abidjan, Pretoria, Tananarive, Libreville, Londres, Washington, New York, 17 novembre 1971.

53 TNA, FO 65/972, Record of Anglo-French Talks on Africa held in Paris on 29 June 1971.

une analyse régionale et l'équilibre qui doit exister entre les deux courants. À partir de 1968, la diplomatie française cherche à créer des mesures de confiance dans la région : elle vote les sanctions contre la Rhodésie, condamne les procès politiques en Namibie et ouvre le débat, qui s'avère très complexe, sur la limitation des ventes d'armes envers l'Afrique du Sud et le Portugal. Paris fait aussi des gestes d'ouverture envers la Zambie et de la Tanzanie, ce dont témoignent les visites de Kenneth Kaunda et de Julius Nyerere à Paris, respectivement en septembre 1968 et janvier 1969. La perspective régionale prévaut face au dialogue : à partir de 1972, Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, privilégie l'engagement de la France dans la médiation sur le dossier namibien. Le projet consiste alors à amener le gouvernement sud-africain à la table de conversations avec le secrétaire général de l'ONU<sup>54</sup>.

Il n'en est pas moins vrai que la dynamique bilatérale influence le dialogue. Dès le départ, l'ambassade de France à Pretoria note le souci des autorités sud-africaines « d'agir en accord avec le gouvernement français, dès lors qu'il s'agissait de relations avec les États d'expression française<sup>55</sup> ». Dès 1969, Paris reste le centre des contacts qui se nouent entre différents acteurs du dialogue. Jacques Foccart, selon ses propres aveux, rencontre personnellement à plusieurs reprises des diplomates, des représentants des services spéciaux ou encore le ministre de la Défense sud-africain<sup>56</sup>. De même, l'ambassade sud-africaine à Paris, dirigée à partir de 1969, par Albertus Burger, ancien conseiller aux questions africaines de Hendrik Verwoerd et de John Vorster, devient le point d'action en direction des leaders africains francophones qui visitent la France<sup>57</sup>. Sur le terrain africain, les contacts entre les présidents ivoiriens ou gabonais se réalisent par intermédiaire ou en présence de Maurice Beaupré et de son collaborateur Philippe Lettéron.

Au début des années 1970, la France n'a pas pour autant les moyens pour faire pression sur les autorités de Pretoria. Ses intérêts économiques reposent souvent sur les contrats gouvernementaux et, par conséquent, dépendent de l'ambiance des relations bilatérales. Les restrictions, certes minimales, sur les ventes des hélicoptères, puis l'engagement de la France dans le dossier namibien, provoquent une crise qui pèse sur les résultats des appels d'offres auxquelles concourent les entreprises françaises. Alors que Jacques Foccart croit pouvoir exposer aux Sud-Africains des « réalités africaines », son poids reste réduit, car ces conversations portent aussi inévitablement sur les « réalités économiques » de la France. Ces deux échelles, française et africaine, et les tensions qui s'y

54 AMAE, NUOI, Namibie, 1970-1975, 1386.

55 AMAE, DAL, Afrique du Sud, 1966-72, 32. Télégramme 7/14 de De Luze, Le Cap, 2 février 1969.

56 Jacques Foccart, Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.*, t. 2, p. 112.

57 Roger Pfister, *Apartheid South Africa and African States, op. cit.*, p. 48-76.

manifestent, laissent ainsi au gouvernement sud-africain une marge de manœuvre qui lui permet d'osciller entre différents courants d'opinion.

En 1972, les coups d'État à Madagascar et au Ghana emportent deux partisans du dialogue<sup>58</sup>. Houphouët-Boigny n'abandonne pour autant son initiative et se positionne désormais comme un intermédiaire entre les deux partis du conflit en Afrique du Sud. Il reçoit en Côte d'Ivoire les représentants des mouvements de libération<sup>59</sup> tout en menant la correspondance avec le Premier ministre sud-africain. L'appel au dialogue qu'il prononce personnellement au sommet d'Addis-Abeba en juin 1973<sup>60</sup> ne peut pas pour autant réunir les soutiens, car les négociations ne sont pas compatibles avec les tensions grandissantes en Afrique australe qui annoncent déjà la fin de l'empire portugais.

« Les archives répondront un jour à vos questions<sup>61</sup> ». Il y a vingt ans, Jacques Foccart lançait un défi aux historiens. Il est donc intéressant d'essayer de répondre à la question de savoir quelle vérité ses archives révèlent sur la politique du dialogue. À tous ceux qui s'intéressent aux relations franco-africaines, notamment au dialogue, les documents de « Monsieur Afrique », tout comme leur inventaire, restent une source précieuse d'informations à deux conditions. Tout d'abord, l'analyse doit s'appuyer sur un corpus d'archives qui sort des chemins battus et inclut les dossiers relatifs à tous les États intéressés au dialogue. Une lecture transversale permet en effet d'appréhender cette politique telle qu'elle était – dans son intégralité et sa complexité. Toutefois, ces archives ne présentent qu'une partie du tableau : le rôle des États africains dans cette initiative, tel qu'il était vu par la cellule africaine de l'Élysée. Les motivations des États africains ne peuvent être comprises qu'à travers le croisement des sources, françaises et étrangères. Jacques Foccart semblait par ailleurs suggérer cette possibilité, car il parlait *des* archives et non pas de *ses* archives. Sans ce croisement, ses archives confortent plutôt la légende dont il voulait s'entourer – celle de l'homme de l'ombre qui a révélé sa part de vérité dans ses mémoires et ses entretiens avec Philippe Gaillard. Dans ces derniers, Foccart affirmait que ses contacts avec les Sud-Africains avaient pris fin en juin 1973 et qu'il avait interdit au président ivoirien de les poursuivre. Comme il notait dans son Journal, « [il] ne [voulait] pas engager des gens comme Houphouët vers une

58 Daniel Bach, « Les initiatives franco-sud-africaines de “dialogue” avec l'Afrique francophone », art. cit., p. 212.

59 AN, AG/5(F)/1812, Télégramme 1672/80 de Raphaël-Leygues, Abidjan, le 16 décembre 1972 ; Télégramme 45/46 de Raphaël-Leygues, Abidjan, 9 janvier 1973.

60 AN, AG/5(F)/1808, Note à l'attention du président de la République, Paris, 1<sup>er</sup> juin 1973 ; Dépêche 632/NUOI, Addis-Abeba, 7 juin 1973.

61 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle, op. cit.*, t. 1 (1913-1969), 1995, p. 207.

mauvaise fréquentation, qui les amènerait à se faire critiquer<sup>62</sup> ». Toutefois, ces contacts et le dialogue n'ont pas cessé tout comme les déclarations en faveur du dialogue. En septembre 1974, Houphouët recevait le Premier ministre sud-africain, John Vorster, à Yamoussoukro<sup>63</sup>. Il a aussi répondu présent pour servir d'intermédiaire entre Paris et Pretoria quand Foccart devenait conseiller de Jacques Chirac à Matignon en 1986<sup>64</sup>. On peut même se demander dans quelle mesure la médiation de la nouvelle diplomatie sud-africaine, post-Apartheid – celle de Thabo Mbeki sous l'égide de l'Union africaine –, dans le conflit en Côte d'Ivoire qui a éclaté après la mort d'Houphouët-Boigny et de Jacques Foccart n'était pas aussi un écho lointain de cette histoire et, peut-être, son point final. D'autres archives répondront un jour à cette question.

---

62 Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, t. 5, *La Fin du gaullisme (1973-1974)*, Paris, Fayard, 2001, p. 252.

63 Daniel Bach, « L'insertion ivoirienne dans les rapports internationaux », dans Yves-André Fauré et Jean-François Médard (dir.), *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1982, p. 111.

64 Jean-Yves Olivier, *Ni vu, ni connu. Ma vie de négociant en politique de Chirac et Foccart à Mandela*, Paris, Fayard, 2014, p. 85.

## OUVRIR LES ARCHIVES DE LA FRANÇAIFRIQUE...

*Saliou Mbaye*

Foccart, point final? Que nenni! car, comme le disait Gustave Flaubert, la plus funeste des manies est celle de vouloir conclure. Le sujet qui nous occupe, en effet, parce qu'il est vaste, divers et complexe, suscite et continuera de susciter de nombreux questionnements. Au demeurant, nul ne peut nier que ce volume et l'inventaire du fonds du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches dit « fonds Foccart », publié par les Archives nationales en mars 2015, ouvrent de nouvelles pistes à la recherche historique et politique et nous invitent à prolonger la critique de cette histoire connectée entre Afrique et France. Car, au moment des indépendances, des liens complexes se sont tissés sur l'héritage colonial, en même temps de nouvelles ficelles politiques s'activaient. Longtemps refoulée des champs d'études de l'histoire contemporaine, en Afrique comme en France, pour être reléguée au journalisme d'investigation ou à la dénonciation politique, cette histoire est rendue désormais possible : elle l'est grâce à une historiographie qui a su se régénérer, grâce à la mise à disposition du riche fonds documentaire Foccart et grâce aux méthodes de l'historien dans sa démarche de critique de la source et d'administration de la preuve. C'est à cette croisée que se situe cet ouvrage, au confluent de l'histoire de l'Afrique et de la France, en somme de l'histoire de la Françafrique qui a longtemps été taxée d'introuvable.

Naturellement, les archives ne disent pas tout... elles ne disent même rien *stricto sensu*, contrairement à certaines accusations néo-positivistes dès lors que l'on s'y réfère. Elles ne sont qu'une des différentes sources, mais une source bien souvent fondamentale, dont dispose l'historien pour fonder son investigation. Comme le dit Catherine Coquery-Vidrovitch : « Une source ne vaut que par ce que l'historien sait en faire, pour la faire parler juste. » C'est à l'historien, en effet, qu'il revient de savoir trouver les sources, les analyser, les commenter, les critiquer – en un mot, de savoir les exploiter dans sa démarche professionnelle. L'originalité du fonds Foccart est de donner à voir, dans un volume impressionnant (un peu plus de 400 mètres linéaires, soit autant sinon un peu plus que les fonds des présidences du général de Gaulle et de Georges Pompidou réunis), la machinerie de la politique africaine au plus haut sommet de la République française autant que dans une foule de détails quotidiens.

Le fonds Foccart permet donc de porter le regard et la critique au cœur des fantasmes de la Françafrique – fantasmes que l'historien doit commencer par décomposer. Faisant ce travail, il réalise qu'il est impossible de séparer, aussi nettement qu'une césure intellectuelle, les rouages de la politique française de ceux de la politique africaine à l'heure de la décolonisation : 1960 n'est pas sur le terrain la coupure chronologique de l'imagerie d'Épinal. Ce faisant, cette assertion ne signifie par pour autant que les voies du politique dans l'Afrique de la décolonisation auraient Paris pour unique ou principal métronome, tant s'en faut. Il suffit de se reporter aux articles qui abordent le rôle de Félix Houphouët-Boigny, notamment celui de Frédéric Grah Mel, pour mesurer l'importance du président ivoirien dans la politique continentale et sa fonction de clé de voûte de l'alliance francophone sur le continent depuis 1958, sinon depuis la loi-cadre Defferre. De l'autre côté de l'échiquier politique, il suffit de se remémorer les coups de tonnerre que furent la fédération du Mali et les révolutions guinéenne, congolaise ou malgache pour prendre la pleine mesure des dynamiques africaines.

Les perspectives ouvertes par ce livre et les archives Foccart interrogent le cœur même de la politique de décolonisation, dans une Afrique enserrée dans la guerre froide. C'est un coin du rideau menant aux coulisses qui est soulevé avec l'accès à ces sources inédites. Sans succomber au frisson du « goût de l'archive », sans fascination aucune pour cette « traversée du miroir », force est de reconnaître que c'est bien là toute l'originalité du fonds pour qui sait l'exploiter. Et ce chemin, loin de trouver le bureau de Foccart comme aboutissement, conduit plus facilement à arpenter l'Afrique. Ainsi que le montrent différents articles, c'est tout un arsenal critique qui est déployé pour avancer sur le fil du rasoir de l'analyse historique, entre surinterprétation et sous-estimation de la source. Entre *microstoria* et politique internationale, l'équilibre est délicat, en recomposition permanente, mais nécessaire, et requiert une solide connaissance des institutions, des acteurs et des événements de la décolonisation, en Afrique autant qu'en France.

S'il est amplement question de la Côte d'Ivoire dans ce volume, il faudrait évoquer aussi le Sénégal, à la tradition archivistique solidement ancrée depuis un siècle et développée avec l'université Cheikh Anta Diop. Un premier élément me vient à l'esprit pour attester du rapport encore sensible avec l'histoire de la décolonisation : la mémoire de Mamadou Dia, vice-président puis président du Conseil de gouvernement du Sénégal et vice-président de l'éphémère et défunte fédération du Mali en 1960, est longtemps restée frappée d'interdit après la crise de décembre 1962, au point qu'encore aujourd'hui, aucun édifice public, aucune place ni aucune avenue ne portent son nom. Au fond, ce n'est seulement que depuis quelques années que sont rendus réellement possibles

les travaux sur l'histoire des régimes à parti unique issus de la décolonisation, quel que soit leur camp ou leur revendication idéologique – même si, dans le cas du Sénégal, le poète-président Léopold Sedar Senghor a su innover en démissionnant de son fauteuil de président de la République en décembre 1980, évitant ainsi la tentation de devenir un « dinosaure » à l'aube des années 1990 et offrant au Sénégal et à l'Afrique tout entière une des toutes premières solutions de succession politique réussie.

Un second exemple vient illustrer, en clair-obscur, certains mythes et réalités qui entourent l'érection des nouvelles Républiques africaines. Au Sénégal, la silhouette de Jean Collin (1924-1993), dit « le Toubab », Français ayant acquis la nationalité sénégalaise, en est devenue le symbole : haut responsable du parti socialiste sénégalais dont il devient le numéro 2, ministre des Finances puis de l'Intérieur, secrétaire général de la présidence, cet influent et redouté conseiller secret des présidents Léopold Sedar Senghor et Abdou Diouf a dominé depuis la coulisse la vie politique sénégalaise de 1960 à 1990 et incarne cette histoire politique africaine qu'il reste encore largement à écrire, avec sa part d'ombre et d'inaccessibilité. Collin, qui demeure comme le fantôme insaisissable du fonds Foccart dans les dossiers « Sénégal »<sup>1</sup>, le conseiller de l'ombre du pouvoir sénégalais qui cherche soigneusement à éviter d'apparaître en pleine lumière – jusque dans les archives –, même si, finalement, il n'y parvient pas toujours. Car son ombre plane au-dessus des présidences de Senghor et Diouf. Collin, en effet, sur lequel (et on ne peut que le regretter) des compagnons relativement proches, notamment Habib Thiam<sup>2</sup>, Roland Colin<sup>3</sup>, Abdou Diouf<sup>4</sup>, n'ont pas été très loquaces, apparaît cependant, à travers les traces collectées à son sujet, comme le révélateur d'une séquence historique qui commence avec l'indépendance, en puisant ses racines dans la colonisation tardive de l'Union française, et qui s'achève avec les bouleversements géopolitiques et politiques de 1990 : sa mise à l'écart à cette date a été le signal d'un changement d'époque au Sénégal. C'est d'ailleurs globalement à cette séquence des trois décennies 1960-1990 que correspond l'influence de Foccart dans la vie politique française ou dans les relations africaines ; c'est également cette chronologie que trace la carrière présidentielle d'Houphouët-Boigny.

En somme, les archives Foccart invitent en premier lieu à dépasser des mythes, non pour en nier l'effet parmi les sociétés politiques (car cette démarche d'anthropologie culturelle est riche d'enseignement), mais pour en comprendre

1 AN, AG/5(F)/1723-1776, Sénégal, Affaires politiques (1958-1974).

2 Habib Thiam, *Par devoir et par amitié*, Monaco, Éditions du Rocher, 2001.

3 Roland Colin, *Sénégal notre pirogue, au soleil de la liberté. Journal de bord 1955-1980*, Paris, Présence africaine, 2007.

4 Abdou Diouf, *Mémoires*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.



les ressorts de l'intérieur. En remontant les archives Foccart comme le fil d'Ariane, c'est tout un continent archivistique englouti qui est mis au jour, ainsi que le montrent Anne Leblay-Kinoshita avec les archives de la rue Oudinot ou Walter Bruyère-Ostells avec les archives de Bob Denard. Tout un réseau de sources se recompose, se recoupe, pour établir avec plus de précision les faits et les interroger.

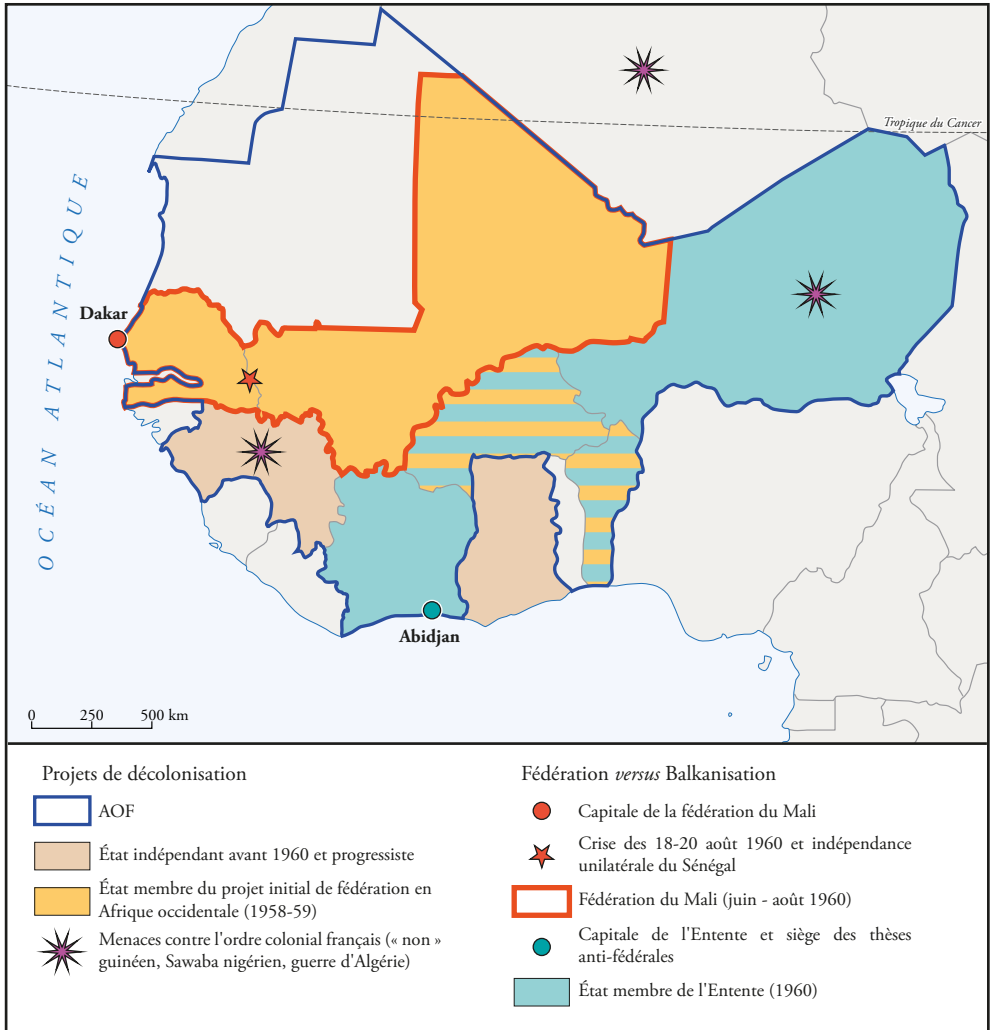
« Les archives répondront un jour à votre question<sup>5</sup> », disait Foccart dans ses Mémoires, pour laisser une question gênante en suspens : mieux que de différer une révélation historique, ainsi que le laisse imaginer cette phrase, les archives invitent à se poser de nouvelles questions, jusqu'alors inimaginées. C'est tout le dialogue fécond entre le monde des archives et celui de la recherche historique dont ce livre a témoigné, de la collecte à l'exploitation de la source.

---

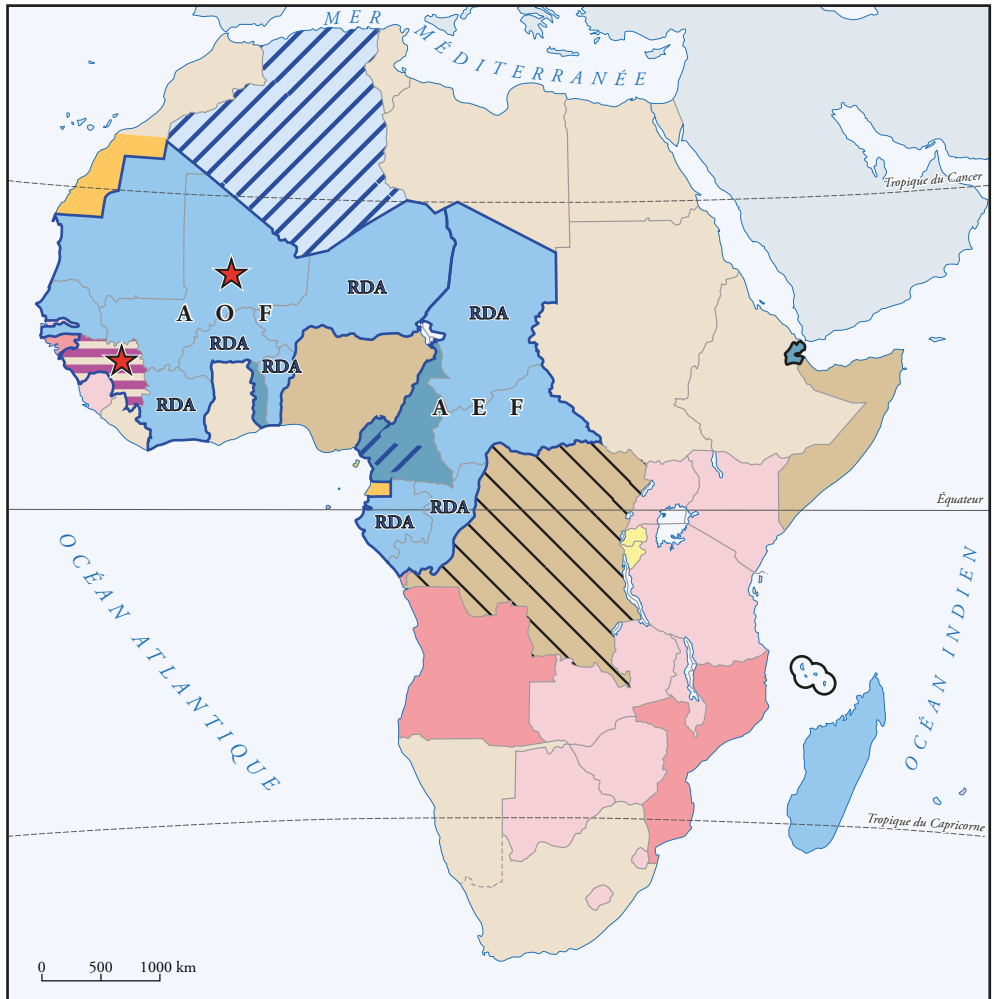
5 Jacques Foccart et Philippe Gaillard, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, t. 1 (1913-1969), 1995, p. 207.

**Cartes**





L'AOF face à la querelle fédérale (1958-1960)



L'Empire français	1960 : année de l'Afrique	Le crépuscule colonial
Département	Guerres coloniales françaises	État indépendant avant 1960
Colonie	Crises politiques et gouvernement RDA tendance révolutionnaire	État indépendant en 1960
Fédérations AOF et AEF (1958)	Territoires non décolonisés	Colonies en 1960
Territoire sous tutelle	Gouvernement RDA tendance Houphouët	belge
« Non » à la Communauté (1958)	1 <sup>re</sup> crise ONU (indépendance du Congo en 1960)	britannique
		espagnole
		portugaise

De l'Empire à la Françafrique : 1960, année des indépendances



« Dirigeants sérieux et capables [...]. Pour ceux-là aucune hésitation. Les rapports avec eux sont confiants. L'aide française leur est assurée en tout état de cause, et quelles que soient les circonstances. »

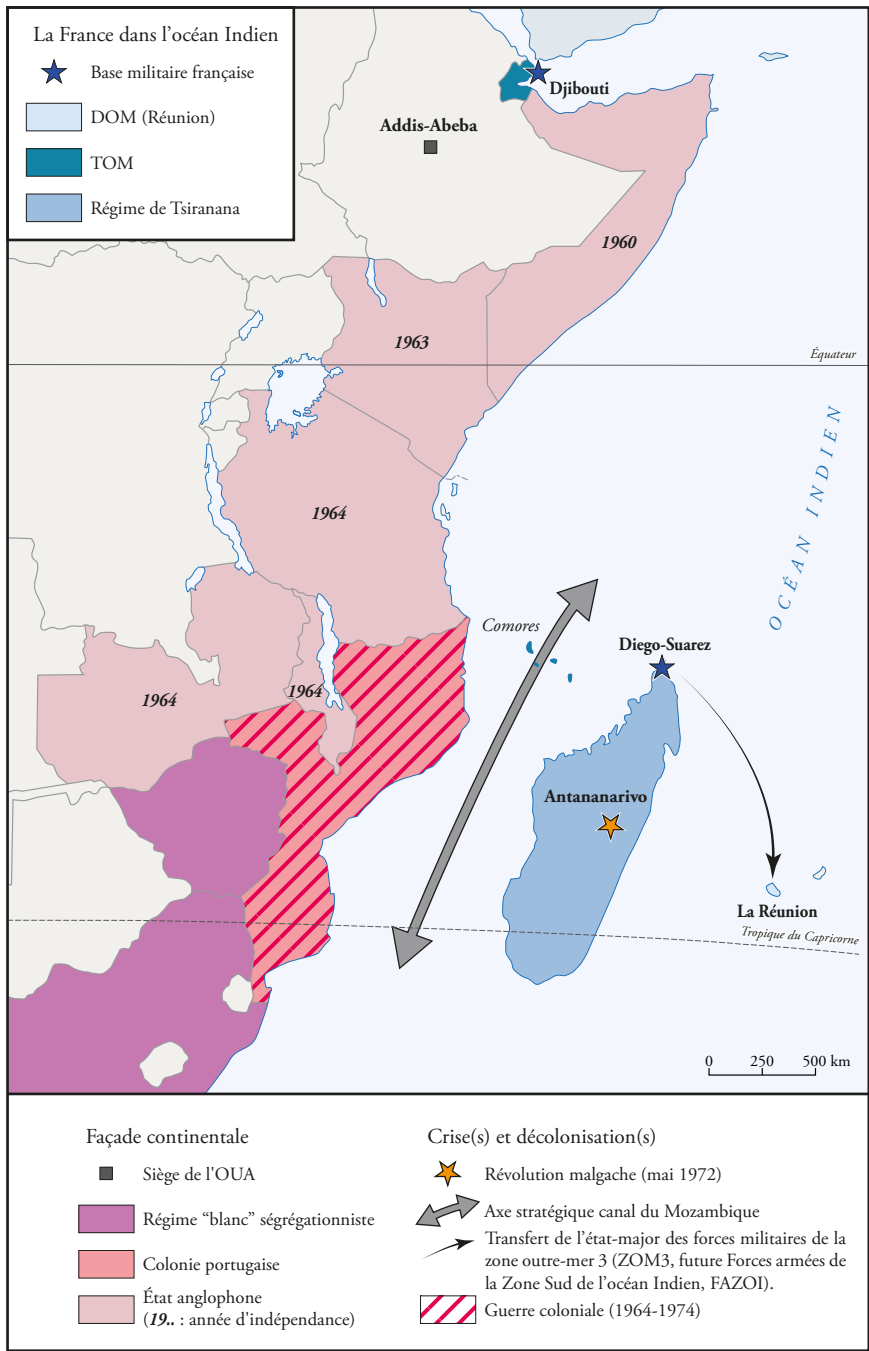
« D'autres dirigeants sont moins solides, leurs compétences moins grandes, ou leur pays plus fragile. Des mini coups d'État [...] ne changent rien fondamentalement à l'orientation de la politique de ces pays. La France laisse faire d'autant que les nouveaux "colonels" sortent tous de l'infanterie de Marine. Qu'apparaissent, en revanche, des germes de "subversion", des influences extérieures, comme au Tchad, alors l'appareil français est en alerte. »

« La notion traditionnelle du "pré carré" évolue. [...] La réunification du Cameroun [1961] avait déjà été [...] un succès français. L'aide au Biafra [1967-1970, Ojukwu], les excellents rapports noués avec le nouveau régime du Ghana [1969-1972, Busia], l'intérêt particulier porté au Congo-Kinshasa [...] »

« C'est le renversement au Congo-Brazzaville, en août 1963, du régime de l'abbé Fulbert Youlou, qui a provoqué le raidissement de la doctrine gaulliste en Afrique. »

Source : AN, 90 AJ/1, manuscrit inédit  
*Finalemnt, qui est Monsieur Foccart ?*

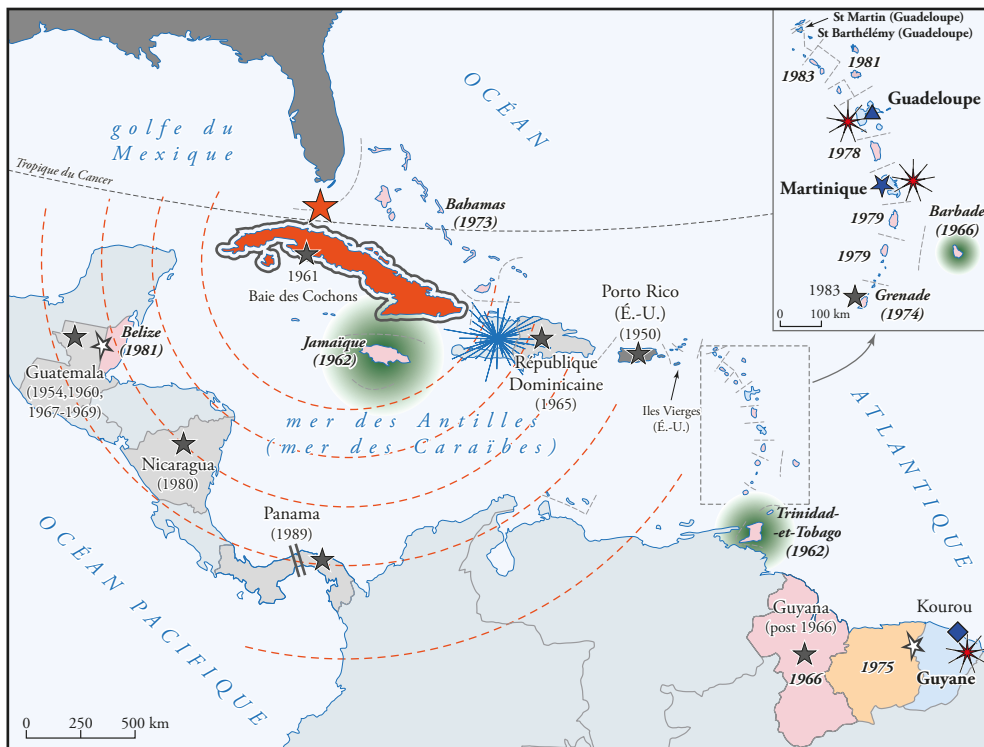
La « doctrine » : la situation géopolitique en 1970 selon un manuscrit inédit



La France dans l'océan Indien à l'aube des années 1970







**La France dans les Caraïbes**

- ★ État-major groupe Antilles-Guyane
- ▲ Escale technique des DC8 nucléaires à destination de Polynésie
- ◆ Création du Centre d'études spatiales (1968) : « base de Kourou »
- DOM
- ★ Zone d'influence francophone

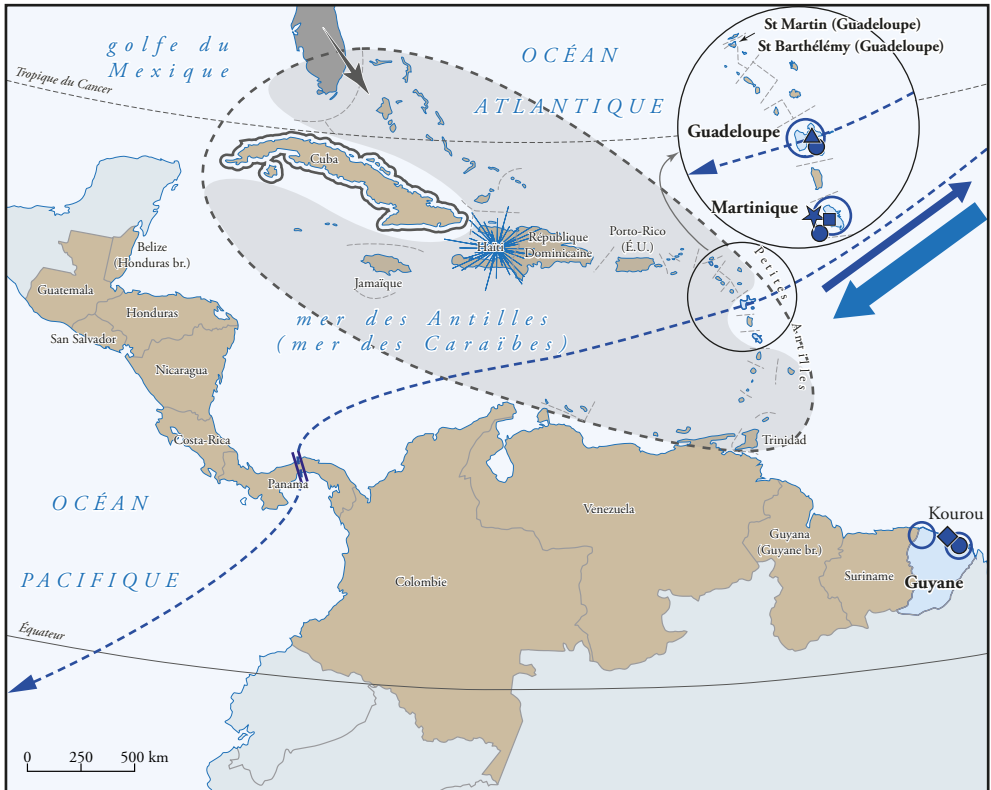
**Présence et influence des États-Unis**

- ≡ Canal transocéanique de Panama
- ★ Interventions américaines et dates
- ★ Crise des fusées (1962)
- Embargo sur Cuba (1962)

**Décolonisation et Guerre froide**

- Révolution cubaine (1959)
- Onde de choc de la Révolution cubaine
- ★ Attentats de l'Alliance révolutionnaire Caraïbes (années 1980)
- ★ Conflits frontaliers et/ou guerres civiles
- Foyers de nationalisme noir
- Colonie britannique (19.. : année d'indépendance)
- Colonie hollandaise (19.. : année d'indépendance)

Aux portes du « Mare Nostrum étasunien » :  
les départements français des Caraïbes à l'heure de la guerre froide



La France dans les Caraïbes :  
les facteurs de puissance et d'influence

- ★ État-major interarmées groupe Antilles - Guyane
- Service militaire adapté (SMA) : optique de contre-insurrection
- Poste SDECE
- ◆ Centre d'études spatiales
- ▲ Escale technique des DC8 nucléaires à destination de Polynésie et trajet
- Pôle universitaire
- ☀ Zone d'influence francophone
- Zone de surveillance du CRA (Centre de Recherche Avancé) de Fort-de-France

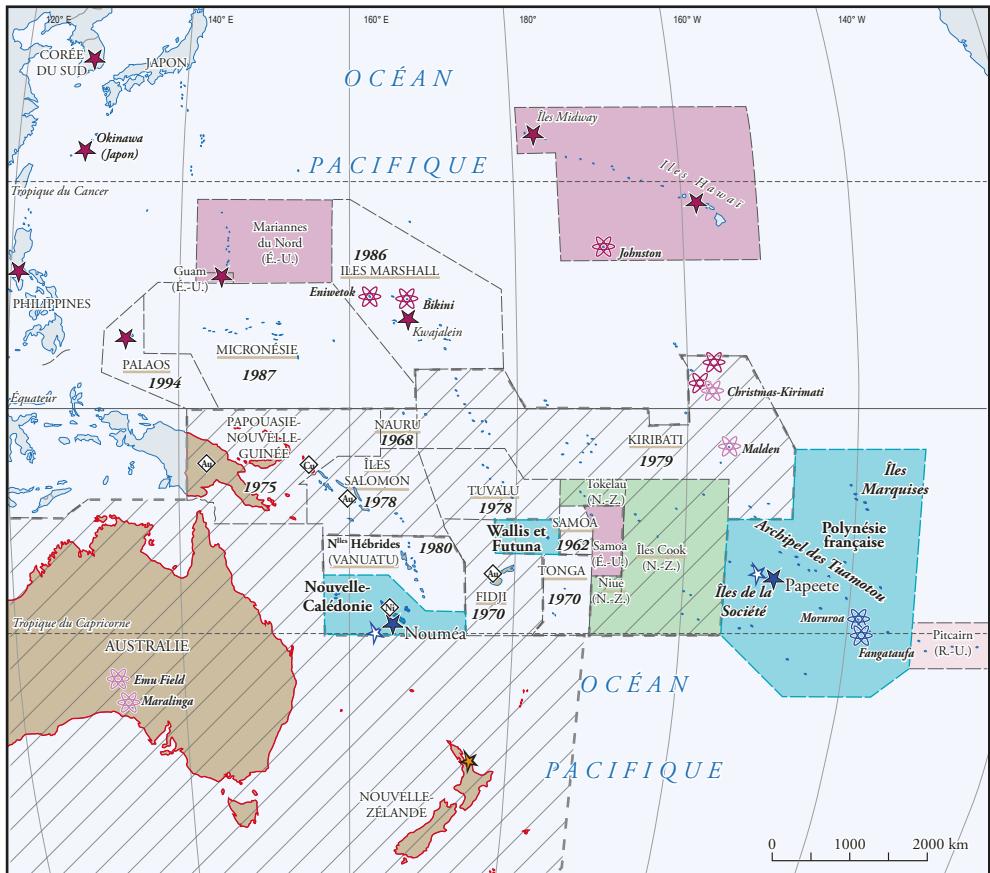
La France et ses départements caribéens

- ➔ « Cordon ombilical » avec la métropole :
- ➔ flux Antilles vers métropole
- ➜ flux métropole vers Antilles
- DOM

Environnement régional

- Espace caribéen insulaire
- ☀ Zone d'influence des États-Unis
- Embargo et rupture diplomatique avec les États-Unis (Cuba post 1959)

Défense et illustration de la présence française dans les Caraïbes :  
l'épreuve de la guerre froide et de la décolonisation



**La France dans le Pacifique**

- ★ Base militaire
- ☒ Expériences nucléaires françaises (193 essais nucléaires de 1966 à 1996)
- ★ Troubles et/ou tensions nationalistes : Polynésie française (1958 : arrestation de Pouvanaa, 1987, 1995 : émeutes anti-nucléaires) ; Nouvelle-Calédonie (FLNKS, années 1980)
- ★ Attentat du Rainbow Warrior (1985)
- TOM (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna)
- Possessions françaises

**Ressources minières**

- ☒ Cuivre
- ☒ Nickel
- ☒ Or

**Environnement régional :  
décolonisation et guerre froide**

- ★ Base militaire américaine
- ☒ Expériences nucléaires américaines (1945-1963)
- ☒ Expériences nucléaires britanniques (1953-1962)
- ☒ Zone Pacifique dénucléarisée (traité de Rarotonga signé le 6 août 1985 puis ratifié à l'origine par 8 pays océaniques)
- 19. Année d'indépendance
- Possession américaine
- Possession britannique
- Possession néo-zélandaise
- Pays du Forum des îles du Pacifique
- Pays ayant pu manifester une hostilité à la présence française (liste non exhaustive)

Manifestations et contestations de la puissance française en Océanie au temps de la guerre froide

## JACQUES FOCCART EN QUELQUES DATES

- 31 août 1913. Naissance à Ambrières-le-Grand, aujourd'hui Ambrières-les-Vallées (Mayenne). Fils d'Elmire de Courtemanche de la Cléménadière, blanche créole de la Guadeloupe, et de Guillaume Koch-Foccart. Passe ses premières années au château du Tertre (Mayenne).
- 1913-1919. Petite enfance passée à l'Habitation Saint-Charles à Gourbeyre (Guadeloupe), commune de la Basse-Terre où son père assure le mandat de maire (1908-1921) et possède d'importantes plantations de bananes.
- 1919-1925. Retour définitif en métropole : la famille Foccart partage son temps entre le Midi (Nice et la Villa Auguste de Monte-Carlo) et Ambrières (Le Tertre) ; il découvre Paris avec ses grands-parents.
- 1925-1930. Élève interne du lycée de l'Immaculée-Conception à Laval (Mayenne) jusqu'en classe de seconde.
- 1930-1931. Élève en classe de première au lycée de Monte-Carlo, Jacques Foccart ne passe que la première partie de son baccalauréat.
- 1931-1934 : Prospecteur commercial des usines Renault à L'Aigle (Orne) puis à Vendôme (Loir-et-Cher).
- Octobre 1934-avril 1936. Service militaire.
- 1936-1939. Foccart devient employé dans la société commerciale de Jacques Borel, proche de la famille Foccart, spécialisée dans l'import-export avec l'Outre-mer. Le métier officiel de Jacques Foccart est désormais « importateur-exportateur ».
- 20 avril 1939. Mariage avec Isabelle Fenoglio, de sept ans son aînée. Le couple n'aura pas d'enfant.
- 1939-1944. Mobilisé en août 1939 comme sous-officier de l'armée de l'Air et démobilisé en août 1940, Foccart regagne Paris puis fonde une affaire d'exploitation de bois dans l'Orne. À partir de 1943, il assure des responsabilités dans l'Orne et dans la Mayenne au sein d'un réseau de résistance, dépendant des services de renseignement de la France Libre, créé afin de soutenir le Débarquement des Alliés. Il intègre la DGER, ancêtre du SDECE.
1944. Foccart crée à Paris une société d'import-export avec les Antilles (la SAFIEX). Celle-ci restera toujours la base de son activité professionnelle, n'ayant jamais été fonctionnaire de l'État. Il en confie la gestion à son ami Robert Rigaud, dit « Bob ».
- 1947-1958. Nommé en 1947 responsable national du RPF pour les Antilles et la Guyane, désigné conseiller de l'Union française par le RPF en 1950, Foccart devient à partir de là responsable des questions ultramarines et notamment africaines au sein du parti gaulliste. Membre du conseil national, puis secrétaire général adjoint,

et secrétaire général en 1954 du RPF ; il anime jusqu'en 1958, *La Lettre à l'Union française*, instrument de propagande gaulliste à destination de l'Outre-mer.

1948. Découverte de l'existence de sa demi-sœur.

1954. Acquisition de la Villa Charlotte à Luzarches (Val-d'Oise) qui héberge sa célèbre « case à fétiches ».

1958-1974. Nommé par de Gaulle au poste de conseiller technique à Matignon (juin-décembre 1958) puis à l'Élysée (janvier 1959-mars 1959). En mars 1960, Foccart est nommé secrétaire général de la Communauté, qu'il rebaptise secrétariat général des Affaires africaines et malgaches en 1961. Il est en charge des Affaires africaines, de l'Outre-mer, de la liaison avec les services de renseignement et de sécurité et de la relation avec les organisations politiques gaullistes. Il reste en fonction jusqu'à l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, à l'exception de l'intérim d'Alain Poher en 1969. À partir de 1970, le service de son secrétariat général quitte l'hôtel de Noirmoutier, 138 rue de Grenelle, pour s'installer au 2 rue de l'Élysée.

1960. Cofondateur du Service d'action civique (SAC), héritier du service d'ordre et organe du mouvement gaulliste.

384

1974-1981. Jacques Foccart fait campagne pour Jacques Chaban-Delmas en 1974 ; sitôt élu, Valéry Giscard d'Estaing met fin à ses fonctions et liquide le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches. Officiellement en retrait de la vie politique, Foccart se recentre sur ses activités professionnelles et lance la SAFIEX à l'assaut du marché africain ; parallèlement, il continue à entretenir ses réseaux en Afrique et dans les DOM-TOM à titre privé. Depuis la coulisse, il observe et accompagne la recomposition de la famille gaulliste.

1981-1986. À la présidentielle de 1981, Foccart est l'un rares gaullistes historiques à soutenir la candidature de Jacques Chirac et le seul baron à avoir finalement rallié le RPR. Dans l'opposition au socialisme, il affermit ses liens avec ce dernier et apporte son expérience à la reconstruction de la famille gaulliste en vue de revenir au pouvoir.

1986-1988. Conseiller à Matignon auprès de Jacques Chirac.

1988-1995. « Monsieur Afrique » de Jacques Chirac, Foccart crée la cellule Afrique de la Mairie de Paris, sise rue Martignac, et s'engage en faveur de Chirac en vue des élections présidentielles de 1995.

1991. Liquidation de la SAFIEX.

1995. Jacques Chirac, élu président, nomme Jacques Foccart son « représentant personnel auprès des chefs d'État africains » (14 rue de l'Élysée) en marge de la cellule Afrique de l'Élysée, dirigée par Michel Dupuch (2 rue de l'Élysée). Jacques Chirac l'élève à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

19 mars 1997. Décès à son domicile parisien de la rue de Prony.

## PLAN DE L'INVENTAIRE DU FONDS FOCCART AUX ARCHIVES NATIONALES

### PAPIERS FOCCART (FONDS « SCRIBE »)

#### Secrétariat particulier

- Relations avec le général de Gaulle (1958-1971) [5 AG F/1-35]
- Relations avec Georges Pompidou (1969-1974) [5 AG F/36-41]
- Documents généraux d'organisation (1959-1974) [5 AG F/42-58]
- Correspondance et intervention (1958-1974) [5 AG F/59-143]
  - Conseiller technique du général de Gaulle (1958-1960) [5 AG F/59-70]
  - Secrétaire général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté (1960-1974) [5 AG F/71-143]

#### Papiers du conseiller présidentiel

- Conseiller politique [5 AG F/144-317]
  - Centre pour l'expansion économique française (1955-1958) [5 AG F/144]
  - Union française (1958) [5 AG F/145]
  - Présidence du Conseil (1958) [5 AG F/146-157]
  - Présidence de la République (1959-1974) [5 AG F/158-317]
    - Relations politiques et institutionnelles (1958-1974) [5 AG F/158-221]
    - Élections présidentielles (1965, 1969, 1974) [5 AG F/222-240]
    - Élections et consultations nationales et locales (1958-1972) [5 AG F/241-317]
- Conseiller pour les affaires de renseignement et de sécurité [5 AG F/318-344]
  - Réforme du renseignement (1958-1959) [5 AG F/318-319]
  - Guerre d'Algérie et décolonisation de l'Afrique subsaharienne (1958-1968) [5 AG F/320-331]
  - Services de renseignements de la République (1958-1974) [5 AG F/332-338]
  - Renseignement privé (1958-1976) [5 AG F/339-344]
- Conseiller pour les Affaires africaines et malgaches [5 AG F/345-692]
  - La Communauté (1958-1968) [5 AG F/345-380]
    - Création (1958-1968) [5 AG F/345-351]
    - Réunions du Conseil exécutif (1959-1960) [5 AG F/352-363]
    - Comités du Conseil exécutif (1959-1960) [5 AG F/364-373]
    - Relations avec les instances extérieures (1958-1964) [5 AG F/374-380]



- Définition d'une politique africaine après 1960 (1961-1974) [5 AG F/381-392]  
 Voyages du général de Gaulle en Afrique (1958-1966) [5 AG F/393-398]  
 Voyages de Georges Pompidou en Afrique (1970-1973) [5 AG F/399-441]  
 Visites de chefs d'État africains en France (1960-1974) [5 AG F/442-499]  
 Voyages de Jacques Foccart (1961-1973) [5 AG F/500-505]  
 Voyages en Afrique et séjours en France de personnalités (1959-1974)  
 [5 AG F/506-523]  
 Instances d'échanges franco-africains et organisations africaines (1959-1973) [5 AG F/524-527]  
 États issus de l'Afrique-Occidentale française (1958-1974) [5 AG F/528-621]  
 États issus de l'Afrique-Équatoriale française (1958-1974) [5 AG F/622-663]  
 États issus des colonies de l'océan Indien (1958-1974) [5 AG F/664-677]  
 États issus des colonies belges (1959-1974) [5 AG F/678-688]  
 États étrangers à l'Afrique francophone (1958-1974) [5 AG F/689-692]
- Conseiller pour les DOM-TOM [5 AG F/693-841]  
 Dossiers de personnalités (1959-1972) [5 AG F/693-700]  
 Notes du général de Gaulle (1962-1969) [5 AG F/701-704]  
 Conseils restreints (1962-1974) [5 AG F/705-734]  
 Organisations de la politique pour les DOM-TOM (1958-1974) [5 AG F/735-746]  
 Voyages dans les DOM-TOM (1960-1974) [5 AG F/747-750]  
 Départements d'outre-mer (1958-1974) [5 AG F/751-782]  
 Territoires d'outre-mer (1951-1974) [5 AG F/783-841]  
 Amérique (1951-1973) [5 AG F/783-788]  
 Océan Indien (1958-1974) [5 AG F/789-819]  
 Océans Austral et Pacifique (1958-1974) [5 AG F/820-841]
- « Cabinet » de Jacques Foccart**
- René Journiac, conseiller technique (1965-1974) [5 AG F/842-937]  
 Chrono des documents à l'attention du président de la République (1965-1974) [5 AG F/842-878]  
 Chrono du secrétariat général (1967-1974) [5 AG F/879-893]  
 Dossiers de R. Journiac (1958-1974) [5 AG F/894-926]  
 Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches (1959-1974)  
 [5 AG F/927-937]
- Collaborateurs pour les affaires politiques (1958-1974) [5 AG F/938-978]  
 Joseph Desmarescaux (1958-1974) [5 AG F/938-970]  
 Denise Rieu (1963-1974) [5 AG F/971-978]
- Chargés de mission pour les affaires africaines et malgaches (1958-1974) [5 AG F/979-1037]  
 Pierre Angéli (1960-1961) [5 AG F/979-981]  
 Vincent Balesi (1956-1973) [5 AG F/982-986]  
 Pierre Decheix (1963-1968) [5 AG F/987-989]

Jean Guézille (1960-1961) [5 AG F/990]  
Yves Jouhaud (1961-1966) [5 AG F/991]  
Guy Le Bellec (1960-1974) [5 AG F/992-1010]  
Maurice Ligoit (1960-1964) [5 AG F/1011]  
Robert Mazeyrac (1972-1974) [5 AG F/1012-1015]  
Jean Mialet (1960-1962) [5 AG F/1016]  
Jacques Mouradian (1963-1964) [5 AG F/1017]  
Jean Ribo (1969-1972) [5 AG F/1018-1020]  
Alain Richard (1960-1974) [5 AG F/1021-1034]  
Jacques Richard (1959-1974) [5 AG F/1035-1037]  
Chargés de mission pour les DOM-TOM (1958-1974) [5 AG F/1038-1085]

## SECRETARIAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES ET DE LA COMMUNAUTÉ (FONDS « ÉLYSÉE »)

387

### Cellule Plantey

Affaires institutionnelles (1958-1964) [5 AG F/1086-1206]  
  Instances communautaires (1958-1964) [5 AG F/1086-1127]  
  Accession à l'indépendance (1958-1965) [5 AG F/1128-1172]  
  Activités des chargés de mission (1956-1964) [5 AG F/1173-1206]  
Affaires internationales (1958-1964) [5 AG F/1207-1211]  
Affaires judiciaires et juridiques (1958-1963) [5 AG F/1212-1245]  
  Activités communes de R. Journiac et son équipe (1958-1961) [5 AG F/1212-1215]  
  Affaires juridiques (1953-1963) [5 AG F/1216-1224]  
  Affaires judiciaires (1958-1961) [5 AG F/1225-1245]

### « Cabinet » de Jacques Foccart

Secrétaire général (1959-1965) [5 AG F/1246-1251]  
Conseiller technique (1960-1974) [5 AG F/1252-1264]  
Chargés de mission (1959-1974) [5 AG F/1265-1286]  
  Affaires africaines et malgaches (1959-1974) [5 AG F/1265-1283]  
  DOM-TOM (1962-1972) [5 AG F/1284-1286]

### Affaires politiques

Télégrammes diplomatiques et officiels (1960-1974) [5 AG F/1287-1446]  
Synthèses diplomatiques (1959-1974) [5 AG F/1447-1635]  
« Pré carré » (1958-1974) [5 AG F/1636-2123]

- Afrique occidentale (1960-1974) [5 AG F/1636-1777]  
 Guinée-Conakry (1959-1974) [5 AG F/1636-1652]  
 Mali (1960-1974) [5 AG F/1653-1685]  
 Mauritanie (1958-1974) [5 AG F/1686-1722]  
 Sénégal (1958-1974) [5 AG F/1723-1776]  
 Sécheresse au Sahel (1973) [5 AG F/1777]
- Afrique occidentale (1958-1974) [5 AG F/1778-1905]  
 Conseil de l'Entente (1960-1972) [5 AG F/1778-1781]  
 Côte d'Ivoire (1958-1974) [5 AG F/1782-1814]  
 Dahomey (1958-1974) [5 AG F/1815-1838]  
 Haute-Volta (1958-1974) [5 AG F/1839-1859]  
 Niger (1958-1974) [5 AG F/1860-1886]  
 Togo (1958-1974) [5 AG F/1887-1905]
- Afrique équatoriale (1958-1974) [5 AG F/1906-2072]  
 Communauté des anciens membres de l'Afrique-Équatoriale française  
 (1959-1973) [5 AG F/1906-1909]  
 Cameroun (1958-1974) [5 AG F/1910-1935]  
 Centrafrique (1958-1974) [5 AG F/1936-1962]  
 Congo-Brazzaville (1958-1974) [5 AG F/1963-1995]  
 Gabon (1958-1974) [5 AG F/1996-2024]  
 Tchad (1958-1974) [5 AG F/2025-2058]  
 Subversion (1964-1973) [5 AG F/2059-2072]
- Madagascar (1958-1974) [5 AG F/2073-2123]
- Afrique « hors champ » (1958-1974) [5 AG F/2124-2342]
- Afrique francophone et anciennes colonies belges (1958-1974) [5 AG F/2124-2206]  
 République démocratique du Congo [5 AG F/2124-2168]  
 Burundi et Rwanda [5 AG F/2169-2191]  
 Élargissement de la politique du « pré carré » [5 AG F/2192-2206]
- Afrique anglophone et anciennes colonies britanniques (1959-1974)  
 [5 AG F/2207-2315]  
 Politique post-coloniale britannique (1959-1971) [5 AG F/2207-2208]  
 Afrique occidentale anglophone (1960-1974) [5 AG F/2209-2255]  
 Afrique orientale anglophone (1959-1974) [5 AG F/2256-2281]  
 Afrique australe anglophone (1960-1974) [5 AG F/2282-2305]  
 Océan Indien anglophone (1960-1974) [5 AG F/2306-2315]
- Afrique lusophone et colonies portugaises (1960-1974) [5 AG F/2316-2323]  
 Afrique hispanophone et colonies espagnoles (1967-1974) [5 AG F/2324-2326]  
 Corne de l'Afrique (1960-1974) [5 AG F/2327-2342]
- Aires hors d'Afrique subsaharienne (1959-1974) [5 AG F/2343-2436]  
 Afrique du Nord et Moyen-Orient (1959-1974) [5 AG F/2343-2375]  
 Amérique (1960-1974) [5 AG F/2376-2403]  
 Europe (1960-1974) [5 AG F/2404-2434]  
 Océanie (1964-1971) [5 AG F/2435-2436]
- Organisations internationales (1958-1974) [5 AG F/2437-2591]

- Organisation des Nations unies (1958-1974) [5 AG F/2437-2495]
  - Organes centraux (1958-1974) [5 AG F/2437-2475]
  - Institutions dépendant de l'ONU (1958-1974) [5 AG F/2476-2495]
- Organisations intercontinentales (1961-1974) [5 AG F/2496-2507]
- Organisations africaines (1958-1974) [5 AG F/2508-2556]
  - Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara (1959-1964) [5 AG F/2508]
  - Organisation de l'unité africaine (1958-1974) [5 AG F/2509-2530]
  - Organisation africaine et malgache du groupe francophone (1960-1974) [5 AG F/2531-2553]
  - Organisations régionales (1959-1971) [5 AG F/2554-2556]
- Communauté économique européenne (1960-1974) [5 AG F/2557-2587]
- Conférences et organisations non gouvernementales (1959-1971) [5 AG F/2588-2591]
- Affaires réservées (1958-1974) [5 AG F/2592-2640]
  - Communauté (1960-1968) [5 AG F/2592-2595]
  - Renseignement (1959-1974) [5 AG F/2596-2628]
    - Relations avec les services de renseignement (1960-1973) [5 AG F/2596-2606]
    - Surveillance politique (1959-1974) [5 AG F/2607-2628]
  - Enquêtes et missions particulières (1958-1971) [5 AG F/2629-2640]

#### **Affaires militaires**

- Présidence du général de Gaulle (1959-1969) [5 AG F/2641-2695]
  - Officiers de l'état-major particulier (1959-1969) [5 AG F/2641-2672]
  - Chargés de mission civils (1960-1969) [5 AG F/2673-2695]
- Présidence de Georges Pompidou (1969-1974) [5 AG F/2696-2769]

#### **Affaires économiques et financières**

- Mission de Jean Mialet (1958-1968) [5 AG F/2770-2826]
  - Communauté et indépendance (1958-1962) [5 AG F/2770-2786]
  - Dossiers clos en 1962 (1960-1962) [5 AG F/2787-2809]
  - Activités d'influence économique (1959-1968) [5 AG F/2810-2826]
- Mission économique et financière (1958-1974) [5 AG F/2827-3041]
  - Orientation générale (1958-1974) [5 AG F/2827-2868]
    - Mission de J.-P. Hadengue (1958-1966) [5 AG F/2827-2853]
    - Mission de G. Barrère (1966-1974) [5 AG F/2854-2868]
  - Politique financière du franc CFA (1959-1973) [5 AG F/2869-2909]
  - Grands secteurs d'activités économiques (1958-1974) [5 AG F/2910-2971]
    - Grands produits (1958-1973) [5 AG F/2910-2936]
    - Matières premières stratégiques (1959-1974) [5 AG F/2937-2951]
    - Télécommunications et transports (1959-1973) [5 AG F/2952-2969]
    - Tourisme (1960-1968) [5 AG F/2970-2971]
  - Relations bilatérales (1959-1973) [5 AG F/2972-3041]

« Pré carré » (1959-1973) [5 AG F/2972-3036]  
Afrique « hors champ » (1960-1972) [5 AG F/3037-3041]

## Coopération

Coopération générale (1958-1974) [5 AG F/3042-3249]  
Fonds d'aide et de coopération (1960-1974) [5 AG F/3042-3147]  
Assistance technique en personnel (1958-1974) [5 AG F/3148-3180]  
Synthèses des missions d'aide et de coopération (1966-1974) [5 AG F/3181-3210]  
Politiques de développement (1959-1974) [5 AG F/3211-3224]  
Réformes de la politique d'aide et de coopération (1959-1973) [5 AG F/3225-3243]  
Expatriés (1960-1974) [5 AG F/3244-3249]  
Coopération technique (1959-1974) [5 AG F/3250-3404]  
Affaires judiciaires et juridiques (1959-1973) [5 AG F/3250-3274]  
Affaires culturelles, scientifiques et techniques (1959-1974) [5 AG F/3275-3379]  
Francophonie (1961-1974) [5 AG F/3275-3285]  
Enseignement et enseignement supérieur (1959-1974) [5 AG F/2386-3340]  
Action culturelle (1960-1974) [5 AG F/3341-3352]  
Jeunesse et sport (1960-1974) [5 AG F/3353-3358]  
Information et médias (1960-1974) [5 AG F/3359-3375]  
Vie associative franco-africaine (1960-1974) [5 AG F/3376-3379]  
Affaires sociales (1960-1974) [5 AG F/3380-3404]  
Affaires générales (1960-1974) [5 AG F/3380-3391]  
Relations bilatérales (1960-1974) [5 AG F/3392-3400]  
Anciens combattants (1960-1974) [5 AG F/3401-3404]

390

## Départements et territoires d'outre-mer

Télégrammes officiels (1962-1969) [5 AG F/3405-3419]  
Synthèses officielles (1963-1973) [5 AG F/3420-3438]  
Politiques de développement (1958-1974) [5 AG F/3439-3490]  
Départements d'outre-mer (1960-1974) [5 AG F/3491-3518]  
Affaires politiques (1962-1974) [5 AG F/3491-3515]  
Antilles (1963-1970) [5 AG F/3491-3502]  
Guyane (1962-1974) [5 AG F/3503-3508]  
Réunion (1962-1973) [5 AG F/3509-3515]  
Affaires militaires communes (1960-1972) [5 AG F/3516-3518]  
Territoires d'outre-mer (1959-1974) [5 AG F/3519-3573]  
Saint-Pierre-et-Miquelon (1961-1970) [5 AG F/3574-3521]  
Océan Indien (1959-1974) [5 AG F/3522-3573]  
Comores (1959-1974) [5 AG F/3522-3529]  
Côte française des Somalis [CFS] et Territoire français des Afars et des Issas (1959-1974) [5 AG F/3530-3541]

- Océans Austral et Pacifique (1959-1974) [5 AG F/3542-3573]
  - Nouvelle-Calédonie (1962-1973) [5 AG F/3542-3558]
  - Polynésie française (1961-1973) [5 AG F/3559-3565]
  - Nouvelles-Hébrides (1960-1974) [5 AG F/3566-3568]
  - Terres australes et antarctiques françaises (1959-1972) [5 AG F/3569-3571]
  - Wallis-et-Futuna (1960-1969) [5 AG F/3572-3573]

### Services du secrétariat général

- Protocole (1958-1974) [5 AG F/3574-3743]
  - Visites et voyages officiels (1959-1974) [5 AG F/3574-3636]
    - Voyages officiels du Président français en Afrique (1959-1973) [5 AG F/3574-3600]
    - Visites officielles de chefs d'État africains en France (1961-1972) [5 AG F/3601-3620]
    - Voyages de personnalités (1960-1974) [5 AG F/3621-3636]
  - Correspondance officielle (1960-1974) [5 AG F/3637-3649]
  - Cérémonies et réceptions (1959-1974) [5 AG F/3650-3685]
  - Documentation (1958-1974) [5 AG F/3686-3731]
    - Information institutionnelle et administrative (1958-1974) [5 AG F/3686-3721]
    - Dossiers d'activités du service du protocole (1960-1974) [5 AG F/3722-3731]
  - Relations parlementaires (1959-1974) [5 AG F/3732-3743]
- Bureau de documentation et de presse (1944-1974) [5 AG F/3744-3889]
  - Fonctionnement (1958-1974) [5 AG F/3744-3765]
  - Presse relative aux présidents de la République (1944-1974) [5 AG F/3766-3784]
  - Presse relative à J. Foccart (1962-1974) [5 AG F/3785-3808]
  - Activités et production (1959-1974) [5 AG F/3809-3852]
  - Documentation (1958-1974) [5 AG F/3853-3889]
- Service administratif et financier (1958-1975) [5 AG F/3890-4072]
  - Fonctionnement et organisation (1959-1975) [5 AG F/3890-3921]
  - Affaires financières (1959-1974) [5 AG F/3922-4027]
    - Comptabilité (1959-1974) [5 AG F/3922-4004]
    - Régie d'avances (1959-1974) [5 AG F/4005-4027]
  - Personnel et ressources humaines (1958-1974) [5 AG F/4028-4072]
    - Dossiers du personnel (1959-1974) [5 AG F/4028-4044]
    - Effectifs et situation administrative des agents (1958-1974) [5 AG F/4045-4056]
    - Rémunérations, pensions et indemnités (1959-1974) [5 AG F/4057-4072]
- Affaires générales (1958-1974) [5 AG F/4073-4155]
  - Courrier (1958-1974) [5 AG F/4073-4109]
    - Correspondance administrative active (1958-1974) [5 AG F/4073-4096]
    - Correspondance administrative passive (1966-1974) [5 AG F/4097-4109]
  - Logistique (1953-1974) [5 AG F/4110-4146]
    - Organisation du secrétariat général (1959-1974) [5 AG F/4110-4119]

Documentation (1958-1974) [5 AG F/4120-4131]  
Archivage (1953-1970) [5 AG F/4132-4146]  
Période intérimaire et liquidation du secrétariat général (avril-juin 1974)  
[5 AG F / 4147-4155]



## BIBLIOGRAPHIE

*Cette bibliographie ne saurait prétendre à l'exhaustivité. Elle se concentre sur six aspects des activités de Jacques Foccart à l'Élysée. Le premier est constitué par les écrits et témoignages de Jacques Foccart. Le second concerne les mémoires de personnalités ayant partie liée avec les activités de Jacques Foccart dans les décennies soixante et soixante-dix (en partie inspiré de titres de la bibliothèque de Jacques Foccart conservée par la fondation Charles-de-Gaulle). La troisième entrée s'attache à la décolonisation de l'Afrique subsaharienne et aux travaux effectués sur la base des archives Foccart. Des références bibliographiques britanniques, portugaises et belges sont introduites : les titres ont été sélectionnés en fonction de leur importance épistémologique et des récentes découvertes archivistiques qu'explorent ces travaux (Migrated Archives britanniques ou archives de la PIDE, la police politique du régime salazariste). La quatrième entrée concerne les Outre-mer, et notamment les tous premiers travaux effectués sur la base des archives Foccart. La cinquième entrée, très brève, est occupée par des œuvres de fiction inspirées de grandes affaires de la décolonisation pour les années soixante et soixante-dix : assassinat de Lumumba et guerre du Congo, version romancée de l'ascension du général Eyadéma au sein des chefs d'État du « pré carré », ou encore intrigue policière inspirée de l'affaire Ben Barka. Enfin, une sixième entrée est consacrée à la filmographie à travers des films documentaires intéressant la décolonisation de l'Afrique francophone et l'évolution des Outre-mer.*

*Pour une bibliographie intéressant la présidence du général de Gaulle, nous nous référons à celle précédemment établie par Nicole Even : Archives de la présidence de la République. Général de Gaulle (1959-1969), Paris, Archives nationales, 2016, p. 28-33.*

### ÉCRITS DE JACQUES FOCCART ET ENTRETIENS

*Journal de l'Élysée, t. 1, Tous les soirs avec de Gaulle (1965-1967), mise en forme et annotations par Philippe Gaillard, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997.*

*Journal de l'Élysée, t. 2, Le Général en mai (1968-1969), mise en forme et annotations par Philippe Gaillard, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1998.*

*Journal de l'Élysée, t. 3, Dans les bottes du Général (1969-1971), mise en forme et annotations par Philippe Gaillard, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1999.*

*Journal de l'Élysée*, t. 4, *La France pompidolienne (1971-1972)*, mise en forme et annotations par Philippe Gaillard, Paris, Fayard / Jeune Afrique, 2000.

*Journal de l'Élysée*, t. 5, *La Fin du gaullisme (1973-1974)*, mise en forme et annotations par Philippe Gaillard, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 2001.

(avec Philippe GAILLARD), *Foccart parle*, t. 1, 1913-1969, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1995.

(avec Philippe GAILLARD), *Foccart parle*, t. 2, 1969-1996, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997.

#### MÉMOIRES, TÉMOIGNAGES ET TRAVAUX DE COLLABORATEURS DE JACQUES FOCCART

AIMÉ-BLANC, Lucien, *L'Indic et le Commissaire*, Paris, Plon, 2006.

BAKARY, Djibo, « *Silence! On décolonise...* » *Itinéraire politique et syndical d'un militant africain*, Paris, L'Harmattan, 1992.

394 BALESI, Vincent, *Méharées : au grand large du fort Coppolini de Tidjikla dans le Sahara occidental*, Paris, Arcam, 1995<sup>1</sup>.

BERNET, Philippe, et LEROY-FINVILLE, Marcel, *SDECE, service 7. L'extraordinaire aventure du colonel Leroy-Finville et de ses clandestins*, Paris, Presses de la Cité, 1980.

BERNET, Philippe, et WYBOT Roger, *Roger Wybot et la bataille pour la DST*, Paris, Presses de la Cité, 1975.

BLOTTE, Pierre, *Mémoires d'un préfet*, tapuscrit consultable au Centre d'archives d'histoire contemporaine de Sciences Po.

BOURGI, Robert, *Le Général de Gaulle et l'Afrique noire, 1940-1969*, Paris/Abidjan, Librairie générale de droit et jurisprudence/Nouvelles éditions africaines, 1980.

« La Communauté », numéro spécial de *Promotions*, préface d'Alain Plantey, 1960/4.

COULIBALY, Daniel Ouezzin, *Combat pour l'Afrique : 1946-1958. Lutte du RDA pour une Afrique nouvelle*, textes présentés par Claude Gérard, Abidjan, Nouvelles éditions africaines, 1988.

DEBRÉ (Michel), *Au service de la nation*, Paris, Stock, 1963<sup>2</sup>.

—, *Une politique pour la Réunion*, Paris, Plon, 1974.

—, *Mémoires. Trois Républiques pour une France*, t. I, *Combattre*, Paris, Albin Michel, 1984.

—, *Mémoires. Trois Républiques pour une France*, t. II, *Agir (1946-1958)*, Paris, Albin Michel, 1988.

—, *Mémoires. Trois Républiques pour une France*, t. III, *Gouverner (1958-1962)*, Paris, Albin Michel, 1988.

1 La fondation Charles-de-Gaulle conserve un exemplaire dédié par l'auteur à J. Foccart.

2 La fondation Charles-de-Gaulle conserve un exemplaire dédié par l'auteur à J. Foccart.

- , *Mémoires. Trois Républiques pour une France*, t. IV, *Gouverner autrement (1962-1970)*, Paris, Albin Michel, 1993.
- DELAUNEY, Maurice, *De la casquette à la jacquette, ou De l'administration coloniale à la diplomatie africaine*, Paris, La Pensée universelle, 1982<sup>3</sup>.
- DELEPLANQUE, Jean, *Le Préfet et le Saumon. Souvenirs*, Paris, Michel de Maule, 2011.
- DENARD, Bob, et FLEURY, Georges, *Corsaire de la République*, Paris, Robert Laffont, 1998.
- DENARD, Bob, et LUNEL, Pierre, *Bob Denard, le roi de fortune*, Paris, Édition n° 1, 1992.
- DEVLIN, Larry, *Chief of Station, Congo. A memoir of 1960-67*, New York, PublicAffairs, 2007.
- , *CIA, mémoires d'un agent. Ma vie de chef de poste pendant la guerre froide*, trad. Jacques Braibant, Paris/Bruxelles, Jourdan, 2009.
- FANON, Frantz, *Pour la révolution africaine. Écrits politiques*, Paris, Maspero, 1964, rééd. Paris, La Découverte, 2006.
- FENKAM, Frédéric, *Les Révélations de Jean Fochivé, le chef de la police politique des présidents Abidjo et Biya*, Bondy, Minsi, 2003.
- FOYER, Jean, *Sur les chemins du droit avec le Général : mémoires de ma vie politique (1944-1988)*, avec la collaboration de Sabine Jansen, Paris, Fayard, 2006.
- FRANÇAIS, Jean, *Le Putsch de Bokassa. Histoire secrète*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- GOUILLY, Alphonse, *L'Islam devant le monde moderne*, Paris, La Nouvelle Édition, 1945<sup>4</sup>.
- , *L'Islam dans l'Afrique occidentale française*, Paris, Larose, 1952.
- LAMIZANA, Sangoulé, *Mémoires*, t. I, *Sous les drapeaux*, Paris, Jaguar conseil, 1999.
- , *Mémoires*, t. II, *Sur la brèche trente ans durant*, Paris, Jaguar conseil, 1999.
- LANTIER, Jacques, *Le Temps des mercenaires. Faut-il les condamner?*, Verviers/Paris, Gérard et Cie/L'Inter, coll. « Bibliothèque Marabout », 1969<sup>5</sup>.
- LE CORNEC, Jacques, *Un royaume antillais. D'histoires et de rêves et de peuples mêlés*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- LEMARCHAND, Philippe, « *Barbouze* » *du Général*, avec la collaboration de Jean-François Bège, Paris, Le Cherche Midi, 2005.
- LIGOT, Maurice, *Les Accords de coopération entre la France et les États africains et malgache d'expression française*, préface de Jacques Foccart, Paris, La Documentation française, 1964.
- , *Un territoire, une passion*, Paris, France-Empire, 1993<sup>6</sup>.

3 La fondation Charles-de-Gaulle conserve un exemplaire dédié par l'auteur à J. Foccart.

4 Alphonse Gouilly est un des pseudonymes littéraires utilisés par Jacques Mouradian, du temps où il était administrateur colonial.

5 Sous le pseudonyme du héros de *La Bête humaine* d'Émile Zola se cache en réalité le commissaire Raymond (dit Ange) Antonini, qui fut notamment envoyé suivre la crise congolaise pour l'ONU avant de devenir conseiller de François Tombalbaye pour les questions de police au titre de la coopération franco-tchadienne.

6 La fondation Charles-de-Gaulle conserve un exemplaire dédié par l'auteur à J. Foccart.

- LISETTE, Gabriel, *Le Combat du Rassemblement démocratique africain pour la décolonisation pacifique de l'Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 1983.
- MALOUBIER, Bob, *L'Espion aux pieds palmés*, Paris/Monaco, Éditions du Rocher, 2013.
- MARENCHES, Alexandre de, et OCKRENT, Christine, *Dans le secret des princes*, Paris, Stock, 1986.
- MESSMER, Pierre, *Après tant de batailles. Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1992.
- N'DIAYE, Bokar, *Les Castes au Mali*, Bamako, Éditions populaires, 1970.
- , *Groupes ethniques au Mali*, Bamako, Éditions populaires, 1970.
- PADMORE, George, *Pan-africanism or Communism? The Coming Struggle for Africa*, London, Dobson, 1956 ; *Panafricanisme ou communisme ? La prochaine lutte pour l'Afrique*, trad. Thomas Diop, Paris, Présence africaine, 1961.
- QUENUM, Maximilien, *Au pays des Fons. Us et coutumes du Dahomey*, Paris, Larose, 1938.
- RAPHAËL-LEYGUES, Jacques, *Chroniques des années incertaines 1935-1945*, Paris, France-Empire, 1977.
- RENAULT, Alain, et ROBERT, Maurice, *Maurice Robert, « ministre » de l'Afrique*, Paris, Éditions du Seuil, 2004.
- ROCHET, Jean, *Cinq ans à la tête de la DST (1967-1972) : la mission impossible*, Paris, Plon, 1985.
- ROUGELET, Patrick, *RG, la machine à scandales*, Paris, Albin Michel, 1997.
- SANMARCO, Louis, *Le Colonisateur colonisé*, Lausanne, Pierre-Marcel Favre, 1983.
- SASIA, Raymond, *Le Mousquetaire du Général. Entretiens avec le père Philippe Verdin*, Paris, Guéna, 2010.
- SOUTOU, Jean-Marie, *Un diplomate engagé. Mémoires 1939-1979*, Paris, De Fallois, 2011.
- STOCKWELL, John, *In Search of Enemies: A CIA Story*, New York, Norton, 1978.
- THIBAU, Jacques, *La France colonisée*, Paris, Flammarion, 1979.
- VIÉ, Jean-Émile, *Faut-il abandonner les DOM?*, Paris, Économica, 1978.
- , *Mémoires d'un directeur des renseignements généraux*, Paris, Albin Michel, 1988.
- YOULOU, Fulbert, *J'accuse la Chine*, Paris, La Table ronde, 1966.
- ZELLER, André, *Journal d'un prisonnier. Le témoignage d'un des quatre généraux du putsch d'Alger*, avant-propos et notes de Bernard Zeller, Paris, Tallandier, 2014.

#### DÉCOLONISATION DE L'AFRIQUE

- AGERON, Charles-Robert, *La Décolonisation française* (1991), 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Amand Colin, 1994.
- AGERON, Charles-Robert, et MICHEL, Marc (dir.), *L'Afrique noire française. L'heure des indépendances*, Paris, CNRS éditions, 1992.

- AGERON, Charles-Robert, et MICHEL, Marc (dir.), *L'Ère des décolonisations*, Paris, Karthala, 1995.
- AMSELLE, Jean-Loup, et M'BOKOLO, Elikia (dir.), *Au cœur de l'ethnie : ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985.
- ANDERSON, David, *Histories of the Hanged: The Dirty War in Kenya and the End of Empire*, New York, Norton, 2005.
- ANDREW, Christopher, et MITROKHINE, Vassili, *Le KGB à l'assaut du tiers monde : agression, corruption, subversion*, Paris, Fayard, 2008.
- AWENANGO, Séverine, BARTHÉLÉMY, Pascale, et TSHIMANGA, Charles (dir.), *Écrire l'histoire de l'Afrique autrement ?*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- BAT (Jean-Pierre), « Les archives de l'AEF », *Afrique & Histoire*, 7, 2009/1, p. 301-310.
- , « Le rôle de la France après les indépendances. Jacques Foccart et la *Pax Gallica* », *Afrique contemporaine*, 235, 2010/3, p. 43-52.
- , *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2012.
- , « Georges Conan. RG et contre-subversion au Cameroun (1955-1960) » et « Artine Hamalian, itinéraire d'un policier "harki" avant la lettre. De la Sûreté générale du Liban et de la Syrie à la délégation SCTIP de Fort-Lamy », dans Jean-Pierre Bat et Nicolas Courtin (dir.), *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2012, p. 167-171 et p. 187-198.
- , « Les diamants (de Bokassa) sont éternels. Pré carré et guerre fraîche : la fabrique de la Françafrique », *Afrique contemporaine*, 246, 2013/2, p. 127-148.
- , *La Fabrique des barbouzes. Histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2015, rééd. poche 2017.
- , *Françafrique. Opérations secrètes et affaires d'État*, Paris, Tallandier, 2016.
- , « Le secteur N (Afrique) et la fin de la Guerre froide », *Relations internationales*, 165, 2016/1, p. 43-56.
- BAT, Jean-Pierre, et GENESTE, Pascal, « Jean Mauriceau-Beaupré : de Fontaine à Mathurin, JMB au service du Général », *Relations internationales*, 142, 2010/2, p. 87-100.
- BAULIN, Jacques, *La Politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurafor-Press, 1980.
- , *La Succession d'Houphouët-Boigny : les débuts de Konan Bédié*, Paris, Karthala, 2000.
- BAYART, Jean-François, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989 (2<sup>e</sup> éd. 2006).
- BAZENGISSA-GANGA, Rémy, *Les Voies du politique au Congo : essai de sociologie historique*, Paris, Khartala, 1997.
- BERNAULT, Florence, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale : Congo-Brazzaville, Gabon, 1940-1965*, Paris, Karthala, 1996.
- BERNUSSOU, Jérôme, *Histoire et mémoire au Niger de l'indépendance à nos jours*, Toulouse, CNRS/Université de Toulouse-le-Mirail, 2009.

- BETI, Mongo, *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, Paris, Maspero, 1972, rééd. Paris, La Découverte, 2010.
- BIGO, Didier, *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karhala, 1988.
- BRUNSCHWIG, Henri, *L'Avènement de l'Afrique Noire, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1963.
- BUIJTENHUIJS, Robert, *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984) : la révolution introuvable*, Paris/Ra Leiden, Karhala/Afrika-Studiecentrum, 1987.
- CHAFER, Tony, et KEESE, Alexander, *Francophone Africa at Fifty*, Manchester, Manchester University Press, 2014.
- CHRÉTIEN, Jean-Pierre, *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2003.
- CHRÉTIEN, Jean-Pierre, et DUPAQUIER, Jean-François, *Burundi 1972. Au bord des génocides*, Paris, Karhala, 2007.
- Comité scientifique international pour la rédaction d'une histoire générale de l'Afrique*, t. VIII : *L'Afrique depuis 1935*, Paris, UNESCO, 1988.
- Congo 1960 : échec d'une décolonisation*, préface de Colette Braeckman, Bruxelles, André Versaille, 2010.
- COOPER, Frederick, *Africa since 1940: The Past of the Present*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 ; *L'Afrique depuis 1940*, trad. Christian Jeanmougin, Paris, Payot, 2008, rééd. poche 2012.
- CORNÈDE, Martine, « Politique d'ouverture des fonds coloniaux », *Afrique & Histoire*, 7, 2009/1, p. 313-320.
- CORREAU, Laurent, *Goukouni Weddeye. Témoignage pour l'histoire du Tchad*, RFI, 2008.
- DARD, Olivier, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, 2005.
- DELTOUBE, Thomas, DOMERGUE, Manuel, et TATSITSA, Jacob, *Kamerun! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, Paris, La Découverte, 2011.
- DECALO, Samuel, *Psychoses of Power: African Personal Dictatorships*, Boulder (Colo.)/ London, Westview Press, 1998.
- DE WITTE, Ludo, *L'Assassinat de Lumumba*, Paris, Karhala, 2000.
- DINMMADJI DE PARSAMBA, Arnaud, *Ngarta Tombalbaye. Parcours et rôle dans la vie politique du Tchad (1959-1975)*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- DURAND, Pierre-Michel, *L'Afrique et les relations franco-américaines des années soixante. Aux origines de l'obsession américaine*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- ELKINS, Caroline, *Britain's Gulag. The Brutal End of Empire in Kenya*, London, Jonathan Cape, 2005.
- EL MECHAT, Samia, et RENUCCI, Florence, *Les Décolonisations au XX<sup>e</sup> siècle. Les hommes de la transition. Itinéraires, actions et traces*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- EVARD, Camille, « Le chef de bataillon François Beslay, un officier hors-cadre. Des méharistes coloniaux à l'armée nationale mauritanienne », dans Jean-Pierre Bat

- et Nicolas Courtin (dir.), *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2012, p. 173-186.
- FAES, Géraldine, et SMITH, Stephen, *Bokassa I<sup>er</sup>, un empereur français*, Paris, Calmann-Lévy, 2000.
- FALIGOT, Roger, *Tricontinentale. Quand Che Guevara, Ben Barka, Cabral, Castro et Hô Chi Minh préparaient la révolution mondiale (1964-1968)*, Paris, La Découverte, 2013.
- GALIBERT, Didier, *Les Gens de pouvoir à Madagascar. État postcolonial, légitimités et territoires (1956-2002)* (2009), 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Karthala, 2011.
- GÉRARD, Claude, *Les Pionniers de l'indépendance*, Paris, Inter-continents, 1975.
- GIFFORD, Prosser, et LOUIS, William Roger (dir.), *Decolonization and African Independence: The Transfers of Power (1960-1980)*, New Heaven/London, Yale University Press, 1988.
- GLASER, Antoine, et SMITH, Stephen, *Ces messieurs Afrique. Le Paris-village du continent noir*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- , *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 2005, rééd. Paris, Hachette littératures, coll. « Pluriel », 2006, nouvelle éd., Paris, Pluriel, 2014.
- GRAH MEL, Frédéric, *Félix Houphouët-Boigny. Biographie*, Abidjan/Paris, CERAP/Maisonneuve et Larose, t. 1, *Le Fulgurant Destin d'une jeune proie (?-1960)*, 2003 ; t. 2, *L'Épreuve du pouvoir (1960-1980)*, 2010 ; t. 3, *La Fin et la suite*, 2010.
- JENNINGS, Eric, *La France libre fut africaine*, Paris, Perrin, 2014.
- LAZARUS, Neil (dir.), *Penser le postcolonial, introduction critique*, Paris, Amsterdam, 2006.
- LE HUNSEC, Mathieu, *La Marine nationale en Afrique depuis les indépendances : cinquante ans de diplomatie navale dans le golfe de Guinée*, Vincennes, Service historique de la Défense, 2011.
- LEWIN, André, *Ahmed Sékou Touré (1922-1984) : président de la Guinée de 1958 à 1984*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- MARINHO, António Luís, *Operação Mar Verde. Um documento para a história*, Lisboa, Temas e Debates, 2006.
- MATEUS, Dalila Cabrita, *A PIDE/DGS na Guerra Colonial (1961-1974)*, Lisboa, Terramar, 2004.
- M'BAYE, Saliou, « Le CAOM : un centre d'archives partagées ? », *Afrique & Histoire*, 7, 2009/1, p. 291-299.
- , *Histoire des institutions contemporaines du Sénégal (1956-2000)*, Dakar, chez l'auteur, 2012.
- MÉDARD, Jean-François (dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991.
- MEMMI, Albert, *Portrait du décolonisé arabo-musulman et de quelques autres* (2004), éd. revue et augmentée d'une postface, Paris, Gallimard, 2005, rééd. coll. « Folio actuel », 2007.



- MICHEL, Marc, *Décolonisations et émergence du tiers monde* (1993), 2<sup>e</sup> éd., Paris, Hachette supérieur, 2005.
- MIGANI, Guïa, *La France et l'Afrique subsaharienne, 1957-1963. Histoire d'une décolonisation entre idéaux eurafricains et politique de puissance*, Bruxelles, Peter Lang, 2008.
- MORTIMER, Edward, *France and the Africans (1944-1960): A Political History*, London, Faber & Faber, 1969.
- MURPHY, Philip, *Monarchy and the End of Empire. The House of Windsor, the British Government and the Postwar Commonwealth*, Oxford, Oxford University Press, 2013.
- NATIVEL, Didier, et RAJAONAH, Faranirina (dir.), *Madagascar et l'Afrique. Entre identité insulaire et appartenances historiques*, Paris, Karthala, 2007.
- N'DOMBET, Wilson-André, *Partis politiques et unité nationale au Gabon (1957-1989)*, Paris, Kathala, 2009.
- NGOUPANDE, Jean-Paul, *L'Afrique sans la France. Histoire d'un divorce consommé*, Paris, Albin Michel, 2002.
- OBIANG, Jean-François, *France-Gabon, pratiques clientélares et logiques d'État dans les relations franco-africaines*, Paris, Karthala, 2007.
- PÉAN, Pierre, *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 1983.
- RABENORO, Césaire, *Les Relations extérieures de Madagascar de 1960 à 1972*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- RAISON-JOURDE, Françoise et ROY, Gérard, *Paysans, intellectuels et populisme à Madagascar. De Monja Jaona à Ratsimandrava (1960-1975)*, Paris, Karthala, 2010.
- RAVALOSON, Jaona, *Transition démocratique à Madagascar*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- SAUR, Léon, *Le Sabre, la machette et le goupillon. Des apparitions de Fatima au génocide rwandais*, [Bierges], Mols, 2010.
- SAURA, André, *Philibert Tsiranana (1910-1978), premier président de la République de Madagascar*, Paris, L'Harmattan, 2006, t. 1, *À l'ombre de de Gaule*; t. 2, *Le Crépuscule du pouvoir*.
- TIQUET, Romain, « D'un État à l'autre, la stratégie du Guépard policier. Transfert total ou legs partiel des pouvoirs de police en Haute-Volta (1949-1960) » et « Hubert Kho. Premier Africain de la Sûreté voltaïque », dans Jean-Pierre Bat et Nicolas Courtin (dir.), *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2012, p. 125-145 et p. 199-207
- TORRENT, Mélanie, *British Decolonisation (1919-1984). The Politics of Power, Liberation and Influence*, Paris, PUF/CNED, 2012.
- VERMEREN, Pierre, *Le Choc des décolonisations. De la guerre d'Algérie aux printemps arabes*, Paris, Odile Jacob, 2015.
- VERSCHAVE, François-Xavier, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998.

- WALRAVEN, Klass Van, *The Yearning for Relief. A History of the Sawaba Movement in Niger*, Leiden, Brill, 2013 ; *Le Désir du calme : l'histoire du mouvement Sawaba au Niger*, trad. fr., Rennes, PUR, 2017.
- WALTON, Calder, *Empire of secrets. British Intelligence, Cold War and the Twilight of Empire*, London, HarperPress, 2013.
- WAUTHIER, Claude, *Quatre présidents et l'Afrique : de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand. Quarante ans de politique africaine*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.

## HISTOIRE DES OUTRE-MER

- ALDRICH, Robert, et CONNELL, John, *The Last Colonies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- , *French overseas Frontiers: Départements et territoires d'outre-mer*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- AUDIGIER, François, « Les gaullistes et la Nouvelle-Calédonie de l'après-guerre à 1981 », *Revue juridique, politique et économique de la Nouvelle-Calédonie*, 4, 2004, p. 61-68.
- , « Jacques Foccart, un conseiller très influent au service d'une certaine idée de l'Outre-Mer (1965-1969) », dans Paul de Deckker (dir.), *Figures de l'État dans le Pacifique*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 195-210.
- , « Les réseaux Foccart en Outre-Mer à la fin de la IV<sup>e</sup> République, une étude de cas : le capitaine de gendarmerie mobile Dargelos », *Outre-Mers, revue d'histoire*, 358-359, 2008, p. 59-75.
- BONIN, Hubert (dir.), « Mayotte : un enjeu ultramarin », n° 374-375 d'*Outre-Mers, revue d'histoire*, 2012, p. 5-99.
- COMBEAU, Yves, *L'Île de la Réunion dans le XX<sup>e</sup> siècle : un itinéraire français dans l'océan Indien (colonie, département, région)*, [Saint-Denis]/[Saint-André], CRESOI/Océan éditions, 2009.
- [Commission temporaire d'information et de recherche historique], *Rapport à Madame la ministre des Outre-mer sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 et de mai 1967 en Guadeloupe*, Paris, La Documentation française, 2016<sup>8</sup>.
- CONSTANT, Fred, et DANIEL, Justin (dir.), *1946-1996 : Cinquante ans de départementalisation outre-mer*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- DANIEL, Justin (dir.), *Les Outre-mer à l'épreuve du changement : réalités et perspectives des réformes territoriales*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- DUBOIS, Colette, *Djibouti 1888-1967. Héritage ou frustration?*, Paris, L'Harmattan, 1997.

8 Co-auteurs : Benjamin Stora, Michelle Zancarini-Fournel, Jacques Dumont, Laurent Jalabert, Louis-Georges Placide, Serge Mam Lam Fouck, Edenz Maurice et Sylvain Mary. Le rapport est en ligne sur le site internet de la Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000717.pdf>

- , « Jacques Foccart et Ali Aref. Un mariage d'intérêt ? », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, 30, « Jacques Foccart, entre France et Afrique », 2002, p. 35-49.
- DUMONT, Jacques, *L'Amère Patrie. Histoire des Antilles françaises au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2010.
- DUMONT, Jacques, BÉRARD, Benoît, et SAINTON, Jean-Pierre (dir.), « Les territoires de l'histoire antillaise », n° 378-379 d'*Outre-Mers, revue d'histoire*, 2013.
- GAUVIN, Gilles, *Michel Debré et l'île de la Réunion. Une certaine idée de la plus grande France*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2006.
- IDRISS, Mamaye, « Mayotte département, la fin d'un combat ? Le mouvement populaire mahorais : entre opposition et francophilie (1958-1976) », *Afrique contemporaine*, 247, 2013/3, p. 119-135.
- GUYON, Stéphanie, « Des "Primitifs" aux "Autochtones", savoirs ethnologiques et politiques publiques en Guyane de 1946 à nos jours », *Genèses*, 91, « Outre-mers indigènes », 2013/2, p. 49-70.
- HACHEZ-LEROY, Florence, « Étude d'une relation ambiguë : Foccart et l'entreprise Pechiney », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, 30, « Jacques Foccart, entre France et Afrique », 2002, p. 163-170.
- JALABERT, Laurent, *La Colonisation sans nom. La Martinique de 1960 à nos jours*, Paris, Les Indes savantes, 2007.
- , « Les sources de l'histoire de l'Outre-mer sous la V<sup>e</sup> République : abondance et diversité pour une histoire en construction », *Outre-Mers, revue d'histoire*, 354-355, 2007/1, p. 285-303.
- LACHAISE, Bernard, « Le RPR et l'Outre-Mer (1981-1986) », dans Jean-Marc Regnault (dir.), *François Mitterrand et les territoires français de Pacifique (1981-1988). Mutations, drames et recompositions : enjeux internationaux et franco-français*, Paris, Les Indes savantes, 2003.
- MAM LAM FOUCK, Serge, *Histoire générale de la Guyane française, des débuts de la colonisation à la fin du XX<sup>e</sup> siècle*, Cayenne, Ibis Rouge, 2010.
- MARY, Sylvain, *Le Gaullisme d'opposition aux Antilles et en Guyane. Le RPF sous l'œil de Jacques Foccart*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- , « La genèse du service militaire adapté à l'outre-mer. Un exemple de rémanence du passé colonial dans la France des années 1960 », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 132, octobre-décembre 2016, p. 97-110.
- , « Guerre froide et anti-impérialisme dans la "Méditerranée américaine". La France et les Antilles-Guyane face à la Révolution cubaine : enjeux internationaux », *Cahiers d'histoire immédiate*, 2017/1, à paraître.
- MAURICE, Edenz, « Le préfet face aux enseignants autonomistes en Guyane de 1946 au tournant des années 1960. Une inédite rencontre administrative en contexte post-colonial », *Politix*, 2016/4, p. 53-79.
- MOHAMED-GAILLARD, Sarah, *L'Archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à 1992*, Bruxelles, Peter Lang, 1998.

- , « Du condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides au Vanuatu : deux métropoles pour une indépendance », *Journal de la Société des océanistes*, 133, 2011, p. 309-321.
- , « Pierre Messmer, ministre de l'Outre-mer (1971-1972) », dans François Audigier *et alii* (dir.), *Pierre Messmer, au croisement du militaire, du colonial et du politique*, Paris, Riveneuve éditions, 2012, p. 242-251.
- REGNAULT, Jean-Marc, *Pouvanaa a Oopa, victime de la raison d'État. Les documents parlent*, Moorea, Les Éditions de Tahiti, 2003.
- , *Conclusions de la mission confiée à Jean-Marc Regnault par l'Assemblée de la Polynésie française: éléments pour une révision du procès de Pouvanaa A Oopa*, Assemblée de la Polynésie française, 2012.
- , « Gouverneurs du Pacifique (1958-1977) », dans François Audigier, Bernard Lachaise, Sébastien Laurent (dir.), *Les Gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013, p. 261-282.
- SAINTON, Jean-Pierre, *La Décolonisation improbable. Cultures politiques et conjonctures en Martinique et en Guadeloupe (1943-1967)*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 2012.
- TRÉPIED, Benoît, « La décolonisation sans l'indépendance? Sortir du colonial en Nouvelle-Calédonie (1946-1975) », *Genèses*, 91, « Outre-mers indigènes », 2013/2, p. 7-27.
- ZANCARINI-FOURNEL, Michelle, « Émotions antillaises, émotion de l'historienne, au prisme de l'histoire postcoloniale et des relations internationales », dans Antoine Marès et Marie-Pierre Rey (dir.), *Mémoires et émotions : au cœur de l'histoire des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 247-257.

## POLITIQUE GAULLISTE ET HISTOIRE DU RENSEIGNEMENT

- AUDIGIER, François, *Histoire du SAC : la part d'ombre du gaullisme*, Paris, Stock, 2003.
- , « Le SAC de 1968 à 1974, une officine de renseignement politique? », dans Sébastien Laurent (dir.), *Politiques du renseignement*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 109-136.
- AUDIGIER, François, LACHAISE, Bernard, et LAURENT, Sébastien (dir.), *Les Gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013.
- BERTRAND, Christophe, *et alii* (dir.), *Guerres secrètes*, cat. expo. Paris, musée de l'Armée, 12 octobre 2016-29 janvier 2017, Paris, Somogy, 2016.
- BRUYÈRE-OSTELLS, Walter, *Dans l'ombre de Bob Denard. Les mercenaires français de 1960 à 1989*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2014.
- CHIARADIA, Éric, *L'Entourage du général de Gaulle (1959-1969)*, Paris, Publibook, 2011.
- FALIGOT, Roger, GUISEL, Jean, et KAUFFER, Rémi, *Histoire politique des services secrets français, de la seconde guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.
- FAURE, Claude, *Aux services de la République. Du BCRA à la DGSE*, Paris, Fayard, 2004.

- FORCADE, Olivier, « Michel Debré et les fins politiques du renseignement 1959-1962 », dans Serge Berstein, Pierre Milza et Jean-François Sirinelli (dir.), *Michel Debré, Premier ministre (1959-1962)*, Paris, PUF, 2005, p. 489-513.
- , « Objets, approches et problématiques d'une histoire française du renseignement : un champ historiographique en construction », *Histoire, économie, société*, 2012/2, p. 99-110.
- , « Les réformes du renseignement en France 2007-2012 », *Annuaire français de relations internationales*, 14, 2013, p. 617-631.
- , « Le renseignement dans la Seconde Guerre mondiale », dans Alya Aglan et Robert Frank (dir.), *1937-1947 : la guerre-monde*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2015, t. 1, p. 881-912.
- , « La guerre secrète du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle » dans Christophe Bertrand, *et alii* (dir.), *Guerres secrètes*, cat. expo. Paris, musée de l'Armée, 12 octobre 2016-29 janvier 2017, Paris, Somogy, 2016, p. 31-35.
- FORCADE, Olivier, *et alii* (dir.), *Militaires en République (1870-1962). Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.
- GENESTE, Pascal, « Les papiers Foccart aux Archives nationales », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 78, avril-juin 2003, p. 157-162.
- , « Jacques Foccart ou la politique africaine de la France gaullienne », dans Philippe Oulmont et Maurice Vaïsse (dir.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2014, p. 184-195.
- HACHEZ-LEROY, Florence (dir.), « Foccart, entre France et Afrique », n° 30 des *Cahiers du Centre de recherches historiques*, octobre 2002.
- LACHAISE, Bernard, LE BÉGUEC, Gilles, et THOMAS, Jean-Paul (dir.), *Mai 1958, le retour du général de Gaulle*, Rennes, PUR, 2010.
- LAURENT, Sébastien, « Pierre Messmer et la gestion de la crise : le ministre des Armées, la sécurité militaire et le SDECE (1960-1970) », dans François Audigier *et alii* (dir.), *Pierre Messmer, au croisement du militaire, du colonial et du politique*, Paris, Riveneuve éditions, 2012, p. 225-237.
- , « Le gaullisme et la "communauté du renseignement" sous la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République, quand "l'État secret" s'impose en pouvoir politique », dans François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les Gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013, p. 331-352.
- LAURENT, Sébastien (dir.), *Les espions français parlent. Archives et témoignages inédits des services secrets*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.
- LAURENT, Sébastien (dir.), *Le Secret de l'État. Surveiller, protéger, informer (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, cat. expo. Paris, Archives nationales, 4 novembre 2015-28 février 2016, Paris, Nouveau Monde éditions, 2015.
- LAVROFF, Dimitri-Georges (dir.), *La Politique africaine du général de Gaulle (1958-1969)*, Paris, Pédone, 1981.

- NICK, Christophe, *Résurrection. Naissance de la V<sup>e</sup> République, un coup d'État démocratique*, Paris, Fayard, 1998.
- NOUZILLE, Vincent, *Des secrets si bien gardés. Les dossiers de la Maison-Blanche et de la CIA sur la France et ses présidents, 1958-1981*, Paris, Fayard, 2009.
- OULMONT, Philippe, et VAÏSSE, Maurice (dir.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2014.
- PÉAN, Pierre, *L'Homme de l'ombre. Éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1991.
- SOUTOU, Georges-Henri, *La Guerre de Cinquante ans. Les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001.
- SOUTOU, Georges-Henri, et ROBIN-HIVERT, Émilie (dir.), *L'Afrique indépendante dans le système international*, Paris, PUPS, 2012.
- TRICAUD, Sabrina, *L'Entourage de Georges Pompidou : institutions, hommes et pratiques*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2014.
- TURPIN, Frédéric, « Jacques Foccart et le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 8, mai-août 2009.
- , *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique : décoloniser et coopérer (1958-1974)*, Paris, Les Indes savantes, 2010.
- , « Jacques Foccart, le conseiller politique », dans François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les Gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013, p. 185-196.
- , « Le poids du facteur colonial dans les conceptions de la puissance du général de Gaulle », dans Éric Bussière, Isabelle Davion, Olivier Forcade et Stanislas Jeannesson (dir.), *Penser le système international. Autour de l'œuvre de Georges-Henri Soutou*, Paris, PUPS, 2013, p. 169-176.
- , *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir*, Paris, CNRS éditions, 2015.
- VAÏSSE, Maurice, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*, Paris, Fayard, 1998.
- , *La Puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Paris, Fayard, 2009.
- , *Comment de Gaulle fit échouer le putsch d'Alger*, Bruxelles, André Versaille, 2011.

## ŒUVRES DE FICTION

- CÉSAIRE, Aimé, *Une saison au Congo* (1966), Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 2011.
- CONCHON, Georges, *L'État sauvage*, Paris, Albin Michel, 1964.
- KOUROUM, Ahmadou, *En attendant le vote des bêtes sauvages* (1998), Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 2000.
- MANCHETTE, Jean-Patrick, *L'Affaire N'Gustro* (1971), Paris, Gallimard, coll. « Folio policier », 1999.

## FILMS DOCUMENTAIRES

*Bokassa I<sup>er</sup>, empereur de Françafrique*, d'Emmanuel Blanchard, Program33 et ECPAD, 2010 (60 min.).

*Cameroun. Autopsie d'une indépendance*, de Gaëlle Le Roy et Valérie Osouf, Program33, 2008 (52 min.).

*Foccart, l'homme qui dirigeait l'Afrique*, de Cédric Tourbe, K'IEN production, 2010 (90 min.).

*Françafrique*, 1. *La Raison d'État*, 2. *L'Argent roi*, de Patrick Benquet, Compagnie des Phares et Balises, 2010 (deux fois 80 min.).

*Histoire de l'outre-mer*, de Christiane Succab-Goldman, JEM-Productions, 2011 :  
1. *L'Héritage colonial* (53 min.), 2. *Les Turbulences de la décolonisation* (54 min.),  
3. *L'Ère de la mondialisation*, (54 min.).

*Histoires secrètes du Biafra : Foccart s'en va en guerre*, de Joël Calmettes, Point du Jour, 2001 (52 min.).

406

*L'Île veilleuse. Aimé Césaire, une voix pour l'histoire*, d'Euzhan Palcy, Les Cavales de la nuit (54 min.).

*Mai 1967, la répression policière en Guadeloupe*, de Xavier-Marie Bonnot et François-Xavier-Guillerm, France Télévisions, 2013 (54 min.).

*Pouvanaa, l'élu du peuple*, de Marie-Hélène Villierme, Tuatau Production, 2012 (90 min.).

*Les Présidents et l'outre-mer. Amours et désamours (1958-2012)*, de Félix Olivier, France Ô, 2014 (deux fois 55 min.).

*Tirailleur, président, général. Eyadéma du Togo*, d'Éric Deroo, Zaradoc-Les Films du Village, 2001 (52 min.).



## NOTICES BIOGRAPHIQUES

**François Audigier** est professeur à l'université de Lorraine. Spécialiste d'histoire politique, il a notamment publié *Histoire du SAC. La part d'ombre du gaullisme* (Stock, 2003) et *Les Gaullistes. Hommes et réseaux*, avec Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (Nouveau Monde éditions, 2013). Il coordonne actuellement le programme ANR VIORAMIL consacré aux violences et radicalisations militantes en France des années 1980 à nos jours.

**Laurence Badel** est professeur d'histoire contemporaine des relations internationales à l'université Panthéon-Sorbonne, membre de l'UMR SIRICE et du LABEX EHNE. Ses travaux portent sur les cultures diplomatiques de l'Europe et sur les relations extérieures de l'Union européenne en particulier avec la sphère asiatique. Elle a publié *Diplomatie et grands contrats. L'État français et les marchés extérieurs au XX<sup>e</sup> siècle* (Publications de la Sorbonne, 2010) ; « From one globalization to the next: Diplomatic practices and new international relations », dans V. Génin, M. Osmont, T. Raineau (dir.), *Reshaping Diplomacy. Networks, Practices and Dynamics of Socialization in European Diplomacy since 1919* (Peter Lang, 2016) ; « Interrégionalisme, rivalités économiques et cultures diplomatiques : une approche historique du processus Asie-Europe (ASEM) », dans S. Santander (dir.), *Concurrences régionales dans un monde multipolaire émergent* (Peter Lang, 2016) ; « La France et Singapour dans les années 1990 entre interrégionalisme, intérêts économiques et enjeux globaux », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 26 (mai-août 2015).

**Françoise Banat-Berger**, archiviste paléographe (École nationale des chartes), conservatrice générale du patrimoine, est directrice des Archives nationales.

**Arthur Banga** est docteur en histoire de l'École pratique des hautes études (EPHE) de Paris et de l'université Houphouët-Boigny d'Abidjan. Spécialiste de l'histoire des relations franco-ivoiriennes, il a publié plusieurs articles sur l'histoire de la défense ivoirienne. Il est enseignant-chercheur au département d'histoire de l'université Houphouët-Boigny.

**Jean-Pierre Bat**, archiviste paléographe (École nationale des chartes), agrégé d'histoire et docteur de l'université Panthéon-Sorbonne, chercheur au CNRS

et au centre Jean-Mabillon (École nationale des chartes). Spécialiste de l'histoire de l'Afrique centrale, il est détaché aux Archives nationales comme chargé d'études « Afrique » et responsable du fonds Foccart. Il est l'auteur du *Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours* (Gallimard, 2012), *La Fabrique des barbouzes. Histoire des réseaux Foccart en Afrique* (Nouveau Monde éditions, 2015), *Françafrique. Opérations secrètes et affaires d'État* (Tallandier, 2016) et le co-auteur de *Archives de la présidence de la République. Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches (1958-1974)* (Archives nationales, 2015).

**408** **Walter Bruyère-Ostells** est professeur des universités à Sciences Po Aix (CHERPA). Il enseigne également à l'École de l'Air et à l'École des commissaires des armées. Ses recherches portent sur les combattants non-conventionnels et sur la violence de guerre. Il a récemment publié : *Dans l'ombre de Bob Denard. Les mercenaires français de 1960 à 1989* (Nouveau Monde éditions, 2014), *French Mercenaries, Violence and Systems of Domination in Sub-Saharan Africa* (The Edwin Mellen Press, 2016) et a coordonné le dossier « L'outil militaire au service de l'influence française en Afrique subsaharienne », *Relations internationales* (2016).

**Nicolas Courtin** est rédacteur en chef adjoint de la revue *Afrique contemporaine*, et chargé de mission à la direction Études, recherches et savoirs de l'Agence française de développement. Il prépare une thèse de doctorat d'histoire sur l'Académie militaire d'Antsirabé et la formation des élites militaires à Madagascar. Cofondateur du Groupe d'études sur les mondes policiers en Afrique (GEMPA), ses recherches portent sur les forces armées, le renseignement en Afrique, et les institutions pénales (police, gendarmerie, prison) en situation coloniale. Il a dirigé, avec Jean-Pierre Bat, *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)* (PUR, 2012) et dirige actuellement avec Jean-Pierre Bat et Vincent Hiribarren un ouvrage sur l'histoire du renseignement impérial (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) (2017, à paraître).

**Olivier Dard** est professeur à l'université Paris-Sorbonne. Spécialiste d'histoire politique, notamment des droites radicales en France et en Europe, il est notamment l'auteur de *Voyage au cœur de l'OAS* (Perrin, 2005 et 2011), *Bertrand de Jouvenel* (Perrin, 2008). Il a dirigé avec Daniel Lefeuvre, *L'Europe face à son passé colonial* (Riveneuve, 2009), et, avec François Cochet, *Subversion, anti-subversion et contre-subversion* (Riveneuve, 2010).

Docteur en histoire contemporaine de l'université Panthéon-Sorbonne, **Camille Evrard** est actuellement chercheur *post doc* au Labex « Structuration des mondes sociaux » de l'université Toulouse Jean Jaurès, et est associée aux laboratoires Framespa et IMAf. Ayant soutenu une thèse sur l'histoire de l'armée en Mauritanie, elle travaille également sur le cas nigérien. Ses recherches concernent autant l'histoire de l'empire colonial français en Afrique sahélo-saharienne, en particulier celle des politiques de l'ordre, que l'histoire des forces armées et de sécurité dans le cadre de la construction des États post-coloniaux.

**Olivier Feiertag** est professeur à l'université de Rouen. Il est spécialiste d'histoire des relations monétaires et financières internationales au xx<sup>e</sup> siècle. Il a récemment publié, avec Michel Margairaz, *Les Banques centrales et l'État-nation* (Presses de Sciences Po, 2016).

Professeur d'histoire contemporaine des relations internationales à l'université Paris-Sorbonne, **Olivier Forcade** est membre de l'UMR SIRICE, dont il est le directeur adjoint, et du LABEX EHNE. Il a récemment publié *La Censure en France pendant la Grande Guerre* (Fayard, 2016). Il a dirigé, avec Rainer Hudemann, Fabian Lemmes et Johannes Grossmann, un programme de recherche franco-allemand ANR-DFG consacré aux déplacements de population à la frontière franco-allemande (1939-1945), *Evakuierungen im Europa der Weltkriege* (Metropol Verlag, 2014).

Spécialiste de l'histoire de l'Océanie et de l'Outre-mer français, **Sarah-Mohamed Gaillard** est maître de conférences à l'INALCO. Elle a notamment publié *L'Archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à 1998* (Peter Lang, 2010) et *Histoire de l'Océanie de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours* (Armand Colin, 2015)

**Pascal Geneste**, archiviste paléographe (École nationale des chartes), conservateur en chef du patrimoine, est directeur adjoint des Archives départementales de la Gironde. Responsable des archives de la présidence de la République à la section du xx<sup>e</sup> siècle des Archives nationales (notamment les fonds Pompidou, Giscard d'Estaing, Chirac et Foccart) de 2001 à 2011, il est l'archiviste du président Valéry Giscard d'Estaing. Il est l'auteur des *Archives de la présidence de la République. Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981)* (Somogy/Archives nationales, 2007) et le co-auteur de *Archives de la présidence de la République. Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et de la Communauté (1958-1974)* (Archives nationales, 2015).

Professeur à l'École normale supérieure d'Abidjan et chercheur à la fondation Félix-Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, **Frédéric Grah Mel** est l'auteur de plusieurs biographies consacrées à Alioune Diop, à Félix Houphouët-Boigny ou au cardinal Bernard Yago.

**Charly Jollivet** est doctorant en archivistique et ATER à l'université d'Angers. Ses recherches portent sur les archives dans les pays et territoires de la zone Sud-Ouest de l'océan Indien.

410 Archiviste paléographe, conservatrice du patrimoine, **Anne Leblay-Kinoshita** est docteure en histoire et civilisations. Actuellement chef de la mission Archives de la Bibliothèque nationale de France, ses travaux portent sur l'histoire de l'immigration et sur l'histoire des archives. Notamment auteur de « L'enseignement espagnol à Paris sous la Restauration et la monarchie de Juillet » (*Revue d'histoire de l'éducation*, 139, 2013) et co-auteur de « Destructures, reconstitutions, instructions. Les leçons de l'année 1940 au ministère des Affaires étrangères » (dans *1940, l'empreinte de la défaite, Témoignages et archives*, PUR, 2014).

**Anna Konieczna** est docteur en histoire de Sciences Po (2013) et ATER en histoire à l'Université Paris-Est Créteil. Elle a été *Deakin Visiting Fellow* à St Antony's College à l'Université d'Oxford (2015-2016). Ses recherches portent sur l'histoire de la politique étrangère de la France en Afrique « hors champ » et sur l'histoire du mouvement anti-apartheid européen.

**Sébastien-Yves Laurent**, politologue et historien, est professeur à l'université de Bordeaux. Ses travaux portent sur l'exercice de la sécurité par l'État. Il a récemment publié *l'Atlas du renseignement. Géopolitique du pouvoir* (Presses de Sciences-Po, 2014) ; dirigé *Le Secret de l'État. Surveiller, protéger, informer XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* (Nouveau Monde éditions, 2015) ; et co-dirigé avec Bertrand Warusfel *Transformations et réformes de la sécurité et du renseignement en Europe* (Presses universitaires de Bordeaux, 2016).

**Sylvain Mary** est agrégé d'histoire et doctorant ATER en histoire à l'université Paris-Sorbonne. Sa thèse, sous la direction d'Olivier Forcade, porte sur la politique française de départementalisation Outre-mer à travers l'exemple des Antilles (1944-1981). Il a été, par ailleurs, membre de la commission temporaire d'information historique du ministère des Outre-mer en 2015 et 2016. Il a publié *Le Gaullisme d'opposition aux Antilles et en Guyane. La RPF sous l'œil de Jacques Foccart* (L'Harmattan, 2014).

Archiviste paléographe (École nationale des chartes), **Saliou M'Baye** est directeur honoraire des Archives nationales du Sénégal qu'il a dirigées de 1977 à 2005, et professeur à l'université Cheikh Anta Diop. Il est l'auteur de *Histoire des institutions coloniales françaises en Afrique de l'Ouest 1816-1960* (Dakar, 1991) et de *Histoire des institutions contemporaines du Sénégal 1956-2000* (Dakar, 2012).

**Guia Migani** est maître de conférences à l'université François Rabelais de Tours. Lauréate du prix Espoir 2006 de la fondation Charles-de-Gaulle, elle a notamment publié *La France et l'Afrique sub-saharienne, 1957-1963. Histoire d'une décolonisation entre idéaux eurafricains et politique de puissance* (Peter Lang, 2008) et, plus récemment, *Les Années Barroso*, avec Éric Bussière (Tallandier, 2014).

Agrégé et docteur en histoire, spécialiste de la vie politique et des institutions de l'Océanie, **Jean-Marc Regnault** est maître de conférences honoraire (HDR Université Bordeaux Montaigne), chercheur associé à l'université de la Polynésie française. Récemment organisateur ou co-organisateur de plusieurs colloques dans le cadre du réseau-Asie/Océanie du CNRS (« L'Océanie convoitée » à Paris en 2015 et à Papeete en 2016, actes à paraître), il a notamment publié *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique : 1981-1988* (Les Indes savantes, 2003) et *L'ONU, la France et les décolonisations tardives. L'exemple des terres françaises d'Océanie* (Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2013).

**Mélanie Torrent** est maître de conférences en études britanniques et du Commonwealth à l'Université Paris Diderot et membre du laboratoire de recherches sur les cultures anglophones (UMR 8225). Elle est membre de l'Institut universitaire de France et *Senior Research Fellow* à l'Institute of Commonwealth Studies. Elle est l'auteur de *Diplomacy and Nation-Building: Franco-British Relations and Cameroon at the End of Empire* (I.B. Tauris, 2012) et a co-dirigé, avec Claire Sanderson, *La Puissance britannique en question : diplomatie et politique étrangère au XX<sup>e</sup> siècle / Challenges to British Power Status: Foreign Policy and Diplomacy in the 20th Century* (Peter Lang, 2012). Ses recherches portent sur l'histoire connectée des fins des empires européens en Afrique et la politique étrangère britannique depuis la seconde guerre mondiale.

**Frédéric Turpin** est professeur d'histoire des relations internationales à l'université de Savoie (Chambéry) où il est titulaire d'une chaire Senghor pour la francophonie. Il a notamment publié *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique. Décoloniser et coopérer (1958-1974)* (Les Indes savantes, 2010) et *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir* (CNRS éditions, 2015).

**Klaas van Walraven** est professeur à l'Université de Leiden (Pays-Bas). Spécialiste du Niger, il a notamment publié *The Yearning for Relief: A History of the Sawaba Movement in Niger* (Brill, 2013).

**Pierre Vermeren** est professeur d'histoire du Maghreb contemporain à l'université Panthéon-Sorbonne, auteur d'une *Histoire du Maroc depuis l'indépendance* (4<sup>e</sup> éd., La Découverte, 2016). Il a également publié *Le Choc des décolonisations, de la guerre d'Algérie aux printemps arabes* (Odile Jacob, 2015).

## INDEX

- A** \_\_\_\_\_
- Abdallah, Ahmed 136, 140, 142, 255, 259.  
Achille-Fould, Aymar 333.  
Ahidjo, Ahmadou 52, 146, 151-161.  
Ailleret, Charles 184, 189.  
Albert, Roger 248.  
Allemand (famille) 249.  
Alusse, Jean 337.  
Amadou, Ali 120.  
Amer, Abdel 172.  
Amin, Samir 301.  
Angeli, Pierre 196.  
Anguilé, André-Gustave 329.  
Arboussier, Gabriel d' 327.  
Ardener, Edwin 160.  
Arqueros, Robert 207.  
Attali, Jacques 323.  
Aubinière, Yves 84, 85.  
Audebert (famille) 249.  
Augé, Jean 269.  
Aussaresses, Paul, 27, 228.
- B** \_\_\_\_\_
- Bakary, Djibo 42, 119-122, 184.  
Balandier, Georges 295.  
Balesi, Vincent 35, 58, 60, 105, 235, 364.  
Bambridge, Rudy 189.  
Bambridge, Tony 183, 189.  
Bangali, Koné 198.  
Bangou, Henri 246.  
Barberot, Roger 15, 37, 295.  
Barrère, Gérard 105, 235, 329, 330, 332.  
Bas, Pierre 241.  
Bastien-Thiry, Jean 211.  
Battesti, Pierre 215.  
Baumgartner, Wilfrid 293, 294.  
Bayrou, François 53.  
Bénard, Jean-Pierre 150, 151, 153, 156, 157, 159, 362.  
Ben Barka, Mehdi 165, 167, 172, 174, 235, 236, 265, 276, 278.  
Ben Slimane, Yahia 169.  
Berguet, René 228.  
Berque, Michel 209.  
Bétayéné, Jean-Faustin 154, 159.  
Bichelot, René (*alias* Raymond Bichelot) 30, 31, 41.  
Bidault, Georges 210, 211.  
Bigéard, Marcel 108, 111.  
Billecocq, Pierre 337.  
Billotte, Pierre 343-346.  
Bitterlin, Lucien 211.  
Blier, Bernard 25.  
Bloch-Lainé, François 290.  
Bocchino, Jean 106-108.  
Boissonnet (capitaine) 106.  
Bokassa, Jean-Bedel 28, 61, 174, 282.  
Bolotte, Pierre 249.  
Bonfils, Charles 148, 149, 158.



- Bongo, Albert-Bernard/Omar 14, 41, 42, 102, 104, 108, 136, 140, 143, 144, 173, 197, 281, 363.
- Bongrand, Michel 224.
- Bonneval, Gaston de 207.
- Borel, Jacques 383.
- Borna, Bertin 295.
- Botha, Pieter Willem 363, 364.
- Boulin, Robert 282.
- Boumediene, Houari 164, 172.
- Bourges, Yvon 63, 192, 197, 336, 337.
- Bourgès-Maunoury, Maurice 65.
- Bourguiba, Habib 168, 169.
- Bourie, Jean-François 196.
- Bouteiller, Paul 37, 196, 241, 243.
- Brandt, Willy 319.
- Briand, Max 155.
- Bruneau, Jacques 184, 189.
- Burger, Albertus 366.
- Buron, Robert 68.
- C** \_\_\_\_\_
- Calvet, Jacques 303, 304.
- Camy-Perret, Pierre 224.
- Canavaggio, Perrine 63.
- Catayée, Justin 239.
- Cau, André 137, 142.
- Cazes (général) 85.
- Cérez, Jean 241.
- Césaire, Aimé 252.
- Chaban-Delmas, Jacques 15, 55, 225, 227, 241, 242, 244, 245, 384.
- Chaffard, Georges 269, 274, 275, 281.
- Chapleau, Philippe 140.
- Chapperon, Jean 320.
- Charbonnel, Jean 350.
- Chaumien, Marcel (*alias* Monsieur Armand) 28, 30, 31.
- Chauvel, Jean-François 41.
- Cheikh, Saïd Mohamed 258, 259, 263.
- Chenilyer (gendarme) 107.
- Chevalerie, Xavier de la 275.
- Chirac, Jacques 10, 12, 20, 33, 138, 142, 227, 283, 368, 384.
- Clément, Henri 135.
- Clément, Jean-Josée 249.
- Cleveland, Harlan 327.
- Colin, Roland 371.
- Collin, Jean 371.
- Colombani, Don Jean 121, 149.
- Comiti, Paul 220, 224, 226, 227.
- Cornut-Gentille, Bernard 68, 71, 181, 186.
- Courtemanche de la Clémandière, Elmire de 383.
- Coutiet, Émile 221.
- Couve de Murville, Maurice 55, 169, 190, 345.
- Couveinhes, René 227.
- Crozafon (colonel) 216.
- D** \_\_\_\_\_
- Dargelos (capitaine) 43, 247.
- Daury, Gérard 224, 227.
- Debizet, Pierre (*alias* Debarge) 39, 55, 220, 221, 224, 225, 229.
- Debré, Michel 10, 15, 32, 34, 38, 53, 65, 70, 71, 75, 83, 88, 148, 149, 151, 153, 155, 156, 169, 184, 195, 204, 215, 228, 235, 242, 244, 251, 252, 268, 272, 330, 332, 344, 357, 364, 365.
- Decheix, Pierre 105, 158, 235.
- Defferre, Gaston 65, 177, 252, 282, 370.
- Defraigne (docteur) 214.

Delauney, Maurice 14, 37, 104, 105, 108, 109, 111.  
 Delbecque, Léon 210.  
 Deleplanque, Jean 243, 251.  
 Déliou, Jean 241.  
 Delouvrier, Paul 208.  
 Denard, Bob 39, 41, 133-144, 216, 372.  
 Deniau, Jean-François 89, 320, 337.  
 Deniau, Xavier 196.  
 Desmarescaux, Joseph 36, 87, 88, 150, 241.  
 Devaux, Louis 343, 344.  
 Devernois, Guy 150.  
 Dia, Mamadou 158, 370.  
 Dides, Jean 210, 215.  
 Diefenbacher, André 34, 169, 195, 243.  
 Diori, Hamani 16, 17, 42, 87, 91, 98, 123-130, 290, 295, 298, 300-303, 318, 329.  
 Diouf, Abdou 371.  
 Diur, Dominique 216, 217.  
 Djermakoye, Issoufou 124.  
 Djibo, Mamadou 122.  
 Djouder, Henri 226.  
 Dlimi, Ahmed 167, 170.  
 Donnedieu de Vabres, Jean 55.  
 Druon, Maurice 227.  
 Duboscq, Guy 58.  
 Dupuch, Michel 384.  
 Durand-Réville, Luc 328.  
 Duvillard, Henri 227.  
  
 E \_\_\_\_\_  
 Eisenhower, Dwight 356.  
 Epo, Manfred 153.  
  
 F \_\_\_\_\_  
 Fabra, Paul 298.

Fadiga, Adoulaye 305.  
 Fanton, André 227.  
 Faulques, Roger 139, 217.  
 Faure, Claude 268.  
 Ferlat, Guy 208, 209.  
 Fille-Lambie, Henri (*alias* Jacques Morlane) 11, 29, 31.  
 Finger, Seymour 327.  
 Flosse, Gaston 180, 181.  
 Foccard, Isabelle 27, 197, 383.  
 Foncha, John Ngu 151, 153, 154, 156, 161.  
 Fourcade, Jean-Pierre 63.  
 Foyer, Jean 83, 84, 196, 197, 267, 294.  
 François-Poncet, Jean 63.  
 Frey, Roger 31, 43, 218, 265, 268, 273, 278, 279.  
 Friang, Brigitte 28.  
 Froélich, Jean-Claude 67, 68.  
  
 G \_\_\_\_\_  
 Gadilhe, Paul 343.  
 Gaillard, Félix 65.  
 Galley, Robert 63, 128, 227, 264, 336.  
 Galopin, Pierre 96.  
 Gardner, Richard 327.  
 Gardy, Paul 211, 215.  
 Gaschignard, Paul 129, 130.  
 Gaulle, Charles de 7, 9-11, 13, 15, 20, 21, 26, 28, 29, 35, 37, 41, 42, 45, 50, 52, 53, 55-57, 63, 65-67, 69-71, 81, 83, 86, 89, 90, 93, 94, 100, 106, 108, 117-120, 122-124, 128, 130, 146, 149, 152-154, 156-159, 163-165, 167-169, 171-173, 178, 181, 182, 186, 188, 190, 194, 197, 204-206, 210, 211, 213, 214, 218, 220, 221, 225, 226, 231-233, 235, 239, 242, 243, 245, 246, 248-250, 260, 264-268, 270, 272, 274-276, 279, 280, 282, 283, 290, 291, 312, 315, 316, 325, 341, 343, 344, 348, 351, 355-358, 369, 384.

Gey, Marcel 104.  
 Giscard d'Estaing, Edmond 328  
 Giscard d'Estaing, Valéry 13, 14, 19, 49, 58, 60-63, 76, 169, 241, 251, 264, 281, 297, 299, 333, 336, 338, 384.  
 Godard, Yves 31, 43, 47, 48, 215.  
 Godfrain, Jacques 228.  
 Gorostazu, André de 214, 215.  
 Gorse, Georges 295, 297.  
 Grimaud, Maurice 278.  
 Grosman, Claude 167.  
 Grossin, Paul 10, 16, 17, 32, 33, 232-234, 267, 268.  
 Guéna, Yves 72.  
 Guichard, Olivier 203, 204.  
 Guiringaud, Louis de 150.

**H** \_\_\_\_\_

Habré, Hissène 136, 144.  
 Hacq, Michel 205.  
 Hadengue, Jean-Pierre 169, 296, 298.  
 Haïlé Sélassié I<sup>er</sup> (empereur d'Éthiopie) 363.  
 Hama, Boubou 124.  
 Harbi, Mahmoud 184.  
 Harriague, Martin 214.  
 Hassan II (roi du Maroc) 144, 163-165, 167-174, 276.  
 Hayot (famille) 249.  
 Hazoume, Antoine 39, 40.  
 Heath, Edward 319.  
 Henneguié, Pierre (*alias* Julien) 43-46.  
 Henry, Alain 143.  
 Henry, Ambroise 223.  
 Henry, Marcel 143.  
 Hernu, Charles 181.  
 Herzog, Maurice 227.

Hollande, François 188.  
 Houphouët-Boigny, Félix 13, 30, 39, 41, 65-77, 85-87, 90, 91, 94, 95, 98, 106, 163, 170, 174, 199, 299, 300, 353, 354, 357-365, 367, 368, 370, 371.  
 Huvelin, Paul 330, 332, 335, 336, 338.

**I** \_\_\_\_\_

Idriss I<sup>er</sup> (roi de Libye) 168.  
 Inschauspé, Michel 227.

**J** \_\_\_\_\_

Jacoudet (commissaire) 142.  
 Jacquemart, Claude 203.  
 Jacquinet, Louis 68, 344.  
 Jaham (famille) 249.  
 Jalu, Pierre 227, 253.  
 Janot, Raymond 39, 53, 54, 197.  
 Jeanneney, Jean-Marcel 323, 324.  
 Jobert, Michel 55, 73, 128, 167, 170, 173, 174.  
 Jouhaud, Yves 14, 52, 53, 55, 57, 61, 241.  
 Journiac, Henri 53, 106, 199.  
 Journiac, Marie-Thérèse 52.  
 Journiac, René 14, 49-63, 73, 86, 106, 111, 138, 141, 174, 241, 245, 264, 320, 328, 336, 348.  
 Joxe, Louis 325, 326.  
 Julia, Didier 227, 253.  
 Julienne, Robert 291, 294, 295, 298, 299, 301, 304, 305.  
 Juillet, Pierre 222, 245, 281.

**K** \_\_\_\_\_

Kadhafi, Mouammar 172.  
 Kappé, Gérard 223.  
 Kaunda, Kenneth 359, 361, 362, 364, 366.  
 Keïta, Modibo 168.

Kérékou, Mathieu 282.  
King, Cecil E. 161.  
Kirsch, Martin, 14, 52, 54, 241.  
Koch-Foccart, Guillaume 383.  
Koké, Issaka 124.  
Konan Bédié, Henri 73.  
Koné, Gaston Ouassenan 94.  
Kountché, Seyni 18, 125-131.  
Krug-Basse, Anne 47.

**L** \_\_\_\_\_

Labat, Jean 227.  
Labelle, Raymond 227.  
Lachenal, Georges 177.  
Lagaillarde, Pierre 205, 208, 214.  
Lalande, André 275.  
Lancien, Yves 225.  
Larre, René 333.  
Lattre, André de 297.  
Lauriette, Gérard 247, 248.  
Lautner, Georges 25, 273.  
Le Bellec, Guy 14, 35, 36, 105, 106, 111, 235.  
Lebeurrier, Gildas 41.  
Le Braz, Yves 41, 143.  
Le Cornec, Jacques 241, 249.  
Lecourt, Robert 196.  
Lefranc, Pierre 204, 225.  
Lefuel, Pierre 101.  
Le Gall (médecin-commandant) 107.  
Leguerney, Odette 26, 27.  
Leguerney, Roger 26.  
Lemaïgnen Robert 312, 328.  
Lemaigre-Dubreuil, Jacques 215.  
Le Meïgnen, Jacques 220, 224, 227.  
Lenormand, Maurice 184, 345.  
Le Pen, Jean-Marie 206, 208-210.

Léonetti, Paul 223.  
Leroy, Michel 205.  
Lettéron, Philippe 39, 42, 229, 366.  
Lignières (famille) 249.  
Ligot, Maurice 37, 153.  
Loiseau, Michel 144.  
Lopez, Antoine 277, 278.  
Loste, Henry 347.  
Loste, Hervé 347.  
Lubeck, Amaury 227.  
Lumumba, Patrice 168.  
Lunven, Michel 267.

**M** \_\_\_\_\_

Macmillan, Harold 356.  
Madi, Zakia 260.  
Maga, Hubert 75, 87, 300.  
Maïga, Diamballa 124, 125.  
Maloubier, Bob 29, 30, 41, 42.  
Mancham, James 136.  
Mansion, Jacques 42.  
Marcellin, Raymond 224, 227.  
Marenches, Alexandre de 16, 33, 167, 170, 173, 174, 236, 281.  
Markovic, Stevan 224.  
Marsal (chef de bataille) 85.  
Martel, Robert 203, 207, 218.  
Martin, Henri 207.  
Martin, Loulou 41.  
Massa, Charles-André 71.  
Matton, Madeleine 49.  
Mauriat, Jean-Paul 34.  
Mauricheau-Beaupré, Jean (*alias* Monsieur Jean) 38, 39, 41, 98, 229, 357, 358, 366.  
Mayne, Marcel 329.  
Mazeyrac, Robert 58.

M'Ba, Léon 13, 30, 42, 102, 104, 108.

Mbeki, Thabo 368.

Melero, Antoine 215.

Melnik, Constantin 10, 205, 217, 235, 267, 268, 272, 279.

Merle, Georges 229.

Messmer Pierre 10, 14, 15, 18, 31, 73, 83, 85, 86, 94, 120-122, 128, 139, 194, 204, 206, 218, 221, 236, 241, 244, 252, 253, 301.

Meyer (capitaine) 85.

Meyniel 209.

Mézin, Barthélémy 248.

Miadana, Victor 103.

Michelet, Edmond 53, 186.

Mirouse, Paul 101.

Mitterrand, François 20, 66, 68, 76, 181, 241, 278, 282.

Mobutu, Joseph-Désiré 39, 336.

Mohammed V (roi du Maroc) 163, 164, 168, 171.

Mollet, Guy 65, 70, 233.

Monnerville, Gaston 274.

Montpezat, Jean 54, 61, 196, 241, 243, 263, 348.

Moubarak, Hosni 172.

Moulins, Max 244.

Mouradian, Jacques 36, 86, 196, 260.

Moussa, Pierre 290.

Muelle, Roger 31.

Muller, Hildgard 363, 365.

Muna, Solomon Tandeng 154.

Mundell, Robert 288, 298.

## N

---

Nagy, Imre 208;

Nasser, Gamal Abdel 168;

Nattes, Ernest de 72.

Nessler, Edmond 227.

Nixon, Richard 299, 317.

N'Krumah, Kwame 168, 359.

Noël du Payrat, Michel 108.

Nyerere, Julius 359, 364, 366.

## O

---

Obadia, René (*alias* Pioche) 30.

Ortoli, François-Xavier 55, 336.

Oufkir, Mohamed 164-166, 170, 171.

Ould Daddah, Moktar 84, 88, 92, 173.

Oyé Mba, Casimir 305.

## P

---

Paillère, Michel 335.

Pasqua, Charles 220, 223, 224, 226.

Patault, Jacques 235.

Pecoule (capitaine) 207.

Penne, Guy 241.

Pépy, Daniel 57.

Perez, Jean-Claude 210.

Périer (colonel) 58.

Pernot, Gaston 206.

Perrier, Maurice 169, 196.

Perrin, Francis 190.

Peyrecave, Henry de 214.

Peyron, Claude de 227, 268.

Peyrefitte, Alain 63, 204.

Pézeril, Daniel (monseigneur) 63.

Pflimlin, Pierre 65, 70.

Pignon, Léon 148, 149.

Piketti, Gérard 350.

Pinaton, Hubert 135, 143.

Pinay, Antoine 70.

Pinel, Jean 253.

Plantey, Alain 14, 35, 53-55, 89, 100, 102, 104, 105, 107-109, 364.

Pleven, René 66, 68.  
Poher, Alain 25, 57, 58, 126-128, 265, 279,  
280, 384.  
Poitevin, Jean 34.  
Pompidou, Georges 7, 10, 14, 15, 17, 20,  
35, 36, 49, 52, 54, 55, 57, 58, 60, 63, 73,  
86, 90, 126, 127, 130, 164, 167, 169, 170,  
172, 173, 204, 221, 224, 225, 235, 236,  
239, 241-245, 250, 253, 264, 272, 274,  
279, 281, 283, 300, 301, 303, 304, 312,  
319, 325, 332, 333, 335, 336, 338, 341,  
344-346, 348-351, 355, 357, 365, 369.  
Pompignan (famille) 249.  
Ponchardier, Dominique 224.  
Poujade, Robert 222.  
Pouvanaa a Opa 177-190.

## Q \_\_\_\_\_

Quintel (chef de bataillon) 106.

## R \_\_\_\_\_

Rabemananjara, Jacques 103, 297.  
Ramanantsoa, Gabriel 107-109, 111.  
Ramangasoavina, Alfred 103.  
Raphaël-Leygues, Jacques 15, 37, 90, 95,  
359, 360, 367.  
Ratsiraka, Didier 109.  
Renucci, Augustin 47.  
Renwick, Robin 145.  
Resampa, André 94, 102-104, 107, 111.  
Revol, Jacques 94.  
Rey, Henri 242, 245.  
Ribeaud, Paul 41.  
Ribeton (maître) 215.  
Richard, Alain 58, 105.  
Richard, Jacques 58.  
Richard, Pierre 60.  
Richon, Daniel 31, 38.

Rieu, Denise 37, 60.  
Rigaud, Robert (*dit* Bob) 248, 383.  
Robert, Jacques 253.  
Robert, Maurice 16, 17, 30, 32-34, 101,  
107, 138, 235, 281.  
Robin, Gabriel 60.  
Robin, Yves 157, 158.  
Rostain, Claude 53, 105, 150, 151, 153, 155,  
157-160.  
Rostow, Walt 322.  
Rougeot, Jacques 227.  
Roussillat, Robert 31.  
Roussin, Michel 138.

## S \_\_\_\_\_

Sabiani, Simon 50.  
Said Ibrahim bin Said Ali 257, 259.  
Saint-Macary (chef de bataillon) 106.  
Salan, Raoul 47, 123, 210-212, 214, 215.  
Saller, Raphaël 292.  
Sanguinetti, Alexandre 268, 273.  
Sarkozy, Nicolas 187.  
Sasia, Raymond 28, 167, 173, 174.  
Savimbi, Jonas 137.  
Schumann, Maurice 63, 365, 366.  
Schyle, Philippe 186.  
Scipion, Philippe 196.  
Seigneuret, Georges 220, 224, 226.  
Senghor, Léopold Sédar 98, 158, 159, 168,  
192, 290, 304, 325, 371.  
Seydoux, Roger 326, 327.  
Sidos, Jacques 206, 210, 216, 217.  
Simakis, Jacques 227.  
Somveille, Pierre 222.  
Sonnevieuille (sous-préfet) 215.  
Soucadaux, Jean 104.  
Suchal, Roger 227.

Soustelle, Jacques 186, 203, 209, 211.  
Srynsky, Vladimir 248.  
Stasi, Bernard 243, 252, 253, 255.  
Steinberg, Sigfrid Henri 160.  
Stirn, Olivier 252.  
Susini, Jean-Jacques 214.

T \_\_\_\_\_

Talazac (commissaire) 214.  
Taubira, Christiane 190.  
Tardy, Marcel 205.  
Telli, Diallo 148.  
Temaru, Oscar 187.  
Tessier, René 226.  
Tézenas de Montcel, Robert 293.  
Thiam, Doudou 292.  
Thiam, Habib 371.  
Thierry-Mieg, François 328, 329, 333, 334, 337.  
Thomazo, Jean 217.  
Thyssens, Georges 216.  
Tiné, René 220, 224.  
Tombalbaye, François 39, 41, 221, 358.  
Touré, Sékou 16, 74, 119, 148, 168, 287, 291.  
Touya, Alfred 168.  
Touzet du Vigier, Jean 207.  
Tramini, Constantin 269.  
Triboulet, Raymond 89, 156.  
Tricot, Bernard 275.  
Trinquier, Roger 139, 210, 216, 217.

Troisgros, Paul 209.  
Tshombé, Moïse 35, 41, 98, 105, 216.  
Tsiebo, Calvin 103.  
Tsiranana, Philibert 14, 97, 98, 101, 102-104, 106-109, 111.  
Thyraud de Vosjoly, Philippe 206.

V \_\_\_\_\_

Vergé, Paul 33, 101.  
Verger, Louis 349.  
Vergès Paul 34, 195, 239, 243.  
Verny (maître) 142.  
Verwoerd, Hendrick 366.  
Veysset, Jacques 214, 215.  
Vic-Dupont (docteur) 102, 203.  
Vié, Jean-Émile 244, 253.  
Villard, René 205.  
Villemarest, Pierre de 207, 218.  
Volan, Daniel 223.  
Vorster, John 359, 363, 366, 368.

W \_\_\_\_\_

Watson, John W. 161.  
Wibaux, Fernand 15, 37.  
Wormser, Olivier 324.  
Wursten (colonel) 95.  
Wybot, Roger 233.

Y \_\_\_\_\_

Yaméogo, Maurice 75, 87.  
Youlou, Fulbert (abbé) 32, 35, 39, 105, 357.



## TABLE DES ABRÉVIATIONS DES CENTRES D'ARCHIVES ET DE DOCUMENTATION

ABCEAO	Archives de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Paris)
AMAE	Archives du ministère des Affaires étrangères (La Courneuve)
AN	Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine)
ANM	Archives nationales de Madagascar (Antananarivo)
ANMT	Archives nationales du monde du travail (Roubaix)
ANOM	Archives nationales d'Outre-mer (Aix-en-Provence)
CAEF	Centre des archives économiques et financières (Savigny-le-Temple)
CHETOM	Centre d'histoire et d'études des Troupes d'Outre-mer (Fréjus)
CNDRS	Centre national de documentation et de recherche scientifique (Comores)
FNSP	Fondation nationale des sciences politiques (Paris)
NLA	National Library of Australia (Canberra)
TNA	The National Archives (Kew, Londres)
SHD	Service historique de la Défense (Vincennes)

421

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Pour l'ensemble des documents reproduits dans l'ouvrage, excepté l'annexe cartographique: © Archives nationales (France).



## TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	7
Françoise Banat-Berger	
Introduction. Jacques Foccart, une vie politique.....	9
Olivier Forcade	

### PREMIÈRE PARTIE PORTRAITS D'ACTEURS

Foccart face à ses sources.....	25
Jean-Pierre Bat	
René Journiac, « le Foccart de Giscard »?.....	49
Pascal Geneste	
Félix Houphouët-Boigny, le ministre français qui est devenu chef d'État en Côte d'Ivoire.....	65
Frédéric Grah Mel	

### DEUXIÈME PARTIE LA DÉCOLONISATION À LA LUMIÈRE DU FONDS FOCCART

La coopération militaire et les enjeux de défense en Afrique de l'Ouest : les cas de la Mauritanie et de l'Entente.....	81
Arthur Banga & Camille Evrard	
Symphonie militaro-sécuritaire sur la Grande Île. Madagascar et l'ordre foccartien ...	97
Nicolas Courtin	
Jacques Foccart et le Niger : le briseur du Sawaba dupé par les militaires (1958-1974).....	117
Klaas van Walraven	
Bob Denard : les archives d'un mercenaire foccartien.....	133
Walter Bruyère-Ostells	
« Chasse gardée » au Cameroun ? Le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches et la gestion des sphères d'influence française et britannique en Afrique de l'Ouest.....	145
Mélanie Torrent	

La France, l'Afrique et la connexion marocaine.....	163
Pierre Vermeren	
Refaire le procès d'une victime tahitienne de la Grandeur. Quête et requête en faveur de l'innocence du député Pouvanaa a Oopa.....	177
Jean-Marc Regnault	
Les archives des rues Oudinot et Monsieur au prisme de Foccart.....	191
Anne Leblay-Kinoshita	

TROISIÈME PARTIE  
LA « MÉTHODE FOCCART »

Foccart, l'OAS et l'extrême droite.....	203
Olivier Dard	
Jacques Foccart et le Service d'action civique.....	219
François Audigier	
Foccart au miroir du SDECE des années 1960 : entre « pré carré » africain et guerre froide .....	231
Sébastien-Yves Laurent	
Politique de l'urgence contre la décolonisation. Foccart, conseiller présidentiel pour les départements d'Outre-mer (1958-1974).....	239
Sylvain Mary	
L'apport du fonds Foccart pour l'histoire des Comores (1958-1974).....	255
Charly Jollivet	
Jacques Foccart : pourquoi la légende noire? .....	265
Frédéric Turpin	

QUATRIÈME PARTIE  
AFFAIRES DIPLOMATIQUES  
& DIPLOMATIE D'AFFAIRES

La politique du franc CFA (1959-1974) : le tournant de la décolonisation monétaire .....	287
Olivier Feiertag	
La CEE et l'Afrique, quel projet de développement pour la coopération eurafricaine? (1958-1972) .....	309
Guia Migani	
Les enjeux de la « francophonie économique » : les voies renouvelées de l'influence française au tournant des années 1960-1970 .....	323
Laurence Badel	

Le nickel calédonien, un levier de la puissance française en Océanie (1958-1974)..	341
Sarah Mohamed-Gaillard	
L'Afrique du Sud, un partenaire particulier pour le « dialogue » .....	353
Anna Konieczna	
Conclusion. Ouvrir les archives de la Françafrique. . . . .	369
Saliou Mbaye	
Cartes .....	373
Jacques Foccart en quelques dates .....	383
Plan de l'inventaire du fonds Foccart aux Archives nationales.....	385
Bibliographie .....	393
Notices biographiques .....	407
Index .....	413
Table des abréviations des centres d'archives et de documentation .....	421
Crédits photographiques .....	422
Table des matières .....	423

